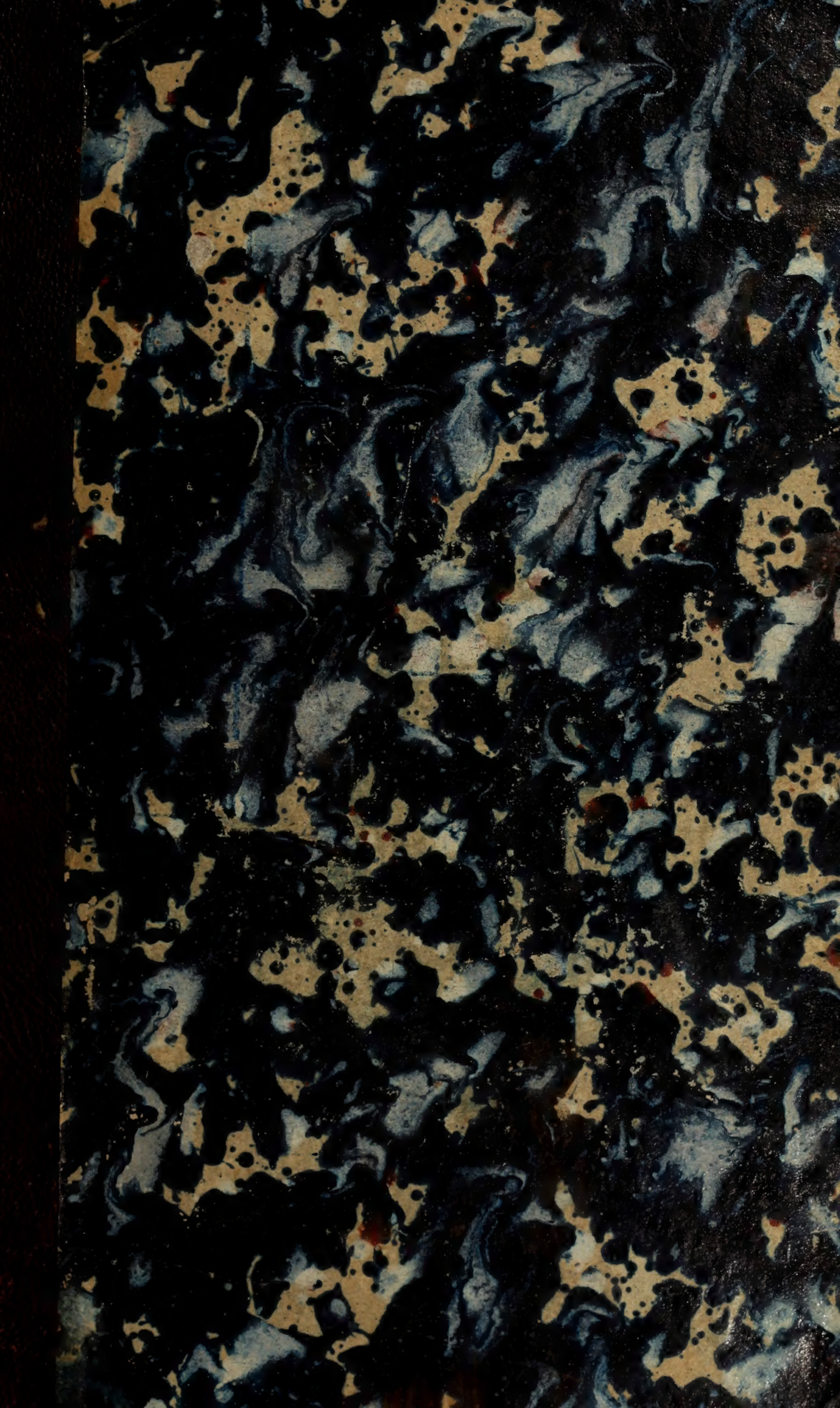
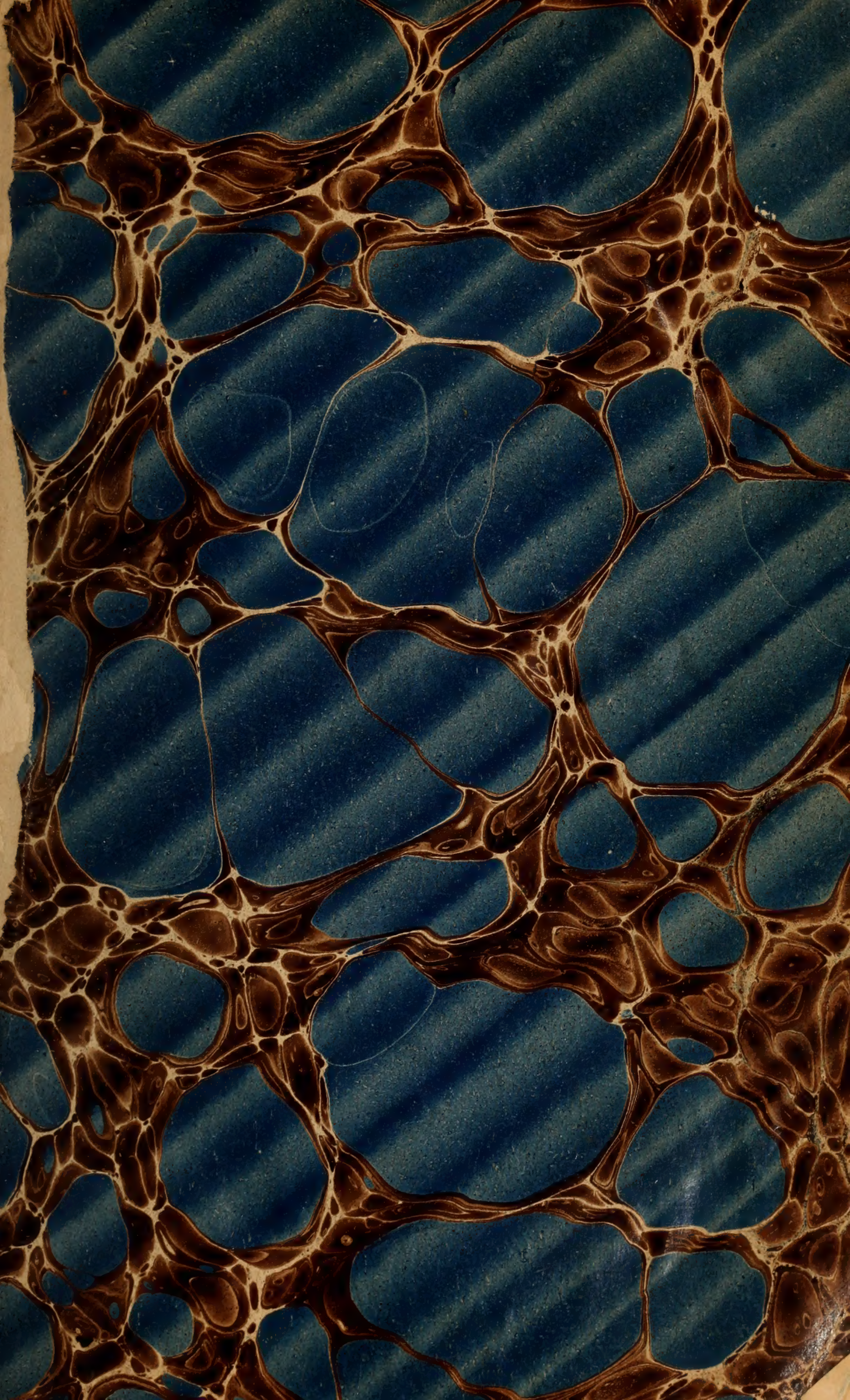
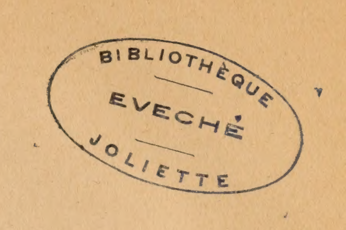
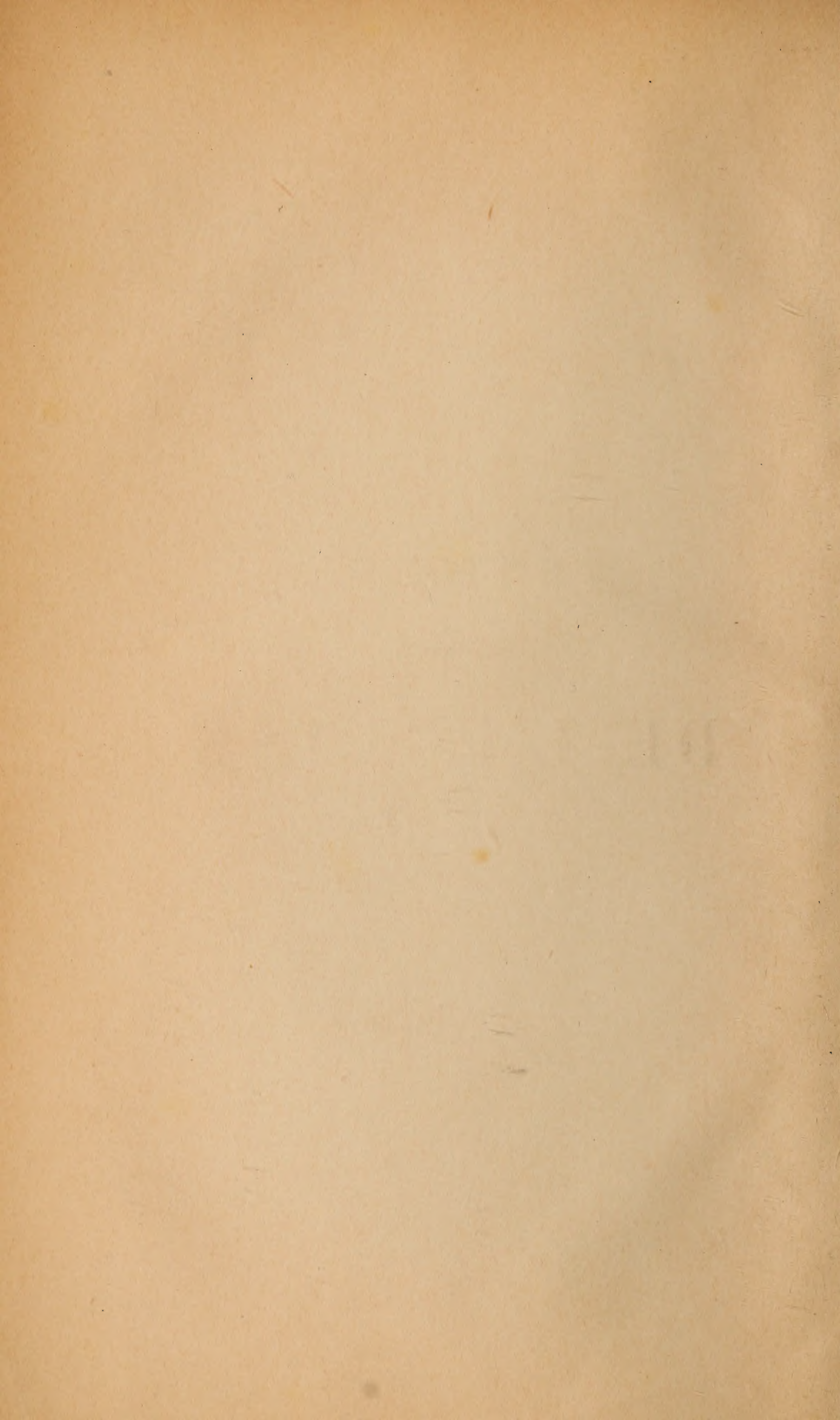









BIBLIOTHÈQUE
EVECHÉ
JOLIETTE





HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

PARIS. — IMPRIMERIE PIERRE LAROUSSE
49, RUE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS, 49

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

DEPUIS LA CRÉATION JUSQU'A NOS JOURS



PAR

L'ABBÉ J.-E. DARRAS

Vicaire général de Nancy, ancien vicaire général d'Ajaccio

CHANOINE HONORAIRE DE QUIMPER ET DE TROYES

TOME VINGTIÈME





PARIS

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

13, RUE DELAMBRE, 13

1874

HISTOIRE
GÉNÉRALE
DE L'ÉGLISE

QUATRIÈME ÉPOQUE

DEPUIS LE RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE D'OCCIDENT (800) JUSQU'AU PONTIFICAT DE SYLVESTRE (999)

CHAPITRE PREMIER

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE JEAN XIII (1 octobre 965-6 septembre 972).

§ I. CATALOGUES PONTIFICAUX.

1. Notice de Jean XIII d'après les *Catalogues Pontificaux*. — 2. Epitaphe de Jean XIII à Saint-Paul-hors-les-Murs. — 3. Regestum de Jean XIII. — 4. Couronnement d'Othon le Jeune.

§ II. EMPIRE DE BYZANCE.

5. Première ambassade de Luitprand à Constantinople. — 6. Retour et disgrâce de Luitprand. — 7. Mort de Constantin Porphyrogénète et de Romain le Jeune son fils. L'impératrice Théophanie. — 8. Exploits du général Nicéphore Phocas. Saint Nicon le Métanoïte. — 9. Avénement de Nicéphore Phocas à l'empire. — 10. Projets hostiles de Nicéphore Phocas contre Othon le Grand.

§ III. AMBASSADE DE LUITPRAND A CONSTANTINOPLE.

11. L'ambassadeur prisonnier. Entrevue de Luitprand avec le curopalate Léon. — 12. Première audience accordée par Nicéphore à Luitprand. — 13. La procession de la Pentecôte. Un festin impérial. — 14, Lettre de Luitprand au curopalate Léon. Conférence avec le curopalate. — 15. Un

§ I. Catalogues Pontificaux.

Notice de Jean XIII d'après les Catalogues Pontificaux

1. Les catalogues du *Codex Regius* et de Watterich [1] consacrent au pape Jean XIII la même notice, conçue en ces termes : « Jean, évêque de Narni, Romain d'origine, était fils de l'évêque Jean [2]. Il siégea six ans, onze mois et cinq jours. Deux mois seulement après son sacre, il fut l'objet d'un barbare attentat. Le comte Rotfred de Campanie et le préfet Pierre, avec l'aide des fonctionnaires de bas étage qu'on nomme *Decarcones* (Δεκάρχων-décurions), s'emparèrent de la personne du Pontife, l'enfermèrent dans le

[1] *Codex Regius*. fol° 122. Watterich. tom. I, p. 64-65.

[2] Ainsi que le fait observer Novaës, cette expression que nous avons déjà rencontrée plusieurs fois dans le *Liber-Pontificalis*, signifie que le père du pape Jean XIII après avoir vécu dans le mariage s'était fait prêtre et qu'il était ensuite devenu évêque. (Cf. Novaës *Joann*. XIII, *papa* 137, tom. II, p. 185).

château Saint-Ange, puis l'envoyèrent en exil au fond de la Campanie. Il y resta dix mois et vingt-huit jours. Mais il arriva, par la permission divine, que le comte Rotfred mourut assassiné par Jean, fils de Cencius, et le pape revint à Rome, où il fut accueilli avec les plus grands honneurs. De son côté, l'empereur Othon le Grand, à la nouvelle de l'attentat commis contre le Pontife, était accouru pour le venger. Il fit arrêter les consuls romains et les envoya en exil au delà des monts. Douze « décarcons » choisis parmi les plus coupables furent pendus. Quant au préfet de la ville, Pierre, principal auteur du forfait, il le remit entre les mains de Jean XIII, laissant au Pontife la faculté d'en tirer telle vengeance qu'il voudrait. Le Pape lui fit raser la barbe et l'exposa en cet état, suspendu par les cheveux, au cheval de Constantin, et livré aux insultes de la populace. Après cette exhibition destinée à servir d'exemple aux rebelles, Pierre fut détaché du pilori ; on le revêtit de quelques misérables haillons, puis on le fit monter sur un âne, les mains attachées sous la queue de l'animal, et la tête coiffée d'une outre en guise de diadème. Deux autres outres étaient suspendues à ses cuisses; une sonnette était aussi attachée à la queue de l'âne. Dans cet appareil, l'ancien préfet de Rome fut promené par toutes les rues, au milieu des huées de la foule. Après quoi il fut remis à Othon le Grand, qui l'exila en Germanie. Comme il n'était plus possible de sévir contre Rotfred de Campanie et son complice le *vestiarius* Étienne, tous deux morts, l'empereur ordonna d'ouvrir leur sépulcre et de jeter leurs cendres au vent. »

Epitaphe de Jean XIII à Saint-Paul-hors-les-Murs.

2. Le catalogue de Zwellen reproduit exactement ce récit, mais en le tronquant dans la dernière partie, c'est-à-dire en supprimant les détails du pilori au cheval de bronze de Constantin et de la promenade expiatrice dans les rues de Rome. Il les remplace par cette phrase laconique : « Othon le Grand se rendit à Rome et sévit contre les coupables, dont les uns moururent sur le gibet, les autres furent envoyés en exil [1]. » Nous préférons de beaucoup le

[1] Zwellens., *Patr. Lat.*, tom. CCXIII. col. 1028.

naïf et authentique récit du *Codex Regius* et du catalogue de Watterich. Il nous fait mieux comprendre la longanimité et la paternelle miséricorde de Jean XIII envers un rebelle aussi coupable et aussi dangereux que l'ancien préfet de Rome. Connaît-on, en effet, beaucoup de souverains qui, pour un pareil crime, se fussent contentés d'une punition aussi légère ? Nous avons d'ailleurs un monument authentique attestant les éminentes vertus de Jean XIII. C'est l'inscription qui fut gravée sur la tombe qu'il s'était choisie lui-même dans la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs. Elle est conçue en ces termes : « Ici reposent les restes du souverain pontife Jean XIII. Pasteur vigilant et sage, il se préoccupait de l'heure de la mort, et de son vivant il choisit ce lieu pour sépulture. Délivré par la clémence divine des liens terrestres, que les cieux lui soient ouverts par les mérites du sublime Paul ; mêlé au chœur des pontifes apostoliques qu'il partage les béatitudes éternelles et les joies des saints. Vous tous qui lisez ces vers, dites d'un cœur pieux : Christ, faites miséricorde à votre serviteur, et s'il a commis quelques fautes, lavez-les dans le sang précieux qui a racheté le monde [1]. »

Regestum de Jean XIII.

3. Le *Regestum* de Jean XIII, composé de trente-trois pièces intégralement conservées, est l'un des plus intéressants pour l'histoire ecclésiastique du dixième siècle. On y retrouve, prises sur le vif, toutes les difficultés et les aspirations d'une époque si pleine de mouvement et si féconde en orages. « Moi Jean XIII, pape de la sainte et apostolique église de Rome, écrit le pontife aux chanoines

[1] Pontificis summi hic clauduntur membra Joannis,
Qui prudens pastor persolvens debita mortis,
Isthic præmonuit moriens sua membra locari,
Quo pietate Dei resolutus nexibus atris,
Egregii Pauli meritis conscendat in æthra,
Inter apostolicos cælorum gaudia metat,
Gaudeat, exultet, sociatas cœtibus almis,
Dicite corde pio relegentes carmina cuncti :
Christe, tu famuli misertus, scelera purga,
Sanguine qui sancto redemisti crimine mundum,
(Watterich, tom. I. p. 86.)

de Bologne, me trouvant dans la cité de Ravenne avec les évêques d'Italie, j'ai vu venir à mon audience et se prosterner à mes pieds les prêtres et diacres de l'église de Bologne. Ils m'ont présenté une lettre du seigneur pape Léon V, de sainte mémoire, exemptant leur église de toute charge et redevance. Au mépris de cette immunité apostolique, on les accable aujourd'hui d'impôts de toute nature et ils sont dans l'impossibilité de nourrir les pauvres, d'entretenir les veuves et les orphelins [1]. » Jean XIII ordonnait donc, sous peine d'anathème, à tous les ducs, marquis, comtes et juges, de cesser leurs injustes vexations (967). Du sein de ce même concile de Ravenne, il envoyait en Germanie les bulles d'érection de Magdebourg en archevêché. « Sous l'inspiration de l'Esprit Saint, disait-il, par les mérites du prince des apôtres Pierre et du vase d'élection, le sublime Paul, nous voulons que toute la catholicité sache que Rome, la capitale du monde, et le siége apostolique si longtemps livrés aux fureurs des impies n'ont dû après Dieu leur délivrance qu'aux magnanimes efforts de l'empereur auguste Othon, couronné César, trois fois grand et béni. C'est pour répondre aux désirs de ce pieux prince que, dans le synode réuni de tous les points de l'Italie à Ravenne, nous érigeons, par ces présentes, la ville de Magdebourg en métropole [2]. » Parallèlement à cette faveur, Jean XIII se voyait obligé d'expédier en Germanie une sentence d'excommunication contre l'archevêque Herold de Saltzbourg, qui s'était allié aux Maggyars hongrois pour piller avec eux les cités, les monastères, les églises et les campagnes de son propre pays [3]. On aime à rencontrer parmi les bulles délivrées au concile de Ravenne un privilége en faveur de l'évêque de Ferrare, Martin, et de son église [4]. Martin était l'ancien ermite du lac de Garde, le libérateur de l'impératrice Adelaïde. La captive de la tour de Garde, en retrouvant la gloire et la splendeur du trône n'avait point oublié ce serviteur si dévoué, si persévérant et si humble. Le reste du *Regestum* de

[1] Joann., XIII. *Epist.* I; *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 931.
[2] *Ibid.*, *Epist.* II.
[3] *Ibid.*, *Epist.* III, col. 954.
[4] *Ibid.*, *Epist.* IV, col. 956.

Jean XIII atteste une lutte incessante contre les entreprises des laïques sur les églises ou les monastères et contre l'esprit d'indiscipline qui se manifestait à la fois parmi le clergé et le peuple et jusqu'au sein des congrégations religieuses. Othon le Grand aidait le saint pontife de tout son pouvoir. Jean XIII lui en témoigne à plusieurs reprises sa reconnaissance. On n'avait point encore à cette époque inventé la fameuse théorie de la séparation de l'Eglise et de l'État. On croyait, au contraire que l'alliance des deux pouvoirs religieux et civil est la meilleure garantie de l'ordre, de la paix et du bonheur public. C'est ce que Jean XIII disait au roi d'Angleterre Edgard Ier en ces termes : « Nous vous félicitons, illustre et glorieux fils, d'avoir compris que la bienveillante sollicitude dont vous entourez les églises, est la meilleure preuve que vous puissiez donner à vos sujets de votre paternelle tendresse à leur égard [1]. »

Couronnement d'Othon le Jeune.

4. La réaction violente dont les catalogues pontificaux nous ont fait connaître le détail se produisit à Rome dès la première année du pontificat de Jean XIII. La noblesse, si longtemps accoutumée à dominer seule dans la ville éternelle par ses consuls-patrices, ne pouvait se résigner à la perte de son pouvoir. Elle profita de l'éloignement de l'empereur Othon le Grand pour incarcérer d'abord puis expulser le pape Jean XIII qui s'était remis en possession de tous les droits de la puissance souveraine (janvier 966). La chronique de Léon d'Ostie [2] nous apprend que le pontife exilé chercha un refuge près du comte de Capoue, Pandolphe, et qu'en reconnaissance de l'hospitalité reçue en des conjonctures si pénibles, il érigea le siége épiscopal de Capoue à la dignité métropolitaine. Vers le mois d'octobre suivant, l'empereur, accompagné de son fils aîné, Othon II, qui portait déjà le titre de roi d'Italie, franchit les Alpes. A la nouvelle de son approche, les Romains se hâtèrent de rappeler le Pape. On sait le châtiment exemplaire infligé aux rebelles par Othon le Grand. Ensemble le pontife et l'empereur se rendirent à Ravenne où dans un nombreux synode composé d'évêques italiens,

[1] Joan. XIII. *Epist.* XXII, *Patr. Lat.*, tom. CXXXV, col. 985.
[2] Léo Ostiens. *Chronic.*, Lib. II.

gaulois et allemands, le territoire de l'antique Pentapole fut solennellement restitué au Saint-Siége et aux papes vicaires des apôtres : *Sanctorum apostolorum vicariis potestatem et honorem omnem contradidit* [2]. Le jour de Noël 967, le jeune roi Othon reçut de Jean XIII la couronne impériale dans la basilique de Saint-Pierre et fut associé au trône paternel. Cette nouvelle fut transmise aux populations de Germanie par un message où Othon le Grand déclarait que « son fils venait d'être élevé par le seigneur apostolique à la dignité impériale. » Ces paroles du diplôme officiel constatent une fois de plus le droit absolu du Saint-Siége pour le choix et le couronnement des empereurs. Sur les entrefaites, le roi déchu, Bérenger II, mourait dans une prison de Bamberg où il avait été enfermé avec sa femme Willa (966). Son fils aîné Adalbert le suivit de près dans la tombe. Son second fils se réfugia à la cour de Byzance dans l'espoir d'y trouver un appui efficace. Il se vantait des sympathies que sa cause avait encore dans la péninsule où, disait-il, les populations ne supportaient qu'avec horreur le joug des princes germains. Si l'on consentait à expédier des rives du Bosphore une armée navale sur les côtes de l'Apulie ou de la Calabre, ses partisans, au nombre de plus de dix mille, l'accueilleraient avec enthousiasme et aideraient les Grecs à chasser d'Italie et à renvoyer dans leurs forêts d'Outre-Rhin les envahisseurs allemands.

§ II. Empire de Byzance.

Première ambassade de Luitprand à Constantinople.

5. Othon le Grand dut se préoccuper de ces intrigues lointaines, qui pouvaient amener de funestes complications. De concert avec le pape Jean XIII, il résolut d'envoyer une ambassade solennelle à Constantinople. Le choix du négociateur était chose importante. Il fallait un homme déjà familiarisé avec les mœurs et la langue byzantines, habitué au manége des cours, capable de pénétrer toutes les ruses de la diplomatie grecque et de les déjouer. Luitprand, le fameux évêque de Crémone, dont nous avons déjà tant de fois

[1] Luitprand, *Legat. Constantinopol.*

cité les ouvrages, fut désigné pour cette mission. Son enfance et sa jeunesse s'étaient écoulées à la cour du roi Hugues d'Italie, dans l'école du palais où il s'était distingué de bonne heure par son amour pour l'étude et la facilité de son génie. Son père qu'il perdit en 927, et plus tard son beau-père avaient rempli tous deux des fonctions d'ambassadeurs à Constantinople. Luitprand, qui se loue du second presque à l'égal du premier, nous apprend qu'au retour de Byzance son beau-père l'engageait à cultiver la littérature et la langue grecques afin de pouvoir un jour continuer les traditions diplomatiques en honneur de la famille. L'adolescent prit ce conseil au sérieux; les ouvrages qu'il écrivit depuis, prouvent avec quelle souplesse et quelle érudition tout ensemble il maniait l'idiome d'Homère et celui de Cicéron. Cependant une vocation plus haute que celle de servir les rois de la terre sollicitait sa jeune imagination et éveillait ses espérances. Il aimait plus tard à décrire le charme qu'il avait éprouvé dans son enfance à mêler sa voix au chœur des chantres de la chapelle palatine ; il racontait même non sans un sentiment de naïve satisfaction que le roi Hugues prenait plaisir à l'entendre. En 931 l'ancien disciple de l'école palatine devint diacre de l'école de Pavie, et quatorze ans plus tard, en 945, le roi Bérenger II, après l'expulsion de Hugues, le choisit pour son chancelier. Luitprand était alors dans toute la maturité du talent et de l'âge ; en 948, il fut chargé par Bérenger II d'une ambassade à Byzance près de Constantin VII. Sa mission avait pour but de rassurer l'empereur Porphyrogénète sur le sort que Bérenger II réservait au fils du roi Hugues, le jeune Lothaire, premier mari de sainte Adelaïde. Luitprand nous a conservé dans le sixième livre de son *Antapodosis*[1], le récit de cette première ambassade. Constantin Porphyrogénète se plut à étaler aux yeux de l'envoyé lombard les magnificences de la cour d'Orient. «Au milieu du palais des Césars, dans de vastes salles revêtues de marbre, décorées de porphyre, enrichies d'or et de pierreries, les princes, les généraux, les patrices, les sénateurs couchés sur des lits d'or offraient au chancelier italien

[1] Luitprand, *Antapodos*, Lib. VI, *Patr. Lat.*, tom. CXXXVI, col. 893.

des repas somptueux. Des vases précieux, suspendus au plafond par des chaînes d'or, descendaient doucement pour se placer avec symétrie devant les convives. Une musique harmonieuse, des chœurs de danse variaient et prolongeaient les plaisirs. La pompe des audiences impériales n'était pas moins fastueuse. En face du trône se dressait un grand arbre de cuivre doré, sur lequel des oiseaux de même métal imitaient, par une mécanique ingénieuse, leur ramage naturel. Par un procédé analogue, deux lions de bronze, semblant obéir aux ordres du maître des cérémonies, rugissaient à l'approche de l'ambassadeur. Au moment où Luitprand, soutenu sur les épaules de deux eunuques, se proternait aux pieds de l'empereur, le trône s'élevait rapidement et durant cette ascension instantanée le costume impérial, déjà éblouissant d'éclat se changeait en un autre plus magnifique encore [1]. » Ces spectacles, d'une naïveté quelque peu puérile, dont Constantin Porphyrogénète aimait à rehausser la splendeur de sa cour, nous donnent l'idée de ce qu'étaient alors les arts en Orient. L'envoyé lombard ne paraît pas s'être laissé éblouir par ce faste artificiel, mais il se préoccupait singulièrement du rôle fort indigne que lui faisait jouer le roi Bérenger, son maître. « J'avais, dit-il, à remettre de sa part une lettre à l'empereur, mais cette lettre était un tissu de mensonges. Bérenger n'avait pas même accompagné cette missive hypocrite du moindre présent à offrir à l'empereur. Je fus contraint de puiser dans mes propres ressources et dans celles de mon escorte. Ce fut ainsi que je présentai au César neuf cuirasses excellentes, sept boucliers à bulles dorées, deux coupes (*coppas*) de vermeil, des épées, des lances, et enfin ce qui plut par dessus tout à l'empereur quatre *carzimasia*. Or, les Grecs donnent le nom de *carzimazia* à de jeunes eunuques dont les marchands de Verdun (*Verdunenses mercatores*) font trafic et qu'ils ont coutume de vendre en Espagne [2]. »

Retour et disgrâce de Luitprand.

6. Constantin Porphyrogénète eût mieux fait de laisser aux Musulmans d'Espagne leur goût barbare ; mais il s'était montré fort

[1] Luitprand, *Antapodos*. Cf. Ségur. *Hist. du Bas-Empire*, tom. II, p. 118.
[2] *Id. Ibid.*, Lib. VI, cap. VI., tom. cit. col. 896.

supérieur à Bérenger en prenant vis-à-vis de ce roi italien l'initiative d'une chaleureuse recommandation en faveur du jeune Lothaire. Au retour de Luitprand à Pavie (950), Lothaire avait succombé au poison administré, comme nous l'avons dit, par Bérenger lui-même [1]. Soit que le chancelier ambassadeur ait exprimé trop vivement l'indignation que lui causait un tel crime, soit que Bérenger, qui commençait dès lors à persécuter les gens de bien, voulût se débarrasser d'un censeur incommode, Luitprand fut disgrâcié et dépouillé de toutes ses richesses. La vengeance du tyran pouvait aller plus loin encore ; Luitprand se hâta d'aller chercher un refuge en Germanie, à la cour d'Othon le Grand. Il se fixa à Francfort-sur-le-Mein, et y écrivit sous le titre ironique d'*Antapodosis* (récompense), le détail des événements auxquels il avait pris part, des services qu'il avait rendus et de l'ingratitude royale qui en avait été le prix. En 961, lors de la chute de Bérenger, Luitprand accompagna Othon le Grand en Italie, et fut nommé par lui, en 963, évêque de Crémone. Tel était l'ambassadeur que Jean XIII et l'empereur choisirent pour l'envoyer de nouveau à Constantinople, afin d'y ménager une alliance entre les deux empires d'Orient et d'Occident.

Mort de Constantin Porphyrogénète et de Romain le Jeune son fils. L'Impératrice Théophanie

7. Constantin Porphyrogénète avait alors cessé de vivre. Il était mort en 959, empoisonné par sa belle-fille, Théophanie, femme de Romain II dit le Jeune. Pressée de régner, cette mégère, qu'un caprice de Romain le Jeune avait arrachée à l'échoppe d'un cabaretier pour l'élever au trône, détermina son époux à un parricide. La coupe empoisonnée fut présentée à l'empereur qui la porta sans défiance à ses lèvres. Un accident la fit tomber, mais trop tard ; Constantin avait absorbé de ce fatal breuvage une quantité suffisante pour déterminer une maladie de langueur à laquelle il succomba dans le cours d'une année. Sa mort fut un deuil public. Lorsqu'on célébra ses obsèques, le clergé, les grands, les patrices, le sénat vinrent, suivant l'usage, baiser sa main inanimée. Au moment où le maître des cérémonies prononça la formule officielle :

[1] Cf.. tom. XIX de cette *Histoire.*

« Sortez, empereur, le Roi des rois, le Seigneur des seigneurs vous appelle, » tous les assistants éclatèrent en sanglots, et les gémissements sincères du peuple, furent, pour ce prince modeste, pieux et chéri, la plus éloquente oraison funèbre [1]. Romain II avait vingt et un ans, lorsque le crime le mit en possession du trône paternel. Son règne, ou plutôt celui de Théophanie, sa femme, fut celui du vice et de la débauche. Les hommes les plus diffamés se partagèrent toutes les charges. L'impératrice mère et les princesses, ses filles, furent reléguées dans un couvent. Un moine eunuque, jadis enfermé pour ses désordres, fut mis à la tête de l'administration impériale et avec le grand chambellan, Bringas, autre intrigant de bas étage, distribua les honneurs, les dignités et les trésors à des histrions ou à des courtisanes. En 963, Romain fit procéder au couronnement solennel de ses deux fils, Basile âgé de cinq ans, et Constantin de deux. Le patriarche Polyeucte dont les vertus faisaient oublier les scandales de son prédécesseur Théophylacte, posa le diadème sur la tête des deux enfants impériaux, dans la basilique constantinienne des Apôtres. Quelques mois après Romain II, l'empereur parricide mourait subitement, empoisonné, dit-on, par sa femme Théophanie, que l'espoir d'une régence et la perspective de régner sous le nom de ses deux fils mineurs poussa à ce nouveau crime (963). Les événements semblèrent d'abord se prêter à ses horribles calculs.

Exploits du général Nicéphore Phocas. Saint Nicon le Métancïte.

8. Aux frontières de l'empire, deux frères, les généraux Nicéphore Phocas et Léon, soutenaient, par leurs victoires, l'honneur des armées byzantines. Depuis trente un ans, les Sarrasins étaient maîtres de l'île de Crète. Nicephore en entreprit la conquête ; il joignit à l'armée grecque des corps soldés de Russes et d'Esclavons, débarqua dans l'île, chargea les Musulmans, les mit en déroute et investit Candie. Ce siége fut mémorable ; il fallait surmonter la difficulté des lieux, le fanatisme des assiégés, l'âpreté d'un hiver rigoureux et la privation de vivres. Après six mois d'efforts sanglants et répétés, lorsque la faim et la fatigue eurent épuisé les Arabes, Nicéphore prit la ville d'assaut, en rapporta un

[1] Ségur, *Hist. des Bas-Empires*, tom. II, p. 120.

butin immense, emmena une foule de captifs et revint à Constantinople où il reçut dans l'hippodrome les honneurs éphémères du triomphe. Les acclamations populaires qui accueillirent le vainqueur, éveillèrent la jalousie de Romain II, et Nicéphore Phocas fut exilé, pendant que Léon, son frère, remportait en Galatie, sur l'émir Chabdan, une victoire signalée. La conquête de l'île de Crète et les succès si mal récompensés de Nicéphore Phocas valurent à ce général toutes les sympathies de l'Orient. On racontait qu'après l'expulsion des Maures, il s'était préoccupé du soin de réorganiser dans l'île le culte chrétien proscrit depuis si longtemps. Il avait appelé[1] saint Nicon, surnommé le Métanoïte (prédicateur de la pénitence), pour rappeler aux populations les vérités de la foi. Nicon, le Jean-Baptiste du dixième siècle, était né dans la province du Pont, d'une famille illustre, qu'il abandonna dans sa jeunesse pour se renfermer au monastère de la Pierre-d'Or, où il mena, durant douze années, une vie de silence, de mortification et d'austérités extraordinaires. Chargé ensuite d'évangéliser les peuples, il parcourut les montagnes d'Arménie, prêchant toujours le même texte : « Faites pénitence, » qu'il développait avec l'ardeur et l'éloquence des prophètes. Tel était l'homme que Nicéphore Phocas avait appelé en Crète pour y effacer les vestiges de la superstition musulmane et y faire refleurir les traditions chrétiennes. Les insulaires se montrèrent d'abord irrités du zèle apostolique de l'homme de Dieu. Sa douceur triompha de leurs préjugés hostiles. Un jour, il prit en particulier quelques-uns des principaux opposants et dans un entretien secret avec chacun d'eux, comme jadis Notre-Seigneur au puits de Jacob, il leur découvrit les fautes les plus cachées de leur vie. Cette preuve d'inspiration divine toucha leurs cœurs et fit tomber toutes les résistances. De tous les points de l'île, on accourut aux pieds du thaumaturge et des populations entières reçurent le baptême.

Avénement de

9. Ces récits d'une double conquête matérielle et religieuse enflammaient tous les esprits à Constantinople et exaltaient les sym-

[1] Saint Nicon le Métanoïte est honoré le 26 novembre.

Nicéphore Phocas à l'empire.

pathies déjà si prononcées en faveur de Nicéphore. La régente Théophanie et son ministre Bringas, alarmés d'une telle popularité, rappelèrent Nicéphore d'exil, lui firent prêter serment de fidélité aux deux orphelins impériaux Basile et Constantin, et l'envoyèrent prendre le commandement de l'armée d'Asie. Mais en même temps un ordre secret expédié par Bringas enjoignait au général Jean Zimiscès de faire poignarder Nicéphore aussitôt son arrivée dans le camp. Zimiscès rassembla ses officiers, leur donna connaissance de l'infâme message, et, cette lettre à la main, se présentant devant Nicéphore, il le salua du titre d'empereur auguste. Les légions acclamèrent le nouveau césar et l'amenèrent en triomphe à Constantinople où cette révolution militaire fut ratifiée par les cris enthousiastes de la foule. Nicéphore Phocas reçut la couronne impériale des mains du patriarche Polyeucte. Son frère Léon fut nommé curopalate et Zimiscès promu au commandement suprême de l'armée d'Asie (963). Les deux jeunes princes mineurs Basile et Constantin conservèrent le titre d'empereurs ; Nicéphore devait être leur tuteur, comme Romain Lécapène l'avait été de Constantin Porphyrogénète. Le traître Bringas attendait la mort; il ne fut condamné qu'à l'exil. Restait Théophanie, cette parvenue dont les mains s'étaient souillées du meurtre de deux empereurs, l'un son beau-père, l'autre son époux. Nicéphore Phocas l'épousa. C'était, en quelque sorte, s'associer rétrospectivement à ses crimes. Une pareille détermination fut à la fois une surprise et un scandale. Le patriarche essaya de la combattre. Il fit valoir un motif canonique qui mettait un empêchement au mariage. Nicéphore avait levé des fonts baptismaux le jeune empereur Basile, il avait contracté ainsi un lien d'affinité spirituelle avec Théophanie leur mère. Le fait était constant ; il s'était passé sous les yeux de la ville entière qui avait assisté à la cérémonie du baptême impérial. En dépit de cette publicité, Nicéphore et Théophanie le nièrent par serment dans une déposition écrite et le patriarche dut bénir cette union qui commençait par un mensonge pour finir par une tragédie.

Projets hostiles de

10. Élevé au trône par la fortune des armes, Nicéphore fut un empereur soldat. Dès l'an 964, il envoyait en Sicile une armée sous

Nicéphore Phocas contre Othon le Grand.

les ordres du général Manuel, avec ordre d'expulser les Musulmans. L'expédition débuta par quelques succès bientôt suivis d'un désastre immense où Manuel, tombé au pouvoir de l'ennemi, vit détruire sous ses yeux la flotte entière avant d'être décapité lui-même. Plus heureux en Cilicie, Zimiscès infligea aux Musulmans une sanglante défaite, leur enleva Antioche, pendant que Nicéphore en personne, poursuivant les Arabes depuis les côtes de la Phénicie jusqu'aux rives de l'Euphrate, entrait victorieux à Laodicée et Alep (964). Tant d'exploits en Asie ne consolaient pas l'empereur du cruel échec infligé en Sicile à ses armes partout ailleurs victorieuses. Reprenant le vaste programme inutilement poursuivi par un si grand nombre de ses prédécesseurs, il songeait non-seulement à venger son lieutenant Manuel et à chasser les Maures de la Sicile, mais à reconquérir l'Italie, ce fleuron détaché de la couronne constantinienne. Quand le fils de Bérenger II vint implorer son appui contre Othon le Grand, Nicéphore Phocas l'accueillit avec d'autant plus de faveur qu'il lui apportait un prétexte plausible pour engager les hostilités. Restait à préparer des ressources proportionnées à la grandeur de l'entreprise. Nicéphore, pour se créer des revenus, mit la main sur les biens des églises, des évêchés et des monastères, supprima toutes les pensions, vendit les charges, accabla le peuple d'impôts, et altéra les monnaies par un alliage exorbitant. Ce fut un cri de mécontentement dans tout l'empire. Sourd à ces réclamations, l'empereur se laissait accuser d'avarice et poursuivait son but. Il voulait des soldats, beaucoup de soldats, des approvisionnements, des magasins remplis, des arsenaux au complet. L'argent seul ne suffisait point à lui donner de vaillantes recrues. Il s'adressa au patriarche Polyeucte afin de faire déclarer par un concile que tout soldat mort à l'ennemi devrait prendre rang parmi les martyrs. Cette fantaisie théologique échoua devant la résistance unanime des évêques ; l'historien est heureux de pouvoir relever le fait qui tranche sur le servilisme habituel du clergé de Byzance.

§ III. Ambassade de Luitprand a Constantinople.

L'ambassadeur prisonnier. Entrevue de Luitprand avec le curopalate Léon.

11. Autant Nicéphore souhaitait conquérir l'Italie, autant l'empereur Othon prétendait conserver la part qu'il en possédait déjà, et l'augmenter même des provinces méridionales. L'ambassade de Luitprand à Constantinople eut donc un double but : détacher Nicéphore du parti des fils de Bérenger II et ménager une alliance entre Othon le Jeune et Théophano, fille de Romain II et de Théophanie. Dans la pensée de l'empereur d'Occident, la jeune princesse byzantine devait apporter en dot à son futur époux les provinces de l'Apulie et de la Calabre, dernières possessions conservées par les Grecs sur le territoire italien. L'empereur byzantin n'était guère disposé, comme on vient de le voir, à accueillir favorablement de pareilles ouvertures. La réception qu'il fit à Luitprand fut donc loin d'être bienveillante. « Nous arrivâmes à Constantinople la veille des nones de juin (4 juin 968), dit l'évêque de Crémone dans la relation de son ambassade adressée aux deux empereurs Othon et à sainte Adélaïde. A cheval, par une pluie battante, devant la Porte-d'Or, nous attendîmes jusqu'à la onzième heure du jour qu'on vînt nous recevoir. Mais Nicéphore ne jugea point les envoyés de Votre Clémence dignes d'un tel honneur. Il nous fit dire de ne pas l'attendre davantage, et l'on nous conduisit dans un palais assez vaste mais délabré et mal clos, où la chaleur en été et le froid en hiver étaient insupportables. Des gardes furent posés à toutes les issues, avec ordre de repousser tous les visiteurs qui se présenteraient et d'empêcher les gens de mon escorte de sortir sous aucun prétexte. Nous étions prisonniers. Point d'eau dans ce palais qui était vraiment la demeure *arida et inaquosa* de l'Écriture. Pour étancher l'ardeur de la soif qui nous dévorait, les Grecs nous présentèrent un vin rendu impotable par un affreux mélange de poix, de goudron et de gypse. Il nous fallut, comme les captifs hébreux, acheter et faire venir du dehors l'eau que nous buvions. On nous donna pour maître d'hôtel un Sicilien que l'enfer sans doute avait produit, car on ne trouverait pas son pareil sur la

terre. Ce qu'il accumula sur nous de calamités par ses rapines, ses extorsions, ses violences, durant les cent vingt jours que dura notre réclusion, ne saurait s'imaginer ni se décrire. Le VIII des ides de juin (6 juin 968) le curopalate et logothète Léon, frère de Nicéphore, me manda à son audience. A peine fus-je introduit qu'il se récria contre le titre d'empereur que je vous donnais. « Ne l'appelez point βασιλέα (*imperatorem*), disait-il, mais ῥῆγα (*regem*) » Comme je lui faisais observer que les deux mots avaient étymologiquement la même signification, il me répondit d'un ton brusque : « Vous êtes un ambassadeur de guerre et non de paix. » Puis se levant en fureur, il refusa de recevoir vos lettres et les fit prendre par son interprète [1].

Première audience accordée par Nicéphore à Luitprand

42. « Le lendemain VII[e] des ides (7 juin), continue Luitprand, était le saint jour de la Pentecôte. On me conduisit au palais Stéphana, où je fus présenté à Nicéphore. C'est un homme gros, court, à face bouffie, aux jambes torses et aux pieds plats qui me fit l'effet d'un monstrueux pygmée. Les deux jeunes empereurs Basile et Constantin, jadis ses maîtres, aujourd'hui ses sujets, se tenaient très en arrière de lui, l'escortant à droite et à gauche. « Nous aurions dû, et c'était notre désir, dit Nicéphore, vous accueillir avec la magnificence accoutumée, mais la conduite impie de votre maître ne l'a point permis. Il a sacrilégement envahi la cité de Rome ; au mépris de toutes les lois divines et humaines, il a mis à mort Bérenger et son fils Adelbert ; il a décimé les nobles Romains, décapitant les uns, faisant périr les autres sur un infâme gibet, crevant les yeux des uns, exilant les autres ; il a promené le meurtre et l'incendie dans les cités de notre empire. Aujourd'hui, voyant l'inutilité de tant d'efforts, il vous envoie ici en espion, comme un complice de ses fureurs et de sa perversité. » — Je répondis en ces termes : « Mon maître n'a point envahi tyranniquement la ville de Rome, il l'a délivrée, au contraire, du joug d'un tyran ou plutôt de mille tyrans. Ignorez-vous en quelles mains efféminées était tombée la capitale de l'Occident ? Est-ce

[1] Luitprand, *Legatio Constantinop.*, cap. I et II. ; *Patr. Lat.*, tom. 136, col. 911.

qu'elle n'était pas livrée à d'impures courtisanes ? Votre puissance dormait alors, je suppose, sinon la vôtre, au moins celle de vos prédécesseurs qui se glorifiaient comme vous du nom d'empereurs romains. Que faisaient-ils ces puissants, ces empereurs qui ne venaient pas délivrer Rome de cette abominable tyrannie ? Est-ce que les plus saints des papes n'étaient pas expulsés par votre influence, couverts d'opprobres, envoyés en exil par vos partisans et livrés à une telle détresse qu'ils ne pouvaient suffire à payer leur pain de chaque jour ? Adelbert, dont vous parlez avec tant d'éloges, n'a-t-il pas prodigué l'injure à vos prédécesseurs Romain le Jeune et Constantin Porphyrogénète ? Est-ce qu'il n'a pas spolié, comme un ravisseur, les basiliques des princes des apôtres Pierre et Paul ? Parmi tous vos empereurs en est-il un seul qui ait eu assez de zèle pour venger de pareils attentats et rétablir la sainte église de Dieu dans ses droits outrageusement violés ? Vous n'y avez pas même songé ; mon maître l'a fait. Il est venu des extrémités de l'Occident, il est entré à Rome, il a fait disparaître cette tourbe de sacriléges ; il a rétabli les vicaires des saints apôtres dans la plénitnde de leur puissance et de leur majesté. S'il a sévi contre des insurgés, rebelles à sa puissance et à celle du seigneur apostolique, contre des parjures qui avaient porté une main parricide sur les pontifes de Jésus-Christ, il l'a fait en vertu des décrets promulgués par les empereurs romains. Les lois de Justinien, de Valentinien, de Théodore le Grand, sanctionnées par tous leurs successeurs prononcent contre de tels crimes les divers supplices de la décapitation, du gibet ou de l'exil. Si mon maître n'eut pas appliqué la loi, il eut été lui-même un impie, un parjure, un tyran. Tout l'univers sait que Bérenger et son fils Adelbert avaient reçu de sa main le sceptre d'or, symbole d'investiture du royaume d'Italie, et qu'en présence de tous les nobles Germains, ils lui avaient prêté le serment de fidélité. Lors donc qu'à l'instigation du diable, ils violèrent la foi jurée, mon maître dut les traiter comme des parjures et des rebelles ; il les chassa du royaume d'Italie ; vous en feriez autant vis-à-vis de ceux de vos sujets qui se révolteraient contre vous. » — Nicéphore m'interrompit en disant : « Non, non. Ce n'est point là

ce que dit le *miles* (chevalier) qui est venu ici soutenir les intérêts d'Adelbert. » — « Si ce chevalier prétend le contraire, m'écriai-je, un de ceux qui m'escortent lui prouvera demain en champ clos, si vous le jugez bon, que je dis la vérité. » — « Soit, répondit Nicéphore, votre proposition est juste et il sera fait ainsi. Maintenant expliquez-nous pourquoi votre maître a dévasté, le fer et la flamme à la main, les frontières de notre empire. Nous étions amis, un traité d'alliance nous unissait et nous songions à en resserrer les nœuds par un mariage de famille. » — Je répondis en ces termes : « La province que vous revendiquez comme appartenant à votre empire dépend aujourd'hui du royaume d'Italie. Les Lombards en ont fait la conquête, l'empereur des Francs, Louis, l'a arrachée au joug des Sarrasins. Landulf, prince de Bénévent et de Capoue s'y est établi durant sept ans par la force des armes. Jamais il n'en aurait été dépossédé si Romain Lécapène n'avait, au prix d'une grande somme d'argent, acheté l'alliance et le concours de notre roi Hugues d'Italie. Ce fut à cette occasion qu'eut lieu le premier mariage de Romain le Jeune avec une fille naturelle de Hugues. Mon maître vous a donc remis en possession de vos domaines, et maintenant vous prétendez le payer d'ingratitude ! Quand nous avons été à ce point fidèles à nos traités d'alliance, vous nous accusez de parjure ! Vous osez dire que je viens ici en espion, avec des intentions hostiles, sachez donc toute la vérité. Mon maître m'a envoyé près de vous pour vous demander la main de la princesse Théophano votre belle-fille pour son fils Othon, empereur auguste et mon maître. J'attends de votre bouche les conditions auxquelles nous pourrons obtenir cette alliance. En attendant, mon maître, par mon conseil et par mon intervention vous a fait intégralement restituer toutes les cités de l'Apulie ; c'est un fait avéré et constant. » — Quand j'eus ainsi parlé, Nicéphore mit fin à l'audience en disant : « Deux heures se sont écoulées en cet entretien ; l'instant de la procession approche ; il nous faut y assister. Nous vous donnerons notre réponse en temps opportun. [1] »

[1] Luitprand, *Leg. Constantinop.*, loc. cit., col. 913.

La procession de la Pentecôte. Un festin impérial.

13. « Je ne veux pas omettre, continue Luitprand, le récit de cette procession qui pourra intéresser mes augustes maîtres. Une multitude de marchands et de peuple, armée de petits boucliers et de lances rouillées, formait la haie sur le passage de Nicéphore depuis le palais jusqu'à Sainte-Sophie. Pour faire plus d'honneur au César, la majeure partie était pieds nus, ce qui n'ajoutait guère d'éclat à une exhibition déjà si peu imposante. Les patrices, les sénateurs et les grands officiers de l'escorte étaient vêtus de tuniques de cérémonie ; mais elles étaient toutes trouées, et ils eussent beaucoup mieux fait de les laisser dans leur garde-robe, se contentant de leurs habits de tous les jours. Chacune de ces tuniques remontait au moins à leur trisaïeul. Ni or, ni pierreries, sauf sur le manteau impérial de Nicéphore dont l'éclat faisait davantage ressortir l'ignoble accoutrement des autres. On m'avait placé, pour jouir du coup d'œil, sur une estrade voisine des musiciens dans la basilique. Quand le César entra dans le temple, glissant comme un reptile sur ses jambes monstrueuses, on entonna ce chant adulateur : « Voici l'étoile du matin qui réflète les feux du soleil de l'Orient ; le fléau des Sarrasins, Nicéphore, prince des Mèdes. Longues années à Nicéphore. Nations, prosternez-vous, baisez la trace de ses pas, courbez le front devant sa toute-puissance. » Il s'avança ainsi jusqu'au pied du sanctuaire, suivi à très-respectueuse distance par les jeunes empereurs ses maîtres, qui vinrent le saluer en s'inclinant jusqu'à terre. Ce jour-là Nicéphore voulut m'avoir pour convive. Me jugeant indigne d'obtenir la préséance sur aucun de ses officiers, il me fit asseoir au quinzième rang, à une table où l'on avait oublié de mettre une nappe. Aucun de mes compagnons de voyage ne fut, je ne dis pas invité au festin, mais admis à m'accompagner jusqu'à la porte du palais. Durant le repas qui fut long, fastidieusement assaisonné d'une huile détestable et d'une sorte de jus de poisson infect, Nicéphore n'interrompit ses libations que pour m'interroger sur l'état de votre puissance, la grandeur de vos États et de vos forces militaires. Je répondais consciencieusement à toutes ses questions, ne disant rien que d'exact et vrai, lorsqu'il s'écria tout en fureur : « Vous mentez ! Les soldats de

votre maître sont des barbares sans discipline, incapables d'exécuter la moindre manœuvre de cavalerie ou d'infanterie. La grandeur démesurée de leurs boucliers, le poids de leurs cuirasses, de leurs casques et la longueur de leurs épées ne leur permettent pas de se mouvoir. » Puis il se mit à rire et ajouta : « Il y a bien encore un autre obstacle qui immobilise vos soldats, c'est leur gloutonnerie : leur Dieu c'est leur ventre ; leur vaillance est de l'ivresse. Votre maître n'a pas un seul vaisseau sur les mers ; c'est à moi seul qu'appartient la puissance de la navigation. Avec mes flottes j'irai incendier ses villes du littoral ; je remonterai les fleuves et mettrai toutes ses cités en cendres. » J'allais répondre à ces injures, mais il ne m'en laissa pas le temps : « Vous n'êtes pas des Romains, dit-il, mais des Lombards. » A ce mot, je sentis l'indignation me monter au cœur, et bien qu'il me fît de la main des gestes furieux pour m'imposer silence : « Libre à vous, m'écriai-je, de faire remonter la noblesse de vos empereurs à Romulus, un fratricide, et à la poignée de brigands qui vinrent chercher près de lui un asile. Nous autres, Lombards, Saxons, Francs, Lotharingiens, Bavarois, Suèves et Burgondes nous avons les Romains en tel mépris que la plus grossière injure que nous puissions adresser à un homme est de lui dire : Va, tu n'es qu'un Romain ! Ce nom est pour nous synonyme de bassesse, de lâcheté, d'avarice, de luxure, de mensonge, de tous les vices ensemble. Vous dites que nous ignorons l'art de la guerre, fasse le ciel que les péchés des chrétiens ne déchaînent pas ce fléau, mais s'il en est autrement, dès la première bataille que nous aurons contre vous, vous changerez de langage. » Nicéphore, exaspéré, agitait vainement la main pour me commander le silence ; il finit par faire enlever la petite et étroite table placée devant moi, et l'on me reconduisit dans la demeure odieuse ou plutôt dans la prison qui m'avait été destinée [1]. »

Lettre de Luitprand au curopalate Léon.

14. « Deux jours après, brisé par l'indignation, la chaleur et la soif, je tombai gravement malade. Mes compagnons de voyage ne résistèrent pas mieux à l'affreux régime qui nous était imposé. Pour

[1] Luitprand, *Legat. Constantinop.*, loc. cit,. col. 915.

Conférence avec le curopalate.

toute boisson une horrible saumure, pour couche le marbre nu car on nous refusa le foin et la paille que nous demandions; chacun de nous se crut à son dernier jour. Le bourreau qu'on nous avait donné pour maître d'hôtel ne consentit qu'à prix d'argent à se charger d'une lettre que j'écrivis au curopalate Léon. Elle était ainsi conçue : « A Léon curopalate et logothète, Luitprand, évêque. Si le très-sérénissime empereur se détermine à accueillir les propositions que je suis venu lui soumettre, je ne regretterai point les souffrances qu'on me fait subir, et je me hâterai d'informer mon maître par un courrier spécial du motif de mon retard. Sinon, comme il se trouve en ce moment dans le port un navire de commerce appartenant aux Vénitiens, je demande à y être transporté. Du moins si je succombe à la maladie qui m'accable, mon corps sera conduit en Iialie et reposera sur le sol natal. » Léon prit connaissance de cette lettre et quatre jours après me fit mander pour une nouvelle audience. Il était assisté du protovestiaire et parakinoumène Basile[1], le plus habile conseiller de la cour, ainsi que de deux autres diplomates également familiarisés avec les secrets de la politique et la souplesse de l'idiome grec. L'entretien s'engagea ainsi : « Frère, me dirent-ils, exposez-nous l'objet de votre long et pénible voyage. » — Je leur expliquai alors le projet de mariage qui devait sceller l'alliance des deux empires et assurer au monde l'avantage inappréciable de la paix. Quand j'eus cessé de parler, ils répondirent en ces termes : « Vous sollicitez une faveur sans précédent. Jamais la main d'une princesse née sur la pourpre d'un père porphyrogénète n'a été accordée à un prince étranger. Cependant si vous offriez des avantages proportionnés à l'honneur que vous demandez, par exemple si vous nous rendiez Rome et Ravenne dont la possession légitime appartient en droit à notre empire, il serait possible d'établir une négociation sur cette base. Si votre maître veut se contenter d'un simple traité d'alliance, sans insister sur le projet de mariage, il lui faudra du moins remettre

[1] Basile était un fils naturel de Romain Lécapène. Cf. Rambaud, *L'empire Grec au dixième siècle,* p. 38.

Rome en liberté et contraindre les princes de Bénévent et de Capoue, jadis nos sujets, à rentrer sous notre obéissance. » — « Quoi ! repris-je. Estimez-vous moins mon auguste maître qu'un roi Bulgare ou un prince Slave ? Ne vous souvient-il pas que vous avez sans difficulté marié la fille de l'empereur Christophe à Pierre, roi des Bulgares ? » — « Mais, objectèrent-ils, Christophe n'était pas porphyrogénète. » — Je repris alors : « Vous parlez de rendre à la ville de Rome sa liberté ; croyez-vous donc qu'elle soit réduite en servitude ? A quel maître obéit-elle ? A qui paye-t-elle tribut ? Constantin le Grand, l'auguste fondateur de votre capitale, maître du monde, Κοσμοκράτως ainsi que vous l'appelez, fit d'immenses donations à l'Église romaine, non-seulement en Italie, mais dans presque tous les royaumes d'Occident et dans toutes les provinces du Midi et de l'Orient, en Grèce, en Judée, en Perse, en Mésopotamie, dans la Babylonie, en Égypte et en Lybie, ainsi que l'attestent ses diplômes conservés dans nos archives : *ut ipsius testantur privilegia quæ penes nos sunt*. Or, mon maître a fidèlement remis au vicaire des très-saints apôtres tout ce qui, dans ses États, en Italie, dans la Saxe et en Bavière appartient à l'Église romaine. Sur ma foi d'évêque je jure qu'il n'a pas retenu une seule ville ou bourgade, un seul soldat, une seule famille dépendant du domaine de saint Pierre. Pourquoi votre empereur ne fait-il pas de même et ne rend-il pas à l'Église des bienheureux apôtres les domaines situés dans ses États et compris dans la donation de Constantin. Il ferait ainsi plus libre et plus riche cette Église de Rome délivrée et enrichie par mon maître. » — Le parakinoumène Basile me répondit : « Il le fera lorsque Rome et l'Église romaine seront constituées en la forme qu'il désire. » — « Ah ! repris-je, ce moyen dilatoire me rappelle le trait de cet homme qui, injurié par un ennemi, s'adressait au Seigneur en disant : Mon Dieu, vengez-moi de mon adversaire. — Dieu lui répondit : Je le ferai quand je rendrai à chacun selon ses œuvres. — Alors, dit l'homme, j'aurai longtemp à attendre [1]. — Cette anecdote les fit tous éclater de rire et mit

[1] Nous avons déjà (tom. IX de cette *Histoire*, p. 177) cité ce passage comme

fin à la conférence. On me ramena dans cette infâme demeure qui me servait de cachot et j'y fus gardé avec plus de rigueur que jamais jusqu'à l'époque de la fête des saints apôtres Pierre et Paul (29 juin 968)[1]. »

Un envoyé bulgare et Luitprand à la table de l'empereur

15. « Ce jour-là, malgré mon état maladif, il me fallut, après la célébration de la messe, assister à un festin au palais de l'empereur, avec un envoyé bulgare, arrivé la veille. Celui-ci, rasé à la mode de son pays et portant une ceinture de fer sur les reins, était, je crois, un simple catéchumène. On le fit placer avant moi, et l'on voulut me faire asseoir à sa gauche à une petite table longue et étroite qui me fut apporté. Je refusai absolument et me disposai à sortir. Le curopalate Léon et le proto-secrétaire Siméon intervinrent : « A l'époque où le roi des Bulgares Pierre épousa la fille de l'empereur Christophe, me dirent-ils, on stipula, dans un traité écrit et ratifié sous la foi du serment, que les ambassadeurs bulgares auraient à Constantinople la préséance sur ceux de toutes les autres nations. Vous avez parfaitement raison de dire que celui-ci est ridicule avec sa tête rase, son air sordide et sa chaîne d'airain autour du corps. Il est cependant patrice et ambassadeur bulgare. Comme tel il doit passer devant un évêque et surtout devant un évêque du pays des Francs. Nous comprenons ce qu'une telle situation a pour vous de pénible, mais nous ne vous laisserons pas retourner à votre demeure, comme vous en avez l'intention. Venez dans la salle voisine prendre place à la table des officiers impériaux. » J'écoutai tout cela en silence ; la douleur que me causait

décisif en faveur de l'authenticité de la donation constantinienne. En le reproduisant aujourd'hui sans aucune-arrière pensée de polémique, sans aucun parti pris d'opinion préconçue, il nous paraît absolument impossible que Luitprand eût tenu ce langage s'il n'avait pas vu de ses yeux à Rome l'original de la donation constantinienne. Réciproquement, si les diplomates grecs auxquels Luitprand s'adressait n'avaient pas été convaincus de l'authenticité de cette donation, ils n'eussent pas manqué de relever amèrement la crédulité de l'évêque de Crémone. Plus on étudiera sérieusement les textes, plus on regrettera les injures prodiguées aux défenseurs de la donation de Constantin le Grand.

[1] Luitprand, *Legat. Constantinopol.*, loc. cit. col. 927.

un tel affront me rendit muet. Je me laissai conduire, et l'empereur Nicéphore eut l'attention, pour me dédommager quelque peu, de m'envoyer des mets les plus délicats qui lui avaient été servis, entre autres un chevreau gras, bourré d'ail, d'oignons, de poreaux et nageant dans la saumure. Vos Majestés, qui ne croient déjà guère à la délicatesse du goût du saint empereur de Constantinople, auraient achevé de se convaincre, si j'avais pu d'un coup de baguette transporter ce mets sur leur table. »

Injures des Orientaux contre l'Eglise d'Occident.

16. « Huit jours après, l'envoyé bulgare étant reparti, Nicéphore qui croyait m'éblouir par la magnificence de ses festins, m'invita de nouveau, et, en dépit de la fièvre qui me consumait, je dus me traîner au palais. Le patriarche Polyeucte avec plusieurs évêques était du nombre des convives. L'empereur me posa d'abord quelques questions sur les saintes Écritures, j'y répondis avec la grâce de Dieu, assez pertinemment, je crois. Voulant ensuite amener l'entretien sur un sujet qui lui permît de vous insulter à son aise, il me demanda quels étaient les conciles dont nous observions les canons dogmatiques. — « Nous avons, lui dis-je, les conciles de Nicée, de Chalcédoine, d'Éphèse, d'Antioche, de Carthage, d'Ancyre, de Constantinople. » — « Ah ! ah ! dit-il, vous oubliez le concile de Saxe. Nous n'en possédons pas encore nous-mêmes le texte. C'est une lacune dans nos recueils ; mais que voulez-vous ? Les Saxons sont novices dans la foi ; la Saxe est loin de nous. Ce bienheureux concile nous est encore inconnu. » A cette indécente plaisanterie, je répondis du ton le plus grave : « C'est aux membres gangrenés que le chirurgien applique le fer rouge. Or toutes les hérésies jusqu'à ce jour ont pris naissance chez vous ; c'est chez vous qu'elles se sont développées ; tandis que c'est chez nous, en Occident, et par nous qu'elles ont été jugées, condamnées et frappées de mort. Un diacre romain, qui fut plus tard pape universel, Grégoire le Grand, auquel vous avez donné le surnom de *Dialogus*, en mémoire de l'œuvre immortelle qu'il composa sous ce titre, convainquit d'hérésie votre patriarche Eutychius et lui fit abjurer son erreur. Cet Eutychius professait publiquement qu'il n'y aurait point de résurrection des morts ; non-seulement il le disait, le prêchait, le

criait sur les toits, mais il écrivait un volume entier pour soutenir cette assertion impie. Ce volume fut brûlé, selon la loi orthodoxe, par le diacre Grégoire. Je pourrais citer mille autres exemples de ce genre. Les papes de Rome n'ont cessé de flétrir toutes les hérésies qu'on ne se lassait point chez vous d'inventer. Or, la nation saxonne, depuis le jour où elle embrassa la foi de Jésus-Christ, et fut régénérée par le saint baptême, n'a jamais été souillée par aucune hérésie ; elle n'eut donc jamais besoin de synodes pour corriger des erreurs qu'elle ne connaît pas. Vous croyez insulter la foi des Saxons en disant qu'elle est novice. J'accepte le mot, car chez eux la foi en Jésus-Christ conserve toute la vigueur de la jeunesse ; elle ne s'est point affaiblie dans une décadence sénile, elle est féconde en œuvres de salut. Au contraire, je connais des régions où la foi est vieillie au point qu'on la traite comme un vêtement usé qu'on met au rebut. D'ailleurs, il s'est tenu dans la Saxe des synodes où on a décrété qu'il vaut mieux combattre avec le fer qu'avec la plume, et mourir plutôt que de tourner le dos à l'ennemi. » Je m'arrêtai là dans mon invective, mais au fond du cœur je formais tacitement ce vœu : Puisse bientôt l'armée des Grecs en faire l'expérience et apprendre que les Saxons sont des soldats [1]. »

Seconde audience accordée par Nicéphore à Luitprand

17. « Dans l'après-midi du même jour, Nicéphore voulut que je vinsse l'attendre au palais, à son retour de la promenade. J'étais tellement faible et défiguré que sur mon passage, les femmes byzantines levaient les mains au ciel en criant : pauvre malheureux. Ma situation était d'autant plus pénible qu'on m'avait donné le cheval le plus fougueux qu'on eût pu trouver dans les écuries impériales. Enfin, cette malheureuse journée se termina, et je fus réintégré pans mon cachot. Trois semaines entières s'écoulèrent sans voir d'autres visages que ceux de mes gardiens et de mes compagnons de captivité. Le désespoir s'empara de mon âme ; je me figurais qu'on avait résolu de nous faire mourir de langueur dans cette réclusion. Nous implorions la Vierge Mère de Dieu pour notre délivrance. L'empereur cependant était allé s'établir aux eaux

[1] Luitprand., *Legat. Constantinopol*, loc. cit. col. 919.

douces d'Asie. Il se souvint de moi et me fit appeler à son audience, où malgré ma fièvre il me contraignit de rester tête nue durant tout l'entretien. « Les précédents ambassadeurs du roi Othon votre maître, me dit-il, avaient en son nom juré qu'il respecterait tous les droits de notre empire. Ils en ont signé la promesse. Or, se peut-il un plus grand outrage que l'usurpation faite par votre maître du titre d'empereur ? Il est allé plus loin encore puisqu'il s'est emparé de trois thèmes (provinces) de notre empire. Je ne puis absolument supporter cette double injure. Vous ne recouvrerez votre liberté qu'en me promettant de la faire réparer. A cette condition seulement vous obtiendrez mes faveurs et je vous renverrai dans votre patrie comblé d'honneurs et de richesses. » — « Mon auguste maître, répondis-je, est aussi sage que puissant. Il a prévu avec l'assistance de l'Esprit-Saint, toutes les propositions qui pourraient m'être faites et il m'a laissé, dans un écrit signé de sa main et muni de son sceau, des instructions dont je n'ai pas le pouvoir de m'écarter. Je suis prêt à confirmer entre vos mains par serment tout ce que contiennent ces instructions dont je vous donnerai connaissance. Quant aux précédents ambassadeurs, les engagements qu'ils ont pu prendre sans y être autorisés, ne sauraient avoir la moindre valeur. » Il revint ensuite sur les princes de Capoue et de Bénévent, qu'il traita d'esclaves révoltés. On devinait facilement combien cette affaire lui tenait au cœur. « Votre maître, me dit-il, a pris sous sa protection ces rebelles. Jamais nous ne pourrons contracter avec lui d'alliance, s'il ne les remet en mon pouvoir. Eux-mêmes demandent à rentrer dans leur devoir ; votre maître s'y oppose. Le temps est proche où l'on saura sur les rivages italiens qu'il y a encore des soldats à Constantinople pour châtier des esclaves révoltés et des rois parjures. » Je voulus répondre, mais il ne me le permit point. Il se leva pour passer à table et m'ordonna de l'y suivre. Son père le vieux Bardas, assista au festin. Il est si décrépit que je lui eusse donné cent cinquante ans, ce qui n'empêchait pas les Grecs de le saluer de leur acclamation hypocrite et de leur éternelle formule : Que Dieu multiplie les années du césar Bardas ! Quand on eut pris place, Nicéphore ordonna qu'on lût à haute voix

une homélie de saint Jean Chrysostome sur les Actes des Apôtres. Quand la lecture fut terminée, je demandai la faveur d'être renvoyé près de vous. Nicéphore inclina la tête en signe d'assentiment, mais il me fit ramener dans ma prison et je n'entendis plus parler de lui jusqu'au XIII des calendes d'août (20 juillet 968). Ma réclusion était plus sévère que jamais ; on ne me laissait communiquer avec aucune personne du dehors. Cependant Grimizo, l'envoyé d'Adelbert et de Conrad recevait l'ordre de s'embarquer sur une flotte composée de vingt-quatre navires byzantins, deux vaisseaux russes et deux Gaulois. Tels sont du moins ceux que j'ai pu compter et reconnaître du haut de ma prison qui avait vue sur la Corne-d'Or. Ils mirent à la voile, sous mes yeux, le XIV des calendes d'août (19 juillet) [1].

Troisième audience impériale. Départ de Nicéphore pour une expédition en Syrie.

18. « Le lendemain, jour où les Grecs célèbrent sur le théâtre l'ascension d'Élie au ciel, Nicéphore m'envoya chercher. « Je vais, me dit-il, entreprendre une expédition, non pas contre les Chrétiens, ainsi que le fait votre maître, mais contre les Musulmans de Syrie. L'an dernier, j'étais sur le point de partir, lorsqu'on m'annonça les préparatifs hostiles que faisait votre maître. Laissant donc de côté les Syriens, je pris la direction de l'Italie, et j'étais en Macédoine à la tête de mon armée lorsque les envoyés d'Othon vinrent m'assurer avec serment des intentions pacifiques de leur maître. Retournez en Italie (à ces mots je dis mentalement *Deo gratias!*) et s'il persévère dans ses projets d'alliance avec moi, revenez m'en informer. » — « Votre très-sainte Majesté, répondis-je, peut en toute assurance me renvoyer en Italie. Mon maître est très-réellement dans les dispositions que je vous ai fait connaître, je reviendrai donc avec joie vous en donner un nouveau gage. » — Ma pensée n'était guère d'accord ici avec ma parole ; il s'en aperçut pour mon malheur. Un sourire ironique passa sur son visage ; je m'inclinai jusqu'à terre pour prendre congé, mais il me fit retenir dans une salle voisine jusqu'à l'heure du souper, parfumé comme toujours d'une odeur d'ail et d'oignon mêlée à

[1] Luitprand., *Leg. Cons.*, col. 921.

celle de l'huile rance et de la saumure. Ce jour-là je réussis, non sans des supplications infinies, à lui faire agréer les présents qu'il avait précédemment repoussés avec dédain. Durant le repas, Nicéphore recommença ses plaisanteries injurieuses contre les Francs, terme générique sous lequel il comprend indistinctement les Latins et les Teutons. Il me demanda ensuite comment se nommait la ville dont j'étais évêque et quelle en était la situation géographique. « Crémone, lui répondis-je, est assez rapprochée des rives de l'Éridan (le Pô), le roi des fleuves d'Italie, en sorte que les vaisseaux dont me parlait naguère Votre Sublimité Impériale pourraient facilement y accéder. J'ose espérer que, dans ce cas, l'honneur que j'ai eu d'approcher de votre personne sacrée vaudra une sauvegarde à ma ville épiscopale. » Nicéphore comprit parfaitement le sens ironique de cette allusion ; il me jura que Crémone serait épargnée et ajouta qu'avant peu il me ferait reconduire sur un de ses navires au port d'Ancône. C'était une promesse mensongère. Trois jours après il quittait Constantinople et se dirigeait en Assyrie, sans laisser aucun ordre pour qu'on subvînt aux frais de notre séjour, durant un temps où la disette était telle que chacun des repas de mes vingt-cinq compagnons de voyage et des quatre soldats grecs, nos geôliers, me coûtait plus de trois pièces d'or [1]. »

Dernière entrevue de Nicéphore et de Luitprand.

19. « Le jeudi 23 juillet, le curopalate Léon me fit appeler à son audience. « L'empereur est parti pour se mettre à la tête de l'armée d'Assyrie, me dit-il. Si vous avez quelques nouvelles communications à lui faire, si même vous désiriez le revoir une dernière fois, il en est temps encore et j'ai reçu l'ordre de me mettre à votre disposition. » — « Je n'ai, répondis-je, aucune communication nouvelle à adresser au sublime empereur. Je demande seulement, ainsi qu'il a daigné m'en faire la promesse, d'être ramené par un de ses navires à Ancône. » Léon me jura par la tête de l'empereur, par la sienne propre et par celle de ses enfants, que la chose serait faite. « Mais quand ? » demandai-je. — « Très-prochainement, répondit-il. Le *delongaris* (capitaine de

[1] Luitprand., loc. cit. col. 922.

la flotte) a reçu l'ordre de tout préparer pour votre départ. » — Bercé de cette trompeuse espérance, je m'éloignai plein de joie. Quelle fut ma surprise lorsque, le surlendemain, on me fit monter à cheval pour aller rejoindre Nicéphore à dix-huit milles de Constantinople. A mon arrivée il m'interpella en ces termes : « Je vous croyais un homme honorable et sincère, j'avais compté sur vous pour établir entre votre maître et moi une solide alliance, basée sur la réparation des injustices dont j'ai à me plaindre. Vous avez repoussé toutes mes propositions avec une inflexible dureté. Il ne me reste plus qu'à vous donner un dernier avis. Prévenez votre maître que je vais attaquer mes deux sujets rebelles, les princes de Capoue et de Bénévent, pour les réduire à leur devoir. Qu'il se garde bien de leur porter secours, et puisqu'il refuse de me céder quoi que ce soit de ce qui est à lui, qu'il ne m'empêche pas du moins de rentrer en possession de ce qui est à moi. On ne peut contester que les principautés de Capoue et de Bénévent relèvent de mon empire et lui avaient jusqu'ici payé tribut ; bientôt j'aurai repris par les armes ce qu'on m'a ravi par la ruse et la désertion. » — Je répondis en ces termes : « Les nobles princes de Capoue et de Bénévent sont vassaux de mon maître ; il ne les laissera point attaquer impunément. Si vous prenez contre eux l'initiative des hostilités, vos troupes rencontreront celles de mon maître, et il se pourra que cette fois vous perdiez sans retour les deux thèmes d'Apulie et de Calabre qui vous restent encore en Italie. » A ces mots le feu de la colère lui monta au visage ; il bondit violemment : « Sortez, s'écria-t-il. Par mon nom, par celui des parents qui m'ont donné le jour, je donnerai à votre maître d'autre souci que celui de protéger des esclaves rebelles ! » Je me retirai aussitôt, mais pendant que je m'éloignais, Nicéphore ordonnait à l'interprète de me retenir pour son convive du soir. A la table impériale je trouvai le curopalate Léon et d'autres généraux avec lesquels Nicéphore s'égaya, suivant sa coutume, par des plaisanteries indécentes contre vous, contre les Latins, les Francs et les Teutons. Il me demanda si vous aviez comme lui des parcs pour chasser l'onagre et les autres bêtes fauves. Comme je lui faisais observer que

l'onagre, c'est-à-dire l'âne à l'état sauvage, n'existait point dans vos contrées, mais que vos parcs étaient peuplés d'autres fauves pour vos chasses royales : « Je veux, dit-il, vous faire voir un de mes parcs. Vous en admirerez la grandeur, et vous y verrez des troupes d'onagres. » Il me conduisit en effet dans un parc assez vaste, sur un terrain montueux, plein de broussailles, sans grands arbres et au total fort peu agréable. J'étais à cheval, le chapeau sur la tête. Le curopalate m'envoya son fils me dire que nul ne pouvait avoir la tête couverte devant l'empereur. « Chez nous, répondis-je, les cavaliers ont toujours la tête couverte. Laissez-moi suivre l'usage de mon pays, de même que nous laissons vos ambassadeurs observer à notre cour votre propre étiquette. » — « Non, répondit-il, ôtez votre chapeau ou retirez-vous. » Je tournai bride aussitôt. En ce moment une bande de ces fameux onagres, mêlés à quelques chèvres sauvages, traversa le taillis. « Je n'ai jamais vu de ces animaux en Saxe, » dis-je au curopalate. « Si votre maître, me répondit-il, consentait à donner satisfaction au très-saint empereur, nous peuplerions ses parcs de ces animaux, dont aucun de ses prédécesseurs n'a jamais vu un seul. » Je ne répondis pas, mais sachez, mes augustes maîtres, que si vous désiriez des onagres, mon frère et collègue Antoine, l'évêque de Brescia pourra vous en fournir de plus beaux que ceux de Nicéphore, et il s'en vend même à Crémone. L'empereur, informé de l'incident et de ma brusque retraite, ne prit pas la peine de me faire rappeler; il me fit offrir en présent deux chèvres de son parc et me laissa retourner à Constantinople. Lui-même continua le lendemain son voyage en Syrie [1]. »

Injurieux traitements faits à l'ambassadeur.

20. « Rentré à Byzance, je comptais profiter de la promesse de Nicéphore et m'embarquer le plus tôt possible pour revenir en Italie. Mais l'eunuque et Patrice Christophe, chargé de l'administration en l'absence de l'empereur, me déclara qu'il ne fallait plus songer au départ parce que la flotte des Sarrasins coupait toutes les communications par mer, et que les Hongrois occupaient toutes les routes de terre. Hélas ! c'était un mensonge ; je n'en fus pas moins réintégré dans ma triste demeure, et les gardiens redoublèrent de

sévérité, ne me permettant ni à moi-même ni à aucun de mes compagnons de sortir ou de recevoir aucune visite. On alla jusqu'à arrêter et jeter en prison les pauvres qui venaient sous mes fenêtres demander l'aumône. Le seul de mes domestiques qui sût le grec et qui fût ainsi en état d'acheter les provisions diverses dont j'avais besoin, n'obtint plus la permission de sortir ; les achats étaient faits par le cuisinier qui ne savait pas un mot de grec, et à qui on faisait payer chaque objet le quadruple de sa valeur. Un ami nous ayant envoyé un jour des fruits, quelques aromates et du vin de choix, nos gardiens jetèrent toutes ces provisions et chargèrent de coups ceux qui les avaient apportées. Pour mettre le comble à nos infortunes, vers la fête de l'Assomption de la sainte Vierge Marie, des nonces du seigneur apostolique et pape universel Jean XIII arrivèrent à Constantinople avec des lettres où le pontife exhortait Nicéphore à contracter alliance avec son fils spirituel l'auguste Othon, empereur des Romains. Ce titre d'empereur des Romains donné à Othon par le très-saint pontife exaspéra la fureur des Grecs. Nous crûmes qu'ils allaient massacrer les légats. « Pourquoi, s'écriaient-ils, le navire qui portait de tels blasphémateurs n'a-t-il pas fait naufrage? Il n'y a pas d'autre empereur des Romains que l'auguste Nicéphore. Quel supplice infligerons-nous aux deux scélérats qui se sont chargés de cet indigne message. Ils sont trop vils et trop misérables pour souiller nos mains de leur sang. Si l'un était marquis et l'autre comte, nous les ferions coudre dans des sacs et jeter au Bosphore. Mais ce sont de pauvres moines déguenillés. Jetons-les dans un cachot jusqu'au retour du très-saint empereur. » Les nonces apostoliques furent en effet incarcérés, et l'on expédia en Mésopotamie un courrier qui devait remettre à Nicéphore la lettre du pape. De mon côté, je fus gardé avec un redoublement de rigueur, et je n'obtins qu'à prix d'or la permission d'aller, le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix (14 septembre 968), adorer, avec la foule des fidèles, le bois sacré où fut consommée la rédemption du monde [1]. »

Luitprand et le patrice Christophe.

21. Le lendemain, on me traîna plus mort que vif à l'audience de l'eunuque Patrice Christophe. Il était assisté de trois conseillers

impériaux. « La pâleur de votre visage, votre maigreur, votre abattement, me dit-il d'un ton de bienveillance auquel je n'étais pas accoutumé, sont sans doute plus l'effet du chagrin que celui de la maladie. Pardonnez-nous cependant au saint empereur et à moi de retarder votre départ. Le pape de Rome (si l'on peut toutefois donner le titre de pape à un homme qui a jadis accepté la communion du fils d'Albéric l'apostat et sacrilége Jean XII) vient d'adresser au très-saint empereur des lettres indignes du Siége Apostolique et de la majesté de notre souverain. Il refuse à Nicéphore son titre d'empereur des Romains. Un tel outrage n'a pu être fait qu'à l'instigation de votre maître. » En l'entendant parler ainsi, je me disais intérieurement : « C'est fait de moi. Ils vont me traîner au prêtoire et remettre ma tête au licteur. » — « Écoutez, ajouta Christophe, nous ne voulons pas vous en rendre responsable ; ce pape, nous le savons, est un insensé (*omnium hominum stolidior*), convenez-en vous-même. » — « Je n'en conviens nullement, » m'écriai-je. — « Quoi! reprit-il, ce n'est pas être ou le plus ignorant ou le plus fou des hommes, que de ne pas se souvenir que Constantin le Grand a transféré en cette capitale le siége de l'empire romain, dont les empereurs actuels ont hérité ? Donc si vous ne reconnaissez pas la sottise de votre pape Jean XIII, vous avouez indirectement que c'est à votre instigation qu'il refuse à Nicéphore le titre d'empereur des Romains. » — « En aucune façon, répon. dis-je. Le pape Jean XIII, dont le mérite est connu du monde entier, n'a pas eu l'intention d'outrager l'empereur. Il sait et nous savons tous que l'empereur romain Constantin le Grand fonda jadis votre capitale et lui donna son nom. Mais depuis vous avez changé de langue, de mœurs, de costume même. Dès lors le très-saint pape est fondé à croire que vous n'aimez pas le nom de Romains plus que vous n'en aimez l'habit. Si Dieu me prête vie, je vous jure que vous recevrez bientôt du seigneur pape une lettre dont la suscription sera conçue en ces termes : « Jean, pape de Rome, à Nicéphore, Constantin et Basile, grands et augustes empereurs des Romains. » — En tenant ce langage, ma pensée était celle-ci : Nicéphore a usurpé le trône sur ses deux jeunes maî-

tres. L'adultère et le parjure lui ont frayé le chemin. Or c'est au pape qu'appartient la sollicitude de tout l'univers chrétien ; c'est lui qui doit veiller au salut de tous. Un jour donc le pape pourra fort bien transmettre à Nicéphore une lettre dont la suscription serait ainsi rédigée, mais dont la teneur contiendrait l'ordre de comparaître devant un synode pour y rendre compte de son usurpation, avec menace d'anathème s'il refusait d'obéir. Dans ce cas une suscription ainsi conçue serait absolument nécessaire, car sans elle la lettre ne serait jamais remise à Nicéphore. Les Grecs qui m'écoutaient ne soupçonnèrent point ma véritable pensée : charmés de l'offre que je faisais d'obtenir pour leur maître le titre d'empereur des Romains, ils s'empressèrent de m'adresser leurs remercîments. « Nous vous rendons grâce, ô évêque, dirent-ils, de nous offrir votre sage médiation dans une affaire si importante. Vous êtes le seul de tous les Francs pour qui nous nous sentons de l'affection. Quand par votre prudente intervention, ils auront réparé leurs torts, nous cultiverons avec plaisir leur amitié, et lorsque vous reviendrez parmi nous, vous n'aurez pas à vous en repentir. Mais dites-nous, ajoutèrent-ils, si votre maître veut réellement contracter une alliance avec l'empereur et la sceller par un mariage de famille ? » — « Il le voulait sincèrement à l'époque de mon arrivée ici, répondis-je. Mais depuis bientôt quatre mois pendant lesquels il ne m'a pas été permis de lui faire parvenir ni courrier, ni message, il me croit captif. Son cœur se révolte à sa pensée. Mon maître, sachez-le, a le courage et la force du lion ; il se prépare en ce moment à vous faire sentir le poids de sa colère. » — « Votre maître ! s'écrièrent-ils, nous le briserons comme un frêle roseau ; nous le chasserons de l'Italie et le renverrons parmi les ours de la Saxe. Pour vous donner la preuve que nous ne le craignons pas, nous vous interdisons de lui porter les manteaux de pourpre que vous avez achetés pour lui. Tous vos bagages passeront à la douane et seront scellés de bulles de plomb. On retiendra, en vous en remettant le prix, tous les objets que nous nous réservons à nous autres Romains et dont nous ne permettons pas l'exportation chez les nations étrangères. » Ils le firent en effet ; ils

La douane byzantine.

saisirent cinq manteaux de la pourpre la plus précieuse, vous jugeant indignes, vous et tous les princes italiens, francs, bavarois et suèves de porter ces vêtements d'honneur. « Mais, dis-je, que devient la parole sacrée de votre empereur? Quand je pris congé de lui, je lui demandai l'autorisation d'acheter pour mon église de Crémone, à laquelle je voulais en faire honneur, autant d'ornements de pourpre que je jugerais convenable. Il me l'a gracieusement accordée sans aucune distinction ni réserve, soit sur la qualité, soit sur le prix. Le curopalate Léon, frère de Nicéphore, était présent, ainsi que l'interprète Évodius, et les deux conseillers Jean et Romain : ils peuvent l'attester. Je l'affirme moi-même, car je n'ai pas besoin d'interprète pour comprendre les paroles que l'empereur prononce en grec, et j'ai parfaitement entendu l'autorisation qu'il chargeait l'interprète de me traduire en latin. » — « Sans doute, répondirent-ils, mais l'empereur n'avait nullement l'intention de comprendre dans son autorisation l'achat d'objets dont l'exportation est absolument prohibée. Vous seul pouviez donner à sa parole une telle signification. Nous l'emportons par la puissance et la sagesse sur tous les autres peuples de l'univers, il faut donc que nous nous réservions pour nous seuls un vêtement d'honneur qui nous soit spécial. » — « En ce cas, répondis-je, vous n'atteignez guère votre but ; il n'y a pas chez nous de vieil eunuque ni de couturière qui ne soit habillé de pourpre. » — « Qui donc vous le procure? » me demandèrent-ils. — « Les marchands de Venise et ceux d'Amalfi, répondis-je. Ils viennent dans notre pays vendre ces superfluités, et les échanger contre notre or et nos grains qui les nourrissent. » — « Ils ne le feront plus, s'écria Christophe. Désormais leurs navires seront visités avec plus de rigueur, et si nous y découvrons une seule pièce d'étoffe de pourpre, le capitaine sera flagellé et jeté en prison. » — Je crus alors devoir rappeler un souvenir qui m'était personnel. « Sous le règne de Constantin Porphyrogénète, de bienheureuse mémoire, leur dis-je, alors que j'étais simple diacre, je vins ici comme envoyé, non pas d'un empereur ni d'un roi, mais du marquis Bérenger. J'achetai des palliums en plus grand nombre et beaucoup plus précieux que ceux-ci. On

ne les visita point ; ils ne furent pas plombés en douane. Aujourd'hui que, par la miséricorde divine, je suis évêque et ambassadeur des magnifiques empereurs Othon, père et fils, vous me faites l'injure de visiter et de plomber mes bagages comme si j'étais un trafiquant vénitien. Vous confisquez les objets précieux que j'avais achetés pour mon église. Vous ne rougissez pas des outrages que vous infligez en ma personne à mes augustes maîtres. Vous me retenez captif, livré aux tortures de la faim et de la soif, et, pour comble d'injures, vous me dépouillez de ce qui m'appartient et que j'ai payé de mes deniers. Prenez-le, puisque vous êtes les maîtres, mais du moins laissez-moi les présents que de généreux amis ont bien voulu m'offrir. » — Voici la réponse qu'ils me firent : « Constantin Porphyrogénète était d'un caractère doux et paisible. Il ne quittait presque jamais l'intérieur du palais et par des concessions de ce genre, il s'attirait l'amitié des nations étrangères. Nicéphore, au contraire, est un prince guerrier ; un palais lui fait horreur comme la peste ; il prétend soumettre les nations à son empire non point par des concessions, mais par la terreur de ses armes. Voilà pourquoi nous avons ordre de ne pas ménager autrement les rois vos maîtres et de retenir à notre douane toutes les étoffes de pourpre qui se trouveront dans vos bagages aussi bien celles que vous avez reçues en présent que les autres [1]. »

Départ de Constantinople et retour en Italie.

22. « Ils le firent comme ils le disaient, puis ils me remirent pour Votre Majesté une lettre tracée en caractères d'or, mais vraisemblablement pleine d'injures contre vous. Ils me présentèrent une autre missive tracée en caractères d'argent. » Votre pape, me dirent-ils, nous a paru indigne de recevoir une lettre impériale. Le curopalate, frère de Nicéphore lui adresse celle-ci. Mais il n'a pas voulu la remettre aux misérables nonces que Jean XIII nous a envoyés. Vous la lui porterez vous-mêms ; elle est de nature à le faire réfléchir. S'il ne donne point les satisfactions que nous exigeons de lui, il peut se considérer comme perdu. » Puis ils me dirent adieu, m'embrassant d'un air assez aimable. Je revins en

[1] Luitprand., *Legat. Constantinop.*, loc. cit. col. 929-931.

hâte à l'infâme demeure que j'allais donc avoir la joie de quitter. Ce fut pour y recevoir un nouvel affront. L'escorte qu'on m'envoya ne comprenait que juste le nombre de chevaux nécessaire pour mes compagnons de voyage et moi, sans une seule mule pour les bagages. Cependant j'étais si heureux de recouvrer ma liberté que je fis compter cinquante pièces d'or au chef de l'escorte. Puis un charbon à la main j'écrivis sur les murs de la maison détestée ces hexamètres que l'indignation me dicta : « Un évêque d'Ausonie, Luitprand de Crémone, ambassadeur de l'auguste empereur Othon, venu à Constantinople pour négocier un traité d'alliance et de paix, a été enfermé quatre mois dans ces salles de marbre ouvertes à tous les vents, exposées à toutes les chaleurs de l'été, à toutes les rigueurs de l'hiver, sans eau, sans pain, sans aliments. La Grèce menteuse avait promis à l'empereur mon maître la main d'une princesse qui n'est pas née encore. Le jour viendra où Nicéphore expiera sa rage insensée ; la guerre dévastera ses provinces, il implorera en vain la paix ; l'empereur mon maître demeurera sourd à ses prières désespérées. » Après avoir écrit ces vers, le VI des nones d'octobre (2 octobre 968), à la dixième heure du jour, je quittai Byzance, jadis la plus florissante des cités, aujourd'hui la plus misérable ; je sortis de cette cité dont la famine est la véritable reine, capitale du parjure, de la fourberie, du mensonge, de la rapacité, de l'envie de la cupidité et de l'arrogance. Il nous fallut quarante-neuf jours, à pied, à cheval, à âne, en bateau, pour gagner Nicopolis, où nous arrivâmes le 20 novembre. Là nous prîmes congé du chef de l'escorte, qui me fit embarquer sur deux petites felouques, qui longèrent la côte jusqu'au fleuve Offidaris que nous remontâmes, pendant que mes compagnons de voyage suivaient la route de terre parce que les deux bateaux étaient trop étroits pour leur donner passage. A une distance de dix-huit milles on nous montra la ville de Patras, célèbre par le martyre de saint André. En ce moment une violente tempête agitait nos frêles esquifs et les habitants du littoral se réunissaient attendant l'occasion d'un naufrage pour nous dépouiller et mettre à mort ceux d'entre nous que les flots auraient épargnés. J'invoquai avec fer-

veur le saint apôtre et me mis sous sa protection. Après deux jours d'une effroyable tourmente, les vents et les flots s'apaisèrent ; nous arrivâmes à Leucate, dont l'évêque, un eunuque, nous traita avec la dernière inhumanité. Nous avions eu le temps de nous habituer à de pareils traitements, de la part des évêques grecs. Pardonnez-leur, mes augustes maîtres ; Nicéphore fait peser sur eux la plus lourde oppression. L'évêque de Leucate me jura qu'il était taxé annuellement à un tribut de cent pièces d'or. Ses collègues ont de même à verser au fisc impérial des sommes proportionnées aux revenus de leur mense épiscopale. Tel est ce Nicéphore qui se permet de traiter les papes de marchands, et qui les accuse de vendre le Saint-Esprit. Il a de sa propre autorité fait élever le siége d'Hydrontum (Otrante) en métropole ; il l'a soustrait à la juridiction des souverains pontifes, et lui a donné pour suffragants les évêchés d'Acerenza, Tursi, Gravina, Matera et Truariro dont il vend les titres à prix d'or. Comme si l'église de Constantinople ne relevait pas elle-même de notre sainte Église catholique, apostolique et romaine. Le 14 décembre 968, nous quittâmes Leucate, et le 18 du même mois nous abordâmes à l'île de Corippe, dont le gouverneur, Michel, se montra plus inhospitalier encore que tous ceux que nous avions rencontrés jusque-là. Il avait formé le dessein de nous dépouiller du peu qui nous restait et nous retint prisonniers jusqu'au 7 janvier 969. Comme si le Seigneur lui-même eût daigné prendre notre protection contre ce monstre, un tremblement de terre, suivi quatre jours après d'une éclipse de soleil, effraya tous les habitants, et Michel lui-même, mais sans ramener celui-ci à des sentiments plus humains.... »

§ IV. Alliances des deux Empires.

Duplicité de Nicéphore. Guet-apens. Vengeance d'Othon le Grand.

23. Ici s'arrête brusquement la relation du malheureux ambassadeur. Le reste de son manuscrit ne s'est pas retrouvé. On aimerait pourtant à savoir comment l'évêque de Crémone, après tant de mésaventures fut reçu par le pape Jean XIII et par l'empereur Othon. La perfidie des Grecs était allée beaucoup plus loin qu'il ne

le soupçonnait lui-même. Pendant qu'on le retenait captif dans ce palais de Constantinople, dont le souvenir lui était si odieux, Nicéphore avait envoyé à Pavie un ambassadeur byzantin, chargé d'annoncer officiellement à l'empereur Othon que ses propositions relatives à un mariage de famille étaient acceptées et que la princesse Théophano, sa future belle-fille, arriverait incessamment en Calabre. Othon s'empressa de faire partir ses principaux seigneurs avec un magnifique escorte pour la recevoir. Si Luitprand revint en Italie par Ancône, ainsi qu'il en avait le projet, et se rendit directement à Rome, il put rencontrer cette pompeuse caravane dont l'objet ne dut pas médiocrement le surprendre et dont, hélas ! le voyage fut bientôt tragiquement interrompu. A peine les envoyés d'Othon furent-ils arrivés en Calabre, qu'ils furent enveloppés par une troupe de soldats grecs, qui massacrèrent les uns, jetèrent les autres sur des vaisseaux et les emmenèrent captifs à Constantinople (969). La vengeance d'Othon fut terrible. Ses généraux Gonthier et Sigefried, secondés par les princes de Bénévent et de Capoue entrèrent en Calabre où ils mirent tout à feu et à sang. Les Grecs, malgré leur alliance avec les Sarrasins de Sicile, furent taillés en pièces. Les prisonniers eurent le nez coupé et furent ainsi renvoyés à Constantinople. Après cette première exécution, Othon le Grand vint en personne achever la victoire et le châtiment. Il infligea sous les murs de Naples, aux Grecs et aux Sarrasins une nouvelle défaite plus sanglante que la première et revint à Ravenne chargé d'un immense butin. C'était la compensation des manteaux de pourpre si indignement confisqués à son ambassadeur Luitprand.

Mort tragique de Nicéphore. Avénement de Zimiscès.

24. Nicéphore pouvait dès lors savoir que les Saxons étaient des soldats et que les troupes germaines ou franques exécutaient assez heureusement sur un champ de bataille les diverses manœuvres de cavalerie et d'infanterie. Cette nouvelle troubla quelque peu la joie de ses propres triomphes. Son expédition de Syrie avait eu, en effet, le succès le plus brillant. Il avait sans coup férir parcouru en vainqueur toutes les provinces de l'Euphrate, ravagé la Mésopotamie et réduit en cendres la fameuse ville d'Édesse. De retour à Constantinople, il eut à peine le temps de paraître dans le cirque le front

ceint de lauriers, sur le char des triomphateurs quand on lui apprit que les Russes, unis à Boleslas le Cruel, duc de Bohême, venaient d'envahir la Bulgarie et menaçaient de pousser jusqu'à Constantinople leur marche victorieuse. Il se disposait à marcher à leur rencontre, lorsqu'il fut arrêté par un incident extraordinaire. Un inconnu, vêtu d'une robe d'ermite, lui remit une lettre sans signature, portant qu'il mourrait au mois de décembre prochain. Le porteur du message réussit à se dérober à toutes les poursuites, et disparut sans qu'il fût possible de retrouver sa trace. A partir de ce jour, Nicéphore qui avait, on se le rappelle, l'horreur de son palais, n'osa plus en sortir. Ne s'y trouvant même pas suffisamment en sûreté, il fit construire,près du Boucoléon,une tour qu'il jugeait inaccessible et inexpugnable. La première nuit où il lui fut donné de coucher dans cet asile était celle du 10 décembre 969. On venait d'achever cette construction précipitée. Il n'attendit pas qu'on l'eût meublée et voulut dormir, étendu sur une peau d'ours, dans sa forteresse. A minuit, l'impératrice Théophanie, cette Messaline du dixième siècle, qui avait déjà empoisonné son beau-père, Constantin Porphyrogénète et son premier mari, Romain le Jeune, ouvrit elle-même les portes du château-fort à Jean Zimiscès, le nouvel objet de sa criminelle passion. Zimiscès (le Nain) avait malgré l'exiguïté de sa taille une force physique extraordinaire. D'un coup de pied il fit rouler aux extrémités de la salle l'empereur endormi et lui fendit le visage d'un coup de sabre. « Mon Dieu, ayez pitié de moi ! » s'écria Nicéphore. Un des conjurés le traîna par la barbe aux pieds de Zimiscès ; on lui brisa la mâchoire avec le pommeau de son épée ; las enfin de le torturer, Zimiscès le fit achever par un nègre nommé Théodore qui lui coupa la tête et vint aux fenêtres du palais montrer à la lueur des torches ce sanglant trophée aux gardes prétoriennes. Le lendemain, les deux jeunes empereurs, Basile et Constantin, vinrent déclarer au peuple de Constantinople que Dieu avait fait justice du traître Nicéphore, leur tuteur infidèle, et que Zimiscès l'élu du Seigneur allait lui succéder. C'est ainsi qu'on escaladait le trône à l'époque du bas empire.

25. Lorsque Zimiscès se présenta dans la basilique de Sainte-So-

Le patriarche Polyeucte. Couronnement de Zimiscès.

phie pour y recevoir la couronne des mains du patriarche Polyeucte, celui-ci déclara qu'il ne pouvait permettre l'entrée de l'église à un prince couvert du sang de son maître, avant qu'il eût expié le meurtre en punissant les complices et en chassant du palais une impératrice parricide. Zimiscès obéit, sacrifia, pour conserver sa couronne, les traîtres qui la lui avaient donnée, jura que sa main n'avait point versé le sang de Nicéphore, et rejeta la responsabilité du crime sur Léon le Fort et Théodore le Nègre. Théophanie, qui s'attendait à régner, ne recueillit, de son dernier forfait, que la honte de l'avoir commis et la haine qu'il méritait. Elle fut reléguée dans le monastère de Mantineum, en Cappadoce : avant de partir, cette femme furieuse se répandit en invectives, reprochant au nouvel empereur les crimes qu'ils avaient commis ensemble, son élévation due à elle seule et son ingratitude. L'ancienne fille de cabaret se retrouva tout entière à cette heure de suprême expiation. Apercevant son propre fils, le jeune Basile, à côté de Zimiscès, elle se précipita sur lui, à coups de poing, le traitant de scythe et de barbare. Elle l'aurait étranglé si on ne l'eût arraché de ses mains. Comme dernière preuve de repentir et pour se purifier entièrement aux yeux du patriarche, Zimiscès distribua aux pauvres tous les biens qu'il avait possédés avant son élévation au trône. Polyeucte consentit alors à procéder au couronnement impérial qui eut lieu le jour de Noël 969, au milieu des acclamations des soldats et du peuple. Polyeucte ne survécut que peu de jours à cette cérémonie. Il mourut le 16 janvier 970 et eut pour successeur un moine du Mont-Olympe, nommé Basile, dont le mérite et la sainteté étaient universellement admirés. Un pareil choix prouvait, de la part de Zimiscès, des intentions favorables à l'Église. Il revint, en effet, sur les mesures spoliatrices de Nicéphore, déchargea les évêques des taxes simoniaques qui leur avaient été imposées, et appliqua à toutes les branches de l'administration un système de douceur et de justice sage et prudente qui fit bénir son règne. Le siége patriarcal d'Antioche étant devenu vacant, il y nomma un ermite appelé Théodore, qui lui avait prédit son élévation, mais en lui conseillant de l'attendre de l'opinion publique et de ne

point la hâter par un crime. Cet ermite lui avait même annoncé, dit-on, que s'il écoutait une ambition coupable, elle abrégerait ses jours. Zimiscès eut le tort de négliger ces avis, mais il s'honora en continuant à leur auteur son estime et sa confiance. Il prit à tâche de réparer toutes les injustices de Nicéphore.

Pandolphe Tête-de-Fer. Traité d'alliance. Mariage de Théophano avec Othon le Jeune.

26. Parmi les prisonniers envoyés de Calabre à Constantinople, se trouvait le prince de Capoue, Pandolphe, surnommé Tête-de-Fer. Il le remit en liberté sans rançon, et le chargea de porter à Othon le Grand des propositions de paix qui furent accueillies. Plus heureux que Luitprand, Pandolphe, qui justifiait son surnom par son énergie dans les combats et sa tenacité dans les conseils, conclut entre les deux empereurs de Rome et de Constantinople un traité d'alliance, en vertu duquel la princesse Théophano était enfin accordée en mariage au jeune Othon II. L'évêque de Crémone ne fut point employé dans les diverses ambassades qui s'échangèrent à ce sujet entre les deux cours, non pas que le mauvais succès de sa propre légation lui eût fait perdre les faveurs d'Othon le Grand, qui lui donna, au contraire, la charge de chancelier du royaume d'Italie et la première place dans ses conseils [1], mais parce que la maladie contractée durant son pénible voyage l'avait réduit à un état de langueur auquel il succomba l'année suivante. Cette illustre victime des caprices de Nicéphore eut du moins, en mourant, la consolation de voir heureusement accomplie l'œuvre de pacification à laquelle il s'était si laborieusement dévoué. D'autres mains recueillirent dans la joie ce qu'il avait semé dans les larmes. L'archevêque Giero de Cologne, à la tête d'une brillante escorte, composée de deux évêques et de plusieurs ducs et comtes, fut chargé d'aller à Constantinople recevoir la princesse Théophano des mains de son nouveau tuteur impérial. Il fut accueilli par Zimiscès avec une magnificence inouïe et comblé de présents. Celui qui satisfit davantage sa piété fut le corps de l'illustre martyr saint Pantaléon que lui offrirent de concert pour son église métropolitaine l'empe-

[1] *Summista regius quem imperator in secundo regni culmine locavit.* (Ughelli, *Ital., Sacra.* tom. IV. *Hist., episcop. Cremon.*) Patr., lat. tom. CXXXVI, col. 787.

reur et le patriarche. Son arrivée dans la capitale de l'Orient coïncidait avec une victoire décisive que Zimiscès venait de remporter à Distra, contre soixante mille Russes commandés par leur prince ou czar Swiatoslaff. Quarante mille d'entre eux restèrent sur le champ de bataille ; Swiatoslaff n'échappa au massacre que pour mourir de chagrin quelques jours après. Wladimir son successeur implora la paix. Il l'obtint à la triple condition d'embrasser le Christianisme, abandonner toute l'ancienne Bulgarie à l'empire, d'épouser la princesse Anne, sœur de Théophano et du jeune empereur Basile. On ne voit pas que les diplomates grecs aient renouvelé en cette circonstance les objections qu'ils faisaient jadis à Luitprand, à propos de l'incomparable dignité des princesses porphyrogénètes. Non-seulement le czar russe Wladimir était un prince étranger, mais il était encore païen. Anne, sa future épouse, devait le convertir lui et son peuple à la foi de Jésus-Christ. Lorsqu'après cette glorieuse expédition, Zimiscès revint à Constantinople, le patriarche, le clergé, le sénat, les patrices, la population entière sortirent à sa rencontre et le reçurent avec des acclamations et des chants de victoire. Les uns lui présentaient des couronnes, les autres des sceptres d'or enrichis de pierreries ; il recevait gracieusement ces offrandes et y répondait sur-le-champ par d'autres encore plus précieuses ; on lui avait amené un char de triomphe dont la conque était d'or massif. Il refusa d'y monter et y posant de ses mains une statue de la sainte Vierge qu'il rapportait de Bulgarie, il la fit triompher à sa place. On comprend qu'en de telles circonstances les ambassadeurs d'Othon le Grand durent recevoir un accueil d'autant plus magnifique que la situation de Constantinople était plus prospère. La jeune princesse Théophano prit congé de ses augustes frères et de son tuteur ; elle s'embarqua avec les ambassadeurs d'Othon le Grand sur un navire pavoisé et couvert de fleurs. Le 14 avril 972, dimanche de Quasimodo, le pape Jean XIII dans la basilique de Saint-Pierre, bénit son union avec Othon le Jeune, et la splendeur des fêtes données à Rome en cette occasion dépassa encore celles que la princesse porphyrogénète avait vues à Constantinople. Théophano n'avait de sa mère que le nom et le

charme extérieur, sans aucun de ses vices. Modeste, irréprochable dans ses mœurs, d'un esprit noble, généreux et élevé, elle apportait en Occident toutes les vertus qui font les grandes reines. Othon le Grand, charmé de trouver en sa belle-fille une personne si accomplie, voulut la faire connaître aux principales cités de son royaume, Ravenne, Milan, Pavie, et, franchissant avec elle les Alpes, reprit le chemin de l'Allemagne, où la jeune impératrice eut bientôt conquis tous les cœurs.

§ V. Les saints de la famille d'Othon le Grand.

Derniers jours de sainte Mathilde. Mort de son petit-fils Wilhem archevêque de Mayence

27. Théophano rencontra près de sainte Adélaïde, sa belle-mère, un caractère trempé comme le sien par l'infortune et formé par l'adversité à la compassion pour tous les malheurs, à la charité, au dévouement et à l'abnégation personnelle. La cour d'Othon le Grand devint, sous l'influence de ces deux princesses, un centre de grandeur et de majesté pieuse, de douces et pures vertus. Durant son dernier voyage en Italie, Othon le Grand avait perdu sa mère, sainte Mathilde. Vaillante jusqu'à son dernier jour, Mathilde, en l'absence de son illustre fils, parcourut les diverses cités de la Germanie, semant sur son passage les bienfaits à pleines mains, réparant les injustices, apaisant les discordes, fondant partout des monastères pour l'éducation des pauvres et l'édification des peuples. « Déjà atteinte de la maladie qui devait bientôt l'enlever à ce monde dont elle faisait les délices, dit son biographe, elle comptait pour rien les fatigues tant qu'il lui restait une bonne œuvre à faire. Dans les premiers jours de janvier 968, elle arriva à Quedlimbourg; ses douleurs redoublèrent et elle comprit qu'elle devait bientôt mourir. Elle distribua aussitôt ses richesses aux évêques et aux prêtres et aux monastères pour les remettre aux pauvres. Son petit-fils, Wilhelm, archevêque de Mayence, accourut près d'elle. A sa vue, elle lui sourit d'un air angélique. « C'est la volonté de Dieu qui vous amène près de moi, lui dit-elle. Aucun ministère ne saurait m'être plus agréable que le vôtre, puisqu'il a plu au Seigneur de me faire survivre à mon fils bien-aimé Bruno , archevêque

de Cologne. Vous allez donc d'abord m'entendre en confession, afin de m'absoudre de mes péchés en vertu du pouvoir que vou tenez de Dieu et de saint Pierre, prince des apôtres. Ensuite vous irez à l'église célébrer la messe pour obtenir la rémission de mes fautes, pour le repos de l'âme du roi Henry, mon défunt époux et seigneur, et pour tous les fidèles du Christ vivants et morts. » Quand tout fut accompli selon son désir, Wilhelm revint près de sa sainte aïeule, lui donna de nouveau l'absolution, lui administra l'onction sainte et la fortifia par le sacrement auguste du corps et du sang de Jésus-Christ. Il resta les quatre jours suivants près d'elle, puis, comme le danger n'était pas imminent, bien que les souffrances, fussent très-vives, il lui demanda en versant un torrent de larmes, la permission de s'absenter quelques jours pour les besoins de son ministère épiscopal. Leur entretien se prolongea avec une touchante effusion de part et d'autre. Cependant la pieuse reine fit appeler Richburga, l'abbesse de Quedlimbourg, et lui demanda s'il restait encore dans les coffres quelque présent qu'elle pût offrir à l'archevêque. « Dame très-chère à Dieu, répondit l'abbesse, tout a été, selon vos ordres, distribué aux pauvres. » — « Cherchez alors les palliums que j'ai fait réserver pour ma sépulture. Je veux les offrir à mon petit-fils comme un dernier gage de tendresse. Il en aura besoin pour le difficile voyage qu'il entreprend. Après ma mort, il en sera de moi selon le proverbe populaire : « Les parents donnent toujours un habit de noce et un linceuil d'enterrement. » — L'abbesse apporta donc les palliums et la reine les présenta à Wilhelm en disant : « Acceptez-les comme ma dernière offrande et comme suprême avertissement. » L'archevêque lui rendit grâces de cette touchante marque d'affection, lui donna en pleurant sa bénédiction et prit congé d'elle. En s'éloignant, il dit à voix basse aux personnes qui entouraient l'auguste malade : « Je suis forcé de me rendre à Radulveroth, mais je laisse ici un de mes clercs chargé de m'avertir si le danger était plus pressant, afin que je puisse hâter mon retour. » Ces paroles avaient été prononcées de telle façon qu'il semblait impossible que la reine eût pu les entendre. Celle-ci pourtant releva la tête et dit à l'archevêque : « Il

est inutile de laisser ici ce clerc, vous en aurez besoin dans votre voyage. Allez dans la paix du Christ là où sa volonté vous appelle. » — Wilhelm partit donc et se rendit à Radulveroth. Mais, quelques jours après son arrivée, comme il prenait une potion médicinale, il tomba frappé de mort subite. Des messagers accoururent à Quedlimbourg, porteurs de cette funeste nouvelle. On n'osa point en faire part à la reine dans la crainte de lui causer un saisissement mortel. Mais la vénérable servante du Christ, illuminée par l'esprit de prophétie, souriant à travers ses larmes, dit : « Pourquoi me dissimuler la triste nouvelle? Je sais que l'archevêque Wilhelm a émigré de ce monde, et c'est le comble de mon affliction. Faites sonner les cloches de l'église, rassemblez les pauvres et distribuez-leur des aumônes afin qu'ils prient pour l'âme du défunt[1]. »

Mort de sainte Mathilde.

28. « Elle survécut encore douze jours à cette épreuve si cruelle pour son cœur. Le samedi saint (14 mars 968), dès l'aube, la servante de Dieu fit appeler près de son lit de mort les prêtres et les religieuses. Une grande multitude de fidèles se joignirent à eux ; elle eut encore la force de leur donner de sages conseils qu'elle termina par ces versets du psaume : « Servez le Seigneur avec crainte, réjouissez-vous en lui avec tremblement ; demeurez fermes dans sa discipline sainte de peur qu'il ne s'irrite contre vous et que vous ne déclinicz des voies de sa justice. Fuyez le mal, faites le bien, afin qu'à votre heure dernière, votre âme échappe aux embûches du démon et soit admise à la récompense éternelle que Dieu réserve à ses élus. » Après avoir ainsi parlé, elle les renvoya dans la paix du Christ, ne gardant près d'elle que ceux qui lui donnaient leurs soins, puis elle manda sa petite-fille, l'abbesse Mathilde, fille de l'empereur Othon, à laquelle elle adressa ses derniers avis, lui recommandant d'être humble et pieuse, chaste et prudente, de veiller avec soin au gouvernement de ses religieuses, de sortir le moins possible du monastère et de ne pas se laisser distraire du service de Jésus-Christ par les affaires du siècle. Elle lui remit ensuite un nécrologe

[1] S. Mathild., Vit., *Patr.*, *Lat.* tom. CXXXV, col. 916-918.

(*computatorium*) dans lequel étaient inscrits, par ordre de date, les noms de ses parents défunts, elle recommanda surtout à ses prières l'âme du roi Henry, la sienne propre et celle de tous les fidèles trépassés, dévotion qu'elle avait elle-même toujours pratiquée. En ce moment l'abbesse Richburga, les yeux pleins de larmes, vint s'agenouiller aux pieds de l'auguste reine et les baisant avec vénération, « Dame très-chérie, dit-elle d'une voix entrecoupée de sanglots, à qui laissez-vous le soin de cette congrégation désolée dont malgré mon indignité vous m'avez constituée abbesse? Sans votre secours, je ne pourrai diriger ce troupeau qui est vraiment le vôtre. » La sainte reine, émue jusqu'au fond du cœur, lui répondit : « Je vous recommanderai au défenseur suprême le Seigneur Jésus. D'ailleurs je ne vous abandonne point à des étrangers ; je vous confie à l'empereur Othon mon fils, et à tous les princes, ses enfants. » Cette réponse ne fit que redoubler la douleur de l'abbesse « Hélas ! s'écria-t-elle, qui sait ce que pourront être leurs dispositions dans l'avenir ? » et elle pleurait amèrement, suppliant la reine de lui adresser une parole de consolation. « Ma fille, dit Mathilde, cherchez d'abord le règne de Dieu et sa justice et tout le reste vous sera ajouté par surcroît. » Elle rappela alors les prêtres et les religieuses, fit devant tous sa confession publique, reçut l'absolution et ordonna de célébrer une messe et de lui administrer le corps du Seigneur, afin d'être munie par la participation aux saints mystères contre les attaques de l'ennemi des âmes. Après qu'elle eut communiée, elle fit réciter aux assistants la psalmodie sacrée, puis elle ordonna de lire l'Évangile de la passion. Elle garda ensuite un silence profond; les yeux et les mains levés vers le ciel elle persista en cette attitude jusqu'à la neuvième heure (trois heures de l'après-midi). Elle se fit alors déposer sur un cilice recouvert de cendres: « C'est ainsi qu'une chrétienne doit mourir. » Puis traçant sur elle le signe de la croix, elle s'endormit en paix dans le Seigneur. C'était l'heure précise où, durant tous les jours de carême, la sainte reine avait coutume de faire aux pauvres une distribution d'aumônes. Les religieuses de Quedlimbourg lavèrent pieusement son corps sacré et le déposèrent dans le cercueil. Au moment où on le

portait à l'église, des courriers expédiés en toute hâte par la reine de France, Gerberga, fille de la très-sainte Mathilde, apportaient un pallium tissu d'or, destiné pour cette auguste sépulture. Ainsi s'accomplissait la prophétie faite par la servante de Dieu, relativement aux pallium donnés à l'archevêque Wilhelm et au linceul dans lequel elle devait elle-même être ensevelie. Après des obsèques dont les larmes de tout un peuple furent le plus bel ornement, son corps fut déposé dans le tombeau du roi Henry son époux, ainsi qu'elle l'avait demandé elle-même, voulant reposer là jusqu'au jour du jugement et de la résurrection bienheureuse [1] »

Préjugés vulgaires sur la prétendue facilité des premiers âges en matière de canonisation.

29. Un an après sa mort, la pieuse reine, au tombeau de laquelle s'opéraient des miracles sans nombre, était en quelque sorte canonisée par Jean XIII, qui dans un privilége apostolique en faveur du monastère de Quedlimbourg lui donne les titres de « très-sainte » *sanctissimæ*. Les détails qu'on vient de lire ont suffisamment prouvé au lecteur que la mère d'Othon le Grand était digne du culte religieux que l'Église rend à sa mémoire. Jusqu'à ces derniers jours, on s'est persuadé qu'en fait de canonisation, l'Église du moyen âge se montrait d'une prodigalité excessive. Le grand nombre de saints fourni par la famille d'Othon le Grand laissait supposer que l'éclat du sceptre et la puissance de la nouvelle dynastie impériale n'avaient point été étrangers aux honneurs rendus à la mémoire de tant de princes et de princesses. Nous sommes heureux de constater qu'une étude plus attentive des monuments ramène aujourd'hui les esprits sérieux à la véritable appréciation des faits hagiologiques. C'est ainsi que M. Mourin [2], en parlant de l'archevêque de Cologne, Brunon, fils de sainte Mathilde et frère d'Othon, déclare formellement que l'Église eut d'autres motifs que son titre de frère de l'empereur pour le mettre au nombre des saints. » Il est vrai que, sans doute pour sacrifier aux préjugés officiels, le récent historien s'empresse d'ajouter comme un correctif obligatoire qu'on « prodiguait trop volontiers alors les honneurs de la canonisation. » La

[1] S. Mathild. *Vie de Patr.*, *Lat.* tom. 135, col. 918-920.
[2] Mourin., *Histoire des Comtes de Paris.* p. 273.

vérité vraie, bien que malheureusement jusqu'ici trop ignorée : c'est qu'en aucun siècle on n'a accordé les honneurs de la sainteté qu'à ceux qui en étaient véritablement dignes. Plus on se donnera la peine d'étudier en détail les actes de chacun des saints dont la collection des Bollandistes nous a conservé le texte, plus on se convaincra du mérite extraordinaire de nos saints de France et de Germanie. Déjà en retraçant les vertus des grands patrons de France, Martin de Tours, Remy de Reims, Vaast d'Arras, Éloi de Noyon, Hubert de Liége, nous avons constaté que si rien ne manque à leurs mérites et à leurs vertus, un trop petit nombre trouva des biographes dignes d'eux. Saint Martin eut dans Sulpice Sévère un historien dont on peut comparer le style à celui de Salluste ; inférieure comme latinité à la vie de saint Martin, la « vie de saint Remi » par Hincmar n'en est pas moins un monument très-précieux. En dehors de ces récits hagiographiques, les autres *vitæ Sanctorum*, écrites à l'époque mérovingienne, sont incomplètes pour le fond et trop souvent barbares dans la forme. La biographie de saint Brunon de Cologne est une de celles qui se recommandent le plus à notre attention. Elle fut écrite deux ans après la mort du grand archevêque, par ordre de son successeur Folcmar, qui choisit pour ce travail l'écolâtre de Cologne, Ruotger. Celui-ci avait vécu dans l'intimité de Brunon ; il était lui-même familiarisé avec la littérature grecque et latine non moins que dans la science de l'Écriture et des Pères. Son style tranche sur la décadence générale de l'époque, et son œuvre est une des plus belles productions du dixième siècle. C'est donc avec joie que nous allons la faire connaître au lecteur.

Naissance et premières années de saint Brunon.

30. Brunon, fils puîné du roi Henri l'Oiseleur et de sainte Mathilde, naquit vers l'an 925. « En lui, dit Ruotger, se trouvèrent réunies des qualités trop souvent inconciliables : l'éclat d'une naissance royale, la splendeur du rang et des dignités, la plénitude de la science, avec une humilité de cœur, une douceur de caractère, une modestie telles qu'on n'en vit jamais de plus profondes. Sa vie peut servir de modèle aux plus petits et aux plus humbles, comme aux plus grands et aux plus illustres. Le descendant de tant de princes et de rois surpassa tous ses aïeux par la

perspicacité de son génie, le charme de sa personne, les ressources de l'esprit, la sagesse et la vertu. A l'époque de sa naissance, son glorieux père le roi Henri venait de triompher des invasions normandes et hongroises, de réprimer une révolte intérieure ; il réparait, par une administration vigilante et ferme, les désastres du passé et maintenait son peuple dans les voies de la justice, au sein d'une paix depuis trop longtemps désirée. L'enfant qui lui naissait fut un fils de paix : il était appelé à la faire régner partout dans les volontés et dans les cœurs. A l'âge de sept ans, Brunon fut confié au vénérable Baldric, évêque d'Utrecht, qui vit encore en ce moment, ajoute le biographe. La présence du jeune prince à Utrecht devint pour cette église une sauvegarde, et les Normands, qui la menaçaient alors, consentirent à l'épargner en faveur d'un fils du roi de Germanie. En sorte qu'on peut dire qu'il n'est pas une époque de sa vie où il n'ait, soit directement, soit indirectement, contribué au bien de l'Église. L'enfant montra tout d'abord les plus heureuses dispositions. A peine eut-il étudié les premiers éléments de la grammaire qu'on lui mit entre les mains les poëmes chrétiens de Prudence. Il y trouva un tel charme, comme il nous l'a redit plusieurs fois, qu'il ne pouvait plus s'arracher à cette lecture. Dans ce commerce avec un génie aussi élégant dans la forme que solide pour le fond de la doctrine, Brunon puisa le goût de la pure latinité qu'il conserva toujours ; il s'habitua à dégager la pensée des ornements extérieurs pour chercher plus avant la moëlle de la science sacrée. Prudence lui servit d'introducteur dans la littérature latine et grecque, dont les auteurs classiques lui devinrent bientôt familiers. Othon le Grand, son frère, étant monté sur le trône à la mort de Henri l'Oiseleur (936), appela Brunon à la cour. Dans ce milieu séduisant, le jeune homme montra une vertu au-dessus de son âge et une science qui étonnait les hommes distingués en tout genre dont le roi Othon aimait à s'entourer. Le plan d'études commencé à Utrecht fut continué avec une ardeur nouvelle. Brunon attacha à sa personne des maîtres célèbres, l'évêque irlandais Isaac et le célèbre Rathier de Vérone, avec lesquels il rétablit l'école palatine dans son anti-

que splendeur et y fit reprendre le cours des sept arts libéraux abandonné depuis longtemps. Bien qu'il fût réellement un maître par la supériorité de l'intelligence et du savoir, Brunon voulait toujours qu'on le traitât comme le plus humble des disciples. Sa modestie eut plusieurs fois à souffrir des applaudissements avec lesquels on accueillit sa parole dans les conférences sur les plus hautes questions de philosophie qu'il soutenait en grec et en latin avec les plus doctes personnages. Il rougissait alors, déclarait qu'il avait les applaudissements en horreur et refusait de continuer. Le vénérable évêque Israël, à qui je demandais un jour des détails sur l'adolescence de Brunon, me répondit : « Dès cette époque il était ce que vous l'avez connu depuis, c'est-à-dire un saint, et je le consultais comme un oracle du Seigneur. » Il savait allier cette vie d'études continuelles avec les mille sollicitudes que lui apportaient chaque jour tous les nécessiteux qu'il avait pris sous son patronage, tous les affligés, tous les pauvres qui trouvaient dans le jeune prince un consolateur et un père. Il avait le secret de tout faire comme s'il n'avait eu rien à faire et de conserver toute la sérénité de son âme et la plus parfaite tranquillité d'esprit au milieu des occupations les plus variées et quelquefois les plus pénibles. Il dictait en latin avec une facilité, une élégance et une exactitude d'expressions et de pensées surprenantes. Jamais on ne remarqua en lui un mouvement de hauteur ou de brusquerie, toutes ses paroles, toutes ses actions avaient une douce gravité et une politesse qui semblait en lui innée. Le Dieu tout-puissant sait toutefois par quels efforts sur son caractère il était arrivé à cette haute perfection. Après le repas, sa récréation consistait en une lecture pieuse ou une méditation. Matinal, jamais l'aurore ne le surprit au lit; et cela durant toute sa vie. Les déplacements auxquels il était obligé pour suivre la cour, ne changeaient rien à ses habitudes studieuses ; partout, dans les camps, sous la tente, dans les palais royaux il amenait avec lui son école ambulante, et sa bibliothèque qui était pour lui comme l'arche du Seigneur. Durant le voyage même il trouvait le moyen de s'occuper, il avait le don fort rare de s'abstraire de toutes les choses extérieures et de se faire une solitude

au milieu de la foule. C'était surtout durant la célébration des divers offices qu'on pouvait admirer son recueillement et la ferveur de sa piété. Ses progrès dans la vertu furent rapides; il ne manquait pas cependant pas de censeurs qui trouvaient de l'exagération dans une conduite si extraordinaire, mais le serviteur de Dieu comptait pour rien de pareilles critiques. Dès cette époque il avait le don de prophétie. Un jour, que pendant la messe, le roi Othon, sans s'inquiéter du respect qu'il devait aux saints mystères, s'entretenait familièrement avec l'un de ses favoris, Conon, le saint jeune homme dit à voix basse : « Le temps est proche où cette intimité qui s'affiche avec scandale dans le temple du Seigneur se changera en une haine acharnée. L'événement, ajoute le biographe, ne tarda point à justifier cette prédiction [1]. » Le Conon ou Conrad, nommé dans ce récit, était duc de Lotharingie et gendre d'Othon le Grand qui lui avait fait épouser sa fille Luitgarde. Il entra en 952 dans la ligue formée contre Othon par le roi d'Italie Bérenger II, Henri, duc de Bavière, et le prince Ludolf qui ne rougit point de se mettre à la tête des rebelles. Ainsi se justifie la parole prophétique de Brunon.

Election de saint Brunon au siége métropolitain de Cologne

31. « Malgré sa grande jeunesse, continue le biographe, on lui confia le patronage de plusieurs monastères, entre autres ceux de Lorscham, de la Nouvelle-Corbie et de Saint-Pantaléon de Cologne. Il s'occupa d'y établir la réforme, sans tenir compte des résistances qui lui furent opposées, et comme on s'étonnait de la fermeté avec laquelle il contraignit quelques religieux rebelles à subir le joug de la discipline régulière, il répondait : Nous devons faire du bien aux hommes, même malgré eux. Il rétablit ces monastères dans la pleine jouissance des antiques priviléges et immunités qu'ils tenaient de la munificence des rois, sans vouloir toucher pour lui-même et les siens aucune espèce de redevance à titre de bénéfice, se contentant de ce que les supérieurs lui offraient à titre de charité. On le vit alors, marcher à pas de géant dans la voie de la sainteté; partout où il mettait le pied, on pouvait

[1] Ruotger., *Vita Brunon.*, *Patr.*, *Lat.*, tom. 134, col. 941-947.

constater un progrès dans la vertu et l'accomplissement de la volonté divine. Ce fut alors qu'éclata dans l'Église une tempête soudaine ; on eut dit que le Seigneur Jésus dormait comme au temps de sa prédication sur le lac de Galilée. Les sociétés de Satan (*socii Satanæ*), des hommes gonflés de l'esprit d'envie osèrent s'attaquer à l'empereur lui-même, l'unique ressource de salut pour le peuple et véritablement la lumière du monde. La majesté des lois fut outragée, le meurtre et le pillage régnaient sur tout l'univers, mais nulle part avec plus de fureur que dans nos régions d'Occident. Les princes s'abandonnèrent à toutes les violences, les peuples se laissèrent entraîner à toutes les factions, dans une affreuse guerre civile où chacun songeait à s'enrichir au détriment de tous. Durant ces troubles, il advint que l'évêque de Cologne, Wicfrid, émigra de ce monde pour aller prendre rang parmi les esprits bienheureux. Ce saint vieillard avait toujours été fidèle à Dieu, au roi et à la patrie, mais dans les derniers temps de son administration, les infirmités et la faiblesse de l'âge, ne lui permettaient plus de prendre une part active dans les affaires. Le clergé et le peuple de Cologne unanimement lui choisirent pour successeur Brunon, dont la réputation était telle que tous l'acclamèrent comme le plus illustre défenseur, le guide et le pasteur le plus sage et le plus éprouvé (953). » Brunon n'avait encore que trente ans, mais déjà il s'était distingué par le succès avec lequel il venait de pacifier le duché de Lorraine, dont le gouvernement lui avait été confié par Othon le Grand, à la suite de la défection de Conrad. Pour l'élection qui l'appela au siége métropolitain de Cologne, reprend le biographe, se trouvaient réunis tous les évêques de la province. Ils s'accordaient tous à reconnaître ses éminentes qualités sa maturité dans une telle jeunesse, son humilité et sa douceur dans un rang si élevé, sa modestie jointe à une sagesse et une science supérieures, son détachement personnel au milieu des splendeurs du trône. Une crainte cependant se mêlait l'allégresse générale ; on ne savait si Brunon accepterait les honneurs que tous avaient tant de joie à lui offrir. Une députation composée de quatre ecclésiastiques et de quatorze laïques choisis les uns et les

autres parmi les plus illustres de la cité, se rendirent au palais pour y rendre compte de l'élection. Dieu permit que l'empereur accueillit favorablement leur requête. L'entrée du nouvel archevêque à Cologne fut un véritable triomphe. Jamais on ne vit un tel concours, un tel empressement, une telle fête. Les religieux des monastères, les vierges consacrées au Seigneur se rendirent processionnellement à la rencontre de l'envoyé du Seigneur. Tous les évêques de la province, le clergé des villes et des campagnes, tous les ordres de la noblesse et de la magistrature, la population entière avec des acclamations de bienvenue, l'escortèrent jusqu'à l'église, et quand il eut pris place sur le trône pontifical, l'enthousiasme tint du délire [1].

Piété éminente de saint Brunon. Son culte pour les reliques.

32. Il y avait pourtant à Cologne des coupables factieux, ennemis de l'ordre et de la paix, dont cet événement renversait les espérances. Ils s'élevèrent contre l'homme de Dieu ; leur impiété se répandit en blasphèmes, en malédictions et en injures. Mais leur iniquité se mentit à elle-même, ils ne réussirent point à briser le lien d'affection sainte qui unissait le troupeau à son pasteur. La vigilance, le dévouement, la prudence de Brunon triomphèrent de tous les obstacles, et il finit par conquérir à l'Église et à Dieu ceux de ses enfants révoltés qui avaient d'abord méconnu sa tendresse.» Durant les fréquentes expéditions de l'empereur Othon le Grand contre les ennemis de l'empire, les Hongrois, les Normands, les Bavarois, Brunon était presque toujours investi des pouvoirs de régent. Le biographe nous a conservé une conversation échangée entre les deux frères à ce sujet : « La conformité de sentiments et de vues qui a toujours existé entre nous, disait Othon, est mon unique consolation au milieu de tant d'épreuves. Je bénis la miséricorde de Dieu qui a voulu donner à mon empire le soutien d'un pontife tel que vous. Vous êtes en effet le plus ferme et le meilleur appui de mon trône ; je ne vous ai jamais vu, dès nos plus jeunes années, faire autre chose que le bien, et vous dévouer à toutes les œuvres saintes. Cette habitude est passée chez vous à

[1] Ruotger., *Vita. Brunon,* loc. cit. col. 949.

l'état de seconde nature. » Un pareil éloge dans la bouche d'un frère et d'un frère qui s'appelait Othon le Grand, suffirait seul à illustrer une mémoire. « Jamais, continue le biographe, Brunon ne se laissa détourner par la préoccupation des affaires de l'esprit de recueillement, de piété qui faisait tout le fond de sa vie. Dès ses plus jeunes années, il avait renoncé dans son cœur aux vanités du monde ; son unique désir était, selon le mot de saint Paul, d'être bientôt délivré des liens du corps pour être réunie au Christ son Dieu. De là les larmes qui coulaient sans cesse de ses yeux, les soupirs d'amour vers le ciel, des oraisons jaculatoires (*orationes furtivæ*) et des sanglots que ses serviteurs l'entendaient pousser dans le silence de la nuit. Combien de fois n'ai-je pas recueilli de ses lèvres l'expression de ce sentiment. Qui me donnera, disait-il d'échapper bientôt à cette mer orageuse du monde pour aborder au port de la bienheureuse éternité ! Ils sont nombreux encore les témoins de ses mortifications continuelles, de ses prières, de ses jeûnes, de ses pénitences; au pied de la lettre il vécut parmi le tumulte du monde comme un solitaire. On le vit plus d'une fois sortir des festins somptueux dont il avait fait le plus bel ornement sans avoir touché à un seul mets. Parmi les courtisans vêtus de soie et de pourpre, il paraissait couvert d'un grossier tissu de laine ; jamais pour sa personne la moindre recherche ni dans les ameublements, ni dans la nourriture, mais il dissimulait avec soin ses austérités, ne redoutant rien plus que la vaine gloire et les éloges ou l'admiration des hommes. Sa dévotion pour les saintes reliques était sans bornes. Il ne négligeait rien pour multiplier sur son peuple ces patronages célestes. Il enrichit son église de Cologne du bâton de saint Pierre qu'il obtint à la cathédrale de Metz et d'un fragment de chaînes du prince des apôtres qui lui fut envoyé de Rome. Ansegise, évêque de Troyes, qu'il avait protégé contre les persécutions du comte Robert, lui donna une notable partie du corps de saint Patrocle (saint Parre), et obtint de divers autres évêques du midi des Gaules des reliques des saints Éliphius et Privot ; Rome lui en donna de saint Grégoire, d'Orient il en reçut des saints Christophe et Pantaléon. A Cologne même, il procéda

à la translation du corps de saint Évergile, l'un de ses prédécesseurs, et au milieu d'un concours immense déposa les ossements sacrés de sainte Cécile où ils sont l'objet de la vénération publique[1]. »

Les fêtes de la Pentecôte à Cologne.

33. Son culte pour les saints du ciel lui donnait comme le discernement de ceux qui vivaient encore sur la terre. On remarqua plus d'une fois la perspicacité surnaturelle avec laquelle il les découvrait parmi la foule, au dernier rang où ils se tenaient cachés. Il put ainsi pourvoir les églises de pasteurs selon le cœur de Dieu. A la mort de Goslin, évêque de Toul, il lui fit donner un autre saint pour successeur en la personne de Gérard, l'un des clercs réguliers de la canoniale de Cologne. Il soutint de toute son autorité le vénérable Artold, archevêque de Reims, dans sa lutte contre les prétentions de Hugues de Vermandois. Quand ce dernier, à la mort d'Artold, voulut se remettre en possession du siége métropolitain, Brunon s'y opposa et fit élire, en 962, un prêtre aussi pieux que savant, Odalric, dont la nomination fut ratifiée par le Saint-Siége. Odalric devait recueillir le dernier soupir du saint archevêque de Cologne. En 965, Brunon se rendit au-devant de son frère Othon, qui venait de recevoir en Italie la couronne impériale. Ils se rencontrèrent à Mayence le jour de la Purification (2 février), passèrent ensemble, à Ingelheim, le carême et les fêtes de Pâques, is descendirent le Rhin jusqu'à Cologne où leur mère, sainte Mathilde, et leur sœur, Gerberga, mère du roi de France Lothaire, avec tous les membres de la famille impériale et les grands seigeurs de Germanie et de Lorraine les attendaient. « Les fêtes de la Pentecôte furent célébrées, dit le biographe, avec une pompe et une majesté incomparables. L'émotion fut au comble lorsque, durant la messe solennelle, le césar auguste reçut le baiser de paix du très-saint archevêque son frère. Cette alliance fraternelle de la sainteté éminente avec la puissance la plus haute de l'univers, promettait à l'Église et à l'empire de longs jours de prospérité et de splendeur. Hélas! la cruelle mort allait, d'un coup soudain, renverser ces brillantes espérances[2]. »

[1] Ruotger., loc. cit. col. 962.
[2] *Ibid.*, col. 971.

Mort de saint Brunon.

34. L'empereur partit pour le nord de l'Allemagne. En prenant congé du saint Pontife, son frère, il le tint longtemps pressé sur son cœur, et versa un torrent de larmes. Ils ne devaient plus se revoir sur la terre. Une nouvelle guerre civile venait d'éclater dans les Gaules, entre le roi Lothaire et le duc de France, Hugues Capet, tous deux neveux par alliance d'Othon le Grand et du saint archevêque de Cologne. Brunon qui justifia jusqu'à son dernier jour le titre de « Fils de paix » qu'il portait dès le berceau, résolut d'interposer sa médiation, de réconcilier les deux puissants rivaux, et de rendre à l'Église de France la tranquillité, à la majestè royale ses prérogatives, à tous enfin l'ordre, la sécurité et la paix. Avant de se mettre en route, il convoqua son clergé et son peuple et leur adressa avec ses avis paternels, les exhortations les plus touchantes. Il se dirigea ensuite vers les Gaules, accompagné des évêques Wicfrid de Verdun et Théodoric (Thierry Ier) de Metz. Son intention était de se rendre à Compiègne près du roi Lothaire, mais il lui fallut s'arrêter à Reims, où il tomba gravement malade. Comme l'évêque Wicfrid lui demandait de quoi il souffrait : « Ce n'est point une maladie, répondit-il, c'est la délivrance si désirée qui approche. » Et il continuait à lire, à prier et à méditer, sans prendre aucune sorte d'aliments ni de remèdes. Le métropolitain de Reims, Odalric, lui prodigua tous les soins de la plus tendre hospitalité. Le jour de la fête de saint Remy (1er octobre 965) une légère amélioration se produisit dans l'état du malade et fit renaître tous les cœurs à l'espérance. Mais Brunon dit aux deux évêques Wicfrid et Théoderic, ses compagnons de voyage : « L'heure est venue pour vous de m'aider à faire mon testament. » Cette parole les jeta dans une consternation inexprimable, ils lui répondirent en pleurant que loin de s'attendre à une pareille communication, ils avaient tout lieu d'espérer sa guérison prochaine. Le serviteur de Dieu, reprit alors : « Mais puisque nous avons le temps il faut en profiter. Vous savez que plus tard nous ne manquerons pas d'autres affaires plus importantes à régler. » On fit donc venir un notaire, et en présence des deux évêques témoins, l'acte fut rédigé sous la dictée du malade. La suscription était ainsi conçue : « Brunon, serviteur du

Christ, à ses fils servant Dieu à Cologne. » Le saint archevêque léguait tous ses biens sans exception aux pauvres, aux églises et aux monastères. A peine eut-il fini la dictée que sa respiration devint plus pénible. Le mal empira, il voulut se confesser publiquement aux deux évêques, et en terminant l'aveu de ce qu'il considérait comme des fautes, il dit : « Seigneurs frères, je vous conjure de me donner l'absolution. J'ai le ferme espoir que Jésus-Christ se constituera notre avocat auprès du Père et qu il sera l'intermédiaire de la propitiation pour mes péchés. » Il demanda ensuite le sacrement du corps et du sang du Seigneur. Il le reçut à genoux, puis se prosterna la face contre terre dans une adoration silencieuse et profonde. Il sembla que cet aliment céleste lui eût rendu des forces, et il continua cinq jours encore à lutter contre les atteintes du mal, On arriva ainsi à la fête des bienheureux martyrs Géréon et ses compagnons (10 octobre 965). Vers le soir, il fut pris d'une défaillance qui fit croire à sa fin prochaine. Les évêques, ducs, comtes et tous les assistants fondaient en larmes. Quand il revint à lui et qu'il entendit cette explosion de sanglots, il fit signe de la main pour les apaiser et dit : « Frères, ne vous désolez point de ma mort. C'est la condition imposée par le Tout-Puissant à tous les hommes. Aux tristesses de ce monde succèdent des joies immortelles. Notre vie ne se termine pas ici, elle se change en immortalité. J'espère être admis bientôt dans la société des élus, au sein des miséricordes de mon Dieu. » Après avoir ainsi parlé, il retomba dans une sorte d'affaissement, dont il se releva encore pour réciter, selon sa coutume, l'office des vêpres et des complies avec ses frères les évêques. On lui donna le grand viatique, gage de notre rédemption, il bénit tous les assistants, et annonça qu'il attendrait désormais dans la prière l'heure du suprême passage. Un peu après minuit, il fit un dernier mouvement, et s'adressant à l'évêque Théoderic, son neveu, il lui dit : « Seigneur frère, priez. » On commença alors la psalmodie sainte, entrecoupée par les gémissements et les larmes ; et il rendit à Dieu son âme bienheureuse le v des ides d'octobre (11 octobre 965). Il n'avait que quarante ans. Huit jours après, son corps, déposé dans un cercueil, fut porté depuis Reims jusqu'à Cologne

sur les épaules de ceux qui l'avaient accompagné dans ce voyage si douloureusement interrompu. Le Seigneur voulut dès ce moment glorifier son serviteur par un prodige. Les porteurs ont affirmé, sous la foi du serment, que, durant une marche si longue et en toute autre circonstance si pénible, ils n'avaient pas eu un seul instant de lassitude ou de fatigues. Le deuil dans la cité de Cologne fut immense, les pleurs coulèrent de tous les yeux. Ils redoublèrent lorsqu'on apprit que dans un sentiment d'humilité posthume, le saint archevêque s'était cru indigne de reposer à côté de ses prédécesseurs dans la cathédrale de Cologne et qu'il avait choisi le lieu de sa sépulture hors de l'enceinte de la ville, dans le monastère construit par ses soins en l'honneur des saints Pantaléon, Cosme, Damien et Quirinus. Telle était l'autorité que mort il exerçait encore sur son peuple, que malgré leur douleur les brebis fidèles de ce pasteur tant aimé ne firent pas la moindre tentative pour conserver un trésor si cher à leur cœur. Toute la population l'escorta en fondant en larmes au lieu qu'il avait choisi pour attendre la résurrection bienheureuse. Et maintenant chaque jour son tombeau est assiégé par des multitudes de pèlerins [1]. »

Mort d'Othon le Grand et du pape Jean XIII.

35. Othon le Grand, fils d'une sainte, frère d'un saint et époux d'une sainte, se montra digne d'une telle parenté. Son règne éclata au milieu des ténèbres du dixième siècle comme un reflet des plus beaux âges de l'empire chrétien. Tuteur du jeune roi de France

[1] Voici l'inscription qui fut placée sur la tombe du saint archevêque de Cologne.

Fundite corda preces, lacrymosas mitite voces
 Ecce pater patriæ conditus in silice.
Regia progenies, terras memoranda per omnes,
 Bruno pacificus, vir bonus atque pius.
Archos antistes cui data Coloniæ sedes,
 Visus erat cunctis charus ubique bonis.
Offendit tenebras lux vivacissima tetras ;
 Invida lingua tacet, laus modo vera placet.
Non fuit hic mundus tam raro munere dignus
 Raptus ab hoc navo, jam fruitur Domino.
Idus octobris quinto præsul duodennis
 Vita concessit, spes comes alta fuit.

(Ruotger., loc. cit. col. 978.)

Lothaire auquel il fit épouser la princesse Emma fille de sainte Adélaïde, il réussit à contenir les prétentions ambitieuses de Hugues Capet. La dynastie carlovingienne lui dut ainsi les derniers jours de sa prospérité et de grandeur. Ses victoires en Italie furent couronnées par un exploit qui lui valut la reconnaissance de l'Europe chrétienne ; il expulsa définitivement les Sarrasins de leur repaire de Fraxinetum et délivra ainsi la Provence et le Piémont d'une oppression qui durait depuis près de deux siècles. Sa pensée alla plus loin encore ; son alliance avec Zimiscès resserré par le mariage d'Othon II et de la princesse Théophano permit un instant d'espérer que les forces combinées des deux empires d'Orient et d'Occident s'uniraient pour arracher la ville de Jérusalem au croissant de Mahomet. Les Vénitiens entrèrent les premiers dans ce projet de croisade que les événements retardèrent, mais qui présageait les glorieuses expéditions de Godefroy de Bouillon et de saint Louis. Dans une assemblée générale tenue en 971 sous la présidence du doge Pierre Candien et de son frère Vital, patriarche de Grade, les Vénitiens rendirent un décret solennel qui interdisait sous peine d'une amende de cent livres d'or, ou de la vie pour ceux qui ne seraient pas en état de payer cette amende, le transport chez les Sarrasins de toute espèce d'armes, de fer, de bois de construction, en un mot de tout ce qui aurait pu leur servir dans la guerre contre les chrétiens. La mort d'Othon le Grand (7 mai 973) fit évanouir toutes ces espérances et replongea l'Europe dans une sorte de nuit. Le pape Jean XIII avait lui-même quelques mois auparavant terminé son glorieux pontificat (6 septembre 972). Bien qu'il n'ait pas eu les honneurs de la canonisation, l'Église conserve sa mémoire comme celle d'un des plus saints pontifes qui aient illustré le siége de Rome. Chaque année, en la fête de saint Pierre-aux-Liens, l'office du bréviaire, dans sa leçon sixième, s'exprime ainsi : « L'an de l'incarnation de Notre Seigneur 969, comme l'empereur Othon le Grand était à Rome, un des seigneurs de sa suite, sous le coup d'une obsession démoniaque, tomba dans un accès de rage tel qu'il se déchirait le corps à belles dents. L'empereur le fit conduire au pape Jean XIII qui fit toucher au patient

les chaînes de saint Pierre. A peine la relique l'eut-elle touchée, que le malheureux fut subitement guéri [1] ».

Dernières années et mort de saint Udalric, évêque d'Augsbourg.

36. En 972, Jean XIII reçut à Rome avec les plus grands honneurs le vénérable évêque d'Augsbourg, Udalric (saint Ulrich), le thaumaturge de l'Allemagne. C'était la seconde fois qu'Udalric entreprenait un pélerinage *ad limina*. Il avait alors quatre-vingt-deux ans et gouvernait son église depuis l'an 924. Ce patriarche des évêques d'Occident avait voulu résigner ses fonctions en faveur d'Adalbero, son neveu, pour achever sa vie dans la solitude et la prière au monastère de Saint-Gall. L'empereur Othon le Grand se prêta à son désir, mais les évêques de Germanie réunis en synode refusèrent de sanctionner la démission d'Udalric. Adalbero néanmoins parut à la diète d'Ingelheim (972) la crosse à la main, mître en tête, avec une telle arrogance qu'on fut sur le point de le déclarer pour jamais inhabile à occuper un siége épiscopal. Par respect pour saint Udalric, on revint sur la rigueur de cette mesure, à la condition cependant que le vénérable vieillard continuerait jusqu'à sa mort le ministère qu'il accomplissait si dignement, et qu'après lui, Adalbero serait évêque d'Augsbourg. Ces prévisions humaines ne devaient point se réaliser ; Adalbero mourut l'année suivante, à la fleur de l'âge pendant que son oncle octogénaire était en route pour son second pèlerinage à Rome. « Ce fut uniquement dans un but de dévotion, dit le biographe, que le saint vieillard entreprit ce lointain voyage. Ses forces diminuaient de jour en jour, mais il voulait, avant de mourir, se prosterner encore une fois sur le tombeau des apôtres Pierre et Paul. On le plaça sur un chariot et il commença de la sorte son pèlerinage ; après quelques jours de marche, la fatigue qu'il éprouva fut telle qu'on dut l'étendre sur un lit suspendu porté par deux chevaux. Ses compagnons de route le conjurèrent vainement de renoncer à son projet ; il s'obstina pieusement et finit par arriver sain et sauf à Rome, où il fut honorablement accueilli par le successeur de saint Pierre (Jean XIII) ainsi

[1] *Breviar. Roman.* die I. august.. Cf. Sigebert. Gemblacens *Chronicon. Patr.*, Lat. tom. 160, col. 191.

que par tout le clergé et les ordres religieux de la ville. Après avoir accompli les stations aux lieux saints, répandu largement des aumônes dans le sein des pauvres, exécuté tous les vœux qu'il avait faits au Seigneur et à ses saints, il prit congé du Pape qui le combla d'indulgences spirituelles et de riches offrandes : *Gratissimorum emolumentorum et indulgentiarum donis acceptis*. Au retour, il passa par Ravenne où l'empereur se trouvait alors avec son auguste épouse Adelaïde. Au moment où on lui annonça l'arrivée de l'homme de Dieu, Othon le Grand sortit du palais pour aller à sa rencontre, sans prendre garde qu'il n'avait pas achevé de se chausser. On vit donc cet empereur traverser les rues de la ville un pied nu pour aller s'agenouiller sous la bénédiction d'un saint. La pieuse Adelaïde le reçut comme l'envoyé du Seigneur, et quand le saint vieillard reprit sa route, des officiers impériaux furent mis à sa disposition pour l'escorter et faire d'avance préparer les relais. Othon le Grand avait remis au saint évêque des sommes considérables pour les distribuer en aumônes et attirer la bénédiction sur son règne [1]. De retour dans sa ville épiscopale, Udalric eut la douleur d'apprendre la mort de son neveu Adalbero. Quelques mois après, un courrier lui apporta la nouvelle de la fin inattendue d'Othon le Grand. A chacun de ces coups qui retentissaient douloureusement dans son âme, il élevait les yeux et les mains au ciel, puis, se prosternant à terre, il priait avec grande abondance de larmes. Pour le repos de l'âme de ces deux bien aimés défunts, il redoubla ses largesses aux pauvres, multiplia ses prières et ses pénitences. Il lui était pourtant impossible d'ajouter à l'austérité de ses jeûnes, car depuis longtemps sa nourriture quotidienne consistait en quelques miettes de pain détrempées dans de l'eau : *Nullum corpori cibum exhibuit, nisi micas panis aquæ infusas*. Mais il offrit avec une ferveur, plus grande encore s'il était possible, le sacrifice de la messe, tant que ses forces le lui permirent, soutenu par ses clercs, il monta à l'autel du Seigneur. Quand il lui fut impossible de se tenir debout, il se faisait porter chaque jour à l'église et

[1] *S. Udalric., Vita. Patr. Lat.* tom. 135, col. 1043.

assistait à la célébration de la messe. Rentré dans sa cellule, il se faisait réciter le cours des heures canoniales et du Psautier, sans vouloir jamais qu'on l e mt au lit avant d'avoir entièrement achevé l'office. Un jour, comme le prévôt de la cathédrale, Gérard, avait fait cette lecture, le saint vieillard lui parla avec tant d'effusion du bonheur du ciel, et lui manifesta un tel désir d'y être bientôt admis,que Gérard crut devoir lui répondre en ces termes : Vous avez donc, seigneur, l'espoir que cette maladie, dont nous souhaitons tous la guérison, sera mortelle ? — Que dites-vous, mon fils ? reprit Udalric. Ce n'est point chez moi seulement une espérance ; je sais d'une manière certaine que je mourrai d'ici à quelques jours. — Le prêtre fondit en larmes, et, se prosternant aux pieds de l'homme de Dieu, il le supplia de le bénir encore une fois. Puis il lui dit : Seigneur, quel évêque souhaitez-vous que nous appelions pour l'heure de la recommandation de l'âme? — Lorsque mon âme quittera ce corps mortel, répondit Udalric, vous ne pourrez faire venir ici aucun évêque. Conrad de Constance sera retenu par la maladie, les évêques du duché de Bavière ont été mandés à une diète royale en France. — Seigneur, que devrons-nous donc faire ? demanda le prévôt. — Ne savez-vous pas donc, répondit Udalric, comment on enterre un mort ? — Hélas ! reprit Gérard, s'il s'agissait de tout autre personnage, nous n'éprouverions aucune difficulté. — Soyez sans crainte, dit le saint évêque. Lorsque le temps sera venu, vous ferez de votre mieux et le Seigneur pourvoira à tout. — Après cet entretien, le prêtre reprit la lecture accoutumée et la poursuivit jusqu'à l'heure de vêpres. Cette lecture fut tirée de la « Vie des Saints » et du quatrième livre des « Dialogues » de Grégoire le Grand, au chapitre qui raconte les visions et les extases de plusieurs serviteurs de Dieu. Udalric en avait lui-même fréquemment, et il les racontait parfois à ceux qui le visitaient. Ainsi Wernaire, abbé de Fulda, l'étant venu voir, il lui dit : C'est vous qui auriez dû être évêque après moi. Je viens d'assister en esprit à l'élection qui suivra ma mort. Vous avez eu tous les suffrages moins deux qui n'ont pas voulu se rallier aux autres. Sans cela votre élection eût été accomplie. — Après avoir ainsi parlé, il prit les mains du

vidame (*vice domini*) Attelinus et du camérier Hiltin, et recommanda l'abbé Wernaire à leur fidélité. Une autre fois, sortant d'une de ces extases comme d'un long sommeil, il s'écria : Hélas ! hélas ! Pourquoi ai-je cédé aux instances d'Adalbero, mon neveu. Jusqu'à ce que j'aie expié cette faiblesse,on me refuse l'entrée des tabernacles éternels. — Après cette exclamation, il garda durant plusieurs heures un profond silence. Cependant,les forces du vieillard allaient toujours en diminuant ; il ne pouvait plus entrer à l'église que porté plutôt que soutenu par deux de ses clercs. Le jour de la fète des saints Marc et Marcellin (18 juin 973), après qu'il eût entendu à son ordinaire la messe dans sa cathédrale, il fit étendre un tapis sous la grande croix du chœur, et, s'étant prosterné, il demeura dans cette attitude environ une demi-heure. En se relevant, il manda son camérier,le prêtre Liutpold, et lui ordonna d'apporter et de ranger devant l'autel tous les objets dont il avait la garde, sauf une tenture et un manteau de martre qu'il voulut réserver pour son successeur. Il ne se trouva que quelque linge sans valeur, deux vêtements usés et dix *solidi* d'argent. Qu'ai-je affaire de tout cela ? dit Udalric, il remit l'argent au prévôt Gérard pour le distribuer aux pauvres. Le reste fut partagé entre les clercs d'Augsbourg, et conservé comme d'inappréciables reliques. Le *vice domini* reçut ordre de faire procéder immédiatement à la même distribution dans tous les domaines de la mense épiscopale. Le jour de la nativité de saint Jean-Baptiste (24 juin), à l'heure de prime, le bienheureux évèque réveillé tout à coup comme d'un sommeil ordinaire, dit à ses camériers : habillez-moi et mettez-moi mes chaussures. — Sa faiblesse paraissait si grande que les camériers hésitèrent ; ils ne savaient s'il parlait ainsi dans une extase. Toutefois n'osant lui désobéir, ils exécutèrent son ordre et quand le saint vieillard fut habillé il se fit revêtir des ornements pontificaux ; puis sans être soutenu par personne il traversa la cathédrale et se rendit à l'église construite par ses soins et dédiée sous le vocable de saint Jean-Baptiste. Il commença aussitôt la messe basse qu'il avait coutume de dire de grand matin à chacun des anniversaires solennels ; cette première messe terminée, il dit aussitôt la messe publique et

Dieu aidant il l'acheva sans avoir eu besoin d'être soutenu par personne. Après la bénédiction solennelle, quand il se fut assis sur son trône au milieu de ses clercs qui pleuraient de joie, il leur dit : S'il m'a été donné de célébrer aujourd'hui les saints mystères, ce n'est point au retour de mes forces physiques qu'il faut l'attribuer. Ce matin, deux anges me sont apparus ; l'un d'eux me dit : Pourquoi ne te lèves-tu pas ? Aujourd'hui tu dois célébrer la messe à l'église de Saint-Jean-Baptiste. — Comment le pourrait-il, reprit l'autre ange, puisque sa maladie l'a empêché de réciter l'office de prime? — Le premier des deux anges me dit alors avec un ton de commandement irrésistible : Lève-toi, et sur mon ordre va célébrer les divins mystères, car nul autre que toi ne chantera aujourd'hui la messe dans l'église de Saint-Jean-Baptiste. — Cependant le saint évêque aspirait à la mort comme à une délivrance ; il avait sans cesse sur les lèvres la parole de David : *Quemadmodum cervus desiderat ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te Deus.* Il avait toujours souhaité mourir en la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul (29 juin). Lors donc qu'à l'heure des vêpres en la vigile de cette solennité, les cloches d'Augsbourg firent entendre leurs sons majestueux, le saint évêque se fit revêtir du linceul qu'il avait choisi pour sa sépulture et se fit étendre à terre comme pour mourir. Mais l'heure n'était pas encore venue. Le soir après les vêpres, comme les clercs l'aidaient à se relever, ils l'entendirent murmurer ces paroles : O saint Pierre, pourquoi n'avez-vous pas fait ce que je vous avais si ardemment demandé ? Sa consternation parut si grande que le prêtre Gérard lui dit : Seigneur, ne vous affligez point de la sorte. Rappelez-vous qu'il en est arrivé de même pour d'autres saints évêques. Cassius de Narni avait eu une vision où il lui fut dit : Vous mourrez à l'époque de la fête des apôtres. Il crut que ce serait le jour même de la solennité, mais Dieu lui donna trève et il ne mourut que le jour de l'octave. — Udalric se rappela en effet que saint Grégoire avait cité cet exemple dans ses « Dialogues » et il remercia Gérard de l'en avoir fait souvenir. Cette pensée le consola ; et il reprit le calme et la sérénité qui lui étaient habituels, ne se plaignant jamais, trouvant toujours qu'on en faisait

trop pour lui. Or, en cette année la fête de saint Pierre et saint Paul tombait un dimanche. Durant la journée de la sixième férie (jeudi 3 juillet 973) on entendit le saint évêque pousser à plusieurs reprises cette exclamation : Richwin, Richwin, puisses-tu venir à temps. Je voudrais te voir une fois encore avant de mourir. Le comte Richwin, neveu d'Udalric était alors à la cour de l'empereur Othon II, pour lequel il avait été chargé d'une mission par son oncle. La nuit suivante, le saint évêque fit répandre sur le plancher une couche de cendres en forme de croix; on l'aspergea d'eau bénite et il s'y fit déposer en attendant l'heure de sa bienheureuse mort. Un peu avant l'aurore, le comte Richwin entrait. A sa vue, Udalric, levant les yeux au ciel, rendit grâces au Dieu tout-puissant et prononça ce verset du psalmiste : « Le Seigneur fera la volonté de ceux qui le craignent. » Richwin lui rendit compte de sa mission, puis les clercs commencèrent à réciter les litanies. En ce moment une éclatante aurore illuminait le ciel ; le bienheureux parut s'endormir d'un doux sommeil ; il était délivré de la prison mortelle et émigrait au lieu du repos. Quand on lava, selon la coutume, son corps vénérable, un parfum céleste remplit l'appartement et persista jusqu'à ce que les précieux restes eussent été renfermés dans le cercueil. Selon la prédiction du saint, le Seigneur pourvut lui-même aux pompes de ses funérailles. Elles furent présidées par l'évêque Wolfgang, qui avait précipitamment quitté la diète tenue en France, dans l'espoir de revoir encore une fois sur la terre le modèle des pasteurs. Les larmes qui furent versées dans cette cérémonie funèbre n'étaient pas sans consolation. De toutes les provinces voisines, de toutes les cités, de toutes les campagnes, on était accouru, moins pour assister à des obsèques que pour célébrer d'avance la gloire immortelle d'un saint. Les miracles justifièrent bientôt cette canonisation populaire qui précédait la canonisation solennelle dont la mémoire d'Udalric devait être honorée plus tard, et qui devait inaugurer la forme encore aujourd'hui usitée pour la proclamation des noms inscrits au catalogue des élus. La prédiction d'Udalric relative à son successeur se vérifia au pied de la lettre. L'abbé de Fulda, Warnaire, réunit tous les suffrages moins deux, qu'il fut impossible de lui rallier. On élut

Henry, fils du comte Burchard, dont l'épiscopat fut malheureux et la fin tragique. Il périt, en 983, dans une bataille contre les Sarrasins en Italie, où il avait accompagné l'empereur Othon II et son corps ne put être retrouvé. Warnaire vivait encore; Othon lui offrit l'évêché d'Augsbourg, « voulant, disait-il, se conformer enfin aux vœux d'Udalric mourant. » Mais Warnaire déclara qu'il avait pour jamais renoncé aux dignités de ce monde et il acheva saintement ses jours dans son abbaye de Fulda [1]. »

[1] *S. Udalric. Vit.* tom. cit. col. 1046-1058.

CHAPITRE II

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE BENOIT VI (octobre 972-juillet 974).

1. Le patrice Crescentius petit-fils de Marozie. — 2. Mort tragique de Benoît VI. Tyrannie de Crescentius à Rome. — 3. Troublss et révoltes au début du règne de l'empereur Othon II. — 4. Regestum de Benoît VI.

PREMIÈRE INTRUSION DE BONIFACE VII (juillet-août 974).

5. Usurpation de Boniface VII. Sa fuite à Constantinople. Un antipape et un patriarche intrus.

PONTIFICAT DE DONUS II (974).

6. Objections de l'école allemande contre l'existence de Donus II. — 7. Le *Codex Regius* affirme l'existence de Donus II. Difficulté chronologique. — 8. Hypothèse qui résoudrait la difficulté chronologique. — 9. Insuffisance des documents jusqu'ici connus pour trancher la question.

PONTIFICAT DE BENOIT VII (octobre 974-octobre 973).

§ I. ACTES ET CONCILES.

10. Notices de Benoit VII d'après les catalogues pontificaux. — 11. Concile de Rome. Adalbéron, archevêque de Reims et le pape Benoit VII. — 13. Concile de Reims. Condamnation de Théobald, évêque d'Amiens.

§ II. GERBERT.

14. Histoire des premières années de Gerbert par le moine Richer. — 15. Gerbert ne puisa point sa science aux écoles musulmanes. — 16 Premier voyage de Gerbert à Rome. Il est attaché à la cour d'Othon le Grand — 17. Gerbert écolâtre au monastère de Saint-Remy de Reims. — 18. Le programme d'études de Gerbert. — 19. L'*Abacus* de Gerbert — 20. Gerbert astronome. — 21. Le professeur de Magdebourg Otric. — 22 Jalousie, espionnage et calomnies d'Otric contre Gerbert. — 23. Conférence de Ravenne entre Gerbert et Otric. Triomphe de Gerbert. — 24. Mort d'Otric. — 25. Principaux élèves de Gerbert à l'école de Reims. — 26. Saint Abbon de Fleury. Gerbert nommé par Othon II abbé de Bobbio.

§ III. OTHON II ET LE ROI DE FRANCE LOTHAIRE.

27. Réconciliation d'Othon II avec sa mère sainte Adélaïde par saint Maïeul abbé de Cluny. — 28. Triomphes d'Othon II sur les princes allemands révoltés. — 29. Invasion d'Othon II en France. L'armée allemande a Montmartre. — 30. Un combat singulier sous les murs de Paris. Le chevalier *Grise-Gonelle.* — 31. Délivrance de Paris. Retraite d'Othon II. Sa défaite par Lothaire à Soissons. — 32 Traité de paix conclu à Margolius entre Othon II et Lothaire.

§ IV. HUGUES CAPET ET LOTHAIRE.

33. Apparition miraculeuse de saint Valéry à Hugues Capet. — 34. Conseil de guerre tenu par Hugues Capet. — 35. Voyage de Hugues Capet à Rome. Son entrevue avec Othon II. — 36. Hugues Capet et le pape Benoit VII. — 37. Lettres du roi Lothaire à Conrad de Bourgogne et de la reine Emma à sainte Adélaïde. — 38. Retour de Hugues Capet en France. — 39. Réconciliation de Lothaire et de Hugues Capet.

§ V. OTHON II EN ITALIE.

40. Byzance et la papauté au dixième siècle. — 41. Exploits et mort de Zimiscès — 42. Avénement de Basile II et Constantin VIII. Premières années de leur règne. — 43. Première expédition d'Othon II en Calabre. — 44. Seconde expédition. Victoire d'Othon II a Cortona. Désastre de Tarente. — 45. Evasion d'Othon II. Diètes de Rome et de Vérone. Mort de Benoit VII. — 46. *Regestum* de Benoit VII.

§ VI. LES ABBÉS DE CLUNY ET DE BOBBIO.

47. Saint Maïeul abbé de Cluny refuse le souverain pontificat. — 48. Lamentable situation de Gerbert à Bobbio. — 49. Réclamations inutiles de Gerbert. — 50. Calomnies contre Gerbert. — 51. Lettre de Gerbert a l'évêque de Pavie Pierre de Canevanova.

PONTIFICAT DE JEAN XIV (novembre 983-20 noût 984).

52. Election de Pierre de Canevanova évêque de Pavie au souverain pontificat. — 53. Vertus de Jean XIV. Association sacerdotale de prières pour les prêtres défunts — 54. Lettre de Jean XIV à l'archevêque Alo de Bénévent. — 55. Mort de l'empereur Othon II. — 56. Minorité d'Othon III. Agitation et troubles en Allemagne et en Italie. Retour de Gerbert en France.

SECONDE INTRUSION DE BONIFACE VII (avril 984-juillet 985).

57. Mort tragique de Jean XIV. Tyrannie et mort de l'antipape Boniface VII.

PONTIFICAT DE BENOIT VI

(Octobre 972-Juillet 974).

Le patrice Crescentius petit-fils de de Marozie.

1. A la mort de Jean XIII, Othon le Grand qui devait le suivre de si près dans la tombe vivait encore. La terreur de son nom retenait les Romains dans l'obéissance. L'élection pontificale de Benoît VI s'accomplit donc sans trouble avec les formalités ordinaires (octobre 972). Suivant la teneur des conventions récemment passées entre le saint-siége et l'empire, on dut notifier immédiatement au César germanique le nom de l'élu, et attendre la ratification impériale. Cet échange de communications entre Rome et l'Allemagne retarda de quelques mois la cérémonie du sacre qui eut lieu le 19 janvier 973. En faisant eux-mêmes revivre pour Othon I[er] le privilége dont les empereurs byzantins avaient tant abusé, les papes du dixième siècle voulaient surtout sauvegarder la liberté des élections contre la violence du parti féodal et prévenir le retour des ignominieux outrages infligés à l'Église et à la chaire apostolique par les consuls patrices Albéric et Octavien. La dynastie de ces ambitieux feudataires de Frascati était alors représentée par Crescentius ou, suivant le diminutif populaire Cinthius, petit-fils de la fameuse Marozie, par sa mère Théodora. Il avait tous les instincts despotiques et toutes les cupidités de sa race. La domination d'Othon le Grand lui était odieuse, non par un sentiment quelconque de patriotisme, mais parce qu'elle maintenait les souverains pontifes dans tous leurs droits de souveraineté temporelle et dans la pleine indépendance de leur ministère spirituel. Crescentius attendait donc impatiemment la mort de l'empereur, il conservait les anciennes relations de sa famille avec la cour de Byzance, se tenant prêt pour l'heure où il lui serait permis de substituer dans

Rome sa propre autorité à celle des papes. Cette heure vint trop tôt pour l'Église et pour le monde. Quand l'épée du nouveau Constantin de Germanie eût cessé de protéger le saint-siége, Crescentius réalisa ses exécrables projets. Il lui fut donné de surpasser, par des forfaits nouveaux, les crimes de ses aïeux.

Mort tragique de Benoît VI. Tyrannie de Crescentius à Rome.

2. Voici en quels termes, d'un laconisme plein de désolation et d'amertume, le catalogue pontifical de Watterich raconte ce lamentable épisode : « Benoît VI, diacre de la sainte Église, né à Rome dans la huitième région au pied du Capitole, était fils de Hildebrand, qui plus tard renonça au monde et embrassa la vie monastique. Élu dans les derniers mois de l'année 972, il fut sacré le 19 janvier suivant, la cinquième année du roi d'Italie Othon le Jeune. Après un an et dix mois de pontificat, arrêté par Crescentius, fils de Théodora, et enfermé dans le château Saint-Ange, il y fut étranglé, à l'instigation du diacre Franco, que, sous le nom de Boniface, les rebelles avaient déjà, par intrusion, placé sur le trône de saint Pierre [1]. » Le catalogue de Zwellen s'exprime avec la même brièveté et reproduit en termes identiques le tragique événement [2]. Le *Codex Regius* n'ajoute à cette courte notice qu'une particularité chronologique, en apparence insignifiante, mais dont nous verrons plus loin la portée, savoir qu'après l'incarcération de Benoît VI, « le siége resta vacant dix jours [3]. » Crescentius put jouir du fruit de son crime. « Ce farouche capitaine, selon l'expression de Bonizo, fit revivre, en sa faveur, le titre de patrice et exerça dans Rome une atroce tyrannie [4]. » Les autres cités de l'Italie, à l'exemple de Crescentius, chassèrent les officiers impériaux et se constituèrent en états indépendants, sous la domination de consuls choisis dans leur sein. Les guerres civiles de province à province, les émeutes populaires, le massacre et le brigandage succédèrent tout à coup à l'ordre et à la prospérité du règne d'Othon le Grand.

3. Le fils et successeur du héros, le nouvel empereur Othon II,

[1] Watterich, *Vitæ romanor. pontific.* Tom. I, p. 65.
[2] Catalog. Zwetlens. *Patr. Lat.* Tom. CCXIII, col. 1028.
[3] *Codex regius*, fol. 122 verso.
[4] Benizo. *Liber ad amicum.* IX ; *Patr. Lat.* Tom. CL, col. 815.

Troubles et révoltes au début du règne de l'empereur Othon II.

dit le Roux, ne manquait cependant ni d'énergie ni de courage. Mais on n'avait pas encore eu le temps d'en faire l'expérience ; les factieux de tous les pays comptaient sur sa jeunesse pour secouer le joug qu'ils avaient porté sans murmure sous la main ferme et vaillante de son père. La discorde éclata d'abord dans l'intérieur du palais, où la jeune impératrice Théophano, livrée aux suggestions de courtisans perfides, exigea l'éloignement de sainte Adélaïde, sa belle-mère. Avec la pieuse veuve d'Othon le Grand le bon génie de l'empire sembla disparaître. Le duc de Bavière, Henri, se mit en révolte ouverte. Il fit entrer dans son parti les évêques d'Augsbourg et de Freisingen, le comte palatin Arnulf avec les ducs Boleslas de Bohême et Micislas de Pologne. Ces derniers saisirent avec empressement l'occasion de se délivrer du tribut annuel qu'ils payaient aux empereurs, leur suzerains. Les Danois firent de même. Cependant le roi de France Lothaire, impuissant dans ses tentatives contre son vassal Hugues Capet, essayait de se dédommager au détriment de l'empire. Il traversait la Lorraine à la tête d'une armée formidable, et poussait sa marche victorieuse jusque sous les murs d'Aix-la-Chapelle. Othon II était alors dans cette cité. Ne pouvant croire à la nouvelle d'une invasion aussi soudaine, il répétait sans cesse que Lothaire n'avait pas de soldats et ne pouvait compter sur un seul vassal. De toutes parts des courriers lui arrivaient, annonçant l'approche des Français. L'empereur voulut juger le fait par ses yeux : suivi d'une faible escorte, il se porta dans la direction indiquée. Quand il eut, d'une éminence voisine, aperçu l'avant-garde ennemie, il revint à la hâte, fit monter à cheval son épouse Théophano et s'enfuit avec elle à Cologne, abandonnant aux envahisseurs son palais et ses trésors. Lothaire en prit possession ; il se complut à étaler sa puissance sous les voûtes construites et décorées par son aïeul Charlemagne. Au fronton du palais un aigle d'airain aux ailes déployées semblait diriger son essor et l'éclair de son œil menaçant contre la France; Lothaire s'amusa, dit-on, à le faire tourner vers le Sud-Est oomme un défi à l'Allemagne. Il eût beaucoup mieux employé son temps à poursuivre sa victoire. Quelques jours de plus et l'empereur

Othon eût été prisonnier. Un tel événement aurait changé la face de l'histoire et rendu à la dynastie carlovingienne l'éclat des anciens jours. Il n'en fut rien. Peut-être la faute doit-elle être imputée à l'indocilité des soldats de l'armée franque, bien plus avides de butin que de gloire. Quoi qu'il en soit, tout le fruit de cette brillante expédition se réduisit au pillage d'Aix-la-Chapelle. Lothaire quitta bientôt cette ville pour retourner dans ses états, laissant à Othon II le loisir de préparer sa vengeance.

Regestum de Benoit VI.

4. En de telles conjonctures et pressé par tant d'ennemis à la fois, le jeune empereur ne pouvait intervenir en Italie pour y défendre ses propres domaines envahis par les feudataires révoltés, et pour arracher le saint-siége aux mains scélérates de Crescentius. Désastreuse époque où la papauté, livrée aux fureurs d'une féodalité impie, semblait, comme au temps des persécuteurs païens, redevenue un trône de martyre! Le *Regestum* de Benoît VI nous donne la plus haute idée de son caractère et de ses vertus. Ce pape, qui devait être emporté d'une manière si tragique par les orages de son siècle, paraît en avoir eu le pressentiment. Dans un rescrit adressé à Frédéric, archevêque de Salzbourg, il s'exprime en ces termes : « Ce n'est pas seulement au bienheureux Pierre que le Verbe incarné a remis la puissance suprême du pastorat pour le gouvernement des fidèles et de toute l'Église, mais à tous les successeurs légitimes du prince des apôtres. Nous-mêmes, nous tenons la place du bienheureux apôtre Pierre, et nous en devons exercer le ministère autant qu'il est possible à l'infirmité humaine parmi les dangers de ce temps[1]. » Le courageux pontife luttait énergiquement contre les abus de pouvoir commis par les personnages les plus influents. Dans un privilége accordé à l'abbaye de Vézelay, il dit : « Si quelque roi, évêque, prêtre, abbé, juge ou comte enfreint les dispositions de notre décret apostolique, qu'il soit frappé d'anathème, qu'il reste déchu de sa dignité et séparé de la communion de l'Église jusqu'à ce qu'il ait expié sa faute et réparé son injustice[2]. » Un autre privilége de Benoît VI à l'arche-

[1] Benedict. VI. *Epist.* I, *Patr. Lat.* Tom. CXXXV, col. 1082.

[2] Benedict. VI. *Epist.* II, *loc. cit.*, col. 1086.

vêque Théoderic de Trèves est intéressant au point de vue de l'apostolicité des églises de Germanie. « Puisque, malgré mon indignité, dit le pape, la miséricorde divine, en m'appelant au siége très-sacré du bienheureux Pierre, m'a confié le *magisterium* universel sur le monde catholique, c'est pour moi un devoir rigoureux de maintenir toutes les églises dans la possession des droits qui leur ont été légitimement conférés par l'autorité du prince des apôtres et des papes ses successeurs. Or, notre frère bien-aimé Théoderic, archevêque de Trèves, nous ayant envoyé un délégué pour se plaindre que les droits de son siége étaient méconnus, nous avons soigneusement examiné sa requête. Il est de notoriété publique que l'église de Trèves, la première de toutes celles de Germanie, a reçu les semences de la foi dès le premier siècle. Nous avons nous-même voulu lire les textes anciens établissant que les saints missionnaires Eucharius, Valère, Maternus et leurs compagnons furent ordonnés par le très-bienheureux prince des apôtres Pierre et envoyés par lui pour prêcher la foi aux Germains. Cette illustre origine a toujours été reconnue par les papes nos prédécesseurs ; les actes qui en faisaient foi ayant été brûlés ou détruits durant les dernières guerres, nous renouvelons et confirmons par notre autorité apostolique tous les priviléges précédemment conférés à l'église de Trèves. Son métropolitain aura le premier rang, après les légats du saint-siége, sur tous les autres archevêques et évêques des Gaules et de Germanie. En l'absence d'un légat, il aura la préséance dans les conciles, et promulguera les décrets synodaux en qualité de vicaire de notre siége de Rome [1]. »

PREMIÈRE INTRUSION DE BONIFACE VII

(Juillet - Août 974).

Usurpation de Boni-

5. Crescentius avait à peine étouflé dans la prison du fort Saint-Ange la voix apostolique de Benoît VI, qu'il plaçait à main

[1] Benedict. VI. *Epist.* II, *Patr. Lat.* Tom. CXXXV, col. 1083.

face. Sa fuite à Constantinople. Un antipape et un patriarche intrus.

armée sur la chaire pontificale le diacre Franco, qui se fit appeler Boniface VII et que l'indignation populaire surnomma bientôt Malefacius. « Romain d'origine, dit le catalogue de Watterich, il était fils de Ferrutius, et n'occupa alors le siége que pendant un mois et douze jours. » Le *Codex Regius* est un peu plus explicite ; voici ses paroles : « Boniface VII fut intrônisé par les factieux qui venaient d'étrangler Benoît VI. Mais il ne put maintenir sa domination usurpée et fut obligé de quitter la ville. En partant, il dépouilla la basilique de Saint-Pierre dont il enleva tous les objets précieux, et s'enfuit à Constantinople [1]. » Sans nul doute des relations antérieures avec la cour d'Orient déterminèrent l'antipape à y chercher un asile. Constantinople était depuis deux siècles le centre de toutes les conspirations ourdies contre le siége apostolique. Luitprand, dans le curieux récit de sa seconde ambassade, nous a appris ce qu'il y avait de haine dans le cœur des Byzantins contre le pouvoir temporel et spirituel des papes. Zimiscès, en dépit de son alliance officielle avec l'empire d'Allemagne, accueillit magnifiquement le pape intrus et lui promit de l'aider à remonter triomphant un jour sur son siége usurpé. Un incident local contribua à rendre plus cordiale encore la réception faite à l'antipape. L'empereur byzantin était alors en lutte ouverte avec le patriarche Basile, faussement accusé de conspirer contre le souverain. Le seul crime du patriarche était la régularité de sa vie, l'austérité de ses principes qui déplaisaient à la cour. Cité au tribunal de l'empereur, il refusa de comparaître, déclarant qu'un synode seul avait compétence pour le juger. Zimiscès le rélégua dans un monastère lointain, sur les rives du Scamandre, et le remplaça par Antoine de Studium. Le pseudo-pontife Boniface VII, en vertu de sa prétendue autorité apostolique, ratifia la déposition du patriarche légitime et la promotion du nouveau titulaire. L'intrus de Rome prenait sous son patronage l'intrus de Constantinople ; tous deux se renvoyaient d'hypocrites hommages et fortifiaient ainsi réciproquement leur usurpation.

[1] *Codex regius*, fol. 122 verso.

PONTIFICAT DE DONUS II

(974).

Objections de l'école allemande contre l'existence de Donus II.

6. Cependant les Romains, délivrés de la tyrannie de Boniface VII, durent procéder à l'élection d'un pape légitime. Suivant le *Codex Regius,* le choix serait tombé sur Donus ou Domnus II, qui aurait siégé une année seulement, et après lequel la vacance du siége aurait été de deux jours : *Domnus sedit anno uno et cessavit episcopatus diebus duobus* [1]. Le catalogue de Watterich ne fait aucune mention de Domnus ou Donus [2] ; celui de Zwellen enregistre ce nom, mais avec une formule dubitative, en ces termes : « Selon les uns Donus, selon d'autres Boniface, est inscrit au catalogue des pontifes. Donus siégea un an et six mois : *Secundum alios Donus, secundum alios Bonifacius. Donus annum unum, menses sex* [3]. En présence de renseignements aussi contradictoires, l'existence du pape Donus II a été de nos jours mise en question par l'école allemande. Giesebrecht, dans ses *Annales de l'empire d'Allemagne sous Othon I*er, a rejeté comme apocryphe le nom de Donus II. Le docteur Jaffé, dans ses *Regesta pontificum romanorum*, et après lui M. Watterich, ont adopté le même système. Les continuateurs de Mozzoni, dans les *Tavole cronologiche* du dixième siècle, ont eux-mêmes impitoyablement biffé Donus II du rang qu'il occupait traditionnellement parmi les vicaires de Jésus-Christ. Les arguments donnés par Giesebrecht et ses adhérents sont sérieux ; ajoutons qu'aucune arrière-pensée d'esprit de parti ne les a inspirés. C'est une question d'histoire examinée par des écrivains catholiques, uniquement dans l'intérêt de la vérité historique pure. Le pape Donus II, s'il a réellement existé, ne nous est connu que par son nom ; ses actes, s'il en a fait, ses lettres, s'il en a écrit, n'ont laissé de traces nulle part et jusqu'ici ne se sont point retrouvés. Voici donc comment

[1] *Codex regius*, fol. 122 verso.
[2] Catalog. Zwetlens. *Patr. Lat.* Tom. CCXIII, col. 1028.

M. Jaffé résume les raisons qui l'ont déterminé pour la négative : « Il est démontré aujourd'hui, dit-il, qu'il faut absolument rayer de la liste des papes le Donus, Domnus ou Bonus que les uns donnaient pour prédécesseur, les autres pour successeur à Benoît VI. D'après les tables chronologiques des souverains pontifes, d'après tous les documents anciens qui ont servi à les dresser, il est absolument impossible de trouver, soit entre Jean XIII et Benoît VI, soit entre celui-ci et Benoît VII, l'intervalle d'un an et demi attribué par les catalogues plus récents au prétendu pontificat de Donus. De plus, il est certain que l'antipape Boniface envahit le siége apostolique du vivant même de Benoît VI, avant que les meurtriers n'eussent consommé leur parricide sur l'auguste victime renfermée dans le château Saint-Ange. On ne saurait donc admettre que Donus ait succédé à Benoît VI. Enfin les manuscrits les plus anciens et les plus autorisés ne font point mention de Donus. Le seul où ce nom se rencontre a été publié par Muratori dans ses *Antiquités d'Italie*. En voici le texte : *Benedictus VI, diaconus, de regione VII sub Capitolio, ex patre Hildebrando monacho, ingressus est mense januario, die* 19. *Hic fuit electus quinto anno regis Ottonis, indictione prima. Domnus sedit anno uno, mensibus sex. Iste strangulatus est* [1]. Qui ne voit que le *Domnus* placé ici n'est point un nom propre, mais la qualification ordinaire des papes, *domnus apostolicus*, et par abréviation *domnus*, se rapportant à Benoît VI. Les copistes subséquents auront, par inadvertance, transformé le substantif commun Domnus en un nom de pape ; le fait est évident, puisqu'ils attribuent à ce pontificat de leur invention la durée exacte d'un an et six mois, que nous savons être celle de Benoît VI. »

Le *Codex Regius* affirme l'existence de Donus II.

7. Telle est l'argumentation du docteur allemand. Elle ne semble plus aujourd'hui aussi concluante qu'elle pouvait l'être à l'époque où elle fut écrite. Le manuscrit publié par Muratori n'est plus le seul qui parle de Donus ou Domnus II. Un nouveau texte, celui du *Codex Regius*, vient éclaircir le premier dans ce qu'il avait

[1] Muratori, *Antiquitat. Ital.* Tom. III, p. 332.

Difficulté chronologique.

d'obscur, le rectifier dans ce qu'il avait de défectueux. On y lit en effet ces mots : *Benedictus sextus sedit anno uno mensibus sex et cessavit episcopatus diebus decem. Hic natione Romanus in castro Sancti Angeli reclusus, strangulatus est a Cinthio romano. — Domnus sedit anno uno, et cessavit episcopatus diebus duobus* [1]. Ici tout est net, distinct, précis. Benoît VI a siégé un an et six mois; après lui le siége fut vacant dix jours. Domnus ou Donus II a siégé un an seulement; après lui le siége fut vacant deux jours. Voilà donc deux pontificats complétement différenciés et par leur durée qui n'est pas la même, et par le nombre de jours où le siége resta vacant après chacun d'eux. Évidemment le *Domnus*, qui n'a régné qu'un an, ne saurait être pris pour le qualificatif de Benoît VI, qui a régné un an et demi. Les détails chronologiques fournis par le *Codex Regius* ont ainsi, comme nous le disions plus haut, une véritable importance; ils fournissent un élément nouveau dont on ne saurait désormais négliger la valeur ; ils renversent l'hypothèse d'une transformation inconsciente de copiste changeant un qualificatif en nom propre. Reste cependant la difficulté de trouver entre Benoît VI et Benoît VII l'intervalle d'un an assigné par le *Codex Regius* au pontificat de Donus II. Le dernier acte émané de la chancellerie de Benoît VI est daté du mois d'avril 974 ; c'est un privilége adressé à l'abbé Hildesind en faveur du monastère de Saint-Pierre de la Rode au diocèse de Castres. Or, dès le VI des nones d'octobre (2 octobre 974), Benoît VII était promu au siége apostolique, ainsi qu'il résulte de documents authentiques publiés par Muratori. Il semble donc absolument impossible d'admettre un pontificat intermédiaire dont la durée eût été d'un an, d'autant plus que Benoît VI, dont le *Regestum* connu s'arrête au mois d'avril 974, continua de siéger jusqu'au mois de juillet suivant, et que l'intrusion de Boniface VII, son meurtrier, se prolongea jusque vers la fin d'août 974 et ne finit par la fuite de l'usurpateur qu'un mois seulement avant la promotion de Benoît VII.

8. Tel est le motif qui a déterminé la nouvelle école historique

[1] *Codex regius*, fol. 122 verso.

Hypothèse qui résoudrait la difficulté chronologique.

à rejeter parmi les fables l'existence de Donus II. Mais la difficulté pourrait être ici bien plus apparente que réelle. Le point de vue chronologique où l'on s'est placé nous semble trop exclusif. Sans doute aux époques de calme où les pontificats se succèdent dans un ordre régulier, après extinction naturelle des titulaires et en vertu d'élections canoniques, le raisonnement serait irréfutable. Mais il perd sigulièrement de sa valeur si on l'applique aux circonstances données, c'est-à-dire à la période la plus agitée, la plus remplie de violences, d'intrusions, de parricides, qu'ait eue à traverser ici-bas la sainte catholique et apostolique Église romaine. Pendant que le tyran Crescentius portait à main armée l'antipape Boniface, sa créature, sur le trône usurpé de saint Pierre, le clergé et le peuple fidèle purent opposer à l'intrus un pape légitime du nom de Donus II. Cette hypothèse s'accorderait parfaitement avec le texte du *Codex Regius* qui met un intervalle de dix jours entre la mort de Benoît VI et l'élection de Donus II. L'indication du catalogue de Watterich, qui nous apprend que l'antipape fut intronisé par les factieux du vivant même de Benoît VI, n'en subsisterait pas moins. Crescentius, qui incarcérait Benoît VI et l'étranglait au fort Saint-Ange, ne s'inquiétait guère des lois canoniques ; un pape légitime gênait son ambition, il le traitait à la manière féodale, le jetait en prison et donnait son fief ou bénéfice à un antre. Mais ce procédé sommaire, à l'usage des tyrans de toutes les époques, ne changeait rien aux lois sacrées qui président à l'élection des pontifes. Le clergé et le peuple fidèle attendirent la mort de Benoît VI, et sans se préoccuper de l'intrus Boniface VII, procédèrent à l'élection régulière de Donus II. Évidemment une élection faite en de telles circonstances dut être tenue secrète pour échapper aux vengeances de Crescentius. Dès lors s'expliquerait l'absence de documents relatifs à ce pontificat, dont il ne nous est resté aucun acte ni pièce officielle. Obligé de se tenir caché, comme jadis ses prédécesseurs des premiers siècles, pour éviter la colère et les vengeances du « farouche patrice, » Donus II n'aurait pu, on le conçoit, entretenir de correspondance avec les diverses églises du monde catholique. Dès lors s'expliquerait l'absence de toute espèce de *Regestum*

émané de lui. Il aurait, jusqu'à sa mort, porté dans la persécution, l'obscurité et le silence le titre de vicaire légitime de Jésus-Christ. Son pontificat aurait été simultané avec celui de l'intrus Boniface VII.

Insuffisance des documents jusqu'ici connus pour trancher la question.

9. Hypothèse pour hypothèse, celle que nous exposons ici est aussi vraisemblable que celle de l'école allemande ; elle a de plus le mérite de respecter la tradition tout entière, qui depuis dix siècles n'a cessé d'inscrire le nom de Donus II sur les listes pontificales. Muratori connaissait mieux que personne le texte d'un catalogue publié par lui-même et sur lequel on voudrait s'appuyer pour effacer Donus II du nombre des papes. Cependant Muratori maintenait ce nom, il considérait ce pontificat comme authentique. « Nous n'en avons plus les actes, dit-il, mais la succession pontificale à cette époque fut si tourmentée par les révolutions qu'on s'explique facilement cette lacune. Pour supprimer le nom de Donus II des listes papales et trancher définitivement la question, nous n'avons pas encore assez de documents qui éclairent cette obscure période [1]. » Ainsi parlait Muratori. Or, le *Codex Regius* qu'il ne connaissait pas et qui se trouve maintenant remis en lumière, apporte une preuve inattendue en faveur de l'authenticité du pontificat de Donus II. Cette preuve ne sera vraisemblablement pas la dernière. Baronius qui eut à sa disposition les archives du Vatican, à une époque où la révolution ne les avait pas encore barbarement spoliées, y trouva d'anciens catalogues pontificaux où le nom de Donus II était inscrit avec les deux variantes *Domnus* et *Domnio*. Au lieu d'une année de pontificat, ces textes qui nous sont aujourd'hui inconnus ne lui attribuaient qu'une durée de trois mois. *Fuit iste Donus, sive Domnus, sive Domnio (apud diversos enim diverse scriptus reperitur) patria Romanus sedit tantum menses tres.* Le nom de *Domnio* se prêterait encore moins que celui de Donus à la transformation d'un qualificatif en nom propre, telle que le supposait Giesebrecht. Un pontificat de trois mois seulement, au lieu d'une année que lui attribue le *Codex Regius*, trouverait, au point de vue exclusive-

[1] Murator. *Ann. Ital. ad ann.* 974 et 975.

ment chronologique sa place toute marquée entre Benoît VI mort en juillet 974 et Benoît VII élu en octobre de la même année. La réserve de Muratori subsiste donc aussi vraie aujourd'hui qu'au temps où il la formulait. Nous n'avons pas encore tous les documents nécessaires pour résoudre définitivement la question. Ajoutons que le nom du pape Donus II est inscrit dans les chroniques de Sigebert de Gemblours, de Marianus Scotus, de Martin Polonus. La tradition romaine l'a conservé ; Mansi, les deux Pagi, dont la critique et la perspicacité sont universellement vantées, ont fait de même. Ces grands hommes n'ignoraient pas les difficultés que soulève ce point d'histoire. Au lieu de trancher le problème par une solution aussi radicale que celle de l'école allemande, ils ont sincèrement reconnu l'insuffisance des documents jusqu'ici découverts, laissant aux érudits de l'avenir l'espoir d'investigations plus heureuses qui jetteraient une pleine lumière sur la question. Nous ne pouvons que suivre leur exemple et maintenir leur sage réserve.

PONTIFICAT DE BENOIT VII

(Octobre 974 - Octobre 983).

§ I. Actes et Conciles.

Notices de Benoit VII d'après les catalogues pontificaux.

10. La ville de Rome avait secoué le joug de Crescentius. Le patrice dut se retirer dans quelqu'une de ses forteresses féodales, pendant que l'antipape Boniface VII sa créature allait chercher parmi les Grecs de Byzance des auxiliaires pour ses plans de nouvelle intrusion. Les événements ne marchèrent pas aussi vite que les espérances de ces deux sacriléges. Il leur fallut attendre huit années encore avant de pouvoir realiser leurs coupables projets. Le soulèvement populaire qui les avait chassés de Rome fut appuyé par les partisans de l'empereur Othon II, et l'élection de Benoît VII se fit sous leur influence. C'est du moins ce que laisse supposer le *Codex Regius* dont la notice est ainsi conçue : « Benoît VII, né à Rome siégea six ans et six mois ; après lui le siége resta vacant cinq jours Il jouissait de la faveur impériale et fit remettre aux mains d'Othon II

un grand nombre de Romains rebelles [1]. » Ce dernier détail manque au catalogue de Watterich qui en fournit d'ailleurs un autre non moins important, et nous apprend que Benoît était évêque de Sutri lorsque l'élection du clergé et du peuple de Rome l'appela au trône pontifical. Voici ses paroles : « Benoît VII, fils de Deusdedit, était né à Rome, mais il était évêque de Sutri, *episcopus sutrinus vero*. Il siégea huit ans [2]. » Le mais (*vero*) du catalogue pontifical est peut-être plus significatif qu'il ne le paraîtrait au premier coup d'œil. On n'a pas oublié les horribles scènes de violences qui suivirent la translation de Formose du siége de Porto à la chaire pontificale [3], les divisions schismatiques occasionnées par cet incident, le décret synodal de Jean IX interdisant à l'avenir toutes les translations d'un siége à un autre [4]. Nul doute que l'élection de Benoît évêque de Sutri, n'ait rencontré une vive opposition de la part de ceux des prêtres romains qui considéraient le canon de Jean IX comme la garantie de leurs droits personnels. Tel est à notre avis le sens du *mais* inséré dans le catalogue de Watterich. A cette première classe de mécontents durent se joindre tous les adhérents de l'antipape et toute la faction de Crescentius. Contre tant d'ennemis Benoît VII ne pouvait compter que sur l'appui du parti impérial. Le catalogue de Zwellen nous apprend en effet qu'il intervint pour offrir sa médiation dans la lutte engagée entre Othon II et Henri de Bavière et que l'Allemagne,fut au début de son pontificat,l'objet de sa sollicitude. « Benoît VII, dit ce catalogue, était évêque de Sutri, mais Romain d'origine. Son père se nommait David [5]. Il siégea neuf ans jusqu'à l'an du Seigneur 985. Il adressa des rescrits à l'empereur, Othon II, au duc de Bavière, Henri, et à tous les archevêques

[1] *Codex Regius.*, fol. 123 recto.
[2] Watterich. tom. 1, p. 66.
[3] Cf. tom. XIX de cette *histoire*, p. 235.
[4] *Ibid.*, p. 270.
[5] Ce nom de David nous paraît fautif et nous lui préférons la leçon du catalogue de Watterich. Les observations dont se servaient les copistes pour écrire un nom tel que *Deusdedit* ont pu donner naissance à cette confusion. Cependant Novaës adopte le David du catalogue de Zwetlens. (Cf. *Stor. de sammi Pontefici*. tom. II, p. 190. *Benedict.* VII, p. 141).

d'Allemagne. Il rétablit l'église de Lorscham dans sa dignité métropolitaine et lui assigna pour suffragants six évêchés voisins, lui attribuant la juridiction sur la Pannonie inférieure et restreignant celle de l'église de Saltzbourg à la Pannonie inférieure. Pilgrim, titulaire de Lorscham, lui adressa une profession de foi éloquente en même temps qu'il sollicitait de lui le pallium[1]. » Si d'un côté les sympathies de Benoît VII pour l'Allemagne et son alliance avec l'empereur Othon II lui attirèrent l'animadversion du parti féodal à Rome et en Italie, de l'autre elles lui valurent huit années d'un pontificat tranquille et prospère. Ce chiffre de huit années fixé par le catalogue de Watterich, tandis que le *Codex regius* n'en compte que six et que celui de Zwellen en porte neuf, représente très-réellement la durée du règne de Benoît VII, ainsi qu'il résulte des pièces officielles de son *Regestum*.

Concile de Rome. Adalberon, archevêque de Reims et le pape Benoît VII

11. Le premier acte du nouveau pontife fut de réunir à Rome un concile où l'antipape Boniface fut solennellement condamné. Nous n'avons plus les actes de cette assemblée, mais son existence est attestée par un synode tenu à Reims en 975, sous la présidence du diacre Étienne, légat du pape dans les Gaules. L'archevêque de Reims, Odalric, l'ami de saint Brunon de Cologne, était mort en 969, après sept ans d'épiscopat. Il eut pour successeur Adalberon, fils de Godefroi le Vieux, comte des Ardennes. Élevé dès son enfance au monastère de Gorze où il eut pour condisciple saint Rothad, plus tard évêque de Cambrai, Adalberon joignait à la science d'Hincmar et aux vertus de saint Remy la soumission la plus filiale au Siége apostolique. Il voulut inaugurer sa carrière épiscopale par un pèlerinage *ad limina* (970). Jean XIII, qui régnait encore, l'accueillit avec la plus haute distinction. Voici en quels termes le moine Richer raconte cette entrevue : « Le pontife de bienheureuse mémoire, Jean XIII, voulut qu'Adalberon, assisté de douze évêques, célébrât en sa présence la messe du jour de Noël. Il lui témoigna une telle confiance qu'il s'offrit de lui accorder toutes les grâces qu'il demanderait. « Très-saint Père, répon-

[1] *Catalog Zwetlens. Patr. Lat.*, tom. CCXIII, col. 1028.

dit l'illustre archevêque, puisque vous ouvrez ainsi à votre fils les bras de votre tendresse, pardonnez-moi si j'ose vous présenter une requête trop audacieuse. La bonté des pères rend quelquefois les fils importuns. J'ai sous ma juridiction, à proximité de la ville de Reims, un monastère consacré à saint Remy et qui conserve les précieuses reliques de cet apôtre des Francs. Je souhaiterais que, par un privilége de votre autorité apostolique, vous placiez sous la sauvegarde du Saint-Siége ce pieux établissement avec tous ses domaines, annexes et dépendances, biens meubles et immeubles, consacrant en particulier le don que je veux y faire de l'abbaye de Saint-Timothée, dont la juridiction m'a appartenu jusqu'à ce jour, — Le seigneur pape lui répondit : Je le ferai de grand cœur, et j'aurai une véritable joie en profitant de cette occasion pour me recommander moi-même à l'intercession du glorieux saint Remy. Je veux que le privilége qui sera dressé soit revêtu non-seulement de ma signature, mais de celle de tous les évêques présents à Rome. Il fut fait ainsi, et Adalberon rapporta ce précieux document qui fut ensuite lu au synode provincial de Mouzon et déposé dans les archives du monastère de Saint-Remy[1].»

Zèle épiscopal d'Adalberon.

12. Le voyage d'Adalberon à Rome, sous le pape Léon XIII, coïncida avec celui que le vénérable évêque d'Augsbourg, saint Udalric, fit à la même époque ; le jeune métropolitain de Reims put donc rencontrer dans la ville éternelle l'illustre vieillard que son grand âge et son éclatante sainteté avaient fait surnommer le patriarche des évêques de Germanie. A son retour, il entreprit courageusement la réforme des monastères et des études ecclésiastiques dans toute l'étendue de son vaste diocèse. La canoniale de Reims, l'abbaye de Saint-Remy, celle de Mouzon et de Saint-Thierry furent les premières à reprendre, dans toute sa rigueur, l'antique discipline tombée en désuétude. L'école de Reims fut confiée au célèbre Gerbert, en la personne duquel le dixième siècle voyait avec admiration revivre la doctrine et les vertus de Bède et d'Alcuin. Entre Adalberon et l'illustre écolâtre se forma une intimité étroite. Ensemble et avec une égale ardeur, ils luttaient contre

[1] Richer. *Historiar.* Lib. III, cap. XXV-XXX. *Patr. Lat.*, tom. 138, col. 97.

la décadence de leur époque, et s'efforçaient de rallumer dans les Gaules le flambeau éteint de la science et de la civilisation chrétienne. Le désordre était partout, et partout ils combattaient le désordre. Les discordes civiles, la guerre entre le roi carlovingien et l'empereur Othon II ruinait la France ; l'ambition des feudataires profitait seule de l'anarchie pour mettre la main sur les églises et les monastères. Des intrus s'emparaient des siéges épiscopaux, maintenaient malgré les protestations du clergé et des fidèles leur domination usurpée et trouvaient, dans chaque province, des Crescentius au petit pied pour les défendre. Adalberon dévoua sa vie au rétablissement de la paix entre les princes ; nous avons encore les lettres éloquentes que Gerbert écrivait par son ordre à Lothaire, à Othon II, à Hugues Capet et aux autres grands vassaux pour mettre fin à leurs luttes sanglantes. Les envahisseurs des bénéfices ecclésiastiques trouvaient dans l'archevêque de Reims un adversaire inflexible. Benoît VII, heureux de rencontrer sur le premier siége de la Gaule-Belgique un homme de ce caractère, le secondait de toute son autorité apostolique, se servait de lui comme du plus précieux de ses auxiliaires, et lui envoyait des légats pour l'aider dans son œuvre de pacification civile et de restauration religieuse.

Concile de Reims. Condamnation de Théobald, évêque d'Amiens.

13. C'est ainsi qu'en 975 le diacre romain Étienne présida, en qualité de représentant du Saint-Siége, un concile réuni à Reims pour juger l'évêque Théobald (Thibaud), qui depuis vingt ans, soutenu par l'influence des comtes de Vermandois, s'était emparé de l'évêché d'Amiens. Déjà Benoît VII, dans son synode romain, avait prononcé une sentence d'excommunication contre Théobald ; mais l'intrus méprisa ces foudres lointaines, s'inquiéta encore moins des citations canoniques qui lui furent adressées par Adalberon, et refusa de comparaître au synode de Reims. Voici en quels termes le courageux métropolitain formula devant le légat apostolique et les Pères assemblés la condamnation du contumace. « Vétéran des mauvais jours[1], ne croyez pas que votre absence vous soit en rien profitable. Contempteur des lois divines et humaines, n'es-

[1] *Inveterate dierum malorum.*

pérez pas abuser plus longtemps de notre patience. Vous aviez interjeté appel au Siége apostolique, mais vous vous êtes bien gardé de faire le voyage de Rome. A force d'intrigues et à grandes sommes d'argent vous comptiez recevoir des lettres d'absolution ; vous avez cru que Rome se laisserait tromper par vos mensonges. Il n'en fut rien. Cité à notre présent synode, vous avez répondu par un subterfuge digne de votre mauvaise foi ; vous avez déclaré qu'à moins d'un acte qui garantirait d'avance votre honneur contre un jugement défavorable, vous ne comparaîtriez point. Dans de telles conditions, votre présence n'aurait pas été plus utile que votre absence. Pourquoi vous cacher? pourquoi fuir ainsi les assemblées synodales ? Vous fîtes défaut à celle qui s'est tenue le v des nones de juillet (3 juillet 975) ; on vous a de nouveau cité pour le VIII des calendes d'octobre (24 septembre), et vous refusez encore de venir. C'est que, vous ne l'ignorez pas, les vénérables évêques en ce moment réunis pour vous juger connaissent parfaitement votre situation. Ils savent que vous avez été sacré par le pseudo-métropolitain Hugues de Vermandois ; les évêques assistants qui vous imposèrent avec lui les mains étaient tous excommuniés. Telles sont les plaies spirituelles de votre âme, vous les avez rendues incurables, en ne vous soumettant point à la sentence prononcée contre vous par le seigneur apostolique Benoît VII dans le synode romain où fut anathématisé l'antipape Boniface. Le legat du Saint-Siége, le diacre de la sainte église de Rome, Étienne, est venu vous offrir le remède salutaire, et vous l'avez repoussé. En conséquence, nous vous séparons comme un membre gangrené du corps de l'Église. Par l'autorité du Seigneur tout-puissant, et de la bienheureuse Marie et de saint Pierre, prince des apôtres, nous vous condamnons et excommunions, vous interdisant l'entrée du sanctuaire jusqu'à ce que, reconnaissant vos fautes, vous en ayez fait une digne pénitence. » Cet acte fut souscrit par le légat apostolique en ces termes : « Moi, Étienne, diacre de la sainte Église romaine, représentant le seigneur Benoît, pape septième, j'ai présidé à la rédaction de ce décret et en ai prescrit l'observation[1]. »

[1] Labbe., *Concil.* tom. IX, col. 721.

§ II. Gerbert.

Histoire des premières années de Gerbert par le moine Richer.

15. « Cependant, dit le moine Richer, la Gaule voyait resplendir, comme une lampe ardente devant le Seigneur, un homme d'un admirable génie et d'une merveilleuse éloquence, Gerbert, que la Providence, dans un dessein de miséricorde, avait envoyé à nos contrées. Il était né en Aquitaine, à Aurillac, vers l'an 945, et avait été élevé dès sa plus tendre enfance par les soins et dans le monastère du saint confesseur Gérauld, où il fit ses premières études de grammaire. Sa studieuse adolescence donnait déjà les plus belles promesses, lorsqu'en 967, le duc de l'Espagne citérieure, Borrell [1], vint faire un pèlerinage au monastère. Il fut accueilli avec les plus grands honneurs par l'abbé. Dans les entretiens qu'ils eurent ensemble, celui-ci lui demanda s'il y avait en Espagne des maîtres habiles pour l'enseignement des sciences exactes. Sur la réponse affirmative du duc, Gérauld le sollicita vivement d'emmener avec lui un des religieux de l'abbaye pour le faire instruire dans les mathématiques. Le duc y consentit volontiers. Gerbert fut désigné par les religieux, ses frères, comme le plus capable de profiter de ce voyage à la recherche de la science; il partit avec Borrell, qui le confia à l'évêque de Vich, Halton, dont l'école épiscopale possédait des maîtres consommés dans l'étude des sciences exactes. Il y fit de grands progrès, ajoute Richer, et les mathématiques n'eurent bientôt plus pour lui de secrets [2]. » Ainsi, d'après la parole du moine annaliste, contemporain des faits, et dès lors très-exactement renseigné, Gerbert n'alla point, comme on l'a prétendu depuis, chercher aux écoles musulmanes de Grenade et de Cordoue, pour la rapporter au centre de l'Europe qui l'avait oubliée, la science des mathématiques. M. Olleris, le savant éditeur des *Œuvres de Ger-*

[1] Borrell, comte d'Urgel avait succédé cette même année à son cousin Séniofrid. dans le comté de Barcelone ; il se trouvait donc réellement alors, comme le dit Richer investi du commandement général de l'Espagne citérieure : *ducem citerioris Hispaniæ.* (Cf. Olleris. *Œuvres de Gerbert,* p. 28).

[2] Richer, *Historiar.* Lib. III, cap. XLIII ; *Patr. Lat.*, tom. CXXXVIII, col. 101.

bert, a rétabli la vérité sur ce point, en des termes qu'il nous semble utile de reproduire : « La Marche d'Espagne, que les armes de Charlemagne avaient enlevée aux infidèles, se composait, dit-il, du comté de Barcelone auquel se rattachaient ceux de Girone, de Bésalu, d'Urgel et de Ribagorça. Elle avait été réunie à la Septimanie par le traité de Worms (839). Les relations des deux provinces entretenues par la similitude des idiomes, par la communauté des intérêts politiques, l'étaient aussi par les intérêts religieux : depuis la ruine et l'occupation de Tarragone par les Musulmans, les évêques de la Marche hispanique relevaient de l'église métropolitaine de Narbonne. La Marche d'Espagne devait, à sa position géographique et au caractère de ses princes, une paix profonde dont elle jouissait depuis plus de quatre-vingts ans. Elle paraissait oubliée du monde. Les écrivains arabes ne prononcent pas le nom des seigneurs qui la gouvernent ; les chrétiens n'en parlent que pour mentionner la date de leur avénement et celle de leur mort. Les comtes ou ducs fondent des monastères, enrichissent les églises, entreprennent des pèlerinages. S'il s'élève quelque difficulté, c'est au sujet de prétentions locales ; la décision des conciles de Barcelone, une charte du roi, suffisent à pacifier les esprits. Ces circonstances heureuses expliquent le maintien des études épiscopales et monastiques dans la Marche d'Espagne [1]. »

Gerbert ne puisa point sa science aux écoles musulmanes.

15. La science de Gerbert fut donc puisée à une source exclusivement chrétienne, dans l'école épiscopale d'Ausona (Vich), sur le versant méridional des Pyrénées. Y avait-il entre les maîtres chrétiens de la Marche hispanique et ceux de Cordoue quelque échange de communications verbales ou écrites ? Nous ne le savons. « Peut-être, dit M. Olleris, par des voies secrètes et ignorées, les écrits des Arabes de la Péninsule franchissaient-ils les frontières du Califat. On croit lire un des contes de l'Orient au récit des merveilles opérées par Abderame III et son fils Al-Hakem, qui régnèrent successivement pendant plus d'un demi-siècle (912-976). Par leurs soins, une bibliothèque de six cent mille volumes, achetés ou copiés à

[1] Olleris., *Œuvres de Gerbert*, p. 28.

grands frais en Afrique, en Asie, en Europe fut réunie dans un palais à Cordoue. Un catalogue en quarante-quatre volumes fut dressé pour faciliter les recherches. Les personnages les plus influents et les plus riches suivaient l'exemple du calife ; partout s'entassaient des livres, s'élevaient des établissements scientifiques. De tous les états de l'islamisme accouraient des savants qui se livraient aux méditations de la science, des maîtres qui la popularisaient par leur enseignemeut. C'est ainsi que sur les frontières de la Marche, Saragosse devint un centre d'activité intellectuelle, un foyer de lumière, et que l'on verra, dans le siècle suivant, se former ou naître dans son sein trois hommes d'un rare mérite. Avempace (Ibn-Badja) Ibn-Tofaïl, et le juif Avicebron (Salomon-Ibn-Gebirol) [1], qui exerça par ses écrits une grande influence sur l'Europe entière depuis le treizième siècle. Mais sous Abderame III et Hakem le mouvement intellectuel se concentrait dans les pays soumis à leur domination ; il avait un caractère essentiellement religieux. Leurs établissements étaient placés à côté des mosquées ; les infidèles n'y étaient point admis. On considérait, plusieurs années après la mort de ces princes, comme un signe de décadence qu'un mozarabe assistât aux leçons qu'on y donnait [2]. Abderame ni Hakem ne l'eussent point permis. Le premier prit le surnom de défenseur de la foi ; le second fit arracher toutes les vignes pour empêcher que la loi de Mahomet fût violée. Les haines de race et de religion avaient creusé un abîme entre les Musulmans et les Espagnols. Les longues et sanglantes guerres d'Abderame contre les rois de Castille et de Léon, sa cruauté envers les captifs surtout envers les religieux et les clercs le martyre du jeune Pélage [3] qui avait refusé d'assouvir la passion brutale de ce prince, avaient ajouté à l'horreur que son mahomé-

[1] M. Munk, dans ses *Mélanges de philosophie juive et arabe,* donne des détails pleins d'intérêt sur ces trois écrivains (*note* de M. Olleris).

[2] Budenger, *Ueber Gerbert's Wissenschaftliche und politische Stellung.* Kassel, 1851, p. 10. (*Idem*).

[3] Pélage, martyr à Cordoue en 925. était un enfant de treize ans, neveu d'Ermog, évêque de Tuy. Son oncle ayant été fait prisonnier dans une bataille contre les Sarrasins, le donna en otage, pendant qu'il retournait lui-même dans sa ville épiscopale pour y chercher le prix fixé pour sa rançon.

tisme inspirait aux chrétiens. Si la nécessité forçait les rois du nord de la Péninsule à entretenir avec les califes de Cordoue des relations auxquelles des circonstances particulières prêtaient un air chevaleresque [1], elles étaient personnelles. Pour leurs sujets, les habitants du sud n'étaient que les envahisseurs de la patrie, les ennemis de Dieu. Ils ne comprenaient pas leur langue; le bien venu d'une source musulmane eût été pour eux l'œuvre du diable. Les disciples du Christ et de Mahomet vivaient dans un tel isolement que les écrivains espagnols du dixième siècle paraissent avoir ignoré les grands travaux accomplis sous les règnes d'Abderame et de son fils. Gerbert qui avait habité les frontières du Califort et qui aurait dû accueillir avidement des nouvelles de cette nature, n'y fait allusion nulle part; on n'en découvre pas la moindre trace dans ses écrits. On voit par sa correspondance qu'il se concilia l'estime des princes de la Marche d'Espagne [2], qu'il se lia d'amitié avec Bonifilius [3] et Guarinus [4], qui devinrent, celui-là évêque de Girone, celui-ci abbé du riche monastère de Cusan, au pied du mont Canigou, dans le territoire de Conflans. Nous ne savons pas si ces deux personnages furent ses maîtres ou ses condisciples. Il résulte de quelques mots épars dans Florez [5] et dans Baluze [6], recueillis par Budinger [7], qu'ils étaient savants et pieux. Gerbert demanda plus tard à Lupitus de Barcelone sa traduction d'un traité d'astronomie écrit sans doute en arabe [8]; il réclama le livre de la multiplication

L'enfant fut conduit à Cordoue et présenté à Abderame, qui voulut en faire le jouet de ses infâmes caprices. Pélage refusa avec une constance héroïque et le tyran le fit couper en morceaux (26 juin).

[1] En 957, Sanche, roi de Léon, atteint d'une hydropisie dont ses médecins ne pouvaient le guérir, n'hésita point à se rendre à Cordoue, et les docteurs arabes le traitèrent avec tant de zèle et d'intelligence qu'il recouvra la santé. En 953, Abderame lui donna une armée pour l'aider à chasser du royaume de Léon l'usurpateur Ordono.

[2] Gerbert. *Epist.*, LVII, LVIII.

[3] *Ibid.*, LV.

[4] *Ibid.*, LVII.

[5] Espana Sagrada. L. XLIII, p. 135, 142.

[6] Baluze, *Marca hispan.* L. IV, passim.

[7] P. 21-25.

[8] *Epist.* Gerbert, LX.

et de la division des nombres par Joseph[1]; mais on ne doit pas en conclure qu'ils ont été ses amis ou qu'il en avait reçu des leçons[2]. Le voile épais qui couvre cette époque de sa vie, ses connaissances en mathématiques et en astronomie, permirent, près d'un siècle après sa mort, à Bennon, cardinal de l'antipape Guibert et ennemi acharné du Saint-Siége de profiter d'un mot échappé à l'ignorance d'Adhémar de Chabannais, pour affirmer que Gerbert était allé étudier aux écoles musulmanes de Cordoue et qu'il y avait appris les sciences de l'astrologie et de la magie. Des esprits crédules, avides du merveilleux, accréditèrent ces bruits ; ils y ajoutèrent de nouvelles fables que le moyen âge accueillit sans hésiter, et que certains auteurs modernes affectent de reproduire encore[3]. Mais ces récits mensongers n'ont aucune consistance ; ils sont complétement réfutés par la faveur constante dont Gerbert a joui auprès des évêques et des princes chrétiens du dixième siècle, par le silence absolu de

[1] Gerbert. *Epist.* LV, LXIII.

[2] Hock le dit p. 62 : *Gerbert oder Sylvester II und sein Jahrhundert.* Gfrorer le répète dans les mêmes termes, p. 1420 : *Allgemeine Kirchengeschichte, dritter Band, dritte Abtheilung.*

[3] Voici le résumé des calomnies de Bennon contre le saint et immortel Gerbert : *Iste Gallicus natione, dictus a quibusdam philosophus, vere fuit negromantius* (nécromancien). *Hic primum juvenis. Floriacensis cenobii in Aurelianensi diœcesi monachus fuit* (Bennon confond l'abbaye de Fleury-sur-Loire avec celle de Saint-Gérauld à Aurillac), *sed dimisso monasterio diabolo homagium fecit, ut sibi omnia ad votum succederent, quod diabolus promisit adimplere. Iste obsequiis diaboli insistens, frequenter super desideriis suis cum eo loquebatur. Veniens autem in Hispalim* (Séville, où Gerbert ne mit jamais le pied), *causa addiscendi, tantum profecit quod sua doctrina etiam magnis placuit. Habuit autem discipulos, Othonem II, imperatorem, et Robertum, regem Franciæ qui inter alia sequentiam :* SANCTI SPIRITUS ADSIT NOBIS GRATIA, *composuit, et Leothericum qui post fuit Senonensis archiepiscopus. Sed quia idem Gerbertus quamplurimum honores ambiebat, diabolus ea quæ petebat ad votum implebat. Fuit primo archiepiscopus Remensis, post Ravennas. Tandem papa factus quæsivit a diabolo quod diu viveret in papatu. Responsum habuit quamdiu vellet, dum tamen non celebraret in Jerusalem. Gavisus fuit valde, sperans se longe esse a fine, sicut longe fuit a voluntate peregrinationis in Jerusalem intra mare. Et cum in quadragesima ad Ecclesiam quæ dicitur Jerusalem in Laterano celebraret, et strepitum dæmonis sensisset, intellexit sibi mortem adesse, et suspirans ingemuit. Licet autem sceleratissimus esset, de misericordia Dei non desperans, revelando coram omnibus peccatum, membra omnia quibus diabolo obsequium præstaverat jussit præcidi, et deinde truncum mortuum*

tous ses contemporains, dont quelques-uns pourtant l'ont attaqué avec violence, enfin par son aveu indirect qu'il ne comprenait pas l'arabe puisqu'il demandait des traductions quand il s'agissait de traités écrits en cette langue. Il faut donc reconnaître que Gerbert n'a visité ni Séville ni Cordoue, que ses maîtres étaient chrétiens, que les auteurs qu'il étudia étaient ceux dont, avant les invasions normandes et les guerres civiles de la dernière période carlovingienne, on avait fait usage en France, entre autres le rhéteur Victorinus, Martianus, Capella, et surtout Boëce. C'est chez ce dernier qu'il puisa ces notions scientifiques tant admirées par le onzième siècle qui lui donna les titres flatteurs de philosophe, de savant, de nouveau Boëce. »

Premier voyage de Gerbert à Rome. Il est attaché à la cour d'Othon le Grand.

16. Gerbert passa trois années à l'école de Vich, lorsqu'en 970 le duc Borell et l'évêque Halton entreprirent le voyage de Rome dans l'espoir d'obtenir du pape Jean XIII, pour leur cité, le titre de métropole de la Marche hispanique[1]. « La providence de Dieu, dit le moine Richer, disposait toutes choses pour que la Gaule,si longtemps privée du flambeau de la science le vît bientôt se rallumer dans son sein. Le duc et l'évêque emmenèrent avec eux le jeune Gerbert âgé alors d'environ vingt-cinq ans. Arrivés heureusement à la ville éternelle, après s'être prosternés au tombeau des saints apôtres et y avoir répandu leurs larmes avec leurs prières, ils furent admis à l'audience du pape Jean XIII, de bienheureuse mémoire, qui reçut favorablement leur requête. Le pontife ne fut pas longtemps sans remarquer le profond savoir du jeune moine et sa passion pour l'étude ; et, comme à cette époque, la musique et l'astronomie étaient tombées en Italie même dans un profond oubli, il

super bigam poni, et ubicumque animalia producerent et sisterent ibi sepeliretur; quod et factum est. Sepultusque est in episcopio. Lateranensi in signum misericordiæ consecutæ. Sepulcrum ipsius tam ex tumultu ossium quam ex sudore præsagium est morituri papæ, sicut in ecclesia et sepulcro est luteris ex aratum. Ces inepties ne sauraient nous étonner de la part du schismatique Bennon. Tel fut portant leur crédit au onzième siècle qu'on les a insérées dans le *Codex regius*, fol. 128 et 129.

[1] Baluz. *Marc hispan.* L. IV, col. 403. Voir la bulle d'érection du siége épiscopal de Vich en métropole dans Martène : *Amplissima collectio*, tom. I, p. 323.

fit partir un courrier pour Ravenne où l'empereur Othon le Grand se trouvait alors, l'informant qu'il venait d'arriver à Rome un jeune savant versé dans toutes les branches des sciences exactes, et capable de les professer supérieurement. L'empereur répondit aussitôt au pape en le priant de retenir Gerbert et de ne le laisser s'éloigner sous aucun prétexte. Jean XIII fit part de la volonté impériale au duc et à l'évêque Halton, lesquels se disposaient à retourner en Espagne. L'empereur, disait-il, les priait de lui laisser, pendant quelque temps, le jeune professeur, et s'engageait d'ailleurs à le leur rendre plus tard, non sans avoir récompensé magnifiquement leur propre service et les talents de Gerbert. Le duc et l'évêque acquiescèrent à cette demande : ils laissèrent à Rome leur compagnon de voyage, et retournèrent seuls dans leur patrie. Gerbert, demeuré près du pape, fut bientôt présenté à l'empereur, qui lui demanda ce qu'il savait : il répondit qu'il connaissait assez bien les mathématiques, mais qu'il lui restait à apprendre la dialectique : *In matheri se satis posse, logice vero scientiam se addiscere velle respondit* [1]. » Othon l'attacha immédiatement à sa cour.

Gerbert écolâtre au monastère de Saint-Remy de Reims.

17. Le chroniqueur se tait sur cette période de l'histoire du jeune savant. M. Olleris supplée à cette lacune par des renseignements puisés dans les lettres de Gerbert lui-même. « Par la vivacité de son esprit, dit-il, le moine se créa au palais des relations utiles et brillantes. Il gagna l'estime du prince qui devait être Othon II ; il le charma par des conférences scientifiques et littéraires qu'il soutint en sa présence. Il sut se concilier les bonnes grâces des deux impératrices, mère et belle-fille, sainte Adélaïde et Théophanie. « Or, continue Richer, en ce temps, il y avait à Reims un archidiacre, nommé Garamnus [2], qui passait pour le premier dialecticien de son siècle en 972. Le roi de France, Lothaire, chargea Garamnus d'une mission diplomatique près de l'empereur, qui résidait

[1] Richer. *Historiar.*, Lib. III, cap. XLIII ; *Patr. Lat.*, tom. CXXXVIII, col. 102.

[2] Richer ne donne que l'initiale de ce nom ; mais nous savons par les actes du synode de Notre-Dame-en-Tardenois, près de Soissons, que l'archidiacre de Reims s'appelait alors Garamnus.

encore à Ravenne [1]. L'arrivée du célèbre logicien combla de joie Gerbert qui supplia Othon de lui permettre d'accompagner Garamnus à son retour en France, afin de profiter de ses doctes leçons. L'empereur y consentit de bonne grâce, Gerbert s'attacha à son nouveau maître et vint avec lui à Reims. Il y eut entre ces deux grands hommes un échange de leçons réciproques, mais Gerbert eut bientôt appris tous les secrets de la dialectique, tandis que Garamnus, malgré tous ses efforts, ne fit aucun progrès dans les sciences exactes et finit par renoncer à l'étude des mathématiques : *Garamnus vero cum matheri operam daret artis difficultate victus, a musica rejectus est.* Ce fut alors que l'archevêque Adalberon, si zélé pour le rétablissement des études, confia à Gerbert la direction supérieure de l'école de Reims, et l'on vit bientôt des légions de disciples, *turmas discipulorum*, accourir aux leçons du savant professeur [2]. »

Le programme d'études de Gerbert.

18. « Voici, continue le chroniqueur, l'ordre que suivait Gerbert dans son enseignement. Il débutait par la dialectique, expliquant successivement chaque livre et éclaircissant les diverses propositions par des commentaires d'une lucidité incomparable. Il insistait particulièrement sur l'*Ysagoge* de Porphyre, qu'il faisait étudier soit dans la traduction du rhéteur Victorin, soit dans celle de Manlius. Venait ensuite l'exposition du livre des « *Prédicaments* ou *catégories* d'Aristote, puis celle de *Periermenias*, ou « de l'Interprétation. » Ce n'était qu'après avoir ainsi rompu l'intelligence de ses auditeurs à la discipline logistique qu'il leur faisait aborder l'étude des Topiques ou source des arguments, traduits du grec en latin par Cicéron, et illustrés d'un commentaire en six livres par le consul Manlius. Il y joignait les quatre livres des « Différences topiques, » les deux des « Syllogismes catégoriques, » trois sur les « hypothétiques, » un sur les « Définitions » et un autre sur les « Divisions. » Ce travail préliminaire était à ses yeux une initiation indispensable à l'étude

[1] Othon Ier resta en Italie jusqu'après le mois d'août 972. Cf. Frédéric Bohmer, *Regesta chronologica diplomatica regnum atque imperatorum Romanorum*, n. 390, 391.

[2] Richer. *Historiar.* Lib. III, cap. XLV. loc. cit., col. 102.

de la rhétorique proprement dite. Quant à celle-ci, il avait pour principe qu'on ne saurait jamais atteindre la perfection de l'art oratoire, si l'on ne commençait à se former le style par la lecture des grands poëtes. Ceux qu'il interprétait de préférence dans ce but étaient Virgile, Stace et Térence, les satiriques Juvénal, Perse et Horace, et comme modèle de poésie historique Lucain. Quand ses disciples étaient ainsi familiarisés avec les beautés du langage poétique, il abordait avec eux l'étude de la rhétorique, et leur donnait pour manuel le livre de Victorinus. Enfin, il les mettait aux prises avec la sophistique, dans des discussions solennelles où ils devaient soutenir chacun leur thèse avec tant d'art que l'art ne se fît point remarquer ; ce qui constitue le plus haut point de perfection où puisse atteindre un orateur[1]. » Ce programme d'études, dressé par Gerbert, et que le moine Richer a eu pour nous le tort de concentrer dans un résumé trop succinct, est le véritable point de départ d'une révolution scientifique dans l'Europe du moyen âge. La scolastique, aujourd'hui si dédaignée par des esprits superficiels, est sortie tout armée du cerveau de Gerbert. Elle a produit ces fortes générations intellectuelles, dont saint Thomas d'Aquin fut le roi. Gerbert estimait qu'il faut apprendre à penser avant d'étudier les formes oratoires dont on peut revêtir sa pensée ; ce principe de sens commun, que Boileau répétait encore au siècle de Louis XIV[2], est vrai et restera tel en dépit de tous les rhéteurs frivoles. On l'a méconnu cependant depuis un siècle, et, renversant la proposition de Gerbert, on apprend dans nos écoles modernes l'art de parler ou la rhétorique, avant de penser et de discipliner sa pensée ou la dialectique. Voilà pourquoi nos malheureuses sociétés menacent de s'engloutir dans un déluge de phrases vides et de déclamations creuses. Le péril est évident ; il a été signalé mille fois, mais nul ne songe à le conjurer par un retour généreux et sincère à la vérité et au sens commun. M. Olleris rend justice à la méthode de Gerbert. « Le moyen âge l'adopta, dit-il, l'université l'a pratiquée jusqu'au dix-huitième siècle, saint Ignace l'a recommandée à

[1] Richer, *Historiar.* Lib. III, cap. XLVI-XLVIII, col. CIII

[2] « Avant donc que d'ecrire apprenez à penser. »

ses disciples ; les séminaires l'ont encore en grand honneur, »

L'*Abacus* de Gerbert

19. « Ce fut surtout, continue Richer, dans les sciences mathématiques que se distingua le génie créateur de Gerbert. Il rendit facile et accessible à tous l'arithmétique qui en est la base : *Arithmeticam enim quœ est mathiceos prima, imprimis dispositis accommodavit*[1]. » Pour comprendre en quoi consistait le système arithmétique, de l'écolâtre de Reims, indiqué si brièvement par le chroniqueur, il faut se reporter à la *Regula Abaci* composée par Gerbert, retrouvée récemment et publiée par M. Olleris. « Jusque-là, dit le savant éditeur, les opérations un peu compliquées de l'arithmétique présentaient de grandes difficultés, parce que l'on employait dans le calcul des caractères de l'alphabet grec ou latin et que la valeur de la position des signes était inconnue ou plutôt tombée dans l'oubli. Gerbert remplaça ce système par celui de l'*abacus*. Ce mot, qui signifie littéralement tablette, désignait d'abord la table couverte de poudre, sur laquelle, à l'aide d'une baguette de géomètre, on traçait les signes de numération ; puis, on donna ce nom à de vrais traités d'arithmétique et à la méthode de calcul proposée par Gerbert. Pour l'expliquer, il se servait de la table couverte de poudre ; mais afin de frapper plus vivement les esprits, il fit dresser un tableau divisé en vingt-sept colonnes ou compartiments dans lesquels il disposa neuf signes exprimant tous les nombres. Il fit reproduire ces signes en corne de buffle, au nombre de mille, et les répartit dans les vingt-sept compartiments. On les nommait en commençant par la droite ; le premier compartiment désignait les unités, le second à gauche les dizaines, et ainsi de suite décuplant toujours la valeur des signes de la colonne supérieure. Ces colonnes étaient groupées par trois, par un arc qui les réunissait, et chacune était, en outre, terminée par un autre arc dans lequel se trouvait une lettre indiquant la valeur des signes renfermés dans cette colonne : I unités, X dizaines, C centaines, M mille. Elles étaient quelquefois surmontées d'arcs de cercle plus grands qui les réunissaient au nombre de six, de neuf. C'était pour faciliter l'énoncia-

[1] M. Olleris. *Œuvres de Gerbert.*

tion d'un nombre, parce que, dans les multiplications, souvent on désignait la place d'un chiffre par le nom de sa colonne, au lieu d'énoncer l'ordre des unités de cette colonne. Ainsi on disait : la sixième colonne, *sextus arcus ;* au lieu de dire la colonne des centaines de mille, *centenarius millenus arcus*. La nomenclature dans le système des anciens se réduisait aux quatre termes : unités, dizaines, centaines, mille, qu'on répétait indéfiniment. Arrivé à l'ordre des mille, on comptait par unités, dizaines, centaines de mille. Au delà venait l'ordre des mille-mille que l'on comptait de même, puis l'on disait : mille-mille-mille, et ainsi de suite. Pour remplacer le zéro, qu'il ne connaissait pas, Gerbert laissait en blanc la colonne qu'il aurait occupée. Le chiffre de gauche prenait toujours sa valeur de position, comme si la colonne n'eût pas été vide. L'emploi du zéro fit supprimer, dans le premier tiers du douzième siècle, les colonnes désormais inutiles, et l'on substitua aux arcs de cercle, pour marquer les tranches de trois chiffres, des points qu'on mettait au-dessus du premier chiffre de chaque tranche, à partir de la seconde. Vers le dix-septième siècle, ces points furent remplacés par des virgules. Ce fut dans le même temps que les expressions mille-mille-mille furent rendues par les termes million, billion, etc. Les signes employés par Gerbert avaient une forme qui se rapproche de celle des chiffres modernes. A l'aide de ces signes et de leur valeur de position, il se fit un changement complet dans les opérations de l'arithmétique. Des nombres très-considérables étaient multipliés et divisés avec une telle célérité, nous dit Richer, qu'on les comprenait plus vite qu'on ne saurait les énumérer [1]. Cependant Richer n'explique pas la manière de procéder de son maître ; il n'est pas facile de s'en rendre compte même avec le traité de la multiplication et de la division des nombres composé par Gerbert lui-même et découvert récemment [2], ni d'après le résumé qu'il écrivit de mémoire pour son ami Constantin, scolastique de

[1] Richer. *Historiar.* Lib. III, cap. LIV, col. 105.

[2] Ce traité a été publié pour la première fois par M. Olleris, *Opera Gerberti*, p. 311.

Fleury [1]. C'est l'un des documents les plus obscurs dans l'histoire des sciences, et qui ont le plus occupé les érudits. Mais les savantes recherches de M. Michel Chasles [2], ses explications pleines de lucidité, ne permettent plus de douter que le système de Gerbert ne fût celui qu'emploie l'Europe moderne. Gerbert avait imprimé un tel élan à l'étude de l'arithmétique que l'on appelait « Gerbertistes » ceux qui s'y livraient [3].

Gerbert astronome.

20. « Gerbert popularisa de même l'étude de la musique depuis longtemps oubliée dans les Gaules, continue Richer. Il en divisa les genres dans un monocorde, distinguant leurs consonances ou symphonies en tons et demi-tons, ditons (*ditones* bémols) et dièses. divisant rationnellement les tons en une série de sons, et il donna ainsi une connaissance complète des genres divers de symphonies [4]. Il ne fit pas moins pour l'astronomie, science presque entièrement intellectuelle, qu'il sut rendre sensible par la construction d'appareils merveilleux, destinés à donner à ses élèves l'idée des phénomènes célestes. Ayant fabriqué une sphère du monde d'un bois solide et rond, il représenta le grand univers par la similitude du petit. Plaçant cette sphère obliquement sur l'horizon avec les deux pôles, il donna les signes ou constellations septentrionales au pôle supérieur, et les australes à l'inférieur. Il régla la position de cette sphère par le cercle que lès Grecs appellent ὁρίζων, les Latins *limitans* ou *determinans*, parce qu'il distingue les constellations qu'on voit de celles qu'on ne voit pas. La sphère ainsi placée dans le cercle de l'horizon pour indiquer le lever et le coucher des astres,

[1] Ce traité a été publié pour la première fois par M. Olleris, *Opera Gerberti*, p. 349.

[2] Chasles. *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, tom. XVI, p. 136.

[3] Olleris, p. 35-37.

[4] S'il fallait s'en rapporter à Guillaume de Malmesbury, qui vivait en Angleterre vers le millieu du dixième siècle, Gerbert aurait établi dans l'église de Reims un orgue qui rendait des sons mélodieux par l'effet de la vapeur d'eau bouillante qui en remplissait les cavités. Quelle que soit l'autorité de ce récit, l'idée de cet emploi de la vapeur n'en est pas moins surprenante à cette époque. Du reste il est certain que Gerbert composait ou faisait composer sous ses yeux des instruments de musique. Il est souvent question d'orgues dans sa correspondance avec les abbés d'Aurillac. (Olleris, p. 39.)

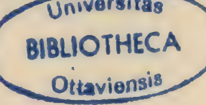
servait à l'étude théorique des phénomènes de la nature et à la classification des astres. Durant les nuits étoilées, il apprenait à ses disciples l'art d'observer les constellations du ciel, faisant noter avec soin leur lever et leur coucher avec leur obliquité par rapport aux diverses parties du monde. Pour rendre sensibles les cercles de convention, appelés « parallèles » par les Grecs et « équidistants » par les Latins, il construisit un demi-cercle exactement divisé par un diamètre en forme de tube (*diametrum fistutum*) aux extrémités duquel il marqua les deux pôles Sud et Nord. Il divisa le demi-cercle d'un pôle à l'autre en trente parties ou degrés. Comptant alors six degrés à partir du pôle il fixa, sur le demi-cercle, un tube pour indiquer le cercle du pôle arctique, de là, après cinq degrés un second tube pour indiquer le cercle du tropique d'été ; enfin, après quatre autres degrés, un troisième tube pour figurer le cercle équinoxial ou équateur. La précision de cet instrument était telle que, quand on dirigeait son diamètre vers le pôle et qu'on tournait le demi-cercle sur lui-même, il rendait intelligible aux plus ignorants la science des mouvements planétaires, et fixait dans la mémoire la théorie des cercles conventionnels. Gerbert trouva également le moyen de figurer les cercles des étoiles errantes, qui se décrivent dans l'orbite du monde et ont l'air de faire effort pour en sortir. Il fit d'abord une sphère circulaire, c'est-à-dire uniquement composée de cercles concentriques (sphère armillaire). Il y compliqua les deux cercles que les Grecs nomment « colures » et les Latins « incidents, » à cause de l'incidence de l'un dans l'autre. Il fixa les pôles à leurs extrémités. A travers les colures, il disposa les cinq autres cercles appelés « parallèles, » de manière à diviser l'hémisphère d'un pôle à l'autre en trente degrés. Il en établit six du pôle au premier cercle, cinq du premier cercle au second, quatre du second au troisième, quatre du troisième au quatrième, cinq du quatrième au cinquième, six du cinquième à l'autre pôle. A travers ces cercles, il posa obliquement celui que les Grecs appellent « zodiaque » et les Latins *vitalis*, parce que les constellations qu'il renferme présentent des figures d'animaux ou d'êtres vivants. A l'intérieur de ce cercle oblique, il suspendit

ingénieusement les cercles des étoiles errantes dont il démontrait à ses élèves les absides, les hauteurs et les distances réciproques. Je pourrais, ajoute Richer, décrire ce mécanisme vraiment merveilleux, mais cela m'entraînerait trop loin. Gerbert composa encore une autre sphère armillaire, au dedans de laquelle il ne plaça point de cercles; mais au dehors il coordonna avec des fils de fer et de laiton les figures des constellations diverses, et en guise d'axe, il la traversa d'une tige dont les deux extrémités figuraient le pôle céleste. La sphère pouvait ainsi tourner sur elle-même et s'adapter à chacune des situations du ciel. Les étoiles de chaque constellation étaient exactement reproduites sur cette sphère, et le plus ignorant pouvait ainsi apprendre l'astronomie sans le secours d'un maître [1]. »

Le professeur de Magdebourg Otric.

21. « Le zèle de Gerbert pour l'étude et la science redoublait avec le succès, continue Richer, et le nombre des disciples croissait chaque jour. La renommée du grand docteur n'était point circonscrite dans les provinces des Gaules et de la Germanie, elle franchit les Alpes, et courut l'Italie de la mer Tyrrhénienne à l'Adriatique. Or, il y avait à cette époque un professeur saxon, nommé Otric, qui s'était fait une grande réputation en Allemagne. La gloire de Gerbert fit naître dans son âme un sentiment de basse jalousie; il entreprit de renverser ce rival odieux [2]. » Richer ne nous donne pas d'autres détails sur les antécédents du saxon Otric. M. Olleris, à force de patience, est parvenu, en réunissant tous les documents épars dans les annales du dixième siècle, à reconstituer cette biographie jusqu'ici inconnue. « Otric, dit-il, avait d'abord enseigné dans l'école de Magdebourg, où les élèves qui accouraient pour l'entendre étaient si nombreux qu'une partie logeait chez les habitants de la ville. Il les maintenait dans une discipline sévère [3]; il ne permettait dans la conversation que l'emploi du latin. Lorsqu'il administrait des corrections corporelles, c'était dans cette langue

[1] Richer *Historiar.* Lib. III, cap. XLIX-LIV, col. 103-105.
[2] *Ibid.*, LV, col. 105.
[3] Pertz. *Monument. Germ. histor. script.* t. IV, cap. V. *Vita secunda sancti Adalberti.* (Note de M. Olleris.)



que les coupables imploraient leur pardon. Les enfants eux-mêmes lui disaient d'une voix pleine de larmes : *Domine mi!* Il était en rapports continuels avec son archevêque, Adalbert l'Ancien ; ils lisaient ensemble, et le neveu de l'archevêque, le jeune Adalbert, qui devait recevoir la couronne du martyre chez les Polonais dont il fut l'apôtre, assistait à ces lectures. L'archevêque et le moine, d'un caractère vif tous deux, finirent par se brouiller. Othon II qui appréciait Otric pria l'archevêque de le lui céder. Adalbert, inquiet de l'ambition du moine, ne se rendit qu'avec peine aux sollicitations de l'empereur. Après le départ du maître, les élèves s'éloignèrent de Magdebourg en redisant le *Sat prata biberunt* de Virgile. L'école du palais sous les Othons, comme autrefois sous Charlemagne, était le séminaire des grands dignitaires de l'Église ; Otric aspirait à la succession de l'archevêque de Magdebourg, qui tenait un aussi haut rang que les métropolitains de Trèves et de Mayence. On dit que l'empereur la lui avait promise. Otric comptait en outre sur Giseler, évêque de Mersebourg, favori du jeune empereur, sur les habitants de la métropole dont ses amis entretenaient le dévouement. Tranquille pour l'avenir, il n'était troublé que par les éloges qu'il entendait sans cesse prodiguer à l'écolâtre de Reims [1]. » Tel était le rival qui songeait à se mesurer contre Gerbert.

Jalousie, espionnage et calomnie d'Otric contre Gerbert.

22. « Otric n'ignorait pas, reprend l'annaliste, que Gerbert prenait toujours comme base de chacune de ses leçons une division philosophique du sujet, et que tout l'ensemble de sa méthode était rigoureusement classé dans un ordre logique. Il espéra le trouver en défaut sur ce point ; mais n'osant aller lui-même entendre les cours de son redoutable adversaire, il envoya à Reims un jeune saxon, chargé de lui en rendre un compte exact. Mais ce fut précisément d'exactitude que manqua cet émissaire. Il assista aux leçons du célèbre professeur rémois et accueillit de sa bouche les divisions des genres, mais soit à dessein, soit par inadvertance, il se trompa gravement sur la méthode philosophique en général. Bien que

[1] Olleris. *Œuvres de Gerbert.* p. 47, 48.

Gerbert eût classé les mathématiques et la physique comme des sciences égales et contemporaines, le Saxon, lui fit subordonner la physique aux mathématiques, comme l'espèce au genre. Otric releva avec indignation cette prétendue erreur. Il allait répétant partout que Gerbert n'entendait rien en philosophie; qu'il ignorait absolument en quoi consistent les choses divines et humaines, connaissance sans laquelle nul ne peut se dire philosophe. Il porta au palais le tableau contenant les classifications de Gerbert, et là, en présence d'Othon II, devant tous les doctes personnages de l'école du palais, il fit ressortir la gravité de l'erreur reprochée à son rival. L'empereur, qui s'intéressait vivement au progrès des sciences, s'étonna que Gerbert se fût trompé si gravement. Plus d'une fois il l'avait entendu discuter, toujours avec une correction et une exactitude irréprochables. Il voulait donc savoir de la bouche même du grand docteur comment il pourrait justifier la classification que le tableau présenté par Otric lui attribuait. Une occasion favorable ne tarda guère à s'offrir. En 980, Othon II ayant entrepris une expédition en Italie, se trouvait à Ticinum (Pavie) avec Otric, lorsque l'archevêque de Reims Adalberon, accompagné de Gerbert, traversa cette ville pour se rendre à Rome. Othon accueillit l'archevêque magnifiquement, s'embarqua avec lui sur le Pô et le conduisit à Ravenne. Là, dans une des salles du palais, se réunirent par son ordre, à un jour fixé, les plus savants personnages de l'Italie et de l'Allemagne. Le vénérable Adso, abbé de Montiérender, Adalbéron de Reims, et une foule de scolastiques, accourus de toutes parts, assistèrent à la lutte solennelle qui s'engagea entre Gerbert et Otric. Ce dernier ne manquait pas de partisans qui, d'avance, lui assuraient la victoire. L'empereur lui-même semblait pencher pour le professeur saxon. Il eût voulu que Gerbert fût pris à l'improviste, et il avait recommandé à Otric de multiplier les questions sans laisser à son adversaire le temps d'en résoudre aucune.

Conférence de Ravenne entre Gerbert et Otric.

23. Telles étaient les impressions diverses des esprits, lorsqu'au milieu d'un profond silence, Othon prit la parole en ces termes : La science humaine ne saurait, je crois, progresser qu'à

riomphe Gerbert.

la double condition d'une étude attentive de la part des savants et d'une discussion approfondie des divers systèmes, en telle sorte que la classification de chaque science, et sa définition soient irréprochables. Nous avons tons besoin, pour ne pas laisser alourdir notre intelligence, d'être stimulés par la controverse. Les objections, en exigeant de l'esprit un nouvel effort pour les résoudre, lui ouvrent des horizons nouveaux. Telle fut la pratique constante des philosophes de l'antiquité. Ils nous ont ainsi laissé un héritage de savoir qui constitue le fonds de notre richesse intellectuelle. Mais nous-mêmes nous avons le devoir de le féconder et de l'agrandir. Voilà pourquoi je vous propose d'examiner la classification générale qui, depuis un an, a été soumise à notre appréciation. Que tous veuillent bien l'étudier avec la plus grande attention, et que chacun exprime son sentiment pour ou contre. Si elle est exacte, sanctionnez-la par votre approbation unanime ; si, au contraire, elle est incorrecte, qu'on la réprouve ou qu'on la rectifie. — Après avoir ainsi parlé, l'empereur donna ordre que le tableau contenant cette classification fût mis sous les yeux de l'assemblée. Otric s'empressa d'apporter la pièce de conviction. Il déclara que ce tableau, recueilli fidèlement par les disciples de Gerbert et extrait de ses leçons, avait une origine authentique. Il le remit à l'empereur, qui en fit donner lecture par un de ses officiers ; après quoi Gerbert demanda à l'examiner. Il le parcourut soigneusement et constata que son enseignement avait été altéré. Il en fit immédiatement l'observation en indiquant ce qui était réellement la reproduction de sa pensée et ce qu'on lui attribuait faussement. Invité par l'empereur à exposer son sentiment sur le rang qu'il entendait donner à la physique dans la classification générale des sciences humaines, il dit : Puisque vous l'ordonnez, César auguste, je parlerai, sans plus m'inquiéter de la malveillance qui a travesti mon enseignement et dénaturé, par une rédaction complétement vicieuse, la division très-exacte de la philosophie telle qu'elle a été dressée par moi. Je dis donc et je professe que les mathématiques, la physique et la théologie sont des sciences d'une même ancienneté, qu'elles doivent être classées

sous le même genre et nullement subordonnées les unes aux autres. Telle est ma doctrine. Si quelqu'un trouve des objections à y faire, qu'il les produise, et qu'il nous fasse comprendre ce que la raison naturelle n'a jusqu'ici appris à personne. — Sur un signe de l'empereur, Otric prit la parole et dit à Gerbert : Puisque vous avez une division générale de toutes les branches de la philosophie, exposez-la dans son intégrité. Ce sera le meilleur moyen de nous faire connaître si la classification défectueuse qu'on vous attribue entre réellement ou non dans votre système. — A cette demande, Gerbert répondit : Il importe, en effet, au plus haut point non-seulement pour la science humaine proprement dite, mais pour la science divine elle-même, c'est-à-dire pour la théologie, d'établir une classification générale embrassant toutes les branches de nos connaissances. Celle que j'ai adoptée n'est autre que celle de Vitruve et de Boèce. Ces deux grands hommes enseignent que la philosophie est un genre qui se divise en deux espèces, la pratique et la théorie ; la pratique se subdivise elle-même en dispensative, distributive et civile. La théorie comprend la physique, les mathématiques et la théologie. Or, nous croyons, non sans raison, qu'il convient de donner à la physique le premier rang avant les mathématiques. — Il allait en faire la démonstration, mais Otric l'interrompit brusquement. Je m'étonne, dit-il, que vous n'ayez pas fait attention qu'il y a entre la physique et les mathématiques un genre intermédiaire, la physiologie, dont vous ne parlez pas. — Il y aurait bien plus à s'étonner, répliqua Gerbert, si j'avais présenté les mathématiques comme une des espèces de la physique ; puisque la physique et les mathématiques sont deux sciences indépendantes et d'égale ancienneté. La physiologie n'est pas plus un genre par rapport à la physique, que la philologie n'en est un par rapport à la philosophie. — Cette digression avait interrompu l'exposé de la classification générale commencée par Gerbert. Les scolastiques, en grand nombre dans l'assemblée, murmuraient et demandaient à l'empereur qu'on y revînt. Mais Otric répliqua qu'on avait le temps et qu'il fallait d'abord résoudre une question préliminaire de la plus haute importance. S'adressant donc à Gerbert, il lui de-

manda quelle était la cause de la philosophie. — De quelle cause parlez-vous? répondit Gerbert. Est-ce la cause qui a produit la philosophie, ou la cause à laquelle elle doit d'avoir été produite? — Je demande pourquoi elle a été produite, dit Otric. — Maintenant que je saisis nettement le sens de votre question, reprit Gerbert, je puis y répondre. La philosophie a été produite pour que nous puissions par elle arriver à la connaissance des choses divines et humaines. — Voilà beaucoup trop de paroles, objecta Otric, pour définir une cause qui pouvait l'être en un seul mot. Les véritables philosophes sont plus concis. — Toutes les causes ne sont pas, répliqua Gerbert, susceptibles d'être définies par un seul mot. Ainsi, lorsque Platon eut à définir la cause de la création du monde, il lui fallut non pas un seul mot mot mais trois, et il posa sa définition en ces termes : Le bon vouloir de Dieu. Il est constant qu'il n'aurait pu supprimer une seule de ces trois paroles, car s'il eût dit que la « volonté» était la cause de la création, c'eût été un non-sens. — Otric, sans attendre que Gerbert eût achevé sa phrase, l'interrompit en ces termes : Il eût suffi à Platon de dire simplement la « volonté de Dieu » sans ajouter de qualificatif, puisque la volonté en Dieu est essentiellement bonne. Je pense que nul ne le contestera. — Et moi moins que personne, dit Gerbert ; mais veuillez pénétrer mieux dans la pensée de Platon. Encore qu'il soit constant que Dieu soit substantiellement bon, il n'en est pas moins vrai que certaines créatures le sont par participation. Platon a voulu, par l'adjonction de l'attribut *bona*, exprimer la qualité essentielle et absolue qui est le propre de Dieu seul et n'appartient à aucune créature. Quoi qu'il en soit, il est incontestable qu'on ne pourrait définir en un seul mot toutes les causes indistinctement. Par exemple, quel est, à votre avis, la cause de l'ombre? Pourriez-vous la définir d'un mot? — Otric garda le silence, et Gerbert reprit : Je dis moi que la cause de l'ombre est un corps interceptant la lumière, et je soutiens qu'on ne peut supprimer un seul mot de cette définition. Je conviens pourtant qu'il y a des causes qu'il suffit de nommer pour rendre raison de leurs effets, par exemple les genres qui sont, comme nul ne l'ignore, des causes par rap-

port aux espèces, ainsi la substance, la quantité, la qualité. Mais il en est d'autres qui ne comportent pas cette brièveté, tel par exemple que le « rationnel » par rapport au « mortel. » — Quoi! s'écria Otric. Est-ce que vous subordonnez leu « mortel » a « rationnel. » Qui ne sait que le « rationnel » ne renferme que trois classes, Dieu, l'ange et l'homme, tandis que le « mortel », contenant tout ce qui doit périr, est un genre beaucoup plus étendu et dont les subdivisions se peuvent multiplier à l'infini? — Si vous aviez, répliqua Gerbert, médité les enseignements de Porphyre et de Boëce sur la division générale de la substance, pour descendre par une répartition graduelle jusqu'aux individus, vous sauriez que le « rationnel » est beaucoup plus étendu que le « mortel. » La « substance » est, en effet, le genre le plus général, d'où, par les intermédiaires ou subalternes, on arrive graduellement jusqu'aux individus. Parmi ces subalternes, les uns s'énoncent d'un seul mot, par exemple, les « corps, » d'autres ne peuvent être exprimés si brièvement, par exemple « l'animé sensible » ; le subalterne « animal raisonnable » , contient une autre catégorie « l'animal raisonnable mortel. » — Gerbert continua cette exposition, ajoute Richer, avec une abondance de paroles et de pensées qui semblait couler de source. Il parlait encore lorsque, la nuit étant venue, Othon mit fin à la conférence. L'illustre écolâtre de Reims fut comblé de présents par l'empereur, et, couvert de gloire, il revint en France avec son archevêque[1]. »

Mort d'Otric.

24. « Otric fut moins heureux, dit M. Olleris. Adalbert, archevèque de Magdebourg[2], mourut l'année suivante (981), disant à ceux qui l'entouraient que Dieu ne laisserait pas occuper son siége par Otric. Le clergé et les fidèles du diocèse, qui avaient des pensées bien différentes, envoyèrent à l'empereur des moines, des comtes, des chevaliers, pour appuyer leur candidat. Les députés s'adressèrent d'abord au chancelier Giseler, évêque de Mersebourg, qui leur donna les meilleures espérances. Les amis d'Otric ne

[1] Richer. *Historiar.* Lib. III, cap. LVIII-LXV. col. 106-109.

[2] Thietmar., *Chronicon.*, Lib. III, cap. VIII. *Patr. Lat.*, tom. CXXXIX, col. 1233.

doutaient pas du succès, quand ils apprirent que l'évêque, s'étant jeté aux pieds de l'empereur, avait obtenu pour lui-même le siége vacant[1]. » Une translation d'un siége épiscopal à une métropole était alors chose si rare et paraissait tellement exorbitante que l'évêque Thietmar, qui nous a conservé ce détail dans sa *Chronique* n'a pas assez d'anathèmes pour flétrir la facilité avec laquelle on obtint à Rome l'autorisation nécessaire. « Les principaux membres du clergé romain, dit-il, furent au préalable corrompus à prix d'argent. Car on sait que pour eux tout est vénal. On s'adressa ensuite au pape Benoît VII, qui remit la décision au synode romain. L'assemblée eut lieu et ratifia sans difficulté la translation de Giseler[2]. » Otric ne survécut pas longtemps à cette mésaventure, reprend M. Olleris. Il tomba malade à Bénévent, où il mourut peu de jours après, en exprimant de vifs regrets d'avoir jamais quitté son monastère. « C'était l'homme le plus disert de son siècle, un vrai Cicéron, dont la mémoire brille encore dans la Saxe, » dit un de ses contemporains[3]. Il n'a laissé, d'après Thietmar[4], personne qui l'égale en savoir et en éloquence[5].

Principaux élèves de Gerbert à l'école de Reims.

25. Gerbert, de retour à Reims, y continua les labeurs de son enseignement avec une activité nouvelle. La conférence de Ravenne, où il venait de triompher du professeur le plus savant de toute l'Allemagne, avait été une sorte de confirmation officielle de sa supériorité, en même temps qu'elle révélait dans le monde scientifique une de ces jalousies profondes que le génie, partout où il éclate, suscite autour de lui. Plus que personne Gerbert devait en souffrir dans le reste de sa carrière. L'homme d'État devait retrouver plus tard sur sa route les envieux qui s'étaient conjurés contre son rare talent. Comme compensation, son école de Reims lui formait pour l'avenir des disciples dévoués, des cœurs reconnaissants

[1] Olleris. p. XLV.
[2] Thietmar., *Chronic.*, cap. VIII. *Patr. Lat.*, tom. CXXXIX, col. 1294.
[3] Pertz, *Monument. German* tom. VI. *Vit. Adalbert.* cap V. (*Note* de M. Olleris).
[4] Thietmar, *Chronicon.*, loc. cit., col. 1235.
[5] Olleris. p. XLV.

et fidèles. Au premier rang il faut placer le jeune fils de Hugues Capet, celui qui fut plus tard roi de France sous le nom de Robert le Pieux. Othon III, trop jeune pour suivre les leçons de Gerbert, ne le connut que plus tard et le choisit pour son principal conseiller, sans avoir jamais, comme certains auteurs l'ont cru, été à proprement parler son disciple. Du monastère de Reims, dit M. Olleris, sortirent des rois, des évêques, des abbés, des savants qui propagèrent la doctrine de Gerbert dans toute l'Europe. L'école de Chartres, si florissante pendant le onzième et le douzième siècle, lui doit son fondateur Fulbert, surnommé par ses contemporains le Socrate français, et dont les relations s'étendirent jusque dans l'Angleterre, le Danemark et la Hongrie. Fulbert avait ponr condisciple Herbert, juif converti, que son instruction et sa piété firent nommer abbé du monastère de Lagny. Ingon, cousin de Robert le Pieux, devint abbé de Saint-Germaindes-Prés ; Girard occupa l'évêché de Cambrai, Ascelin, celui de Laon ; Léothéric, l'archevêché de Sens. Nous ne pouvons oublier ici le chronographe du dixième siècle, Richer, si souvent cité par nous, dont les *Historiæ*, retrouvées avec tant de bonheur et publiées en 1839 par M. Pertz, ont été une véritable révélation. Dans une certaine mesure, on peut dire que cette œuvre historique appartient à Gerbert. Ce fut, en effet, le grand docteur qui en fournit l'idée etle plan à son disciple Richer, ainsi qu'il résulte de l'épître dédicatoire ainsi conçue : « Au seigneur et très-bienheureux père Gerbert, archevêque de Reims, Richer, moine. — L'autorité de votre commandement, très-saint père, fut la semence qui a fait germer ce livre. L'histoire des luttes et des combats de la Gaule offre une variété d'enseignements non moins utiles au philosophe qu'intéressants en eux-mêmes. Je me suis livré à cette étude avec d'autant plus d'ardeur que je me sentais encouragé par votre admirable bienveillance. J'ai cru devoir reprendre la suite des faits au point où les avait laissés la chronique du vénérable Hincmar, votre huitième prédécesseur sur le siége de Reims, afin de présenter la série de l'histoire carlovingienne sans répétitions inutiles. Il y a donc une époque dont je ne fus pas le contemporain, mais les faits que je raconte n'en

sont pas moins authentiques; ils m'ont été fournis par le livre du prêtre Flodoard, dont j'ai suivi très-exactement la narration, sans toutefois m'astreindre à reproduire son texte[1].» Ainsi Gerbert, le véritable encyclopédiste du dixième siècle, avait compris l'importance de l'histoire, complément nécessaire de toute philosophie et de toute théologie sérieuse. S'il faut en croire Bzovius, Gerbert aurait été à distance et par intermédiaire le maître du grand pape Grégoire VII, dont les professeurs Théophylacte, Laurent d'Amalfi et Jean Gratien avaient été formés à l'école de Reims[2].

Saint Abbon de Fleury. Gerbert nommé par Othon II abbé de Bobbio.

26. Un des récents historiens du saint martyr Abbon, a revendiqué pour ce dernier l'honneur d'avoir été le disciple de Gerbert[3]. Mais cette opinion ne paraît pas s'accorder avec les dates ni les faits. Abbon, né en 945, était du même âge que le grand docteur. Oblat de Saint-Benoît, comme on disait alors, il fut confié dès sa plus tendre enfance à l'abbé de Fleury, Wulfoald, qui lui prédit, en jouant sur le nom d'Abbon; qu'un jour avec la grâce du Seigneur il deviendrait père (*abbas*) d'un grand nombre d'âmes. Doué d'un véritable talent pour les lettres, il devint à vingt-cinq ans écolâtre de Fleury. « Il professait avec éclat, dit son biographe, la grammaire (c'est-à-dire ce que nous appelons aujourd'hui la littérature), l'arithmétique et la dialectique, mais il n'avait pas encore étudié suffisamment, faute de maîtres, les autres arts libéraux[4]. Il se

[1] Richer., *Historiar. Prologus.*, *Patr. Lat.*, tom. CXXXVIII, col. 17-18.

[2] *Hist. littér.*, tom. VI, p. 575. Hock, p. 151.

[3] M. l'abbé Pardiac. *Histoire de saint Abbon abbé de Fleury sur Loire et martyr à la Réole en* 1004.

[4] Pour comprendre cette parole d'Aimoin, disciple et biographe de saint Abbon, il faut se rappeler que les sept arts libéraux, appelés par saint Grégoire le Grand « les très-fermes colonnes de la doctrine » se divisaient en deux branches connues sous le nom de *Trivium* et de *Quadrivium*, qui correspondaient à la division actuelle des « lettres » et des « sciences. » Le *Trivium* comprenait la Grammaire, la Rhétorique et la Dialectique. — Le *Quadrivium* embrassait l'Arithmétique, La Géométrie, la Musique et l'Astronomie. Le *Trivium* était pour nos aïeux la triple voie, *triplex via*, qui conduit à la science; on donnait le nom de *triveaux* à ceux qui la professaient ou l'étudiaient. Le *Quadrivium* était la quadruple voie, *quadruplex via*, qui aboutit à la sagesse. On a vu par l'exposé de Gerbert dans la conférence de Ravenne combien ce programme, dont les termes nous paraissent si simples, prenait

rendit aux écoles de Paris et de Reims pour entendre les philosophes qui y enseignaient. Il étudia quelque temps près d'eux l'astronomie, mais il n'y réussit pas autant qu'il l'eût souhaité. De retour à Orléans, il se mit en relation avec un clerc qui, fort secrètement, à cause des envieux, et non sans une grosse somme d'argent, l'initia aux secrets de la musique. Dès lors, possédant cinq des arts libéraux, il reprit ses cours à l'abbaye de Fleury avec un nouveau succès. Restaient la rhétorique et la géométrie qu'il ne posséda jamais parfaitement, mais auxquelles il ne demeura cependant pas complétement étranger. Il apprit seul la première dans les livres de Victorinus, et la seconde dans les traités spéciaux. La vivacité de son intelligence suppléa au défaut de maîtres ; il put ainsi rédiger une table du comput et des dissertations sur le cours du soleil, de la lune et des autres planètes [1]. » Tel est le passage d'Aimoin, disciple et biographe de saint Abbon, sur lequel Mabillon lui-même croyait pouvoir s'appuyer pour ranger l'écolâtre de Fleury au nombre des disciples de Gerbert. Il ne nous semble pas comporter une interprétation si absolue. Un professeur étranger qui assiste dans une ville où il est de passage à quelques leçons d'un maître célèbre n'en devient pas pour cela le disciple. En supposant même que son voyage n'ait pas eu d'autre but que celui d'entendre la parole d'un maître illustre, on ne saurait trouver dans le fait autre chose qu'un vif désir de science, un hommage rendu à une illustre renommée. C'était la situation de l'écolâtre de Fleury par rapport à celle de Gerbert. Encore faudrait-il savoir si Gerbert se trouvait à Reims, au moment où Abbon y fit son

d'ampleur sous un maître tel que l'écolâtre de Reims. « Dans la pratique, dit fort judicieusement M. l'abbé Pardiac, la division des lettres et des sciences n'était pas tellement tranchée qu'elle ne pût être modifiée par des suppressions, par des additions ou par le mélange des deux catégories, selon le goût ou les aptitudes du maître. C'est ainsi qu'Abbon n'enseignait à Fleury que la dialectique, l'arithmétique et la grammaire qui embrassait l'étude des langues, les éléments des belles lettres et la lecture des bons auteurs de l'antiquité. Il avait donc composé son *trivium* de trois branches d'enseignement empruntées à l'une et à l'autre des catégories ; son cours n'était ni complet ni homogène (p. 127).

[1] Aimoin ; *Vit. sancti Abbon.* cap. III. *Patr. Lat.*, tom. CXXXIX, col. 390.

excursion scientifique. Nous venons de voir qu'en 981 Gerbert avait accompagné Adalbéron en Italie. Durant son absence, l'école de Reims était sans nul doute confiée au plus distingué de ses disciples ; mais pouvait-il y avoir un suppléant digne d'un pareil titulaire ? L'année suivante, 982, Gerbert quittait Reims pour aller prendre possession de l'abbaye de Bobbio, bénéfice dont l'empereur Othon II venait de gratifier le vainqueur de Ravenne. L'Italie ne fut point hospitalière au génie du grand docteur ; nous aurons à raconter plus loin les amertunes dont fut abreuvé à Bobbio le nouveau successeur de saint Colomban.

§ III. Othon II et le roi de France Lothaire.

Réconciliation d'Othon II avec sa mère sainte Adelaïde, par saint Maïeul, abbé de Cluny.

27. Othon le Roux, qui en 983 voyait son autorité impériale partout reconnue, et qui distribuait des évêchés et des monastères en Italie comme en Allemagne, avait promptement triomphé des difficultés et des luttes dont son avénement au trône, dix années auparavant, fut le signal. On se rappelle la série de désastres qui marquèrent pour lui les premiers mois de son règne : discordes dans sa famille, exil de sa mère sainte Adélaïde, révolte des ducs de Bavière, de Bohême et de Pologne, invasion du roi de France Lothaire qui, d'un seul bond, avait reconquis la Lorraine et s'était avancé jusqu'à Aix-la-Chapelle [1]. Il semblait que cette succession de calamités fût le châtiment providentiel de l'ingratitude d'Othon II vis-à-vis de sa mère. Et quelle mère ! « Adélaïde, dit saint Odilon, son biographe, fut la plus auguste de toutes les augustes. Nul avant elle n'éleva si haut la puissance et la dignité impériales ; elle fit courber sous le joug des lois la tête dure des Germains. Épouse du roi Othon le Grand, elle en eut un fils digne de succéder à son père. Et comme épouse, et comme mère, et comme reine, elle servit l'Église et l'État ; elle soumit la fertile Italie à la puissance romaine

[1] Cf. n. 3 de ce présent chapitre.

et donna à Rome la dynastie des nouveaux Césars [1]. » Ces vers que l'hagiographe insère dans son récit ont vraisemblablement fait partie d'une cantilène composée du vivant même de sainte Adélaïde ou du moins fort peu de temps après sa mort. Ils nous donnent l'idée de la popularité dont jouissait la pieuse impératrice, et par conséquent de l'indignation publique qui éclata en Allemagne, à la nouvelle de son bannissement. « Je ne pourrais, dit saint Odilon, raconter tout ce que l'auguste servante de Dieu eut alors à souffrir, sans paraître manquer de respect à une dynastie si glorieuse. Il vaut mieux ne pas insister sur une faute qui fut d'ailleurs promptement réparée. Adélaïde fut reçue avec les plus grands honneurs par son frère, le roi de Bourgogne, Conrad, et par la très-noble reine Mathilde. Autant la Germanie se désolait de son absence, autant la Bourgogne s'estimait heureuse de posséder la sainte impératrice. La ville de Lyon, cette illustre mère et nourrice de la philosophie, l'antique cité de Vienne, résidence des rois, furent tour à tour honorées de la visite d'Adélaïde. Cependant, le césar Othon ne tarda point à se repentir de sa conduite, et il prit des mesures pour arriver à une réconciliation [2]. » La réserve pleine de réticences que saint Odilon s'impose dans ce récit, n'a heureusement point été imitée par le moine de Cluny, Syrus, biographe de saint Maïeul. « On avait, dit-il, fait entendre au jeune empereur que sa mère dilapidait les trésors de l'État, et qu'elle s'était mise à la tête d'une

[1] *Hæc enim augustarum omnium augustissima nominari et venerari est digna :*

Nemo ante illam
Cervicosam Germaniam
Has (*sic*) cum suis principibus
Ottenem regem nobilem,
Ex quo genuit filium,
Ita auxit rem publicam,
Ac fæcundam Italiam,
Romanis subdidit arcibus.
Romæ præfecit Cæsarem
Imperio dignissimum.

(S. Odilon. *Epitaph: Adelheide Imp. Patr. Lat.*, t. CXLII, col. 972.

[2] S. Odilon. *Epist. S. Adélaïd*, cap. VI, tom. cit., col. 973.

conjuration ayant pour but de lui enlever la couronne. Les calomniateurs le circonvinrent tellement qu'il ne voulut entendre aucune observation. Les princes germains, ceux mêmes qui devaient toute leur fortune à la vertueuse impératrice, n'osèrent pas élever la voix en sa faveur. En dehors de la cour, tous les gens de bien faisaient des vœux pour Adélaïde et lui offraient leurs services impuissants. L'irritation de l'empereur alla si loin que sa pieuse mère fut obligée de s'expatrier, abandonnant tout ce qu'elle possédait, pour sauver du moins sa vie. Malgré l'horreur causée par une telle conduite, nul n'osait rappeler Othon II au devoir de la piété filiale. Ce fut alors que le bienheureux Maïeul, abbé de Cluny, se présenta devant l'empereur et lui dit : Votre dignité impériale est transitoire comme toutes les choses d'ici-bas. Pourquoi refusez-vous de prêter l'oreille à la vérité ? Le Dieu qui vous a élevé au faîte des honneurs est assez puissant pour vous précipiter du trône. — A cette menace, l'empereur frémit ; il trembla, puis, d'une voix suppliante, il demanda humblement à l'homme de Dieu en quoi il avait pu méconnaître les préceptes de la vérité. — Maïeul lui répondit : Le Dieu de l'évangile qui a voulu naître d'une vierge et qui a daigné se montrer obéissant à sa mère est le même Dieu qui nous a ordonné à tous d'honorer nos parents. « Il descendit avec eux à Nazareth, dit l'Évangéliste, et il leur était soumis [1]. » Si le Dieu dont la puissance a tout créé s'est, dans l'incarnation, soumis à sa mère, comment vous, créature formée d'un vil limon, osez-vous vous révolter contre la vôtre ? — A cette voix qui lui parut descendre du ciel, l'empereur oublia tous ses ressentiments. Sa colère de lion fit place à la douceur d'un agneau ; il promit d'obéir à tout ce que lui ordonnerait le bienheureux Maïeul. L'impératrice fut rappelée. Quand elle arriva, Othon II se prosterna à ses pieds, lui demanda pardon et se montra dès lors le plus respectueux des fils [2]. »

28. Réconcilié avec sa mère Othon II le fut avec la fortune : ou

[1] Luc, II, 51.

[2] Syrus Monach. *Vit. S. Maiol. abbat.*, lib. III, cap. IX. *Patr. Lat.*, t. CXXXVII, col. 771.

Triomphe d'Othon II sur les princes Allemands révoltés.

plutôt la Providence, qui ne se désintéresse jamais du gouvernement des affaires de ce monde, voulut par ce retour de prospérités donner à un siècle où l'effervescence des passions faisait oublier les lois les plus sacrées de la religion et de la nature un mémorable exemple. Il en est ainsi à toutes les époques, et l'on pourrait dire que l'histoire humaine, avec sa double face de succès ou de revers, n'est autre chose que la morale en action du décalogue. Les dynasties, les sociétés, les familles, les individus, prospèrent tant qu'ils sont fidèles à la loi de Dieu ; ils périssent infailliblement s'ils lui sont infidèles : la rapidité de leur décadence ou de leur chute est en proportion directe avec leur degré d'infidélité. Othon II l'éprouva, mais dans le sens de la miséricorde et du pardon ; car le Dieu de l'évangile, Jésus-Christ notre maître et Seigneur, est venu, comme il le disait lui-même, moins pour les justes que pour les pécheurs : c'est-à-dire qu'il est venu pardonner et élever le repentir à la hauteur d'une seconde innocence. Ces vues surnaturelles ne sont guère en honneur de nos jours. Les hommes d'État sourient quand on les expose ; ils se croient indulgents quand ils s'en débarrassent par l'épithète de mysticisme, et qu'ils relèguent au rang des illuminés ceux qui ne partagent pas leur dédain pour le surnaturel. Et pourtant quelle époque plus que la nôtre devrait mieux comprendre la vérité des paroles de saint Maïeul ? Est-ce que la chute de tant de pouvoirs éphémères n'est pas un phénomène saisissant ? *Aspice sublimatus transitoriæ dignitatis.* Est-ce que chaque outrage à la vérité n'est pas sous nos yeux puni par une catastrophe sociale ? *Cur præcepta aspernaris veritatis ?* Est-ce que le bras de Dieu raccourci n'a plus la puissance de ravaler au dernier rang ceux qu'on vit en d'autres temps les maîtres du monde ? *Potens est redigere ad minima qui ad mortalium sublimavit fastigia.* Othon II eut le bonheur de comprendre cette vérité, trop élémentaire sans doute pour nos grands politiques modernes. Il s'en trouva bien. La révolte du duc Henri de Bavière, qui s'était fait couronner roi de Germanie à Ratisbonne, se termina pas la déchéance de ce prince à la diète de Magdebourg (974). Ses deux duchés de Bavière et de Carinthie furent donnés à un neveu de l'empereur. Le roi de Da-

nemark, Harald, subit une éclatante défaite à Danewicz en 975, et ses alliés de Bohême et de Pologne s'empressèrent de faire leur soumission au fils de sainte Adélaïde (976).

Invasion d'Othon II en France. L'armée Allemande à Montmartre.

29. Libre dès lors de se venger du roi de France Lothaire, dont l'agression aussi terrible qu'imprévue avait failli renverser d'un seul coup la dynastie germanique, Othon II réunit tous ses vassaux dans une diète solennelle à Cologne. Richer nous a conservé sinon littéralement, du moins en substance. le discours impérial. «Hommes illustres, dit Othon, en vous réunissant autour de moi, j'ai voulu faire appel à votre valeur, prendre conseil de votre sagesse, m'inspirer de la vertu qui vous distingue. La confiance que j'ai en vous est surabondamment justifiée par votre fidélité à toute épreuve. Tels je vous ai connus durant ces guerres glorieuses aujourd'hui terminées à l'avantage de l'empire germanique, tels je vous retrouverai pour une expédition qui ne sera pas moins heureuse. Vous savez que le roi de France, Lothaire, se vante d'avoir forcé un empereur à reculer devant lui. Dussions-nous y périr tous, cet outrage sera vengé, il le faut pour notre gloire, les circonstances sont favorables, la force est maintenant de notre côté. Si vous préférez l'empire à la servitude, n'hésitez pas. Nous sommes puissants, la vigueur de nos bras n'est point affaiblie. En avant! Faisons trembler à notre tour ces hommes qui nous ont pris pour un lâche et vil troupeau qu'on chasse devant soi [1]. » Cette harangue souleva des transports d'enthousiasme. L'Allemagne se leva tout entière comme un seul homme. Raoul Glaber estime à plus de soixante mille le nombre des soldats qui vinrent se ranger sous les aigles du césar germanique [2]. « Comme il se piquait d'être un vrai chevalier, dit M. Mourin, Othon II se hâta d'envoyer une ambassade dénoncer à Lothaire sa résolution. Il ne voulait pas, disait-il, punir son odieuse perfidie à l'aide de ruses ou de stratagèmes; il le combattrait au grand jour et le prévenait qu'il entrerait dans son royaume le 1er octobre 979. Au jour dit, il franchit la frontière [3]. »

1 Richer, *Historiar.* Lib. III, cap. LXXIII. *Patr. Lat.*, tom. CXXXVIII, col. 112.
2 Rodulph. Glaber, *Historiar.*, lib. I, *Patr. Lat.*, tom. CXLII, col. 618.
3 Mourin. *Comtes de Paris*, p. 280.

« Son armée, comme un torrent furieux, continue Richer, inonda la Gaule celtique, qui fut incendiée et dévastée. Lothaire, n'ayant pu réunir d'armée pour combattre cette formidable invasion, fut obligé de se retirer sur la rive gauche de la Seine, et vint tout éperdu implorer le secours de Hugues Capet. Il se tenait à Étampes pendant que Hugues rassemblait tous les guerriers de la ville de Paris. Cependant Othon pressait sa marche ; il pilla, en passant, et brûla la ville royale d'Attigny. Reims fut épargnée et l'empereur se montra plein de dévotion pour saint Remy, dont il vénéra pieusement les reliques et dont il respecta la cité. Il fit de même à Soissons, par respect pour saint Médard, mais il dévasta sans pitié le palais de Compiègne. Un de ses bataillons d'avant-garde en passant à Chelles pilla et brûla le monastère. Othon s'en montra fort affligé et envoya de grandes sommes d'argent pour relever l'abbaye de ses ruines. Enfin il arriva sur la rive droite de la Seine, en vue de Paris. » Le jour même, il manda à Hugues Capet qu'il allait lui faire entendre un *alleluia* tel qu'on n'en avait jamais ouï. Bientôt, en effet, il dressa son camp sur les hauteurs de Montmartre et ayant réuni une multitude de clercs, il leur fit entonner à pleine voix le champ triomphal de l'*alleluia*, suivi de ce verset du *Te Deum: Te martyrum candidatus laudat exercitus*. Les soixante mille soldats répondirent en chœur, si bien, ajoute le chroniqueur Balderic, que les oreilles de Hugues et des Parisiens en tintèrent [1]. Jamais hymne plus solennel ne retentit en effet sur la montagne des martyrs protecteurs de Paris. Mais ce chœur formidable, qui insultait à la fortune de la France, ne devait pas être suivi de la victoire. « Un neveu de l'empereur qui avait juré d'enfoncer le premier sa lance dans la porte de la ville, s'élança à cheval avec une troupe d'élite. En passant il mit le feu à quelques maisons du faubourg, mais il se vit arrêter soudain par les guerriers de Hugues Capet ; son escorte fut taillée en pièces, et lui-même tomba percé de coups, sans avoir pu accomplir son vœu téméraire [2].

[1] Balderic, *Chronicon Atuebat. et Camerac.*, lib. I, cap. xcvii, édit. Le Glay. p. 152.
[2] Hugo Floriacens. *Reg. Franc. Actus. Patr. Lat.*, tom. CLXIII, col. 932.

Un combat singulier sous les murs de Paris. Le chevalier *Grise-Gonelle.*

30. « Séparées par le fleuve, continue Richer, les deux armées demeurèrent plusieurs jours en observation, et des deux côtés on se préparait sérieusement à la lutte. Or, il y avait parmi les Germains un guerrier d'une force extraordinaire qui se présentait chaque jour, couvert de son armure, sur le pont fermé par une porte barrée de fer, et provoquait les soldats parisiens en combat singulier. Après avoir à plusieurs reprises lancé son défi, sans que nul osât le relever, il se répandit en injures contre les Francs, sans obtenir davantage de réponse. Les gardes informèrent le duc et les princes de cet incident. On fit appel aux hommes de cœur ; il s'en présenta un grand nombre, parmi lesquels on en choisit un nommé Ivo, qui se dévoua résolûment pour l'honneur de tous. La porte fut ouverte à deux battants pour laisser sortir le champion de la France. Les deux rivaux engagèrent le combat avec une véritable furie, leurs lances frappant les boucliers en faisaient jaillir des étincelles. Le Germain, plus heureux, finit par diriger un de ses coups avec tant de vigueur que le bouclier d'Ivo fut transpercé. Le soldat franc, blessé à la poitrine, voyait son sang couler à grands flots. Le Germain, se croyant vainqueur, s'élança sur lui son glaive à la main, mais en ce moment Ivo, d'un coup oblique, lui enfonça sa lance dans la poitrine et l'étendit mort à ses pieds. » Les chroniques d'Anjou donnent une version différente de cet épisode ; elles attribuent l'honneur de la victoire au comte Geoffroi surnommé Grise-Gonelle, fils et successeur de Foulques le Bon. Au premier appel du duc de France, il se mit à la tête de ses vassaux et marcha au secours de Paris. Arrivé à Orléans, il apprit les provoquantes bravades du géant tudesque. Il était lui-même de médiocre stature, mais d'une agilité et d'une force prodigieuses ; il résolut d'affronter la rencontre, en prenant soin toutefois de garder l'incognito. Il prétexta un rendez-vous avec un ami qu'il allait rejoindre, et ordonna à sa troupe de continuer sa marche jusqu'à Châteauneuf-Landon où elle devait s'arrêter pour l'attendre. Quant à lui, avec un chevalier et deux archers pour toute escorte, il partit à franc étrier pour Paris. Le soir, il coucha à Étampes où se trouvait alors le roi Lothaire, mais il ne se fit connaître de personne.

Le lendemain, il arriva aux bords de la Seine et demanda l'hospitalité dans un moulin où il passa la nuit. Aux premières lueurs de l'aube, il se mit avec son cheval dans une barque et le meunier lui fit traverser la Seine. Le chevalier seul l'accompagna dans cette traversée; les deux archers devaient l'attendre au moulin hospitalier. En débarquant, il aperçut le formidable champion de l'Allemagne qui, suivant son habitude, venait insulter de ses cris et de ses provocations les soldats de Hugues Capet. D'un bond il fut en face de cet adversaire germain, et la lutte s'engagea. Du haut de leurs murailles, les assiégés suivirent tous les détails de la lutte. Le choc fut si terrible qu'il retentit dans les collines lointaines. Le géant déchargea sur le comte un coup épouvantable qui brisa son bouclier et sa cuirasse, mais ne blessa que le cheval. De son côté, Geoffroy poussa vigoureusement sa lance [qui pénétra sous les armes de son adversaire jusqu'à la poitrine, et le renversa sur le sol. Sautant à terre, le nouveau David se précipita sur le colosse gisant à terre, lui retira son propre glaive et lui trancha la tête. Puis, remontant à cheval et emportant son sanglant trophée, il regagna la barque où l'attendaient son hôte et le chevalier. Il repassa la Seine en toute hâte, remit au meunier le chef monstrueux du vaincu avec ordre de le porter au roi Lothaire, et défendant toujours à ses compagnons de le nommer sur la route, il gagna Château-Landon où il reprit le commandement de ses troupes. Les Parisiens avaient applaudi du haut de leurs murailles le brillant exploit du chevalier inconnu. Le meunier présenta au roi la tête du Goliath allemand, et, interrogé par lui, il répondit qu'il ignorait le nom et le rang du chevalier vainqueur, mais qu'il était assuré de le reconnaître s'il le revoyait jamais. A quelques jours d'intervalle, tous les ducs et comtes étaient réunis à Paris autour de Lothaire et de Hugues Capet. Le roi fit venir le meunier et lui ordonna de chercher dans la foule des seigneurs. Au premier coup d'œil, il reconnut Geoffroy, et s'approchant vivement de lui, il fléchit le genou, et, le tirant par sa tunique, il dit au roi et à tous les assistants: « C'est cette gonelle [1] grise.» Le mot du meunier fit fortune,

[1] *Gonela*, casaque militaire. Cf. Ducange *Glossar*.

et, de ce jour là, au milieu des vives félicitations du roi et des acclamations des seigneurs français, le comte d'Anjou reçut le surnom de *Grisa-Gonella* (Grise-Gonelle) qu'il rendit populaire et qu'il a gardé dans l'histoire[1].

Délivrance de Paris. Retraite d'Othon II. Sa défaite par Lothaire à Soissons.

31. « Cependant, dit Balderic, l'empereur Othon crut avoir assez fait pour sa vengeance; il ne poussa pas plus loin le siége de Paris[2].» Le moine Richer nous donne un autre motif beaucoup plus vraisemblable de cette détermination imprévue. « Othon n'ignorat pas, dit-il, que dans toutes les Gaules les armements se poursuivaient avec ardeur; il était à craindre que ses propres troupes, si avancées dans l'intérieur d'un pays ennemi, ne fussent isolées de leurs communications sans pouvoir ni se recruter ni se ravitailler, il prit donc le parti de la retraite[3]. » « Ce fut le jour de saint André (30 novembre 979), reprend Balderic, que les Parisiens virent s'éloigner l'armée allemande. Othon n'était pas sans craindre quelque attaque imprévue durant sa marche; il parvint cependant jusqu'aux bords de l'Aisne, près de Soissons, sans avoir été inquiété et il se félicitait de cet heureux succès. Mais le fleuve, grossi par les pluies d'hiver, n'était plus guéable; il fallut réunir des barques pour le passage. Le comte allemand Godefrid fut chargé de cette opération, d'autant plus difficile que l'armée traînait à sa suite d'innombrables chariots où était entassé le butin de la conquête. La nuit vint sans qu'on eût achevé d'organiser le pont de bateaux et le passage fut remis au lendemain. Mais lorsque les premières colonnes tudesques se furent engagées sur le pont, le roi de France Lothaire, qui avait suivi de loin la retraite de l'ennemi, parut soudain et s'élança sur l'arrière-garde germanique qui fut taillée en pièces. Les Allemands éperdus se précipitèrent en foule dans le fleuve, espérant le traverser à la nage. La plupart y trouvèrent la mort. Othon cependant, avec l'avant-garde et le gros de son armée, était parvenu à gagner la rive opposée. Lothaire se

[2] *Chronique d'Anjou*, édit. Marchegay, p. 79 et suiv. — Mourin *Comtes de Paris*, p. 282-284.

[3] Balderic. *Chronic*, lib. I, cap. XCVII.

[4] Richer *Historiae*, lib. III, cap. LXXVII. *Patr. Lat.*, tom. CXXXVIII, col. 113.

promettait de l'y poursuivre, mais durant la nuit les eaux grossirent tellement qu'elles formaient une barrière infranchissable entre les deux camps ennemis. Je ne doute pas, ajoute le chroniqueur, que Dieu, dans sa miséricorde, le voulut ainsi pour prévenir l'horrible massacre qui, sans cela, aurait eu lieu de part et d'autre. Othon n'avait pas la même pensée ; le lendemain, il envoya dans une petite barque un des siens porteur d'un message pour le roi de France. Que Lothaire, disait-il, passe le fleuve, ou qu'il m'attende sur l'autre bord ; et un combat où Dieu lui-même sera juge décidera à qui doivent rester la victoire et l'empire. — En entendant ce défi, le comte Geoffroi (peut-être le même que Grise-Gonelle) s'écria : Qu'est-il besoin que tant de braves gens s'entretuent ? Que les deux rois en viennent seuls aux mains sous les yeux des deux armées, que seuls ils courent le péril, et qu'un seul homme succombant dans la lutte, tous les autres deviennent les sujets du vainqueur. — A ces mots, l'envoyé germain manifesta la plus vive indignation. Nous avions bien entendu dire que vous n'aviez aucun respect pour la personne de votre roi, dit-il, mais nous ne pouvions le croire. Après la déclaration que vous venez de faire vous-mêmes, il n'est plus possible d'en douter. Quant à nous, jamais nous ne souffririons que notre empereur s'exposât seul au péril, pendant que nous resterions les bras croisés. Cependant nous ne doutons pas qu'il ne sortît vainqueur d'un combat singulier avec votre roi[1]. »

Traité de paix conclu à Margolius entre Othon II et Lothaire.

32. Le défi ne fut point accepté : Othon continua sa retraite et, dès les premiers jours de l'an 980, Lothaire songea à entamer des négociations de paix. Il se défiait de Hugues Capet, dit Richer, et redoutait de sa part quelque trahison. Toutes les mesures furent prises pour tenir le duc en dehors des pourparlers échangés entre la cour d'Allemagne et celle de France. « Hugues était également suspect aux deux monarques[2] », dit Richer; la paix se conclut donc sans lui. Une entrevue eut lieu à Margolius, localité aujourd'hui

[1] Balderic. *Loc. cit.*
[2] Richer, *Historiar.*, lib. III, cap. LXXVIII, col. 114.

inconnue sur les rives de la Meuse. Othon et Lothaire se tendirent la main, et sans aucun débat s'embrassèrent affectueusement, puis se jurèrent réciproquement alliance et fidélité. La Lorraine fut restituée à Othon, qui eut tout lieu de s'applaudir d'un tel résultat. Les deux souverains se séparèrent, le roi de France pour revenir à Laon, l'empereur pour se rendre en Italie où, jusqu'alors, il n'avait pu faire acte de présence (980). « La nouvelle de cette paix clandestine et surtout la cession de la Lorraine à l'empire germanique, dit Richer, soulevèrent l'indignation des partisans de Hugues Capet. Une sorte de frémissement national agitait tous les esprits. Le duc eut assez d'empire sur lui-même pour dissimuler ses impressions personnelles, et durant quelque temps il garda un silence absolu[1]. »

§ IV. Hugues Capet et Lothaire.

Apparition miraculeuse de de saint Valéry à Hugues Capet.

33. Un récit contemporain, inséré dans la chronique de Centulum (Saint-Riquier près Bruges), nous donne l'idée des préoccupations générales et de la situation des esprits. « Les grands vassaux, dit cette chronique, profitaient de la mésintelligence survenue entre le roi de France et Hugues Capet pour commettre impunément les plus grandes violences. Vrais fils de Bélial, ils suivaient leurs voies perverses, étendaient partout autour d'eux une main sacrilège, n'épargnant pas plus les domaines de leurs voisins ou de leurs parents que ceux des églises ou des monastères. C'est ainsi que le comte de Flandre, Arnoul l'Ancien, s'était emparé des biens de Centulum et avait transporté dans un de ses châteaux-forts les précieuses reliques des saints Riquier et Valery. Après sa mort, son fils et successeur Arnoul le Jeune se maintint en possession de ces richesses usurpées et demeura sourd aux réclamations de Fulchéric, abbé de Centulum, qui en mourut de chagrin. Or, en ce moment, l'illustre duc de France, Hugues Capet, fils de Hugues le Grand, songeait aux

[1] Richer, *Historiar.*, lib. III, cap. LXXXI, col. 115.

moyens de relever sa patrie du déshonneur. Il s'indignait de la voir humiliée, il gémissait des spoliations sacriléges de tant d'églises et de lieux saints, autrefois enrichis par la piété des Francs. Une nuit, comme il réfléchissait à toutes ces choses et que d'un cœur pieux mais irrésolu, il méditait sur les divers projets d'amélioration, sans réussir à se déterminer, une vision céleste vint dissiper tous ses scrupules et mettre un terme à ses hésitations. Le bienheureux Valery lui apparut et lui dit : Que fais-tu là? — Étonné de cette parole adressée d'un ton sévère, Hugues lui demanda qui il était. — Je suis, répondit l'apparition, Valéry, jadis abbé du monastère de Leuconay. Dieu lui-même m'envoie t'apporter ses ordres. Le vénérable confesseur Riquier et moi nous sommes exilés de nos monastères et retenus captifs par le comte de Flandre Arnoul. Dieu t'a choisi pour l'instrument de sa justice, hâte-toi de chasser les envahisseurs qui ont usurpé nos deux abbayes, ramènes-y nos reliques, rappelle les religieux expulsés et fais refleurir l'antique discipline. A cette condition, je te promets, de la part du Seigneur qui a daigné exaucer les prières du bienheureux Riquier et les miennes, que tu seras roi et que ta race et ses descendants occuperont le trône des Français durant sept successions : *Te fore regem, prolemque tuam Francigenarum stirpemque tuam regimen tenere usque ad septem successiones* [1]. Le duc se mit aussitôt en devoir

[1] Ce monastère, bâti en 615 par saint Valery sur un emplacement donné par le roi Clotaire II, a pris plus tard le nom de son fondateur et a donné naissance à la ville actuelle de Saint-Valéry-sur-Somme.

[2] Voici comment M. Mourin résume le récit de la chronique de Centulum : « Ce fut quelques semaines après le traité de Margolius que commença à circuler le récit merveilleux de l'apparition de saint Valéry, annonçant à Hugues Capet qu'il serait roi de France et que ses descendants occuperaient le trône jusqu'à la septième génération. » (*Comtes de Paris,* p. 290.) Le texte latin ne parle point de « générations, » mais bien de « sept successions, *septem successiones,* » qu'on pourrait entendre de sept changements de branches issues de la famille capétienne. Or, jusqu'ici les successions royales dans la dynastie de Hugues Capet sont au nombre de six dans l'ordre suivant : 1° branche des Capétiens directs depuis Hugues jusqu'à Charles IV le Bel mort sans postérité (987-1328) ; 2° branche des Valois depuis Philippe IV jusqu'à Charles VIII mort sans postérité (1328-1498) ; 3° branche des Valois Orléans et Angoulême depuis Louis XII jusqu'à Henri III mort sans postérité (1498-1589) ; 4° branche

d'obéir aux ordres divins. Il choisit à Corbie un saint religieux nommé Ingelard, qu'il chargea de reconstruire l'abbaye de Saint-Riquier. En même temps, il obtenait d'Arnoul de Flandre la restitution des domaines usurpés. Les saintes reliques furent comprises dans la restitution. La cérémonie solennelle de la translation des précieux ossements de saint Valéry eut lieu le 2 juin 981. Hugues Capet, nu pieds et la tête découverte, porta sur ses épaules le précieux trésor durant l'espace d'une lieue. « Son visage, dit la chronique, était inondé de larmes ; quand il déposa son pieux fardeau sur le maître autel de l'abbaye, le peuple tout entier éclata en applaudissements et salua en sa personne le loyal serviteur de Jésus-Christ[1]. »

Conseil de guerre tenu par Hugues Capet.

34. L'apparition miraculeuse de saint Valéry, qu'elle fût ou non authentique, eut un immense retentissement dans toutes les Gaules. « Hugues Capet toujours prudent, dit Richer, ne voulut rien donner au hasard. Avant de faire le premier pas dans la voie qui devait l'acheminer à la couronne, il eut soin, selon son habitude, de consulter les seigneurs ses vassaux. Les ayant donc convoqués, il s'assit au milieu d'eux et leur tint ce langage : Toute grande entreprise réclame l'avis des sages et des gens de bien. Plus les circonstances sont délicates, plus il importe de les soumettre à un scrupuleux examen. Or vous êtes pour moi des conseillers naturels ; c'est grâce à votre concours et à votre valeur que j'ai pu jusqu'ici, non sans quelque gloire, triompher de tous mes adversaires. Vous avez mis votre main dans la mienne ; vous m'avez par sermen juré fidélité ; votre foi m'est connue, et je n'hésite pas y faire appel. L'affaire est grave ; il s'agit peut-être de notre vie à tous. Que chacun en toute liberté expose son sentiment. Vous n'ignorez pas l'indigne trahison du roi Lothaire à mon égard ; à mon insu et

des Bourbons depuis Henri IV jusqu'à Louis XVI (1589-1793) ; 5° branche aînée des Bourbons depuis Louis XVIII jusqu'à la chute de Charles X (1814-1830) ; 6° branche des Bourbons-Orléans en la personne de Louis-Philippe (1830-1848).

[1] *Chronicon Centulens.*, lib. III, cap. XXIII-XXIV. *Patr. Lat.*, tom CLXXIV, col. 1293.

à mon détriment il s'est réconcilié avec l'empereur Othon. Telle a été la récompense de nos éclatants services, quand nous l'avions aidé de tout notre pouvoir dans l'expédition d'Aix-la-Chapelle, quand nous avions remis la Gaule Belgique (Lorraine) sous son autorité. Qu'attendre maintenant d'un prince qui a ainsi violé la foi jurée, et que nous reste-t-il à faire? — La réponse des seigneurs fut conçue en ces termes : Non-seulement nous connaissons tous, pour les avoir partagés, les périls auxquels vous vous êtes exposé pour le service du roi Lothaire, mais nous n'ignorons pas non plus le danger qu'à l'heure présente votre celsitude court encore, s'il est vrai, comme on le dit, que les deux souverains Lothaire et Othon conspirent ensemble contre vous. Lutter à la fois contre tous les deux nous semblerait téméraire ; outre la disproportion des forces, il y aurait encore l'inconvénient de passer aux yeux du vulgaire pour un rebelle, un parjure, qui s'attaquerait à la majesté de l'empereur et à celle du roi. Le meilleur parti à prendre serait donc de détacher l'un des deux souverains de son alliance avec l'autre, ou du moins, si cela était absolument impossible, de traiter avec l'un d'eux pour nous concilier son amitié et l'empêcher de soutenir l'autre de son crédit ou de ses armes dans la lutte que nous aurons à engager. Faites donc d'abord sonder par vos ambassadeurs les dispositions de l'empereur Othon, lequel se trouve en ce moment à Rome. Vous irez ensuite vous aboucher avec lui. Othon n'est pas un esprit si borné qu'il ne sache combien vous l'emportez en puissance et en richesses sur le roi Lothaire ; il en a personnellement fait l'expérience. Vous obtiendrez donc facilement son amitié ; au besoin vous pourrez invoquer votre parenté avec lui, car vous êtes son parent au même degré que vous l'êtes du roi Lothaire [1].

Voyage de Hugues Capet à Rome. Son

35. « Le duc résolut de suivre ce conseil, reprend le chroniqueur. Il fit aussitôt partir pour Rome une ambassade [2] qui fut admirablement reçue par Othon II. Celui-ci se montra charmé des ouver-

[1] Richer. *Historiar.*, lib. III, cap. LXXXII-LXXXIII, col. 116.

[2] Richer ne nomme pas les députés envoyés à Rome en cette circonstance. Mais nous trouvons dans le *Regestum* de Benoît VII un privilége apostolique en faveur de l'église de Paris à l'évêque de cette ville Elisiard venu en per-

entrevue avec Othon II.

tures qui lui furent faites, et promit de conclure immédiatement le traité, si le duc venait lui-même le négocier en personne. Hugues Capet n'hésita point ; prenant avec lui Arnoul évêque d'Orléans, le comte Burchard et quelques autres seigneurs distingués par leur habileté et leur prudence, il se rendit à Rome. Après s'être prosterné au tombeau des saints apôtres, il alla trouver l'empereur. Celui-ci était déjà prévenu de son arrivée et il avait combiné un stratagème dont il se promettait gloire et profit. Il avait ordonné à tous ses officiers de le laisser seul dans son appartement, au milieu duquel sur un pliant était déposée l'épée impériale. Le duc devait être introduit sans autre personne que l'évêque d'Orléans qui devait servir d'interprète, car le duc ne comprenait pas le latin, langue dans laquelle l'empereur devait s'exprimer. Hugues et l'évêque furent introduits. Othon les accueillit avec une grâce parfaite. Sans récriminer sur le passé, il embrassa Hugues et le traita immédiatement en ami. Après un long entretien sur le projet d'alliance, Othon se leva pour se retirer, et d'un coup d'œil fit signe qu'on prît l'épée impériale demeurée sur le pliant. Le duc se baissa pour la prendre et se disposait à la porter, selon l'étiquette accoutumée, derrière l'empereur. La pensée ne lui vint pas que c'était faire acte de vassal et reconnaître la suzeraineté de l'empire. Othon avait précisément calculé sa petite mise en scène pour arriver à ce résultat, et pour le faire constater par ses courtisans qui attendaient dans la salle voisine. Mais l'évêque d'Orléans devina le piége ; il retira vivement l'épée des mains du duc et la porta lui-même en suivant l'empereur. Othon admira la finesse et la présence d'esprit d'Arnoul, et depuis il lui arriva fréquemment d'en faire l'éloge devant les siens. Ce petit incident n'empêcha pas l'heureuse issue des négociations ; le traité d'alliance fut conclu (981), et Hugues Capet prit congé de l'empereur qui le fit reconduire honorablement jusqu'au pied des Alpes [1]. »

sonne à cette époque au tombeau des apôtres. Il est probable que cet évêque fut l'un des ambassadeurs de Hugues Capet. Cf. Benedict. VII, *Epist.* XXI, *Patr. Lat.*, tom. CXXXVII, col. 341.

[1] Richer, *Historiar.*, lib III, cap. LXXXV, col. 117.

Hugues Capet et le pape Benoît VII.

36. Richer passe complètement sous silence les rapports qui s'établirent à Rome entre le pape Benoît VII et Hugues Capet. Un privilége pontifical en faveur du monastère de Saint-Valéry nous apprend que les relations entre le vicaire de Jésus-Christ et le futur roi de France eurent un caractère d'estime et de bienveillance réciproque. Le privilége est daté du 1er des calendes d'avril 981, époque où le duc se trouvait à Rome, et où il dut assister avec l'empereur Othon dans la basilique vaticane au synode tenu à la fin de mars contre une nouvelle forme de simonie qui consistait à faire payer par les ordinands une taxe ou soulte convenue d'avance [1]. Hugues Capet se fit près du pape l'intermédiaire de l'abbé de Saint-Valéry et sollicita le privilége qui lui fut accordé en ces termes : « Benoît serviteur des serviteurs de Dieu à notre très cher fils Restold religieux abbé et à toute la congrégation du monastère de Saint-Valéry, que le très glorieux comte Hugues notre fils spirituel a récemment réunie sous la règle du bienheureux Benoît, ainsi qu'à vos successeurs à perpétuité. — Vous nous avez demandé par l'entremise du glorieux comte Hugues, vous appuyant sur la grande affection et estime que nous lui portons, de confirmer entre vos mains la possession de ce monastère avec tous les biens meubles et immeubles dont il a été enrichi tant par la munificence du très-glorieux comte que par la piété des autres chrétiens fidèles ses bienfaiteurs, ainsi que de tous ceux qui pourraient encore y être adjoints à l'avenir. Faisant droit à votre juste et pieuse requête, nous enjoignons que votre monastère soit désormais, en vertu de notre privilége apostolique, placé sous la juridiction du saint-siége, sans que nulle autre église, en dehors de la sainte Église romaine, puisse y prétendre aucun droit ; défendant à tout évêque ou prêtre d'y exercer aucune autorité sans l'ordre de notre siége apostolique ; interdisant à quelque personnage que ce soit, petit ou grand, clerc ou laïque, de s'approprier, prendre ou injustement retenir tout ou partie des biens, possessions et terres de l'abbaye [2]. »

[1] Benedict. VII. *Epist.* xvii, *contra Simoniacos*: *Patr. Lat.*, tom. CXXXVII, col. 336.

[2] Benedict. VII. *Epist.* xviii, col. 338.

Les termes si élogieux dont se sert le pape à l'égard de Hugues Capet sont la meilleure preuve des excellents rapports qui s'étaient établis entre le pontife et le duc de France. Peut-être Benoît VII, comme jadis son prédécesseur saint Zacharie, prévoyait-il déjà le changement de dynastie qui allait faire passer la couronne carlovingienne sur la tête de Hugues Capet, dans des circonstances analogues à celles qui avaient donné à Pépin le Bref le sceptre échappé aux descendants de la race mérovingienne.

Lettres du roi Lothaire à Conrad de Bourgogne et de la reine Emma à sainte Adelaïde.

37. Le retour de Hugues Capet en France n'eut pas lieu sans de grandes difficultés. « Lothaire et la reine Emma sa femme lui avaient partout dressé des embûches, dit Richer ; ils n'épargnèrent rien pour le faire arrêter et pour s'emparer de sa personne. Comme le versant septentrional des Alpes appartenait au roi de Bourgogne Conrad, Lothaire lui adressa la lettre suivante : « Lothaire par la grâce de Dieu roi des Francs à Conrad[1] roi des Allemands, tout ce qu'il souhaite.—Il m'a toujours été doux de garder inviolable l'amitié qui nous lie depuis longtemps. A ce titre, et pouvant d'ailleurs au besoin vous payer amplement de retour, j'ai cru bon de vous transmettre une requête que je vous prie d'accueillir suivant mes vœux. Sachez donc que j'avais tenu jusqu'à ce jour le duc de France Hugues pour mon ami. Mais je viens de découvrir qu'il m'était secrètement hostile, en sorte que j'ai dû rompre avec lui. Il s'est rendu à Rome pour intriguer contre moi près de l'empereur Othon et préparer la ruine de mon royaume. Il vous faut maintenant user de toute votre puissance et de toute votre habileté pour l'arrêter au retour. Adieu. » Au reçu de cette missive, Conrad fit garder tous les défilés ; des éclaireurs furent placés en observation dans les gorges des montagnes, derrière les rochers, à l'issue des chemins, partout où l'on pouvait s'attendre à voir passer le duc. De son côté, la reine Emma s'était adressée à sa mère l'impératrice Adélaïde, qui résidait alors en Lombardie. Sa lettre était ainsi conçue : « A ma mère l'impératrice Adelaïde toujours auguste,

[1] Conrad avait épousé la princesse Mathilde, sœur de Lothaire. Ce lien entre les deux rois explique leur amitié réciproque et fait comprendre l'activité déployée par Conrad.

Emma reine des Francs, salut. — Bien qu'éloignée de vous par une vaste étendue de terre, votre fille recourt à votre appui maternel. Le duc de France Hugues, à force d'intrigues a détaché, de notre foi les princes de notre royaume, et maintenant il s'efforce de nous ravir l'alliance de mon frère l'empereur Othon. C'est dans ce but qu'il a été le trouver à Rome. Pour qu'il ne puisse pas se glorifier du succès de ses vœux, votre fille demande en suppliant à sa mère qu'on arrête au retour son redoutable ennemi, et s'il se peut qu'il soit retenu captif ou du moins qu'il ne revienne pas impuni. Pour ôter à ce fourbe tout moyen d'échapper à votre vigilance, je joins ici le signalement complet de sa personne. » En effet, ajoute Richer, la reine donnait une description détaillée des yeux, des oreilles, lèvres, dents, nez, son de voix, signes particuliers, avec une telle précision que ceux qui n'auraient jamais vu le duc auraient pu le reconnaître sur-le-champ à ce portrait. On voit que le signalement en usage dans nos modernes passeports n'est pas précisément chose nouvelle ; si Richer eût jugé à propos de reproduire textuellement celui que la reine Emma envoyait à sa mère, il serait permis de restituer au physique la personnalité de Hugues Capet.

Retour de Hugues Capet en France.

38. « Celui-ci, reprend le chroniqueur, était informé de ces manœuvres ; il se mit en mesure de les déjouer et accéléra son retour. Il changea de vêtements et prit le rôle d'un des muletiers de l'escorte. Un fouet à la main il dirigeait les bêtes de somme, à chaque campement il déchargeait ou rechargeait les bagages, se faisant le serviteur de tous. Sous ses habits grossiers et ses manières incultes, il se dissimula si habilement qu'il traversa toutes les embuscades et trompa la sagacité de tous les espions. Une fois seulement, dans une hôtellerie, il faillit être reconnu. Il allait se coucher, on lui préparait son lit avec le plus grand soin, et tous s'empressaient autour de lui pour le servir. Ceux-ci, un genou en terre, lui ôtaient ses grossières chaussures (*caligas*) et les passaient à d'autres ; ceux là, assis au-dessous de lui, frictionnaient ses pieds nus et les essuyaient avec de fines étoffes. Or, par une fente de la porte, l'hôtelier observait curieusement la scène. Il fut aperçu de

l'intérieur ; on l'appela aussitôt comme pour lui donner un ordre, et il entra. Le poignard à la main, les officiers du duc l'entourèrent, le menaçant de mort s'il poussait un cri. On lui garrotta les pieds et les mains, et on l'enferma baillonné dans un réduit voisin où il resta toute la nuit. Au point du jour, Hugues et les siens se levèrent pour reprendre leur route. Ils placèrent l'hôtelier sur un cheval et l'emmenèrent jusqu'à ce qu'ils eussent franchi les lieux suspects, après quoi ils lui rendirent la liberté. Le reste du voyage s'accomplit avec la même célérité et le même bonheur. Hugues échappa à toutes les embûches du roi Conrad et arriva enfin sain et sauf dans son duché de France [1].

Réconciliation de Lothaire et de Hugues Capet

39. « La lutte continua entre le roi de France et Hugues, reprend Richer. Leur animosité réciproque était au comble, ils ne recoururent cependant point aux armes ; ce fut une guerre d'influences et comme une débauche d'intrigues, *insidiis debacchati sunt*. L'État souffrit plus qu'on ne peut dire de ces discordes intestines ; les usurpations féodales se multiplièrent, le peuple gémissait dans l'oppression, les petits et les faibles écrasés par les puissants succombaient sous le poids des calamités. Enfin, les plus sages des deux partis se réunirent pour mettre un terme à cette situation lamentable. On résolut d'envoyer simultanément au roi et au duc une députation chargée de proposer la paix. L'amour propre des deux princes se trouverait ainsi ménagé de façon à ce qu'on ne pût dire que l'un ou l'autre eût fait le premier des ouvertures pacifiques. Ce plan réussit ; une réconciliation eut lieu entre les deux redoutables adversaires ; ils se prodiguèrent tous les témoignages extérieurs de bienveillance et d'amitié. Lothaire songeait à associer au trône son fils Louis, alors âgé de quatorze ans. Hugues donna son plein assentiment à ce projet. Il se rendit à Compiègne avec tous les seigneurs ses vassaux. Les autres princes des Gaules assistèrent également à la cérémonie du sacre qui fut présidée par l'archevêque de Reims Adalbéron, le jour de la Pentecôte 983. Le jeune Louis V fut acclamé roi des Francs. Hugues se montra

[1] Richer. *Historiar.*, lib. III, cap. LXXXVIII, col. 118.

plein de déférence pour les deux rois; son attitude était celle du sujet le plus soumis ; il promit tout son concours pour grandir la majesté royale et étendre la domination française à de nouvelles provinces, en sorte que le royaume ne semblât plus trop étroit pour deux titulaires[1]. » On dut trouver fort extraordinaire ce changement de front opéré si brusquement par le duc de France. Il était nécessité par les graves événements dont l'Italie était alors le théâtre.

§ V. Othon II en Italie.

Byzance et la papauté au dixième siècle.

40. L'histoire de l'Italie au dixième siècle est intimement liée à celle de l'empire de Byzance. Alors comme aujourd'hui, Rome était la clef de voûte de l'édifice social ; les deux empires d'Orient et d'Occident convergeaient vers ce centre commun de la catholicité. Placées aux limites de ces deux empires rivaux, les provinces qui formaient le domaine temporel du saint-siége séparaient l'Italie septentrionale, ancienne Lombardie, devenue un fief des Othons, de l'Italie méridionale sur laquelle les empereurs de Constantinople maintenaient en principe toutes leurs prétentions, bien qu'en réalité leur domaine utile se trouvât réduit à la Calabre et à l'Apulie. Les Sarrasins étaient toujours maîtres de la Sicile, et d'autre part, les princes de Capoue et de Naples ainsi que les ducs de Bénévent, avaient réussi à se rendre indépendants sinon en droit du moins en fait, grâce à une politique de bascule consistant à reconnaître, au mieux de leurs intérêts, tantôt la suzeraineté de l'empire d'Occident, tantôt celle de Byzance. Cette situation, déjà fort compliquée en elle-même, le devenait bien davantage encore par la rivalité politique qu'elle créait. A Constantinople, on regardait comme une usurpation l'établissement des empereurs germains en Lombardie. La diplomatie traditionnelle de Byzance avait pour objectif constant de ressaisir un jour la péninsule italique et de rattacher ce magnifique fleuron à la couronne des successeurs de Constantin le Grand. Au

[1] Richer, *Histor.*, lib. III, cap. XC-XCI, col. 119.

contraire, à Aix-la-Chapelle on regardait comme une honte pour les héritiers du sceptre de Charlemagne la présence des Grecs dans l'Apulie et la Calabre ; par tous les moyens, on cherchait à les en chasser. Entre ces deux courants du flot européen qui montait toujours et du flot asiatique qui avait par intervalle ses reflux menaçants, la papauté, il faut le dire, car ce fut le salut de l'Occident, n'hésita jamais. Elle répudia Byzance, parce que Byzance répudiait elle-même la vérité. On a vu, dans les récits de Luitprand, combien le génie grec se montrait hostile non-seulement au dogme catholique, mais à tout principe vrai de civilisation. Ce sont les papes du dixième siècle qui ont préservé l'Europe de la décadence byzantine. On ne le sait guère aujourd'hui, ce qui n'empêche pas que ce soit la vérité. Mais il est temps qu'on le sache et que l'ignorance complète des faits cesse d'autoriser l'ingratitude. Byzance ne pardonnait point au saint-siége l'acte à jamais mémorable qui avait rétabli, en le christianisant, l'empire romain d'Occident. Pour se venger, elle tint en réserve, durant tout le dixième siècle, une série d'antipapes qu'elle produisait à son heure. Tel avait été Octavien, le fils du consul patrice Albéric. Tel était encore, en 980, le pseudo-pontife Boniface VII, réfugié à Constantinople où il attendait, au milieu des honneurs exagérés que le byzantinisme rendait à son caractère usurpé, l'occasion d'envahir une seconde fois le siége sacré de Pierre.

Exploits et mort de Zimiscès.

41. Les circonstances lui étaient redevenues favorables. Zimiscès avait terminé son règne et sa vie. Cet empereur de hasard, monté sur le trône par un crime, avait cessé d'être criminel aussitôt que son intérêt lui commanda la vertu. On se souvient de l'éclatante victoire qu'il remporta sur les Russes de Swiatoslaff à Dristra et de la piété exemplaire avec laquelle il refusa ensuite les honneurs du triomphe pour les faire décerner à la Παναγία, à la statue de Marie patronne immaculée de Constantinople[1]. De concert avec Othon le Grand, un siècle avant les croisades, il avait eu l'idée de réunir toutes les forces de l'Orient et de l'Occident contre le mahomé-

[1] Cf. cap. I, n° 26, n. 26 de ce présent volume.

tisme[1]. Dans ce but, rompant avec les préjugés traditionnels de la diplomatie byzantine, il avait scellé un pacte de réconciliation entre les deux empires et donné à Othon II la main de la princesse porphyrogenète Théophano[2]. C'était là, sans nul doute, une grande et noble politique. Au lieu de circonscrire, comme ses prédécesseurs, toutes ses visées sur le projet chimérique d'une conquète de l'Italie, Zimiscès comprenait que la véritable lutte devait s'engager non pas sur une question de provinces, mais sur une question de principes. Il s'agissait de savoir si le monde appartiendrait à l'Évangile ou au Koran, au croissant ou à la croix, à Jésus-Christ ou à Mahomet. Que fût-il advenu si la vie d'Othon le Grand se fût prolongée et que l'épée de ce premier empereur germanique eût chassé les Sarrasins de la Sicile et peut-être de l'Espagne, pendant que Zimiscès leur eût arraché la ville sainte de Jérusalem et les eût refoulés dans les déserts d'Arabie, leur berceau? La Providence ne le permit pas. Othon le Grand mourait en 973. Zimiscès essaya de réaliser seul son programme gigantesque, et de résoudre cette grande question d'Orient, comme on dirait de nos jours. Au printemps de l'an 975, il entra en Syrie, prit Apamée, Emèse, Balbek et reçut la soumission de l'émir de Damas. De là, il descendit en Phénicie, entra en vainqueur à Sidon, emporta d'assaut Balanée, Béryte et Tripoli. Cette première campagne, interrompue par l'approche de l'hiver, ouvrait pour l'année suivante la route de Jérusalem. Mais il ne devait plus y avoir d'autre campagne ni d'autre année pour Zimiscès. Au retour, comme il traversait la Cilicie, remarquant près d'Anazarbe des campagnes fertiles et des prairies couvertes de troupeaux, il demanda à qui appartenaient ces immenses domaines. « A votre premier ministre Basile, lui fut-il répondu. — Quoi! s'écria l'empereur. C'est pour enrichir un misérable eunuque que tant de sang a été répandu! » La Cilicie, en effet, avait été reconquise sur les Sarrasins au prix des plus sanglants combats par Nicéphore et par Zimiscès lui-même. « C'est pour un tel résultat,

[1] Cf. cap. I, n° 35 de ce présent chapitre.
[2] *Ibid.*, n. 26.

ajouta-t-il, qu'on accable le peuple d'impôts, qu'on expose la vie de tant de braves soldats et que les empereurs vont affronter la mort jusqu'aux extrémités du monde! » Parmi les assistants se trouvaient des amis du premier ministre, qui fut promptement informé de ces paroles foudroyantes. Basile se vengea en eunuque. Zimiscès étant arrivé au pied du mont Olympe, après une marche fatigante, demanda un verre d'eau fraîche. Un émissaire de Basile s'empressa de remplir la coupe impériale à une source voisine, il y mêla un de ces poisons lents dont Byzance avait le secret et qui donnaient sûrement la mort, sans trahir par un effet trop prompt la main du criminel. Le lendemain, Zimiscès devint perclus de tous ses membres. Les médecins ne manquèrent pas d'attribuer la cause à une attaque de paralysie. Mais bientôt le corps du malade se couvrit de pustules gangreneuses, et le sang lui sortait par les yeux. Les médecins ne comprirent plus, ce qui ne dut pas les empêcher de trouver des raisons. Zimiscès, qui sentait ses forces diminuer à chaque instant, en dépit de tous les remèdes, comprit qu'il allait mourir. Il expédia en toute hâte un courrier à Constantinople avec ordre de faire achever le tombeau qu'il s'était préparé dans l'église du Sauveur. Porté en litière, il arriva lui-même dans sa capitale, mais tellement affaibli que sur son passage les habitants, au lieu du triomphe réservé à ses victoires, éclataient en gémissements et en sanglots. En entrant au palais, il fit distribuer aux pauvres tout l'argent qui se trouva dans son trésor particulier, puis, avec un torrent de larmes, il fit la confession de ses fautes à Nicolas, évêque d'Andrinople, implorant à haute voix le secours de la sainte Vierge, la priant de l'assister dans le jugement redoutable qu'il allait subir. Ainsi mourut, le 10 janvier 976, à l'âge de cinquante et un ans, l'empereur Zimiscès.

Avénement de Basile II et Constantin VIII. Premières années de leur règne.

42. Ses grands projets s'évanouirent avec lui. Le trône appartenait aux jeunes princes Basile II et Constantin VIII, fils de Romain II. Depuis l'an 963 ils portaient le titre d'empereurs, pendant que le pouvoir avait été réellement exercé par Nicéphore Phocas et par Zimiscès. Basile avait dix-huit ans et son frère quinze. Leur éducation, négligée à dessein, avait été confiée au

chambellan et premier ministre l'eunuque Basile, qui n'avait rien épargné pour jeter les semences d'une corruption précoce dans le cœur des deux orphelins impériaux. Croyant y avoir suffisamment réussi, il comptait régner véritablement sous le nom de deux adolescents efféminés et incapables. Son infernal calcul ne réussit qu'à moitié. Basile II ne devait pas tarder à secouer son horrible joug ; seul Constantin VIII, plus profondément atteint par le poison des plaisirs, resta jusqu'à la fin de sa vie qui fut longue dans une sorte d'enfance perpétuelle. Durant les premiers mois qui suivirent la mort de Zimiscès, l'eunuque premier ministre se préoccupa surtout de resserrer autour des deux frères les liens honteux dont il les avait enlacés. Le caractère de Basile II, la vivacité de son esprit, l'ardeur avec laquelle il se passionnait pour les exploits de Nicéphore et de Zimiscès, inquiétaient le misérable eunuque. Pour endormir ce jeune lion et retarder le moment de son réveil, il le plongea dans toutes les débauches dont l'âge et un tempérament de feu ne le rendaient que trop susceptible. Il se fit aider dans cette œuvre infâme par l'impératrice Théophanie, qu'il eut soin de rappeler à la cour. En même temps, il destituait les généraux qui s'étaient illustrés sous le règne de Zimiscès, et s'alliait avec les Sarrasins. L'indignation de l'armée se traduisit par une révolte ; le général Sclerus, à qui l'eunuque venait d'enlever le commandement des troupes d'Orient, se fit proclamer empereur dans son camp de Mésopotamie et marcha sur Constantinople. La guerre civile dura deux ans ; l'eunuque finit par triompher, grâce au concours de l'émir de Bagdad (977), qui remit Sclerus entre ses mains. Cet avantage fut compensé en Calabre par les invasions d'Abul-Casem émir de Sicile, qui prit Tarente et Brindes, s'avança jusqu'à Otrante et mit le feu à la ville d'Oria, dont il emmena tous les habitants en esclavage. Le gouverneur grec réussit à reprendre Brindes et Tarente, il profita de sa victoire pour soustraire les églises de ces deux villes à la juridiction du pape, et les placer sous la dépendance du patriarcat byzantin, dont elles continuèrent à relever jusqu'à la conquête des Normands.

43. Ainsi s'accusait en toute occasion l'hostilité des Grecs envers

Première expédition d'Othon II en Calabre.

le saint-siége. Mais chacun de leurs attentats contre les papes était d'ordinaire suivi d'un châtiment providentiel. Cette fois, Dieu suscita les Bulgares comme instruments de sa vengeance. Leur nation se révolta tout entière, et durant quatre années tint en échec toutes les forces de l'empire. Ce fut alors que Basile II se débarrassa des ignominieuses entraves dans lesquelles l'eunuque son premier ministre l'avait si longtemps garrotté. Il abandonna les hontes du sérail pour la vie des camps ; il se montra à la tête de ses armées et réapprit à ses soldats la route de la victoire (977-981). Dans l'intervalle, Othon II s'était rendu en Italie, à l'automne de l'an 980 : il passa l'hiver à Ravenne. Son dessein était à la fois de mettre un terme aux incursions des Sarrasins, et de faire valoir les droits de sa femme Théophano sur les deux provinces d'Apulie et de Calabre. Les historiens grecs accusent l'impératrice d'avoir poussé elle-même son époux à entreprendre cette expédition. Au contraire, les chroniqueurs latins lui reprochent d'avoir fait ostensiblement des vœux pour le triomphe des Grecs ses compatriotes. Entre ces deux griefs contradictoires, il est permis de supposer que Théophano resta étrangère aux événements ; sœur de Basile II et femme de l'empereur d'Occident, elle ne pouvait que gémir d'une guerre entre deux souverains dont elle aimait l'un comme son frère et l'autre comme son époux. Dès le printemps de l'an 981, Othon emporta d'assaut la ville de Salerne, qui relevait de l'empire d'Orient. Il en laissa la possession à Pandolfe prince de Capoue et de Bénévent, à la condition qu'il se reconnaîtrait vassal de l'empire d'Allemagne. L'empereur compléta ce premier succès par une brillante victoire sur les Sarrasins dans les plaines de Cortona, et il se promettait l'année suivante de s'emparer de toute l'Italie méridionale jusqu'au détroit de Messine. Basile II instruit de ses projets lui envoya des ambassadeurs pour l'en détourner : mais leurs représentations ayant été inutiles, il entama des négociations avec les Maures d'Afrique, d'Égypte et de Sicile et acheta leur concours. Les Sarrasins toujours prêts à servir qui les payait mirent en mer une flotte nombreuse, commandée par Aboul-Casem, et vinrent se joindre aux troupes grecques.

Seconde expédition. Victoire d'Othon II à Cortona. Désastre de Tarente.

44. Dès le mois de février 982, Othon se mit en campagne à la tête d'une armée formidable, composée d'Allemands, de Bavarois, de Lombards et des troupes de Rome, de Bénévent, de Capoue, de Salerne et de Naples. Toute la fleur de la chevalerie italienne et germanique était réunie sous les étendards impériaux. « La grande armée, dit le chroniqueur Léon d'Ostie, traversa la Calabre et vint chercher l'ennemi dans ces mêmes plaines de Cortona, illustrées l'année précédente par une victoire [1]. » Les Sarrasins les occupaient encore. Aboul-Casem leur chef avait à cœur de venger sa défaite. Il livra successivement trois combats dans lesquels il eut l'avantage sans parvenir cependant à déloger l'ennemi. Enfin, dans une quatrième bataille Othon demeura victorieux. Aboul-Casem fut tué les armes à la main, et ses troupes taillées en pièces. L'empereur s'avança jusqu'à Regium (Reggio) dont il se rendit maître; puis remontant le littoral de la mer Ionienne il vint sans coup férir prendre possession de Tarente (mars 982). Là une seconde flotte de Grecs et de Sarrasins ne tarda point à paraître. Elle réussit à opérer son débarquement dans une des anses du golfe, et la lutte recommença. Dans un premier engagement, Othon fut victorieux. Les ennemis revinrent peu de jours après offrir de nouveau le combat. La victoire fut cette fois plus opiniâtrément disputée; mais après un grand carnage, Othon demeura encore vainqueur. Tandis que son armée pleine de confiance ne songeait qu'à recueillir les dépouilles, les vaincus se rallièrent et, se partageant en deux corps, l'un gagna pendant la nuit les montagnes voisines où il se tint caché ; l'autre, en petit nombre, vint camper sur le rivage en vue de la flotte sur laquelle il semblait vouloir se rembarquer. Au point du jour, l'empereur apercevant cette poignée de Sarrasins s'élança contre eux pour les culbuter dans la mer avant qu'ils n'aient pu regagner leurs navires. Mais à peine à la portée du trait il se vit enveloppé d'une multitude d'ennemis qui des hauteurs voisines fondaient sur lui, taillant en pièces tout ce qui se trouvait sur leur passage. Bientôt ce fut une épouvantable bouche-

[1] Leo Ostiens. *Chronic.*, lib. III, cap. IX. *Patr. Lat.*, tom. CLXXIII. col. 195.

rie. « De toute la grande armée, dit un chroniqueur, à peine s'il resta un seul homme pour raconter le désastre » (11 juillet 982). L'évêque Henri d'Augsbourg, Vernaire abbé de Fulda, Landolf prince de Bénévent et de Capoue [1], Atenolf son frère et une foule d'autres princes, évêques et comtes périrent dans cette fatale journée. Jamais plus grand désastre n'avait été subi par une armée chrétienne.

Evasion d'Othon II. Diètes de Rome et de Vérone. Mort de Benoit VII.

45. L'empereur Othon II avait disparu lui-même dans l'épouvantable mêlée, et nul ne pouvait donner aucun renseignement sur le sort qui lui avait été réservé. « Or, dit le chroniqueur Alpert, à l'époque où Othon II avait entrepris sa campagne de France et conduit ses Allemands sous les murs de Paris, un vénérable serviteur de Dieu avait eu une révélation surnaturelle où il lui fut prédit qu'avant sept ans tous ceux qui avaient dirigé et conseillé l'expédition seraient frappés de mort [2]. » La prophétie recevait ainsi son accomplissement d'une manière foudroyante. L'impératrice Théophano était restée dans la cité italienne de Rothsan (Rossano port de mer de la Calabre citérieure), où Othon l'avait laissée en partant pour sa malheureuse expédition. En apprenant le désastre de Tarente, elle ne put retenir un premier mouvement d'amour-propre national. « Il est donc vrai, s'écria-t-elle, que mes compatriotes sont les premiers soldats du monde puisqu'ils ont vaincu les vainqueurs de l'Occident ! » Cette parole échappée à sa légèreté féminine lui fut vivement reprochée. L'évêque de Metz, Théoderic, qui l'entendit, releva vivement ce qu'elle avait d'injurieux pour l'empereur et pour tant de braves guerriers dont le corps sans sépulture gisait sur le champ de bataille de Tarente. Cependant Othon n'était pas mort. A l'instant où les Sarrasins, descendus de leurs montagnes s'étaient précipités sur lui, il avait lancé son cheval à la mer, seule issue qui restât libre. Au milieu des flots, toujours porté par le cheval, il lacéra ses insignes impériaux et ses vêtements à coups de poignard. Quand il se fut ainsi

[1] Fils de Pandolfe Tête de Fer, mort quelques mois auparavant.

[2] Alpert. *Libell. de ep. Metens, Patr. Lat.*, tom. CXL, col. 445.

débarrassé de tout ce qui pouvait soit le faire reconnaître, soit gêner ses mouvements, il abandonna son cheval et se dirigea à la nage vers l'un des navires grecs qui croisaient à quelque distance. Les matelots le recueillirent à leur bord, comme un captif échappé au combat. Parmi eux se trouvait un Slave qui reconnut l'empereur. Sans laisser apercevoir à ses compagnons l'émotion que lui causait un tel spectacle, il se dépouilla de sa casaque pour en couvrir les épaules nues et ruisselantes d'Othon. Dans ce mouvement, il trouva moyen de faire par un signe comprendre à l'empereur qu'il n'avait rien à craindre, qu'il pouvait au contraire compter sur sa discrétion et sur son dévouement. Puis, s'adressant aux marins : Je connais cet homme, dit-il. Il est de Rossano ; sa famille est riche. Si vous voulez m'envoyer prévenir ses parents, nous obtiendrons pour sa rançon une somme qui nous enrichira tous. — Les matelots, alléchés par cette séduisante perspective, mirent immédiatement à la voile et se dirigèrent sur Rossano. Ils jetèrent l'ancre à quelque distance de la ville, et le Slave descendit seul dans une barque pour aller prévenir la famille du captif et en obtenir la rançon promise. Il se dirigea aussitôt vers le palais, demanda à parler à l'évêque de Metz, chancelier de l'impératrice Théophano, et lui fit part de l'événement. La joie de Théoderic fut grande en apprenant que l'empereur son maître vivait encore. Le Slave lui recommanda, s'il voulait conduire tout à bien, de se rendre en personne sur le navire et de ne prendre pour toute escorte que deux chevaliers d'une valeur éprouvée. Théoderic choisit deux de ses plus fidèles soldats Liupo et Richer ; il sortit avec eux de la ville comme pour examiner l'état des fortifications extérieures. A la vue du navire de haut bord qui se tenait en rade, il s'arrêta sur la plage pour le considérer. La barque du Slave vint alors le prendre et le conduisit au vaisseau avec les deux chevaliers. Les matelots crurent qu'ils apportaient la rançon du captif et les aidèrent à monter sur le pont. Du premier coup d'œil, l'évêque reconnut l'empereur, et levant les mains au ciel il poussa une exclamation de joie. Othon s'élança à sa rencontre, puis les deux chevaliers, l'épée à la main, se précipitèrent sur les matelots, tuant les uns,

jetant les autres à la mer. Les survivants éperdus se cachaient sous les bancs de rameurs, demandant grâce. Othon les rassura et les emmena avec lui à terre ; arrivé sur la plage, il attacha des éperons à ses pieds nus, monta à cheval et suivi des matelots grecs, il fit son entrée au palais. Maître de ceux dont il avait été le captif, il les combla de largesses et les renvoya en paix [1]. » Échappé à tant de périls, Othon ne perdit pas courage, et songea aussitôt à organiser une nouvelle armée. De Rossano, il se dirigea sur Capoue, installa le jeune Landenolf dans la principauté laissée vacante par la mort de son père tué à Tarente, reçut le serment de fidélité des populations et se rendit à Rome où, de concert avec le pape Benoît XIII, il assembla dans la basiliqne de Saint-Pierre un plaid solennel (*solemne placitum*) pour délibérer sur les mesures à prendre et aviser aux moyens de conjurer les périls de la situation. Cette première réunion fut suivie, au mois de juin, d'une diète féodale à Vérone. Tous les princes d'Italie et d'Allemagne y assistèrent. Othon II y fit reconnaître pour son successeur son fils à peine âgé de trois ans, et il obtint la promesse d'un prompt et puissant secours. Il promulgua un code de lois qui s'ajouta à l'ancienne législation lombarde, et revint à Rome pour y centraliser les troupes qui lui arrivaient de toutes parts. Ce fut au milieu de ces préparatifs de guerre que le pape Benoit XII mourut en octobre 983 après sept années d'un pontificat glorieux et prospère.

Regestum de Benoit VII

46. Le *Regestum* de Benoît VII est l'un des plus complets qui nous soient restés dans la période si tourmentée du dixième siècle. Pour la noblesse du style, l'importance et la variété des sujets qu'il embrasse, il peut soutenir la comparaison avec les plus glorieux monuments de l'histoire pontificale. Si les révolutions et les crimes de la féodalité naissante infligeaient à la personne des papes des outrages odieux et parfois de cruels supplices, la notion de l'autorité suprême et du caractère sacré des vicaires de Jésus-Christ ne se conservait pas moins dans toute son intégrité au milieu de tant de persécutions et de luttes dont Rome était le théâtre. « C'est à nous,

[1] Alpert, *Lib. de episc. Metensibus. Patr. Lat.*, tom. CXL, col. 448.

dit Benoît VII, dans une lettre à l'évêque de Passaw, que s'adressent de tous les points du monde les évêques nos frères. Ils tiennent leur dignité, la règle et la vigueur de leur propre office, de cette sainte et catholique Église romaine, ainsi que de son ministre le vicaire du bienheureux Pierre, prince des apôtres, à la puissance et au rang duquel, par la grâce et le don du Seigneur, nous succédons malgré notre indignité. En vertu de ce pouvoir apostolique et après avoir pris connaissance des rescrits de notre bienheureux prédécesseur saint Symmaque conférant à votre église le titre de métropole, nous la confirmons dans ce privilége, sans toucher cependant aux droits de l'archevêché de Saltzbourg, qui conservera sa juridiction sur la Pannonie supérieure, ainsi qu'il a été statué en ces derniers temps par le pape Agapet II de sainte mémoire (946). Votre sainte église de Lorsch (Passaw) sera donc métropolitaine de la Pannonie inférieure et de la Mésie, comprenant les provinces des Awares et de la Moravie [1]. » Dans quatre priviléges accordés à Théodoric (Thierry Ier) archevêque de Trèves [2], Benoît VII rappelle que cette église « la première de toutes les Gaules a reçu la semence de la religion catholique et les rudiments de la foi chrétienne par Eucharius, Valère, Maternus et leurs compagnons que le bienheureux Pierre, prince des apôtres, avait ordonnés de sa main [3]. » La plupart des grands monastères des Gaules, de l'Allemagne et de l'Italie, Vézelay, Saint-Pantaléon de Cologne, le Mont-Cassin, Saint-Pierre de Pérouse, Saint-Rufilius de Forlimpopoli, Corbie, Saint-Valery, Saint-Vincent au Vulturne, Saint-Hilaire de Carcassonne, Saint-Sauveur de Gemblours, Subiaco, Saint-Bavon, sont représentés dans le *Regestum* de Benoît VII. La sollicitude du pape pour la réforme monastique dont l'abbé de Cluny, saint Maïeul, était alors le plus ardent propagateur, nous est attestée par un rescrit adressé au vénérable religieux. Il est ainsi conçu : « Benoît, évêque serviteur des serviteurs de Dieu, à son fils bien-aimé dans le Christ, Maïeul, très-

[1] Benedict. VII, *Epist. Patr. Lat.*, tom. CXXXVII. col. 316.
[2] *Ibid.*, *Epist.* II, III, IV, V.
[3] *Epist.* IV, col. 321.

cher abbé du monastère de Cluny, et à ses successeurs à perpétuité. — La congrégation que vous dirigez, avec la grâce de Dieu, dans les voies d'une discipline si admirable, n'a pas de plus dévouée protectrice que cette sainte Église romaine qui cherche à la dilater et à la défendre contre tous ses ennemis. Tels sont nos propres sentiments de bienveillance et d'affection paternelle à votre égard. Sachent donc tous que conformément à la requête présentée par vous à ce siége apostolique, nous adjoignons à votre monastère l'île de Lérins et l'abbaye d'Arluc [1] avec toutes leurs appartenances, et lesquels ainsi que toute l'île sont sous la juridiction et dépendance du saint-siége, comme il résulte des décrets du bienheureux pape Grégoire le Grand. Nous voulons toutefois que chaque année vous offriez comme taxe au tombeau du bienheureux apôtre Pierre, la somme de cinq *solidi* d'or [2]. » Ces taxes en faveur du tombeau des apôtres et de l'Église romaine accompagnent fort souvent les donations faites par le siége apostolique. Elles étaient loin, comme on peut le voir ici, de représenter la valeur locative de la concession. Plus tard, on oublia l'origine de ces diverses formes du denier de saint Pierre, qui variaient suivant les temps et les pays ; le souvenir du bienfait disparut et l'on se crut le droit d'accuser la prétendue cupidité des papes. L'histoire humaine est ainsi un vaste répertoire d'ingratitudes. Benoît VII n'en fut pas moins comme tous les vicaires légitimes de Jésus-Christ, un grand bienfaiteur de l'humanité. Les institutions de charité, les établissements pieux, les pauvres, les veuves et les orphelins, étaient les véritables usufruitiers des trésors mis à sa disposition. C'est ce que nous apprend l'inscription suivante, gravée sur sa tombe à Sainte-Croix-en-Jérusalem : « Dans ce sépulcre reposent les dépouilles mortelles du pape Benoît VIIe de ce nom. Il renversa

[1] Arlucum. Voici les renseignements fournis par D. Bouquet. (*Hist. de la France*, tom. IX, col. 245), sur cette localité aujourd'hui inconnue : *Situm erat hoc monasterium, quod puellarum fuit, in colle peramœno fere ad littus maris, et ad ripam fluvii Siagnæ, in quo olim erat, ut tradunt, ara in luco Veneri sacro, a quo Ara luci nomen accepit.*

[2] *Epist.* XIII, col. 332.

l'orgueil du cruel usurpateur Franco (Boniface VII), qui avait envahi le siége apostolique, après avoir enfermé son seigneur le pontife Benoît VI dans le château Saint-Ange, et l'avoir avec une féroce barbarie fait étrangler dans cette prison. Benoît VII frappa les déprédateurs de la sainte Église romaine ; il fit revivre contre eux la sévérité des lois canoniques. Le bon pasteur jouit de l'amour de son troupeau et il l'aima lui-même avec une tendresse toute paternelle. Ce fut lui qui rétablit ce monastère (de Sainte-Croix en Jérusalem), et y plaça des religieux pour chanter jour et nuit les louanges du Seigneur. Il fut l'appui des veuves, le père des pauvres, il considérait les délaissés comme ses propres enfants. Vous qui considérez son tombeau, dites d'un cœur attendri cette prière : O Benoît, régnez éternellement avec le Christ Dieu [1]. »

§ VI. Les abbés de Cluny et de Bobbio.

Saint Maïeul abbé de Cluny refuse le souverain pontificat.

47. « Quand l'église de Rome fut ainsi veuve de son pasteur, dit un hagiographe contemporain, l'empereur Othon II et sa mère sainte Adélaïde, envoyèrent immédiatement chercher à Cluny le serviteur de Dieu Maïeul, et le contraignirent de se rendre en Italie. A son

[1] Hoc Benedicti papæ quiescunt membra sepulcro,
Septimus existens ordine quippe Patrum.
Hic primus repulit Franconis spurca superbi,
Culmina cui invasit sedis apostolicæ.
Qui dominumque suum captum in castro habebat
. . . .
Carceris interea vinclis constrictus in imo,
Strangulatus ubi exuerat hominem.
Hic quoque prædones sanctorum falce subegit
Romanæ ecclesiæ judiciisque patrum.
. . . .
Gaudet pastor, amans agmina cuncta simul.
Hicce monasterium statuit monachosque levavit,
Qui laudes domino nocte dieque canunt.
Confovens viduas necnon inopesque pupillos
Ut natos proprios assidue refovens.
Inspector tumuli compuncto dicito corde :
Cum Christo regnes, o Benedicte, Deo.
(*Walterich.*, tom. I, p. 87.)

arrivée, ils le reçurent avec les plus grands honneurs, et le supplièrent d'accepter le souverain pontificat auquel on voulait l'élire. Mais l'homme de Dieu ne cherchait pas les honneurs de ce monde ; son unique ambition était de croître sans cesse en humilité. Attaché du fond du cœur au petit troupeau dont le Christ lui avait confié la direction, il prétendait ne jamais le quitter, résolu d'imiter la pauvreté du Seigneur Jésus descendu du ciel pour naître dans une étable et mourir sur la croix. Cependant il se vit tellement pressé par les instances de l'empereur et par celles de la noblesse et du clergé romain, qu'il demanda quelque temps pour réfléchir. Il eut alors recours à la prière, et conjura le Seigneur de l'éclairer sur la conduite à tenir et sur la réponse définitive qu'il avait à faire. Après une longue oraison, comme il se relevait, un codex du Nouveau Testament lui tomba sous les yeux. Il l'ouvrit au hasard et les premières lignes qu'il rencontra furent celles-ci : « Prenez garde qu'on ne vous trompe par les raisons d'une fausse sagesse, par la fallacieuse vanité des prévisions humaines, inspirées par l'esprit du monde et non par celui du Christ[1]. » Ces paroles lui semblèrent un oracle divin s'appliquant à sa situation présente, et il déclara aux siens qu'elles tranchaient pour lui la question. En effet, lorsque l'empereur et sa sainte mère d'un côté, les évêques et les nobles de l'autre vinrent renouveler leurs instances, il répondit en ces termes : « Je ne me trouve pas les qualités nécessaires à un souverain pontife; j'ai la conviction que je serais incapable de porter le poids d'une telle grandeur, dès lors ce serait une impardonnable témérité de l'accepter pour la compromettre. Je serais un étranger pour les Romains ; leur patrie et leurs mœurs ne sont pas les miennes ; en me conformant à leurs usages, il me faudrait renoncer à la vie monastique que j'ai embrassée. Cherchez donc un autre sujet que vous puissiez élire, car pour moi, je vous l'affirme, jamais en cette vie je n'accepterai l'honneur apostolique, jamais je n'abandonnerai l'humble troupeau confié à mes soins. » Cette réponse fut irrévocable, Maïeul résista à toutes les prières qui

[1] Coloss. II, 8.

lui furent faites encore, tandis qu'une foule d'autres qui n'avaient ni sa science ni sa vertu se mettaient sur les rangs, multipliaient les sollicitations et n'auraient pas hésité, au risque de perdre leur âme, à acheter par des conventions simoniaques la dignité qu'ils ambitionnaient [1]. »

Lamentable situation de Gerbert à Bobbio.

48. Ces dernières paroles nous révèlent dans le clergé romain de cette époque une corruption et une perversité qui expliquent surabondamment les attentats dont le sain-siége fut si souvent victime. Le reste de l'Italie n'offrait pas un spectacle plus consolant. Le nouvel abbé de Bobbio, l'illustre Gerbert, qui devait un jour par un pontificat glorieux, mettre un terme à tant de scandales et préparer les grandeurs du treizième siècle, nous a laissé dans ses lettres un tableau qui ne diffère en rien de l'appréciation du biographe de saint Maïeul. A peine établi dans ce monastère que les souvenirs de saint Colomban avaient rendu fameux et qui conférait à ses abbés la dignité de comtes de l'empire, l'ancien écolâtre de Reims avait voulu implanter en Italie les études qu'il avait rendues si florissantes dans les Gaules. Il comptait faire de Bobbio un centre intellectuel où l'on viendrait de tous les points de l'Europe se former à la double discipline de la science et de la vertu. « Vous savez, écrivait-il à Egbert archevêque de Trèves, combien le césar notre maître (Othon II) se préoccupe de l'éducation nationale ; on peut dire qu'il a pour les hommes instruits et vertueux une véritable passion. Si donc vous voulez m'envoyer des disciples en Italie, je les recevrai avec grande joie [2]. » En même temps, Gerbert songeait à former à Bobbio une bibliothèque qui pût rivaliser avec celle de Reims. « Service pour service, écrivait-il à son ami Ayrard abbé de Saint-Thierry [3], je me chargerai ici de vos affaires, mais à la condition que vous ne négligerez pas les miennes.

[1] Syr, Monach. *S. Maioli Vita.*, Lib. III, cap. VIII. *Patr. Lat.*, t. CXXXVII, col. 769.

[2] *Domini nostri Cæsaris appetitum bonorum virorum supereminentem cognovistis.* (Gerbert. *Epist.* x, édit. Olleris, p. 7).

[3] Le monastère bénédictin de Saint-Thierry, dit du Mont-d'Or, au diocèse de Reims avait été fondé vers l'an 500.

Faites donc poursuivre la correction de l'exemplaire de Pline, et presser la transcription d'Eugraphius sur les deux manuscrits d'Orbais et de Saint-Basle [1]. » Ces préoccupations scientifiques de Gerbert durent bientôt faire place à des soucis d'une nature plus pénible. Son prédécesseur Pétroald, qui était redescendu au rang de simple moine, avait dissipé, donné ou mis en gage, tous les biens de l'abbaye. Gerbert dans une première lettre à Othon exposait sa triste situation en ces termes : « Je voudrais ne porter aux sérénissimes oreilles de l'empereur mon maître que d'agréables nouvelles, et voici que je lui transmets des lamentations ; mais quand je vois mes religieux exténués par la faim, manquant de vêtements, dépourvus de tout, comment garder le silence ? Encore ces maux seraient-ils jusqu'à un certain point tolérables, si l'on ne nous eût enlevé jusqu'à l'espoir d'un meilleur avenir. Par je ne sais quels codicilles (baux) qu'ils nomment *libelli*, tout le domaine sacré du monastère a été aliéné. L'argent qui aurait dû résulter de ces prétendues ventes ne se trouve nulle part ; les celliers, les greniers sont vides, et dans les *marsupia* (*caisses*) il n'y a rien. Que ferais-je donc ici, moi pécheur ? Si de la grâce de l'empereur mon maître je pouvais en obtenir l'autorisation, je préférerais retourner dans les Gaules et y vivre dans la solitude et la pauvreté monastique, plutôt que de mendier avec tant de nécessiteux en Italie [2]. » Ces plaintes étaient fondées ; mais, dit M. Olleris, la situation de Bobbio était celle de tous les monastères de l'empire, dont les richesses avaient excité la cupidité des seigneurs laïques, des évêques même, des avoués chargés de les défendre. Frapper les injustes détenteurs des terres et des revenus de Bobbio, c'était

[1] Gerbert. *Epist.* XI, *loc. cit.*, col. 7. Muratori a publié, dans les *Antiquitates Italiæ medii ævi*, tom. III, col. 818, un catalogue de la bibliothèque de Bobbio d'après un manuscrit du dixième siècle, c'est-à-dire de l'époque même de Gerbert. La collection avait une importance vraiment exceptionnelle. A l'époque où l'immortel cardinal Frédéric Borromée, successeur de saint Charles, fonda à Milan la célèbre bibliothèque Ambrosienne, il y fit transporter la plupart des manuscrits de Bobbio.

[2] Gerbert. *Epist.* XIII, *loc. cit.* p. 8.

menacer et mécontenter toutes les personnes puissantes. » Or, en ce moment même Othon engagé dans son expédition contre les Grecs et les Sarrasins coalisés en Calabre avait le plus grand intérêt à ménager ses vassaux, et surtout ceux d'Italie si peu sympathiques à la domination allemande. Ce que les armes spirituelles des papes ne pouvaient obtenir, malgré tant de rescrits énergiques et de priviléges délivrés en faveur des monastères, Othon ne pouvait ni ne voulait l'essayer par la force. Les usurpations d'ailleurs se déguisaient sous forme de concessions ou d'aliénations volontaires consacrées par des actes libellatiques (*libelli*), c'est-à-dire par des contrats et des baux réguliers en apparence, quoique la plupart du temps simoniaques, frauduleux ou violemment extorqués.

Réclamations inutiles de Gerbert.

49. La providence qui réservait à Gerbert la mission de combattre un jour comme souverain pontife tant d'abus et de désordres, voulait dans un rang inférieur le mettre aux prises avec eux pour mieux les lui faire connaître. On peut juger des difficultés qu'il rencontrait à Bobbio par ces quelques lignes qu'il adressait à un seigneur voisin, nommé Boson : « Trève de paroles, venons au fait. Le sanctuaire du Seigneur mon Dieu [1], je ne vous le donne ni pour argent ni à titre d'amitié. Si quelque autre vous l'a concédé, je ne ratifie pas cet acte. Rendez au bienheureux Colomban le foin que vos gens lui ont enlevé dans la prairie ; sinon vous ferez bientôt l'expérience de ce que nous pouvons avec la faveur du césar notre maître, avec le secours et le conseil de nos amis [2]. » Son espoir fut trompé ; l'empereur ne lui prêta nullement l'appui sur lequel il comptait. Gerbert en exprima sa désolation à l'évêque de Tortona. « Je recours aux conseils de votre amitié comme à mon unique espérance. Me taire dans la calamiteuse situation du monastère, serait une sottise, et pourtant si je parle on me taxe de jalousie ; j'ai l'air d'être guidé par des haines personnelles. On prétend qu'au

[1] *Sanctuarium Domini mei nec pecunia nec amicitia vobis damus.* Par cette expression biblique de *sanctuarium Domini*, Gerbert entendait le domaine sacré du monastère, composé de toutes les offrandes faites au Seigneur par la piété des fidèles.

[2] Gerbert, *Epist.* XII, *loc. cit.* p. 7.

moyen d'actes libellatiques le précédent abbé avait le droit d'aliéner tous les immeubles du monastère, qu'il avait à titre d'aumônes le droit de disposer de tous les revenus et biens meubles, enfin que redevenu simple moine il a encore un droit héréditaire à ce qui reste, s'il restait quelque chose. Mais en ce cas je demanderai pourquoi on a pris la peine de choisir un nouvel abbé. Il paraît que tout appartenait à Petroald, à l'abbé rien ; en sorte que nous n'avons plus en jouissance que le toit qui nous abrite, l'air qui ne nous coûte rien, et l'eau que nous fournit libéralement la Trébie. Le César mon maître veut que je respecte tous les engagements de Petroald, que je les tienne pour valables et que je les exécute. Venez-moi en aide, secourez-moi de votre influence et de votre crédit[1]. » Dans une autre lettre au comte Hugues, Gerbert exprimait encore son chagrin : « Le César mon maître, mesurant ses bienfaits à la magnanimité qu'il me suppose, a cru m'enrichir magnifiquement. Est-il en effet une seule province d'Italie où le bienheureux Colomban ne possède quelques domaines? Or, les largesses et la bienveillance de notre César m'ont donné tout cela, mais de fortune il se trouve que tout cela n'est rien. Ou plutôt c'est une multitude d'ennemis et non de biens que m'a donné César. Quelle est la province d'Italie où je ne compte en effet autant d'ennemis que d'habitants? Mes forces, je l'avoue, ne suffisent pas contre l'Italie entière. On veut bien à la vérité me faire des conditions de paix. Si je consens à me laisser dépouiller sans mot dire, on cessera de m'attaquer ; si je garde seulement de quoi me vêtir, moi et mes religieux, on me poursuivra l'épée à la main, et si l'épée ne peut m'atteindre on aura recours aux traits de la calomnie. C'est ainsi qu'en mon humble personne la majesté impériale est outragée ; on l'outrage en se jouant de ses ordres, on l'outrage en dilapidant le sanctuaire de Dieu par des conventions libellatiques. Et comme je refuse mon aquiescement à de tels actes, je suis un perfide, un monstre, un tyran. Ces brigands (*furciferi*) osent bien dire de César le plus excellent des hommes qu'il n'est qu'un âne! O le plus fidèle

[1] *Epist.* XIV, p.8,

des amis, ne m'abandonnez pas sans conseil ni secours dans ma détresse. Rappelez-vous ce que je vous ai dit mille fois ; je préfère être simple soldat dans le camp de César à être roi chez des étrangers [1]. »

Calomnies contre Gerbert.

50. De tels sentiments, on le conçoit, ne pouvaient recommander Gerbert à la sympathie des Italiens, qui pour la plupart détestaient les césars germaniques. Les calomnies contre l'abbé de Bobbio, à défaut des épées et des poignards, circulaient donc dans le public et trouvaient crédit même à la cour. Gerbert s'en plaint amèrement à ce même comte Hugues, dont nous ne connaissons pas le titre exact, mais qui avait certainement une grande influence près de l'empereur. « Voilà donc, dit Gerbert, que ces langues et ces queues de renards viennent frétiller autour du César mon maître ! Que ne les chasse-t-on du palais ? ou du moins pourquoi ne pas les forcer à représenter ceux de leurs satellites qui méprisent les édits de César, assassinent ses ambassadeurs et le comparent lui-même à un âne bâté ? Je passe sous silence les injures qu'ils me prodiguent à moi-même ; ils ont inventé pour moi un terme nouveau : je suis un « cheval émissaire », disent-ils, et ils ajoutent tout bas que j'ai femme et enfants, parce que j'ai recueilli ici une partie de ma famille venue de France. Ces gens là ne savent plus rougir. O temps ! ô mœurs ! Chez quelles nations barbares ai-je été jeté ? Si je reste attaché de cœur à ma patrie, je trahis la foi très-sainte ; sinon, il me faut vivre comme un exilé. Ah ! puissé-je être exilé avec la foi sous les tentes de César, plutôt que de régner sans la foi sur tout le Latium [2] ! » Ces efforts d'un génie tel que Gerbert s'épuisant inutilement contre les préjugés, les abus, les désordres, dont l'Italie était alors le théâtre nous semblent de nature à faire comprendre, mieux que tous les discours, la véritable situation des esprits à cette époque d'agitation, de troubles, de violences. Une lettre de l'abbé de Bobbio à l'impératrice sainte Adélaïde n'est pas moins curieuse comme trait de mœurs. « Je me

[1] Gerb. *Epist.*, XVII, p. 10.
[2] *Epist.*, XVIII. *Ibid.*

suis conformé, dit-il, à votre volonté et à celle du César notre maître, au sujet des bénéfices et des détenteurs de *libelli*. Maintenant je supplie votre auguste clémence de se souvenir des promesses qu'elle a bien voulu me faire pour l'avenir. Les terres que nous donnons aujourd'hui en fief à des vassaux, comment les recouvrer jamais ? Si tout le monde commande à Bobbio, excepté l'abbé, que suis-je donc venu y faire ? Et si nous donnons tout, que nous restera-t-il[1] ? » Ainsi aux spoliations anciennes venaient s'ajouter des concessions princières, qui achevaient la ruine des malheureuses abbayes. La nécessité pour Othon II de se créer, à l'époque de la diète de Vérone, des partisans résolus à le suivre dans une nouvelle expédition contre les Grecs et les Sarrasins victorieux, explique cette conduite. Gerbert ne la blâme pas d'une manière absolue, mais il en montre le danger pour l'avenir, et déplore les calamités qu'elle ajoute au présent.

Lettre de Gerbert à l'évêque de Pavie Pierre de Canevanova

51. Ce fut alors qu'intervint pour la première fois près de lui un personnage déjà fort puissant et qui devait bientôt le devenir encore davantage. C'était Pierre de Canevanova, évêque de Pavie et archichancelier de l'empire. Jouissant de toute la faveur d'Othon II et de sainte Adélaïde, il la justifiait par un rare mérite et des vertus auxquelles les contemporains se plurent à rendre hommage[2]. Son église de Pavie détenait quelques terres qui jadis avaient fait partie du domaine de Bobbio. Il en prit occasion pour écrire à Gerbert une lettre aimable, dans laquelle il lui faisait entendre qu'il n'était pas étranger à sa nomination à la dignité abbatiale, et lui proposait une entrevue pour aplanir les difficultés qui les séparaient[3]. Gerbert aigri par tant de chagrins amers et de

[1] *Epist.*, XX. *Ibid.*

[2] Voici les termes mêmes de l'inscription gravée sur la tombe de Pierre de Canevanova, plus tard pape sous le nom de Jean XIV :

Præsulis eximii requiescunt membra Joannis.
Imperatori dulcis fuit atque præclarus,
Commissum populum romanum moribus ornans.

WATTERICH, tom. I, p. 87.

[3] Nous n'avons plus cette lettre de l'archichancelier, mais la réponse de Gerbert permet d'en rétablir le contenu.

désillusions poignantes repoussa ces bienveillantes ouvertures. Voici sa réponse : « Si j'ai le titre d'abbé de Bobbio et si je possède nominalement le monastère de Saint-Colomban, je crois n'en devoir l'obligation à aucun Italien. Vous avez maintes fois, dites-vous, fait mon éloge en présence de l'empereur notre maître, je puis vous assurer de mon côté qu'en plusieurs occasions je vous ai prodigué des louanges d'ailleurs méritées : *Non indebitas vobis sæpius reddidimus laudes.* Vous demandez une conférence amiable, mais vous ne cessez pas de ruiner notre église ; vous partagez entre vos chevaliers nos biens comme s'ils étaient les vôtres, vous qui devriez au contraire nous faire rendre tout ce qui nous a été ravi. Prenez donc, usurpez, pillez ; soulevez contre nous toutes les forces de l'Italie. Vous choisissez le moment opportun. L'empereur notre maître est occupé dans les hasards des combats, et comme je n'ai pas les moyens d'aller faire mon service auprès de lui, vous n'avez pas à redouter que je vous résiste ici par les armes. Si jamais nous retrouvons une ère de paix, présent ou absent je compte servir notre César. Sinon sa présence du moins suffira povr consoler ma détresse. Le mot du poëte n'est que trop vrai : « Il n'y a plus de bonne foi nulle part [1]. » On forge des calomnies de toutes pièces, on atteste ce qu'on n'a ni entendu ni vu. Telle étant la situation, je ne veux communiquer avec vous que par écrit : c'est par lettres que je vous transmettrai ma volonté et que je recevrai la vôtre [2]. » Cette réponse indignée doit avoir été écrite par Gerbert dans les premiers jours du mois de juillet 983 [3]; or, au mois de décembre suivant, Pierre de Canevanova était pape sous le nom de Jean XIV.

[1] *Nusquam tuta fides.* Virgil. *Æneid,* lib. IV, v. 373.

[2] Gerbert. *Epist.,* XXI, p. 12.

[3] On sait que la chronologie des lettres de Gerbert a donné lieu en ces derniers temps à de longues et retentissantes controverses. Les noms similaires des empereurs Othon Ier, II et III, ainsi que ceux des papes Jean XIII, Jean XIV et Jean XV, avec lesquels Gerbert fut en relation n'ont pas peu contribué à embrouiller la question. Le point de départ de toute la controverse remonte à la date véritable de la nomination de Gerbert à l'abbaye de Bobbio. Hock, dans son *Histoire de Sylvestre II,* dit M. Lausser, place cette nomination en 982,

PONTIFICAT DE JEAN XIV

(Novembre 983. — 20 Août 984).

Election de Pierre de Canevanova évêque de Pavie au souverain pontificat.

52. La vacance du siége avait duré trois mois, le temps de mander à Rome saint Maïeul, de lui proposer la dignité pontificale qu'il refusa, comme nous l'avons vu, avec une invincible resistance. L'intervention d'Othon II dans l'élection pontificale ne fut nullement dissimulée. Ce fut lui qui prit l'initiative d'appeler saint Maïeul à Rome : un tel choix, suffit à montrer la pureté de ses intentions. On a pu remarquer d'ailleurs que la noblesse et le clergé s'associèrent aux vues de l'empereur, et joignirent leurs instances

son traducteur, l'abbé Axinger, en 980; M. Basse dans ses *Lettres et discours de Gerbert* en 981. Ces différents historiens font remonter avec Fleury à l'empereur Othon II la collation de ce bénéfice ; mais il paraît plus exact d'en faire honneur à Othon le Grand et d'en fixer la date à l'année 970. Telle est l'opinion des savants auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*. Une des raisons qui nous déterminent encore, ajoute M. Lausser, à placer en 970 la nommination de Gerbert à Bobbio, c'est la suscription des deux lettres xive et xxiiie adressées au pape Jean XIII mort en 972, et non à Jean XIV (984-985) ancien évêque de Pavie et ennemi acharné de Gerbert. Cette induction est confirmée par ces expressions significatives d'une lettre adressée par Gerbert devenu archevêque de Reims à Othon III : « S'il y a en moi quelque étincelle de science, ce feu développé par l'amitié de votre père, la magnificence de votre aïeul l'avait allumé : *Patris virtus aluit, avi magnificentia comparavit.* » Or Othon Ier, l'aïeul dont il est ici question est mort en 973. » (Lausser, *Gerbert*, p. 43). Il nous est absolument impossible d'admettre le système de M. Lausser. La suscription des deux lettres xive et xxiiie qu'il suppose adressées par Gerbert au pape Jean XIII n'existe point réellement avec ce caractère explicite. Dans tous les manuscrits aussi bien que dans toutes les éditions imprimées (Cf. *Patr. Lat.*, tom. CXXXIX, col. 203, 207. — Olleris, *Œuvres de Gerbert*, p. 13) elle est conçue sans aucune indication qui puisse déterminer l'identité du pape : *Domino papæ Joanni* ou *Ad dominum Joannem papam*. M. Lausser aura sans doute été induit en erreur par l'attribution que l'*Histoire littéraire* et Mabillon lui-même ont faite de ces deux lettres au pape Jean XIII (*Hist. littér. de France*, tom, VI, p. 560. — Mabillon. *Annal. Benedict.*, tom. III, p. 570-572, 601). Mais cette attribution était arbitraire, et à l'époque où Mabillon la publiait il ne connaissait pas encore un document qu'il a lui-même depuis remis en lumière et qui, selon nous, tranche définitivement la question. C'est un diplôme de l'empereur Othon III (*Annal. Bened.*, t. IV, p. 35 et 121) rappelant que « son père de révérende mémoire » avait jadis dans

aux siennes pour vaincre la résistance de l'humble abbé de Cluny. Ce qui n'empêcha point, quand toutes les tentatives eurent échoué, de voir surgir une foule de compétitions rivales et d'aspirants presque simoniaques. Ne nous étonnons pas trop de cette explosion d'ambitieux vulgaires, on en trouverait des exemples à d'autres époques qu'au dixième siècle. Pour un Maïeul qui refuse les honneurs, il y a toujours des milliers de nullités présomptueuses qui les briguent. Il en sera ainsi jusqu'à la consommation des siècles, et c'est la plus saisissante preuve de la divinité de l'Église. Elle dure et durera autant que le monde malgré l'indignité de ses propres ministres. Les pouvoirs civils ont trois politiques différentes vis-à-vis de ces scandaleuses compétitions ecclésiastiques. Les uns, par un calcul profondément pervers, appuient de préfé-

sa largesse nommé à l'abbaye de Bobbio le vénérable Gerbert maintenant archevêque de Ravenne : *Gerbertus vir venerabilis nunc Ravennas archiepiscopus, et jam olim largitate reverendæ memoriæ genitoris nostri Ottonis abbas cœnobii Botiensis.* Il n'y a dans ces paroles place à aucune équivoque. Othon III ne pouvait confondre son père avec son aïeul, et lorsque dans un acte public il déclare que « son père de révérende mémoire » nomma Gerbert à l'abbaye de Bobbio, c'est bien Othon II qu'il désigne et non Othon le Grand. La citation empruntée par M. Lausser à la lettre CLIV *alias* CCIX adressée par Gerbert devenu archevêque de Reims à l'empereur Othon III ne contredit nullement le fait. Ce fut très-réellement, ainsi que nous l'apprend Richer, « la magnificence » de l'empereur Othon le Grand qui alluma dans le cœur de Gerbert le feu sacré de l'étude, alors qu'en 970 le jeune moine d'Aurillac arrivait à Rome avec le comte Borel et l'évêque de Vich. Cette date de 970, époque du premier voyage de Gerbert à Rome, est attestée, ainsi que le faisait remarquer Baluze, par des monuments irrécusables. On peut en voir la confirmation dans Martène : *Ampliss. collect.* tom. I, col. 323. Or Richer, que ni Mabillon ni les auteurs de l'*Histoire littéraire de France* n'avaient pu connaître nous apprend que Gerbert fut retenu à Rome comme un mathématicien distingué par le pape Jean XIII, qu'il fut présenté ensuite à Othon le Grand, attaché à la cour et à l'école palatine, puis enfin amené à Reims par Garamnus, le plus fameux dialecticien de l'époque, pour y apprendre sous lui la logique dont il ne possédait pas encore à fond les secrets. Ce fut en 972 que l'archidiacre de Reims Garamnus, ambassadeur du roi de France Lothaire II, vint à Ravenne et connut pour la première fois Gerbert, qui sollicita près d'Othon le Grand la faveur de s'attacher à ce professeur éminent et de l'accompagner en France. Or, l'année suivante, 973, fut celle de la mort d'Othon le Grand. Il est donc de toute impossibilité de placer dans cet intervalle la nomination de Gerbert à l'abbaye de Bobbio. C'est ce que les biogra-

rence les ambitions cléricales les plus éhontées; ils couronnent leurs vœux parce qu'ils espèrent sinon tuer du moins asservir l'Église, en lui donnant des pasteurs indignes. Les autres par un sentiment d'honnêteté naturelle choisissent les moins mauvais parmi tourbe des solliciteurs avides et croient ainsi avoir dégagé leur propre responsabilité. Enfin les troisièmes et malheureusement les plus rares comprennent, comme Charlemagne par exemple, que quiconque brigue une dignité ecclésiastique en est par le seul fait indigne. Ils écartent la nuée des intrigants et vont chercher le mérite dans l'ombre où il se tient d'ordinaire, sans aucun égard pour les sollicitations intéressées. Othon II fut certainement inspiré par des motifs de ce genre, quand il offrit à saint Maïeul la dignité pontificale. Il y a donc tout lieu de croire que le choix

phes spéciaux de Sylvestre II ont reconnu en ces derniers temps, et M. Lausser n'oppose, il faut le reconnaître, aucun argument sérieux contre de tels faits. En 970, Gerbert, s'il est né comme nous le croyons en 945, n'avait que vingt-cinq ans. En reculant sa naissance, comme le fait M. Lausser, à l'an 940, il n'aurait eu que trente ans. Dans une hypothèse comme dans l'autre. il était trop jeune pour être promu à l'abbaye si importante de Bobbio. En 970, Gerbert, « jeune homme, *adolescens,* » comme dit Richer, revenait inconnu de l'école de Vich dans la *marca hispanica.* Le pape Jean XIII remarqua son amour pour l'étude, ses connaissances spéciales en mathématiques, et le signala à l'empereur Othon le Grand comme un sujet remarquable qui pourrait enseigner supérieurement les sciences exactes. Mais en 970, Gerbert n'était pas encore venu à Reims, il n'y avait point encore pris la direction de l'école de Saint-Remy; sa réputation était encore à faire; Otric de Magdebourg n'avait jamais entendu prononcer son nom et par conséquent n'avait pu soutenir contre lui la fameuse controverse philosophique de Ravenne. Or, Richer dont la chronique éclaire merveilleusement toute cette histoire, nous apprend que la nomination de Gerbert à l'abbaye de Bobbio fut précisément la récompense du succès éclatant de Gerbert à la conférence de Ravenne. Ajoutons, comme surabondance de preuves, que jamais Othon le Grand n'eut pour archichancelier impérial Pierre de Canevanova. Ce dernier n'était pas même encore évêque de Pavie à la mort d'Othon le Grand. Cependant Pierre de Canevanova n'hésite pas à s'attribuer une part considérable dans la nomination de Gerbert à l'abbaye de Bobbio. Evidemment il ne put agir que près de l'empereur dont il était le ministre. Cet empereur était Othon II et non Othon le Grand. Telles sont en abrégé les raisons décisives des auteurs qui, depuis Fleury jusqu'à M. Olleris, rapportent la nomination de Gerbert comme abbé de Bobbio à la date de 980 ou 982. Nous ne pouvons que leur donner notre complet assentiment.

définitif de Pierre de Canevanova ne fut pas moins consciencieux. L'archichancelier de l'empire était depuis longtemps habitué au maniement des affaires. Ses relations avec tous les grands vassaux d'Italie et d'Allemagne devaient puissamment contribuer au succès de la nouvelle expédition qui se préparait contre la coalition musulmane et byzantine. Le siége apostolique se trouverait ainsi pour jamais à l'abri des entreprises sacriléges et des attentats que l'influence de Constantinople avait si fréquemment suscités. L'empire d'Occident, maître de toute l'Italie, aurait réalisé une partie du plan de Charlemagne. Telles furent sans doute les espérances des Romains fidèles, lorsque leurs suffrages canoniquement exprimés se portèrent sur l'archichancelier Pierre de Pavie ; les événements ne répondirent point à ces prévisions. Le nouveau pontife ne devait pas siéger plus de huit mois, et Othon II n'avait plus lui-même que quelques semaines à vivre.

Vertus de Jean XIV. Association sacerdotale de prières pour les prêtres défunts.

53. Le premier acte du pape élu fut un hommage de pieux respect pour le prince des apôtres dont il devenait le successeur. Il ne voulut point conserver sur la chaire apostolique le nom de Pierre qu'il portait comme évêque de Pavie, et se fit appeler Jean XIV. Tous ses successeurs ont depuis imité cet exemple. Le prince des apôtres à qui il fut dit par Notre Seigneur : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront pas, » conserve le privilége de ce nom unique; il n'y a pas eu de Pierre II dans la série des papes, bien que, suivant la remarque de Papebroch, le nom de Pierre fût dès les premiers siècles de l'Église fréquemment choisi au baptême par les fidèles, et porté par une infinité d'évêques de toutes les provinces du monde catholique [1]. C'était la troisième fois qu'un pape changeait de nom à son avénement au trône pontifical. Nous avons vu en effet le fils d'Albéric, le jeune Octavien, répudier ce vocable emprunté au paganisme d'Auguste, et choisir le nom de Jean XII. Plus récemment, l'intrus parricide Franco qui, de sa retraite de

[1] Papebroch. *Propylæum*, p. 168, n. 3. Cf. Novaes. *Joan.* XIV, 122 *pap.* Tom. III, p. 194.

Constantinople attendait l'occasion de rentrer à Rome en vainqueur, avait de même abandonné son nom patronymique et se faisait appeler comme par antiphrase Boniface VII. Les catalogues pontificaux de Watterich, de Zwellen et du *Codex Regius* reproduisent tous trois la même notice sur Jean XIV. Ils racontent dans les mêmes termes la catastrophe qui devait tragiquement mettre fin à un pontificat commencé sous de si brillants auspices, mais ils se taisent sur les actes du nouveau pape et se contentent de signaler son rapide passage sur la chaire apostolique par cette mention : « Jean XIV, évêque de Pavie, dont il était originaire, siégea huit mois [1]. Avant sa promotion il se nommait Pierre [2]. » Pour suppléer à l'insuffisance de ces renseignements il nous reste, bien que fruste et mutilée l'inscription que la reconnaissance des Romains grava sur la tombe du pontife au Vatican. Elle est conçue en ces termes : « Ici reposent les restes d'un pontife excellent, Jean XIV, qui, sous le nom de Pierre, avait auparavant dirigé en toute modération et douceur l'église épiscopale de Pavie. Il fut particulièrement cher à l'empereur Othon II. Le peuple romain qui lui fut confié admira la pureté de ses mœurs, son affabilité, sa mansuétude. Il était doux à ses amis, paternel pour ses sujets, miséricordieux pour les pauvres. Le pape Jean mourut le 20 août 984 [3]. » Le cardinal Maï a retrouvé et publié un fragment d'inscription lapidaire

[1] Watterich., tom. I, p. 66. *Codex regius*, fel. 123. *Patr. Lat.*, tom. CCXIII, col. 1028.

[2] *Joannes* XIV *qui et Petrus.* (*Catalog. Zwellens*).

[3] Præsulis eximii requiescunt membra Joannis,
Exstiterat dictus qui antea quippe Petrus.
Sedem Papiæ blando moderamine rexit.
. . . .
Imperatori dulcis fuit atque præclarus.
. . . .
Commissum populum romanum moribus ornans,
. . . .
Eloquio cunctis, præsertim dulcis amicis,
Subjectis placibus, pauperibusque pius.
Defunctus est Johannes papa mense Augusti die xx.
(WATTERICH., tom. I, p. 87).

qui se rapporte au pontificat de Jean XIV et qui atteste que ce pieux pontife avait constitué à Rome une association sacerdotale de prières pour les clercs défunts. Voici ce précieux monument : « Il vous souvient, bien aimés frères, de la promesse que, du fond du cœur, nous avons faite devant le Seigneur et ses saints, chacun de nous, prêtres et évêques, s'engageant pour soi et pour ses successeurs à perpétuité à célébrer quarante messes pour le repos de l'âme de chacun de nos fréres émigrés de ce monde à l'autre vie, stipulant toutefois une exception pour ceux des survivants qui seraient empêchés par la maladie, à la condition que revenus en santé ils s'acquitteront de leur promesse. Que la bénédiction de Dieu le Père tout-puissant, du Fils et du Saint-Esprit, repose comme un gage du royaume céleste sur quiconque observera fidèlement cette règle sacrée. Soit au contraire frappé d'anathème et séparé du royaume de Dieu quiconque la violerait. Cette promesse fut faite solennellement au pied du maître autel de l'église des Saints Cosme et Damien sous le pontificat du seigneur pape Jean, le 22 février, indiction douzième, l'an de l'incarnation dominicale 984 [1]. »

Lettre de Jean XIV à l'archevêque Alo de Bénévent.

54. Du *Regestum* de Jean XIV il ne nous est resté qu'une seule lettre adressée à l'archevêque Alo de Bénévent. Elle est importante non-seulement par son contenu mais par sa date. Le souverain pontife transmet au métropolitain de Bénévent le pallium avec l'indication

[1] Voici le texte original de cette inscription : *Constat nimirum, dilectissimi fratres, de promissione quam ex corde fecimus coram Domino et sanctis ejus ut unusquisque nostrum fratres sacerdotes et episcopi et posteri nostri sacerdotes in perpetuum qualiscumque ex hac luce migraverit* XL *missas pro ejus anima per unumquemque sacerdotum qui superstites sunt canere promittimus. Si tamen infirmitate fuerit occupatus non reputetur ei in peccatum. Et si receptus fuerit in pristina sanitate hæc omnia quod supra dictum est adimpleat, qui vero custos et observator fuerit, habeat benedictionem Dei patris omnipotentis et Filii et Spiritus sancti, et cœlestem regnum possideat cum omnibus sanctis. Et qui hoc non observaverit sit anathematis vinculo innodatus et a regno Dei separatus. Ista vero promissio facta fuit ante sacrum sanctum dominicum altare hujus aulæ, tempore Domini Joannis XIV papæ, mense Febr. die* XXII, *indict.* XII. *anno dominicæ incarnationis DCCCCLXXXIV.*

(Mozzoni. *Tavol. cronol.* sect. IX, p. 111).

des fêtes où il lui sera exclusivement permis de s'en servir : « Noël, l'Épiphanie, la Présentation de sainte Marie, l'Annonciation, les fêtes pascales, l'Ascension, la Pentecôte, la Nativité de saint Jean-Baptiste, la fête de saint Pierre et saint Paul, l'Assomption de la bienheureuse Vierge Marie, la Nativité, la dédicace de l'église archiépiscopale, l'anniversaire de son sacre, les conciles provinciaux, les consécrations épiscopales, la fête de l'archange saint Michel et la translation du corps de l'apôtre saint Barthélémy. « En vous transmettant cet insigne d'honneur, dit le pape, nous vous exhortons à l'honorer par votre conduite exemplaire et par des mœurs irréprochables. Que votre vie soit une règle et un modèle pour vos fils en Jésus-Christ ; leurs progrès dans le bien dépendra de votre exemple. Vivez de telle façon qu'à l'heure de la mort vous puissiez dire en toute confiance : Mon cœur ne s'est jamais laissé enorgueillir par la prospérité ni abattre par les revers. A force de vertu sachez triompher du malheur par la patience. Ayez la mansuétude qui convient à un bon pasteur, la fermeté d'un juge dont le devoir est d'encourager les bons et de réprimer les séditieux. Il arrive cependant que le zèle contre les pécheurs dépasse les bornes ; la correction affecte alors les caractères d'une vengeance indiscrète et devient de la cruauté. Tempérez donc le zèle par le jugement, usez de la correction disciplinaire, comme un père qui reprend les fautes de ses enfants sans pour cela cesser de les aimer. Montrez-vous miséricordieux, soyez l'appui des opprimés, opposez la modération et le calme aux violences des oppresseurs. Que la Trinité sainte couvre votre fraternité de sa grâce protectrice, qu'elle nous dirige dans les voies de son honneur, afin qu'ensemble après les amères tristesses de cette vie nous méritions de parvenir aux consolations de l'éternelle béatitude, *Amen*. Donné le VIII des ides de décembre (6 décembre 983) par les mains de Jean évêque et bibliothécaire du saint siége apostolique, l'an premier du pontificat du seigneur Jean par la grâce de Dieu pontife et pape XIVe de ce nom, siégeant sur la chaire très-sacrée du bienheureux apôtre Pierre [1]. »

[1] Joan., XIV. *Epist. Patr. Lat.*, tom. CXXXVII, col. 360.

Mort de l'empereur Othon II.

55. Les « amères tristesses, *amaritudines hujus vitæ,* » dont parle ici le pontife n'étaient en effet pour lui que trop poignantes. Voici ce qui se passait à Rome le 6 décembre 983, le jour même où le bibliothécaire du saint-siége délivrait le rescrit adressé à l'archevêque de Bénévent. « L'empereur après la diète de Vérone, dit Thietmar évêque de Mersebourg, s'était séparé de ses vassaux dans l'espoir de les revoir bientôt réunis sous ses étendards. Mais, hélas! l'adieu qu'il leur adressait devait être le dernier. Laissant sa vénérable mère l'impératrice Adélaïde à Pavie, il se rendit à Rome. Or, dans les premiers jours du mois de décembre, il tomba gravement malade. Les uns l'attribuent au chagrin qu'il éprouvait de la défaite de Tarente, d'autres disent qu'une blessure reçue dans ce funeste combat s'était rouverte. Il sentit qu'il allait mourir. Il fit partager son trésor impérial en quatre portions dont l'une fut assignée aux églises, la seconde aux pauvres, la troisième à sa sœur bien-aimée la princesse Mathilde, dévote servante du Christ dans l'abbaye de Quedlimbourg ; la quatrième fut distribuée de ses mains à ses soldats et à ses serviteurs qui fondaient en larmes. Il fit ensuite à haute voix et en latin la confession de ses fautes devant le seigneur apostolique, les évêques et les prêtres. Il sollicita et reçut d'eux l'absolution et le 7 décembre il fut ravi à la lumière de ce monde. On lui donna la sépulture à la porte orientale du portique de Saint-Pierre appelé le Paradis, aux pieds de la statue du Sauveur. En songeant à la fragilité humaine et ayant moi-même tant besoin d'indulgence, ajoute le saint évêque, je me prosterne suppliant devant le Seigneur Dieu du ciel et de la terre ; je le conjure de pardonner à l'empereur les injustices dont il a pu se rendre coupable envers mon église de Mersebourg, et au contraire de lui rendre au centuple les biens qu'elle a reçus de lui. En vertu du pouvoir épiscopal qui m'a été conféré malgré mon indignité personnelle, je déclare que je fais remise à l'âme du prince de tout ce qui pourrait lui être reproché de ce chef et je prie mes successeurs quels qu'ils soient de ne pas lui refuser cette grâce, qui doit toujours être accordée aux défunts [1]. La triste nouvelle, continue le

[1] Voici les paroles mêmes de Thietmar; elles ont théologiquement une

chroniqueur, arriva à Aix-la-Chapelle le jour de Noël suivant, pendant que l'on procédait au couronnement du jeune Othon, âgé de trois ans à peine. L'empereur son père avait envoyé pour cette cérémonie solennelle l'archevêque Jean de Ravenne, qui la présida avec Willigise archevêque de Mayence. Les joies se changèrent en lamentations; une douleur inexprimable s'empara de tous les cœurs; l'empire avait perdu son plus ferme appui; dans un règne de dix années le prince si subitement ravi à l'amour de ses peuples avait toujours été la terreur des ennemis et un mur inexpugnable de défense pour ses sujets. On ne pouvait sans effroi envisager l'avenir, la minorité d'un empereur au berceau, les dangers d'une régence et peut-être les guerres civiles qui allaient éclater de toutes parts[1]. »

Minorité d'Othon III Agitation et troubles en Allemagne et en Italie. Retour de Gerbert en France.

56. Ces alarmes n'étaient que trop fondées. L'impératrice Théophano fut tout d'abord écartée de la tutelle et de la régence de son fils. Elle se rendit à Pavie près de sa belle-mère sainte Adélaïde : réconciliées un instant par leur commune douleur ces deux illustres veuves confondirent leurs larmes et leurs déchirants souvenirs. L'ambitieux Henri de Bavière, emprisonné pour avoir porté deux fois la main sur la couronne, se fit remettre en liberté par l'évêque d'Utrecht, Poppo, à la garde duquel il avait été confié depuis l'an 978. Il prit possession de la régence et s'empara du jeune Othon III que la diète d'Aix-la-Chapelle avait remis aux soins de l'archevêque de Cologne Varin. En même temps, il affichait la prétention de se faire associer lui-même à la couronne. Bientôt toute l'Allemagne, partagée en deux camps ennemis, fut en feu. Les seigneurs restés fidèles à l'orphelin impérial firent appel au roi de

grande importance pour établir la tradition de l'Eglise relativement aux indulgences applicables à l'âme des défunts : *Equidem sortis memor humanæ multumque indigens indulgentiæ, cœli terræque Deum et hominem supplex efflagito, ut quicquid hic in mea unquam peccaverit ecclesia, clemens remittat, pro beneficiis autem centuplum largiatur, potestateque immerito mihi concessa indulgeo; te obnixe successorem postulans ut huic veniam nemini in ultimis denegandam semper ex corde tribuas.* (Thietmar. *Chronic.*, lib. III, cap. xv. *Patr. Lat.*, tom. CXXXIX, col. 1242).

[1] Thietmar, *Chronic.*, lib. III, cap. xvi.

France Lothaire, le conjurant d'intervenir pour la cause du droit royal indignement outragé. Le contre-coup de ces révolutions intestines se fit ressentir en Italie d'une manière terrible. On en peut en juger par la lettre suivante que Gerbert, le malheureux abbé de Bobbio, adressait alors à Jean XIV. « De quel côté tournerai-je mes pas, très pieux père ? J'ai beau en appeler au siége apostolique ; les ennemis en armes occupent toutes les routes et ne me laissent ni la faculté de me rendre près de vous, ni celle de sortir d'Italie. Cependant il me paraît difficile de rester dans un monastère où l'on ne nous a laissé absolument rien, sinon le bâton pastoral et la bénédiction apostolique. Dans l'impossibilité d'établir avec votre sainteté des communications régulières, je vous supplie de me faire transmettre vos instructions verbales ou écrites par l'intermédiaire de la dame Imiza, qui mérite toute la confiance que vous avez en elle et que je partage moi-même. De mon côté, je vous ferai par le même moyen savoir tout ce que je pourrai apprendre d'intéressant sur l'état des affaires politiques. Adieu. » Cette dame Imiza dont Gerbert parle ici avec tant d'éloges était attachée à la cour de l'impératrice Théophano. Grâce à son dévouement et à une capacité exceptionnelle, il lui fut donné de rendre à cette époque les plus grands services à la papauté et à l'empire. Dans une lettre que lui adressait plus tard Gerbert, il lui disait : « Je m'estime trop heureux d'être connu et apprécié par un esprit aussi supérieur que le vôtre. » Ce fut sans doute par son influence qu'il put se réconcilier avec l'ancien évêque de Pavie devenu pape et en obtenir la permission tant désirée de quitter son exil de Bobbio. Les sentiments de tristesse amère qui remplissaient son cœur, au moment où il lui fut donné de se dérober aux poursuites de ses ennemis et de reprendre le chemin de la France, débordent dans ce billet à Gérald, abbé d'Aurillac, son ancien maître : « Elle est éteinte, ô mon père, elle est morte la prospérité des églises du Seigneur. La république chrétienne a sombré, le sanctuaire de Dieu est envahi, le peuple est en proie à tous les tyrans en armes. Je me préparais à mettre les vassaux de mon abbaye en état de défense et à fortifier nos châteaux. Mais en perdant le père de la patrie, j'ai perdu ma dernière espé-

rance. Je sais maintenant ce que valent la fidélité, les mœurs, le courage des Italiens. Il faut donc céder à la fortune. Je retourne à mes études interrompues, mais toujours chères à mon cœur[3]. » Il revint en effet à Reims, à son monastère de Saint-Remy, où reprenant les fonctions d'écolâtre, il retrouva l'amitié fidèle de l'archevêque Adalbéron et avec lui intervint activement pour la pacification de l'Europe.

SECONDE INTRUSION DE BONIFACE VII

(Avril 984-Juillet 985).

Mort tragique de Jean XIV. Tyrannie et mort de l'antipape Boniface VII.

57. Le pape Jean XIV, demeuré sans appui sur le siége apostolique, voyait l'orage s'amonceler contre son autorité légitime sans pouvoir ni le prévenir ni le conjurer. Les Grecs maîtres depuis leur victoire de Tarente de toute l'Italie méridionale, n'ayant plus à craindre le retour offensif d'Othon II, profitèrent de sa mort inopinée pour rentrer triomphants à Rome et y rétablir leur antipape Boniface VII. Ce dernier rentra dans la ville éternelle au mois d'avril 984; il était escorté par son complice Crescentius et par une escouade de soldats byzantins. Le pape Jean XIV fut enfermé au château Saint-Ange, où il mourut de misère et de faim le 20 août suivant. Le pseudo pontife Boniface VII s'installa de nouveau sur le siége usurpé de saint Pierre, et l'abomination de la désolation souilla l'Église du Dieu vivant. Il ne nous reste des actes émanés de l'intrus durant cette nouvelle période de pontificat sacrilége qu'un contrat de location relatif au château de Petra Pertusa (Pierre Percée) engagé avec toutes ses appartenances, plaid et district, droit de glandée et d'herbage, sur territoire de Silva-Candida (évêché réuni depuis à celui de Porto), moyennant la somme annuelle de dix *solidi* d'or[1]. » L'intrus avait sans doute besoin des sommes qu'il tirait de la vente des domaines de l'Église pour se faire des créatures et maintenir son pouvoir sacrilége. Mais il ne réussit pas plus à

[1] Jaffé. *Regest.*, tom. I, p. 336.

se concilier l'affection des Romains, qu'à éviter la vengeance divine. Il mourut frappé d'un coup d'apoplexie foudroyante au mois de juillet 985. « Ce Boniface ou plutôt ce véritable *Malefacius*, dit le catalogue de Zwellen, mal ordonné, puis expulsé et mal revenu, périt plus mal encore[1]. A son retour de Constantinople, ajoute le *Codex Regius*, il se saisit de la personne du pontife Jean XIV, l'emprisonna au château Saint-Ange, où il le retint quatre mois dans un cachot et le fit mourir, les uns disent de faim, les autres d'un coup de poignard. Malgré les sommes énormes qu'il rapportait de Byzance, l'intrus ne put faire accepter son pouvoir. Il fit crever les yeux au cardinal diacre Jean, chef des opposants ; mais lui-même après onze mois d'usurpation fut frappé de mort subite. Les Romains l'avaient en telle haine qu'ils se jetèrent sur son cadavre, le percèrent à coups de lance et l'ayant mis à nu le traînèrent par les pieds jusqu'au cheval de Constantin[2], où ils l'abandonnèrent souillé de poussière et de sang. Le lendemain matin, des clercs vinrent recueillir ses restes affreusement mutilés et leur donnèrent la sépulture au Vatican[3]. »

JEAN XV.

(985)

L'existence de Jean XV niée par la science allemande.

58. Le mouvement populaire qui suivit la mort de l'intrus paraît avoir été promptement réprimé par les soldats de Crescentius, puisque dès le lendemain de l'émeute des clercs purent venir en liberté recueillir les dépouilles de l'antipape et leur donner la

[1] *Catalog. Zwellens. Patr., Lat.*, tom. CCXIII, col. 1028.

[2] *Codex Regius*, fol. 122 verso et 123 recto. La cruauté de l'intrus vis à vis du cardinal-diacre Jean, n'est pas mentionnée dans le catalogue de Watterich. Voici en quels termes le *Codex Regius* la raconte : *Tandem Romam cum magna pecunia rediens, cum proficere non posset Johanni diacono cardinali oculos eruit.*

Nous avons déjà eu l'occasion de dire que l'on donnait à cette époque à la statue équestre de Marc-Aurèle le nom de « cheval de Constantin. »

[3] *Codex Regius*, fol. 128 verso.

sépulture au Vatican : *Mane venientes clerici collegerunt et sepelierunt in Vaticano.* Une nouvelle élection ou peut être une nouvelle intrusion pontificale eut lieu sous l'influence de Crescentius et porta sur la chaire de saint Pierre un prêtre romain qui prit le nom de Jean XV, et qui ne siégea que quatre mois. Le fait est attesté par Godefroy de Viterbe dont la chronique s'exprime ainsi : « Jean pape XVe siégea quatre mois [1]. » Godefroy de Viterbe successivement secrétaire ou, comme on disait alors, notaire des empereurs Conrad III, Frédéric Ier et Henri IV, était l'un des hommes les plus instruits de son époque. Sa chronique à laquelle il donna le nom de « Panthéon ou Mémorial des siècles, » a été publié par Muratori, au tome VIII des *Scriptores rerum Italicarum.* Dans la dédicace faite par l'auteur au pape Urbain III (1185-1187), il s'exprime ainsi : « J'ai donné très-exactement la liste de tous les pontifes romains avec les années, mois et jours de leur règne, depuis le bienheureux Pierre jusqu'à votre avénement à vous pape souverain et universel, mon révérendissime père et seigneur, vénérable Urbain III. » Il semble qu'on doive compter sérieusement avec un témoignage produit en de telles conditions, à une époque où l'église romaine ne pouvait encore avoir perdu le souvenir des papes qui s'étaient succédé dans son sein depuis moins de deux siècles. Bien avant Godefroy de Viterbe, Marianus Scotus religieux du monastère de Saint-Martin de Cologne (1056), inscrit également le nom du pape Jean XV siégeant seulement quatre mois après Jean XIV et l'intrusion de Boniface VII : *Joannes menses quatuor* [2]. On remarquera que Marianus Scotus mort en 1082 écrivait moins d'un siècle après le pontificat de Jean XV, et devait dès lors être parfaitement renseigné sur ce fait. On ne s'étonnera donc pas de trouver le nom de Jean XV avec la mention du règne de quatre mois dans la chronique de Martin Polonus en 1250. Ajoutons que tous les catalogues pontificaux dont Antoine Pagi a reproduit le texte dans l'introduction de son grand ouvrage intitulé *Critica Baronii* sont unanimes à in-

[1] Godefrid. Viterb. *Pantheon seu memoria sæculorum.* Pars XX. *Patr. lat.*, tom. CXCVIII. col. 1043.

[2] Marianus Scotus. *Patr. Lat.*, tom. CXLVII, col. 611, not. 38.

diquer le règne éphèmère de Jean XV [1]. Cependant un grand nombre d'historiens ecclésiastiques ont rejeté comme apocryphe l'existence de ce pape. Baronius n'en a point parlé; les chroniques de Gemblours, d'Hermann Contract ne le mentionnent pas, en sorte que de nos jours la science allemande reprend vis-à-vis de Jean XV la thèse qu'elle avait adoptée pour Donus II; elle suprime l'un comme elle avait supprimé l'autre. Wilmans dans son *Jahrbucher des deutschen Reichs unter Otto III* [2] (Annales de l'empire allemand sous Othon III), et Jaffé dans ses *Regesta romanorum pontificum* [3] se croient autorisés à déclarer que l'existence de Jean XV est absolument controuvée. Watterich fait de même : « On ne saurait, dit-il, admettre le pontificat intermédiaire de Jean XV cité par quelques auteurs [4]. » Les continuateurs de Mozzoni, trop enclins d'ordinaire à suivre sans les contrôler les conclusions adoptées par les savants d'outre-Rhin, adoptent encore celle-ci. « Quelques auteurs, en particulier Papebroch, placent entre l'antipape Boniface VII et Jean XVI son successeur un autre pontife du nom de Jean, auquel ils attribuent un règne de quatre mois. Mais Baronius l'a fort judicieusement passé sous silence, parce que ni les écrivains ni les catalogues anciens n'en font mention. C'est ce qu'ont établi Wilmans, Jaffé et Watterich. On peut d'ailleurs consulter à ce sujet les Annales de Muratori à l'an 985 [5]. »

Témoignages anciennement connus en faveur de l'existence de Jean XV

53. On pourrait, d'après ce renvoi à Muratori, croire que ce grand homme partageait l'opinion des Allemands modernes dans la question qui nous occupe. Il n'en est rien. Non-seulement dans ses annales Muratori ne prend parti ni dans l'un ni dans l'autre sens, mais il avertit que la chronique du monastère de Saint-Vincent-au-Vulturne, chronique qu'il venait de découvrir dans un manuscrit du cardinal Barberini et de publier au tome premier, deuxième partie des *Rerum Italicarum*, p. 321, mentionnait formellement le

[1] Anton. Pagi. *Critic. Baron.*, tom. I, p. 163-175.
[2] P. 208 et 212.
[3] Jaffé *Regesta*, p. 337.
[4] Watterich. *Vita Roman. Pontific* , p. 67.
[5] *Tavole Cronologiche, Secolo* x. not. 470.

court pontificat de Jean XV avec ses quatre mois de durée [1]. Or, la chronique du Vulturne, ou plutôt le catalogue pontifical qui lui sert d'introduction s'arrête à l'an 1071, par conséquent il apporte un témoignage aussi rapproché que possible de l'événement. C'est donc à tort que les continuateurs de Mozzoni, échos trop fidèles des savants de Germanie, prétendent que ni « les auteurs ni les catalogues anciens » ne parlent de Jean XV. Le catalogue de Vulturne est ancien : Marianus Scotus est ancien, Godefroy de Viterbe l'est également. Muratori savait toutes ces choses, et bien qu'il reconnût qu'à ce point précis de l'histoire « la chronologie des papes est particulièrement embrouillée et obscure [2], » il n'hésitait pas au tome troisième, deuxième partie de ses *Rerum Italicarum*, p. 334, à classer Jean XV au rang des souverains pontifes en ces termes : « Jean XV, Romain d'origine, fut porté sur la chaire de saint Pierre après Jean XIV. Il gouverna l'Église quatre mois et après lui le siége ne fut qu'un jour vacant [3]. » Enfin Labbe dans la chronique du monastère de Saint-Maixent dite chronique de Maillezais (*Chronicon Malleacense*) a publié un texte que les deux Pagi [4] ont trouvé, ainsi que nous le trouvons nous-même, complétement décisif. « Dans l'espace d'une année, dit ce texte sous la rubrique des années 984 et 985, on vit mourir, à Rome trois apostoliques : *Sequenti anno tres apostolici apud Romam mortui sunt* [5]. Cette expression pittoresque prouve à elle seule que l'événement

[1] Muratori. *Annal. Ital.*, ad ann. 985. Voici les paroles de la chronique de Saint-Vincent au Vulturne :

Joannes XIV papiensis annos IX. *Iste in castello S. Angeli retrusus famis crudelitate necatus est anno* 934 *et iterum superior Bonifacius menses* XI.

Joannes XV Romanus, menses IV.

Joannes XVI romanus annos X, *menses* VI *dies* X. *Otto imperator Capuam intravit.*

[2] *Truovasi qui piu dell' usato imbrogliata e scura la chronologia de summi pontifici.* (*Annal. Ital.* ad ann. 985).

[3] *Joannes XV natione romanus post dictum Johannem (XIV) papam in romanum pontificem fuit assumptus... Et rexit Ecclesiam quatuor mensibus ; et tunc vacavit sedes apostolica per unum diem, Otone imperatore tunc regnante.*

[4] Antonius Pagi. *Critica Baronii.* tom. IV, p. 52. Francisc. Pagi, *Breviar. pontific. romanor.* tom. II, p. 253.

[5] Labbe *Bibliothèc. nova,* tom. II, p. 2.4.

avait frappé l'imagination des contemporains. Ces trois morts successives étaient celles de Jean XIV le 20 août 984, de Boniface VII en juillet 985 et de Jean XV quelques mois après.

Texte formel du *Codex Regius* attestant l'existence de Jean XV et caractérisant son pontificat.

60. A s'en tenir uniquement à ces témoignages depuis longtemps connus, il nous semble qu'on serait largement autorisé à maintenir l'authenticité du pontificat de Jean XV. La tradition romaine l'a fait jusqu'à ces derniers temps [1] ; les successeurs homonymes du pape aujourd'hui contesté ont respecté son numéro d'ordre ; si Jean XV n'eût pas existé, Jean XXII se fût appelé Jean XXI, et Balthasar Cossa élu par une faction de cardinaux en 1410, au lieu de se nommer Jean XXIII, n'eût été que le XXIIe dans l'ordre des pontifes du nom de Jean, si longtemps en honneur sur la chaire de saint Pierre. Il est vrai que nous ne connaissons encore absolument rien du *Regestum* de Jean XV, mais la courte durée de son pontificat peut facilement expliquer cette lacune. Du reste, les quatre mois qui lui sont attribués, en supposant qu'il fallut les prendre comme des mois pleins, se trouvent précisément fixés entre le mois de juillet 985, date de la mort de Boniface VII et le mois d'octobre de la même année, date approximative d'après M. Jaffé lui-même du sacre de Jean XVI [2]. Quoi qu'il en soit le *Codex Regius* nous apporte un renseignement catégorique qu'il faut mettre en lumière. Voici ses paroles : « Jean XV, né à Rome, était fils du prêtre Léon de la région dite *Gallina alba*.... Il manifesta des sentiments hostiles aux clercs et en fut lui-même détesté à juste titre, car tout ce qu'il put avoir et se procurer de richesses, il le distribuait à sa famille. » Cette courte notice que le catalogue de Watterich attribue à Jean XVI est formellement assignée par le *Codex Regius* à Jean XV, et pour qu'il ne puisse y avoir l'ombre d'une équivoque, le *Codex Regius* la fait suivre immédiatement d'une autre notice complétement élogieuse consacrée à Jean XVI. Il est donc absolument impossible de confondre en un seul personnage le pape Jean XV dont le *Codex Regius* nous dit qu'il était détesté du clergé romain à cause de son avarice, et son successeur

[1] Novaës. *Johannes XV papa* 143, tom. II, p. 185.
[2] Jaffé, *Regesta*, p. 337.

Jean XVI dont le même *Codex Regius* nous fera bientôt connaître le mérite, la science et les vertus. Encore cette fois, ce texte d'un *Liber Pontificalis* trop longtemps oublié confirme la tradition romaine, et apporte un nouveau rayon de lumière parmi les ténèbres d'une époque historique si embarrassée et si obscure. « Jean XV n'avait que des sentiments de haine pour les clercs romains : *iste exosos habuit clericos*, dit le *Codex Regius*. Cette disposition d'esprit permet de conjecturer que son élection désapprouvée de la majorité du clergé, avait été imposée par la pression tyrannique de Crescentius. Peut-être cette promotion avait-elle même les caractères d'une intrusion nouvelle. On s'expliquerait dès lors comment une sorte de silence officiel s'établit sur ce personnage détesté dont la mort délivra promptement le clergé romain. Il y aurait un antipape de plus à mettre au compte déjà si chargé de l'oppression féodale alliée à la politique byzantine, dans les entreprises sacriléges dont le saint-siége eut tant à souffrir durant le dixième siècle. La chancellerie romaine n'aurait pas tout d'abord donné de rang à ce pape intrus et éphémère. On pourrait ainsi très-facilement résoudre une dernière difficulté dont Papebroch s'est préoccupé en son temps, et dont la critique des docteurs d'outre-Rhin s'est fait de nos jours un épouvantail.

Une dernière difficulté. Essai de solution.

61. Voici la difficulté présentée dans toute sa force. Si le pape Jean XV a existé, disait-on, s'il a été réellement en possession de ce nom pontifical quinzième en date, son successeur immédiat qui se trouvait être son homonyme a dû nécessairement s'appeler Jean XVI, de même que dans l'histoire de France par exemple Louis XIV succède à Louis XIII et Louis XVI à Louis XV. Or, parmi les diverses pièces de chancellerie qui composent ce que nous possédons encore du *Regestum* authentique du pape Jean, qui dans l'hypothèse aurait été le successeur de Jean XV, cinq sur dix-sept ont conservé une formule finale ainsi conçue : « Donné par la main de Jean, évêque d'Éphèse et bibliothécaire du saint-siége apostolique, (la première, la seconde ou troisième, etc.,) année du pontificat du seigneur pape universel Jean XV du nom, l'an de Notre Seigneur Jésus-Christ 986 (ou 987 et suivantes jusqu'en 996).»

Donc le pape Jean qui mourut en 996 était le quinzième de ce nom; donc il n'avait point eu d'intermédiaire homonyme entre son pontificat et celui de Jean XIV ; donc le prétendu pape Jean XV dont parlent Godefroy de Viterbe, Marianus Scotus, Martin Polonus, les chroniques du Vulturne et de Maillesais, ainsi que tant d'autres catalogues pontificaux y compris le *Codex Regius*, n'a jamais existé. Cette déduction syllogistique paraît préremptoire. Papebroch avait imaginé pour en sortir une conjecture plus ingénieuse que solide. On peut supposer, disait-il, que le pontife du nom de Jean, qui fut intermédiaire entre l'antipape Boniface VII et celui qui prend dans ses actes officiels le titre de Jean XV, avait été élu seulement, sans jamais avoir été sacré, en sorte qu'au premier moment en ne tint pas compte à la chancellerie romaine de son numéro d'ordre, d'autant qu'à cette époque encore les papes ne dataient leur règne qu'à partir du jour de leur sacre. L'hypothèse de Papebroch n'eut point de succès. Les adversaires avaient en effet une réponse écrasante à lui opposer. Le prétendu pape Jean XV, disaient-ils, suivant le témoignage de tous les écrivains qui en font mention, a siégé quatre mois. Or, en quatre mois il aurait eu tout le temps de se faire sacrer. D'ailleurs l'expression même *sedit menses quatuor* emporte avec elle l'idée d'un sacre régulier. Le *Codex Regius* nous fournit une explication beaucoup plus simple. Jean XV détesté du clergé romain, et réciproquement, fut selon toute apparence un intrus. Son successeur immédiat ne le reconnut point comme pape légitime et le tint comme avenu. Tous deux s'appelèrent Jean XV ; ce ne fut que plus tard que la distinction s'établit entre l'un et l'autre, en telle sorte que l'ordre numérique fut avancé d'un chiffre pour leurs successeurs. Il semble qu'Honorius d'Autun, dans son catalogue pontifical, ait voulu indiquer cette situation quand il inscrit les deux papes Jean XV et Jean XVI sur une même ligne en ces termes : « *Joannes decimus quintus et decimus sextus annum unum*, ce qu'on pourrait traduire ainsi : « En une seule année on vit deux pontifes du même nom Jean XV et Jean XVI [1]. »

[1] Pagi. *Critic. Baron.* tom. I, p. 176. — Honorius Augustodun. *Catalog. Pontific. Roman. Patr. Lat.*, tom. CLXXII, col. 244.

CHAPITRE TROISIÈME

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE JEAN XVI (octobre 985-avril 996).

§ I. Vertus pontificales de Jean XVI.

1. Notice de Jean XVI d'après le *Codex Regius*. — 2. Promotion de saint Adalbert à l'évêché de Prague. — 3 Adalbert et Jean XVI. — 4. Retour d'Adalbert à Prague. — 5. Persécutions. [Seconde retraite d'Adalbert et son retour à Rome. — 6. Conciles romains présidés par Jean XVI dans l'affaire de saint Adalbert.— 7. Canonisation de saint Udalric d'Augsbourg par Jean XVI. — 8. *Regestum* de Jean XVI. — 9. Saint Bernard de Menthon.

§ II. Synchronisme.

10. Suénon de Danemark. — 11. Conversion des Russes au christianisme. — 12. Saint Dunstan archevêque de Cantorbéry. — 13. Saint Wolfgang évêque de Ratisbonne. — 14. Jean XVI arbitre de paix entre le roi anglo-saxon Ethelred et Richard Ier duc de Normandie. — 15. Concile de Charroux. Origines de la trêve de Dieu.— 16. Décret de Wido évêque du Puy en faveur de la trêve de Dieu.

§ III. Le roi carlovingien Lothaire.

17. Lothaire et Henry de Bavière. — 18. Les deux siéges de Verdun par Lothaire. — 19. Les *Epistolæ Gerberti*. — 20. Efforts d'Adalbéron et de Gerbert pour la pacification générale. — 21. Politique astucieuse de Lothaire. Adalbéron dépose ses fonctions d'archichancelier de France. — 22. Influence croissante de Hugues Capet. — 23. Adalbéron le Jeune évêque de Verdun. — 24. Traité de paix conclu à Francfort entre l'Allemagne et la France. — 25. Diète nationale convoquée pour entendre la justification de l'archevêque de Reims. — 26. Mort du roi Lothaire.

§ IV, Louis V dernier roi carlovingien.

27. Caractère de Louis V. Ses désordres. Son mariage et son divorce. — 28. Emportement de Louis V contre l'archi chancelier Adalbéron et contre la reine Emma veuve de Lothaire. — 29. Retraite d'Emma à Laon. Sa lettre à l'impératrice Adélaïde sa mère. — 30. Tentative de Louis V contre la ville de Reims. Adalbéron cité à la diète de Senlis. — 31. Mort inopinée de Louis V.

§ V. Hugues Capet.

§ VI. Arnulf archevêque de Reims.

§ VII. Concile de Saint-Basle.

§ VIII. Gerbert archevêque de Reims.

siége de Reims. — 73. Administration pontificale de Gerbert. — 74. Le légat apostolique Léon. Lettres de Hugues Capet et de Gerbert au pape Jean XVI. — 75. Interdit fulminé par Jean XVI contre les évêques qui avaient siégé au concile de Saint-Basle. Résistance de Gerbert. — 76. Lettre du légat apostolique au roi Hugues Capet. — 77. Gerbert abandonné par la cour de France. — 78. Indiction d'un concile à Mouzon. Nouvelle trahison d'Ascelin évêque de Laon. — 79 Ouverture du concile de Mouzon. — 80. Discours de Gerbert. — 81. Condamnation définitive de Gerbert à Senlis. Sa soumission et sa pénitence. — 82. Expédition d'Othon III en Italie. Gerbert l'accompagne à Pavie et à Ravenne. Mort du pape Jean XVI.

§ I. Vertus pontificales de Jean XVI.

Notice de Jean XIV d'après le *Codex Regius.*

1. « Jean XVI, romain d'origine, dit le *Codex Regius*, siégea dix ans, sept mois et neuf jours. Après lui la vacance du saint-siége fut de six jours. Ce pontife était profondément versé dans la science ecclésiastique [1] et il composa un grand nombre d'ouvrages. Le patrice des Romains Crescentius le persécuta avec une telle fureur, que Jean XVI fut obligé de quitter Rome et de se réfugier en Toscane. De là, il envoya des légats à Othon III pour implorer son secours et l'appeler en Italie. A cette nouvelle, Crescentius effrayé se hâta de rappeler le pape. Il vint à sa rencontre avec les sénateurs, se prosterna à ses pieds et lui demanda pardon. Ainsi la paix fut rétablie ; le pape demeura à Rome jusqu'à sa mort [2]. »

[1] Le manuscrit porte par une inadvertance de copiste le mot *armis*, au lieu d'*armariis* qui est évidemment la leçon véritable : *Hic fuit in armis eruditus et multos libros composuit.* La relation entre la science des armes et le fait d'avoir composé beaucoup de livres n'a pu exister dans l'esprit du rédacteur de la notice. C'est donc une faute de copiste que nous avons dans ce passage. Mais cette faute peut servir comme d'un point de repère pour établir que saint Antonin de Florence a connu le catalogue des Papes reproduit par le *Codex Regius* : il lui emprunte la notice de Jean XVI et l'insère dans son Histoire, titul. XVI, cap. I, § 17, et prenant au pied de la lettre le *fuit eruditus in armis* du copiste, il le rend par ces mots équivalents : *In re militari fuit expertus.*

[2] *Joannes XVI natione Romanus sedit annis decem, mensibus septem, diebus novem et cessavit episcopatus diebus sex. Hic fuit in armariis* (bibliothèques) *eruditus et multos libros composuit. Hunc Crescentius romanæ urbis patricius in tantum cœpit persequi, quod ipsum oportuit urbem relinquere et in Tusciam intrare. Cognito autem Crescentio quod papa pro Othone III misisset ut ad urbem veniret,*

Le catalogue de Watterich, confond Jean XV avec Jean XVI : au lieu de cette notice, il répète pour ce dernier les griefs qui s'appliquaient à son prédécesseur. « Ce pontife n'avait, dit-il, que des sentiments de haine pour les clercs, en sorte que ceux-ci l'exécraient et à juste titre, car tout ce qu'il pouvait avoir ou se procurer de biens, il le distribuait à sa famille [1]. » Entre le *Codex Regius* et le catalogue de Watterich, à propos du même pontife, la divergence est énorme. Lequel a raison cependant de l'un ou de l'autre? Sans recourir au catalogue de Zwellen qui nous apprend que Jean XVI, loin de faire servir ses trésors à enrichir sa famille, les consacrait à des œuvres pies [2], nous avons pour trancher la question un monument d'une authenticité irréfragable; c'est la vie de saint Adalbert de Prague ecrite par un religieux du monastère de Saint-Alexis de Rome et contemporain des faits. Or, ce monument confirme de point en point les données du *Codex Regius*, tandis qu'il contredit absolument celles du catalogue de Watterich.

Promotion de saint Adalbert à l'évêché de Prague.

2. S'il fallait s'en rapporter à ce dernier, Jean XVI eut été détesté des clercs romains, les abhorrant lui-même : par conséquent il aurait évité les occasions de les réunir autour de lui, comme de leur côté ils eussent décliné toutes les invitations de ce genre. Uniquement préoccupé d'enrichir sa famille et ses partisans, il n'aurait eu d'un pape que le nom, sans aucune des qualités d'un pasteur de l'Église. Or, Jean XVI réunit à Rome de nombreux conciles, où assistaient tous les clercs et où ils lui témoignaient une vénération filiale. Il fut en rapport avec les plus saint personnages de son époque, et ceux-ci le tenaient en si haute estime qu'ils recevaient ses avis « comme des oracles divins. » Ce sont les expressions mêmes de la biographie du saint martyr Adalbert évêque de Prague. Adalbert était né dans cette ville, vers l'an 956, d'une des plus

Crescentius propapa ut ad urbem rediret nuntios misit, et veniente papa ipse cum senatu ad pedes papæ veniam postulavit. Sicque facta pace, Romæ defunctus est. (*Codex Regius*, fol. 290 verso).

[1] Watterich. p. 67.

[2] *Qui et oratorium sanctæ Mariæ in gradibus pictura decoravit. Hic obiit anno Domini* 996 (*Catolog. Zwetlens. Patr., Lat.*, tom. CCLXXIII, col. 1029. — *Fu sepolto nel Vaticano nell' Oratorio di sancta Maria.* (Novaes. *Joann. XVI papa* 144, tom. II, p. 196.)

illustres familles du duché de Bohême. Son père se nommait Zlawnich ; lui-même reçut au baptême le nom slave de Woytech [1]. Destiné dans la pensée de ses parents à la carrière des armes, qui avait fait la gloire de ses aïeux, Woytech encore enfant reçut miraculeusement une vocation fort différente. Il tomba malade ; une hydropisie survint et l'on n'attendait plus que le moment où il allait expirer, lorsque son père, dans un sentiment de foi héroïque, le prit dans ses bras, et suivi de sa pieuse épouse, alla le déposer à l'église voisine sur un autel de la sainte Vierge. Là, les deux époux promirent au Seigneur s'il rendait la vie à l'enfant de le consacrer à son service. A l'instant même le malade fut guéri. Fidèles à leur promesse, quand Woytech eût atteint l'âge de sept ans, ses parents le conduisirent à la cité de Parthénopolis (Magdebourg), dont l'archevêque était alors le pieux et savant Adalbert. L'ecole épiscopale était gouvernée par le célèbre philosophe Otric, autour duquel se pressaient une foule de jeunes disciples accourus de tous les points de la Germanie, avides de science et étudiant avec une généreuse émulation. Woytech fut remis entre les mains de l'archevêque qui lui administra le sacrement du saint chrême (confirmation) et lui donna à cette occasion son propre nom d'Adalbert. Il passa ensuite sous la direction d'Otric dont il devint l'un des élèves les plus distingués. « Je ne sais pas au juste, dit l'hagiographe, le nombre d'années qu'il consacra à parcourir le cercle des études libérales, mais nous tous qui l'avons connu, nous savons combien était profonde la science d'Adalbert. » Il revint en 981 à Prague, et se montra un soldat fidèle du Christ dans la milice sacerdotale. L'année suivante, Dithmar, évêque de Prague, fut atteint d'une maladie mortelle. Adalbert était à ses côtés, lui prodiguant ses soins avec les autres clercs de la famille épiscopale, lorsque le moribond s'écria, d'une voix pleine de sanglots et de larmes : « Malheur à moi ! j'ai dissipé inutilement mes jours ; mes mains ne peuvent offrir à Dieu des fruits de pénitence. Je comptais sur des années de vie et voici que

[1] *Woytech* en langue slave signifie *Consolation de l'armée.*

je meurs. Siècle trompeur, tu m'as trop séduit! Cependant la miséricorde divine pourrait me pardonner mes fautes personnelles ; mais qu'ai-je fait du peuple confié à mes soins? Il a comblé la mesure de ses crimes. Ses volontés et ses désirs étaient pour moi des ordres ; je n'ai pas su résister à ses fureurs, je n'ai pas réprimé les violences de ces hommes qui encore aujourd'hui ne savent et ne font que ce que le doigt de Satan écrit dans leurs cœurs. Malheur à moi parce que j'ai gardé le silence ! Trois fois malheur ! Victime de la cruelle mort, j'entre dans la voie de l'enfer. » A ces mots il expira. Une indicible terreur s'empara de tous les assistants : Adalbert se revêtit d'un cilice ; la tête couverte de cendres, il passa la nuit dans l'église à prier pour l'âme de Dithmar. Le lendemain, il distribua des aumônes aux pauvres afin d'obtenir miséricorde pour le défunt. Après les funérailles, une assemblée eut lieu non loin de Prague, sous la présidence de Boleslas duc de Bohême, pour délibérer sur le choix d'un successeur. « Qui souhaiteriez-vous pour évêque ? demanda le duc. — Nous n'en voulons pas d'autre qu'Adalbert, répondirent toutes les voix. Il est notre compatriote. Sa sainteté est égale à sa noblesse ; il est riche des biens de ce monde et plus encore des dons du ciel. Il sait diriger sa voie dans la perfection ; il saura prudemment administrer la conduite de nos âmes. » Cette élection, ajoute le biographe, avait eu lieu le dimanche soir ; le lendemain matin, quand la cité de Prague fut informée par un message spécial que le seigneur Adalbert avait été choisi pour évêque, tout le clergé et le peuple dans un même sentiment d'allégresse accoururent à la basilique, glorifiant Dieu et lui rendant des actions de grâces. Or, en ce moment l'empereur Othon II, après une expédition malheureuse contre les Sarrasins d'Italie, avait réuni une diète à Vérone (983). Il faisait appel à toutes les forces de l'empire, dans l'espoir de venger glorieusement sa défaite. Le contingent des provinces slaves se mit en route pour l'Italie. Par ordre de Boleslas, Adalbert le suivit, afin d'être présenté à l'empereur, qui devait confirmer son élection. Othon II accorda volontiers le consentement qui lui était demandé ; il remit à l'élu un bâton pastoral, et expédia à l'archevêque de Mayence, dont le

siége de Prague était suffragant, ordre de le sacrer. La cérémonie eut lieu le jour de la fête des saints apôtres Pierre et Paul (983). Le nouveau pontife fit son entrée à Prague pieds nus, dans l'attitude la plus modeste et la plus recueillie; mais l'allégresse publique lui formait un magnifique cortége. Aussitôt en possession du siége épiscopal, il fit quatre parts de ses revenus, la première pour l'entretien et la décoration des églises, la seconde pour les chanoines de sa cathédrale, la troisième pour les pauvres et enfin une modique somme qu'il réserva pour ses besoins personnels. Chaque jour, en mémoire des douze apôtres, il faisait servir douze pauvres à sa table. Son temps se partageait entre la visite aux hôpitaux et aux malades, les affaires de l'administration, l'étude et les offices publics auxquels il assistait quotidiennement. Ses jeûnes étaient perpétuels et ses mortifications vraiment incroyables; ce qui ne l'empêchait pas de se livrer au ministère de la prédication avec un zèle qui ne se démentit jamais. Tant de vertus ne firent que lui attirer la haine des méchants. Plus il se sacrifiait pour son troupeau, moins celui-ci paraissait disposé à lui obéir. Adalbert résolut donc de quitter un peuple à qui il ne pouvait faire autant de bien qu'il l'eût souhaité. « Ceux qui l'ont entendu exposer lui-même, dit son biographe, les motifs qui déterminèrent sa retraite disent qu'ils furent au nombre de trois : l'impossibilité de détruire la polygamie chez ses diocésains, la scandaleuse dépravation des prêtres qui vivaient publiquement en concubinage, le trafic des esclaves pratiqué impunément par les Juifs, qui achetaient et vendaient des chrétiens comme un vil bétail [1]. »

Adalbert et Jean XIV.

3. Le cœur plein d'amertume, Adalbert vint à Rome (989) épancher sa douleur dans le sein du pontife apostolique Jean XVI. Versant à ses pieds un torrent de larmes, il lui demanda ses conseils. « Le troupeau qui m'a été confié, dit-il, est sourd à ma voix. Mes paroles n'ont plus de prise sur des cœurs que le démon tient sous son empire. Dans le malheureux pays dont je suis évêque, il n'y a

[1] S. Adalbert. Pragens. *Vita*, cap. I, ad 13. *Patr. Lat.*, tom. CXXXVII, col. 863-871.

que deux lois : la force et la volupté. » Voici quelle fut la réponse du seigneur apostolique : Mon fils, puisqu'ils ne veulent plus vous obéir, quittez-les. S'il vous est impossible de les amener dans les voies du salut, vous du moins faites le vôtre et ne perdez pas votre âme. Mon avis est qu'après tant de fatigues, vous vous reposiez dans les douceurs de la contemplation. Choisissez donc une retraite parmi les saints religieux qui vivent dans les joies pures de la prière et de l'étude. — Ces paroles furent pour Adalbert comme un oracle divin. Il n'hésita pas un instant à faire le sacrifice de tout ce qui lui était cher en ce monde. Son dessein était d'aller, comme autrefois le bienheureux Jérôme, s'ensevelir dans une solitude près de Jérusalem pour y finir ses jours. L'impératrice Théophano, qui se trouvait alors à Rome, lui remit une grande somme d'argent pour ce lointain voyage ; mais Adalbert distribua immédiatement cette offrande aux pauvres. Il renvoya en Germanie ceux qui l'avaient accompagné, à l'exception de trois d'entre eux qui refusèrent absolument de le quitter. Tous quatre, vêtus comme les plus pauvres pèlerins, ils se mirent en route à pied, se dirigeant vers un port de l'Italie méridionale. Un âne qu'ils achetèrent portait leurs modestes provisions. A la seconde journée, ils vinrent demander l'hospitalité au Mont-Cassin, cette abbaye célèbre, « bâtie, ajoute le chroniqueur, par le très-bienheureux patriarche Benoit, la fleur et la gloire des moines d'Occident. » Adalbert y fut accueilli avec les plus grands honneurs, on le fit rester quelques jours au monastère, et comme il se disposait à reprendre sa route : « Qu'allez-vous faire ? lui dit l'abbé. La solitude, la retraite et la prière que vous allez chercher si loin, vous les avez ici. » L'humble pèlerin n'insista pas ; il resta au Mont-Cassin dans l'espoir d'y vivre comme le plus obscur des religieux. Mais, au contraire, l'abbé voulait lui faire reprendre les fonctions épiscopales, présider les ordinations, conférer le saint-chrême, consacrer les églises nouvelles. « Quand j'ai quitté la charge pastorale qui m'avait été confiée, dit Adalbert, ce n'était pas pour venir consacrer vos églises neuves ; » et sur-le-champ il quitta l'abbaye. Or, il y avait dans le voisinage, au milieu d'une forêt, non loin de Barca, au territoire

de Capoue, un homme de Dieu qui renouvelait les merveilles de la Thébaïde et de Scété. Il se nommait Nil (saint Nil le Jeune). Depuis vingt ans, il menait la vie érémitique sous la règle de saint Basile. Un grand nombre de disciples étaient venus se placer sous sa direction ; ils habitaient des cellules de branchages, partageant leur temps entre la prière et le travail des mains. Adalbert vint se prosterner aux pieds de saint Nil et lui demanda en pleurant la faveur de vivre près de lui. « Très-doux fils, répondit l'homme de Dieu, je vous recevrais volontiers ; mais ce serait inutile pour vous et malheureux pour moi. A mon vêtement et à ma longue barbe, vous voyez que je suis du rite oriental. Ce désert que nous occupons appartient aux religieux du Mont-Cassin. Si je vous recevais, ils ne manqueraient pas de reprendre cette terre et de nous expulser, moi et les religieux mes fils, de leur domaine. Suivez donc le conseil que je crois pouvoir, de la part de Dieu, vous donner. Retournez à Rome ; il s'y trouve, sur le mont Aventin près du Tibre, un monastère bénédictin sous le vocable de Saint-Alexis, dirigé par l'abbé Léon. Je vais vous remettre pour ce dernier une lettre de recommandation. Il vous donnera asile, je l'espère ; et s'il ne pouvait vous recevoir dans sa communauté, il vous ferait admettre au monastère de Saint-Sabas. » Adalbert revint à Rome et se présenta au monastère de Saint-Alexis. L'abbé Léon essaya d'abord de le détourner de son projet, mais, ajoute le chroniqueur, « voyant que sa détermination était inébranlable; il le conduisit près du seigneur apostolique Jean XVI, afin de prendre l'avis de ce grand pontife et des cardinaux qui l'entouraient. La réponse fut favorable et le samedi saint de l'an 990, l'évêque Adalbert reçut la tonsure monastique et revêtit la cuculle des religieux de saint Basile. Des trois frères qui l'avaient suivi jusqu'alors, deux reculèrent devant cette détermination héroïque ; ils jetèrent leur bouclier et, quittant le champ de bataille, retournèrent en Germanie. Le troisième et le plus jeune, nommé Gaudentius, se fit moine à l'exemple de son saint évêque[1]. »

[1] S. Adalbert. *Vita. Ibid.* 872-876.

plein d'élégance et de dignité, mais il était factieux et cupide; d'un esprit vaste et élevé mais fourbe et trompeur. Il réunit autour de sa personne tous les sacriléges, les criminels contumaces, tous ceux qui avaient déjà subi ou qui avaient encore à craindre la condamnation des lois; il en fit ses familiers et ses complices [1]. Ce fut ainsi qu'il se fraya un chemin au trône. Il s'adressa au roi de France Lothaire et lui promit de lui céder la Lorraine, s'il voulait embrasser son parti. Ses ambassadeurs s'engagèrent en son nom à livrer cette province au roi de France, et fixèrent un rendez-vous à Brisach, ou les deux princes devaient conférer ensemble. Le temps venu, Lothaire, à la tête de son armée traversa la Lorraine et se présenta au lieu désigné, mais Henri de Bavière n'y parut pas. Il craignait de s'aliéner les princes germains, en consentant officiellement à la cession d'une des plus riches provinces du royaume allemand. Lothaire, dupe de cette fourberie, reconnut qu'il était joué, et se hâta de reprendre le chemin de la France; mais son retour ne fut pas aussi facile qu'il aurait pu le croire. Les Lorrains au milieu desquels il venait de passer en ami avaient coupé toutes les routes par d'énormes fossés, des tranchées remplies d'eau, des arbres amoncelés. Cette défense locale fut organisée en telle sorte que nulle part l'armée de Lothaire n'avait d'espace pour se déployer, et qu'arrêtée à chaque pas soit par ces obstacles artificiels, soit par les défilés des montagnes, elle se trouvait exposée sans défense aux traits lancés par l'ennemi. Les soldats lorrains avec leurs arcs et leurs balistes se tenaient en embuscade sur toutes les hauteurs et frappaient à coup sûr dans les rangs des Français. Ceux-ci exaspérés par ces attaques continuelles escaladaient parfois les montagnes, comblaient les tranchées, franchissaient tous les obstacles. Ils faisaient alors un massacre horrible et se frayaient un chemin. Après d'héroïques efforts, ils finirent par se dégager et rentrèrent en France [2]. »

18. « Lothaire pour se venger, continue le chroniqueur, résolut

[1] Richer emprunte ces paroles à Salluste. *Catilina*, cap. XIV.

[2] Richer. *Historiar*, lib. III, cap. XCVIII. *Patr. Lat.*, tom. CXXXVIII, col. 121.

Les deux siéges de Verdun par Lothaire.

de faire la conquête de la Lorraine. Il appela à son aide Eudes comte de Chartres et Herbert comte de Troyes, qui lui donnèrent avec empressement leur concours. Ensemble ils allèrent mettre le siége devant Verdun. Cette ville est tellement située que d'un côté elle présente un accès facile et en pente douce, tandis que de l'autre elle est bâtie sur un rocher à pic. Les Français approchèrent les balistes par le côté praticable, et les habitants n'étant pas secourus se rendirent après huit jours de siége. Après ce facile succès, Lothaire installa à Verdun la reine Emma ; et lui-même avec ses alliés il retourna à Laon. Les comtes Eudes et Herbert lui conseillèrent inutilement de poursuivre sa conquête pendant que la fortune lui était favorable et d'achever de soumettre toute la Lorraine à son pouvoir. Mais le roi hésitait; il reculait devant l'effusion du sang, il se promettait en fixant lui-même sa résidence à Verdun de se concilier peu à peu les sympathies des seigneurs de la province et d'obtenir par une habile politique ce qu'on voulait lui faire emporter par les armes. Pendant qu'il délibérait de la sorte, Thierry, duc de la haute Lorraine, Godefroy-le-Vieux, comte de Verdun, frère d'Adalbéron archevèque de Reims, Sigefroid comte de Luxembourg, et les deux illustres frères Bardo et Gozilo, avec quelques autres princes lorrains se préparaient à reprendre Verdun et à en chasser les Français. Ils s'établirent avec leurs troupes dans le cloître des marchands (*claustrum negotiatorum*), séparé de la ville par la Meuse, le munirent de remparts comme une forteresse ; amenèrent de la fôret de l'Argonne des bois de construction pour leurs engins de guerre, et se virent bientôt en état de défier toutes les attaques. A cette nouvelle Lothaire rappela son armée, et avec dix mille soldats revint à Verdun. « Les archers et les arbalétriers, dit M. d'Arbois de Jubainville, ouvrirent l'attaque, mais les écus juxtaposés des assiégés formaient devant eux et au-dessus d'eux une muraille impénétrable, une tortue, comme on disait, qui arrêtait tous les projectiles. Les assiégeants recoururent aux grands moyens, ils construisirent une de ces machines de guerre qui étaient alors en usage. Deux pièces de bois, longues de trente pieds chacune, furent étendues parallèlement sur le sol, et des mortaises

fixèrent ensemble ces quatre gigantesques morceaux. Sur chacune des quatre jointures, on dressa une poutre haute de quarante pieds. On eut ainsi la carcasse d'une tour carrée; les quatre premières poutres en formaient la base, les quatre autres les angles; ces angles furent réunis par des traverses horizontales longues de dix pieds et au nombre de deux pour chaque face. On y joignit d'autres traverses obliques qui rendirent toute cette charpente inflexible. Au milieu de la hauteur et au sommet, on établit des planchers destinés à recevoir les combattants. Restait à conduire sans danger cette machine au pied des murailles ennemies; on la roula au moyen de cylindres placés au dessous d'elle; des cordes attachées à la machine contournaient une pièce de bois fixée à des pieux, une sorte de poulie de renvoi, qu'on avait eu la hardiesse de planter au pied de la muraille ennemie; des bœufs tiraient les cordes, et plus ils s'éloignaient, plus la machine avançait. Les ennemis construisirent sur leurs murailles une tour semblable, mais les assiégeants lancèrent sur cette tour des crochets de fer attachés à des cordes, et tirant ces cordes, la renversèrent à demi. Les hommes armés qui s'y trouvaient, craignant de périr dans la chute, se laissèrent couler jusqu'au pied de la muraille et furent faits prisonniers. Parmi eux se trouvaient le duc Thierry, Godefroy-le-Vieux comte de Verdun, un de ses fils nommé Frédéric et Sigefroid comte de Luxembourg. Alors la place capitula. Le roi consentit à rendre la liberté aux prisonniers, à l'exception des plus marquants dont il confia la garde à ses principaux barons. Le comte de Verdun et le comte de Luxembourg furent remis à Herbert et à Eudes qui s'en chargèrent collectivement[1]. »

Les *Epistolæ Gerberti.*

19. Lothaire, après sa victoire, revint à Laon licencier son armée, et « tout en méditant de nouveaux projets de conquête, dit Richer, il jouit glorieusement de son succès. » Le chroniqueur s'est borné à enregistrer ces faits de guerre avec leurs péripéties diverses sans nous faire connaître, sous la trame des événements, les passions

[1] D'Arbois de Jubainville, *Hist. des ducs et comtes de Champagne*, tom. I, p. 161-163.

politiques qui les dirigeaient. Cette lacune est amplement compensée par la correspondance de Gerbert. L'abbé de Bobbio, depuis son retour à Reims, avait repris ses fonctions de secrétaire près de l'archevêque Adalbéron et celui-ci était devenu lui-même chancelier du roi Lothaire. Gerbert était donc alors ce qu'on appellerait de nos jours un sous-secrétaire d'État. Cette situation donne aux lettres qu'il écrivit à cette époque une importance exceptionnelle. Malheureusement ces lettres ne portent jamais de date, et rarement même de suscription; le nom du destinataire était confié à la mémoire et à la fidélité du courrier. » De plus, ajoute M. d'Arbois de Jubainville, elles étaient parfois aussi mêlées de chiffres, ou conçues dans un style tellement bref, qu'elles restent à peu près inintelligibles pour nous, et que, même au dixième siècle, le destinataire seul pouvait sans doute les comprendre [1]. » Les divers éditeurs anciens des œuvres de Gerbert, Papire Masson, Sirmond, André du Chesne, D. Bouquet, Mansi, ont tour à tour essayé un classement chronologique sans pouvoir y réussir. De nos jours, le travail a été repris avec une ardeur nouvelle par Hock, Wilmans et M. Olleris. Ce dernier, dont l'édition des Œuvres de Gerbert est de beaucoup la plus complète et la plus exacte, ne semble pas encore avoir atteint le but. Son classement a soulevé d'énergiques réclamations de la part de M. E. de Barthelemy [2] et du P. Colombier [3]. La question reste donc pendante, ainsi que M. Marius Sepet [4] le démontre péremptoirement dans un dernier travail fort approfondi sur Gerbert. Sans entrer dans la controverse qui demanderait une dissertation spéciale, nous voulons dégager de la discussion quelques faits principaux de nature à éclairer le récit trop exclusivement militaire du moine Richer. Ils pourront, en même temps, faire mieux apprécier la noblesse et la dignité du rôle joué par Gerbert dans les négociations diploma-

[1] D'Arbois de Jubainville, *Hist des ducs et comtes de Champagne*. tom. I, p. 163.

[2] Edouard de Barthelemy, *Gerbert sa vie et ses œuvres,* 1868.

[3] Gerbert. *Etudes religieuses*, n° de janvier et février 1869.

[4] *Gerbert et le changement de dynastie*; *Revue des questions historiques* 1 octobre 1869 et 1 janviet 1870.

tiques qui préparaient en France un changement de dynastie et l'avénement de la race capétienne.

Efforts d'Aldalbéron et de Gerbert pour la pacification générale.

20. Ce rôle a été singulièrement dénaturé par M. Olleris qui, sous l'empire d'une préoccupation trop exclusivement patriotique, a vu dans Gerbert un traître vendant la Lorraine à l'étranger, un ambitieux fourbe et intrigant, recevant de toutes mains le prix de services qu'il ne rendait à personne. Pour rester dans les limites exactes de la vérité, si ces odieuses conclusions ressortaient légitimement de la correspondance de Gerbert, il en faudrait faire retomber la responsabilité beaucoup moins sur lui que sur l'archevêque et chancelier Adalbéron, au nom duquel la plupart des lettres sont écrites. Mais le point de vue auquel s'est placé M. Olleris est trop étroit, et ses accusations sont aussi exagérées qu'injustes. Le chancelier Adalbéron et son secrétaire d'État Gerbert avaient une diplomatie beaucoup plus large et plus élevée. L'un et l'autre comprenaient que la tranquillité de l'Europe était intimement liée à la prospérité de l'empire romain d'Occident. Aussi toute leur diplomatie eut pour but de maintenir les droits du jeune Othon contre les prétentions de son tuteur infidèle Henri de Bavière, si justement surnommé par ses contemporains le Querelleur. Il était digne d'un archevêque chancelier du royaume de France et d'un secrétaire d'État, qui devait être plus tard un grand pape, de défendre ainsi la cause de l'orphelin. Cette politique a de tout temps été celle de l'Église. Le roi Lothaire s'y associa d'abord lui-même, et Gerbert, au nom d'Adalbéron, *ex persona Adalberonis*, le mandait en ces termes à Willigise, évêque de Mayence : « Il nous faut, vénérable père, déployer tous nos efforts pour obtenir la paix. Les troubles des royaumes ne sont-ils pas la désolation des églises. Pour nous, notre piété et les bienfaits que nous avons reçus des Othons ne nous permettent point de nous ranger parmi les adversaires du fils de César. Nous avons décidé nos deux rois (Lothaire et son fils Louis déjà associé au trône) à lui venir en aide ; les conditions seront, par nos soins, quand il plaira aux deux princes, changées en un arrangement définitif et stable à perpétuité. Nous prenons le Seigneur à témoin de la sincérité du langage que nous

confions à votre prudence. Celui qui a tenté d'assassiner les deux premiers Othons voudra-t-il laisser vivre le troisième ? Rappelez-vous cette maxime de Cicéron : « C'est une folie de compter sur la bonne foi d'un trompeur reconnu comme tel. » Dieu ne nous a pas donné en vain la science et le pouvoir ; faites-nous donc savoir par une voie sûre si vous approuvez notre projet et quels sont ceux sur la fidélité desquels vous pouvez compter[1]. » Gerbert, en son propre nom, informait l'impératrice Adélaïde, restée en Italie, de l'heureuse nouvelle. « Voyez de ma part ma souveraine l'impératrice Adélaïde, écrivait-il à la noble dame Imiza, dites-lui que les rois des Francs viennent d'embrasser le parti de son petit-fils, et qu'ils ne souhaitent rien tant que de renverser l'usurpateur Henri de Bavière[2]. » En même temps, il écrivait à Gerauld de Saint-Céré, abbé d'Aurillac : « Les affaires publiques absorbent tous les instants de l'archevêque Adalbéron, mon père. Il est en ce moment en Lorraine, occupé à recevoir les otages des principaux seigneurs, pour les contraindre à rester fidèles au fils de l'empereur sous la tutelle des rois Francs, et empêcher l'usurpateur Henri de régner dans la Gaule[3]. » L'archevêque de Trêves, Egbert, se montrait favorable au duc de Bavière. Adalbéron lui faisait écrire, en ces termes, par son secrétaire d'État : « Les bouleversements causés chez vous par l'ambition des uns et la lâcheté des autres nous font frémir d'indignation et d'horreur. Trouvez-vous qu'il y ait trop peu de rois que vous en veuilliez créer un nouveau à la place du fils de votre seigneur ? C'est peut-être parce qu'Othon est un Grec, comme vous dites, que vous voulez, suivant la coutume des Grecs, lui donner un collègue ? (Ces paroles étaient une allusion à l'origine byzantine de Théophano, mère d'Othon III.) Avez-vous perdu la mémoire des bienfaits que vous devez aux Othons? Que sont devenus vos serments de fidélité ? Si vous craignez de n'avoir par vous-même assez de forces pour résister à l'usurpateur, ayez confiance en nous ; notre appui et notre concours ne nous feront pas défaut. Enfin si

[1] Gerbert. *Epist.* XXVIII. édit. Olleris, p. 15.
[2] *Ibid. Epist.* XXXII.
[3] *Ibid. Epist.* XXXIII.

vous ne croyez pas pouvoir sauver l'honneur de votre nom et défendre la ville de Trèves, Reims nous suffira à tous deux. Venez m'y rejoindre et nous y serons encore plus riches que les deux saints fondateurs de nos églises, Euchaire et Sixte[1]. »

Politique astucieuse de Lothaire. Adalbéron dépose ses fonctions d'archichancelier de France.

21. Pendant qu'Adalbéron et Gerbert, de la meilleure foi du monde, négociaient ainsi, au nom du roi de France Lothaire leur maître, celui-ci trahissait leur confiance et acceptait secrètement les propositions du duc de Bavière. Elles aboutirent, ainsi que nous l'a déjà appris Richer, au voyage inutile de Lothaire à Brisach, où il ne trouva point Henri de Bavière, et au pénible retour à travers la Lorraine en armes. A partir de ce jour, Adalbéron cessa d'être le chancelier du roi de France. En d'autres termes, il résigna ses fonctions de premier ministre près d'un souverain qui le désavouait si hautement. M. Olleris admire sans réserve la conduite de Lothaire en cette circonstance. Nous ne pouvons partager ce sentiment. Bien qu'on ait cherché de nos jours à établir que l'idéal de l'habileté politique consiste à se jouer de tous les droits au mieux de ses intérêts personnels, on nous permettra de flétrir cette maxime comme une monstruosité. Au risque de passer pour un esprit rétrograde à force de candeur, nous déclarons que la meilleure politique est celle de rester honnête. Lothaire ne fut pas de cet avis ; il eut tort ; Adalbéron et Gerbert sortirent de ses conseils, et il faut les en féliciter. Ils demeurèrent fidèles à la cause de la justice, du droit et de la vérité ; c'est à nos yeux un titre de gloire que toutes les injures rétrospectives n'effaceront pas. Voici en quels termes Gerbert, qui n'était plus secrétaire d'État, mais qui demeurait, ce qui valait mieux, un diplomate intègre, écrivait alors à l'évêque de Liége, Notgaire : « Ne voyez-vous pas, très-pieux père, qu'on foule aux pieds tous les droits divins et humains. Voici qu'on abandonne ouvertement l'orphelin auquel vous avez fait serment de fidélité. Ce serment vous devez le tenir. En ce moment même, les rois des Francs se dirigent sans bruit vers les bords du Rhin, à l'entrevue clandestine qu'ils doivent avoir à Brisach avec Henri de

[1] Gerbert. *Epist.* xxx.

Bavière. Tenez-vous sur vos gardes, vénérable père, résistez par tous les moyens possibles ; empêchez cette conspiration contre le Seigneur et contre le christ qu'il a sacré pour votre roi. N'oubliez pas que le règne des factieux est la perte des royaumes. Si vous ne pouvez faire échouer la conjuration, gardez-vous du moins d'abandonner le parti de la justice. Je n'ai point hésité, en ce qui me concerne, et je reste dévoué au fils d'Othon, mon bienfaiteur. Nous savons les projets ambitieux du duc de Bavière et le brusque départ des Francs. Quelle fin précise ils se proposent, nous l'ignorons encore. Mais n'allez pas vous donner pour roi un collègue qui, une fois couronné, serait votre tyran [1]. »

Influence croissante de Hugues Capet.

22. Les revirements de la politique astucieuse de Lothaire ne constituaient pas seulement un manque de foi évident, un parjure manifeste; ils étaient de plus, au point de vue dynastique, une faute énorme. Le duc de France, Hugues Capet, suivait attentivement toutes ces péripéties; il se tenait dans une ombre calculée, prêt à profiter de toutes les occasions, se faisant autant d'amis que le roi de France en perdait lui-même. Voici ce que Gerbert écrivait à cette époque dans une lettre dont la suscription nous est inconnue : « Lothaire n'est roi de France que de nom; Hugues, à qui le nom manque, l'est de fait et par la puissance. Si vous aviez recherché activement son amitié, et lié le plus possible les intérêts de son fils (Robert) avec ceux du fils de César, depuis longtemps déjà vous n'auriez plus à vous préoccuper de l'hostilité des rois de France [2]. » Dans une lettre à Thierry évêque de Metz, Gerbert raconte un détail fort curieux qui montre à quel point Hugues Capet était redouté à la cour de Lothaire. « Quelles sont présentement, dit-il, les dispositions du roi, c'est ce qu'a clairement fait voir l'hésitation, l'embarras et l'inquiétude de l'envoyé de Bavière. Le duc de France, Hugues, a, dit-on, rassemblé jusqu'à six cents hommes d'armes. Ce bruit a subitement dissous et dispersé l'assemblée des Francs, tenue au palais de Compiègne le V des ides de mai [3]. »

[1] Gerbert. *Epist.* XXXVIII.
[2] *Ibid. Epist.* LI.
[3] *Ibid. Epist.* LII.

Ainsi, il suffisait de voir apparaître le duc avec une poignée de soldats pour faire trembler, au milieu d'une diète nationale, l'héritier de Charlemagne. Hugues Capet ne semble pas avoir donné suite à cette démonstration. Peut-être l'effet qu'elle venait de produire était-elle dans ce moment tout ce qu'il en attendait.

Adalbéron le Jeune, évêque de Verdun.

23. Les deux siéges de Verdun par Lothaire et la prise définitive de cette ville étaient dans la pensée du roi de France un acheminement à la conquête de la Lorraine. Cependant il crut devoir dissimuler cette politique d'ambition sous un prétexte plus avouable. « Pour colorer son usurpation, dit M. d'Arbois de Jubainville, Lothaire prétendait agir dans l'intérêt du jeune Othon III ; il prenait, disait-il possession de cette partie de son héritage, afin de la lui conserver jusqu'à sa majorité. » Mais, ajoute le savant historien, les niais seuls purent se laisser prendre à ce ridicule subterfuge. « Je ne puis supporter sans indignation, écrivait Gerbert à l'évêque de Metz, que quelques brigands soient en possession paisible de la ville de Verdun. Toutefois, je me console en pensant que si Dieu diffère la vengeance, c'est pour les frapper et les perdre tout d'un coup lorsqu'ils s'y attendront le moins [1]. » Nous avons vu que le frère d'Adalbéron, Godefroy le Vieux, comte de Verdun, était au nombre des seigneurs lorrains gardés prisonniers par Lothaire après la capitulation de la place. Cette circonstance n'était pas de nature à calmer les ressentiments de l'archevêque de Reims et de son secrétaire. Une autre complication vint encore les raviver. Godefroy le Vieux avait un fils nommé Adalbéron, qui s'était engagé, sous la direction de son oncle l'archevêque de Reims, dans la cléricature, et qui avait été disciple de Gerbert. L'évêque de Verdun, Wicfrid, étant mort le 31 août 983, Adalbéron le Jeune fut élu pour lui succéder. Cette élection paraît avoir eu lieu en septembre 984, c'est-à-dire à l'époque où la rupture entre l'archevêque de Reims et la cour de France était déjà déclarée. Lothaire en témoigna le plus vif mécontentement. Sa colère redoubla en apprenant

[1] Gerbert. *Epist.* LII.

que l'évêque élu était allé immédiatement solliciter le consentement du jeune roi Othon. Lothaire somma les évêques de France d'excommunier leur collègue de Verdun, et n'ayant pu faire réussir cette injuste prétention, il s'emporta contre l'archevêque de Reims, ordonnant qu'on le jetât en prison, le menaçant de mort, l'accusant du crime de lèse-majesté pour avoir laissé donner à son neveu un siége épiscopal par un souverain étranger. Il intimida tellement les habitants de Verdun, qu'ils interdirent au nouvel évêque l'entrée de leur ville, ce qui leur valut de la part de Gerbert cette protestation indignée : « Quel remède trouverons-nous à vos maux, ô ville de Verdun, cité aujourd'hui en exécration à tous les cœurs honnêtes ! Vous ne repoussez votre pasteur, parce que vous prétendez chasser votre roi Othon de son trône. Vous n'avez pas le droit de créer des rois et des princes. Votre crime est énorme, ville impie ! Vous êtes devenue une caverne de voleurs ! Les ennemis du genre humain ont fait de vous un repaire d'abomination [1]. »

Traité de paix conclu à Francfort entre l'Allemagne et la France.

24. Arrivées à ce point, il semblait que les affaires ne pussent se dénouer que par de nouvelles violences. La solution cependant fut pacifique. Peut-être les événements inattendus qui venaient de se passer en Germanie ne furent-ils point étrangers à ce résultat. Les impératrices Adélaïde et Théophano, de Pavie où elles résidaient préparaient depuis longtemps une expédition contre Henri de Bavière. Leurs partisans étaient nombreux en Allemagne et n'attendaient que leur arrivée pour se déclarer en leur faveur. « Mais elles ne pouvaient se mettre en marche qu'après avoir réuni des forces imposantes, car Henri ne paraissait pas vouloir céder sans combat. Enfin elles se dirigèrent vers l'Allemagne à la fin du mois de mai 984, accompagnées du roi de Bourgogne, Conrad, et d'un grand nombre de seigneurs d'Italie, de Provence, de Suisse, de Savoie, de Lorraine et même de France. Henri marcha à leur rencontre avec une armée. Les deux partis se trouvèrent en présence

[1] Gerbert. *Epist.* XL. Cf. E. de Barthélemy. *Gerbert, sa vie et ses œuvres,* p, 22, 23.

à Bara, le 28 juin. On allait en venir aux mains. D'après Thietmar[1] et la *Chronique de Quedlimbourg*, l'apparition d'une étoile miraculeuse empêcha l'effusion du sang et procura la paix à l'Allemagne. Henri déposa la couronne et remit Othon III entre les mains de sa mère. Cette paix toutefois ne fut pas définitive. Mécontent qu'on ne lui eût pas rendu pour le moins son duché de Bavière, Henri suscita de nouveaux troubles. Béatrix, femme de Godefroid le Vieux, belle-sœur de Hugues Capet, intervint dans la lutte en faveur des impératrices. Elle fit une ligue avec quelques seigneurs, rassembla des soldats, mais se rendit particulièrement utile par son habileté dans les négociations. Elle ménagea à Metz une « entrevue de dames, *colloquium dominarum*, » et procura enfin la paix de Worms (19 octobre 984), qui fut définitivement consolidée dans les premiers mois de l'année suivante à l'entrevue de Francfort[2]. » Cette paix, ménagée par la belle-sœur de Hugues Capet, prouvait suffisamment la haute influence exercée même en Germanie par le puissant duc de France, Adalbéron et son secrétaire félicitèrent sincèrement Béatrix de l'heureux résultat de ses efforts. « Je reconnais toute la finesse de votre esprit dans le raffermissement de la paix entre les princes, et dans l'amélioration des affaires publiques. Une chose pourtant inquiète beaucoup de monde. L'archevêque de Trèves (dont le siége de Verdun était alors suffragant) diffère par tant de prétextes l'ordination de votre fils Adalbéron, qu'il semble vouloir se livrer, avec toute la Lorraine, aux mains des Francs[3]. » Dans une autre lettre écrite au nom de l'archevêque de Reims, à l'impératrice Théophano, Gerbert s'exprimait ainsi : « Le courroux, la fureur du roi de France contre nous est au comble. Il est venu soudainement attaquer la ville de Reims : ses troupes ont été à grand'peine repoussées, non sans beaucoup de sang versé des deux parts. Il voulait nous obliger à détruire les châteaux-forts que

[1] *Stella a Deo prœdestinati rectoris media die cernentibus universis clara refulsit.* Thietmar. *Chronic.*. lib. III, cap. VI. *Patr. Lat.*, tom CXXXIX, col. 1246.
[2] Marius Sepet. *Gerbert et le changement de dynastie. Revue des questions historiques*, n. du 1er octobre 1869, p. 487.
[3] Gerbert. *Epist.* LXIX.

nous possédons sur votre territoire et à lui prêter un serment dont il prétendait nous dicter les termes, sous peine d'être expulsés de la ville et du royaume. Il nous reprochait les marques de bienveillance que nous avons reçues de l'auguste Othon votre époux, et l'attachement que nous conservons pour son successeur votre fils. Enfin il a été convenu que dans une assemblée des Francs qui se tiendra le VI des calendes d'avril, nous aurons à nous défendre d'une accusation de trahison pour avoir accordé le dimissoire à l'évêque de Verdun et l'avoir élevé à l'honneur sacerdotal [1].»

Diète nationale convoquée pour entendre la justification de l'archevêque de Reims.

25. Au jour fixé, 26 mars 985, Adalbéron comparut devant l'assemblée des seigneurs francs et y parla ainsi : « Je suis accusé du crime de trahison envers la majesté royale et voici les charges que l'on fait peser sur moi. J'ai accordé des lettres dimissoires à mon neveu, clerc de mon église, qui s'étant rendu au palais d'un roi étranger, aurait reçu de lui un évêché situé dans une province revendiquée par le roi Lothaire mon seigneur, enfin je lui aurais conféré sans la permission de mon dit seigneur les ordres du diaconat et de la prêtrise. Voici ma réponse. A une époque où le roi Lothaire mon seigneur ne possédait ni ne revendiquait la province de Lorraine, j'obtins non sans peine de mon frère Godefroy comte de Verdun qu'il me confiât son fils Adalbéron, à cette condition que si l'on avait besoin de lui pour quoi que ce fût, je le laissasse immédiatement repartir. Or, au moment où il fut question que le roi mon seigneur prendrait en main la tutelle de l'orphelin impérial Othon III et que déjà on avait dans ce but échangé de part et d'autre des ôtages, mon frère réclama instamment son fils, il me rendait responsable de tous les dommages qui pourraient résulter du moindre retard, déclarant que j'étais cause des troubles qui éclataient dans son comté, que je lui faisais trahir l'État ; enfin il en appelait contre moi à la vengeance du juge suprême au jour terrible du dernier jugement. Or, le roi Lothaire mon seigneur ne m'avait nullement dit qu'il revendiquât la Lorraine pour son propre compte, mais seulement en qualité du tuteur du jeune Othon III.

[1] Gerbert, *Epist.* XLII.

Non-seulement il ne m'avait point défendu de donner des lettres dimissoires à mon neveu, mais il y avait consenti avec la plus entière bienveillance, à condition, disait-il, que mon neveu ferait à Verdun ce que son père avait promis lui-même de faire pour le roi mon seigneur. Je lui ai donc accordé des lettres dimissoires, en exigeant de lui la promesse de garder très-fidèlement les conventions pour lesquelles on avait exigé des ôtages[1]. Or, ce serment qu'il a prêté entre mes mains, il l'a tenu jusqu'ici et il offre de le renouveler en tant que besoin serait. Je lui ai conféré les ordres du diaconat et de la prêtrise, de peur que, soustrait à ma juridiction, il ne se liât à un autre diocèse en recevant ces deux ordres des mains d'un évêque étranger. Je l'ai fait encore pour ne point exposer mon église métropolitaine aux récriminations jalouses des envieux qui auraient vu un sous-diacre pris, dans son sein, élevé sans transition à la dignité épiscopale. Enfin, je l'ai fait parce qu'en somme le diaconat et le sacerdoce ne confèrent à ceux qui les reçoivent ni provinces, ni cités, ni villages, ni terres, toutes choses qui relèvent du pouvoir royal, mais uniquement les priviléges qui dépendent du roi céleste, je veux dire la force nécessaire pour résister aux vices et protéger la vertu. C'est là pourtant ce qu'on voudrait faire passer pour une trahison et une perfidie. Il me semble qu'en tout ceci j'ai agi avec la plus entière bonne foi et que j'ai gardé la fidélité due au roi mon seigneur[2]. » Cette apologie avait été rédigée par Gerbert, tout au moins la trouvons-nous parmi ses œuvres ; elle eut un plein succès. L'assemblée fut unanime à déclarer l'innocence de l'archevêque. Vraisemblablement l'influence de Hugues Capet ne fut pas étrangère à ce résultat. Lothaire se réconcilia avec son ancien chancelier ; il consentit à remettre en liberté le comte Godefroy. Adalbéron le jeune put enfin prendre possession du siége de Verdun ; il fut sacré le 3 juin 986. Mais sa santé le contrai-

[1] Ces conventions, comme on l'a vu au n° 20 dans le fragment d'une lettre de Gerbert à l'abbé d'Aurillac, avaient pour objet de maintenir les seigneurs lorrains dans la fidélité au jeune Othon III.

[2] Gerbert. *Epist.* XLIX et L.

gnit presque aussitôt à partir pour Salerne, où il mourut deux ans après sans avoir pu repasser les Alpes.

Mort du roi Lothaire.

26. Lothaire l'avait précédé au tombeau. Rien ne pouvait faire prévoir pour ce roi une fin si prochaine. Il n'avait que quarante-quatre ans. « Sa fortune, dit Richer, était alors à son apogée. Tous les princes francs avaient fait leur soumission entre ses mains et il pouvait se promettre de longues années de prospérité. Mais le Dieu qui préside aux destinées du monde en disposa autrement. Le printemps de l'an 986, qui ramenait l'espérance au cœur de tant de captifs, fut fatal à Lothaire. Il tomba malade à Laon. D'atroces douleurs d'entrailles, une fièvre intense, des coliques insurmontables, tels furent les symptômes alarmants qui se déclarèrent et remplirent de deuil tout le palais. Des larmes coulaient de tous les yeux. » Ainsi parle Richer, qui ne laisse nullement soupçonner un crime; mais les autres chroniqueurs sont moins indulgents : ils accusent la reine Emma d'avoir empoisonné son époux. « Cette femme adultère, dit Adhémar de Chabannais, se débarrassa de Lothaire par le poison [1]. » Emma, dès les débuts de son mariage, avait été l'objet de propos fâcheux. Son beau-frère, le duc Charles de Lorraine, avait hautement formulé contre elle les accusations les plus graves. Il désignait comme complice de la reine le jeune évêque de Laon, Ascelin. Les bruits prirent une telle consistance qu'un synode se réunit à Fismes, sous la présidence d'Adalbéron, pour instruire le procès [2]. Les accusations furent trouvées sans fondement, mais l'opinion populaire n'en persista pas moins à croire à la culpabilité. De là, les soupçons d'empoisonnement qui se produisirent à la mort inopinée de Lothaire. Les funérailles du roi carlovingien se firent avec une pompe extraordinaire. « Le corps revêtu d'un manteau de pourpre constellé d'or et de pierreries, dit Richer, fut déposé sur une litière que les grands du royaume portèrent sur leurs épaules depuis Laon jusqu'à Reims, où Lothaire avait choisi le lieu de sa sépulture. Les

[1] Adhémar. *Historiar.*, lib. III, cap. XXX. *Patr. Lat.*, tom. CXLI, col. 45.
[2] Richer. *Histor.*, lib. III, cap. LXVI, *Patr. Lat.*, tom. CXXXVIII, col. 109.

évêques suivis du clergé marchaient en tête du cortége avec les évangiles et la croix ; l'un d'eux portait sur un coussin une couronne d'or toute brillante de diamants et de perles. Les chants sacrés étaient à chaque instant interrompus par les larmes et les sanglots. Les soldats suivaient le corps dans une attitude consternée ; la multitude marchait derrière eux en poussant des lamentations. On arriva ainsi après un voyage de deux cent quarante stades au monastère de Saint-Remi de Reims où le corps fut déposé, suivant la volonté du défunt, près de ceux de Louis IV son père et de Gerberga sa mère [1]. »

§ IV. Louis V dernier roi Carlovingien.

Caractère de Louis V. Ses désordres. Son mariage et son divorce.

27. « Après les funérailles de Lothaire, continue le chroniqueur, Louis V son fils fut placé sur le trône par le duc de France Hugues Capet et les autres princes du royaume. Il se vit entouré des hommages universels, chacun venant lui promettre un attachement loyal et lui jurer fidélité. Ses familiers commencèrent à lui proposer divers plans de conduite. Les uns estimaient qu'il devait fixer sa résidence dans ses palais, afin que l'affluence des grands se pressant autour de lui révélât mieux son pouvoir, car la dignité royale serait avilie, disaient-ils, si le prince allait, comme un solliciteur, briguer des suffrages et mendier un appui étranger. » Ces dernières paroles sont une allusion au duc de France Hugues Capet qui offrait probablement au jeune roi de lui faire visiter les diverses provinces. « D'autres au contraire, reprend Richer, lui conseillaient de s'attacher au duc parce que sa jeunesse avait besoin des leçons de prudence et de valeur d'un si grand prince. Il serait pour lui très-utile de suivre d'abord les vues de cet homme puissant. Sans son concours, il ne pourrait exercer pleinement le pouvoir royal, tandis qu'avec son appui tout le royaume serait sagement et vigoureusement administré [2]. » Louis, à qui s'adressaient des avis

[1] Richer. *Historiar.*, lib. IV, cap. CIX-CX, col. 125-126.
[2] *Ibid.*, lib. IV, cap. I.

si contradictoires, avait à peine vingt ans, et déjà il avait donné plus d'une preuve de la légèreté de son caractère. Associé au trône en 979 et sacré par Adalbéron, il avait été marié à la comtesse Adélaïde, veuve de Raymond duc de Gothie, qui lui apportait en dot la riche province d'Aquitaine. Soit inconstance d'humeur, soit disproportion d'âge, l'union ne fut pas heureuse. Louis afficha pour Adélaïde un mépris révoltant. « S'ils voyageaient ensemble, dit Richer, ils s'arrêtaient dans des hôtelleries séparées : s'ils avaient un entretien, c'était en plein air. » L'adolescent royal, n'écoutant que la voix de ses passions, se livra à tous les désordres et usa dans les déréglements sa santé naturellement délicate. Adélaïde quitta brusquement un époux qui l'outrageait ; elle se réfugia chez le comte Guillaume d'Arles, et l'Aquitaine échappait ainsi à la couronne de France. Louis V était donc à vingt ans dans cette situation étrange que, marié il restait veuf, et ne pouvait avoir de postérité tant que la mort d'Adélaïde ne lui rendrait pas la liberté de contracter d'union légitime. Hugues Capet pouvait dès lors entrevoir l'heure où l'absence d'un héritier direct de la dynastie carlovingienne laisserait tomber le sceptre entre ses mains.

Emportement du Louis V contre l'archichancelier Adalbéron et contre la reine Emma veuve de Lothaire.

28. Les conseillers qui émettaient l'avis d'une alliance sincère entre le jeune roi et le duc furent d'abord écoutés. « Après avoir différé quelque temps à prendre un parti, continue Richer, le roi se décida enfin. Il eut une longue conférence avec Hugues Capet et se livra à lui tout entier. Mais ce ne fut pas pour longtemps. Dans un conseil intime qu'il réunit quelques mois après autour de sa personne, en présence de Hugues Capet, le jeune roi s'exprima ainsi : Mon père, dans les derniers jours de sa maladie, m'a recommandé de ne jamais rien entreprendre sans votre assentiment et vos conseils. Fidèle à sa volonté, sacrée pour moi, je veux vous consulter sur un objet de la plus haute importance. Le métropolitain de Reims, Adalbéron, cet homme le plus scélérat qu'il y ait sur la terre, a toujours été hostile à ma famille et a constamment soutenu le parti des rois d'Allemagne. C'est lui qui a déterminé Othon II à envahir la France. Il est temps de faire justice d'un tel criminel. » Richer ne dit pas tout. Ce brusque revirement de Louis

avait été déterminé dans l'esprit du jeune roi par son oncle Charles de Lorraine, second fils de Louis d'Outremer et ennemi personnel de la reine Emma. Ce prince avait obtenu de l'empereur Othon II l'investiture du duché de la Basse-Lorraine. Mais cette situation lui semblait inférieure à son mérite ; il avait constamment cherché l'occasion de revenir en France,et s'était mêlé à toutes les intrigues des dernières années, dans le but de profiter du désordre dont il était lui-même l'un des principaux instigateurs. L'avénement de Louis V servit à merveille ses ambitieux desseins; il réussit en flattant les passions du jeune roi à s'emparer de son esprit et à le dominer complétement. Il fit revivre les accusations scandaleuses dont la reine Emma et l'évêque Ascelin avaient jadis été l'objet. Louis se déclara publiquement contre sa mère, la renvoya honteusement de sa cour, et expulsa l'évêque de Laon.

Retraite d'Emma à Laon. Sa lettre à l'impératrice Adelaïde sa mère.

29. Emma dans son désespoir se retira à Reims, où elle trouva asile près de l'archevêque. En son nom, Gerbert écrivit à l'impératrice Adélaïde cette lettre touchante : « Ils sont passés les jours de mon bonheur, les jours de ma gloire, très-douce dame ma mère, depuis que celui par qui je régnais a fait pour toujours de son épouse une veuve désolée. Jour d'amertume que celui du VI[e] des nones de mars, où le roi mon mari me fut enlevé par la mort, et où je suis tombée dans l'abîme de tous les malheurs. Mon fils était ma seule espérance ; il est devenu mon ennemi. Mes amis les plus chers se sont retirés de moi,pour mon déshonneur et celui de toute ma race. Ils ont imaginé d'infâmes calomnies contre l'èvêque de Laon. Ils le persécutent; ils veulent procéder à sa déposition, afin qu'une éternelle ignominie retombe sur moi et qu'ils aient un motif de me dépouiller de mon rang. Secourez, tendre mère, une fille abreuvée de douleurs ; mes ennemis se vantent qu'il ne me reste ni frère, ni parent ni ami, qui puisse me venir en aide[1]. » Les plaintes de la malheureuse reine trouvèrent un écho dans le cœur d'Adélaïde; celle-ci intervint, pour ménager une réconciliation entre Emma et son fils. Une conférence eut lieu dans ce but à Remiremont, sans produire de résultat.

[1] Gerbert. *Epist.* XCIII, XCIV, édit. Olleris, p. 52-53.

Tentative de Louis V contre la ville de Reims. Adalbéron cité à la diète de Senlis. Mort inopinée de Louis V.

30. Louis poursuivait en même temps sa vengeance contre Adalbéron. « Bien que ses conseillers les plus sages, dit Richer, eussent cherché à le faire revenir des injustes préjugés qu'il nourrissait contre ce grand évêque, il en trouva d'autres disposés à favoriser son aveugle passion. Hugues Capet ne voulant ni heurter de front le roi, ni laisser consommer un crime, prit le parti de céder ostensiblement, se réservant d'user à propos de son influence pour prévenir de plus grands malheurs. Il suivit donc le roi, qui se mit à la tête d'une armée et se dirigea sur Reims, résolu d'en commencer le siége. Toutefois, cédant aux représentations des grands et de Hugues Capet en particulier, Louis V consentit à envoyer à l'archevèque des députés chargés de lui demander s'il était disposé à venir, dans un délai qui lui serait fixé, rendre compte de sa conduite. En cas de résistance, Louis assiégerait à l'instant la ville et la châtierait rigoureusement avec son évêque ; autrement l'accusé devrait fournir des ôtages. Adalbéron répondit en ces termes : Je sais que de tout temps les gens de bien ont été calomniés, aussi je ne m'étonne pas des rigueurs dont je suis maintenant l'objet. Ce qui me surprend bien davantage c'est que de nobles princes aient pu se laisser entraîner si facilement à admettre comme certaines des accusations qui n'ont point été juridiquement examinées, et qui ne supporteraient la discussion devant aucun tribunal. Si l'on voulait seulement discuter des présomptions, pourquoi recourir à la force des armes ? S'il s'agit du passé, ma conscience me rend le témoignage d'avoir toujours fidèlement servi et honoré les rois de France. Les intérêts des grands m'ont aussi été chers autant qu'ils devaient l'être. S'il est question du présent, je suis tout disposé à suivre les ordres du roi, en lui remettant les ôtages qu'il voudra et en acceptant la discussion solennelle qu'il propose. — On entra donc en pourparlers ; Adalbéron donna comme otages le valeureux Rénier, distingué par sa noblesse et son opulence , et quelques autres seigneurs que le roi désigna lui-même[1]. »

[1] Richer, lib. IV, cap. III et IV.

31. On fixa pour la fin du mois de mai suivant une diète qui devait se tenir à Senlis, afin d'y entendre l'archevêque en ses justifications. « Le roi, se retira donc avec son armée dans cette ville, dit Richer. Or un jour, comme il chassait à pied, il fit une chute et ressentit bientôt une vive douleur au foie. La secousse éprouvée par cet organe fut telle que le sang extravasé sortit en grande abondance par le nez et la bouche. Le sein palpitait de douleurs continues, et le corps tout entier était en proie à une chaleur insupportable. Ainsi un an après son père, le XIe des calendes de juin (22 mai 987) Louis V expira. « Les mêmes bruits qui avaient suivi la mort de Lothaire, dit M. Mourin, se renouvelèrent pour son fils. Bien des gens ajoutèrent foi aux tragiques récits qui représentaient la femme de Louis, à l'exemple de la reine Emma, faisant verser le poison dans la coupe de son époux[1]. Le malheur de ce pauvre prince, mort si jeune, n'inspira ni pitié ni respect. Il avait demandé à être réuni aux siens dans les caveaux de Saint-Remy. Les grands ne déférèrent pas à ce vœu suprême. Dans la crainte que quelques-uns d'entre eux effrayés de la longueur de la route ne se retirassent et que leur retraite n'ajournât les importantes délibérations exigées par les circonstances, ils se hâtèrent d'enterrer à Compiègne, sans pompe et sans honneur, le corps du dernier roi carlovingien[2]. »

§ V. Hugues Capet.

Diète de Senlis présidée par Hugues Capet. Justification d'Adalbéron.

32. Un changement de dynastie allait s'accomplir, mais d'une manière si pacifique que le récit du chroniqueur laisse à peine soupçonner la grandeur et l'importance des délibérations qui devaient amener ce résultat. « Avant de se séparer, dit-il, les seigneurs voulurent conférer sur les intérêts du royaume. Le duc de France, Hugues Capet, prit la parole en ces termes : Appelés de divers points par un ordre du feu roi pour juger la conduite de

[1] *Historiens de France*, tom. VIII, p. 256.
[2] *Les comtes de Paris*, p. 332.

l'archevêque Adalbéron, vous êtes venus avec des sentiments de complète impartialité. La mort du roi, de pieuse mémoire, qui poursuivait cette affaire, nous a laissé le soin d'en diriger la discussion. Si donc quelqu'un croit pouvoir reprendre et soutenir l'accusation, qu'il se présente, qu'il expose son sentiment et qu'il requière contre le prévenu. S'il avance des choses vraies, nous n'hésiterons pas à l'appuyer : mais s'il n'a que des calomnies et des faussetés à produire, qu'il se taise, car nous lui ferions subir la peine d'un tel crime. — Quand il eut cessé de parler, un héraut d'armes s'avança au milieu de l'assemblée, et par trois fois fit sommation à quiconque voudrait se porter comme accusateur de l'archevêque d'avoir à se produire. Trois fois il fut répondu par tous les assistants qu'il n'y avait point d'accusateur. Hugues Capet reprit alors la parole : Le procès est fini, dit-il, puisqu'il n'y a plus d'accusateur. Il faut donc rendre hommage au métropolitain de Reims, cet homme aussi illustre par sa noblesse que par son mérite et son incomparable sagesse. Bannissez de vos esprits tous les soupçons injurieux. Rendez à l'illustre pontife les honneurs auxquels il a droit; reconnaissez l'éminence de ses qualités et de ses vertus. — Toute l'assemblée applaudit à ces paroles. Le duc fit placer l'archevêque sur un siége d'honneur à ses côtés. Vous excellez, lui dit-il, dans la science des lois divines et humaines. Votre éloquence est à la hauteur de votre savoir. Exposez nous votre avis sur les intérêts du royaume[1]. »

Discours d'Adalbéron à la diète.

33. « Adalbéron se leva et dit : Puisque notre très-pieux roi a été appelé à l'autre vie et que la bienveillance de l'illustre duc et des princes francs m'a justifié des accusations qui pesaient sur moi, je puis prendre rang dans vos conseils et délibérer avec vous sur les affaires publiques. Je ne veux rien proposer qui ne soit avantageux pour l'État. Je cherche l'intérêt général, et n'ai qu'un seul désir d'être utile à tous. Or, je remarque tout d'abord l'absence d'un grand nombre de seigneurs dont le zèle et l'expérience pourraient être d'un grand secours. Il me semble donc nécessaire de

[1] Richer, lib. IV, cap. VI, VII.

surseoir à l'élection d'un nouveau monarque jusqu'à ce que tous, à une époque déterminée, puissent se réunir, et exposer leur sentiment. Si donc mon avis vous agrée, nous tous en ce moment assemblés, nous prêterons serment entre les mains du noble duc, jurant de ne nous point occuper de l'élection, de n'y point travailler jusqu'à ce que, dans une assemblée générale, nous soyons revenus pour délibérer en commun. Il est de la plus haute importance de consacrer un certain temps à la réflexion. Chacun pourra ainsi étudier la question sous toutes ses faces, et se faire une opinion profondément mûrie. — Ce sentiment prévalut. On convint du jour où l'on devrait, se réunir de nouveau et l'assemblée se sépara. »

Charles de Lorraine fils de Louis d'Outremer. Ses prétentions au trône.

34. En lisant ce récit trop longtemps ignoré du moine de Saint-Remy contemporain des faits et narrateur impartial, on sent mieux la vérité de la parole de Gibbon. « La nation française a réellement été faite par les évêques, comme une ruche par les abeilles. » La conduite d'Adalbéron dans cette circonstance solennelle justifia les éloges qui venaient d'être rendus à la noblesse et à la supériorité de son caractère. En ajournant la décision il faisait preuve d'une impartialité évidente. Nul doute que s'il eût proposé dès ce moment de procéder à l'élection, Hugues Capet n'eût été sur-le-champ proclamé. Mais il ne fallait pas que personne un jour pût dire qu'une résolution si grave avait été enlevée par surprise, dans un plaid national réuni pour un but différent et qui n'était pas au complet. Bien que Louis V ne laissât pas d'héritier direct, la race carlovingienne n'était pas éteinte. Elle était représentée par l'oncle paternel du feu roi, le duc Charles de Lorraine, fils puiné de Louis d'Outremer. Quelques historiens modernes, M. Olleris entre autres[1], estiment que la naissance de Charles était illlégitime et le rendait inhabile au trône. C'est une erreur. Charles était le fils parfaitement légitime de Louis d'Outremer et de Gerberga, ainsi qu'il résulte du texte fort explicite de la chronique de Flodoard, qui s'exprime ainsi sous la rubrique de l'an 953: « La reine Gerberga mit au monde à Laon deux fils jumeaux, dont l'un fut nommé Charles

[1] *Vie de Gerbert*, p. 95.

et l'autre Henry ; mais Henry mourut quelques jours après la cérémonie du baptême [1].» Ce ne fut donc point un vice de naissance qui fit écarter Charles de Lorraine et qui substitua une race nouvelle à la dynastie de Charlemagne. Nous en trouverons d'autres preuves non moins péremptoires en étudiant la suite de ces graves débats. «Charles de Lorraine immédiatement après l'assemblée de Senlis, dit Richer, vint trouver l'archevêque Adalbéron à Reims et lui parla en ces termes : Tout le monde sait, vénérable père, qu'en vertu du droit d'hérédité je dois succéder à mon frère et à mon neveu. Bien que mon frère m'ait dépossédé du trône, la nature ne m'a pourtant rien refusé de ce qui fait un homme ; je suis né avec tous les avantages extérieurs qu'on exige d'un souverain, et je ne crois pas manquer des qualités plus essentielles encore, la noblesse et si je l'ose dire le courage. Pourquoi donc suis-je rejeté d'un pays qu'ont possédé mes aïeux, aujourd'hui que mon frère n'est plus et que mon neveu vient de mourir sans postérité ? Mon père en mourant laissait deux fils, mon frère et moi ; mon aîné s'appropria tout le royaume sans me laisser de part à la succession commune. Je ne lui en fus pas moins fidèle et j'ai servi sous ses drapeaux. Dieu m'est témoin du dévouement inviolable dont j'ai fait preuve alors. Et maintenant, dans mon infortune, abandonné de tous, lorsque tous les soutiens de ma dynastie ont disparu, à qui m'adresser sinon à vous ? Seul vous pouvez me rétablir dans mon patrimoine. Ah ! que ne suis-je mort avec les autres membres de ma famille ! Il me faut aujourd'hui donner au monde le spectacle de mes humiliations. Ouvrez votre cœur à la pitié ; venez en aide à un prince courbé sous le poids de tous les malheurs. — Adalbéron avait entendu sans les interrompre les récriminations de Charles de Lorraine. Quand elles furent terminées, il répondit avec une fermeté inébranlable : Vous avez toujours vécu entouré de parjures, de sacriléges, de criminels de toute espèce. Aujourd'hui encore vous refusez de vous en séparer. Comment avec ce cortége de scélérats, et par leur appui, pouvez-vous prétendre au trône ? Charles répliqua qu'il n'était pas question pour lui d'abandonner ses

[1] Flodoard. *Annal. Patr. Lat.*, tom. CXXXV, col. 480.

anciens amis, mais de s'en créer de nouveaux. L'archevêque frappé de cette parole se disait à lui-même : S'il refuse aujourd'hui, dans son abaissement, de renoncer au commerce des scélérats qui l'entourent, quel mal ne ferait-il pas avec eux, si jamais l'élection lui conférait le sceptre ? Dans cette pensée Adalbéron termina l'entretien en, déclarant qu'il ne pouvait rien faire sans le consentement des grands du royaume, et Charles se retira [1]. »

Seconde diète de Senlis. Discours d'Adalbéron.

35. Il est évident que l'indignité personnelle seule et non un vice de naissance écartait du trône le prétendant carlovingien. Ce sentiment d'Adalbéron fut partagé unanimement dans la seconde diète qui s'ouvrit à Senlis au jour fixé. « Charles n'y comparut pas, dit Richer, il avait regagné, le désespoir dans le cœur, son duché de Basse-Lorraine. Quand tous les princes des Gaules eurent pris place dans la curie, continue le chroniqueur, Hugues Capet donna la parole au métropolitain de Reims, qui s'exprima en ces termes : « Le roi Louis de pieuse mémoire n'a pas laissé d'enfants : nous avions donc le devoir de délibérer sur le choix d'un successeur, afin de prévenir la ruine de l'État. C'est pour cela que d'un commun accord il fut sursis à la discussion, afin que chacun, recueillant les inspirations que Dieu lui donnerait, pût ici exposer son sentiment ; de telle sorte que tous les avis particuliers s'étant produits, la pensée générale ressortît de toutes les opinions individuelles. Maintenant donc, rassemblés de nouveau, il importe en toute prudence et droiture de ne point sacrifier la raison et la vérité aux sympathies ni aux haines personnelles. Nous n'ignorons pas que Charles a des partisans ; ils prétendent que le trône lui appartient par droit de naissance. Si l'on pose ainsi la question, nous répondrons que le trône ne s'acquiert pas toujours par droit héréditaire. On ne doit y élever que celui qui se distingue non-seulement par la noblesse de la naissance mais par la sagesse de l'esprit, qui trouve son appui naturel dans sa loyauté, sa force sa grandeur d'âme. Les annales de l'histoire nous montrent des empereurs d'illustre origine exclus pour cause d'indi-

[1] Richer, lib. IV, cap. IX, col. 129.

gnité, et remplacés par des titulaires d'une naissance même inférieure. Or, quelle espérance fonder sur Charles de Lorraine? C'est un homme sans honneur, sans foi, sans caractère; il n'a pas rougi de se faire le vassal d'un roi étranger, de prendre pour épouse une fille sortie de la classe la plus obscure. Comment le noble duc de France pourrait-il supporter qu'une femme tirée du dernier rang de ses vassaux soit sa reine et qu'elle domine sur lui? Comment céderait-il le pas à une femme dont les égaux et même les supérieurs fléchissent le genou devant lui et placent leurs mains sous ses pieds? Si vous y réfléchissez attentivement, vous verrez que Charles a préparé lui-même sa déchéance. Nul ne l'a précipité de son rang, il en est tombé par sa propre faute. Faites donc un choix qui assure le bonheur de l'État, au lieu de causer sa ruine. Voulez-vous que la patrie soit malheureuse, nommez Charles; la voulez-vous prospère, couronnez le glorieux duc de France Hugues. Ne vous laissez ni entraîner par vos sympathies pour Charles, ni détourner de l'intérêt commun par un sentiment de haine pour le duc. Rappelez-vous la parole de l'Écriture : « Malheur à ceux qui appellent mal le bien et bien le mal, prenant les ténèbres pour la lumière et la lumière pour les ténèbres[1]. » Couronnez donc le duc, c'est le plus illustre d'entre tous par ses exploits, sa noblesse, sa puissance. En lui, non-seulement l'État mais tous les intérêts particuliers trouveront un défenseur. En lui, dont la bonté vous est connue, tous les sujets du royaume de France auront un père[2]. »

Avénement de Hugues Capet au trône. Son sacre et celui de son fils Robert.

36. « D'unanimes acclamations répondirent à ce discours, reprend le chroniqueur. Hugues Capet fut promu au trône. Adalbéron assisté par les évêques le couronna à Noyon en qualité de roi des Francs, des Bretons, des Danois (Normands), des Aquitains, des Goths, des Espagnols et des Wascons (1er juillet 987). » Avant de recevoir l'onction sacrée, le duc prononça un serment ainsi conçu : « Hugues, sur le point de devenir par la grâce de Dieu roi des Français, en ce jour de mon couronnement, je promets devant Dieu

[1] Is. v. 20.
[2] Richer, lib. IV, cap. XII, col. 130.

et ses saints de conserver à chacun de vous ses priviléges canoniques, la loi qui le régit, la juridiction qu'il exerce ou dont il relève. Je jure, avec l'aide de Dieu et autant qu'il me sera possible, de rendre votre sécurité parfaite, comme un roi dans son royaume le doit à chaque évêque et à chaque église; enfin, je jure de gouverner le peuple qui me sera confié suivant les lois et suivant son droit[1].» — « Entouré de ses princes, continue Richer, le nouveau monarque fit acte d'autorité en publiant des décrets et des ordonnances réglant toutes choses pour la plus grande prospérité de ses sujets. Afin d'attirer la bénédiction de Dieu sur son règne, il fit un grand nombre de fondations pieuses. Pour assurer après lui la tranquille succession du pouvoir, après en avoir conféré avec les princes, il prit la résolution d'associer son fils Robert au trône. Mais l'archevêque de Reims, consulté par lettres et de vive voix à ce sujet, répondit qu'il était contraire au droit en vigueur de sacrer deux rois en une même année. La conférence à ce sujet eut lieu à Orléans. Elle durait encore lorsque Hugues Capet reçut de Borel, comte des marches hispaniques, un message pressant implorant son secours contre les Sarrasins. Borel déclarait que sa province était déjà presque tout entière envahie, et que si, dans un intervalle de dix mois, une armée française ne lui venait en aide, elle tomberait complétement au pouvoir des barbares. Hugues Capet fit valoir ce motif pour déterminer Adalbéron. Il était possible, en effet, que dans le hasard des combats Hugues ou son fils vinssent à succomber. Il importait donc que l'armée et la noblesse ne restassent pas sans chef. Le métropolitain se rendit à ces raisons, et le jour de Noël suivant (25 décembre 987) il sacra le jeune Robert dans la basilique de Sainte-Croix, au milieu des acclamations des princes et des grands. On lui assigna comme royaume les provinces occidentales depuis la Meuse jusqu'à l'Océan[2].»

37. Telle fut cette pacifique révolution de l'an 987, qui substitua sur le trône de France à la race dégénérée de Charlemagne la

[1] *Historiens de France*, tom. XI, p. 658.
[2] Richer. *Historiar.*, lib. IV, cap. XII et XIII, col. 131.

Véritable caractère de l'élection de Hugues Capet.

dynastie capétienne destinée à tant de grandeurs et de gloire. De l'étude des faits qui viennent de passer sous les yeux du lecteur, se dégage nettement la théorie qui prévalait à cette époque par rapport à la transmission du pouvoir. « Si l'on demande, dit M. Marius Sepet, à quels signes on reconnaissait en France, aux neuvième et dixième siècles un roi légitime, voici, je crois la réponse, que les événements eux-mêmes nous fournissent : Le vrai roi de France, celui qui avait le droit d'exiger des seigneurs cette précaire obéissance qui sous le régime de la féodalité était devenue l'unique apanage du pouvoir central, était le prince qui réunissait les trois conditions suivantes : la naissance, l'élection, le sacre. En premier lieu la naissance. La royauté n'était pas purement élective; l'on reconnaissait universellement aux descendants de Charlemagne un droit héréditaire au trône si glorieusement occupé jadis par leur grand ancêtre. Ce droit d'hérédité n'était pas même primitivement restreint par la primogéniture. La loi, ou pour mieux dire, la coutume de la succession mérovingienne admettait le partage des États du souverain entre tous ses fils. Toutefois sous Charlemagne et sous Louis le Débonnaire cette règle déjà violée au préjudice des fils de Carloman, se modifia encore, par suite de l'accession à l'empire de la maison d'Héristal. L'empereur, chef de la famille, exerçait une haute suzeraineté sur les États de ses fils, frères, neveux et cousins. L'ancienne règle du partage finit par ne plus être appliquée, comme nous l'ont appris les plaintes et les récriminations de Charles de Lorraine. Le système de la primogéniture avait, sous les derniers Carlovingiens, décidément prévalu. Mais ce droit du premier né de la maison royale demeurait passif, s'il n'était mis en exercice à chaque changement de règne par une nouvelle élection. En second lieu donc, l'élection était requise, et cette seconde condition avait en France une origine aussi ancienne que la première. Les princes mérovingiens étaient élevés sur le pavois les princes carlovingiens étaient proclamés dans une assemblée de grands du royaume. Nous avons vu Lothaire profiter d'une de ses réconciliations avec Hugues Capet pour faire proclamer son fils de son vivant, afin d'épargner à Louis V les soucis d'une élection qui,

nécessitant un interrègne, donnait beau jeu aux usurpateurs. Cet exemple, suivi avec une remarquable tenacité par Hugues Capet lui-même et par ses premiers successeurs, finit par détruire au profit de l'hérédité pure et simple le système de l'élection, par le moyen de l'élection même. Il est, en effet, dans l'ordre des choses qu'une élection constamment répétée au profit d'une même famille et dans le mêmes circonstances, dégénère d'abord en une simple reconnaissance de fait, puis aboutisse à constituer un droit reconnu où elle va définitivement s'évanouir. C'est ainsi que la règle : « A chaque règne nouveau, élection nouvelle, » constamment appliquée d'une certaine manière, qui consistait dans une habile soudure pratiquée par avance entre le nouveau règne et l'ancien, a pu donner naissance à la règle diamétralement contraire qui s'est formulée et se formule encore ainsi : « Le roi est mort, vive le roi ! » La troisième condition requise était le sacre, et elle n'était pas moins nécessaire que les deux autres. Sans rechercher l'origine exacte du sacre, question fort controversée, il suffit de constater que, depuis Pépin et Charlemagne, les rois de France étaient certainement sacrés. L'archevêque de Reims était le ministre ordinaire de cette cérémonie, qui mettait le dernier sceau à la légitimité royale, en lui imprimant un caractère religieux qui commandait le respect et l'obéissance des peuples. La société française étant à cette époque entièrement et foncièrement catholique, on conçoit que le droit souverain ne fût considéré comme parfait en la personne du roi de France qu'autant que celui-ci avait reçu au nom de l'Église l'investiture de la royauté catholique[1]. »

Lettre de Hugues au empereurs d'Orient Basile II et Constantin VIII.

38. A l'aide de ces principes, il est facile de répondre à ceux qui, taxant d'usurpation l'avénement de Hugues Capet, ne pardonnent point à l'archevêque de Reims ainsi qu'à Gerbert, son confident et son secrétaire intime, l'influence prépondérante qu'ils exercèrent à cette époque décisive de notre histoire. Au point de vue de la légalité stricte, le vote de la diète de Senlis fut irréprochable. Au

[1] Marius Sepet. *Gerbert et le changement de dynastie*, *Revue des questions historiques*, 1870, p. 122-124.

point de vue du résultat, il assurait à la France la plus glorieuse lignée de rois qu'aucune nation ait jamais eue à sa tête. Bien que le nom de Gerbert n'apparaisse pas ostensiblement dans ces graves délibérations, il n'est pas douteux que l'illustre écolâtre n'y ait pris une part fort active sous la responsabilité de son illustre archevèque. Nous en avons la preuve dans une lettre qu'il écrivait à cette époque au nom de Hugues Capet. « Aux empereurs orthodoxes Basile et Constantin, Hugues, par la grâce de Dieu, roi des Français. — La noblesse de votre naissance et la gloire de vos actions donnent votre alliance un prix inestimable et nous la font rechercher avec ardeur. Cette amitié très-sainte, cette alliance très-légitime, nous la demandons sans aucun désir d'entrer en partage de vos États ni de vos richesses. Si vous nous l'accordez elle fera de nos droits les vôtres ; elle aura pour vous-mêmes une utilité incontestable. En effet, nul Gaulois ni Germain n'osera malgré nous insulter les frontières de votre empire. Pour assurer ces avantages et cimenter cette alliance, comme nous avons un fils unique, roi lui-même, et que nous ne lui pouvons trouver une épouse de son rang à cause de l'affinité qui nous lie avec les rois nos voisins, nous vous demandons pour lui la main d'une princesse de votre saint empire. Si cette proposition est agréable à votre sérénité, faites-nous le savoir par vos rescrits impériaux et nous ferons partir des ambassadeurs qui traiteront directement cette affaire avec vos majestés [1]. » Gerbert devait s'intéresser vivement à un projet qui aurait donné au jeune roi, son ancien élève, une fille des Césars pour épouse. Robert était un prince accompli. « Son activité et ses talents, dit Richer, lui attiraient l'admiration générale ; il excellait dans la science de la guerre ; il possédait à fond le droit civil et canonique. Versé dans les études libérales, il prenait la parole dans les synodes et discutait avec autant d'éloquence que de savoir les questions ecclésiastiques [2]. » Cependant Robert ne put obtenir la main d'une princesse byzantine. La cour

[1] Gerbert. *Epist.* CXXVII. Edit Olleris, p. 69.
[2] Richer, lib. IV, cap. XIII.

d'Orient, fidèle à ses ridicules traditions de hauteur et de morgue, refusa d'accorder une princesse porphyrogénète au fils du roi des Francs.

Le prétendant Charles de Lorraine acclamé à Laon par l'évêque Ascelin. Le jeune clerc Arnulf, bâtard du roi Lothaire.

39. Hugues Capet avait alors des preoccupations d'une nature bien différente. Pour répondre à la demande de secours qu'il avait reçue du comte de Barcelone, il leva une armée dans l'intention de se diriger sur la marche hispanique [1]. Mais la province d'Aquitaine ne s'était point associée à l'acte de Senlis et ne reconnaissait pas la royauté nouvelle. Poitiers lui ferma ses portes. Le duc Guillaume, surnommé Fier à Bras, le fit rétrograder et le poursuivit jusque sur les bords de la Loire. Tout à coup, par une manœuvre habile, Hugues Capet cerna les troupes ennemies et les tailla en pièces. Guillaume fit alors sa soumission ; mais le roi n'eut pas le temps de profiter de sa victoire pour aller porter au comte Borel le secours promis. Il fut rappelé subitement au nord de la France par une nouvelle fort inattendue. Le prétendant Charles de Lorraine venait de se rendre maître de Laon. Un tel succès paraissait au-dessus de ses forces et l'était réellement. Aussi n'avait-il été dû qu'à une surprise et à la coopération d'un traître. Laon, la ville carlovingienne par excellence, était alors habitée par la reine Emma, qui était venue s'y fixer sous la protection de l'évêque Ascelin. Après les bruits calomnieux répandus sur leur compte, l'un et l'autre eussent été plus sages de se fuir ; peut-être voulaient-ils précisément protester ainsi de leur innocence réciproque, car leur culpabilité n'est rien moins que prouvée, ou plutôt elle paraît aujourd'hui complétement invraisemblable. Or, Emma avait à sa cour un jeune clerc nommé Arnulf, fils naturel du feu roi Lothaire son époux, et par conséquent neveu de Charles de Lorraine. Comblé de bienfaits par Emma, Arnulf la paya de la plus noire ingratitude. Irrité sans doute de voir la reine et l'évêque Ascelin embrasser le parti de Hugues Capet, au préjudice des droits de la race carlovingienne, il se fit l'intermédiaire du prétendant et rallia à sa cause les Laonnois, d'autant plus faciles à séduire

[1] Gerbert. *Ep.* CXXVI.

que l'avénement des Capétiens, en transportant le siége du royaume à Paris, faisait perdre à leur cité toute son importance politique et militaire. Le complot se noua ; des émissaires de Charles de Lorraine le tinrent au courant du plan convenu. jour fixé, il se dirigea sur Laon avec une poignée de soldats, et se tint caché dans les vignes du voisinage jusqu'au coucher du soleil. Aux premières ombres, ils gravirent la montagne et se présentèrent à la porte. Le hennissement des chevaux, le bruit des armes qui s'entrechoquaient, avertirent les sentinelles qui, du haut des remparts, crièrent le qui vive ! en lançant des pierres. Les conjurés se firent passer pour des citoyens rentrant en ville. On les crut, et les portes leur furent ouvertes. Quelques heures après, Charles était maître de Laon. L'évêque Ascelin fut enfermé dans la tour de Louis d'Outremer et la reine Emma retenue prisonnière dans son propre palais.

Les partisans du prétendant carlovingien. Lettre de Hugues Capet à l'archevêque de Sens Siguin.

40. Quelle qu'eût été l'influence d'Arnulf dans la préparation d'un coup de main si habilement mené, elle n'aurait pas suffi seule à inspirer au prétendant une telle confiance en sa fortune. Richer nous apprend qu'un certain nombre de seigneurs, dont il n'enregistre d'ailleurs pas le nom, s'étaient ralliés à la cause du prince carlovingien. On peut conjecturer qu'il y avait parmi eux Héribert comte de Troyes, dont Charles de Lorraine avait épousé la fille. On se rappelle les termes injurieux par lesquels Adalbéron avait flétri comme une mésalliance cette union qui ne nous semble pourtant pas aujourd'hui trop disproportionnée. Pour que l'archevêque en parlât d'un ton si méprisant, il fallait que déjà entre Héribert et Hugues Capet il se fût produit d'ardentes inimitiés. Cette circonstance nous explique comment l'archevêque de Sens, Siguin, dont le savoir et les vertus faisaient l'un des prélats les plus considérés de la Gaule orientale, avait refusé d'abord de reconnaître la royauté nouvelle. Il n'avait pas tardé cependant à se séparer sur ce point du comte Héribert son ami. Adalbéron, à qui Hugues Capet avait rendu ses fonctions de grand chancelier de France, lui fit écrire par Gerbert, au nom du roi, une lettre qui est un modèle d'habileté et de tact. La voici : « Ne voulant en rien abuser de la puissance

royale, nous aimons à nous entourer, dans toutes les affaires de l'État, des lumières et des conseils de nos fidèles, et nul plus que vous ne mérite d'en faire partie. Nous vous prions donc affectueusement de venir avant les calendes de novembre, nous prêter le serment de fidélité que nous avons déjà reçu de tous les grands du royaume, pour affermir ainsi la paix et la concorde de la sainte Église de Dieu et du peuple chrétien. Si par hasard, ce qu'à Dieu ne plaise, les pernicieuses influences de quelques méchants vous détournaient de l'accomplissement de ce devoir, vous encourriez la dure condamnation du seigneur pape et des évêques de votre province, *sententiam domini papæ comprovincialiumque episcoporum duriorem perferatis;* et la douceur dont nous avons donné tant de preuves ne saurait nous faire oublier le devoir rigoureux de correction qui incombe à notre dignité royale [1]. » La mention expresse du « seigneur pape » faite ici dans un diplôme royal est le seul indice qui nous soit resté de la participation de Jean XVI à l'avénement de Hugues Capet. De même que Pépin le Bref s'était adressé au pape Étienne II avant de consommer la déchéance des Mérovingiens et de placer sur son front leur couronne, ainsi Hugues Capet fit reconnaître par Jean XVI son accession au trône. Le fait méritait d'être signalé à l'attention des lecteurs. L'archevêque de Sens ne le contesta point; il s'empressa de se soumettre, et nous trouvons sa signature après celles des deux rois Hugues et Robert et du chancelier Adalbéron, dans un privilége royal en faveur du monastère de Corbie, daté du commencement de l'an 988 [2]. Son adhésion entraîna celle des autres évêques qui restaient encore indécis : bientôt tout le clergé se déclara pour la nouvelle dynastie [3].

Réponse d'Adalbéron aux ouvertures du prétendant.

41. Un tel concours était précieux dans les circonstances actuelles. Maître de Laon, Charles de Lorraine ne négligeait rien pour rompre l'alliance de Hugues Capet avec l'Église, et rallier les évêques à la cause carlovingienne. Il osa s'adresser au chancelier lui-même, et

[1] Gerbert. *Epist.* CXXV. Edit. Olleris, p. 68.
[2] *Historiens de France*, tom. X, p. 552-553.
[3] Lausser, *Gerbert*, p. 124.

Captivité de la reine Emma à Laon.

voici l'énergique réponse qu'Adalbéron lui fit écrire par Gerbert : « Comment osez-vous m'inviter à vos conseils, moi que vous mettez au nombre de vos plus ardents ennemis ? Comment pouvez-vous m'appeler votre père, moi que vous voulez mettre à mort ? Cependant je n'ai jamais commis d'autre crime que celui de fuir, comme je les fuis encore, les conseils trompeurs des pervers. Rappelez-vous, puisque vous invoquez mes propres souvenirs, rappelez-vous les avis que je vous donnai lorsque vous vîntes me parler pour la première fois à Reims. Souvenez-vous qu'à cette époque je vous engageais à vous adresser aux grands du royaume. Qui étais-je, moi, pour imposer seul un roi aux Francs ? Ce sont là des affaires publiques et non des intérêts privés. Vous dites que je suis l'ennemi de la race de Charlemagne. J'atteste Jésus-Christ mon Rédempteur qu'il n'en est rien. Vous me demandez quel est pour vous le meilleur parti à prendre. Je ne le sais vraiment pas et, quand je le saurais, je n'oserais vous le dire. Vous sollicitez mon amitié. Plaise à Dieu qu'il arrive un jour où je puisse sans forfaire à l'honneur me mêler de vos intérêts ! Bien que vous ayez dévasté le sanctuaire de Dieu [1], arrêté la reine Emma à laquelle vous aviez prêté serment de fidélité, emprisonné l'évêque de Laon, foulé aux pieds les anathêmes synodaux, sans parler du roi Hugues mon seigneur contre lequel vous commencez une entreprise au-dessus de vos forces, malgré tout je ne puis oublier qu'un jour vous m'avez sauvé la vie, en m'arrachant aux mains d'une troupe de scélérats [2]. Je pourrais vous en dire davantage et vous prouver que vous donnez votre confiance à des imposteurs qui ne cherchent qu'à faire leurs affaires à vos dépens, ainsi que vous en ferez trop tôt l'expérience, mais ce n'est pas le moment, car j'ai à craindre aussi bien de vous avoir tenu ce langage que de n'avoir pas répondu à vos précédentes lettres [3]. » En même temps qu'ils recevaient les ouvertures de Charles de Lorraine et y faisaient cette noble réponse, Adalbéron

[1] L'église de Laon, dans laquelle Charles avait fait irruption à main armée.

[2] L'histoire ne nous a conservé aucun détail sur l'incident rappelé ici par Adalbéron.

[3] Gerbert. *Epist.* CXXXI.

et Gerbert voyaient arriver à Reims un affidé de la reine Emma qui les informait du triste état où elle était réduite, « elle naguère encore souveraine de France, et qui, après avoir eu tant de milliers d'hommes sous ses ordres, ne trouvait plus même un comte pour la servir [1]. » En son nom, ils écrivirent à l'impératrice d'Allemagne, régente d'Othon III, la lettre suivante : « Emma autrefois reine à l'auguste Théophano. C'est une malheureuse captive, emprisonnée par des brigands, qui implore votre pitié! Moi aussi je portai le nom et la dignité de reine. Aujourd'hui, dépouillée de mon rang et de mes prérogatives, abreuvée d'humiliations et d'outrages, je suis esclave entre les mains des ennemis les plus cruels. Comment, dans sa scélératesse, Charles de Lorraine daignerait-il entendre ma voix, lui qui refuse d'écouter la vôtre? Je sais que vous êtes intervenue près de lui en ma faveur, mais il prétend n'obéir à personne depuis qu'il trône dans la ville royale de Laon. Je ne veux pas discuter avec lui ses chimériques espérances de restauration; non je ne lui demande qu'une chose, c'est de ne pas s'acharner ainsi contre une faible femme, quand il n'oserait jamais s'attaquer à un homme [2]. »

Siége de Laon par Hugues Capet. Echecs réitérés subis par son armée.

42. Toutes les négociations devaient être inutiles, tant que le prétendant resterait maître de l'ancienne capitale carlovingienne. Mais il n'était pas facile de l'en déloger. La situation de Laon, bâtie sur une hauteur escarpée, et les travaux de défense, réparés par Charles de Lorraine, la rendaient imprenable. Dès le mois de juin 988, Hugues Capet vint investir la ville. Une trêve de quelques mois, ménagée par l'intervention de Théophano, suspendit les opérations militaires. Charles repoussa toutes les propositions d'accommodement, et le siége reprit avec une nouvelle vigueur le 18 octobre. Adalbéron et Gerbert y accompagnaient le roi. La saison était peu favorable; les pluies continuelles inondaient les tentes. Gerbert tempérait les ennuis de ce séjour dans un camp en revenant à ses études favorites. « Fatigué par les travaux du siége

[1] Gerbert, *Epist.* CXLVII.
[2] *Id. Epist.* CXXX.

et tourmenté par la fièvre, écrivait-il à l'archevêque de Mayence, je ne puis vous exprimer toute la vivacité de mon affection pour vous. Parmi tant de soucis, l'étude est mon unique remède ; veuillez compléter ce qui me manque en ce moment pour mes travaux philosophiques ; faites transcrire pour moi la partie qui manque dans le premier volume de la seconde édition de Boèce sur le traité du Περὶ ἑρμενείας [1]. » Adalbéron lui-même contracta sous les murs de Laon le germe d'une maladie à laquelle il devait bientôt succomber. L'armée royale s'épuisait en vains efforts. Elle inventait sans résultat de colossales machines, qui frappaient inutilement des fortifications inébranlables. Une nuit, pendant que les soldats harassés de fatigue dormaient sous leurs tentes, les assiégés sortirent de la ville et mirent le feu au camp. L'incendie gagna rapidement, une fumée épaisse obscurcit le ciel et enveloppa toute l'armée. Le désastre fut effroyable ; tous les vivres, tou le matériel de guerre furent consumés ; Hugues Capet fut contraint de lever le siége et ramena son armée à Paris. « C'était là un échec sérieux, dit M. Mourin. Le prétendant, il est vrai, ne faisait aucun progrès au dehors de Laon, mais c'était beaucoup qu'on ne pût l'en expulser. Il ne suffit pas pour un chef de dynastie d'être le plus fort, il faut qu'il domine l'opinion par le succès et persuade à tout le monde que la fortune n'hésite pas entre lui et ses adversaires [2]. »

Saint Abbon, abbé de Fleury-sur-Loire.

43. Les difficultés surgissaient de toutes parts, et du côté où l'on aurait dû en attendre le moins. Un différend fort grave venait d'éclater dans le monastère de Fleury-sur-Loire, à propos du choix d'un abbé pour succéder au vénérable Oïlbold, mort l'année précédente. Une première élection canonique avait réuni la majorité des suffrages sur saint Abbon, mais un moine intrus s'était mis en possession du couvent. Il circonvint les deux rois Hugues et Robert qui appuyèrent son usurpation, au mépris de toutes les lois ecclésiastiques. L'affaire prit des proportions énormes ; saint Mayeul, abbé de Cluny, et Echert, abbé de Saint-Julien de Tours, appelés

[1] Gerbert, *Epist.* CLVII. Nous suivons pour les deux premiers siéges de Laon la chronologie fixée par Marius Sepet, *Rev. des quest. histor.*, 1870, p. 116.

[2] Mourin, *Comtes de Paris*, p. 367.

comme arbitres refusèrent d'intervenir dans une question où le pouvoir civil affichait des prétentions si exorbitantes. Enfin Hugues Capet renvoya la décision à l'archevêque de Reims. Celui-ci, déjà trop gravement malade pour s'occuper personnellement d'une affaire si délicate, en remit le soin à son secrétaire d'État. « Gerbert mit toute son énergie et toutes les lumières de son intelligence au service de la cause du droit, dit M. Lausser. Il parvint à rétablir la paix dans une abbaye qui lui était chère comme un des foyers les plus importants de science et de vertu que l'ordre de Saint-Benoît eût établi dans les Gaules. Élevant la discussion au-dessus des mesquines rivalités de personnes et d'influences, il ne craignit pas de se prononcer contre le vœu des deux rois. A ses yeux, la tradition canonique était la règle toujours vivante de l'Église, la meilleure sauvegarde de son unité disciplinaire [1]. » « L'Église catholique est une, écrivait-il aux moines de Fleury ; elle est formée par l'union de tous les fidèles, et nous ne devons jamais nous écarter du sentiment de ces pères vénérables qui brillent dans l'Église de Dieu comme autant d'étoiles à la voûte du ciel. Peu importe, ajoute-t-il, que l'intrus se glorifie de l'appui des rois et des princes de ce monde ; c'est à la faveur seule qu'il doit sa promotion ; il a osé usurper une charge que son indignité lui faisait un devoir de ne briguer jamais. Réfléchissez-y dans Dieu, ô vous mes frères en religion, mes compagnons d'armes devant la milice monastique. N'hésitez pas, troupeau fidèle de Jésus-Christ, à vous séparer d'un guide qui n'est pas le vrai pasteur, mais un loup introduit dans le bercail pour le dévaster [2]. » La querelle cessa enfin, et saint Abbon put s'asseoir sur le siége abbatial qu'il devait illustrer par le martyre.

Mort d'Adalbéron.

44. La paix qu'il venait de rendre aux autres, Gerbert devait la perdre bientôt pour lui-même. La maladie de l'archevêque, « son père et son ami, » ainsi qu'il se plaisait à l'appeler, fit des progrès rapides. Sentant sa fin prochaine, Adalbéron donna au roi Hugues Capet une dernière preuve de fidélité et de dévouement. Il le fit

[1] Lausser, *Gerbert*, p. 135.
[2] Gerbert. *Epist.* CXXXIX.

prévenir par un message spécial, le suppliant de se rendre aussitôt à Reims pour empêcher Charles de Lorraine de s'emparer de la ville, aussitôt qu'il aurait appris la nouvelle de sa mort. Le roi était à Paris quand il reçut cette affligeante communication. Il se mit aussitôt en route, mais il arriva trop tard. Au moment où il entrait à Reims, l'archevêque venait d'expirer (23 janvier 989)[1]. Sa dernière parole avait été une instante prière adressée aux grands, aux clercs et aux fidèles qui entouraient son lit de mort, pour leur recommander Gerbert comme son successeur. « Hugues Capet versa des larmes amères, dit Richer, sur le corps de l'illustre pontife, et lui fit de magnifiques funérailles. Tous les citoyens pleuraient avec lui un pasteur qu'ils avaient aimé comme un père. Le roi mêlait publiquement les témoignages de sa douleur à ceux du peuple[2]. » Ces regrets unanimes étaient mérités. Adalbéron joignait à un caractère élevé et à un grand esprit, une admirable douceur et une prudence consommée. Comme primat de la Gaule Belgique et comme chancelier du royaume, il travailla constamment au maintien de la paix soit en Allemagne soit en France, et si les événements trahirent parfois ses efforts, ils ne lassèrent jamais sa constance. A Senlis, il avait tenu dans ses mains la destinée de la France, qui lui doit sa dynastie nationale. Doué des qualités qui font l'homme simple et modeste, il conserva dans une position éminente la bonté de cœur dont il avait toujours donné des preuves ; zélé pour la discipline ecclésiastique, il tenait régulièrement les conciles de sa province, et montrait le premier l'exemple de la régularité cléricale qu'il imposait aux autres. Secondé par le génie de Gerbert, il donna aux écoles de Reims une splendeur que dans leur meilleur temps elles n'avaient pas atteinte. Son amitié pour l'illustre docteur était sans bornes. La douleur de Gerbert fut immense. « Il me semble que le monde va retomber dans le chaos primordial après la mort de mon bienheureux archevêque et père[3], » disait-il dans les premiers moments qui suivirent ce coup de foudre.

[1] Chronologie de M. Marius Sepet. loc. cit.
[2] Richer. *Histor.*, lib. IV, cap. XXIV.
[3] Gerbert. *Epist.* CLIV.

§ IV. Arnulf archevêque de Reims.

Arnulf agréé par Hugues Capet pour le siège de Reims. Pacte simoniaque

45. Le monde ne fut cependant point replongé dans « le chaos primordial, » mais il retomba comme à l'ordinaire dans son milieu d'agitations et d'intrigues, véritable chaos d'événements imprévus, de tempêtes politiques, de passions individuelles et sociales. « Après avoir pourvu à la sécurité de la ville et l'avoir mise à l'abri d'un coup de main, dit Richer, le roi réunit les habitants de Reims et leur demanda s'ils voulaient lui rester fidèles. Tous le jurèrent; ils promirent de fermer leurs portes à l'ennemi et de garder une foi inviolable au roi leur seigneur. Rassuré sur leurs intentions, Hugues leur permit de procéder en toute liberté à l'élection d'un archevêque, promettant de ratifier le choix qu'ils feraient, et il retourna à Paris[1]. » Dans la pensée de Hugues Capet, aussi bien que dans celle des auditeurs, l'élection à laquelle le roi promettait d'avance son assentiment devait confirmer le vœu suprême d'Adalbéron et conférer à Gerbert la dignité métropolitaine. Mais un incident inattendu déjoua toutes les prévisions. L'évêque Ascelin venait d'échapper à la vengeance de Charles de Lorraine et de s'évader de la tour de Laon. Profitant, dit Richer[2], d'une nuit sombre, où les sentinelles ne pouvaient l'apercevoir, il attacha une corde aux barreaux de sa fenêtre et se laissa glisser dans le fossé. Un de ses amis lui tenait un cheval prêt. Il partit à fond de train, et, déjouant toute poursuite, il gagna la ville de Paris, où Hugues Capet le trouva en revenant de Reims. Mais il n'était pas seul; il amenait avec lui, outre une combinaison toute faite, un traître pour l'accomplir et en profiter. Arnulf, ce fils naturel du roi Lothaire, ce clerc ambitieux qui avait livré la ville de Laon à Charles de Lorraine et récompensé la reine Emma de ses bienfaits par une si noire ingratitude, avait, à la première nouvelle de la mort d'Adalbéron, échafaudé tout un plan de perfidies au profit de son

[1] Richer. Lib. IV, cap. xxv.
[2] Richer. *Histor.*, lib. IV, cap. xx.

ambition personnelle. Sa qualité de prince carlovingien, malgré le vice de sa naissance, était une excellente recommandation. Il offrit à Hugues Capet, s'il voulait le nommer à l'archevêché de Reims, d'abandonner le parti du prétendant, son oncle paternel, de prêter au nouveau souverain serment de fidélité et de faire rentrer la ville de Laon sous son obéissance[1]. De telles propositions avaient, au point de vue politique, un côté fort séduisant. L'adhésion d'un prince de la famille carlovingienne, du neveu même du prétendant, devait exercer sur l'opinion publique une influence considérable et apporter à la nouvelle dynastie un prestige inattendu. Mais au point de vue canonique, ce marché conclu entre un roi et un clerc ambitieux constituait une véritable simonie. Hugues eut le tort de sacrifier sa conscience à son intérêt. Richer nous laisse cependant entrevoir que cette détermination ne fut pas spontanée. « Les familiers du roi, dit-il, accueillirent avec enthousiasme les promesses d'Arnulf. Ils engagèrent le souverain à lui donner le plus promptement possible cet archevêché qu'il paraissait désirer si ardemment. Les avantages qui devaient en résulter seraient incalculables ; la paix et la tranquillité publiques en seraient le fruit[2]. » A toutes les époques, les courtisans tiennent le même langage, ce qui n'empêche pas les rois de les écouter toujours. Les scrupules de Hugues Capet, s'il en eut réellement, ne tinrent pas devant ce concert répété à ses oreilles par tout son entourage. Il reprit sur-le-champ la route de Reims, pour aller présenter aux habitants de cette métropole le clerc indigne qui prétendait devenir leur archevêque (mars 989).

Assemblée électorale de Reims pour le choix d'un évêque. Intrigues et violences.

46. « A son arrivée, il réunit les citoyens, continue le chroniqueur, et leur parla en ces termes : De même que je vous ai trouvés fidèles à vos serments, de même vous me trouverez fidèle à ma parole. Arnulf, fils de Lothaire de pieuse mémoire et d'une concubine de ce roi, sollicite de moi l'honneur d'être promu au siége métropolitain de votre ville. En retour, il promet de nous faire

[1] Richer, Lib. IV, cap. xxv.
[2] *Id. Ibid.*

rendre ce qui a été enlevé à notre couronne et de nous aider à triompher de nos ennemis. Telles sont ses promesses garanties par serment ; je suis venu les soumettre à votre appréciation. C'est à vous après examen de les admettre ou de les rejeter. Il n'a reçu de moi aucun encouragement ; je n'ai rien résolu. Si cette affaire tourne à bien nous en aurons, vous le bénéfice, et moi la gloire. Sinon je ne pourrai être accusé de perfidie, de dol ni de fausseté. — Les citoyens répondirent : Puisque, par une grâce spéciale de votre majesté, vous nous laissez le choix de notre nouveau seigneur, il nous faut redoubler de vigilance pour qu'il ne soit porté aucune atteinte à la dignité royale, et que nous n'encourions la responsabilité d'aucun dommage dans l'avenir. Arnulf nous a déjà adressé directement ses sollicitations ; il promet, s'il est élu, de servir fidèlement les intérêts du roi et de nous prodiguer à nous-mêmes un dévouement sans bornes. Mais il est jeune ; nous ne sommes assurés ni de ses mœurs ni de la sincérité de ses intentions. Nous ne voulons donc pas nous en rapporter sur un point si grave à nos seules lumières. Ordonnez à ceux qui vous recommandent Arnulf de conférer avec nous ; chacun exposera son sentiment. De cette sorte, si le résultat est heureux la gloire en reviendra à tous, sinon la responsabilité du mal ou de l'erreur sera également partagée par la communauté entière [1]. » La proposition fut agréée et l'on convint du jour où l'on délibérerait en commun sur cette étrange élection. Les brigues en faveur d'Arnulf commencèrent parmi la population de Reims avec une véritable fureur. Gerbert les peint en quelques lignes à un moine de Trèves, son ami : « Mille morts me menaçaient parce que mon bienheureux père Adalbéron, de concert avec tout le clergé, les évêques et les grands de la province, m'avait désigné pour son successeur. On m'accusait d'avoir causé tous les malheurs publics, d'avoir suggéré toutes les mesures impopulaires. Ceux de mes amis qui, du vivant d'Adalbéron, me comblaient de prévenances, ceux qui m'avaient jadis soutenu de tous leurs efforts, tous m'abandonnaient à cause de ce

[1] Richer. *Histor.*, lib. IV, cap. XXVI et XXVII.

morceau de bois recourbé, *tornatile lignum*, qui s'appelle une crosse [1]. »

Election d'Arnulf. Ses engagements écrits. Cérémonie du sacre.

47. Hugues de son côté prenait ses précautions. Le propagateur le plus ardent de la candidature d'Arnulf était l'évêque de Langres Brunon, neveu par sa mère Abralde de l'avant-dernier roi carlovingien Lothaire. Hugues voulut que Brunon se constituât garant de la fidélité du candidat, et remit comme otages son frère le comte Gislebert, son cousin le comte Wido, Richard, frère d'Arnulf, et quelques autres seigneurs. Nous verrons bientôt que ces formalités injurieuses ne suffirent pas encore à tranquilliser le roi. « Cependant, reprend Richer, la conférence eut lieu en présence de Hugues Capet. Les raisons pour et contre le candidat furent exposées. Enfin on passa au vote et il fut déclaré que si Arnulf devait tenir ses promesses, il était digne de l'épiscopat. On le fit alors venir et il fut admis devant le roi. Celui-ci ayant demandé s'il était sincèrement résolu à lui garder foi et hommage, Arnulf répondit avec un accent de modestie qui lui rallia tous les esprits. Le roi et les grands le conduisirent donc au monastère de Saint-Remy, où suivant l'ancien usage se faisait le sacre des évêques. Hugues s'assit sur un trône et prit une dernière fois l'avis des seigneurs, auxquels il parla en ces termes : Si le fils de Lothaire, Louis de pieuse mémoire, eût laissé en mourant un héritier direct, il eût été juste que la succession royale lui revînt. Mais comme tout le monde le sait, Louis n'a pas laissé d'enfants ; je fus donc élevé au trône par vous et par les autres princes, ainsi que par les plus puissants d'entre vos vassaux ; c'est en vertu de cette libre élection que je marche à votre tête. Maintenant, comme Arnulf est issu de la race carlovingienne, par considération pour la mémoire de son père le roi Lothaire, vous avez souhaité le voir élever à la dignité métropolitaine. Si donc il prête serment de fidélité, s'il jure de défendre la ville de Reims, de ne communiquer en rien avec nos ennemis, s'il promet au contraire de les combattre vigoureusement, je ne refuse point de ratifier l'élection par laquelle vous l'appelez à l'épiscopat. Mais je veux

[1] Gerbert. *Epist.* CLIV.

qu'il se lie envers moi sous la foi du serment, qu'il signe un chirographe lequel sera partagé en deux et dont une moitié restera entre mes mains, l'autre entre les siennes, afin de servir à sa condamnation s'il venait un jour à se parjurer. — Les seigneurs approuvèrent cette résolution. On fit alors comparaître Arnulf pour lui demander s'il voulait s'y conformer. Le jeune ambitieux, dans son avidité pour les honneurs, n'hésita pas un instant, ajoute le chroniqueur ; il rédigea sur-le-champ l'acte qu'on exigeait de lui et le remit au roi. » La formule textuelle nous en a été conservée dans la collection canonique d'Ives de Chartres. Elle était ainsi conçue : « Moi Arnulf par la grâce de Dieu archevêque de Reims, je promets aux rois des Francs, Hugues et Robert, de leur conserver une foi inébranlable, de leur prêter en tout, selon mon pouvoir, conseil et assistance, de ne soutenir jamais leurs ennemis ni de mes conseils ni de mes armes. Je prends cet engagement sacré en présence de la majesté divine, des esprits bienheureux et de toute l'Église, consentant si, ce qu'à Dieu ne plaise ! je le violais, à ce que toute bénédiction se change pour moi en malédiction, que mes jours soient abrégés et qu'un autre soit investi de mon évêché, que tous mes amis m'abandonnent et deviennent mes ennemis. Je signe de ma main cet acte entièrement écrit par moi-même. Il sera pour moi un gage de bénédiction ou de malédiction : je prie mes frères et mes fils en Jésus-Christ de le souscrire avec moi. » — « Hugues Capet n'en aurait pas exigé davantage, reprend Richer, mais les évêques ne trouvèrent pas ces formalités suffisantes. On dit du moins que ce fut par leur conseil qu'on y ajouta une cérémonie vraiment formidable. Pendant la messe du sacre, au moment où l'officiant lui présenta le corps et le sang eucharistiques, Arnulf dut déclarer qu'en les recevant il entendait recevoir sa condamnation s'il violait jamais sa parole. Le roi, les seigneurs, furent enfin rassurés. Cependant, ajoute Richer, les personnes d'une conscience plus éclairée blâmèrent cet acte comme un sacrilége. Arnulf, disaient-ils, était d'un caractère si léger et si frivole qu'on pouvait facilement s'attendre à un parjure. Ils ajoutaient que les lois canoniques et l'enseignement des Pères ne permettent point de faire servir la réception du sacrement d'Eucha-

ristie à la damnation d'une âme, puisque le pain des anges est essentiellement un gage de rédemption et de vie. Quoi qu'il en soit, après avoir été sacré de la sorte par les évêques de la province, Arnulf fut mis en possession du siége métropolitain, et quelque temps après le pallium lui fut envoyé par le seigneur pape (Jean XVI)[1]. »

Procès-verbal de l'élection.

48. Avant de se séparer les évêques, désolés pour la plupart de l'élection et du sacre qui venaient de s'accomplir, voulurent adresser à tous leurs collègues des Gaules une sorte de procès-verbal et comme un mémoire justificatif de leur conduite. La rédaction en fut confiée à la plume de Gerbert. Ce choix indiquait suffisamment l'intention de maintenir ce grand homme à côté du nouvel archevêque pour le diriger au début de son administration : c'était une dernière garantie contre les infidélités qui n'étaient que trop prévues. On comprend ce que dut éprouver d'amertume le cœur de Gerbert en acceptant une position si délicate. Il se dévoua pourtant et but le calice jusqu'à la lie. Voici la lettre synodale qu'il rédigea au nom des évêques. « A la sainte et universelle Église catholique, les fils de la métropole de Reims, salut. Quand notre père Adalbéron de sainte mémoire fut ravi à la terre, nous perdîmes la lumière d'un vrai pasteur et nous devînmes la proie de nos ennemis. Pendant que nous concertions toutes les mesures et faisions tous nos efforts pour réparer les ruines que cette mort douloureuse nous a causées, les délais canoniques qui ne permettent pas de laisser un siége vacant plus de trente jours se trouvèrent dépassés. Aujourd'hui enfin, Dieu a exaucé nos prières : un rayon de sa lumière nous a éclairés et nous a montré la route à suivre pour éviter l'Antechrist et ne pas tomber dans l'hérésie de Simon. Nous donc, évêques de la province métropolitaine de Reims, réunis à tout son clergé, aux acclamations de toutes les classes du peuple, avec le consentement de nos rois orthodoxes, nous avons élu pour archevêque un homme d'une piété remarquable , d'une foi insigne, d'une constance admirable, aussi prudent dans le conseil que vigoureux dans

[1] Richer. *Historiar*, Lib. IV, cap. XXVIII-XXXI.

l'action. Ces vertus qui brillent en lui d'un si vif éclat nous garantissent que les autres ne peuvent lui faire défaut. C'est Arnulf, fils du roi Lothaire. Bien que la noblesse du sang soit en lui atteinte d'un vice de naissance, et que de plus il ait été, à l'occasion des troubles de Laon, compromis dans la sentence d'anathème prononcée contre les envahisseurs, notre sainte mère l'Église l'a relevé et purifié par ses mystiques sacrements. Il est fils spirituel de l'église de Laon ou pour mieux dire de la métropole de Reims ; car la cité de Laon, bien qu'érigée en évêché distinct par saint Remy, ne sera jamais pour Reims une étrangère. En conséquence, nos voix se sont portées sur Arnulf, né et élevé à Laon, pur de toute hérésie simoniaque, aujourd'hui complétement détaché de toute alliance avec les factions ennemies, disposé à rendre à chacun ce qui lui est dû et à se montrer un défenseur vigilant, un gardien intègre du sanctuaire de Dieu. Que notre élection soit donc respectée, et que les fils de Bélial n'aient pas la présomption de la revendiquer comme leur œuvre [1]. »

Trahison d'Arnulf. Reims livrée au prétendant Charles de Lorraine.

49. On remarquera l'insistance avec laquelle les évêques reviennent à deux reprises sur le soupçon de simonie qui aurait pu invalider l'élection d'Arnulf. Nul doute que si par un pacte simoniaque il fallait entendre uniquement l'argent versé de la main à la main pour obtenir une dignité ecclésiastique, Arnulf eût été, suivant l'expression de la lettre synodale, « pur de toute simonie. » Hugues Capet n'avait reçu de lui aucune somme d'argent, mais il en avait reçu des promesses d'un prix bien supérieur ; il comptait avoir acheté la capitulation de Laon au prix de l'archevêché de Reims. Cette politique est simoniaque au premier chef; elle n'eut pas même le mérite, si considérable aux yeux des hommes sans conscience, d'être habile ni avantageuse. Trois mois à peine s'étaient écoulés depuis son sacre, lorsqu'Arnulf renoua avec le prétendant, son oncle, des relations qui n'avaient été interrompues que pour la forme, et lui ouvrit les portes de Reims. Très-expert dans l'art des trahisons, le jeune métropolitain se surpassa lui-même en cette circonstance ; il crut avoir pris toutes les précautions pour

[1] Gerbert. *Epist*, CL. Olleris, p. 83.

mettre sa responsabilité à l'abri. « Mais, dit Richer, il n'y a point assez de ténèbres pour couvrir un forfait. » Charles de Lorraine, au moment convenu, s'approcha de Reims avec ses amis Manassès comte de Rethel et son frère Roger comte de Château-Porcien (août 990). Vers le milieu de la nuit, ils arrivèrent aux portes. Elles étaient fermées, et selon l'usage on en avait déposé les clefs sous le chevet du lit de l'archevêque. Un affidé, un prêtre rémois nommé Adalger, commensal d'Arnulf, s'introduisit furtivement dans la chambre du prélat; sans le réveiller, il retira les clefs, courut aux murailles et ouvrit une des portes au prétendant. Les carlovingiens pénétrèrent dans la ville en grand tumulte, sonnant de la trompette et poussant des cris terribles. Les soldats, pour la plupart recrutés parmi des gens sans aveu, malfaiteurs de toute sorte, se livrèrent au pillage le plus effréné; ils portèrent leurs mains sacriléges jusque sur le sanctuaire vénéré de Notre-Dame. L'archevêque s'était enfin réveillé dans ce tumulte épouvantable; il courut, en proie à une terreur profonde, se réfugier avec les siens dans une tour, où il resta quelques jours sans vouloir se rendre à l'ennemi. Mais les vivres manquèrent bientôt; il fallut capituler. Charles de Lorraine reçut de lui les plus sanglants reproches; l'oncle et le neveu s'accablèrent publiquement d'injures. Arnulf fulmina les plus formidables anathèmes dans un monitoire qu'il trouva moyen de répandre au dehors. « Nous excommunions, anathématisons, maudissons, damnons et séparons du giron de notre sainte mère l'Église, disait-il, tous les auteurs, complices, instigateurs ou fauteurs du pillage de Reims. Qu'ils soient frappés de cécité, les yeux qui ont convoité; qu'elles soient desséchées, les mains qui ont saisi; qu'ils soient énervés, les membres qui ont perpétré le crime[1] ! » Sourd à toutes ces menaces, Charles de Lorraine garda son neveu prisonnier et le ramena sous bonne garde à Laon. Sa victoire de Reims lui valut la forteresse de Montaigu et les villes de Senlis et de Soissons, qui lui ouvrirent leurs portes.

50. Or, c'était le métropolitain Arnulf qui avait conduit tout le

[1] Gerbert. *Act. concil. S. Basoli.* Edit. Olleris, p. 183.

Lettre de Hugues Capet au pape pour dénoncer la trahison d'Arnulf.

complot et organisé cette horrible tragédie. On en eut bientôt la preuve par les révélations du prêtre Adalger, qui déclara n'avoir agi que par ses ordres. Arnulf lui-même crut devoir jeter le masque. Confiant dans la fortune de son oncle, qui allait toujours croissant, il cessa de jouer le rôle de captif, prêta serment de fidélité au roi de Laon, et revint à Reims pour être mieux à portée de le servir. Hugues Capet put comprendre la faute qu'il avait commise en se fiant aux promesses d'un clerc ambitieux, bâtard d'un roi carlovingien. Gerbert était alors à Paris ; il avait quitté Reims, où sa maison, ses meubles et ses livres avaient été saccagés par la soldatesque. Le roi avait alors le plus grand besoin des conseils de l'ancien secrétaire d'État. La nouvelle dynastie semblait prête à succomber. Une troisième expédition, entreprise par Hugues et Robert contre la ville de Laon (990), n'eut pas plus de succès que les précédentes. On disait publiquement que Dieu punissait le roi capétien pour avoir usurpé le trône et dépouillé Charles de l'héritage de ses aïeux [1]. Gerbert n'était pas ménagé dans cette explosion de haines populaires ; on l'avait surnommé « le faiseur et le défaiseur de rois [2]. » Hugues Capet songea tout d'abord à faire déposer le traître Arnulf. Il adressa, dans ce but, au souverain pontife, la lettre suivante dont le style laisse deviner la plume de Gerbert écrivant sous l'inspiration royale [3] : « Au très-bienheureux pape Jean, Hugues, par la grâce de Dieu, roi des Français. Les événements inouïs survenus en notre temps m'obligent à recourir en tout respect et confiance à vos sages conseils ; ils seront d'autant plus précieux pour moi, que toute votre vie a été consacrée à l'étude des lois divines et humaines [4]. Je vous supplie donc d'examiner les faits que je soumets à votre appréciation, et de nous prescrire la conduite à tenir, en telle sorte que les lois des saints canons soient respectées,

[1] Richer. *Histor.*, lib. IV, cap. XXXII-XXXVI.

[2] Richer. *Historiar*, lib. IV, cap. XXXIX.

[3] Gerbert. *Epist.* CLXI.

[4] *Quippe cum scimus vos omne tempus in humanis ac divinis studiis exegisse.* Ce témoignage de Hugues Capet confirme explicitement celui du *Codex Regius* qui nous a dit de Jean XVI : *Hic fuit in armariis erυditus et multos libros composuit.*

et que la puissance royale ne soit point anéantie. Arnulf, qui se prétend fils du roi Lothaire, après d'horribles scélératesses commises contre nous et notre royaume, s'était réconcilié avec nous. Nous l'accueillîmes avec une tendresse toute paternelle, et l'avons gratifié du siége métropolitain de Reims. Il prêta entre nos mains serment de fidélité; il en rédigea un acte solennel qu'il lut en public, signa, scella de son sceau. Il exigea de tous les soldats et habitants de Reims le serment de nous rester fidèles, quand bien même il viendrait à tomber de sa personne aux mains des ennemis. Malgré tous ces engagements solennels, il a ouvert lui-même à l'ennemi les portes de sa ville métropolitaine ; il a livré son clergé et son peuple comme un butin de victoire à une bande de pillards. Il alléguera peut-être pour excuse qu'il n'était pas libre et qu'il a subi la pression d'une puissance étrangère. Mais s'il n'était pas libre, pourquoi s'oppose-t-il à ce que nous le délivrions ? Pourquoi lève-t-il une armée contre nous et forme-t-il un camp pour nous résister? Nous le mandons au palais, il refuse de s'y rendre ; les archevêques et évèques ses collègues l'appellent à leurs synodes, il répond qu'il n'a pas d'ordre à recevoir d'eux. Vous donc qui tenez ici-bas la place des apôtres, vous aurez à statuer sur le sort de ce nouveau Judas, afin que le nom de Dieu ne soit pas blasphémé parmi nous, et que nous-mêmes, nous laissant emporter par un trop juste ressentiment, nous ne nous vengions de cette ville infidèle en la réduisant en cendres [1]. » A cette lettre royale, les évêques suffragants de Reims en joignirent une autre conçue dans le même sens. « Nous n'ignorons pas, très-bienheureux père, disaient-ils, que depuis longtemps nous aurions dû consulter la sainte Église romaine pour arrêter la décadence et la ruine de l'ordre ecclésiastique parmi nous. C'était notre désir le plus ardent, mais les ennemis qui nous pressent de toutes parts ne nous ont pas laissé la possibilité de franchir la distance qui nous sépare de Rome. Nous déférons aujourd'hui, non sans une vive douleur, au tribunal de votre sainteté le crime sans précédent de l'archevêque de Reims, Arnulf, qui

[1] Gerbert. *Opera*. Edit. Olleris, p. 202.

vient, par une éclatante apostasie, de renouveler dans l'Église la trahison de Judas. Une première fois déjà, n'étant encore que simple clerc dans le diocèse de Laon, il avait trahi son évêque et livré au pillage l'église même qui l'avait nourri. Il a renouvelé sa perfidie pour l'église de Reims dont il était le métropolitain ; il l'a livrée, elle, son clergé et son peuple, au pillage et à la captivité. Prenez pitié, très-bienheureux père, de cette église dévastée; fulminez contre le coupable la sentence portée par les saints canons ou plutôt par la vérité même. Montrez que nous avons en votre personne un autre Pierre, défenseur et soutien de la foi chrétienne. Que la sainte Église de Rome prononce la condamnation attendue par la catholicité tout entière [1]. »

L'évêque Ascelin et Charles de Lorraine. Laon remis aux mains de Hugues Capet. Captivité et mort du prétendant

51. Pendant que ces lettres partaient pour Rome la situation se dénouait à Laon d'une façon fort inattendue. L'évêque Ascelin s'était promis de se venger de Charles de Lorraine. Il n'avait pas d'armée à opposer au prétendant, mais son génie astucieux valait les plus gros bataillons. Pendant qu'à Paris et dans la province limitrophe on fulminait des anathèmes contre Arnulf, il alla trouver celui-ci à Reims, se plaignit amèrement de la prétendue ingratitude de Hugues Capet à son égard, et se déclara prêt à jurer fidélité à Charles de Lorraine s'il le rétablissait sur son siége épiscopal. Les deux fourbes étaient faits pour s'entendre. Arnulf intervint avec chaleur en faveur de son nouvel ami, et le prétendant remit Ascelin en possession de son évêché. La main sur les Évangiles et sur les reliques des saints, l'évêque promit une éternelle fidélité au roi Charles. « Pour arriver à ses fins, dit Richer, il aurait juré tout ce qu'on eût voulu. » Quand il eut, à force de souplesse, gagné sans réserve la confiance de Charles, et qu'il connut parfaitement les habitudes de la petite cour, il prévint secrètement Hugues Capet de s'approcher de Laon et de se tenir prêt. « Or, le soir du dimanche des Rameaux (991), dit Richer, l'évêque, se montrant plus gai encore que d'ordinaire pendant le repas, Charles remplit de vin une coupe d'or, y rompit du pain et la présenta à Ascelin en

[1] Gerbert. *Opera*, p. 203.

disant : Puisque vous avez ce matin béni les rameaux et les palmes, et que vous avez à nous-même donné la communion de la sainte Eucharistie, je ne veux pas attacher d'importance aux propos de ceux qui prétendent que vous me trahissez. Le jour de la passion du Seigneur est proche; c'est l'heure où l'on se souvient de Judas. Je vous offre donc cette coupe remplie de pain et de vin, comme jadis Notre Sauveur fit à la cène. Buvez en signe de fidélité à ma personne; mais si vous n'êtes pas résolu à me garder votre foi, abstenez-vous et ne renouvelez point le sacrilége de Judas. — J'accepterai la coupe, répondit imperturbablement l'évêque, et j'y boirai de grand cœur. — Ajoutez, s'écria Charles, que vous garderez fidélité. — L'évêque but, puis il ajouta : Et je garderai fidélité, sinon puissé-je périr comme Judas ! — La nuit vint, nuit de trahison et de larmes, ajoute le chroniqueur. Pendant que tout le le monde dormait au palais, Ascelin, ayant trouvé un prétexte pour éloigner l'*ostiarius* (portier) en l'envoyant porter au loin un ordre quelconque, avait pris sa place. Il s'introduisit furtivement dans les appartements du palais. L'archevêque Arnulf, qui s'y trouvait alors, avait, avant de s'endormir, suspendu une épée à son chevet; Ascelin détacha l'arme et l'enleva sans bruit. Il fit de même dans la chambre de Charles de Lorraine. Puis, faisant entrer ses soldats, il s'empara des deux carlovingiens pendant leur sommeil. « Évêque, s'écria Charles en l'entendant donner l'ordre de le jeter en prison, je me demande si tu te souviens du souper d'hier! Est-ce ainsi que tu crains Dieu? Comptes-tu pour rien la sainteté du serment? — Ascelin qui se tenait debout au milieu de l'appartement, un glaive nu à la main, lui répondit : « Vous m'avez naguère expulsé de Laon. C'est à mon tour de vous en chasser. Mais notre sort sera bien différent. Moi du moins, dans mon exil, je suis resté libre de ma personne; vous, vous allez connaître les angoisses de la captivité. — A ces mots, Charles s'élança sur lui avec la fureur d'un lion. Mais les soldats l'entourèrent et le rejetèrent sur son lit. On amena Arnulf, et ensemble on les enferma dans un cachot. Les portes en furent barricadées avec des traverses de fer, et des gardes furent postés à l'entour. » Ascelin savait par expérience

qu'en ce genre aucune précaution ne saurait être superflue. Quel rôle pour un évêque, et quels évêques que ces évêques du dixième siècle ! « Cependant, continue Richer, les cris des femmes, les clameurs des enfants, des serviteurs, retentissaient dans le palais. Toute la ville fut bientôt en rumeur. Les partisans de Charles se hâtèrent de prendre la fuite. A peine en eurent-ils le temps, car Ascelin avait donné ordre de fermer toutes les portes, afin d'envelopper dans le même coup de filet tous ses ennemis. Ils réussirent cependant pour la plupart à s'échapper. Un fils de Charles, âgé de deux ans et demi et portant le même nom que son père, fut aussi soustrait aux recherches et échappa à la captivité. Quelques jours après, Hugues Capet, qui venait déjà de reprendre Senlis, faisait une entrée triomphale à Laon. Charles de Lorraine, sa femme Adelaïde, un de ses fils nommé Louis, et deux filles Gerberga et Adelaïde, auxquels on adjoignit l'archevêque Arnulf, furent envoyés sous bonne garde dans la prison d'Orléans. Le prétendant carlovingien survécut peu à sa chute : il mourut l'année suivante, le 21 mai 992. Othon, l'aîné qui, à l'époque de la catastrophe de Laon, se trouvait dans le duché de Basse-Lorraine, lui succéda et mourut en 1006 sans postérité. Louis, rendu à la liberté après la mort de son père, rejoignit son frère jumeau Charles en Allemagne. Ils y possédèrent le landgraviat de Thuringe et le comté de Hohenstein dans le Hartz, où leur descendance se perpétua jusqu'au seizième siècle. Leur sœur aînée épousa le comte de Namur et fut, dit-on, l'aïeule d'Isabelle de Vermandois, dont le mariage avec Philippe-Auguste, en 1180, fit disparaître les dernières traces des anciennes querelles et mêla le sang de Charlemagne à celui des Capétiens.

§ VII. Concile de Saint-Basle.

Décret royal de convocation

52. Onze mois s'étaient écoulés depuis que les lettres de Hugues Capet et des évêques de la province rémoise avaient été expédiées à Rome au pape Jean XVI. Les ambassadeurs francs chargés de ce message arrivèrent dans la ville éternelle au moment où le souve-

rain pontife était gardé à vue par le patrice Crescentius, qui venait pour la troisième fois de s'emparer du pouvoir. On se rappelle que le *Codex Regius* nous a déjà parlé de cette persécution subie par le pontife. « Elle fut si violente, dit-il, que Jean XVI se vit enfin obligé de quitter Rome et de se réfugier en Toscane[1]. » Crescentius gagné, comme nous le verrons bientôt, à la cause d'Arnulf par l'entremise d'Héribert, comte de Troyes, ne permit plus aux députés de Hugues qui avaient déjà reçu une première audience de pénétrer de nouveau près du pape. Ils revinrent donc sans réponse et fort peu satisfaits de leur long voyage. « Cependant, dit Richer, l'emprisonnement d'Arnulf faisait grand bruit en France. Les amis du métropolitain captif se livraient aux plus vives récriminations ; quelques écolâtres publièrent en sa faveur des mémoires où ils établissaient par les textes des lois canoniques l'injustice du traitement qui lui était infligé. Hugues Capet voulut couper court à cette agitation des esprits. Il ordonna par un décret royal que tous les évêques des Gaules et surtout les suffragants de Reims eussent à se réunir en concile, afin d'examiner la cause et de condamner Arnulf s'ils le trouvaient coupable ou de le rétablir sur son siége s'il était déclaré innocent. Ceux des évêques qui ne pourraient se rendre au synode devaient y envoyer des délégués pour exposer les motifs de leur absence[2]. » Nous n'avons plus le texte de ce « décret royal, » *decretum regium*, de Hugues Capet. Il serait curieux d'en connaître la teneur pour savoir jusqu'à quel point Hugues se croyait le droit de convoquer des conciles en vertu de son autorité souveraine. Peut-être la circonstance toute particulière qui privait alors le pape Jean XVI du libre exercice de son ministère apostolique sembla-t-elle à ce prince d'ailleurs si religieux et à ses conseillers, au premier rang desquels Gerbert se trouvait sans nul doute, un motif suffisant pour se dispenser de recourir de nouveau au pape. En tout cas, le fait constituait une première irrégularité canonique. L'assemblée eut lieu malgré tout, mais elle fut loin de réunir,

[1] Cfr. n. 1 de ce présent chapitre.
[2] Richer. *Histor.*, lib. IV, cap. LI.

comme le portait le décret royal, l'unanimité des évêques de France. Treize seulement s'y présentèrent, c'était bien peu après un édit qui les convoquait tous. Le synode, car on ne saurait lui donner le nom de concile national, s'ouvrit le 17 juin 991 dans l'église du monastère de Saint-Basle près de Reims.

Authenticité des actes du concile de Saint-Basle.

53. Gerbert nous a laissé sous le titre de *Acta concilii Sancti Basoli* un résumé fort étendu des opérations de l'assemblée. Bien que ce recueil ne soit pas un procès-verbal officiel, mais seulement un extrait suivi et détaillé du procès-verbal primitif qui n'est pas venu jusqu'à nous, il a cependant une importance considérable, puisque publié par Gerbert en 993 il ne souleva aucune réclamation de la part des pères du concile. Restait cependant à savoir si les actes tels que nous les possédons aujourd'hui sous le nom de Gerbert n'avaient point été interpolés, falsifiés ou dénaturés par les centuriateurs de Magdebourg, qui les éditèrent les premiers en 1570 [1]. Tous les doutes sur ce point sont aujourd'hui dissipés. La découverte en 1839 du manuscrit original de la chronique de Richer, qui cite les plus importants passages des actes du concile de Saint-Basle textuellement identiques à ceux que reproduit Gerbert, avait déjà contribué a éclaircir la question. Une seconde découverte est venue depuis confirmer la première. Deux manuscrits du onzième siècle sans aucune rature ni surcharge, l'un à Leyde, l'autre à Wolfenbuttel, provenant le premier de l'abbaye de Micy, l'autre de Saint-Remy de Reims, collationnés tous deux par MM. Pertz et Olleris [2], reproduisent très-exactement le texte édité en 1570. Enfin, et ceci tranche définitivement la question, M. Pertz a retrouvé de nos jours dans un manuscrit de la bibliothèque royale de Bruxelles une lettre jusque-là inconnue, adressée en 995 à Hugues Capet par le légat apostolique, Léon, envoyé dans les Gaules à la fin du pontificat de Jean XVI pour terminer les longues et cruelles dissensions dont l'assemblée de Saint-Basle fut le point de départ. Or, dans cette lettre, le légat reprend une à une

[1] *Centur. Magdeburg.*, tom. X, p. 457.
[2] Olleris, *Vie de Gerbert*, p. 116.

toutes les assertions calomnieuses contre le saint-siége que les actes publiés par Gerbert attribuent à ce synode. Il les réfute dans l'ordre où elles s'étaient produites d'après les actes, et les présente avec les termes mêmes où elles y sont énoncées [1]. Il n'y a donc pas eu d'interpolation par les centuriateurs de Magdebourg, comme le croyaient Baronius et après lui le P. Labbe, en opposition sur ce point avec les Bénédictins et le savant Mansi [2]. L'intégrité des actes est donc désormais un fait établi, et c'est à tort que Rohrbacher [3] a suspecté la bonne foi de Gerbert en l'accusant d'avoir prêté son propre langage aux orateurs du concile de Saint-Basle. Gerbert avait d'ailleurs pris soin dans la préface de solliciter lui-même les observations que chacun aurait à lui transmettre. « J'abrégerai quelques discours, dit-il ; j'en donnerai d'autres dans leur entier ; mais partout j'observerai vis-à-vis du traître Arnulf la plus extrême réserve. Je ne veux pas qu'on me puisse supposer la moindre arrière-pensée personnelle. Bien que j'aie été nommé archevêque de Reims après la déposition d'Arnulf, je ne prétends pas légitimer mon élection en exagérant ses torts. Mon seul but est de dire la vérité [4]. » Quand un homme tel que Gerbert s'exprime de la sorte,il a droit d'être cru. Nous pouvons nous fier à sa parole. Le concile de Saint-Basle se distingua entre tous par une liberté de langage qui n'a rien d'étonnant au dixième siècle, par des invectives vraiment abominables contre la papauté. Les passions politiques qui inspirèrent cette assemblée expliquent, sans les justifier, de telles exagérations. Les évêques des Gaules se crurent autorisés à renouveler le crime de Cham, et à outrager la majesté du souverain pontificat. Ils affectèrent de confondre les papes légitimes avec des intrus tels qu'Octavien et Francon dont la mémoire est restée si justement flétrie. Ils ne rougirent pas de s'appuyer sur l'indignité

[1] Pertz. *Monumenta Germaniæ historica*, tom. III, p. 686. — Gerbert. *Opera* Edit. Olleris, p. 237-243.

[2] D. Bouquet. *Histor. de France*, tom. X, p. 618. — Mansi, *Concilior*, . XIX p. 107.

[3] Rohrbacher. *Hist. univ. de l'Eglise*, tom. XIII, 274, 2e édit. in-8.

[4] Gerbert. *Opera*. Edit. Olleris, p. 173.

de ces intrus pour conclure que le siége de saint Pierre avait perdu son droit de prééminence dogmatique et disciplinaire, qu'on pouvait se passer de lui dans le gouvernement de l'Église et rayer de l'Évangile les promesses de Jésus-Christ faites au prince des Apôtres. On n'aurait pas tenu un autre langage à Byzance.

Ouverture du concile. Question préjudicielle.

54. Sous la réserve de ces observations que le lecteur pourra, dans la suite du récit, contrôler lui-même, nous reproduisons les actes du concile de Saint-Basle. Ils débutent en ces termes : « L'an de l'Incarnation de Jésus-Christ notre Seigneur 991, le cinquième du règne de l'auguste roi Hugues, et le quatrième du très-excellent roi Robert, le synode s'ouvrit dans la basilique de Saint-Basle, le XV des calendes de juin[1]. La situation politique du royaume n'ayant pas permis à tous les évêques de s'y rendre, les deux rois tinrent surtout à ce que les suffragants de Reims et les plus illustres prélats des provinces voisines y fussent présents. Ce furent pour la province métropolitaine Guy de Soissons, Ascelin de Laon, Hervée de Beauvais, Gottesman d'Amiens, Ratbod de Noyon et Odc de Senlis; de la province de Bourges l'archevêque Daïbert ; de la première Lyonnaise Gauthier d'Autun, Bruno de Langres, Milo de Mâcon ; de la province de Sens, métropole des Séquanais, l'archevèque Siguin, Arnould d'Orléans et Herbert d'Auxerre. Ces treize évêques après une délibération secrète admirent à siéger avec eux les abbés de divers monastères qui s'étaient également rendus à Saint-Basle, entre autres Jean scolastique (écolâtre) d'Auxerre, Romulf abbé de Saint-Remi de Sens et Abbon de Fleury ou Saint-Benoît sur Loire. On décerna unanimement la présidence à l'archevêque Siguin de Sens, que l'âge, les vertus et le savoir recommandaient à tous les suffrages. Le vénérable Arnould évêque d'Orléans fut choisi pour promoteur, parce que son éloquence et sa sagesse en avaient fait le plus illustre des évêques de la Gaule. Il prit le premier la parole en ces termes : Je ne suis que l'interprète de vos sentiments, vénérables pères, en déclarant que cette assemblée est éminemment pacifique. Elle demeurera étrangère à toutes les passions du dehors,

[1] 17 juin 991.

et ne souffrira ni l'intervention d'un juge inique ni celle des calomniateurs ou des faux témoins. A chacun seront conservés son rang, ses honneurs, ses prérogatives. En tout, nous cherchons la vérité, et puisque vous m'avez désigné pour prendre le premier la parole devant vous, vénérables pères, et devant le clergé qui vous entoure, je crois devoir reprendre à leur origine les faits de la cause que vous êtes appelés à juger. Durant le cours de la dernière guerre, pendant que, pour ma part, je m'efforçais d'écarter ce fléau de l'église confiée par le Seigneur à ma sollicitude, la nouvelle d'un forfait inouï me fut apportée par la rumeur publique. On disait que l'illustre cité de Reims, livrée par la trahison aux mains de l'ennemi, venait d'être saccagée, et que son auguste basilique avait été profanée par l'invasion brutale de la soldatesque. On ajoutait, et je le répète avec horreur, que l'instigateur du sacrilége, le complice de cette trahison,était celui-là même qui aurait dû la prévenir au prix de tout son sang. C'était, disait-on, l'archevêque Arnulf. Depuis lors, chacun s'est cru autorisé à faire peser sur l'épiscopat tout entier la faute qui, si elle était prouvée, ne pourrait cependant retomber que sur un seul. L'intérêt sacré de la religion nous fait donc un devoir d'examiner si celui de nos frères dans l'épiscopat à qui on impute un tel crime est coupable ou non. C'est dans ce but que le sérénissime Hugues,notre roi et seigneur, nous a convoqués. L'opinion publique réclame une satisfaction. De tous côtés on nous dit : Si les évêques ont des lois canoniques, s'ils ont le devoir d'être soumis aux princes, pourquoi ne punit-on pas ceux d'entre eux qui violent les saints canons et trahissent leurs rois. Le temps est donc venu d'appliquer ces lois saintes sans esprit de parti ni animosité préconçue. Que ceux qui ont eu connaissance des faits viennent les produire ; que ceux qui ont des accusations à formuler se présentent; si les témoignages sont contradictoires, nous pèserons les raisons alléguées de part et d'autre, et la sentence mûrement délibérée sera rendue en conformité avec les règles canoniques. » Après cet exposé de la question, le président du concile, l'archevêque Siguin, fit observer que le XXXIe canon du concile de Tolède interdit aux évêques de paraître comme juges dans les

causes de lèse-majesté entraînant une condamnation à la peine capitale, à moins que d'avance le souverain ne se soit engagé à faire grâce de la vie au coupable. « Je ne souffrirai donc pas, ajouta-t-il, qu'on entame la discussion avant qu'on ne nous ait fourni cette garantie. » — L'archevêque de Bourges, Daïbert, appuya ce sentiment. « Ce serait un précédent fort dangereux, dit-il, de forcer des évêques à juger des crimes entraînant la peine de mort. Dans le cas où ils prononceraient un verdict de culpabilité, ils auraient trempé leurs mains dans le sang. S'ils absolvaient l'accusé, on ne manquerait pas de dire qu'ils sont ses complices. » — Hervée de Beauvais combattit cette opinion. « Prenez garde, dit-il, en voulant éviter un péril de tomber dans un pire. Si l'on nous voit réclamer préalablement l'impunité avant de juger au for ecclésiastique, les princes nous soumettront à la juridiction séculière. Nous n'avons point à nous préoccuper de la peine, mais simplement à juger du fait et à déclarer après examen si oui ou non le crime a eu lieu [1]. »

Discours de Bruno de Langres. La question préjudicielle est écartée.

55. Cette question préjudicielle, il faut en convenir, ne manquait pas d'importance ; elle fut tranchée au milieu de la plus vive émotion par l'initiative de Bruno de Langres, cousin de l'accusé. « Nul d'entre vous, dit-il, ne se trouve dans une situation aussi cruelle que la mienne. C'est moi seul qu'on accuse d'avoir fait élire ce malheureux Arnulf, et c'est moi qu'il a le plus indignement trompé. Je n'ignorais pas cependant qu'il avait livré la ville de Laon par une trahison infâme, qu'il était le chef d'une faction odieuse ; mais j'espérais qu'élevé à une dignité capable de satisfaire son ambition, il changerait de sentiments et de conduite ; je comptais réconcilier ainsi les deux familles royales. Vous savez ce qui est advenu. J'ai failli payer de ma tête sa trahison nouvelle ; mon frère, le comte Gislebert, et mon cousin, le comte Guy, ont été par lui-même chargés de fers et jetés dans un cachot. Pardonnez-moi, vénérables pères, si l'indignation m'entraîne au delà des bornes, la douleur ne me permet pas de terminer ce discours, mais d'après ce que je

[1] Gerbert. *Act. S. Basol.* Edit. Olleris, p. 176-178.

viens de dire, il vous sera facile de saisir toute ma pensée. » L'évêque d'Amiens Gottesman, après ces émouvantes paroles, posa de nouveau la question préjudicielle. «Les plaintes du vénérable Bruno, dit-il, ne sont que trop fondées, mais plus elles sont légitimes, plus elles démontrent la culpabilité d'Arnulf. Je voudrais donc savoir du vénérable évêque de Langres ce qu'il pense au sujet de la garantie préalable à réclamer. Car enfin nous ne pouvons assumer la responsabilité du sang qui pourrait être répandu, nous qui sommes les ministres du pardon. — Je comprends parfaitement votre pensée, révérendissimes pères, répondit Bruno ; je comprends même ce que votre délicatesse se fait un devoir de ne pas exprimer. Vous êtes préoccupés sans doute de sauvegarder l'intégrité des lois canoniques, mais vous êtes aussi émus de compassion pour moi et pour le prévenu lui-même, mon proche parent, fils du roi Lothaire mon oncle. Je ne saurais trop vous rendre grâces de ce sentiment de charité, mais à Dieu ne plaise que la voix du sang me fasse oublier ce que je dois à Jésus-Christ et à son Église sainte ! Commençons donc l'examen de l'affaire et procédons au jugement. Ne vous laissez point arrêter par une crainte exagérée. La bienveillance du roi vous est connue, il ne sera pas difficile d'obtenir pour le coupable, en supposant qu'il soit condamné, grâce de la vie. Je demande donc, si vous le trouvez bon, que le prêtre Adalger qui a traîtreusement ouvert les portes de Reims soit introduit et dépose sur les faits dont il a connaissance. — Tous les pères répondirent : *Placet*[3]. »

Nouvel incident sur la question préjudicielle.

56. Cependant, avant de procéder à l'interrogatoire de ce témoin dont la déposition allait être si accablante pour l'accusé, l'évêque de Noyon, Ratbod, demanda qu'on produisît le chirographe remis par Arnulf entre les mains du roi, le jour de son sacre. « J'ai entendu soutenir par plusieurs de nos vénérables frères, dit-il, que cet acte suffirait seul à faire condamner Arnulf. Cependant les partisans de Charles de Lorraine prétendent qu'on peut en suspecter la valeur. Je voudrais que les pères de ce saint

[1] Gerbert. *Act. S. Basol.* Edit. Olleris, p. 178-180.

synode pussent se prononcer sur ce point en connaissance de cause. » On produisit donc l'acte souscrit par Arnulf, tel que nous l'avons précédemment cité [1]. Lecture publique en fut donnée. Après quoi l'évêque d'Orléans, promoteur, résuma les impressions de l'assemblée sur cet acte. « On pourrait, dit-il, en tirer un grand parti pour l'accusation, mais les défenseurs d'Arnulf y trouveraient également des cas de rescission. Un acte pareil, diraient-ils, n'a rien de canonique, il a été arraché par la pression dn pouvoir en dehors de toutes les règles de l'Église. Cependant les deux rois eurent raison de l'exiger. Et si l'on voulait s'en tenir à la rigueur des termes, Arnulf, par le seul fait d'avoir violé ce serment écrit, aurait encouru la condamnation qu'il y prononçait d'avance contre lui-même, sans qu'il fût besoin de recourir à d'autre jugement qu'au sien propre [2]. »

Déposition orale du prêtre Adalger.

57. Après cet incident, on introduisit Adalger, qui fit sa déposition en ces termes : « Ce que je vais dire, révérendissimes pères, ne peut en rien servir à ma propre défense, car je suis dans une telle situation que tout ce qui semblerait m'innocenter ne fait que prouver ma faute. Je fus un jour abordé par un chevalier nommé Dudo, partisan de Charles de Lorraine. C'est lui qui me proposa le premier de coopérer à la trahison. Comme je lui manifestais l'horreur que m'inspirait la pensée de livrer aux mains des ennemis le seigneur Arnulf mon évêque, il me répondit que tout était concerté avec Arnulf et que celui-ci m'avait désigné entre tous ses prêtres comme le seul dont l'énergie, la prudence et le courage pussent faire réussir l'entreprise. Malgré les assurances réitérées de Dudo, je ne voulus point m'en rapporter à sa parole : je demandai au seigneur Arnulf, mon évêque, si réellement on m'avait dit la vérité. Hélas ! en quel abîme de calamités l'affection que je lui portais ne m'a-t-elle point précipité ? Arnulf me répondit que Charles de Lorraine était son oncle, qu'il n'avait rien de plus cher en ce monde ; que Manassès, comte de Rethel, son frère Roger, comte de Château-Porcien et son oncle maternel Robert étaient à la tête du

[1] Cf. n. 47 de ce présent chapitre.
[2] *Act. S. Basol.*, p. 181.

complot. Il me fit jurer foi et hommage au prétendant, et devenu ainsi son homme-lige, je m'engageai par serment à la trahison. En conséquence, au moment venu, j'allai prendre les clefs de la ville pour en ouvrir les portes, mais ce fut par l'ordre exprès de l'archevêque ; il me les remit lui-même entre les mains. Je l'affirme; et si quelqu'un révoquait en doute la sincérité de ma parole, j'en appelle au jugement de Dieu. Je suis prêt à soutenir ma déposition par l'épreuve du feu, de l'eau bouillante et du fer rouge. Les tourments qu'on peut me faire subir attesteront, mieux que ma parole, la vérité de ce que j'avance[1]. »

Discussion des griefs imputés à Arnulf.

58. Cette écrasante déposition confirmait des faits qui étaient déjà de notoriété publique. Sur la demande de l'évêque Odo de Senlis, on la rapprocha du monitoire canonique par lequel Arnulf, on se le rappelle, avait dès le premier jour frappé d'excommunication les auteurs du guet-apens de Reims. — L'évêque Guy de Soissons fit observer que, conformément à ce monitoire, les évêques de la province, dans un synode tenu sur les entrefaites à Senlis, avaient promulgué pour leurs diocèses respectifs les anathèmes encourus par les envahisseurs. Sur quoi, le président du concile, l'archevêque Siguin, demanda si Arnulf avait eu depuis communication du décret synodal de Senlis. — « Oui, fut-il répondu. — S'est-il alors, ajouta l'archevêque, séparé de la communion des traîtres qu'il avait si justement flétris lui-même ? — Loin de là, s'écrièrent les assistants, il les a au contraire maintenus publiquement dans sa communion. — Je suis confondu de cet excès d'audace, dit Siguin. Je demande que l'on produise les canons applicables à l'accusé, afin que la sentence soit prononcée non par nous mais par les lois mêmes de l'Église. — On lut alors trois canons. Le premier, emprunté au concile d'Antioche déclare qu'un évêque qui communique en connaissance de cause avec des excommuniés non réhabilités encourt la déchéance [2]. Le second, tiré du concile de Carthage porte condamnation contre tout

[1] *Acta S. Basoli,* p. 182.
[2] *Conc. Antioch.* cap. IV. Labbe, tom. II. p. 576.

évêque qui après avoir encouru l'excommunication continuerait à exercer les fonctions de son ministère [1]. Le troisième, tiré du même concile, était ainsi conçu : « L'évêque qui aura violé une promesse librement et solennellement consentie sera considéré comme ayant abdiqué lui-même l'épiscopat [2]. » Ces textes étaient formels et s'appliquaient tous trois à l'accusé, qui avait publiquement communiqué avec des excommuniés notoires dont il connaissait d'autant mieux la situation que l'anathème primitivement lancé contre eux l'avait été par lui-même. Il avait encouru l'interdit prononcé contre les envahisseurs de la cité, puisque cette invasion s'était faite par ses ordres, ce qui ne l'avait pas empêché, à son retour de Laon, de reprendre les fonctions du ministère épiscopal. Enfin, la promesse librement et solennellement consentie par lui le jour de son sacre avait éte outrageusement violée, et le fameux chirogaphe remis par lui à Hugues Capet le prouvait surabondamment.

Le concile décrète qu'il sera donné des défenseurs à Arnulf.

59. L'évêque d'Orléans, promoteur du concile, ne manqua pas de relever cette conclusion. « Ces textes, dit-il, vénérables frères, sont positifs ; ils suffiraient pour qu'Arnulf fût immédiatement condamné. Toutefois pour que rien dans notre jugement ne puisse être imputé à la passion, nous avertissons ceux qui voudraient prendre la défense de l'accusé qu'ils le peuvent faire en toute liberté et indépendance. Le clergé de Reims est ici en très-grand nombre; je vois dans cette assemblée des abbés illustres par leur talent et leur éloquence; s'ils croient qu'Arnulf est victime d'une injustice, qu'ils le prouvent et nous donnent le moyen de le justifier canoniquement. Loin de nous, en effet, la pensée de trouver un sujet de joie dans le malheur qui accable un de nos frères dans l'épiscopat ! » — L'archevêque Siguin, en sa qualité de président, confirma cet avis. « Au nom de Dieu le Père tout puissant, du Fils et du Saint-Esprit, dit-il, avec le secours de la bienheureuse Marie toujours Vierge et de tous les saints, au nom

[1] *Conc. Carthagin.* can. XXIX.
[2] *Ibid.* can. XIII.

de ce concile sacré, nous ordonnons à tous et à chacun de faire connaître les moyens de justification qu'il croirait avoir en faveur d'Arnulf, ainsi que toutes les observations qui sembleraient de nature à infirmer la procédure en ce moment ouverte contre le prévenu. Celui qui garderait aujourd'hui le silence, alors qu'il peut exposer ses sentiments en toute liberté, perdrait pour l'avenir le droit de critiquer ou de blâmer les décrets du saint concile. Que personne ne craigne donc de s'exposer par sa franchise à des suites fâcheuses ; vous n'ignorez pas que nos princes ont voulu laisser à nos délibérations l'indépendance la plus complète. Aux accusateurs comme aux défenseurs d'Arnulf nous n'avons qu'une seule recommandations à faire, celle de parler suivant leur conscience. Dans le jugement qui va intervenir prenons pour modèle le roi des siècles, Jésus-Christ Notre Seigneur, qui viendra juger au dernier jour les justices elles-mêmes. La pensée des miséricordes du Sauveur doit de même encourager les défenseurs d'Arnulf. » Les paroles de Siguin furent accueillies par les Pères avec des acclamations unanimes. « *Placet*, *placet!* s'écrièrent-ils. Qu'il soit fait selon l'ordre du vénérable archevêque président. — L'étonnement se peignit sur le visage de plusieurs des assistants qui croyaient le concile déterminé à condamner Arnulf sans l'entendre. Au contraire, l'espérance de sauver le prévenu rendit la joie à ses partisans. Le clergé de Reims n'osa cependant ni accuser Arnulf par un sentiment de respect pour un homme qui avait été son archevèque, ni le défendre dans la crainte de tomber sous le coup des anathèmes fulminés par le synode de Senlis. Mais il y avait, parmi les abbés étrangers au diocèse de Reims, trois hommes illustres par le savoir et l'éloquence, Jean écolâtre d'Auxerre, Romulf de Sens et Abbon de Fleury, lesquels avaient pris ouvertement parti pour le prévenu. Ils ignoraient le détail des faits, mais ils insistaient sur les principes. Ils se levèrent pour répondre à l'invitation de siguin et déclarèrent qu'ils allaient présenter la défense de l'accusé.

60. « Il se fit aussitôt un grand silence dans l'assemblée et l'on vit entrer des clercs et des moines apportant une multitude d'ou-

Les défenseurs d'Arnulf soutiennent l'incompétence du concile dans une cause qui relevait essentiellement du saint-siège.

vrages qu'on déposa au milieu de l'église et jusque sur les siéges des pères. » Ces ouvrages dont l'apparition en nombre si considérable fit, selon l'expression même de Gerbert, « grande sensation, *ingens spectaculum* » n'étaient autres que les collections canoniques et le recueil des décrets des papes. Les défenseurs d'Arnulf se proposaient, en effet, non pas d'examiner la question de fait en elle-même, mais seulement de prouver que la procédure suivie jusque-là était irrégulière, anticanonique, et par conséquent nulle. « D'après les textes formels des conciles et des décrets pontificaux ils établirent les quatre propositions suivantes : 1° Avant tout, Arnulf doit être remis en liberté, rétabli sur son siége et être immédiatement cité devant une juridiction compétente, car d'après les règles canoniques un prévenu ne doit pas être dépouillé avant d'avoir été jugé ; 2° la cause doit être déférée au souverain pontife ; 3° après ces formalités, un concile national autorisé par le pape entendra l'accusé, les accusateurs, les témoins ; discutera l'affaire et prononcera la sentence ; 4° tant que ces conditions n'auront point été remplies à l'égard d'Arnulf, sa cause ne peut être canoniquement introduite. » Gerbert ne reproduit pas les discours des trois abbés défenseurs d'Arnulf, mais il cite *in extenso* tous les textes fort nombreux allégués pour soutenir leur thèse, laquelle était d'ailleurs parfaitement fondée en droit. Les accusateurs apportèrent quelques exemples d'évêques retenus en prison avant d'être jugés par un synode ; ainsi au temps de Louis le Débonnaire, Hildeman de Beauvais et le fameux Ebbon avaient l'un et l'autre été l'objet d'un traitement semblable [1]. Mais il ne dut pas être difficile aux défenseurs de répondre que ces exemples mêmes confirmaient leur propre argumentation, puisque les souverains pontifes avaient refusé de sanctionner les procédures irrégulières qui avaient eu lieu alors. Tout le débat se concentra donc sur le point précis du droit que les papes ont de connaître des causes majeures. Là était en effet le nœud de la question.

61. Les adversaires d'Arnulf, et ceci est fort remarquable, ne

[1] *Act. S. Basol.* p. 189-200.

Discussion de la thèse des défenseurs.

nièrent pas le droit du pape; «ils soutinrent seulement, dit Gerbert, qu'en fait la cause avait été suffisamment déférée au souverain pontife par les deux lettres écrites à Jean XVI, l'une au nom du roi Hugues Capet, l'autre au nom des évêques suffragants de Reims[1]. » Lecture publique en fut faite. Après quoi les défenseurs d'Arnulf demandèrent à quelle date elles avaient été écrites. Elles remontaient à près d'une année. Ceux qui les avaient portées à Rome déclarèrent qu'ils les avaient remises au pape dans une première audience où ils avaient d'abord été accueillis avec beaucoup de faveur. Mais les députés du comte Héribert de Troyes étant survenus sur les entrefaites avec de riches présents, entre autres un superbe cheval blanc, magnifiquement caparaçonné, leur arrivée changea les dispositions de la cour romaine. Les envoyés du roi ne purent obtenir une seconde audience et après s'être trois jours de suite présentés inutilement à la porte du palais pontifical, ils étaient revenus sans réponse. Les clercs de Langres présents au concile racontèrent un incident analogue, qui leur était arrivé à eux-mêmes. Leur évêque Bruno, après la défection d'Arnulf dont il avait, comme otage, garanti la fidélité, avait été jeté en prison. Quelques-uns de ses clercs étaient partis pour Rome afin d'intéresser le souverain pontife au sort du vénérable captif. Les ministres du pape leur demandèrent, pour leur faire obtenir audience une somme de dix *solidi* d'or. «Nous donnerions volontiers mille talents, répondirent les clercs, si à ce prix nous pouvions racheter la liberté de notre évêque. Mais à vous, nous n'avons rien à vous offrir. » Ils virent cependant le pape, qui se borna à leur répondre: « C'est à celui pour qui Bruno s'est fait mettre en prison de travailler à l'en faire sortir. » De ces deux récits, dit Gerbert, les adversaires d'Arnulf conclurent que la considération du pape ne devait point empêcher le conseil de passer outre. » Nous avons déjà dit qu'à l'époque où ces deux faits se produisirent, Jean XVI était retenu prisonnier dans son propre palais par le patrice Crescentius. On peut ainsi se rendre compte du désordre qu'entraîne pour la

[1] Nous avons reproduit ces deux lettres au n. 48 de ce chapitre.

catholicité tout entière la captivité du chef de l'Église universelle, du vicaire infaillible de Jésus-Christ. L'enfer, dont les portes ne prévaudront jamais contre la promesse du Sauveur, n'a donc jamais cessé de conspirer contre la liberté des papes. Il en était ainsi au dixième siècle ; il en est encore ainsi au dix-neuvième ; jusqu'à la fin des temps le prince des ténèbres n'aura pas d'autre tactique pour diviser les enfants de lumière et ébranler, ne pouvant la détruire, l'édifice immortel de l'Église.

Discours schismatique du promoteur Arnould évêque d'Orléans.

62. Le promoteur du concile de Saint-Basle, l'évêque Arnould d'Orléans, était un des premiers orateurs de son époque ; il jouissait d'une réputation méritée de talent, de régularité et de zèle. Mais le jugement lui fit défaut en cette circonstance ; l'imagination qui ne saurait jamais remplacer la science théologique l'égara complètement. Pour répondre aux arguments des adversaires d'Arnulf, « après en avoir longuement conféré avec ses familiers, » dit Gerbert, il prononça devant le concile le discours suivant : « Loin de nous, révérendissimes pères, la pensée de refuser à l'Église romaine l'honneur qui lui est dû en mémoire du bienheureux apôtre Pierre. Nous ne prétendons nullement nous élever contre les décrets des pontifes romains. Mais il se présente ici une double question, savoir si le silence du pape ou une nouvelle constitution émanée de lui peut préjudicier en quoi que ce soit aux canons et aux décrets anciennement promulgués. Dans le premier cas, si le pape se tait, il faudra donc que toutes les lois, tous les décrets, demeurent suspendus. Dans le second cas, si par une nouvelle constitution il peut tout changer, à quoi servent des lois établies qu'il suffit du caprice d'un homme pour renverser ? Vous voyez donc que, dans cette double hypothèse, l'Église de Dieu est également en péril. A force de chercher des lois à opposer aux lois, nous n'en aurons plus aucunes. Mais, dira-t-on, est-ce que vous prétendez déroger au privilège des souverains pontifes ? Nullement ; si l'évêque de Rome se trouve être à la fois recommandable par la science et par la vertu, nous n'aurons à redouter ni son silence ni de nouvelles constitutions. Que s'il s'égare par ignorance ou par cupidité, s'il est opprimé par des factions tyranniques, comme il est arrivé trop souvent de nos jours, nous aurons beau-

coup moins encore à nous préoccuper soit de son silence, soit de ses décrets. Un pape, qui l'est contrairement aux lois, ne saurait en rien faire prévaloir son autorité contre elles. O malheureuse Rome ! toi qui jadis produisais tant d'illustres génies, faut-il que de nos jours tu sois ensevelie dans des ténèbres qui feront l'horreur des siècles à venir ! Nous avons vu Jean XII, surnommé Octavien, se vautrer dans les plus infâmes plaisirs et conspirer contre l'empereur Othon qu'il avait sacré lui-même ! Octavien est expulsé; on le remplace par Léon VIII, mais aussitôt que César a quitté Rome, Octavien y rentre, chasse Léon, fait couper le nez, les doigts de la main droite et la langue au diacre Jean, se plonge dans une vraie débauche de sang, égorge les plus nobles citoyens et n'est arrêté dans cette carrière de crimes que par la mort[1]. Les Romains lui donnent pour successeur un diacre, Benoît V, surnommé le Grammairien, que Léon VIII, de concert avec le césar Othon, déposent et envoient mourir en Germanie. A l'empereur Othon le Grand succède son fils, Othon II, prince illustre entre tous par la vertu, la sagesse et le courage. A Rome, au contraire, un monstre de cruauté, qui n'avait pas reculé devant l'assassinat de son prédécesseur, s'asseoit sur le siége apostolique ensanglanté. C'était Boniface VII. Chassé une première fois par l'empereur et anathématisé solennellement dans un grand synode, il revint à Rome, emprisonna l'illustre évêque de Pavie, devenu pape sous le nom de Jean XIV et le fit mourir dans un cachot[2]. Et l'on voudrait que de tels monstres, l'opprobre du genre humain, eussent le droit de commander à l'épiscopat de tout l'univers, à tant de dignes mi-

[1] Nous avons raconté ces tragiques événements, tom. XIX, p. 567-586. Mais en quoi les désordres d'un intrus de dix-huit ans imposé de vive force sur la chaire de saint Pierre par la tyrannie de la féodalité italienne, pouvaient-ils dépouiller le siége apostolique de ses droits ? L'évêque d'Orléans ne voyait pas qu'ici la papauté était innocente, et que la tyrannie féodale seule était coupable.

[2] Nous avons également raconté la double intrusion de Boniface VII, n. 5 et 57 du chapitre précédent. Encore une fois que pouvaient contre les droits inhérents au saint-siége les crimes de ce monstre notoirement connu pour un antipape.

nistres du Seigneur, aussi recommandables par l'éminence de leur savoir que par la sainteté de leur vie ! Mais sur qui ferons-nous, vénérables pères, retomber la responsabilité d'un tel état de choses? Pourquoi le siége suprême, chef de toutes les églises de Dieu, ce centre de la catholicité, jadis couronné de tant d'honneur et de gloire, est-il tombé dans un tel abîme de honte et d'ignominie. C'est notre faute, oui, je le répète, c'est nous qui sommes coupables; c'est le châtiment de notre impiété et de la cupidité qui nous fait préférer nos intérêts à ceux de Jésus-Christ. Si l'on exige de ceux que l'on choisit pour l'épiscopat la gravité des mœurs, la science et la vertu, que ne devrait-on pas demander de celui qui aspire à l'honneur d'être le maître de tous les évêques? Pourquoi promouvoir à ce siége suprême des hommes qui ne seraient pas même dignes du dernier rang dans le clergé? Que pensez-vous, révérendissimes pères, que soit cet homme, assis sur un trône, vêtu d'étoffes d'or et de pourpre? S'il est dépourvu de charité, s'il ne possède que la science qui enfle, c'est l'Antechrist assis dans le temple de Dieu. Mais s'il n'a ni charité ni science, il est moins encore, c'est une statue, une vaine idole; recourir à lui, c'est interroger comme les païens un marbre inerte. A qui donc nous adresser? L'Évangile nous apprend qu'après avoir attendu trois ans le fruit du figuier stérile, le maître voulut l'arracher, mais cédant à un sage conseil, il différa encore. Faisons de même, attendons que les chefs de l'Église soient dignes d'elle, et dans l'intervalle cherchons la saine doctrine là où nous pourrons la trouver. Dans les provinces voisines, en Belgique et en Germanie, il se trouve, vous ne l'ignorez pas, de savants et pieux évêques. Sans la guerre qui a éclaté entre les princes, c'est là que nous devrions aller chercher des conseils, plutôt qu'à Rome où tout est vénal, où les jugements ne se rendent qu'au poids de l'or. Et si quelqu'un soutient, d'après l'autorité de Gélase, que l'Église romaine est juge de toutes les églises, sans être elle-même soumise au jugement de personne, qu'on mette à Rome un pape tel que ses jugements n'aient pas besoin d'être réformés. Mais de nos jours il n'y a, dit-on, à Rome personne qui apprenne les lettres, bien que les saints canons exigent cette con-

naissance, même pour l'ordre ecclésiastique de portier. Comment donc oseraient-ils enseigner ce qu'ils n'ont pas appris? On peut à la rigueur excuser l'ignorance chez les clercs, mais elle est intolérable dans le pontife romain, qui doit juger de la foi, des mœurs, de la discipline, non-seulement du clergé, mais de l'Église universelle. Du reste, supposons que le pape actuel serait Damase lui-même. En quoi avons-nous violé le décret par lequel il réserve au siége apostolique la connaissance des causes majeures? La cause d'Arnulf lui a été déférée ; c'était notre devoir, nous l'avons accompli. La lettre du roi et celle des évêques suffragants de Reims viennent de vous être lues. Quant à prétendre qu'aucun synode ne peut s'assembler sans l'autorité du saint-siége, cela me paraît insoutenable. Quoi donc ! si des armées de barbares ferment toutes les routes et nous mettent dans l'impossibilité d'aller à Rome ; si cette ville elle-même tombe entre les mains de quelque tyran, faudra-t-il que dans l'intervalle il n'y ait plus de synodes? Les évêques répandus dans toutes les provinces de l'univers devront-ils s'abstenir d'apporter à leurs souverains le concours de leurs lumières et de leur expérience. Toutefois, je ne veux pas prolonger le débat sur ce ton irritant. Continuons d'honorer de tout notre pouvoir l'Église romaine ; c'est la tradition de nos pères, nous le devons par respect pour la mémoire du prince des apôtres. Qu'elle soit digne ou non de ces marques de déférence, peu importe. Tant que l'état des royaumes le pourra permettre, nous la consulterons comme nous l'avons fait pour Arnulf. Mais si elle garde le silence, comme il arrive aujourd'hui, nous serons forcés de nous en tenir aux canons. Hélas! qu'ils sont lamentables ces temps où, comme dans le nôtre, les églises particulières sont destituées des conseils de l'église mère et maîtresse! A quelle cité de refuge nous adresser, quand la reine des nations est abandonnée sans secours divin ni humain? Depuis la chute de l'empire romain, l'Église catholique a perdu successivement les grands siéges d'Alexandrie, d'Antioche, sans compter ceux qu'elle a perdus en Afrique, en Asie, en Espagne. Le grand schisme, dont parle l'apôtre, se fait donc non-seulement parmi les nations, mais au sein des églises. Déjà paraît

venir le règne de l'Antechrist ; ses ministres ont envahi la Gaule. Ils nous accablent sous le poids de leur tyrannie, et comme le dit encore l'apôtre, « déjà s'opère le mystère d'iniquité, attendant seulement pour éclater que celui qui l'arrête encore ait disparu ; alors apparaîtra le fils de perdition qui s'élèvera contre le nom de Dieu et son culte[1]. » Les signes avant-coureurs sont manifestes : la puissance romaine anéantie, la religion méconnue, le nom du Seigneur impunément outragé par des parjures, le culte divin compromis par les pontifes, enfin le schisme divisant Rome elle-même, qui ne sait plus pourvoir à son salut ni à celui des autres. Si donc vous l'avez pour agréable, puisque l'Église romaine, consultée par nous, ne nous a indiqué aucune forme de jugement à suivre, nous agirons comme le firent autrefois les douze évêques qui, au rapport de saint Augustin, condamnèrent l'hérésiarque Pélage. Nous suivrons exactement les règles canoniques qui ont déterminé les cas dans lesquels un évêque doit être jugé, la procédure à suivre, le nombre des juges nécessaires et la forme de la sentence définitive[2]. »

Appréciation du discours de l'évêque d'Orléans.

63. Tel fut ce fameux discours de l'évêque d'Orléans, dont le fond et la forme devaient plus tard être si souvent reproduits dans les pamphlets des novateurs du seizième siècle. Baronius ne pouvait croire à son authenticité, et de nos jours encore, M. Lausser déclare que cette déclamation, au moins dans les invectives contre Rome, porte la trace évidente des interpolations faites par les disciples de Luther. « Il est impossible qu'un évêque du dixième siècle, dit-il, ait pu laisser entrevoir dans un synode, sans exciter les réclamations de tous les assistants, la pensée de porter atteinte à l'existence de la papauté, et de remplacer l'autorité des souverains pontifes par celle des primats[3]. » Quand il écrivait ainsi, M. Lausser ne connaissait pas l'existence de deux manuscrits de Leyde et de

[1] II Thess. cap. II, vers. 4 et 7. Ce passage du discours d'Arnould d'Orléans constitue une allusion directe aux préoccupations de la fin du monde qu'on attendait pour l'an 1000.

[2] Gerbert. *Act. S. Basol.* p. 204-215.

[3] *Gerbert*, p. 186, not. 1.

Wolfenbuttel, l'un et l'autre du onzième siècle, bien antérieurs par conséquent à la Réforme, lesquels donnent le discours de l'évêque d'Orléans exactement tel que nous venons de le traduire. Nous sommes donc en face d'un discours très-authentique et très-réellement prononcé au concile de Saint-Basle. « L'effet qu'il produisit, dit Gerbert, fut si considérable que les trois abbés, défenseurs d'Arnulf, demandèrent pardon au synode de l'avoir fatigué par une résistance si longue. Ils s'excusèrent sur le peu de connaissance qu'ils avaient eu jusque-là des faits de la cause, ils ajoutèrent qu'en prenant la parole, ils avaient voulu seulement répondre à l'appel du président Siguin, et éviter l'anathème dont le concile menaçait tous ceux qui, ayant des observations à faire, négligeraient de les présenter. Les pères répondirent que les objections présentées par eux n'avaient choqué personne; le concile statua qu'il serait passé outre, et qu'Arnulf serait introduit pour être entendu personnellement dans ses moyens de justifications [1]. » Si telle fut réellement l'attitude des défenseurs, il faut convenir qu'elle ne fut guère héroïque. Ils abandonnèrent, ce nous semble, beaucoup trop facilement une cause qui était juste, et que le discours du promoteur n'avait pas même entamée. L'évêque d'Orléans avait parlé avec toute l'éloquence d'un rhéteur, mais avec toute la frivolité d'un esprit faux. Son discours est un tissu de contradictions flagrantes et de hors-d'œuvre déclamatoires. Il commence par poser en principe que la suprématie de l'Église romaine et les priviléges des papes sont au-dessus de toute discussion, et il arrive à insinuer qu'il serait peut-être opportun de supprimer la papauté elle-même; ce qui ne l'empêche pas d'affirmer qu'on s'adressant à Jean XVI, le roi Hugues Capet et les suffragants de Reims avaient accompli un devoir strict, que telle était la tradition des pères, que cette tradition il fallait la continuer toujours, parce que le plus grand malheur qui put affliger les églises particulières, serait d'être privées des conseils et de la direction de l'Église mère et maîtresse de toutes les autres. En substance, voilà tout le discours de l'évêque d'Orléans. Le talent

[1] *Act. S. Basol*, p. 218.

oratoire serait une arme bien dangereuse s'il avait le pouvoir de faire triompher tant d'illogisme et d'inconséquence. Pour démontrer que la papauté est devenue une institution digne de l'Antechrist, l'évêque d'Orléans raconte les crimes de Jean XII et de Boniface VII, mais il se garde bien de dire que Jean XII (Octavien), ce produit monstrueux de la tyrannie féodale, de même que Boniface VII (Francon), cet intrus deux fois parricide, que la féodalité italienne coalisée avec la perfidie byzantine, imposa quelques mois à la ville de Rome, étaient l'un et l'autre des antipapes notoires. En quoi les antipapes pouvaient-ils porter atteinte aux droits sacrés des papes légitimes? Est-ce que les priviléges de l'Église métropolitaine de Reims étaient anéantis parce que le traître Arnulf en était devenu titulaire ? Est-ce que le siége épiscopal de Laon avait perdu ses droits pour être occupé alors par Ascelin, trois ou quatre fois parjure, qui siégeait tranquillement parmi les pères du concile de Saint-Basle ? Examinées en détail, les diverses assertions de l'évêque d'Orléans n'étaient pas sérieuses. Dans une allusion transparente au pape Jean XVI, alors régnant, il s'exprimait ainsi : « Que pensez-vous de cet homme assis sur un trône, vêtu d'étoffes de pourpre et d'or. S'il est dépourvu de charité et ne possède que la science qui enfle, c'est l'Antechrist assis dans le temple de Dieu. » En proférant cette expression sacrilége, l'évêque d'Orléans rendait hommage à la science d'un pape auquel Hugues Capet avait écrit l'année précédente : « Nous savons que toute votre vie s'est écoulée dans l'étude des lois divines et humaines [1]. » Jean XVI avait donc la science, l'évêque d'Orléans est obligé de le reconnaître, « mais, dit-il, s'il a la science qui enfle, il n'a point la charité, puisqu'il n'a pas répondu à notre consultation, que les portes de son palais sont restées trois jours fermées à nos envoyés, qu'elles ne s'ouvrent aux solliciteurs qu'à prix d'or ; donc Jean XII est l'Antechrist assis dans le temple de Dieu. » Nous avons dit que le tyran féodal Crescentius veillait aux portes du palais où Jean XVI était alors captif. Il recevait les présents de toutes mains et ne

[1] Cf. n. 48 de ce présent chapitre.

laissait pénétrer près du vicaire de Jésus-Christ que ceux qui payaient davantage. En quoi cette situation, dont le noble pontife était victime, pouvait-elle accuser un défaut de charité ? Mais n'en eût-il pas été ainsi, et Jean XVI eût-il été aussi libre qu'il l'était peu, la conclusion de l'évêque d'Orléans n'en aurait pas moins constitué, en dehors de sa formule sacrilége, une énormité théologique vraiment monstrueuse. Les papes ne sont pas plus impeccables que les évêques, les prêtres ou les fidèles. Si un défaut de charité suffisait à transformer les papes et les évêques en Antechrists, depuis longtemps l'édifice immortel de l'Église aurait été renversé, et l'évêque d'Orléans n'aurait pas eu à prononcer ces lamentables paroles devant le concile de Saint-Basle. Comment en jetant les yeux sur cette assemblée d'évêques, où il voyait siéger Ascelin, avait-il le courage de soutenir qu'un simple défaut de charité transformait le pape en Antechrist. Avaient-ils donc la charité, ces évêques des Gaules dont nous venons de raconter les perfidies, les trahisons, les parjures? L'orateur le sentait bien quand, dans un mouvement fort éloquent d'ailleurs, il s'écriait : « C'est notre faute, c'est nous qui sommes coupables, c'est le châtiment de notre impiété. » Mais quand il proposait de supprimer la papauté parce qu'un pape aurait pu manquer de charité, pourquoi ne demandait-il pas la suppression des évêchés dans la Gaule, où tant d'evèques avaient trahi leur foi, leurs serments et la dignité de leur ministère? Incohérence, contradictions, illogisme, erreurs en histoire, en théologie, en droit canonique, tel fut donc ce fameux discours, qu'un récent écrivain persiste à admirer comme l'un des plus beaux monuments sur lesquels repose la doctrine des « Libertés de l'église gallicane [1]. »

Interrogatoire d'Arnulf.

64. Le concile de Saint-Basle poursuivit son œuvre. « L'accusé Arnulf fut introduit, disent les actes, et par ordre du synode prit siége à son rang d'évêque. Le promoteur lui rappela en termes pleins de modérations les bienfaits qu'il avait reçus du roi, et l'ingratitude dont il les avait payés. « Je n'ai rien entrepris contre

[1] Cf. Mourin. *Comtes de Paris*, p. 480-487.

l'autorité du roi, répondit Arnulf. C'est au contraire pour lui être resté fidèle que j'ai été fait prisonnier par les ennemis au milieu de ma ville métropolitaine. » — A cette allégation, le promoteur opposa la déposition du prêtre Adalger, qui protestait sous la foi du serment n'avoir ouvert les portes de Reims que par ordre formel de l'archevêque. — C'est une infâme calomnie, dit Arnulf. On a suborné ce faux témoin, on lui a payé d'avance le prix de son parjure. — Adalger s'écria qu'il n'avait été suborné par personne, qu'il avait dit la vérité, et qu'il se soumettait à toutes les épreuves que le concile voudrait lui faire subir. — Arnulf se plaignit alors d'être livré sans défense aux mains de ses ennemis. « Jamais, dit-il, on n'a vu traiter ainsi un évêque. On m'a séparé des religieux, des clercs, des abbés de mon église ; je ne puis leur communiquer mes instructions ni mes ordres. — Mais quels ordres auriez-vous à leur donner? demanda le promoteur. Espérez-vous qu'ils puissent vous relever de vos fautes? Si c'est dans ce but que vous réclamez leur témoignage, voici les évêques vos collègues, qui tant de fois vous ont, mais toujours inutilement, cité à leur concile, voici vos abbés, voici votre clergé et ses chefs. A eux tous est donnée liberté pleine et entière. Qu'ils vous défendent s'ils le veulent. Que dis-je? ils y sont tenus par les décrets même de cette auguste assemblée. — Arnulf revint à ses premières doléances ; il était, disait-il, l'objet d'un acharnement inouï, qui lui ôtait la faculté même de répondre. « Tout ce que je pourrais dire, fussé-je le plus éloquent des hommes, ajoutait-il, passerait pour une folie. — Mais pourquoi, demanda l'évêque de Soissons, avez-vous précédemment, quand vous étiez complétement libre, refusé de répondre aux citations réitérées qui vous furent faites de la part du roi et des évêques. — J'étais suspect aux yeux du roi, répondit Arnulf, et je n'ai pas osé comparaître. — Non répliqua l'évêque de Soissons. Un jour, je vous rencontrai près la ville de de Laon, à Chavignon ; vous étiez entouré d'une escorte de clercs et de laïques, qui pourraient encore en témoigner. Devant eux je vous adjurai à trois reprises différentes de comparaître devant les évêques, vos frères, réunis pour vous entendre. Je vous en fis la demande au nom du Seigneur, en vertu

de l'autorité des saints canons, et au nom même des rois auxquels vous avez fait serment de fidélité. Vous me répondites qu'à moins d'être accompagné par les comtes Eudes et Héribert, vous n'oseriez pas, de crainte de violences, comparaître dans l'assemblée : je vous offris pour otage mon frère, le comte Gauthier, vous promettant de vous conduire moi-même avec mon père, et de vous ramener sain et sauf à Reims. Alors il vous vint à la pensée de dire que vous n'étiez pas libre de nous suivre, et que vous vous étiez engagé de force envers Charles de Lorraine. Je vous donnai aussitôt le moyen de vous dégager et de reconquérir votre liberté. Mon escorte était très-nombreuse, tandis que vous n'aviez qu'une poignée de soldats. Je vous offris donc de vous délivrer, mais vous n'aviez garde d'accepter ma proposition, il vous restait à mettre le comble à vos parjures et à vos crimes, en ouvrant la ville de Reims à l'ennemi. Ce que je dis là, n'est-ce pas l'exacte vérité? Qu'avez-vous à répondre ?» — Guy de Soissons, cessant alors de parler en latin, se servit de la langue vulgaire (romane), et entra dans de plus longs détails sur cette entrevue de Chavignon. A chaque mot, Arnulf rougissait comme un coupable pris en flagrant délit. Il essayait de balbutier quelques explications qui faisaient ressortir davantage encore son trouble et son embarras [1]. »

Confrontation d'Arnulf avec le comte Rainier.

65. « Les évêques demandèrent alors qu'Arnulf fût confronté avec un de ses confidents les plus intimes, le comte Rainier, pour lequel, durant son séjour à Reims, il n'avait point eu de secrets. On introduisit donc ce nouveau témoin. Après qu'on lui eut dit que l'accusé prétendait n'avoir jamais trahi son serment de fidélité envers le roi Hugues, Rainier apostropha directement Arnulf en ces termes : Pourquoi causer par votre perfidie la ruine de tout un peuple. Ne vous souvient-il plus de la conversation que nous eûmes ensemble sur les bords de l'Aisne, quelques jours avant la dévastation de Reims ? Ne me disiez-vous pas que rien au monde ne vous était plus cher que le jeune Louis, fils de Charles de Lorraine [2], et

[1] Gerbert. *Act. S. Basol.* p. 215-217.

[2] A propos de cette assertion du comte Rainier, Rohrbacher s'exprime

que si je voulais vous être agréable je devais tout faire pour assurer l'avenir de ce jeune prince ? Croyez-moi, cessez d'inutiles dénégations, confessez vos crimes aux évêques, et sauvez du moins votre âme, si vous ne pouvez sauver votre tête. Si vous vous obstinez, je raconterai vos forfaits à la multitude qui assiége les portes de cette enceinte, ne sachant encore ce qu'elle doit croire de tout ceci. Vous serez démasqué ; et s'il faut l'épreuve du jugement de Dieu pour confirmer la vérité de mon témoignage, je suis prêt à marcher pieds nus sur des fers rouges. Le Seigneur sera pour moi. — Ce langage énergique acheva de faire perdre contenance à l'accusé. Les abbés ses défenseurs demandèrent qu'il lui fût permis de choisir, parmi les pères, ceux à qui il était disposé à s'ouvrir en particulier pour leur faire ses confidences et en recevoir les conseils. Le promoteur accueillit sur-le-champ cette requête. « Rien ne s'y oppose, dit-il, qu'il se lève et désigne ceux qu'il voudra choisir. » — L'accusé se leva en effet désigna le président Siguin de Sens, le promoteur lui-même, Bruno de Langres et Gottesman d'Amiens. Il descendit avec eux dans la partie la plus reculée de la crypte et en fit fermer les portes avec grand soin [1]. »

en ces termes : « Dans cette espèce de plaidoyer sur l'assemblée de Saint-Basle, Gerbert ne prend pas toujours garde à ce qu'il dit lui-même ; ainsi d'après tous les historiens du temps, le duc Charles de Lorraine n'eut ses deux fils jumeaux Louis et Charles que dans la prison d'Orléans où il fut enfermé en 991. Or, dans son plaidoyer, Gerbert fait reprocher comme un crime à l'archevêque de Reims d'avoir dit à un de ses serviteurs, avant que la ville de Reims fût livrée aux troupes de son oncle, qu'il aimait Louis, fils de Charles; c'est-à-dire qu'il lui fait reprocher comme un crime d'aimer un de ses cousins qui ne vint au monde que trois ans après. Un plaidoyer qui se trompe sur un fait peut bien se tromper sur la doctrine. » (Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Eglise cath.* tom. XIII, p. 273). Il est incontestable que la plupart des chroniqueurs de date récente font naître les deux fils de Charles de Lorraine à Orléans, durant la captivité de leur père. Mais le témoignage de Richer, contemporain des événements, rectifie cette erreur. Il dit en effet très-formellement au livre IV de son *Histoire*, ch. XLIX : « Hugues confina dans une prison Charles de Lorraine, sa femme Adélaïde, *son fils Louis* et ses deux filles Gerberga et Adélaïde. » (Richer. *Historiar.*, lib. IV, *Patr. Lat.*, tom. CXXXVIII, col. 144). L'objection de Rohrbacher n'a donc plus aucune valeur.

[1] *Act. S. Basol.* p. 218.

Confession secrète d'Arnulf aux évêques.

66. Cet incident suspendit la séance. En attendant le retour du prévenu et des quatre évêques, des conversations bruyantes et animées s'établirent de divers côtés. On rappelait tous les actes d'Arnulf, non-seulement ceux que l'accusation avait relevés, mais d'autres qu'elle avait passés sous silence, par exemple ses rapports avec l'impératrice Théophano et les autres ennemis du roi, les levées d'hommes pour le compte de Charles de Lorraine, enfin tous les détails qui établissaient le crime de lèse-majesté. On recherchait les canons des conciles qui pouvaient s'appliquer au cas actuel. Ils étaient nombreux et ne remplissent pas moins de dix pages dans le texte des actes. Tout à coup, on vint annoncer que les quatre évêques descendus dans la crypte avec le prévenu priaient leurs collègues de les y rejoindre. Ils s'y transportèrent aussitôt, et apprirent non sans une émotion qui alla jusqu'aux larmes ce qui venait de se passer. L'accusé s'était prosterné devant les quatre évêques ses conseillers ou plutôt ses confesseurs; il avait en sanglotant fait l'aveu de tous ses crimes, demandant à être relevé des fonctions sacerdotales dont il avait, disait-il, usé jusqu'alors indignement. Devant tous les évêques réunis, il renouvela son humiliante confession avec les marques du plus sincère repentir. Les pères du concile l'adjurèrent alors, au nom du Dieu tout-puissant et sous les plus formidables anathèmes, de ne pas céder à un sentiment de terreur qui aurait pu le porter à articuler contre lui-même des crimes mensongers; ils le suppliaient, s'il était innocent, de le déclarer sans crainte, promettant de le soutenir de tout leur pouvoir et de le rétablir même, malgré la puissance royale, sur son siége métropolitain. Arnulf les remercia de l'intérêt qu'ils lui témoignaient, mais il déclara qu'il n'avait rien à rétracter de ses aveux, qu'il craignait les jugements de Dieu et ne voulait plus mentir. Les évêques n'insistèrent pas. Ils demandèrent seulement, en présence d'une situation si grave à la fois et si délicate, que les plus savants et les plus pieux des abbés et des clercs fussent appelés à entendre la révélation d'Arnulf, après s'être engagés sous le sceau de la confession et par serment à n'en point révéler le secret. On pourrait ensuite conférer avec eux sur la conduite à tenir, et l'on

aurait au besoin des témoins irrécusables qui pourraient rendre un compte fidèle des paroles et des faits. Arnulf, après avoir réfléchi un instant, consentit à la proposition. On choisit donc des abbés et des clercs au nombre de trente ; ils furent appelés dans la crypte : un des évêques, en présence d'Arnulf et sur son ordre, leur communiqua ses aveux. Après quoi, on le fit retirer. Les évêques, les clercs et les abbés conférèrent alors sur le moyen de faire accepter du peuple la dégradation d'Arnulf, sans divulguer le secret de la confession. « Désormais, ajoutent les actes, on n'avait plus à se préoccuper de l'intervention du pape, puisqu'Arnulf n'avait point appelé à son tribunal. » Restait à sauvegarder le secret de la confession, l'honneur du coupable repentant et la dignité de l'église de Reims. On passa en revue tous les exemples de dépositions d'évêques, et l'on s'arrêta enfin à la résolution suivante : Un acte d'abdication serait écrit en présence d'Arnulf; il le signerait de sa main, après avoir attesté à haute voix, sans spécifier aucun fait, qu'il avait, dans une confession libre et spontanée, avoué lui-même sa faute [1].

Arrivée de Hugues Capet et de son fils Robert au concile.

67. Le lendemain, continuent les actes, les évêques s'assemblèrent de nouveau, et prirent séance au milieu d'une couronne de clercs plus nombreuse encore que les jours précédents. On traita d'abord de quelques affaires purement civiles, mais nul ne s'y intéressait. Diverses causes ecclésiastiques furent introduites, mais celle d'Arnulf dominait toutes les autres. Il fallut y revenir. Tout en le regardant comme déjà condamné, chacun plaignait son triste sort. Les uns s'apitoyaient sur la déchéance de l'illustre race dont il était issu, d'autres sur sa jeunesse encore dans sa fleur ; les évêques se sentaient atteints par la chute d'un de leurs frères et par l'opprobre qui en rejaillirait sur l'épiscopat. Chacun faisait un retour affligeant sur sa propre situation ; une sentence d'absolution aurait mis à l'aise toutes ces consciences inquiètes, tandis qu'une condamnation semblerait les envelopper toutes dans la solidarité d'une commune infamie. Au milieu de ce concert de lamentations qui se

[1] *Act. S. Basol.* p. 218-232.

prolongeaient sans résultat, on vit subitement paraître au concile les deux rois Hugues et Robert, escortés des principaux seigneurs du palais. Ils prirent place chacun sur un trône et rendirent grâces aux pères de la fidélité dont ils avaient fait preuve en cette occasion, les félicitant non-seulement de s'être abstenus de tout rapport avec les ennemis de l'État, mais d'avoir si énergiquement poursuivi les traîtres. « Ne nous remerciez pas, répondit l'évêque d'Orléans, pour ce qui de notre part n'est nullement méritoire. Nous avouons qu'en cette circonstance nous avons tout fait pour sauver notre frère et collègue Arnulf. Si le plus faible moyen de défense se fût produit en sa faveur, nous aurions déployé toutes les ressources de la parole, toute la vigueur de notre dialectique pour le faire absoudre, tant était vive pour lui notre compassion et profonde notre amitié. Amené devant le synode, il a d'abord nié tous les chefs d'accusation, mais tout à coup, par une résolution complétement libre et spontanée, il a voulu, dans une séance secrète, nous faire l'aveu de ses fautes. Cette confession inattendue nous plongea dans la stupéfaction ; vainement nous l'avons adjuré de se donner le temps de la réflexion et de ne pas se calomnier lui-même. Il a persisté dans ses aveux et demandé à être dégradé du sacerdoce. Si tel est le bon plaisir de vos majestés royales, faites-le comparaître devant vous, et qu'en présence de cette auguste assemblée il soit à la fois juge et témoin dans sa propre cause. Que tout le peuple soit admis à l'entendre lui-même, afin de dégager pour l'avenir la responsabilité de ceux qui furent dans ce procès accusateurs, témoins et juges. » Les deux rois firent un signe d'assentiment ; Arnulf fut introduit, les portes de la basilique s'ouvrirent au peuple qui la remplit bientôt, avide de contempler un spectacle qui promettait d'être dramatique.

Arnulf prosterné devant le roi obtient grâce de la vie.

68. Quand tout le monde eut pris place, le promoteur s'adressant à Arnulf : « Vous voyez tous les regards fixés sur vous, dit il. On attend que vous preniez la parole pour répondre aux accusations dont vous êtes l'objet. » — Arnulf essaya de balbutier quelques mots que personne n'entendit. Le promoteur vint à son aide en lui posant cette question : « Êtes-vous encore dans les mêmes sentiments où

nous vous avons laissé hier? — Je le suis encore, répondit-il. — Persistez-vous à vouloir abdiquer l'honneur du sacerdoce dont vous avez abusé jusqu'ici? — Vous l'avez dit, répliqua Arnulf. — A cette parole le comte Bouchard de Montmorency interrompit l'interrogatoire : « Qu'est-ce que cette réponse : Vous l'avez dit? s'écria-t-il. Qu'il s'énonce plus clairement, qu'il fasse des aveux complets, afin que plus tard il ne vienne pas nous accuser d'avoir inventé contre lui des crimes imaginaires et nier sa propre confession. — Je confesse publiquement, reprit Arnulf, je déclare sans détour que j'ai péché en trahissant mon serment de fidélité au roi. Mais je demande que vous vous en rapportiez au seigneur évêque d'Orléans, qui parle en mon nom et devant vous : je le supplie lui-même, puisqu'il sait tout ce qui me concerne, de faire s'il lui plaît l'exposé de ma cause. — L'accusé est naturellement timide, dit l'évêque d'Orléans, il n'a pas l'habitude de la parole, et de plus il rougit d'avoir à confesser devant le peuple ce qu'il a, sous la garantie du sceau sacramentel, confié à notre discrétion. Qu'il vous suffise donc de savoir ce qu'il avoue publiquement, c'est-à-dire qu'il a violé son serment de fidélité au roi et les promesses souscrites dans le chirographe rédigé de sa main le jour de son sacre. — Cela ne me paraît pas suffisant, interrompit Bouchard. Il faut que lui-même, publiquement, devant nous tous, confesse ou nie sa trahison, pour que tous nous soyons témoins, et pour qu'on puisse lui donner un légitime successeur. — Quoi donc! répondit l'évêque d'Orléans. Prétendez-vous en ce jour vous arroger le pouvoir sacerdotal? Il n'appartient qu'aux prêtres seuls de recevoir la confession complète d'un pénitent. Si quelqu'un de l'ordre des chevaliers était accusé devant le roi d'un crime déterminé, qu'il niât être coupable de ce crime, mais qu'il déclarât avoir commis d'autres fautes si graves qu'il se reconnût indigne de conserver ni honneurs ni fiefs, se bornant à demander grâce pour sa vie, est-ce que si, ses honneurs et ses fiefs vous étaient offerts par la munificence royale, vous refuseriez de les accepter? Qu'importe, en effet, lorsqu'il s'agit de crimes entraînant la peine capitale, qu'un accusé soit puni pour un meurtre, pour un adultère ou un empoisonnement? La peine n'est-elle pas la même?

Contentez-vous de savoir que dans sa confession Arnulf nous a dévoilé ses fautes. Il se déclare publiquement devant cette assemblée indigne du sacerdoce, il avoue en face de l'Église la trahison dont il s'est rendu coupable à l'égard des rois nos augustes souverains; il se reconnaît de ce chef indigne de conserver les honneurs du siècle, cela suffit. Il ne vous appartient pas de savoir pour quel crime en particulier il se dépouille volontairement lui-même de la dignité sacerdotale. — Puis, sans laisser au comte Bouchard le temps de répondre, se tournant vers l'accusé : Qu'avez-vous à dire sur ce que je viens d'avancer en votre nom — Je l'approuve et j'y souscris, répondit Arnulf. — Prosternez-vous donc, reprit l'évêque d'Orléans, devant les augustes rois, vos seigneurs, que vous avez si grièvement offensés. Avouez-leur votre crime et faites appel à leur clémence pour obtenir grâce de la vie. — L'infortuné vint donc se prosterner, les bras étendus en croix; devant le trône des souverains, avec des sanglots et des larmes, il demandait grâce et suppliait qu'on lui sauvât la vie et qu'on lui épargnât la mutilation et les tortures. Ce spectacle fit couler des pleurs de tous les yeux et arracha des gémissements à l'assemblée entière. L'archevêque de Bourges, Daïbert, se précipita aux pieds des rois et traduisit en prières touchantes les vœux de tous. Émus de pitié les souverains se laissèrent fléchir. Qu'il vive, dit Hugues Capet. J'accorde cette grâce à votre considération. Il passera le reste de ses jours sous notre garde; il n'aura à craindre le glaive ou les fers qu'autant qu'il essaierait de s'enfuir. — Cette restriction parut encore trop sévère aux évêques. Ils réfléchissaient qu'Arnulf était jeune, qu'il serait facile d'abuser de son inexpérience pour lui inspirer quelque projet d'évasion, et qu'une simple tentative de ce genre suffirait pour l'exposer au dernier supplice. Ils redoublèrent donc d'instances près des deux rois et obtinrent que le malheureux n'encourrait de nouveau la peine capitale qu'autant qu'il commettrait un autre crime puni de mort par les lois [1]. »

69. « Ainsi gracié, et n'ayant plus à redouter le dernier supplice,

[1] *Act. S. Basol.* p. 233-234.

Abdication d'Arnulf. Sa dégradation.

Arnulf se releva et attendit, dans une confusion inexprimable, qu'on procédât à sa déposition. On lui demanda s'il voulait qu'elle se fît solennellement avec le cérémonial prescrit par les lois canoniques ; il s'en remit au jugement des évêques. « Vous avez, lui dirent-ils, en passant par tous les ordres de la cléricature, obtenu l'honneur suprême du pontificat, il convient que la dégradation suive la même marche en sens inverse. » Conformément à cette décision, Arnulf commença par se dépouiller, entre les mains de Hugues Capet, de tous les fiefs qu'il tenait de la munificence royale; puis il se dépouilla de tous les insignes ecclésiastiques, les remettant aux évêques qui déclarèrent les recevoir seulement en dépôt pour les rendre à son successeur. Il demanda ensuite que l'on dressât l'acte de son abdication sur le modèle jadis employé pour Ebbon dans une circonstance analogue. On le fit, et lui-même à haute voix en donna lecture en ces termes : Moi Arnulf, autrefois archevêque de Reims, reconnaissant ma fragilité et le poids de mes fautes, je les ai confessées aux archevêques Siguin et Daïbert, ainsi qu'aux évêques Arnould, Gottesman, Hervé , Gauthier, Bruno, Milon, Ascelin, Eudes, Guy, Herbert et Ratbod. Ils en sont témoins; je les ai constitués juges de mes péchés et leur en ai fait une confession sincère, afin d'obtenir par le remède de la pénitence le salut de mon âme. J'abdique entre leurs mains l'office et le ministère pontifical dont je me reconnais indigne , et auquel je me suis rendu étranger, tant par les crimes dont j'ai été publiquement accusé que par ceux que je leur ai confessés en secret. Ils peuvent consacrer à ma place celui qui sera digne de présider et de servir l'église à laquelle j'ai présidé moi-même si indignement. Et pour m'ôter à l'avenir tout droit de répétition ou de revendication canonique, j'ai souscrit cet acte de ma propre main, après en avoir donné publiquement lecture. — Il pria ensuite tous les évêques présents d'y apposer leur souscription, ce qu'ils firent, en prononçant, chacun d'eux successivement et à haute voix, cette sentence : D'après votre propre confession et votre signature, vous êtes déchu de toute fonction ecclésiastique. — Arnulf délia ensuite le clergé et le peuple de Reims du serment qu'ils lui avaient prêté, afin qu'ils

eussent pleine liberté de procéder à l'élection d'un successeur légitime.

Dégradation solennelle du prêtre Adalger.

70. Ces émouvantes formalités s'achevèrent au milieu du plus profond silence. Tout à coup le prêtre Adalger se précipita aux pieds du trône royal, se plaignant amèrement d'avoir été frappé d'excommunication, quand son seul crime était d'avoir exécuté les ordres de son archevêque, à qui les lois ecclésiastiques et civiles lui faisaient un devoir de conscience d'obéir. — L'évêque d'Orléans, reprenant alors ses fonctions de promoteur, l'interpella vivement. Avez-vous, lui dit-il, ouvert aux ennemis les portes de Reims? — Oui, je les ai ouvertes, répondit Adalger. — Êtes-vous entré, à la tête des troupes ennemies, dans le sanctuaire de Notre-Dame ? — Je ne saurais le nier, dit encore le prêtre. — Soyez donc jugé par vos propres paroles, conclut le promoteur, et que votre crime retombe sur votre tête. — L'évêque Gauthier d'Autun s'écria : Quand votre métropolitain est déposé pour avoir ordonné la trahison, vous prétendriez être indemne, vous qui l'avez exécutée de vos mains ! — Bruno de Langres exprima lui-même son indignation en ces termes : C'est vous, ce sont vos pareils qui avez, par de perfides suggestions, entraîné ce malheureux, trop jeune encore pour avoir de l'expérience. Et lui, votre seigneur, gémirait dans un cachot pendant que vous triompheriez du succès de vos crimes ! Pourrais-je ne pas protester de toute l'énergie de mon âme si l'on renvoyait absous les traîtres qui ont précipité le fils du roi Lothaire, mon oncle, dans cet abîme de calamités ? — Le concile ordonna alors à Adalger, puisqu'il était venu de lui-même et sous garantie de n'avoir à craindre aucune violence, faire la déposition dont il avait été requis, de choisir entre la dégradation ou une sentence de perpétuel anathème. Entre cette double alternative, le prêtre hésita longtemps ; enfin il préféra la dégradation à l'anathème perpétuel. On le revêtit des ornements sacerdotaux et les évêques les lui arrachèrent successivement, en le déposant de tous les ordres jusqu'au sous-diaconat, et à chaque dégradation, ils répétaient la formule sacramentelle : « Sois déchu de ton office. » On le réconcilia ensuite légitimement, et après l'avoir soumis à la péni-

tence, on l'admit à la communion laïque. Les pères renouvelèrent alors l'anathème contre les sacriléges qui avaient livré la ville de Reims et n'étaient point venus à satisfaction. La clôture du concile fut solennellement prononcée, et Arnulf réintégré dans sa prison d'Orléans » (juin 991).

§ VIII. Gerbert archevêque de Reims.

Appréciation du concile de Saint-Basle.

71. Le concile de Saint-Basle ne fut qu'une assemblée politique, décorée du nom de synode. Ce n'était pas un archevêque, mais un vassal félon, que les pères condamnaient dans la personne d'Arnulf. Par un trait de politique fort habile, Hugues Capet voulut que l'odieux du jugement retombât tout entier sur les évêques. Avec un peu plus de courage, ceux-ci auraient pu lui répondre : C'est vous qui avez, pour des raisons d'État, promu Arnulf au siége métropolitain de Reims. Les conditions que vous lui avez imposées furent exclusivement politiques ; l'Église, obligée de subir les évêques indignes qu'il vous plaît de nommer, n'a rien à voir dans vos difficultés avec eux. Mais les pères de Saint-Basle étaient bien loin de ces sentiments. Ils subissaient avec orgueil le joug du pouvoir royal; ils trouvaient le moyen de se venger sur la prétendue tyrannie du pape de la profonde servitude où les tenait le roi de France. Les fameuses libertés gallicanes ne furent jamais autre chose. On les nomme gallicanes, on pourrait tout aussi bien les appeler byzantines. Grâces immortelles soient rendues à l'église romaine, mère et maîtresse de toutes les autres, pour l'énergie et l'indomptable courage qu'elle a su, même aux époques de ses plus grands désastres, déployer pour l'honneur et la véritable liberté des églises particulières ! Sans elle, sans les promesses faites par Jésus-Christ au prince des apôtres et à ses successeurs jusqu'à la fin des siècles, l'épiscopat de toutes les provinces de la catholicité serait aujourd'hui courbé comme celui du schisme russe et oriental sous l'épée d'un czar, ou la verge d'un musulman. Les pères du concile de Saint-Basle frémirent d'indignation quand les clercs de Langres racontaient que Jean XVI, informé de la détention de leur évêque

Bruno, emprisonné comme otage après la défection d'Arnulf dont il avait garanti la fidélité sur sa tête, n'avaient reçu du souverain pontife que cette réponse ironique : « C'est à celui pour lequel il s'est porté garant de le faire délivrer. » Authentique ou non, la réponse du pape était profondément juste. Y avait-il rien de moins ecclésiastique que le pacte intervenu entre Hugues Capet et les descendants de la race carlovingienne? S'était-on inquiété le moins du monde, pour transformer un adolescent, bâtard du roi Lothaire, en un primat de la Gaule Belgique et métropolitain de Reims, des qualités qu'il pouvait avoir, de sa capacité, de ses vertus? N'avait-on pas, au contraire, publiquement déclaré dans l'assemblée électorale de Reims, que ses mœurs étaient suspectes, sa fidélité connue seulement par la trahison de Laon, enfin que sa jeunesse n'inspirait ni sécurité ni confiance? En vérité, ces évêques gallicans qui fulminaient des imprécations contre Rome parce que deux antipapes, Octavien et Francon, y avaient quelque temps imposé leur domination sacrilége, voyaient la paille dans l'œil du voisin et non la poutre qui obstruait le leur.

Election de Gerbert au siége de Reims.

72. Quel avait été le rôle de Gerbert dans l'assemblée de Saint-Basle? Les auteurs de l' « Histoire littéraire de France[1]» prétendent qu'il y tint la plume en qualité de secrétaire, mais ils n'appuient cette assertion que sur le témoignage de Duchesne[2], lequel avait conclu du titre de *Acta concilii Sancti Basoli*, donné depuis par Gerbert au mémoire justificatif publié pour sa propre défense, à sa prétendue qualité de secrétaire officiel. La vérité est qu'aucun témoignage ancien, aucun texte des lettres si nombreuses de Gerbert, n'autorisent cette interprétation. Pour notre part, nous la croyons erronée. Il nous paraît impossible que si Gerbert avait assisté avec une qualité officielle au synode, les pères n'eussent pas une seule fois recouru à ses lumières et à son expérience. On n'est pas impunément le plus grand docteur de son siècle. Or Gerbert l'était, de l'aveu de tous. Son titre d'abbé de

[1] *Hist. litt. de France*, tom VI, p. 565.

[2] André Duchesne. *Histor. Francor. scriptores coetanei,* tom. IV, p. 101.

Bobbio le rendait indépendant du clergé de Reims; il n'était lié par aucune des considérations de convenance ou de droit strict qui retenaient les anciens subordonnés d'Arnulf. Il nous semble donc très-probable que Gerbert n'assista point au concile de Saint-Basle[1]. Tout au plus y parut-il le dernier jour avec les seigneurs de l'escorte de Hugues Capet. Il n'en était pas moins, dans la pensée de tous, désigné d'avance comme successeur d'Arnulf. L'élection eut lieu selon les formes canoniques : les évêques qui avaient pris part au synode recueillirent les vœux du clergé et du peuple ; ils furent témoins des acclamations dont le nouvel élu fut l'objet. On se souvenait qu'Adalbéron, de grande et glorieuse mémoire, l'avait sur son lit de mort recommandé aux suffrages de ses diocésains. La lettre de notification, que les évêques de la province rédigèrent sous forme de mandement, était ainsi conçue : « Les jugements de Dieu toujours justes, ont cependant, nos très-chers frères, un côté mystérieux qui échappe souvent à la prudence humaine. C'est ainsi qu'après la mort de notre père Adalbéron de bienheureuse mémoire, nous avons promu au siége de Reims un clerc issu de race royale, nommé Arnulf. Les acclamations de la multitude nous imposèrent ce choix. Il nous sembla que « la voix du peuple », en cette circonstance, « était la voix de Dieu. » Nous nous trompions, notre jugement s'est égaré pour avoir suivi imprudemment la lettre de l'Écriture sans en pénétrer plus exactement le sens. A coup sûr quand la multitude juive vociférait aux oreilles de Pilate : *Crucifige, crucifige!* elle n'était pas l'interprète de la voix de Dieu. Donc, toute voix du peuple n'est pas l'expression de la volonté divine. Dans une élection épiscopale, les vœux du clergé et du peuple n'ont de valeur qu'autant qu'ils ne sont pas inspirés par des considérations d'intérêt personnel ou des brigues de parti. Il n'est pas permis, disent les canons, de laisser à la foule l'élection aux fonctions du sacerdoce catholique ; c'est aux évêques qu'il appartient

[1] Dans une lettre écrite plus tard à l'abbé d'Aurillac, Gerbert semble dire formellement qu'il était absent lors de son élection sur le siége de Reims : *Dum urbem Remorum causa Dei fugio, urbi Remorum gratia Dei prælatus sum* (*Epist.* CXCIX, p. 134).

de prononcer, après avoir examiné soigneusement si le candidat est instruit dans la foi, les saintes lettres et les devoirs du ministère épiscopal. Voulant donc nous conformer aux constitutions des saints pères, avec le concours de nos deux augustes rois Hugues et Robert, après nous être assurés du consentement de ceux qui, dans le clergé et le peuple, sont vraiment des hommes de Dieu, nous avons élu pour archevêque l'abbé de Bobbio, Gerbert, ce docteur illustre dont la maturité, la prudence, le talent, l'affabilité et la mansuétude sont universellement connus. Il est passé le temps où un jeune ambitieux, par son inconstance et sa témérité, a bouleversé l'église métropolitaine. Gerbert, ce savant et modeste religieux dont l'expérience et les vertus n'ont pas besoin d'éloges, nous dirigera sûrement dans les voies du salut[1]. » Tel est cet acte de notification, sorte de procès-verbal officiel de l'élection de Gerbert. L'écolâtre de Reims, ancien secrétaire d'État sous Adalbéron, et depuis conseiller intime de Hugues Capet, méritait surabondamment les éloges dont il est ici l'objet. Mais son élection, quoi qu'en disent les évêques dans leur lettre, ne pouvait être régulière sans l'approbation préalable du souverain pontife. Avant d'y procéder canoniquement, il aurait fallu que le siége apostolique, centre et foyer de l'apostolat, eût ratifié la déposition d'Arnulf. Gerbert eut donc tort d'accepter la dignité qui lui était offerte. Il est vrai que plus tard il déclara qu'on l'avait contraint, *hoc officium me suscipere coegerunt* ; qu'on avait tout fait à son insu, *me inscio*[2]. Certes, quand Gerbert s'exprime ainsi, nul n'aurait le droit de suspecter sa parole ; nous ne doutons point de sa véracité. Mais s'il opposa la résistance de la modestie et de l'humilité chrétiennes aux vœux du roi, des évêques et du peuple, il eut le tort de ne pas dire la seule parole qui aurait été décisive : Mon élection est nulle tant qu'elle n'aura point reçu la confirmation du vicaire de Jésus-Christ. Ajoutons qu'il était alors bien loin d'avoir de tels scrupules, et que de bonne foi il partageait les idées d'Arnould d'Orléans sur la papauté, dont il

[1] Gerbert, *Epist.* CLXXVII. Edit. Olleris, p. 97.
[2] Ibid. *Epist.* CXCIII, p. 128.

allait bientôt devenir l'un des plus glorieux représentants. Il finit donc par céder aux instances qui lui furent adressées, fit la profession de foi [1] exigée de tous les évêques élus, et fut sacré solennellement en qualité de métropolitain de Reims (991). Hugues Capet renouvela en sa faveur ce qu'il avait fait pour Adalbéron et lui donna le titre de grand-chancelier du royaume [2].

Administration pontificale de Gerbert.

73. Tant d'honneurs accumulés sur sa tête ne tardèrent pas à se changer en d'effroyables calamités. Les deux premières années de son pontificat furent cependant prospères ; le nouvel archevêque déploya une énergie peu commune pour la répression des abus dans le ressort de sa province [3]. On le choisissait pour arbitre dans les conflits malheureusement trop fréquents à cette époque entre les évêques et les principaux monastères, pour des revendications de territoire, des droits de juridiction et de dîmes. C'est ainsi qu'il dut intervenir dans un différend entre les religieux de Saint-Denys et l'évêque de Paris, Renaud de Vendôme [4], ainsi qu'entre l'archevêque de Tours Archambaud et les religieux de Saint-Martin [5]. Dans cette double discussion, Gerbert, zélé défenseur des priviléges épiscopaux, se prononça en faveur des évêques contre les prétentions monastiques, « et peut-être, dit M. Lausser, pourrait-on trouver dans ce fait l'explication des insinuations calomnieuses et des attaques violentes dont il fut l'objet de la part de certains chroniqueurs appartenant à ces ordres religieux qu'il avait peu ménagés [6]. » Du reste, dans le différend des moines de Saint-Denys avec leur évêque diocésain, Gerbert eut à lutter contre l'influence de Hugues Capet, qui avait pris parti pour les religieux [7]. Il y a donc tout lieu de croire que son jugement fut impartial. Quant aux démêlés de l'archevêque de Tours avec les moines de Saint-Martin, un concile provincial, réuni

[1] Le texte nous en a été conservé. *Epist*. CLXXVIII, p. 98.
[2] *Gall. Christiana*, tom. IX, p. 62.
[3] Cf. Gerbert. *Epist*. CLXXXVIII. Edit. Olleris, p. 105.
[4] Ibid. *Epist*. CLXXXIX.
[5] *Epist*. CXC, p. 106.
[6] Lausser. *Gerbert*, p. 245.
[7] Gerbert. *Epist*, CLXXXIX, p. 106.

dans l'église de Saint-Paul à Cormery, confirma la sentence de Gerbert [1]. Au milieu de ses occupations extérieures et de ses sollicitudes pastorales, le nouvel archevèque sut trouver encore assez de loisirs pour composer un traité « du Corps et du sang du Seigneur, » qui est, sans contredit, l'une des plus éloquentes expositions du dogme eucharistique. On aime à voir ce puissant génie, qui faisait de la science l'auxiliaire obligé de la foi, reconnaître à la raison des bornes infranchissables, et en présence du mystère, avouer son impuissance avec cette humilité qui est un des plus nobles caractères des esprits supérieurs. « L'amour et le culte de la justice, dit-il, engendrent la piété dont la science est un des fruits les plus précieux; c'est ainsi que nous voyons souvent des âmes simples et naïves, mais riches en vertus et en bonnes œuvres, pénétrer plus avant dans la science des mystères que les intelligences les plus cultivées. C'est moins par des arguments que par la prière et les aspirations du cœur que nous sentirons combien est réelle et non figurée la présence du Seigneur dans le sacrement de l'autel. La foi commence où s'arrête la raison [2]. »

Le légat apostolique Léon. Lettres de Hugues Capet et de Gerbert au pape Jean XVI.

74. Ces nobles études pouvaient distraire quelque peu la pensée de Gerbert des complications qui s'annonçaient fort menaçantes, mais bientôt il dut les abandonner pour concentrer toute son énergie, ramasser toutes ses forces et déployer les ressources de son éloquence en faveur d'une mauvaise cause qui avait en outre le tort de lui être trop personnelle. Dès le mois de mai 991, quelques semaines avant la tenue du concile de Saint-Basle, Jean XVI, échappé enfin à la captivité où Crescentius le retenait à Rome, s'était réfugié en Toscane, et de là il se hâtait de faire partir pour la Germanie, en qualité de légat apostolique, le supérieur du monastère romain de Saint-Boniface, le vénérable abbé Léon. Le légat devait supplier le jeune Othon III de venir promptement en Italie pour mettre fin aux criminelles tentatives de Crescentius, et rendre la paix à l'église de Rome. Cette première mission accomplie, il

[1] Gerbert, *Epist.* cxc.
[2] Ibid., *De corp. et sanguine Domini,* cap. VII, édit. Olleris, p. 286.

avait ordre de se rendre en France pour faire une enquête au nom du souverain pontife sur les accusations portées par Hugues Capet contre l'archevêque Arnulf. Favorablement accueilli à la cour d'Allemagne, le légat obtint la promesse formelle d'une prochaine expédition du jeune roi en Italie. Il était encore à Aix-la-Chapelle, lorsqu'il apprit à la fois la condamnation d'Arnulf au synode de Saint-Basle, sa déposition et l'élection de Gerbert. Il écrivit aussitôt à Hugues Capet une lettre véhemente, pour protester contre des actes aussi attentatoires aux droits du saint-siége. Le roi ne lui répondit pas, et Léon retourna sur-le-champ en Italie pour rendre compte à Jean XVI du résultat de sa double mission. Hugues Capet, qui n'avait pas jugé à propos de répondre au légat, crut devoir écrire directement au pape. Il le fit en ces termes : « Votre béatitude recevra de la part des évêques de mon royaume et de la mienne, par Tendon, archidiacre de l'église de Reims, un récit détaillé du procès et de la condamnation d'Arnulf. Nous y joignons notre instante prière, vous suppliant de vouloir bien reconnaître nos droits, sans vous arrêter à des rapports erronés ou malveillants. Nous n'avons en rien agi contre votre autorité apostolique. S'il vous restait sur ce point quelque inquiétude, la ville de Grenoble, située sur les confins de l'Italie et de la Gaule, pourrait être fixée comme lieu de rendez-vous. Nous accueillerons votre sainteté avec tous les honneurs et le respect filial qui lui sont dus. Nos paroles sont l'expression d'un amour sincère ; elles sont de plus la preuve manifeste que nous ne cherchons point à nous soustraire à votre jugement. Nous vous prions donc de recevoir favorablement l'archidiacre notre envoyé, afin que le succès de sa mission réjouisse le cœur de vos fils très-dévoues [1]. » A cette missive royale,assez hautaine dans le fond et la forme, Gerbert joignit un petit billet ainsi conçu : « J'ai ressenti la plus amère douleur en apprenant qu'on m'a dépeint aux yeux de votre sainteté comme coupable d'intrusion sur le siége de Reims. Jusqu'à ce jour je n'ai cherché dans l'Église de Dieu qu'à être utile à tous et à ne

[1] Gerbert. *Opera. Epist.* CLXXIX, p. 100.

léser personne. Je n'ai point divulgué les fautes d'Arnulf dans le dessein, comme le prétendent mes ennemis, d'usurper son siége. Dieu m'en est témoin, et tous ceux qui me connaissent savent que j'en serais incapable [1]. »

Interdit fulminé par Jean XVI contre les évêques qui avaient siégé au concile de Saint-Basle.

75. Entre ces deux missives qui se rapportent l'une et l'autre à l'an 991 et la réponse définitive de Jean XVI, il s'écoula deux ans. Cet intervalle fut absorbé par les négociations que Crescentius entama avec le souverain pontife exilé et qui se terminèrent, ainsi que la notice du *Codex Regius* nous l'apprend, par le retour du pape à Rome. Ce ne fut donc qu'en janvier 993 que le pape put formuler sa réponse. Elle fut terrible. Dans un concile romain tenu à Saint-Jean-de-Latran, le même où il fut procédé à la canonisation de saint Udalric, le souverain pontife prononça une sentence d'interdit contre les évêques qui avaient pris part à la déposition d'Arnulf. Cette nouvelle retentit comme un coup de foudre dans toutes les Gaules. Gerbert éclata en imprécations, et, il faut bien le dire, dépassa toute mesure. « On prétend, écrit-il à l'archevêque de Sens Siguin, que Rome justifie ce que vous avez condamné et qu'elle réprouve ce que vous avez justifié. Moi, je dis avec l'apôtre : C'est Dieu qui justifie, et quand il le fait qui donc oserait condamner [2] ? » De quel droit voudrait-on soutenir que pour la déposition d'Arnulf nous devions attendre le jugement de l'évêque de Rome? Est-ce que le jugement de l'évêque de Rome l'emporte sur celui de Dieu? Parce que le pape Marcellin brûla de l'encens devant la statue de Jupiter, est-ce que tous les évêques sont obligés d'en faire autant? L'évêque de Rome peut nous séparer de sa communion, mais il ne saurait nous séparer de la communion et de la charité du Christ [3]. » A l'évêque de Strasbourg, Wilderode, il adressait un véritable réquisitoire, plus violent encore que n'avait été le discours du promoteur au concile de Saint-Basle. « O Christ, l'unique salut des hommes! s'écriait-il. On dit que Rome, jusqu'ici

[1] Gerbert. *Epist.* CLXXX.
[2] Rom., VIII, 3.
[3] Gerbert. *Epist.* CXCVI, p. 131.

considérée comme la mère de toutes les églises, vient de maudire les bons, de bénir les méchants, de communiquer avec ceux auxquels l'apôtre défend de dire *ave*. Elle condamne les zélateurs de votre loi, ô Christ mon Dieu ! elle abuse du pouvoir de lier et de délier qu'elle a reçu de vous. Elle oublie que vous examinez non la forme de la sentence, mais la conduite des accusés, et qu'il n'est donné à aucun homme sur la terre de justifier l'impie et de condamner le juste[1]. » Non content d'écrire, Gerbert voulut faire approuver de nouveau ses principes par un synode, qui se tint à Chelles en 993. « Le roi Robert y présida, dit Richer. Les archevêques Siguin de Sens, Archambaud de Tours, Daïbert de Bourges, y assistèrent avec quelques-uns de leurs suffragants. Gerbert de Reims y fit les fonctions de promoteur. On convint de s'unir dans une ligue commune, afin de n'avoir en tout qu'un cœur et qu'une âme. Il fut statué que si le pape de Rome venait à rendre un décret contraire à l'enseignement des Pères, ce décret serait considéré comme nul et non avenu, et qu'on lui appliquerait la parole de l'apôtre : *Hæreticum hominem devita*. Enfin l'abdication d'Arnulf et la promotion de Gerbert furent de nouveau sanctionnées, et l'on rappela à ce propos la parole des canons : « Nul ne doit infirmer témérairement ce qui a été établi par un concile provincial[2]. »

Résistance de Gerbert. Lettre du légat apostolique au roi Hugues Capet.

76. Ni le synode de Chelles, ni celui de Saint-Basle, ni les exagérations que l'intérêt personnel si vivement surexcité inspiraient à tant d'illustres personnages mêlés au débat, ne devaient prévaloir contre la justice, le droit et la vérité. Le pape Jean XVI cassa les actes du synode de Chelles, et le légat apostolique Léon revint en France avec ordre de réunir à Mouzon un concile où la question serait définitivement et canoniquement tranchée. Voici la lettre que le légat adressa à ce sujet aux deux rois Hugues et Robert. « Depuis le départ de notre envoyé qui informe votre charité très-chrétienne de la convocation d'un concile à Mouzon pour mettre

[1] Gerbert. *Epist.* CXCIII, p. 128.

[2] Richer. *Historiar.*, lib. IV, cap. LXXXIX. *Patr. Lat.* Tom. CXXXVIII, col. 161.

fin en toute régularité et crainte de Dieu aux controverses qui divisent les églises de vos États, on nous a remis, le jour même de la Pentecôte (mai 995), les actes d'un prétendu synode tenu pour la déposition d'Arnulf, ou plutôt un véritable pamphlet rempli d'injures et de blasphèmes contre l'église romaine. Cette lecture me plongea dans une stupéfaction inexprimable. J'eus d'abord la pensée de retourner immédiatement à Rome, et de remettre au seigneur apostolique ce libelle d'apostasie. Mais vous me fîtes presque en même temps donner l'assurance que vous étiez résolus cette fois à procéder canoniquement dans l'examen de cette déplorable affaire, et mon projet n'eut pas de suite. Que votre charité ne s'offense point des sévères paroles que je dois lui adresser. La prophétie de l'apôtre et évangéliste saint Jean vient de s'accomplir parmi vous. « De nombreux anthechrists ont surgi dans votre église, et dès lors nous savons que la dernière heure est proche. » Qu'est-ce que l'antechrist, sinon celui qui tient un langage contraire à celui du Christ? Or, le Christ, lui qui est la vérité éternelle, a dit que l'église du bienheureux apôtre Pierre est le fondement de toutes les autres. Vos antechrists disent, au contraire, que l'église apostolique est gouvernée par une statue inerte, par une idole semblable à celle des païens. Est-il un seul chrétien qui puisse entendre de sang-froid un pareil blasphème? Quoi! parce que les vicaires du bienheureux Pierre et ses disciples étudient d'autres maîtres que Platon, Virgile, Térence et tout le troupeau de la philosophie païenne, vous en concluez qu'ils ne sont pas dignes d'être promus à l'ordre de portier! Ils en ont menti ceux qui ont tenu ce langage. Pierre, le prince des apôtres, avait une autre littérature et une autre philosophie, ce qui ne l'a pas empêché de devenir le portier du royaume des cieux. Qu'importe d'ailleurs ce qu'ont dit ces pseudo évêques? Leurs injures n'atteignent pas encore celles que les Juifs adressèrent au prince des apôtres quand ils dirent de lui et du collége apostolique: « Ces hommes sont pleins de vin. » Vous ne rougissez pas de calomnier le pontife romain en l'accusant de vendre à prix d'argent ses sentences. C'est ainsi que par un outrage gratuit, vous attaquez directement la majesté de

Pierre et de tous ses successeurs. En tout ceci je ne verrais encore qu'une ignorance profonde, jointe à un détestable orgueil. Mais quand Arnould d'Orléans s'est permis de tenir un langage dont les ariens eux-mêmes auraient eu honte, quand il a affiché l'intention de renverser la constitution donnée par Jésus-Christ même à son Église, que puis-je dire sinon que : « D'une race empoisonnée ne sortent que des fils de contagion. » C'est à Pierre, non à d'autres que Jésus-Christ a dit : « Confirme tes frères. » Vouloir renverser le fondement sur lequel le Seigneur a établi l'édifice de l'Église, c'est l'œuvre même de Satan. Vous parlez de canons, écoutez ce que le pape Gélase opposait d'avance à vos arguties. « Ils nous opposent les canons, mais ils ne savent ce qu'ils disent, car le premier de tous les canons impose le devoir de reconnaître l'autorité doctrinale du saint-siége. » Vous avez dit que les églises d'Orient, d'Afrique d'Espagne, avaient cesssé de reconnaître l'autorité du pape. C'est faux. En dépit des Sarrasins, maîtres de ces contrées, nous avons vu en ces derniers temps à Rome les députés de l'archevêque d'Alexandrie Théodore, du patriarche Oreste de Jérusalem, venant reconnaître la suprématie du pontife romain. Le clergé et le peuple de Carthage ont envoyé naguères, au temps de Benoît VII, un évêque élu, nommé Jacob, afin qu'il reçût la consécration des mains du pape. Il n'est pas jusqu'à ce fils d'Albéric, cet Octavien qui avait pris le nom de Jean XII et dont vous avez relevé les méfaits avec tant de complaisance, qui n'ait lui aussi reçu une députation analogue de la part du clergé de Cordoue. L'église romaine n'a donc jamais cessé d'être en honneur et en vénération dans toutes les provinces de la catholicité. Mais, dites-vous, le seigneur apostolique est un dieu muet qui ne rend pas d'oracles ; nous l'avons consulté et il n'a pas daigné nous répondre. Comme s'il n'était pas de notoriété universelle qu'en ces dernières années le pape Jean XVI a subi l'horrible persécution du tyran Crescentius, qui ne lui laissait la liberté de répondre ni à vous ni à d'autres. Mais aussitôt qu'il fut délivré de cette lugubre oppression, le pape nous envoya aussitôt avec tous les pouvoirs apostoliques pour connaître en son nom de cette affaire. En arrivant à

Aix-la-Chapelle nous apprîmes que vous aviez tenu votre conciliabule maudit. Nous vous écrivîmes aussitôt. A votre tour, vous n'avez pas daigné répondre. Aujourd'hui l'heure de la justice a sonné[1]. »

Gerbert abandonné par la cour de France.

77. Chose étrange ! Cette protestation si véhémente du légat apostolique ne souleva ni indignation ni colère à la cour de France. Le libelle qui l'avait provoquée n'était autre que la fameuse collection des actes du concile de Saint-Basle, publiée comme mémoire justificatif par Gerbert. Mais à cette époque Gerbert avait cessé d'être en faveur près des deux rois. Un incident inattendu causa cette disgrâce. Après un premier mariage avec une princesse nommée Suzanne dont il se dégoûta bientôt, Robert s'éprit de la comtesse Berthe, fille de Conrad roi de Bourgogne et veuve d'Eudes comte de Tours et de Chartres ; il voulut l'épouser. Le premier mariage fut cassé, mais Berthe, parente de Robert à un degré prohibé, ne pouvait devenir son épouse légitime. Gerbert consulté par celui-ci n'hésita point à le déclarer. Il espérait avoir assez d'empire sur l'esprit du prince son ancien élève pour le détourner d'un pareil projet, mais la passion ne raisonne pas. Robert, irrité de l'obstacle, rompit avec son ancien maître ; il s'adressa à l'archevêque de Tours, Archambauld, qui se montra plus facile et consentit à bénir solennellement un mariage réprouvé par l'Église. Dans une telle situation, la cour de France avait besoin de ménager le pape qui avait déjà annoncé l'intention d'évoquer cette nouvelle affaire à son tribunal. En lui donnant satisfaction pour le concile de Saint-Basle, on espérait le disposer à l'indulgence sur la question matrimoniale. Gerbert se trouva donc abandonné par les puissants protecteurs sur lesquels il comptait le plus. Il resta seul pour tenir tête à l'orage. Une réaction formidable s'opéra

[1] Gerbert. *Opera*. édit. Olleris, p. 237-244. Cette lettre du légat aux rois Hugues et Robert a été retrouvée par Pertz dans un manuscrit de la bibliothèque royale de Bruxelles et publiée pour la première fois par lui au tome III des *Monumenta Germaniæ historica*. Elle achève de démontrer d'une manière irréfragable l'authenticité du fameux discours de l'évêque d'Orléans au concile de Saint-Basle.

contre lui dans l'opinion publique. Sa vie même n'était pas en sûreté[1] ; le peuple et le clergé de Reims refusaient d'assister aux offices qu'il célébrait pontificalement ; une pleurésie qui mit ses jours en danger vint s'ajouter à tant de chagrins[2]. « Sous les coups redoublés qui le frappaient, dit M. Lausser, il tomba dans le plus profond découragement. Cette grande âme que la lutte avait naguère surexaltée fut sans défense contre la défection de ses amis. Quand il vit que tout précipitait le dénouement et que les partisans d'Arnulf allaient partout proclamant leur triomphe comme assuré[3], dans ce grand naufrage de ses affections, « la seule chose qu'il regrettât[4], » Gerbert se sentit isolé « au milieu de ces Gaulois si doux en paroles, si amers en réalité[5]. » Il reporta ses regards attristés vers la chère communauté d'Aurillac, où il avait passé dans une paix profonde ses premières années, les meilleures de toute sa vie[6]. » Il écrivit donc à l'abbé et aux religieux une lettre touchante où il s'excuse d'être resté si longtemps sans correspondre avec eux. « Absorbé, dit-il, par une foule d'embarras et d'affaires soit dans l'exercice de mes fonctions, soit pour l'intérêt de ma cité archiépiscopale, je n'ai pu vous écrire. Je suis en effet métropolitain de Reims. Pendant que je fuyais cette ville pour la cause de Dieu, on m'en fit archevêque par la grâce de Dieu. Mais cette élévation a suscité contre moi l'envie des grands, la haine du peuple, les colères de tous. Venez à mon aide, pères et frères bien-aimés: offrez à Dieu pour votre ancien élève vos prières les plus ardentes. La victoire du disciple fait la gloire du maître. Je vous rends grâces à tous pour les soins que vous avez pris de mon éducation, mais je remercie en particulier le vénérable Raymond ! mon père et mon maître. Si j'ai acquis quelque savoir, c'est à lui après Dieu que j'en

[1] *In me unum acerba fremunt, vitamque cum sanguine poscunt.* (Gerbert. *Epist.* CXCV, éd. Olleris, p. 130.

[2] *Latera pleuresis occupat.* (Ibid. *Epist*, CCXIV, p. 144.)

[3] Gerbert. *Epist.* CCV, p. 138.

[4] Ibid. *Epist.* CXCIII, p. 108.

[5] *Dulces in ore, amaros in corde.* (*Epist.* CLXX, p. 95.)

[6] Lausser. *Gerbert*, p. 272.

suis redevable. Qu'elle soit donc toujours florissante et prospère votre sainte communauté! Qu'ils soient heureux ceux que j'y connus et aimai autrefois, s'il en reste encore parmi vous! Je les reconnaîtrais à peine: leurs traits et leur nom même se sont presque effacés de ma mémoire, non que mon élévation, par un stupide orgueil, me les ait fait oublier, mais la cruauté des barbares qui me persécutent ne me laisse plus être moi-même. Ce que j'ai appris enfant, jeune homme je l'ai oublié; ce que j'ai ambitionné jeune homme, vieux je le méprise. Tels sont les fruits de cinquante années de travaux! Voila les joies que procurent les honneurs du monde! Croyez-en donc mon expérience; la gloire se paye par les plus amères tortures [1]. »

Indiction d'un concile à Mouzon. Nouvelle trahison d'Ascelin évêque de Laon.

78. « Cependant, dit le chroniqueur Richer, tout se préparait pour le concile fixé à Mouzon pour le 2 juin 995. Les rois de France avaient répondu au légat apostolique qu'ils y viendraient en personne avec les évêques de France, et qu'ils étaient prêts à accepter la décision qui y serait rendue par lui au nom du pape. De son côté, le légat avait convoqué tous les évêques de Germanie, et l'assemblée promettait d'être par le nombre et le haut rang de ses membres l'une des plus imposantes qui se fût tenue depuis deux siècles dans les Gaules. Déjà Hugues Capet et Robert son fils étaient en marche, lorqu'on vint leur apprendre une nouvelle trahison de l'évêque de Laon, Ascelin. Ce conspirateur incorrigible s'était mis en tête d'essayer une restauration carlovingienne en faveur du jeune Louis, fils de Charles de Lorraine. Au sortir de sa prison d'Orléans, ce prince lui avait été confié par Hugues Capet lui-même, afin de présider à son éducation. Profitant de cette circonstance, Ascelin bâtit tout un roman d'intrigues et de perfidies dans un but d'ambition personnelle. S'il réussissait à faire remonter le jeune pretendant sur le trône de ses aïeux, il ne doutait pas que l'archevêché de Reims ne fût pour lui-même la récompense d'un tel service. Dès lors il réchauffa le zèle des partisans de la dynastie déchue; il s'assura du concours d'Othon III d'Allemagne. Le plan

[1] Gerbert. *Epist.* CXCIX, p. 133.

consistait à s'emparer des deux rois capétiens durant le concile de Mouzon, et à faire couronner le prince Louis. A peine informé du complot, Hugues Capet suspendit son voyage, fit signifier à tous les évêques des Gaules une défense expresse de se rendre à Mouzon, et envoya sur-le-champ des officiers chargés de sommer l'évêque de Laon de remettre entre leurs mains les clefs de la citadelle et la personne du prince Louis. Ascelin, ignorant que le complot eût été découvert, se montra fort étonné de recevoir des ordres pareils. Il affecta de croire à un malentendu et demanda de surseoir à l'exécution des ordres de Hugues Capet jusqu'à ce qu'il ait eu avec lui une entrevue. Mais les envoyés ne lui laissèrent pas long-temps son illusion. Ils lui détaillèrent jusque dans les moindres particularités le complot qu'il venait de tramer. A cette révélation, l'évêque demeura atterré et ne put répondre une seule parole. Un de ses hommes d'armes, un chevalier dont le chroniqueur ne nous donne pas le nom, mais qui n'était pas dans la confidence de cette trame, se se leva brusquement et apostropha les envoyés en ces termes : Si quelqu'un d'entre vous ose soutenir la vérité de ces infâmes calomnies. Qu'il se lève. Me voici prêt à lui répondre en combat singulier, qu'il joue sa tête contre la mienne, qu'il mesure ses armes contre mes armes, ses forces contre mes forces ! — Généreux chevalier, lui répliqua le comte Landry, vous ignorez entièrement, je le vois, ces abominables intrigues ; mais elles n'en sont pas moins réelles. Calmez-vous donc, apaisez votre colère, et ne vous jetez pas témérairement dans une querelle dont vous ne pourriez plus sortir à votre honneur. Voici le conseil que je crois le plus sage à vous donner. Retirez-vous à l'écart avec votre seigneur évêque, et demandez-lui si ce que nous avançons n'est pas l'exacte vérité. — Le chevalier prit donc l'évêque à part et l'interrogea. Ascelin n'osa pas nier ; il s'avoua coupable ; le chevalier retira son défi. Les officiers de Hugues Capet prirent possession de la citadelle, où Ascelin fut enfermé pour la seconde fois, et le jeune prince fut remis entre les mains de Hugues Capet [1]. »

[1] Richer. *Historiar.* lib. IV, cap. XCVI-XCVIII. *Patr. Lat.*, tom. CXXXVIII, col. 164-165.

Ouverture du concile de Mouzon.

79. Le complot avorté d'Ascelin eut un retentissement énorme. Hugues Capet, soupçonnant les évêques de Germanie d'être de connivence dans le complot, déclara qu'il ne leur reconnaissait pas le droit d'intervenir comme juges dans une question qui regardait exclusivement le reyaume de France. Les évêques allemands se le tinrent pour dit, et n'eurent garde de s'exposer à la colère du monarque en vénant à Mouzon. Tous ceux de France à plus forte raison s'abstinrent, en sorte qu'il ne se trouva au jour fixé pour l'ouverture du synode que quatre évêques Suger de Memmingen, Léodulf de Trèves, Notger de Liége, et Aymon de Verdun. Cette dernière ville relevait encore de l'empire d'Allemagne. Seul de tous les évêques de France, Gerbert, en sa qualité de principal accusé, se présenta devant le légat. Malgré le petit nombre des pères, le synode s'ouvrit dans la basilique de Sainte-Marie mère de Dieu. Un certain nombre d'abbés et de clercs, quelques laïques de distinction, entre autres le comte Godefroy, frère d'Adalbéron, avec ses deux fils, et Ragénaire, vidame de Reims, assistèrent aux séances. « On s'étonne, dit M. Mourin, que le légat ait persisté à faire juger, même en leur absence, les évêques français par leurs voisins de Germanie. C'était contraire à tout esprit de justice et en même temps à toute tradition [1]. » L'étonnement du moderne écrivain atteste une bonne foi absolue, mais une connaissance plus exacte du droit canonique et de la tradition qu'il invoque fort à contre sens le lui eût épargné. La cause avait été définie par Jean XVI lui-même au concile de Saint-Jean de Latran. Il n'y avait plus à la juger de nouveau, mais uniquement à la faire recevoir par les parties intéressées. Le légat apostolique ne faisait donc rien d'étrange en ouvrant à Mouzon un synode que des circonstances indépendantes de sa volonté avaient rendu si peu nombreux. « L'évêque de Verdun, qui savait la langue gauloise, dit Richer, remplit les fonctions de promoteur. Il prit la parole en ces termes : Le seigneur pape apostolique, informé de la situation de l'église de Reims privée contre tout droit de son pasteur légitime et livrée à

[1] Mourin. *Comtes de Paris*, p. 479.

un concile solennel, Crescentius et Philagathe avaient été frappés d'anathème. Le pape et l'empereur marchèrent ensemble contre Rome. Jean XVII ne les attendit pas et prit la fuite. Crescentius moins facile à intimider s'enferma dans le Château-Saint-Ange, au sommet duquel il avait fait bâtir une tour si élevée qu'on la surnommait l' « Entre-ciel. » Il la croyait imprenable. Muni de vivres et d'engins de guerre, il se promettait de défier tous les efforts de l'armée impériale. Les opérations préparatoires du blocus commencèrent au milieu du carême et ne furent achevés qu'à la fin de la semaine sainte (997). Après les fêtes de Pâques, le siége fut poussé avec une telle vigueur qu'au douzième jour une brèche fut pratiquée au pied de la tour imprenable. Crescentius réduit à la dernière extrémité vint se jeter aux genoux d'Othon, implorant la clémence impériale et demandant grâce pour sa vie. L'empereur fut inexorable ; il ordonna au rebelle de rentrer dans sa forteresse démantelée, afin que, le prenant les armes à la main, il pût exercer sur son prisonnier tous les droits de la guerre. Bientôt en effet les troupes allemandes pénétrèrent dans le Château-Saint-Ange et passèrent au fil de l'épée tous ses défenseurs. Quant à Crescentius, il fut précipité du haut des remparts, traîné dans la boue des carrefours et enfin suspendu par les pieds à un gibet ; juste châtiment d'une vie passée tout entière à bouleverser Rome et l'Italie.

Captivité, mutilation et mort de l'antipape. Intervention de saint Nil.

7. Cependant l'un des capitaines de l'armée impériale, Birthilo, comte de Brisgau, s'était mis à la poursuite de l'antipape. Il n'eut pas de peine à l'atteindre, car Jean XVII fut trahi et livré par ses propres partisans. Le comte de Brisgau, sans attendre les ordres d'Othon III, lui fit couper le nez et la langue, puis crever les yeux. En cet état l'antipape fut remis aux mains de l'empereur, qui le fit jeter au fond d'un cachot. « A cette nouvelle, le vénérable abbé Nil, malgré ses quatre-vingt-sept ans, reprend l'hagiographe, partit aussitôt pour Rome. Son dessein était d'obtenir du pape et de l'empereur que le malheureux mutilé lui fût remis pour achever ses jours dans son monastère. A l'approche du serviteur de Dieu, Grégoire V et Othon III vinrent le recevoir aux portes de Rome, et lui prenant l'un la main droite, l'autre la

gauche, la baisèrent respectueusement. Que faites-vous ? disait l'auguste vieillard. Je ne suis qu'un misérable pécheur, un octogénaire à demi mort. C'est à moi de me prosterner à vos pieds et de vénérer en votre présence les deux plus hautes dignités de l'Église et de l'État. — Puis, abordant immédiatement le sujet qui motivait son voyage : Je ne viens, ajouta-t-il, solliciter de vous ni honneurs, ni dignités, ni bénéfices. Ou plutôt, pour mon unique bénéfice, je viens implorer de vous le salut d'une âme qui doit vous être chère à tous deux. Philagathe, en qualité de chapelain de l'impératrice Théophano, vous a levés tous deux des fonts du baptême. Aujourd'hui qu'il a perdu la lumière du jour et qu'il a été mutilé par vos serviteurs, je viens vous demander de m'en faire don. Je l'emmènerai avec moi dans mon monastère, et ensemble nous pleurerons nos péchés. — A ces mots, l'empereur s'émut au point de ne pouvoir retenir ses larmes. Vénérable père, dit-il, nous sommes disposés à faire tout ce qui est agréable à votre piété. Mais, à votre tour, consentez à notre désir. Acceptez un monastère que nous vous donnerons à Rome, et là vous garderez votre protégé, tout en restant vous-même près de nous. — Le saint vieillard refusa. L'empereur lui offrit alors de remettre Philagathe entre les mains d'Anastase, abbé de Saint-Sabas, monastère grec depuis longtemps établi à Rome. Mais, ajoute l'hagiographe, le pape Grégoire V se montra plus sévère que l'empereur ; il trouva que Philagathe n'avait pas encore assez souffert et exigea qu'auparavant l'antipape fût promené par toutes les rues de Rome, monté à rebours sur un âne, ayant au cou une outre gonflée de vent. » Cette aggravation de peine, dont l'hagiographe de Saint-Nil fait retomber la responsabilité sur Grégoire V, disent les Bollandistes, fut en réalité l'œuvre spontanée de la populace romaine, qui prenait un plaisir extrême à se donner à elle-même le spectacle de ces vicissitudes du sort des grands. Saint Pierre Damien et le chroniqueur saxon, qui tous deux racontent le fait, ne laissent pas de doute à cet égard. « Après cette promenade ignominieuse, reprend l'hagiographe, saint Nil cessa de voir l'empereur. Celui-ci envoya au vénérable abbé un des évêques de sa cour et le chargea d'adou-

cir le ressentiment de l'homme de Dieu. La réponse qu'il en obtint fut terrible : Allez, dit saint Nil, trouver l'empereur et le pape, et dites leur : Voici la dernière parole de ce vieillard tombé en enfance qu'on appelle Nil : Vous m'aviez fait don du malheureux aveugle, non en ma propre considération, car je ne suis rien, mais par un juste sentiment de crainte de Dieu. C'est donc à Dieu que vous l'aviez donné, non à moi. Maintenant vous avez aggravé sa peine, sans aucun respect pour le nom du Seigneur. Le Seigneur vous punira. — Comme l'évêque de cour, chargé du message, ne manquait pas d'éloquence, il entama un long discours pour justifier son maître. Sans l'interrompre dans son verbiage, Nil feignit de s'endormir. L'orateur termina quand il voulut ; et le soir même le vénérable abbé reprenait clandestinement et en toute hâte le chemin de son monastère [1]. » Quelle qu'ait été la part de Grégoire V au supplice moral de l'antipape et à sa promenade ignominieuse dans les rues de Rome, il n'en est pas moins regrettable qu'il ait permis aux Romains cette indécente exhibition. Bonizo de Sutri, soixante ans plus tard, en rappelant le fait se montre aussi sévère que le biographe de saint Nil. Mais au lieu d'en accuser Grégoire V il en rejette toute la responsabilité sur l'empereur lui-même. « Ce fut par l'ordre d'Othon III, dit-il, que cet opprobre fut infligé à la dignité sacerdotale, et qu'on vit dans les rues de la cité Léonine un pontife déchu livré aux insultes d'une vile populace [2]. »

Othon III et saint Nil.

8. S'il faut s'en rapporter au biographe de saint Nil, Othon III aurait été singulièrement frappé des menaces de l'homme de Dieu. Dans une pensée d'expiation, il aurait voulu faire à pied le pèlerinage de Saint-Michel au mont Gargano. « A son retour, dit l'hagiographe, il visita le vénérable abbé dans son monastère. En contemplant d'une éminence voisine les ermitages rangés dans la plaine autour de l'église qui leur servait de centre, il s'écria : Ce sont vraiment les tentes d'Israël au désert ! Voici les citoyens du royaume des cieux ; ils sont campés sur la terre comme des voya-

[1] Bolland. *Act. S. Nil. junior.* 26 septembr., p. 337.
[2] Bonizo. *Lib. ad Amicum. Patr. Lat.*, tom. CL, col. 813.

geurs, non comme des habitants. — Nil avec tous les frères vint à la rencontre de l'empereur, lui offrit l'encens, et s'inclina devant lui en toute humilité et révérence. Othon III le prit par le bras pour le soutenir et entra avec lui dans l'église. Après avoir fait sa prière, il dit au vieillard : Tant que Jésus-Christ Notre Seigneur resta avec ses disciples, il leur recommanda de n'avoir ni bourse, ni bâton, ni double tunique. Mais quand il dut les quitter à la veille de sa passion, il leur tint un autre langage : « Maintenant, leur dit-il, que celui qui a une bourse la prenne et qu'il y ajoute un sac. » Vous aussi, vénérable père, vous devez pourvoir à l'avenir de vos fils spirituels, maintenant que votre vieillesse est avancée et que votre migration pour le ciel est proche. Le site que vous occupez n'est point à vous, si des difficultés surviennent quand vous ne serez plus là, votre congrégation sainte se dispersera peut-être. Acceptez donc la proposition que je vais vous faire. Je suis prêt à vous donner un monastère avec des revenus suffisants, partout où il vous plaira de le choisir dans l'étendue de mes États. — Si les religieux mes frères sont véritablement des moines dignes de leur vocation sainte, Jésus-Christ prendra soin d'eux, répondit le vieillard ; et il refusa l'offre de l'empereur. — Demandez-moi du moins mon père, dit celui-ci, telle grâce que vous voudrez, afin que j'aie la joie de vous prouver mon amour filial. — Je n'ai qu'une seule grâce à demander à votre majesté, dit le bienheureux. Songez au salut de votre âme, car vous êtes mortel et vous aurez à rendre au souverain juge compte de toutes vos actions bonnes et mauvaises. — L'empereur accueillit les avis du saint avec une profonde humilité. Des larmes coulaient de ses yeux ; il offrit au vénérable abbé une couronne d'or, reçut sa bénédiction et en partant se recommanda de nouveau à ses prières. Quand il se fut éloigné, les religieux demandèrent à saint Nil pourquoi il avait refusé des propositions si avantageuses. Vous croiriez volontiers, répondit-il, que votre père a parlé comme un insensé ; mais vous ne tarderez pas à comprendre la sagesse de ma parole [1]. » En effet, Othon III

[1] Bolland. 26 sept. *loc. cit.*

malgré sa jeunesse n'avait plus que peu d'années à régner et à vivre. Sa fin tragique en l'an 1002 devait précéder de trois ans la mort de saint Nil, qui s'endormit dans la paix le 26 septembre 1005. Grégoire V lui-même devait les précéder l'un et l'autre au tombeau. L'antipape Philigathe leur survécut à tous ; il acheva ses jours dans le monastère romain de Saint-Sabas, et mourut sincèrement pénitent le 2 avril de l'an 1013 [1].

PONTIFICAT DE GRÉGOIRE V

(Deuxième période. — Mai 997 — Février 999).

Avénement de Robert le Pieux. Ambassade de saint Abbon de Fleury à Rome.

9. Au moment où Grégoire V, restauré sur le trône pontifical par l'armée d'Othon III, effaçait à Rome les dernières traces de l'intrusion, un changement de règne venait d'avoir lieu en France. Hugues Capet était mort le 24 octobre 996, après avoir porté neuf ans, au milieu d'agitations et de troubles que nous avons fait connaître, une couronne qu'il laissait affermie sur la tête de son successeur. Le premier roi capétien fut enseveli, disent les grandes chroniques de France « en l'église Saint-Denys, avec les autres rois [2].» Robert le Pieux, son fils, était depuis l'an 987 associé au trône. Il n'y eut donc pas d'élection nouvelle et la transition d'un règne à l'autre se fit sans secousse ni désordres. On pouvait craindre cependant que, maître de ses actions et unique souverain de France, Robert qui n'avait que vingt-six ans et qui persistait plus que jamais dans son fol amour pour sa cousine Berthe, ne profitât de l'accroissement de son pouvoir pour rompre ouvertement avec

[1] *Necrologium Fuldense.* apud Bohmer, *Fontes* III. 159. Cf. Watterich., tom. I, p. 68, nota 5. — Voici l'épitaphe qui fut gravée sur sa tombe à Saint-Jean-de-Latran :

Præsulis hic tumulus falso qui dicitur esse
Summi, Johannes hic quoque dictus erat.
(WATTERICH. Tom. I, p. 88).

[2] Cf. édit. P. Paris, tom. III, p. 153.

les lois de l'Église et refuser de se soumettre aux injonctions du pape. Dans le concile présidé par Grégoire V à Pavie, durant les jours de son exil, une nouvelle sentence contre Robert avait été fulminée en ces termes : « Le saint synode a décrété que le roi Robert, qui a épousé une de ses parentes malgré l'interdiction du siége apostolique, sera cité avec les évêques qui ont béni cette union incestueuse, pour donner satisfaction. S'ils refusent de comparaître, ils seront excommuniés. » Un autre décret synodal, relatif au fameux concile de Saint-Basle, était conçu en ces termes : « Tous les évêques qui ont pris part à la déposition du métropolitain de Reims, Arnulf, avaient été cités pour ce chef à comparaître devant nous à ce présent synode de Pavie. Ils ont dédaignè cette monition canoniqne et, ajoutant l'injure à la révolte, ils nous ont envoyé un laïque pour notifier leur refus. En conséquence, nous les déclarons suspens de leur office épiscopal. La même peine est prononcée nominativement contre Ascelin, évêque de Laon, qui a pris une part active à l'incarcération d'Arnulf son métropolitain [1]. » Le jeune roi Robert, en recevant communication de ces deux décrets, montra qu'il était digne de son surnom de Pieux. Il commença par mettre Arnulf en liberté, et le renvoya à Reims. Ce premier acte de soumission lui était plus facile que l'autre. La pensée de se séparer de Berthe lui brisait le cœur. Saint Abbon de Fleury, pour qui il professait le plus vif attachement, était le seul qui osât l'entretenir de ce douloureux sujet. « Peu lui importait la mort, dit un chroniqueur. Il reprenait sévèrement le roi en particulier et en public. Ses reproches ne cessèrent qu'avec le scandale [2]. » Loin de s'irriter contre un moine qui lui faisait entendre le langage du devoir, Robert lui confia une mission qui, dans les circonstances actuelles, était le témoignage le plus flatteur qu'un favori eût pu ambitionner. Il le députa vers Grégoire V non pour faire ratifier son union, ce qu'il ne pouvait espérer, mais pour obtenir un délai « nécessaire, disait-il, pour

[1] Grégor. V. *Epist.* IX, *Patr. Lat.*, tom. CXXXVII, col. 913.
[2] Helgaud. *Vita Roberti regis. Patr. Lat.*, tom, CXLI, col. 921.

prendre des arrangements convenables à l'égard d'une princesse alliée aux plus puissantes maisons du royaume de France. »

Saint Abbon de Fleury et Grégoire V à Spolète.

10. Abbon se mit aussitôt en route pour l'Italie (996). Chemin faisant il apprit la révolte de Crescentius, l'intrusion de Jean XVII et l'exil du pontife légitime. Ce fut à Spolète, ville de l'Ombrie, à vingt lieues de Rome, qu'il put rejoindre Grégoire V. L'entrevue du pape fugitif et de l'illustre abbé de Fleury a laissé dans l'histoire des souvenirs dont Aimoin s'est fait l'écho. « Dès que ces deux lumières de l'Église furent en présence, dit-il, une joie inexprimable inonda leur âme. Ils se précipitèrent dans les bras l'un de l'autre. Abbon se prosterna ensuite aux pieds du pontife, et lui fit agréer les respectueux hommages de Robert. Le pape, homme vraiment apostolique, répondit par une bénédiction et dit au serviteur de Dieu : Votre arrivée réjouit mon cœur, fils bien aimé, vous l'ardent défenseur de l'Église, de la vérité et de la justice ; car je sais que vous méritez tous ces titres. La voix publique m'a appris que vous excellez dans la sagesse divine et humaine. Je sais que l'amitié d'un roi de la terre ne serait pas assez puissante pour vous faire sacrifier les droits de l'inflexible équité. Depuis longtemps je désirais contempler vos traits et goûter les charmes de vos entretiens. Jouissons donc de ce que nous avons tant souhaité. D'avance, sachez que votre ambassade sera favorablement accueillie ; je me prêterai, dans la mesure du possible, aux désirs que vous exprimerez. J'ai la certitude que vous ne solliciterez rien de contraire au droit ni à la règle canonique : dès lors tous vos vœux seront exaucés[1]. » Le délai que sollicitait Robert fut accordé. Abbon fut chargé de remettre le pallium au métropolitain Arnulf. A son départ, Grégoire V lui offrit pour son monastère une *casula* (chasuble) du plus haut prix, et une boîte d'encens pour la célébration du saint sacrifice. En retour, il lui demanda quelques ossements de saint Benoît, dont l'abbaye de Fleury possédait les reliques vénérées. Abbon obtint encore en cette circonstance un privilége apostolique en vertu duquel son monastère était exempt

[1] Aymoin. *Vita S. Abbon. Patr. Lat.*, tom. CXXXIX, col. 401-402.

de la visite de l'évêque d'Orléans, lequel ne pourrait plus y entrer sans une invitation spéciale. L'évêque d'Orléans était alors Arnould de fougueuse mémoire, l'ancien promoteur gallican du concile de Saint-Basle. Les précautions prises contre lui par Abbon prouvent qu'il ne respectait pas plus les droits des monastères que ceux du saint-siége.

Lettre de saint Abbon à Grégoire V

11. De retour en France, l'abbé de Fleury transmit les ordres du pape au roi Robert. Il nous a laissé un résumé fidèle de l'accueil qu'il en reçut dans la lettre suivante : « Au vénérable seigneur en Jésus-Christ Grégoire, chef suprême du siége apostolique de Rome, docteur de l'église universelle, salut dans le Seigneur de la part d'Abbon, humble abbé des moines de Fleury. — Un interprète infidèle peut quelquefois dénaturer la vérité dont il est porteur, ou en affaiblir les termes. Pour éviter cet inconvénient, j'ai cru devoir, vénérable père, reproduire textuellement au roi de France la réponse que vous m'aviez faite de vive voix, sans exagération ni réticence, au risque d'encourir la colère du monarque. Mon seul but était de me conformer scrupuleusement à vos ordres. Le roi Robert ne s'en est point offensé ; il est résolu de vous obéir comme il obéirait au bienheureux Pierre prince des apôtres dont vous tenez la place sur la terre. L'archevêque Arnulf a vu s'ouvrir les portes de sa prison ; il est rentré dans sa ville métropolitaine : je lui ai remis le pallium de votre part, en lui faisant toutes les recommandations dont vous m'aviez chargé pour lui. Il attend de votre sainteté de nouvelles instructions sur la manière dont il doit se comporter vis-à-vis des clercs de son église qui l'ont trahi autrefois. Il n'est pas moins embarrassé relativement au temporel de sa métropole, dont les seigneurs voisins se sont mis possession durant les derniers événements, réalisant le mot d'Horace :

Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi [1].

La malheureuse église de Reims en a fait l'expérience : le patrimoine de Notre-Dame a payé les erreurs d'Arnulf et de Gerbert.

[1] Horat. *Epistol.* lib. II, vers. 14.

Puisque j'ai vénéré et que je vénère encore l'un et l'autre comme mes meilleurs amis, je puis bien m'exprimer de la sorte. D'ailleurs je ne leur ai jamais dissimulé mon sentiment et leur ai toujours, avec une entière franchise, fait connaître leurs torts réciproques. Leur lamentable différend a ruiné la plus noble église des Gaules. Elle est aujourd'hui pauvre, méprisée, avilie, désolée. L'appui de votre autorité irréfragable peut seul la tirer de cet abîme de misères. Hâtez-vous de la secourir. Rendez-lui son antique splendeur et la prospérité dont elle jouissait à l'époque d'Adalbéron de pieuse mémoire [1].»

Correspondance du pape et de l'abbé de Fleury.

12. Après cette première lettre, une correspondance suivie s'établit entre Grégoire V et le pieux abbé de Fleury. « Au seigneur Abbon, vénérable entre tous les abbés, écrivait le souverain pontife, salut dans le Christ Notre Seigneur. Le courrier chargé de votre lettre était si pressé de repartir que j'eus peine à le retenir une soirée à Rome. Je ne puis donc vous répondre qu'au courant de la plume pour vous rendre grâces des nouveaux témoignages de votre bienveillance, et vous recommander d'expédier promptement le frère R..., qui doit nous entretenir plus en détail des promesses faites par le roi Robert. Vous seriez fort aimable de lui remettre pour moi un des missels enlumimés qu'on transcrit si admirablement dans votre monastère. En célébrant la messe, j'aurais sous les yeux un gage de votre amitié qui me ferait penser à vous [2]. » Ce billet de Grégoire V, le seul qui nous soit resté de sa correspondance avec Abbon, nous semble peindre au naturel les qualités de ce pape de vingt-cinq ans, qui prenait à tâche de ressusciter les vertus et la gloire de Grégoire le Grand son immortel prédécesseur. Le sang impérial des Othons qui coulait dans les veines de Grégoire V, pouvait se comparer à celui des patrices de Rome, aïeux de Grégoire le Grand; la bonté d'âme et la culture intellectuelle ne manquaient ni à l'un ni à l'autre, enfin, la seule pensée d'avoir voulu soutenir jusqu'au bout un si noble parallèle suffirait à illus-

[1] S. Abbon. *Epist.* I, *Patr. Lat.*, tom. CXXXIX, col, 419.
[2] Gregor. V. *Epist.* XI. *Patr. Lat.*, tom. CXXXVII, col. 920.

trer le petit-fils d'Othon le Grand. « Durant nos trop courts entretiens à Spolète, lui écrivait Abbon, qu'ai-je découvert en vous sinon la douceur d'une éloquence toute grégorienne, une charité tendre qui vous fait compatir à toutes les infortunes, une indulgence paternelle qui sait tempérer sans les détruire les justes rigueurs du droit et de l'équité ? Ces souvenirs que j'ai rapportés à Fleury inondent mon cœur de joie. En toute occasion, je raconte vos discours si pleins d'édification et de sainteté. Je fais comme la reine de Saba, venue des extrêmités de l'univers pour recueillir les oracles tombés de la bouche de Salomon. Tant que mon âme habitera sa prison mortelle, je ne cesserai de publier les prodiges que j'ai vus et entendus [1]. »

Gerbert archevêque de Ravenne.

13. Durant l'intervalle qui avait été accordé à Robert pour prendre enfin une résolution définitive et rompre les liens de son mariage incestueux, l'archevêque Jean de Ravenne se démit volontairement de sa dignité pour aller finir ses jours dans la solitude du mont Caparais. Othon III se trouvait alors à Ravenne, il indiqua Gerbert aux suffrages du clergé et du peuple. L'ancien archevèque de Reims fut porté par acclamation sur ce siége, le premier de l'Italie après celui de Rome. Grégoire V appréciait les talents et les vertus de Gerbert; il saisit avec empressement une occasion qui lui permettait de concilier les droits de la justice avec les égards dus au mérite d'un homme qui avait noblement réparé par sa soumission un moment d'erreur. Voici la bulle d'institution qu'il lui adressait à la date du 28 avril 998. « Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre fils spirituel Gerbert, archevêque de la sainte église de Ravenne, et en sa personne à cette même église, ainsi qu'à tous les archevêques ses successeurs à perpétuité. — Désirant maintenir les antiques usages du siége apostolique et mû par un sentiment de bienveillance particulière pour votre fraternité, nous vous instituons archevêque de Ravenne. Vous recevrez outre les insignes métropolitains le pallium que nous vous transmettons avec le droit de vous en servir de la manière et aux jours que vos

[1] S. Abbon. *Epist.* II, col. 421.

prédécesseurs avaient accoutumé. Ces honneurs que nous vous accordons, cette nouvelle dignité ecclésiastique dont vous avez le droit d'être fier, devront stimuler votre zèle, afin d'être toujours par l'excellence de votre conduite et de votre savoir l'ornement et la gloire de l'épiscopat. Pour vous donner une preuve de notre vive affection pour votre personne, nous vous accordons à vous et à votre église, par un libre mouvement de générosité, et pour en jouir après la mort de l'impératrice Adelaïde, tous les droits dont l'usufruit appartient à cette princesse sur le district de la ville de Ravenne, ainsi que sur les comtés de Comacchio, de Corvi, de Montefeltro, de Pesaro et de Rimini. Et afin que notre paternelle affection se recommande plus particulièrement à votre reconnaissance filiale, par une nouvelle preuve de notre amour pour vous, en vertu de l'autorité du Dieu tout-puissant et du bienheureux Pierre prince des apôtres, nous étendons votre juridiction aux deux évêchés de Reggio et de Césène, confirmant ainsi la donation déjà faite à votre église par l'empereur Othon III [1]. »

Synode provincial de Ravenne présidé par Gerbert.

14. Ainsi se trouvait réhabilitée, par la double intervention de Grégoire V et d'Othon III, la personnalité illustre de Gerbert. Le monde entier applaudit à cette mesure réparatrice, dont le célèbre docteur était l'objet. Plein d'une ardeur toute nouvelle, Gerbert répondit aux vues du souverain pontife par une activité et un zèle infatigables. Dès le 1er mai 998, il réunit un synode provincial à Ravenne, pour la réforme du clergé, l'extirpation de la simonie et le rétablissement de la discipline ecclésiastique [2]. Le discours qu'il prononça en cette occasion fut si remarquable que plus tard, disent les auteurs de l' « Histoire littéraire de France, » on voulut en faire honneur à saint Ambroise, le plus éloquent des pères latins.

[1] Gregor. V. *Epist.* XIV. *Patr. Lat.*, tom. CXXXVII. col. 922. « Nous voyons dans cette bulle le pape exercer un double rôle, dit M. Lausser. 1° L'ancien exarchat de Ravenne étant en sa possession, il en confère certains territoires comme largesses ou priviléges. 2° Il confère et corrobore de son autorité spirituelle les donations particulières de l'empereur. Cette distinction des deux pouvoirs fait de la bulle de Grégoire V une des plus remarquables du dixième et du onzième siècle. » (Lausser, *Gerbert*, p. 300).

[2] Labbe *Concil.* tom. IX, col. 769-770.

« Voyez, s'écriait Gerbert avec une noble indignation, voyez au sein de l'Église ces évêques qui ont dû leur élection non au mérite mais à l'argent. Demandez-leur qui les a fait évêques, ils vous répondront effrontément : J'ai été sacré par le métropolitain, mais il m'en a coûté cent *solidi* d'or. Je ne les regrette pas, car si je n'eusse rien donné, je ne serais pas évêque. Si j'ai le bonheur de vivre encore quelque temps, je réparerai la brèche faite à ma bourse et je rentrerai dans mes avances. J'ordonnerai des prêtres, ils me donneront de l'or; des diacres, ils me donneront de l'argent, et ainsi des autres ordres de la cléricature, sans compter ce que me rapportera la bénédiction des abbés ou la consécration des églises. — Et moi je réponds : C'est une infamie de voir un métropolitain simoniaque vendre l'épiscopat. L'argent que vous avez donné a tué votre âme ; vous croyez avoir acheté à prix d'or la grâce de Dieu ; vous n'avez reçu en èchange que la lèpre dont parle le prophète. Quant à vous qui avez reçu cet argent maudit, vous qui trafiquez des choses saintes, vous n'avez fait que transmettre la contagion dont vous êtes vous même souillé; vous avez fait marché pour la damnation des âmes. Pour quelques deniers vous avez placé un abbé à la tête d'un monastère, mais ce n'est qu'un lépreux dont l'élévation sera la ruine des moines. Le peuple, qui ignore votre abominable trafic, a beau dans les ordinations acclamer l'èlu et dire : « C'est un juste. Il mérite l'ordre que vous lui conférez ! » La conscience de l'élu se révolte et lui murmure en secret : Tu es indigne de cet honneur ! Le consécrateur lui dit : « Que la paix soit avec toi, » mais au fond du cœur une voix lui crie : Tu n'auras jamais la paix ! La foule croit contempler un évèque, Dieu ne voit qu'un horrible lépreux[1]. »

Concile de Rome. Condamnation et pénitence de Robert le Pieux.

15. Quelques jours après le synode de Ravenne, Gerbert partait pour Rome, où Grégoire V venait de convoquer une assemblée plus imposante. Les délais fixés au roi Robert étant expirés et le malheureux prince n'avait pu se détacher encore des liens où sa funeste passion le retenait engagé. L'empereur Othon III, tous

[1] Gerbert. *De informatione episcoporum*. Edit. Olleris, p. 275.

les évêques allemands qui l'avaient accompagné dans son expédition, tous ceux d'Italie, les nobles de Rome, le clergé et le sénat assistèrent à ce concile solennel. La sentence fut prononcée en ces termes : « Le roi Robert quittera Berthe sa parente, qu'il a épousée au mépris des lois canoniques. Il fera une pénitence de sept années, selon la discipline de l'Église à l'égard des mariages incestueux. S'il refuse de se soumettre, qu'il soit anathème. Archambault archevêque de Tours qui leur a donné la bénédiction nuptiale, et tous les évêques qui y ont assisté, seront suspendus de la communion catholique jusqu'à ce qu'ils soient venus faire satisfaction au saint-siége. » L'effet de la censure pontificale fut immédiat ; les Français évitèrent tout commerce avec un prince excommunié. Il ne resta près de lui que deux serviteurs, encore avaient-ils soin de faire passer par le feu tous les vases qui servaient à son usage. Robert le Pieux se résigna enfin ; sa piété fut victorieuse de son amour. Il se sépara de Berthe et épousa Constance, fille de Guillaume comte d'Arles et de Provence. Son règne, depuis ce généreux sacrifice, fut une longue série de bonnes œuvres. Il bâtit jusqu'à quatorze monastères, entre autres ceux de Saint-Aignan et de Saint-Vincent dans la ville d'Orléans où il était né, celui de Saint-Germain-en-Laye et celui de Poissy. Sa piété se faisait remarquer par une ferveur extraordinaire. Il passait en veilles et en oraisons les nuits de Noël, de Pâques et de la Pentecôte. Depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques, il couchait sur la terre nue et passait le carême entier en pèlerinages de dévotion. Il assistait assidûment aux offices de l'église et, par une dévotion bien éloignée de nos idées, mais tout à fait dans les mœurs du temps, il chantait au chœur, revêtu d'une chape et le sceptre à la main. On lui attribue le répons qui se trouve dans quelques bréviaires gallicans : *O constantia martyrum*[1]. La reine Constance, qui ne savait pas le latin, lui avait demandé des vers à sa louange. Elle se

[1] Voici les paroles de ce répons : *O constantia martyrum laudabilis! O charitas inextinguibilis! O patientia invincibilis! quæ licet inter pressuras persequentium visa sit despicabilis, invenietur in laudem et gloriam et honorem, in tempore retributionis.* (*Patr. Lat.*, tom. CXLI, col. 944).

trouva très flattée d'entendre son nom et ne soupçonna pas l'innocente ironie de l'ancien époux de Berthe.

Bermude roi de Léon.

16. Dans le même temps les dérèglements de Bermude II, roi de Léon, n'avaient pas une si heureuse issue. Ce prince, après avoir abandonné sa femme légitime pour en épouser une autre, entretint encore depuis un concubinage incestueux avec les deux sœurs. Les Maures se chargèrent de la vengeance divine. Mohammed-Almanzor, grand vizir d'Issem, calife de Cordoue, à la tête d'une formidable armée, vint assiéger la ville de Léon, la prit après une année de résistance, et la rasa jusqu'aux fondements (990). De là, il pénétra en Portugal, y mit tout à feu et à sang, se jeta dans la Galice, emporta la ville de Saint-Jacques de Compostelle, qu'il livra au pillage (997). Les malheureux temps de la première invasion musulmane semblaient revenus pour l'Espagne. Les leçons du malheur ne furent point perdues pour Bermude : il retrouva dans l'infortune l'énergie héréditaire de sa race. Il rallia les derniers soldats restés fidèles à sa cause, les réunit aux troupes de Garcie roi de Navarre, et à celles de Fernandez comte de Castille, et remporta sur le grand-vizir la fameuse victoire de Calatanazor (dans la Vieille Castille), qui fit perdre aux Sarrasins leurs récentes conquêtes. Le désespoir conduisit Almanzor au tombeau (998).

17. Grégoire V [1] mourut lui-même à la fleur de l'âge (18 fé-

[1] Voici l'épitaphe qui fut gravée sur son tombeau, placé à côté de celui de saint Grégoire le Grand:

Hic quem tegit humus, oculis vultuque decorum,
Papa fuit quintus nomine Gregorius.
Ante tamen Bruno, Francorum regia proles,
Filius Othonis de genitrice Judith.
Lingua teutonicus, Wangia doctus in urbe,
Sed juvenis cathedram sedit apostolicam.
Pauperibus dives, per singula sabbata vestes
Divisit, numero cautus apostolico.
Usus francigena, germana et voce latina,
Instituit populos eloquio triplici.
Tertius Otho sibi Petri commisit ovile,
Cognatis manibus unctus in imperium.
Exuit et postquam terrenæ vincula carnis,
Æquivoci dextro substituit lateri. (WATTERICH. Tom. I, p. 87).

vrier 999). Sa profonde érudition, ses vertus, les qualités de son esprit et de son cœur lui méritèrent le nom de *Gregorius Minor* (Grégoire le Mineur), par allusion à saint Grégoire le Grand qu'il avait pris pour modèle. Avec son pontificat se ferme la lamentable période du dixième siècle. On l'a dit souvent, les peuples sont comme les individus : ils passent par toutes les phases de la vie humaine ; ils s'élèvent péniblement ; ils jettent à leur apogée un éclat qui est en raison de leur énergie et de la grandeur des obstacles qu'ils eurent à vaincre ; enfin, ils décroissent jusqu'au moment d'une suprême catastrophe. L'Église de Jésus-Christ, mêlée à la masse de l'humanité comme le levain à la pâte, a subi dans son histoire les transformations politiques de la société. Elle a dû traverser, elle aussi, ces états de transition dont l'issue est douteuse pour les nationalités et dont l'avenir se réserve la solution. Il en est ainsi de toutes les choses humaines : les ténèbres règnent avant la lumière ; la nuit précède le jour. Le dixième siècle fut une de ces sombres époques, qui mettent en question la vie et l'avenir des sociétés : c'est la plus triste, la plus obscure, la plus déplorable de l'histoire moderne. Le mouvement civilisateur, imprimé au monde par Charlemagne, semblait sur le point de s'arrêter. Les héritiers dégradés de son immense empire l'avaient laissé se briser entre leurs mains. Ils furent emportés par le torrent, contre lequel ils n'essayèrent pas même de lutter. La race de Hugues Capet vint remplacer celle de Charlemagne. Jouet des factions, la papauté elle-même eut à lutter à la fois contre les prétentions des souverains ou leur onéreuse protection, contre les envahissements des évêques, l'ignorance et la corruption cléricale et monastique, enfin, contre la barbarie native des peuples. On ne pouvait plus juger du degré de vitalité restant dans le corps social, qu'à l'énergie des convulsions. La papauté triompha des horreurs de cette nuit profonde ; elle en sortit la première et bien longtemps avant tous les autres pouvoirs. Il faut neuf siècles pour aller de Charlemagne à Louis XIV. Un siècle seulement sépare Nicolas I[er] le Grand de Sylvestre II, le savant précurseur de l'héroïque saint Grégoire VII. Gerbert, en montant sur le trône pontifical, commence à occuper

Mort de Grégoire V

dans l'histoire le haut rang que la papauté devait conserver jusqu'à nos jours. Debout sur le berceau comme sur la tombe des nations, l'Église préside aux destinées des peuples. Du haut de son immortalité, elle les voit naître et mourir au pied de ce rocher sur lequel elle a été fondée par une main divine.

Résumé historique de la quatrième époque.

Etat moral et politique du monde.

18. L'apparition de Charlemagne au début de la quatrième époque ressemble à un éclair entre deux orages. La nuit de l'ignorance, qu'il dissipa dans le cours de son règne glorieux, se reforme après lui et épaissit ses ténèbres. Alcuin, Hincmar, Raban Maur, Eginhard, Paul Diacre, Ratramne, Amalaire, Prudence de Troyes, Usuard disparaissent sans laisser de successeurs. Personne ne se trouva pour relever le sceptre de la science et du goût, de même qu'aucun des héritiers du grand empereur ne sut tenir d'une main ferme le gouvernail de l'empire. L'ignorance et la barbarie envahirent de nouveau le monde, et quoique ce double caractère ne s'applique pas également à toutes les parties de cette période, quoiqu'il ait été souvent exagéré par la passion et la malignité, on ne peut disconvenir que sous le rapport de la lumière et de la civilisation, le dixième siècle, comparé aux temps qui l'ont précédé et suivi, ne présente un spectacle vraiment triste et affligeant. Si l'on excepte certains intervalles de repos et de tranquillité, dus à l'influence de quelques souverains plus fermes et plus habiles que les autres, partout on voit la société sans police, le gouvernement sans force, les lois sans autorité, la corruption des mœurs à son comble. Les espérances que le glorieux début du neuvième siècle avait fait naître furent bientôt anéanties par la faiblesse des princes carlovingiens, par les abus du système féodal, par les nouvelles irruptions de Normands, de Sarrasins, de Hongrois dans toutes les parties de l'Europe. Ce malheureux concours de circonstances replongea la société dans la barbarie d'où elle commençait à sortir. Aussi rien n'est plus affligeant que le tableau des désor-

dres auxquels le monde fut en proie depuis Charlemagne jusqu'à saint Grégoire VII. Car le règne de Sylvestre II ne fut, pour ainsi dire, qu'une halte pendant laquelle la papauté, sous l'influence d'un grand pontife, reprit son influence et préluda à la résurrection de l'ordre. Mais la résurrection ne fut complète qu'à dater du pontificat de saint Grégoire VII. « Le monde, disait saint Pierre Damien, se précipite dans l'abîme de tous les vices ; plus il approche de sa fin, plus il voit grossir la masse énorme de ses crimes. La discipline ecclésiastique est presque universellement négligée. Les prêtres ne reçoivent plus le respect qui leur est dû, les saints canons sont foulés aux pieds, l'ardeur qu'on devrait avoir pour le service de Dieu est uniquement employée à la poursuite des biens de la terre. L'ordre légitime des mariages est confondu, et, à la honte du nom chrétien, on vit à la manière des Juifs ! Où ne voit-on pas régner la rapine et la fraude ? Qui rougit du parjure, de l'impudicité, du sacrilége et des plus horribles forfaits ? Il y a déjà longtemps que nous avons renoncé à toute vertu, et que les désordres de toute espèce nous inondent de toutes parts. Un mauvais génie précipite le genre humain dans un abîme de forfaits, souffle de tous côtés les haines et la jalousie, sources de divisions. Les guerres, les violences, les invasions se multiplient à tel point, que l'épée fait périr un plus grand nombre d'hommes que les maladies et les infirmités attachées à la condition humaine. Le monde entier est comme une mer agitée par la tempête ; les dissensions et la discorde, semblables à des flots irrités, agitent tous les cœurs. L'affreux homicide pénètre partout et semble parcourir tous les pays du monde pour les réduire à une affreuse stérilité[1]. »

Clergé.

19. Le clergé, il faut le dire, ne fut pas toujours à la hauteur de la mission qui lui était imposée dans des circonstances si désastreuses. Les évêques jusqu'aux sixième et septième siècles n'avaient point été pris parmi les nations barbares. Élus dans les rangs de la société vaincue, façonnés aux études et à la discipline romaine, ils se montraient dignes de leurs rôles de civilisateurs et d'apôtres.

[1] Petr. Damian. *Epist.* I, lib. II, *Patr. Lat.*, t. CXLIV, col. 254.

Mais à partir de cette époque l'élément barbare fut admis dans les rangs de l'Église. Il y introduisit cet esprit guerrier, cette humeur turbulente, contre lesquels nous avons vu se diriger les efforts des conciles. A cette cause de désordre vint se joindre la perturbation apportee dans le mode d'élection. Les princes et les souverains temporels s'en arrogèrent le privilége tout en conservant, en apparence, les formes canoniques qui voulaient que l'évêque fût choisi par les évêques de la province, le clergé et le peuple de la ville épiscopale. On vit alors des évêques de quinze ans porter sur le trône épiscopal la fougue d'une jeunesse emportée. « Prélats, dit un auteur contemporain, auxquels il eût fallu la férule d'un précepteur au lieu de la crosse pontificale. » Les richesses du clergé le rang de seigneurs temporels, qu'elles donnaient aux évêques fournissaient encore une occasion d'abus. Tant il est vrai que les meilleures choses ont leur côté désastreux ! Les évêques oublièrent trop souvent leur mission divine de pasteurs des âmes pour ne songer qu'à leur rôle de grands vassaux et de seigneurs suzerains. La décadence des études et l'oubli des saints canons qui en était la suite augmentaient les calamités et, pour comble de maux, la papauté livrée comme un jouet aux caprices de quelques tyrans italiens, n'avait pas assez de stabilité ni d'influence pour remédier à ce triste état de choses.

Rome et la papauté.

20. Nous avons suffisamment insisté, à l'occasion, sur le déplorable état de Rome et de l'Italie pendant cette époque. La grande unité impériale constituée par Charlemagne s'était démembrée après lui. A tous les reproches que l'histoire fera au faible et malheureux Louis le Débonnaire, il faut ajouter celui d'avoir, par une tendresse aveugle pour ses indignes enfants, morcelé le territoire de l'empire. Chaque province devint alors un théâtre de guerre parmi les ambitions des prétendants. Des divisions politiques arbitraires, sans racine dans les mœurs des divers pays, donnaient lieu à des combats sans fin. Les guerres de succession se multipliaient pour chaque fraction de territoire; pendant que les princes se disputaient quelques lambeaux de province, les frontières du Midi et du Nord étaient envahies par les Sarrasins, les

Normands et les Maggyars. L'absence d'un pouvoir impérial fort et respecté laissait les papes sans défense, livrés aux brutales entreprises des ducs de Toscane et des seigneurs italiens qui se disputaient l'influence à Rome. Nous n'avons eu que trop souvent l'occasion d'en remarquer les fatales conséquences. L'autorité des souverains pontifes, violentée par des princes sanguinaires et cruels, ne s'exerçait plus avec indépendance, vigueur et liberté. Leur règne, souvent abrégé par des morts violentes, n'avait qu'une durée trop éphémère pour qu'il pût suffire à de grandes choses.

Calomnies contre les papes de cette époque.

21. Nous avons expliqué la cause des calomnies qui ont pesé sur le caractère et les mœurs privées de quelques papes de cette époque. Les historiens, même les plus graves, les ont adoptées parce qu'ils ne surent point distinguer entre les pontifes légitimes et les intrus que la tyrannie féodale ou la perfidie byzantine portait, par la violence ou la corruption, sur la chaire apostolique. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas oublier que l'infaillibilité des souverains pontifes en matière dogmatique n'eut aucunement à souffrir de leurs vices ou de leurs défauts personnels. La conduite ferme et digne du saint-siége vis-à-vis des entreprises schismatiques de Photius, a été celle d'un pouvoir qui veut faire respecter l'autorité spirituelle dont il est investi. L'unité, enfin rétablie, récompensa le zèle des papes. La résurrection de l'empire dans la personne d'Othon le Grand fut encore une œuvre de haute politique, accomplie par les papes du dixième siècle. On le voit, si la papauté partageait le sort général de la société à cette époque de décadence, elle était aussi la première à se relever de cet abaissement universel.

Eléments de bien Exemples de science et de sainteté.

22. Du reste, pour être juste envers un temps si décrié, il faut ajouter que les éléments de bien, les principes de régénération, les germes de sainteté n'avaient pas complétement disparu. Suivant la judicieuse remarque de Mgr Palma, nous avons maintenant pour apprécier plus sainement cette époque des monuments et des écrits que ne connaissait point le cardinal Baronius, quand il traçait sous de si lugubres couleurs le tableau du dixième siècle. Rathier, évêque de Vérone, nous apprend que de son temps

les écoles ecclésiastiques de Vérone étaient florissantes et qu'un grand nombre de jeunes gens venaient y puiser la science du droit canonique et des saintes lettres. Atton de Verceil créait dans son diocèse des institutions du même genre. La congrégation de Cluny, sous les saints abbés Bennon, Odon et Mayeul, répandait dans tous les monastères d'Occident le goût des fortes études et l'exemple de la discipline religieuse. Muratori a édité un catalogue des livres du monastère de Bobbio au dixième siècle, qui prouve que les religieux mettaient tous leurs soins à la conservation des auteurs sacrés et profanes. La bibliothèque Vaticane compta, durant cette période, vingt-trois bibliothécaires qui se montrèrent tous à la hauteur de leur mission scientifique. Nous avons parlé, en leur temps, des saints évêques des Gaules, de la Germanie, de la Grande-Bretagne, qui protestaient par leurs exemples contre les entraînements de leur siècle.

Roswitha religieuse de Gandersheim.

23. Une autre gloire du dixième siècle s'épanouissait sous l'œil de Dieu, dans la solitude du monastère de Gandersheim (dans de royaume actuel de Hanovre). Roswitha, simple et modeste religieuse, dont le nom et les œuvres longtemps enfouis dans la poussière des bibliothèques claustrales viennent d'être remis en lumière et salués par les acclamations des littérateurs du dix-neuvième siècle [1], était née vers l'an 940. Sans sortir de sa pieuse retraite, elle apprit le latin, le grec, la philosophie d'Aristote, la musique, la poésie et les arts libéraux. Ses uniques maîtres furent deux religieuses du même monastère. Le siècle de Louis XIV lui-même n'eût-il pas envié ce phénomène littéraire, lui qui exaltait le savoir de madame de Sévigné parce qu'elle lisait saint Augustin dans l'original, et qui fit une réputation à la mère Angélique Arnaud, de Port-Royal, parce qu'elle entendait le latin de son bréviaire? La religieuse de Gandersheim ne vit point l'éclat de la gloire couron-

[1] Les œuvres de Roswitha, ou plus régulièrement Hroswita, ont été publiées à Nuremberg en 1501, et à Wittemberg en 1717. La traduction du *Théâtre* de cette humble religieuse, offerte au monde savant par M. Magnin (1845), a rappelé l'attention sur ce monument trop négligé de littérature et de véritable poésie.

ner sa science ignorée ; ses vers s'exhalèrent de son cœur, comme le parfum des fleurs au désert. Ses poésies se rapportent à deux genres bien différents : l'histoire et le drame. La première catégorie renferme : 1° le *Panégyrique des Othons,* composé d'après des relations orales et pour ainsi dire confidentielles ; il forme en quelque sorte des Mémoires intimes sur la famille impériale et ducale de Saxe ; 2° *Histoire de la sainte Vierge Marie ;* 3° *de l'Ascension de Notre-Seigneur ;* 4° la *Passion de saint Gengulfus,* vulgairement appelé saint Gengoul ; 5° *Histoire de saint Pélage de Cordoue ;* 6° la *Chute et la Conversion de saint Théophile ;* 7° *Histoire de la Passion de saint Denis l'Aréopagite ;* 8° *Histoire de la Passion de sainte Agnès, vierge et martyre.* Dans la préface de ces neuf poëmes, Roswitha s'exprime ainsi : « Voici un petit livre dont la diction est peu ornée sans doute, mais auquel du moins n'ont pas manqué le zèle et l'application de l'auteur. Dépourvue de ressources littéraires et encore éloignée de l'âge de la maturité, il m'a fallu travailler dans mon isolement. Je n'ai du reste eu d'autre but que d'empêcher le faible talent qui m'a été confié, de se rouiller dans l'inaction. J'ai voulu le forcer à rendre, sous le marteau de la dévotion, quelques sons harmonieux à la louange du Seigneur. » Le théâtre de Roswitha, composé pour des religieuses et destiné à être représenté par elles, est consacré aux triomphes de la virginité. « Je me suis efforcée, dit-elle, selon les facultés de mon faible génie, de substituer aux passions du paganisme, qui déshonoront la scène profane, les victoires des héroïnes chrétiennes, des chastes épouses qui sont admises *aux noces de l'Agneau* [1]. » Ces drames pieux, au nombre de sept, sont écrits en vers libres, à l'imitation de Térence. L'humble religieuse de Gandersheim employait ainsi son talent à l'édification de ses sœurs, sans se douter que ses inspirations poétiques vaudraient un jour à son nom l'immortalité de la littérature. Elle préférait de beaucoup l'immortalité du ciel.

Conclusion.

24. D'autres monuments littéraires, signalés dans le cours de notre récit, attestent que l'art oratoire, l'éloquence, la dialectique,

[1] Roswith. *Opera. Patr. Lat.,* tom. CXXXVII, col. 739.

la philosophie, la poésie même, ne firent pas défaut au dixième siècle. Le promoteur du concile de Saint-Basle, Arnould d'Orléans, était un orateur ; le légat apostolique Léon pouvait rivaliser avec lui d'éloquence. Gerbert n'a été surpassé par qui que ce soit dans le domaine de la philosophie. Il n'a manqué à ce grand génie aucune des gloires qui rendent un nom illustre, ni celle du malheur ni celle du repentir. Dans sa ville archiépiscopale de Ravenne, où des événements imprévus lui avaient rendu une seconde patrie, Gerbert érigeait une statue en l'honneur de Boèce. Sur le piédestal il gravait ces alexandrins, qui ne manquent ni d'élégance ni de concision ni de charme : « A l'époque où Rome encore puissante dictait des lois à l'univers, tu fus le père de la patrie, ô Severinus Boèce, de même que tu en étais l'astre rayonnant de lumière. Avec le titre de consul, tu exerçais la puissance suprême, et ton génie ne souffrit pas que les Latins fussent plus longtemps tributaires des Grecs. Cependant la Providence divine avait fait passer l'empire du monde à d'autres mains. Le glaive des Goths triomphait de la liberté romaine expirante. Consul et exilé, tu préféras la mort à tous les titres de gloire. Aujourd'hui l'empire romain est ressuscité ; il te compte au nombre de ses illustres champions. Othon III fait dresser ta statue au lieu d'honneur, comme un monument éternel de ton mérite et de tes glorieux labeurs [1]. » La langue latine n'était donc pas encore au dixième siècle si négligée qu'on a depuis affecté de le croire. Robert le Pieux, disciple de Gerbert,

[1] Roma potens dum jura suo declarat in orbe,
Tu pater et patriæ lumen, Severine Boeti,
Consulis officio rerum disponis habenas,
Infundis lumen studiis et cedere nescis
Græcorum ingeniis. Sed mens divina coercet
Imperium mundi, gladio bacchante Gothorum
Libertas romana perit. Tu consul et exul
Insignes titulos præclara morte relinquis.
Nunc decus imperii, summas qui prægravat artes,
Tertius Otho sua dignum te judicat aula,
Æternumque tui statuit monumenta laboris,
Et bene promeritum meritis exornat honestis.
(GERBERT. *Opp.* éd Olleris. p. 294).

était un roi lettré. Othon III n'avait pas besoin de tremper dans l'encre le pommeau de son épée pour signer ses édits. On se tromperait grossièrement si l'on ajoutait foi aux écrivains superficiels qui ont parlé du dixième siècle sans en connaître les monuments. Le *Regestum* des pontifes romains de cette époque s calomniée est irréprochable comme fond et comme forme. Le promoteur du concile Saint-Basle ne le connaissait sans doute pas, quand il disait qu'on ne trouvait plus à Rome un prêtre assez instruit pour occuper dans l'église le rang inférieur de « portier. » Pour résumer toute notre pensée sur la quatrième époque, nous dirons qu'elle fut une période d'enfantement où tous les éléments religieux, politiques, intellectuels, mêlés et confondus, préparaient par leur fusion la splendeur et la gloire du treizième siècle.

CINQUIÈME ÉPOQUE

DEPUIS SYLVESTRE II (999) JUSQU'A LA MORT DE BONIFACE VIII (1303)

CHAPITRE CINQUIÈME

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE SYLVESTRE II (19 février 999-12 mai 1003).

§ I. LÉGENDE ET HISTOIRE.

1. Caractère général de la cinquième époque. Grands hommes et grands saints. Génie de Gerbert. — 2. Calomnies posthumes contre Sylvestre II. — 3. Légende de Sylvestre II par Guillaume de Malmesbury. — 4. Légendes relatives au tombeau de Sylvestre II. Découverte de son tombeau. — 5. Epitaphe de Sylvestre II. — 6. Jugement de Baronius sur Sylvestre II. — 7. Sylvestre II et les catalogues pontificaux.

§ II. DÉCRETS D'OTHON III.

8. Décret d'élection de Sylvestre II. — 9. Fausseté manifeste du décret d'élection. — 10. Décret authentique d'Othon III en faveur des églises et des monastères de ses états. — 11. Décret authentique relatif à l'administration de la justice.

§ III. PREMIÈRE ANNÉE DE PONTIFICAT.

12. Le nouveau Sylvestre et le nouveau Constantin. — 13. Une intrusion sur le siége épiscopal du Puy. — 14. Nouveaux crimes d'Ascelin de Laon. Lettre foudroyante de Sylvestre II. — 15. Lettre de Sylvestre II à l'archevêque de Reims Arnulf. — 16. Mort de l'archevêque de Sens Siguin et de la princesse Mathilde abbesse de Quedlimbourg. — 17. Mort de l'impératrice sainte Adélaïde.

§ IV. L'AN MIL.

18. Terreurs et phénomènes extraordinaires. — 19. Texte de saint Abbon de

§ I. Légende et Histoire

Caractère général de la cinquième époque. Grands hommes et grands saints. Génie de Gerbert.

1. La cinquième époque de l'histoire de l'Église renferme la période la plus brillante du moyen âge. C'est le temps des grandes œuvres, de nos cathédrales gothiques, de la chevalerie et des croisades. La papauté brise, par la main de Grégoire VII, les chaînes que le despotisme impérial lui avait imposées. La grande querelle des investitures se termine à l'avantage du droit, de la civilisation et de l'Église. Les souverains pontifes deviennent les tuteurs des rois, le soutien des empires, les défenseurs des peuples. Toutes les institutions chrétiennes font d'admirables progrès. Les ordres religieux se répandent dans toute la chrétienté, comme d'innombrables armées. Les écoles se multiplient. Des docteurs illustres, des saints dont la renommée universelle illumine le siècle et l'environne d'un rayonnant éclat, lèguent à la postérité l'admiration de leur génie et de leurs vertus. La discipline monastique refleurit en Occident : les sciences et les lettres reçoivent de merveilleux développements. Il est vrai que le grand schisme d'Orient vient désoler l'Église et faire comme un funeste contre-poids à ce triomphe glorieux. Mais les croisades, élan religieux des peuples de l'Europe vers le tombeau du Christ, fondent en Palestine un royaume et à

Constantinople un empire latin. La foi remue le monde et y fait éclore des merveilles. Au début du onzième siècle, les grands hommes et les grands saints ne font point défaut à l'Église. Le trône impérial d'Allemagne voit succéder à Othon III saint Henri II et l'impératrice sainte Cunégonde ; saint Étienne, roi de Hongrie, se fait l'apôtre de son peuple ; saint Vladimir, grand-duc de Russie, imite ce glorieux et royal exemple ; Robert le Pieux illustre le trône de France par sa vertu, et fait oublier, dans une sainte vieillesse, les égarements et le scandale de ses premières années. Sanche III le Grand porte avec gloire le sceptre héroïque de Navarre. Une généreuse émulation de vertu, une noble et sainte amitié unissent ces trois souverains, en dirigeant tous leurs efforts pour le bien dès peuples et l'avantage de la religion. Dans l'épiscopat, la France admire saint Gérard de Toul, le bienheureux Adalbéron de Metz, saint Fulcran de Lodève, saint Gilbert de Meaux, saint Thierry d'Orléans, saint Burchard de Vienne, saint Fulbert de Chartres. L'Allemagne ne le cède point à la France : elle a saint Guebhard de Constance, saint Libentius de Hambourg, saint Bernward et saint Godard d'Hildesheim, saint Vulpode de Liége, saint Héribert de Cologne, saint Hartwich de Sallzbourg, saint Meinwerc de Paderborn ; la Suède a saint Sigfrid, évêque et apôtre, saint Vilfrid, évêque et martyr ; la Norwège un roi martyr, saint Olaüs. L'ordre monastique compte parmi ses gloires saint Abbon de Fleury, saint Romuald fondateur des Camaldules, saint Odilon successeur de saint Mayeul à Cluny. Au-dessus de tous ces illustres et pieux personnages, s'élève la grande figure historique du pape Sylvestre II, le premier Français qui ait eu la gloire de monter sur le trône de saint Pierre. Nous avons vu par quelles voies laborieuses et cachées la Providence avait préparé l'humble berger d'Aurillac, le pauvre moine Gerbert, à sa mission sublime. Les épreuves ne lui avaient point manqué : ses erreurs mêmes devaient être pour lui de salutaires leçons. Gerbert, prince de la science, philosophe, mathématicien, orateur, musicien, poëte, est encore moins grand par tous ces titres que par l'humble soumission, la sincère pénitence avec lesquelles il accueillit la sentence du légat apostolique

au concile de Senlis. Devenu pape, il résuma par sa piété non moins que par son génie, et développa en les appliquant tous les éléments de progrès religieux et intellectuels. Il fut, comme tous les grands hommes, la personnification vivante de son époque. Avec lui le trône apostolique reprit à la tête des nations européennes le rang qu'il avait occupé sous Grégoire le Grand et saint Nicolas Ier. Un historien français a le droit d'être fier en inscrivant le nom d'un fils de notre France comme celui du restaurateur religieux et social du onzième siècle, comme l'un des précurseurs de l'immortel Hildebrand.

Calomnies posthumes contre Sylvestre II.

2. Un tel rôle valut à la mémoire de Gerbert les outrages posthumes les plus odieux. Durant la lutte de l'antipape Guibert et de l'empereur Henri IV d'Allemagne contre saint Grégoire VII (1080), Bennon, l'un des cardinaux de l'antipape, dans un pamphlet intitulé : *Vita et gesta Hildebrandi*, rattacha le nom de Gerbert à celui d'Hildebrand. Il accusa ces deux grands hommes de sortilége et de magie. « Gerbert, dit-il, tenait école de maléfices et de démonologie sur le siége de saint Pierre. Il transmit ses secrets à quelques-uns de ses disciples qui s'en servirent comme lui pour s'emparer du souverain pontificat et qui se nommèrent Benoît IX et Grégoire VI. Hildebrand reçut d'eux cette tradition sacrilége ; il en usa pour se faire pape à son tour [1]. » Cette fable, malgré son absurdité, trouva créance en Italie, en Allemagne, en Angleterre et jusque dans les Gaules dont Gerbert avait été l'un des plus glorieux enfants. « Je ne veux pas décider la chose, dit Sigebert de Gemblours, mais on dit que Sylvestre ne doit pas être mis au nombre des papes légitimes, parce qu'il n'est point entré dans le bercail par la porte. On l'accuse de nécromancie, on dit qu'il est mort frappé par le diable [2]. » Ordéric Vital se fait également l'écho de ces ineptes calomnies. « On rapporte, dit-il, qu'étant encore écolâtre, Gerbert avait des entretiens avec le diable, et le consul-

[1] Benno, *Vita et gesta Hildebrandi*, apud Jos. Petr. Maffei, *Histor. judic.*, lib XVI, II pars. p. 89-95. — Cf. Olleris, p. 190.
[2] Sigebert. Gemblac. *Chronic.*, ad. ann. 995. *Patr. Lat.*, tom. CLX, col. 197.

tait sur son sort à venir. Le démon lui répondit par cette phrase ambiguë :

Transit ab R Gerbertus in R, post papa vigens R;

« Gerbert passe de R (Reims) à R (Ravenne), puis pape il brille à R (Rome). » Ainsi l'on mettait au compte du roi des enfers un jeu de mots éclos sans doute dans quelque récréation de couvent, à l'époque où Gerbert successivement archevêque de Reims et de Ravenne illustrait le siége apostolique de Rome. La légende démoniaque faisait ainsi son chemin ; la crédulité des multitudes trouvait le savoir de Gerbert tellement au-dessus des proportions accoutumées, qu'elle n'hésitait pas à en faire honneur au diable.

Légende de Sylvestre II par Guillaume de Malmesbury.

3. Guillaume de Malmesbury en 1120 n'éprouvait aucun scrupule à insérer dans les *Gesta regum Anglorum* ces rêveries fantastiques. « Je ne crois pas qu'on m'accuse d'absurdité, écrit-il, si je recueille à propos de Gerbert, depuis pape sous le nom de Sylvestre II, des récits qui sont dans toutes les bouches [1]. » Après ce début, il nous apprend que Gerbert dès sa plus tendre enfance avait été confié aux moines de Fleury-sur-Loire. Cette première inexactitude, répétée par presque toutes les chroniques subséquentes, venait de la confusion faite entre le *cœnobium Auriliacense* (monastère d'Aurillac) où fut réellement élevé Gerbert, et le *cœnobium Aurelianense*, (monastère d'Orléans) titre que l'on donnait parfois à Saint-Benoît-sur-Loire. Quelques lettres mal formées par la main d'un transcripteur produisirent cette erreur géographique [2]. « Dès qu'il connut le *bivium* de Pythagore, continue le chroniqueur, Gerbert s'ennuya de la vie monastique, quitta le couvent pendant la nuit et s'enfuit en Espagne pour étudier chez les Sarrasins l'astrologie et les sciences occultes. En deux ans il apprit sous leur direction à comprendre le chant des oiseaux, à tirer des présages d'après leur vol, à évoquer l'ombre des morts. Plus il avançait dans ces connaissances sacriléges, plus sa coupable curiosité s'exaltait. Le Sarrasin qui

[1] Orderic Vital. *Gestor. ecclesiastic.*, lib. I, cap. XXVII. *Patr. Lat.*, tom. CLXXXVIII, col. 94.

[2] Novaës a répété cette erreur. Cf. Tom. II, *Sylvestre II papa* 147, p. 203.

lui servait de professeur possédait un livre renfermant tout l'ensemble de ce qu'on peut savoir. Après en avoir vainement demandé communication, Gerbert vola le livre précieux et s'enfuit. Le Sarrasin se mit à sa poursuite ; il allait l'atteindre, mais Gerbert évoqua le démon par une incantation puissante ; il lui vendit son corps et son âme : à ce prix il obtint d'être instantanément transporté dans les Gaules, loin des atteintes de l'Arabe furieux. On pourrait croire, dit naïvement le chroniqueur, que ce sont là des calomnies comme le vulgaire aime à en inventer pour flétrir la réputation des savants. Boëce, dans son livre de la « Consolation, » se plaint d'avoir été ainsi traité de sacrilége, parce qu'il étudiait la sagesse. Pour moi, ce qui me reste à dire de Gerbert ne me laisse aucun doute sur ses relations démoniaques. Revenu dans les Gaules, il ouvrit des écoles publiques et acquit bientôt une réputation inouïe. Robert fils de Hugues Capet, Othon fils du second empereur germain de ce nom, devinrent ses disciples. En montant sur le trône de France, Robert récompensa son ancien maître par l'archevêché de Reims. Gerbert a laissé dans cette église des instruments d'une composition merveilleuse, entre autres une horloge d'un mécanisme admirable, des orgues hydrauliques où le vent dégagé par la violence de l'eau bouillante, remplit les cavités de l'instrument et rend des sons mélodieux en s'échappant par des tubes d'airain. Othon III devenu empereur créa Gerbert archevêque de Ravenne. En s'élevant ainsi, l'ambition du nécromancien montait toujours. Il avait fondu pour son usage une statuette qui, placée dans une position astrologique déterminée, répondait aux diverses questions qu'on lui adressait. Serai-je pape ? lui demandait Gerbert. — Oui, répondait l'oracle. — Combien de temps ? reprenait l'ambitieux. — Aussi longtemps que tu ne diras pas la messe à Jérusalem, répondait la statue démoniaque. — Gerbert fut donc pape, grâce à l'influence de son ancien élève l'empereur Othon III. Il fit servir à ses passions des trésors autrefois cachés par les Gentils, et que la nécromancie lui fit découvrir sous des amas de ruines. Trompé par la réponse ambigüe de son oracle il se promettait un long pontificat, sans aucunement songer à faire pénitence. Il

n'avait garde, en effet, d'aller hâter lui-même sa mort en faisan le voyage de Jérusalem. Il ne comprit pas que l'oracle parlait non de la capitale de la Judée mais de la basilique romaine qui porte le nom de « Jérusalem. » Les papes y chantent la messe les trois dimanches indiqués par le cérémonial sous la rubrique : *Statio ad Jerusalem* (Sainte-Croix-en-Jérusalem). Comme Gerbert se préparait pour la messe pontificale, un de ces dimanches, fixés par le cérémonial il se plaignit d'une indisposition subite. Le mal augmentant, il se coucha. Puis il consulta sa statuette magique, qui lui apprit son erreur et sa mort prochaine. En présence des cardinaux il pleura longtemps ses crimes ; puis, au milieu de la stupeur et du silence des assistants, il ordonna qu'après sa mort ses restes fussent coupés en morceaux et jetés à la voirie. De cette sorte, dit-il, le démon n'aura de moi que le corps, dont je lui ai fait hommage ; mais j'ai toujours réservé mon âme en dehors de la convention sacrilège faite avec lui [1]. »

Légendes relatives au tombeau de Sylvestre II. Découverte de son tombeau.

4. Telle est la légende de Guillaume de Malmesbury. Le *Codex Regius*, dont nous avons précédemment cité le texte, la reproduit en substance [2]. Vincent de Beauvais et Albéric des Trois Fontaines l'adoptèrent sans hésitation. Plus tard, l'historiographe de saint Jean de Latran, le diacre Romain Jean, et le moine de Saint-Martial de Limoges Guillaume Godelle, y ajoutèrent un détail posthume fort étrange. « La rumeur publique, dit le chroniqueur de Saint-Martial, prétend que le tombeau de Gerbert, à la mort de chacun des papes ou des cardinaux, se couvre de gouttelettes humides, qui finissent par former une nappe d'eau. » Platina, vers la fin du quinzième siècle, renchérissait encore sur ses devanciers. « Quand un pape est sur le point de mourir, dit-il, on entend le cliquetis des ossements de Sylvestre II qui s'entrechoquent au fond de son tombeau [3]. » — « Ce choc effrayant aurait dû, dit M. Olleris,

[1] Willelm. Malmesburiens. *Gest. Reg. Anglor.*, lib. II, *Patr. Lat.*, tom. CLXXIX, col. 1157 et seq.

[2] Cf. ch. II de ce présent volume, n. 17. note.

[3] *Dovendo morire qualche papa, si sentono nella tomba di questo pontifice battersi le ossa insieme.* (PLATINA. *Vite de' Pontefic.* p. 280).

détruire le corps de Gerbert si déjà, suivant Guillaume de Malmesbury, on ne l'eût immédiatement après sa mort coupé par morceaux. L'occasion de vérifier le fait se présenta en 1648. Le pape Innocent X ayant à faire exécuter à saint Jean de Latran des réparations considérables, il fallut toucher aux tombes des papes placées dans la nef et sous le portique. Le chanoine César Rasponi présida à cette opération, et en a rédigé un procès verbal officiel. La tombe de Gerbert, placée sous le portique, laissait souvent échapper un suintement qui s'explique par la nature même du sol et la température ambiante. « Quand on l'ouvrit, dit le savant chanoine, le corps de Sylvestre II fut trouvé tout entier, couché dans un sépulcre de marbre, à une profondeur de douze palmes (un mètre). Il était revêtu des ornements pontificaux, les bras croisés sur la poitrine, la tête couverte de la tiare. Dès qu'on l'eût changé de place, l'action de l'air extérieur le fit tomber en poussière, et il se répandit tout autour une odeur douce et agréable, peut-être à cause des parfums que l'on avait employés pour l'embaumement. Il n'en resta qu'une croix d'argent et l'anneau pontifical [1]. » Le chanoine de Latran ne nous dit point où furent déposées, après cette découverte inattendue, les cendres de Sylvestre II. On ne sait pas davantage ce que sont devenus la croix et l'anneau de Gerbert ; mais la table de marbre qui recouvrait sa tombe a été scellée dans le second pilier à droite, en face de la chapelle de Saint-Maxime. Aujourd'hui encore, l'on peut y lire l'épitaphe composée en l'an 1009 par le pape Sergius IV, lequel venge la mémoire de son illustre prédécesseur de tant d'absurdes calomnies [2]. »

Epitaphe de Sylvestre II.

5. Voici cette épitaphe : « Ce coin de terre où sont ensevelis les restes de Sylvestre, les rendra au Seigneur quand sonnera la trompette du jugement final. La Vierge, mère de la Sagesse, l'avait donné au monde ; la cité de Rome, capitale de l'univers, l'avait mis à sa tête. Né dans les Gaules, parmi le peuple des Francs, Gerbert fut jugé digne de s'asseoir sur le siége de Reims, métropole de sa patrie.

[1] Mabillon, *Ann. Bened.*, tom. IV, p. 163-164.
[2] Olleris, *Vie de Gerbert*, p. 197.

Son mérite le fit promouvoir au gouvernement de la noble et puissante église de Ravenne. Un an plus tard, changeant son nom patronymique pour celui de Sylvestre, il monta sur le siége apostolique de Rome et devint le pasteur du monde catholique. L'empereur Othon III, en reconnaissance de son dévouement et de sa fidélité, lui valut cet honneur. L'un et l'autre illustrèrent leur époque par l'éclat de leur sagesse ; tous les cœurs étaient dans l'allégresse, partout le crime et le désordre furent réprimés. On vit revivre en ce pasteur, qui avait trois fois changé de siége, les vertus du prince des apôtres, le porte-clefs du royaume des cieux. Après avoir, durant l'espace d'un lustre, tenu ici-bas la place du bienheureux Pierre, il fut ravi par la mort à l'amour et à la vénération des peuples. Le monde fut glacé d'effroi, la paix s'évanouit, l'Église chancela soudain au milieu de son triomphe, et désapprit le repos. Successeur et ami de Sylvestre le pontife Sergius IV, dans un sentiment de tendre piété, lui a érigé ce *loculus*. Qui que tu sois qui laisses tomber tes regards sur ce sépulcre, dis cette prière : Seigneur tout-puissant, ayez pitié de lui. Il mourut l'an de l'incarnation dominicale 1003, indiction première, le douzième jour du mois de mai [1]. »

Jugement de Baro-

6. Baronius connut cette épitaphe, mais il n'avait d'ailleurs pour apprécier Gerbert que des documents fort incomplets et pour la

[1] Iste locus mundi Silvestri membra sepulti
Venturo Domino conferet ad sonitum,
Quem dederat mundo celebrem doctissima Virgo
Atque caput mundi culmina Romulea.
Primum Gerbertus meruit Francigena sedem
Remensis populi metropolim patriæ.
Inde Ravennatis meruit conscendere summum
Ecclesiæ regimen nobile fitque potens.
Post annum Romam mutato nomine sumpsit,
Ut toto pastor fieret orbe novus.
Cui nimium placuit sociali mente fidelis,
Obtulit hoc Cæsar tertius Otto sibi.
Tempus uterque comit clara virtute sophiæ,
Gaudet et omne seclum, frangitur omne reum.
Clavigeri instar erat cælorum sede potitus,
Terna suffectus cui vice pastor erat.

plupart hostiles à la mémoire du grand pontife. Après avoir montré le ridicule et l'absurdité des légendes démoniaques de Guillaume de Malmesbury et de Bennon, il n'en porte pas moins un jugement d'une sévérité outrée sur la personne de Gerbert. « A la mort de Grégoire V, dit-il, l'empereur Othon III ne permit pas qu'aucun des prêtres romains fût élevé sur le siége apostolique. Il avait trop souvent éprouvé leur inconstance et leur infidélité pour ne les pas tenir en suspicion. Le même motif qui l'avait déterminé dans le choix de Grégoire V, allemand d'origine, le fit songer à Gerbert pour le souverain pontificat. Gerbert fut donc élu ; on ne peut lui refuser une habileté extraordinaire ; il possédait surtout l'art de s'insinuer dans la faveur des grands. Mais, s'il m'est permis de le dire, il était absolument indigne d'occuper le siége apostolique, dont il s'était montré l'ennemi le plus implacable, à l'époque où, intrus à l'archevêché de Reims, il avait déversé sur la papauté les plus odieuses calomnies et les plus noirs outrages. Avant de s'asseoir sur le trône de saint Pierre, il aurait dû, comme le prince des apôtres, effacer son erreur dans les larmes d'une pénitence sincère [1]. » Ainsi parlait Baronius ; il ignorait que Gerbert avait fait pénitence et qu'il s'était humblement soumis à la sentence de Rome. Outre les témoignages que nous en avons cités précédemment, nous avons pour le constater d'une manière irréfragable celui de Gerbert lui-même. Voici les nobles paroles qu'après sa condamnation il écrivait à l'impératrice sainte Adélaïde : « Je ne consentirai jamais à troubler par un schisme l'unité de l'Église. Plutôt que de la voir déchirée

nius sur Sylvestre II

Iste vicem Petri postquam suscepit, abegit
Lustrali spatio secula morte sui.
Obriguit mundus, discussa pace ; triumphus
Ecclesiæ nutans dedidicit requiem.
Sergius hunc loculum miti pietate sacerdos
Successorque suus compsit amore sui.
Quisquis ad hunc tumulum devexa lumina vertis :
Omnipotens Domine, dic, miserere sui.
Obiit anno Dominicæ Incarnationis MIII
Indict. I, mens. Mai. D. XII.

[1] Baron. *Annal.* ad ann. 999.

par les factions, je verserai s'il le faut jusqu'à la dernière goutte de mon sang. Je ne m'obstinerai jamais à conserver la dignité épiscopale contre le jugement des évêques présidés par le représentant de l'autorité suprême [1]. » Gerbert s'était donc soumis du fond du cœur ; il avait fait pénitence, *pœnitentia ductus ;* c'est la parole même du chroniqueur Hugues de Flavigny. Il était donc précisément dans les conditions que Baronius demandait de lui pour qu'il pût dignement s'asseoir sur le siége de saint Pierre. Du reste le docte cardinal, qui maltraite ainsi Gerbert, n'a que des éloges pour Sylvestre II. « Parvenu au faîte des honneurs, après les avoir trop ambitionnés, dit-il, son unique préoccupation fut de remplir tous les devoirs de sa charge pontificale. Il déploya pour le maintien des priviléges de l'église romaine une telle vigueur, qu'il ne permit à personne d'en violer aucun, fût-ce le moindre [2]. »

Sylvestre II et les catalogues pontificaux.

7. Ces dernières lignes caractérisent merveilleusement le pontificat de Gerbert, et le font ressortir du milieu si troublé que la papauté venait de traverser durant le dixième siècle. Abbé de Bobbio, Gerbert avait lutté contre les agressions des seigneurs féodaux, contre l'incurie ou la connivence coupable des religieux, aboutissant les unes et les autres à la spoliation et à la ruine des monastères. A Reims, il avait vu de près des évêques intrigants, tels qu'Ascelin de Laon et tant d'autres, profaner leur ministère, se jouer des intérêts les plus sacrés, trahir tous les serments pour rester fidèles à la fortune. A Ravenne, il avait dû flétrir les ordinations simoniaques et flageller le désordre des clercs. Pape, il reprit avec une autorité incontestée cette lutte du bien contre le mal, de la justice contre la violence, de la morale et du droit contre toutes les passions déchaînées. Sa fermeté lui avait fait des ennemis à Bobbio, à Reims, à Ravenne ; elle devait lui en créer de nouveaux à Rome. C'est pour cela sans doute qu'aucun des catalogues pontificaux ne rend à sa mémoire l'hommage dû à la grandeur d'un tel génie, à la noblesse d'un tel caractère. Nous

[1] Gerbert. *Epist.* cc. Edit. Olleris, p. 134. — Voyez plus haut chap. II, n. 81.
[2] Baron. ann. 1003.

avons déjà dit que le *Codex regius* reproduit à son sujet les absurdes calomnies de Bennon et de Guillaume de Malmesbury. Le catalogue de Watterich se borne à cette laconique mention : « Sylvestre était originaire d'Aquitaine ; son père se nommait Agilbert ; il siégea quatre ans, un mois et huit jours[1]. » Celui de Zwellen un peu plus détaillé, s'exprime ainsi : « Sylvestre II s'appelait auparavant Gerbert et fut surnommé *Musicus* (le musicien). Il était originaire d'Aquitaine. Élevé au monastère de Saint-Gérauld, il fut d'abord archevêque de Reims, puis de Ravenne, enfin pape de Rome[2]. Il siégea jusqu'à l'an de l'Incarnation du Seigneur 1004. Il montra trop de penchant pour la littérature profane ; mais cette passion lui valut la faveur de l'empereur Othon III, qui recherchait avidement ce genre d'études. On lui doit la séquence en l'honneur des saints anges : *Ad celebres*[3]. » Nous n'avons plus la séquence à laquelle fait allusion le catalogue de Zwellen. Elle manque dans les *Carmina Gerberti* recueillis si soigneusement par M. Olleris. Mais la note un peu aigre du catalogue allemand, quand il parle de la science et de la littérature profane de Sylvestre II, nous prouve que les calomnies de Bennon avaient trouvé jusqu'en Germanie des lecteurs trop crédules.

§ II. Décrets d'Othon III.

Décret d'élection de Sylvestre II.

8. Du reste, les pièces apocryphes injurieuses à ce grand pape furent tellement multipliées qu'il faut pardonner ces erreurs à des écrivains qui n'avaient pour séparer l'ivraie du bon grain ni les ressources de la critique moderne, ni les documents que la science paléographique a remis de nos jours en lumière. Bennon, faussaire émérite, avait pris soin de fabriquer une série de chartes, toutes plus impertinentes les unes que les autres, dans le but de

[1] Watterich. tom. I, p. 68.

[2] Le Catalogue de Zwellen reproduit ici le vers que nous avons déjà cité, mais sans l'attribuer comme Guillaume de Malmesbury à une inspiration demoniaque. Voici ses paroles : *Unde de ipso scriptum est : Transit ab R. Gerbertus in R. post papa vigens R.*

[3] *Catalog. Zwellens. Patr. Lat.*, tom. CCXIII, col. 1029.

rendre odieux à jamais le nom de Gerbert. C'est ainsi qu'en 1139, on découvrit dans les archives du monastère d'Assise, sous le titre de *Decretum electionis Sylvestri II*, l'incroyable diplôme suivant : « Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Othon III serviteur des apôtres, et par la volonté du Dieu Sauveur empereur auguste des Romains. Nous reconnaissons volontiers que Rome est la capitale du monde, que l'église romaine est la mère de toutes les églises ; mais elle a vu s'obscurcir tous ces titres de gloire par l'incurie et l'ignorance de ses pontifes. Ils ont vendu à vil prix tout ce qu'ils possédaient en dehors de Rome, ou l'ont aliéné par des concessions simoniaques. De plus, et nous ne pouvons le rappeler sans une profonde douleur, tout ce qu'ils tenaient de notre munificence dans cette ville royale a été également livré à prix d'argent à quiconque en a voulu ; ils sont allés jusqu'à dépouiller les autels de saint Pierre et de saint Paul, ces glorieux princes des apôtres. Toutes les lois furent foulées aux pieds, la ville de Rome tomba dans une abjection irrémédiable. On vit des papes revendiquer comme leur apanage les territoires qui relevaient directement de notre empire, sans tenir aucun compte de ce qu'ils avaient perdu par leur propre faute ou dilapidé par leur mauvaise administration, faisant ainsi retomber sur notre pouvoir une responsabilité qui leur incombait directement à eux-mêmes. Ils se servirent dans ce but du prétendu décret de Constantin le Grand, tracé en lettres d'or sous le nom de cet empereur par le diacre Jean surnommé « Doigts coupés. » C'est là un vieux mensonge dont l'origine se cache dans les ténèbres des âges. Ils prétendent également que Charles le Chauve avait donné à saint Pierre des territoires qui font partie de notre domaine impérial ; mais nous pouvons leur répondre que ce Charles n'avait pas le droit de faire une pareille donation, puisqu'il était dès lors privé de tout pouvoir et dépouillé de la couronne ainsi que du titre d'empereur par un autre Charles meilleur que lui. Il donnait donc ce qu'il ne possédait déjà plus. En tout cas, il ne pouvait donner sérieusement ce qu'il avait mal acquis, ou ce qui était sur le point de lui échapper. Écartant donc ces diplômes fictifs, ces écrits imaginaires, nous

entendons prendre sur nos propres domaines les donations qu'il nous plaît de faire à l'Église. Or, comme par amour pour saint Pierre nous avons élu pape le seigneur Sylvestre notre sérénissime maître, et qu'avec la grâce de Dieu nous l'avons ordonné et créé : *Sicut enim pro amore sancti Petri dominum Sylvestrum magistrum nostrum papam elegimus, et Deo volente ipsum serenissimum ordinavimus et creavimus ;* nous conférons et donnons à saint Pierre par amour pour notre maître le pape Sylvestre les huit comtés de Pesaro, Fano, Sinigaglia, Ancône, Fossombrone, Gallese et Osimo[1]. » Telle est cette pièce apocryphe. Il en est peu qui portent aussi visiblement l'empreinte de la fausseté. On peut dire que l'imposture y éclate à chaque ligne. Mais elle se révèle surtout dans cette phrase étrange, où l'empereur déclare qu'il a « élu, ordonné et créé » le pape Sylvestre II. Ce langage blasphématoire pouvait convenir à un Henri IV d'Allemagne ou à un Frédéric II, lesquels prétendaient en effet créer le pape de toutes pièces, l'élire et l'ordonner selon leur bon plaisir impérial. Mais Othon III n'a jamais parlé ainsi ; le pape Sylvestre II qui se montra tellement attaché aux priviléges de l'église romaine, qu'il n'en eût pas laissé enfreindre le plus léger sans une résistance héroïque, *ut nec levissima prætermitteret in his quæ spectarent ad defensionem*, aurait rejeté bien loin cet injurieux décret.

Fausseté manifeste du décret d'élection.

9. Bennon, au contraire, avait besoin d'un précédent de ce genre pour autoriser son antipape Guilbert, élu, ordonné et créé par l'empereur Henri IV. Il ne résista point à la tentation de forger l'acte qu'on vient de lire et qui renferme, selon l'expression de Pagi, autant de mensonges que de mots. La formule initiale dans laquelle Othon III se nomme « serviteur des apôtres, » *servus apostolorum*, est absolument étrangère à la chancellerie impériale des Othons : elle ne se trouve dans aucun de leurs diplômes authentiques. Les accusations de péculat, de simonie, de dilapidation des biens de l'Église, de spoliation des autels de saint Pierre et de saint Paul,

[1] Gerbert, *Opera*. Edit. Olleris, p. 551. Cf. *Patr. lat.*, tom. CXXXVIII, col. 842.

jetées *in globo* à la mémoire des prédécesseurs de Sylvestre II, constituaient un mensonge historique contre lequel Rome tout entière aurait protesté. Deux intrus, Octavien et Francon, avaient l'un et l'autre donné ce scandale ; mais les papes légitimes en étaient innocents. Que dire de l'ignorance du faussaire qui fait remonter à une donation de Charles le Chauve les droits du saint-siége sur les états pontificaux ? Jamais Charles le Chauve ne fit de donation semblable. Que signifie, au point de vue historique, l'allégation du faussaire qui fait détrôner Charles le Chauve par un autre Charles « meilleur que lui, » *a Carolo meliore fugatum* ? Selon la remarque de M. Olleris, cette assertion renferme deux erreurs. Charles le Chauve conserva jusqu'à la mort la couronne et la dignité impériale ; l'adversaire qui aurait voulu les lui ravir, ne se nommait point Charles, mais Carloman. Par quelle étrange ineptie le faussaire a-t-il pu confondre la donation de Charlemagne, toujours rappelée dans le serment prêté par les trois Othons le jour de leur sacre, avec une prétendue donation de Charles le Chauve qui n'exista jamais? Nous avons encore le texte de ce serment, dont Othon Ier et après lui son fils Othon II et son petit-fils Othon III donnèrent lecture dans la basilique de Saint-Pierre en recevant des mains du vicaire de Jésus-Christ le diadème de Charlemagne. « Au nom du Seigneur Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, disaient-ils, nous jurons et promettons à vous, bienheureux Pierre prince des apôtres, porte-clefs du royaume des cieux, et par vous, au seigneur pape votre vicaire, de vous maintenir dans la possession des territoires, domaines, cités et villages de la Toscane et de l'exarchat de Ravenne, tels que les très-excellents Pépin et Charlemagne de bienheureuse mémoire les ont énumérés dans leur charte de donation. » L'acte de serment reprenait cette énumération et ajoutait : « Nous confirmons de même par ce pacte de la délégation impériale et maintenons à vous, bienheureux Pierre, et à vos vicaires ici bas, les îles, cens, pensions et revenus annuels de l'église de Rome, tant en Lombardie que dans tous les États soumis à notre domination, tels qu'ils sont énumérés dans les chartes passées entre Pépin de glorieuse mémoire et le pontife Étienne IV, ainsi

qu'entre Charlemagne et le seigneur pape Adrien Ier [1]. » Tel était le langage authentique des Othons. Le lecteur se rappelle que les cens, pensions et revenus annuels dont l'église romaine jouissait en Italie et dans tout l'Occident, se référaient, d'après le texte même des diplômes de Pépin et de Charlemagne ainsi que des rescrits d'Étienne IV et d'Adrien Ier, à la donation primitive de Constantin le Grand. Ce qui n'empêche pas le faussaire de rejeter comme un « mensonge suranné, » la donation de Constantin le Grand, dont il attribue la transcription en lettres d'or à un diacre manchot. Il faut donc, dit M. Olleris, reléguer parmi les pièces apocryphes le *Decretum electionis Sylvestri* [2]. C'est aussi le sentiment du docteur Wilmans, dans ses remarquables travaux sur le pontificat de Gerbert [3].

Décret authentique d'Othon III en faveur des églises et des monastères de ses Etats.

10. Si l'on veut savoir comment Othon III comprenait sa mission d'empereur très-chrétien et en quels termes il s'exprimait à cet égard, on peut lire la constitution suivante qu'il faisait approuver à Pavie, dans un concile tenu en 998 pour mettre un terme aux dilapidations dont les églises et les monastères étaient si souvent victimes, et dont Gerbert en particulier avait tant souffert à Bobbio. « Othon par la grâce de Dieu empereur auguste des Romains, aux consuls du sénat et du peuple de Rome, aux archevêques, abbés, marquis, comtes et à tous les juges constitués en Italie, à perpétuité. Il est venu à notre connaissance que trop souvent, par un pernicieux abus, les évêques et les abbés aliènent les biens des églises au moyen de baux passés à certaines personnes soit à titre rémunératoire, soit simplement pour cause d'affinité ou d'amitié. Ils placent ainsi leurs successeurs dans l'impossibilité absolue d'entretenir la maison de Dieu, de pourvoir à sa restauration, à son entretien, de subvenir aux charges et aux divers services que notre majesté impériale a le droit d'exiger des bénéfices accordés par nous aux églises et aux abbayes. Un tel état de

[1] *Patr. Lat.*, tom. CXXXVIII, col. 841-846.
[2] Gerbert. *Opera*, p. 554.
[3] Roger Wilmans. *Jahrbücher des deutschen Reichs unter dem Sachsischen Hause.*

choses n'est pas moins préjudiciable à l'honneur de la sainte Église de Dieu qu'à la majesté de notre empire. En conséquence, nous décrétons et statuons qu'à l'avenir les obligations, baux emphytéotiques et autres, souscrits au détriment des églises et des monastères par les titulaires de bénéfices, seront personnels et ne pourront jamais engager leurs successeurs, lesquels resteront toujours libres de les annuler s'ils le jugent à propos. Toute loi, droit, coutume ou écrit, contraires à l'utilité de l'Église, ne sauraient avoir de valeur ; nous ne confirmerons jamais par notre autorité impériale des usages qui offensent la majesté souveraine du Dieu tout-puissant, instituteur et protecteur de notre empire. Désormais aucun texte, aucun écrit, n'aura de force qu'autant qu'il ne sera point attentatoire à la sainte Église de Dieu. Si quelqu'un avait la témérité d'enfreindre notre présente constitution, qu'il soit jugé comme rebelle, et s'il ne vient à résipiscence qu'il encoure l'*anathema maranatha* prononcé contre lui par tous les évêques et prêtres qui ont approuvé et souscrit notre présent décret impérial Donné le douze des calendes d'octobre, indiction douzième (21 octobre 998), l'an troisième du pontificat du seigneur pape Grégoire V, après promulgation par Gerbert archevêque de la sainte eglise de Ravenne, au synode tenu à Pavie dans la basilique de Saint-Pierre-au-Ciel-d'Or [1]. »

Décret authentique relatif à l'administration de la justice.

11. On retrouve dans ce diplôme les sentiments de piété et de filial dévouement à l'Église, que tous les historiens s'accordent à reconnaître dans l'empereur Othon III. Une autre constitution dont il ne nous reste qu'un fragment respire la même foi et le même zèle pour les lois et la discipline ecclésiastiques. Il est relatif aux vacances abusives que les tribunaux prenaient en Italie à l'époque des moissons et des vendanges. « Faire le bien, dire la vérité, aimer la justice et en formuler les arrêts, dit l'empereur, sont des devoirs de tous les jours et de tous les temps; de même que nous devons sans cesse pratiquer les bonnes œuvres et nous abstenir du mal. Nous réprouvons donc la coutume abusive qui

[1] Oth. III, *Constitut. Patr. Lat.*, tom. CXXXVIII, col. 855.

fait suspendre les séances des juges au temps de la récolte du blé et du vin. « Bienheureux, disait le prophète David, ceux qui gardent le jugement et pratiquent en tout temps la justice [1]. » D'un autre côté, comme il convient que les solennités chrétiennes soient partout observées avec le même respect et la même ferveur, nous interdisons absolument, par l'autorité de Dieu et la nôtre, toute espèce de procédures et d'actes judiciaires les jours de dimanche et de fêtes solennelles, tels que Noël, l'Épiphanie, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, ainsi que durant les jours de jeûne fixés par l'Église [2]. »

§ III. Première année de Pontificat.

Le nouveau Sylvestre et le nouveau Constantin.

12. Il nous fallait rétablir ainsi la vérité et mettre en relief les nobles qualités du jeune Othon III, pour mieux faire ressortir les espérances de grandeur et de gloire que l'alliance d'un tel empereur avec un pape du mérite de Gerbert fit éclater au sein de l'Europe chrétienne. Élu le 9 février, Gerbert fut intronisé dans la basilique de Saint-Pierre le dimanche des Rameaux, 2 avril 999. Il changea son nom patronymique pour prendre celui de Sylvestre II. Ce choix indiquait, vis-à-vis de l'empereur, une déférence pleine de délicatesse. Le pape Sylvestre Ier avait dû à l'influence et à l'amitié de Constantin le Grand la pacification de l'Église au quatrième siècle ; le nouveau pontife en faisant revivre le nom de Sylvestre voulut montrer la nature des liens qui l'unissaient à Othon III, perpétuer le souvenir des services déjà rendus par ce prince à Rome ainsi qu'à la chrétienté tout entière, et consacrer d'avance par cette allusion à un précédent si glorieux les grandes choses qu'il méditait pour l'avenir. « Sylvestre II, dit M. Olleris, songeait à ranimer dans le clergé le véritable esprit ecclésiastique, à rendre au saint empire romain toute sa splendeur, à fixer en Italie et à Rome même la résidence du pape et de l'empereur, à

[1] Ps. cv. 3.
[2] Oth. III. *Edictum. Patr. La.*, tom. cit. col. 855,

répandre la civilisation et la foi dans les contrées orientales, enfin à délivrer le Saint-Sépulcre des mains des infidèles qui l'outrageaient. Le cœur du jeune prince, ouvert à toutes les idées nobles et généreuses, promettait au pape un puissant concours. Othon III dans sa piété et son dévouement à son ancien maître ne savait rien lui refuser. On le voit, sur la demande de Gerbert, conférer à l'église de Reggio des possessions que lui disputait un seigneur du voisinage, gratifier l'église du Verceil du comté de ce nom et de celui de Sainte-Agathe, faire des largesses au monastère de Saint-Pierre et de Saint-Servat à Quedlimbourg, à celui de Bobbio dont l'ancien abbé Pétroald avait repris l'administration. Le pape, de son côté, accordait ou confirmait des priviléges aux abbayes de Saint-Lambert à Seven, du Saint-Sauveur et de Saint-Benoît à Lena, à l'église de Strasbourg, aux monastères de Lorscham et de Fulda [1]. » L'empereur prolongea son séjour à Rome, et tout en confirmant par sa présence l'autorité de Sylvestre II, il s'appliqua à faire disparaître de la ville éternelle les factions dont jusqu'à ce jour elle avait eu à subir les désastreux contre-coups [2].

Une intrusion sur le siege épiscopal du Puy.

13. Deux causes épiscopales, laissées en suspens sous le pontificat de Grégoire V, appelèrent tout d'abord l'attention du nouveau pontife. Sans attendre la mort du vénérable Wido, évêque du Puy, dont nous avons signalé les nobles efforts pour l'établissement de la Trève de Dieu [3], son neveu Étienne s'était assuré sa survivance par le crédit de quelques seigneurs et de quelques prélats gagnés à prix d'argent. Lors de la vacance du siége, le clergé et le peuple repoussèrent unanimement l'intrusion d'Etienne lequel se fit néanmoins sacrer et se mit en possession du siége à main armée. La cause fut déférée au jugement de Grégoire V. Celui-ci, dans le concile de Rome de 998, avait solennellement condamné Étienne. Il autorisa le clergé du Puy à procéder à une élection canonique, qui eut lieu en effet. Les suffrages régulièrement exprimés se portèrent sur un prêtre

[1] Olleris. *Vie de Gerbert*, p. 169.
[2] Lausser. *Gerbert*, p. 315.
[3] Cf. ch. III, n. 16 de ce présent volume.

vertueux, nommé Théotard, l'un des plus zélés collaborateurs du pieux Wido. Mais Étienne se maintenait toujours en possession de son siége usurpé. Les choses en étaient là quand Sylvestre II intervint pour le triomphe de la justice et le rétablissement de la paix. Voici en quels termes il s'exprima : « Sylvestre, serviteur des serviteurs de Dieu, à son très cher fils dans le Seigneur, Théotard, évêque de la sainte église du Puy en Velay. Les causes ecclésiastiques se définissent par les sentences synodales, et nul n'a le droit de se soustraire au jugement une fois prononcé. Or, il est constant que, dans le synode général tenu à Rome par notre prédécesseur Grégoire V, l'intrus Étienne qui s'est emparé de votre église a été juridiquement condamné et frappé de déposition, pour s'être fait assurer du vivant même de son oncle un siége qui n'était pas vacant, et qu'il a depuis occupé de force contre la volonté du clergé et du peuple. Le jugement rendu en synode par le pontife romain décrétait qu'une élection canonique aurait lieu et que les clercs du Puy en Velay procéderaient au choix d'un évêque légitime. Leur choix s'est porté sur vous, vénérable frère. Nous confirmons donc votre élection en vertu de notre autorité apostolique, nous vous ordonnons évêque, vous exhortant à prodiguer au troupeau qui vous est confié toutes les tendresses de votre sollicitude pastorale, à lui donner l'exemple de toutes les vertus. Appuyez-vous sur notre autorité; en aucun cas elle ne vous fera défaut; bravez toutes les vaines sentences d'excommunication que l'intrus pourrait dans son audace téméraire lancer contre votre personne ou contre votre église[1]. La fermeté de ce langage annonçait dans Sylvestre II la résolution inébranlable de rétablir l'ordre partout, et d'en finir avec les intrusions sacriléges. C'était le mot que nous avons déjà lu dans son épitaphe : *Frangitur omne reum.*

Nouveaux crimes d'Ascelin de Laon.

14. Un autre grand scandale se perpétuait à Laon, où l'indigne Ascelin, « le vieux traître, *vetulus traditor*, » venait de renouveler contre le roi de France, Robert le Pieux, un de ces odieux guet-apens qu'il excellait à préparer. Au moment où les soldats de

[1] Gerbert. *Epist.*, CCXVI. Ed. Olleris, p. 146.

Lettre foudroyante de Sylvestre II.

Robert se présentaient au nom de leur maître pour prendre possession de la citadelle, Ascelin les avait fait arrêter et jeter pieds et poings liés dans les cachots de la forteresse. L'archevêque de Reims Arnulf, envoyé du roi Robert, devait avoir le même sort; il n'échappa à la captivité que par la fuite. Dénoncé à Sylvestre II pour ce nouvel attentat, l'évêque de Laon, ancien élève de Gerbert, reçut la lettre suivante : « Sylvestre évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Ascelin de Laon. Ne vous étonnez pas si vous ne trouvez en tête de notre lettre ni salut ni bénédiction apostolique. Sous le nom d'évêque, vous avez à force de crimes cessé d'être un homme. Si la fidélité élève un mortel jusqu'à Dieu, la perfidie le ravale au niveau des brutes. Vous savez toutes ces choses, j'en suis témoin; aussi quelle n'est pas mon indignation en vous voyant tomber si bas ! Le roi Robert et les évêques de France ont adressé simultanément et à nous et à l'empereur Othon III une lettre où sont détaillées les accusations formulées publiquement contre vous devant le peuple et le clergé, dans un synode tenu à Compiègne par les archevêques de Reims et de Tours, ainsi que par les autres évêques des Gaules. Vous y aviez été invité; l'on vous avait accordé pour vous y rendre toutes les sauve-garde soit pour votre vie, soit pour votre liberté. Fort de ces garanties, vous avez comparu; les crimes qu'on vous reprochait étaient si notoires, que vous prîtes le parti de tout avouer et d'implorer la miséricorde du roi. Elle vous fut accordée et, par de nouveaux serments qui devaient encore être de nouveaux parjures, vous avez obtenu grâce entière pour le passé. On exigea seulement de vous comme ôtages l'archidiacre de Laon et l'un de vos hommes d'armes; moyennant quoi vous juriez de rendre au prince la citadelle et les tours de Laon. Or, quand votre métropolitain l'archevêque de Reims, Arnulf, se présenta avec les autres envoyés royaux pour prendre possession de la citadelle, nouveau Judas, vous le fîtes entourer par vos satellites pour l'arrêter. Il échappa comme par miracle à cette embûche, mais ses compagnons moins heureux furent jetés par vous dans un cachot. O Judas ! car tel est votre nom véritable, vous avez donc renouvelé la trahison atroce de la passion du Sauveur. Vous avez souillé de

ce crime l'épiscopat tout entier. Vous avez trahi votre métropolitain, vous avez trahi votre roi, vous n'épargneriez pas même sa personne sacrée si vous en aviez le pouvoir, et vous retenez ses loyaux serviteurs dans les fers. Combien de fois déjà ne vous ai-je pas adressé à ce sujet des remontrances écrites ou verbales ! Aujourd'hui que vous avez mis le comble à vos iniquités en résistant à nos exhortations et à nos ordres, nous vous enjoignons d'avoir à comparaître en personne au concile que nous tiendrons à Rome dans la semaine qui suivra les prochaines fêtes de Pâques. Aucune excuse de votre part ne sera admise ; votre absence ne retarderait point le jugement synodal. Vous ne sauriez d'ailleurs la motiver sur le manque de sauf-conduit dont vous pourriez vous plaindre. Nos mesures sont prises pour que vous ne soyez nullement inquiété dans le voyage, soit en Lorraine soit en Italie. Un seul cas, celui d'une maladie imprévue, pourrait légitimer votre absence ; mais alors vous auriez à vous faire représenter par des témoins véridiques qui répondraient en votre nom aux chefs d'accusation articulés contre vous [1]. » On ne sait quel fut l'effet produit sur Ascelin par cette lettre terrible. Il est probable que le « vieux traître » se soumit, en apparence du moins, et qu'il fit le voyage de Rome. Ce qui est certain, c'est qu'il réussit à conserver jusqu'en 1030, date de sa mort, un siége épiscopal si longtemps profané par son ambition et ses intrigues.

Lettre de Sylvestre II à l'archevêque de Reims Arnulf.

15. Nous venons de voir en quels termes Sylvestre II prenait contre Ascelin la défense de l'archevêque de Reims, Arnulf. Les souvenirs du concile de Saint-Basle étaient complétement effacés. Rien n'est plus touchant que la lettre écrite à ce sujet par le grand pape à son ancien compétiteur. Il est facile d'imaginer quelle avait dû être l'inquiétude d'Arnulf à la nouvelle de la promotion de Gerbert au souverain pontificat. Le nouveau pape allait-il, revenant sur le passé, poursuivre son ancien adversaire et casser les décisions prises par Jean XV et Grégoire V ? Humainement parlant, la situation était des plus délicates. Sylvestre II en maintenant Arnulf sur le siége de Reims condamnait implicitement la conduite anté-

[1] Gerbert. *Epist.*, CCXXI. Edit. Olleris, p. 151.

rieure de Gerbert : en le déposant, il sacrifiait les décrets émanés du saint-siége à un ressentiment personnel. Vraisemblablement Arnulf prit l'initiative et adressa au pape une lettre de soumission et d'humble repentir. C'est du moins ce qu'il est permis de conjecturer d'après la teneur même du rescrit pontifical ainsi conçu : « Sylvestre évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à son cher fils en Jésus-Christ, Arnulf, archevêque de la sainte église de Reims. Il appartient au siége apostolique non-seulement de prendre les pécheurs en miséricorde, mais de relever ceux qui sont tombés et de rétablir les pénitents au même degré d'honneur d'où ils étaient déchus. Telle est dans sa plénitude la puissance de délier accordée au bienheureux Pierre, divin privilége qui appartient à l'église romaine et fait resplendir sa gloire dans tout l'univers. Voilà pourquoi nous vous tendons la main à vous, Arnulf, archevêque de Reims. Vous aviez pour quelques fautes, été dépouillé de la dignité épiscopale ; mais votre abdication ne fut point approuvée par Rome, et nous tenons à fournir en votre personne la preuve que la charité de l'église romaine peut couvrir toutes les fautes, réhabiliter de toutes les déchéances. L'apôtre Pierre possède en effet une puissance souveraine,à laquelle nulle autorité en ce monde ne saurait être comparée. Déjà la crosse et l'anneau vous ont été rendus ; nous vous concédons par ce présent privilége le droit de remplir toutes les fonctions archiépiscopales, de jouir de toutes les prérogatives attachées au siége métropolitain de Reims, vous autorisant à porter le pallium aux solennités où il est d'usage de le faire, à couronner les rois de France, à sacrer les évêques vos suffragants, à exercer sous notre autorité apostolique le ministère pastoral dans les mêmes conditions que vos prédécesseurs. Nous défendons absolument à quelque personne que ce puisse être, soit en synode, soit ailleurs, d'oser revenir sur votre abdication précédente, de vous la reprocher, d'y faire même allusion ; nous voulons que notre autorité apostolique vous soit partout un bouclier, qu'elle vous défende même contre les terreurs de votre propre conscience. Nous vous confirmons et au besoin vous rétablissons dans la possession intégrale de l'archevêché de Reims avec tous les évêchés suffra-

gants, tous les monastères, paroisses (*plebibus*), titres et chapelles qui en dépendent, tous les domaines, châteaux, villes, bourgades et maisons appartenant à votre église, selon la teneur inviolable du testament du bienheureux Remy apôtre des Francs. Si quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, entreprenait de violer notre présent décret, émané du siége apostolique de Rome, qu'il soit anathème [1]. » On remarquera que dans cette bulle Sylvestre II ne se prononçait pas sur la nature et la gravité des accusations qui avaient provoqué jadis la déposition d'Arnulf; il s'appuyait, pour le confirmer dans la possession du siége de Reims, uniquement sur le fait de la non-participation du pape à son jugement. « Votre abdication, disait-il, n'a point été approuvée par Rome, » *tua abdicatio romano assensu caruit*. Cette déclaration de Sylvestre II est catégorique. Gerbert avait eu le tort autrefois d'en contester la valeur. Sous ce rapport, le pape réparait noblement la faute qu'il avait commise en qualité d'archevèque de Reims. Quant au fond de la question, il est constant qu'Arnulf fut coupable de haute trahison envers Hugues Capet. Sa culpabilité était notoire, et dans les circonstances où fut élu ce prince carlovingien elle pouvait entraîner canoniquement une sentence de déposition ; mais les évêques français qui la prononcèrent n'en avaient pas le droit. Une cause de cette nature relevait directement du saint-siége. Voilà pourquoi le saint-siége cassa le jugement des évêques des Gaules ; tel est le dernier mot de ce grand procès, qui passionna tous les esprits à la fin du dixième siècle. Ce n'était ni la première ni la dernière fois qu'un coupable condamné par des juges incompétents, à la suite d'une procédure anticanonique, devait se voir réhabilité par le saint-siége, gardien né des règles ecclésiastiques des canons. Faute de comprendre ce principe élémentaire de droit, dont l'application se rencontre chaque jour même dans les tribunaux civils, on s'est trop souvent permis de déverser contre la jurisprudence pontificale des injures non moins odieuses qu'imméritées. Un jugement cassé pour vice de forme n'innocente pas un meurtrier ; mais toutes les législations civilisées interdisent d'exécuter un meurtrier tant que

[1] Gerbert. *Epist.* CCXV, p. 145.

le jugement qui le condamne n'est pas pleinement régulier et exempt de tout vice de forme.

Mort de l'archevêque de Sens Siguin et de la princesse Mathilde abbesse de Quedlimbourg.

16. Arnulf survécut longtemps à sa réhabilitation ; il ne mourut qu'en 1021, après avoir réparé dans les dernières années de sa vie le scandale des premières. Les acteurs principaux du concile de Saint-Basle n'eurent pas le privilége de la longévité. Le promoteur Arnould d'Orléans mourut au commencement de l'an 1003. Il avait été précédé dans la tombe par le président Siguin, archevêque de Sens, mort le 17 mai 999. La succession de ce dernier fut vivement disputée, et Sylvestre II eut à intervenir dans le débat. Une élection régulière avait d'abord promu au siége vacant Léothéric, un des élèves privilégiés de Gerbert à l'école de Reims. Mais bientôt des résistances se produisirent contre lui de la part du clergé, avec une telle ardeur qu'il lui fut impossible de se mettre en possession de son siége. Ce fut alors que le pape fit entendre sa voix souveraine. Nous n'avons plus la lettre qu'il écrivit à cette occasion, mais les chroniqueurs qui en mentionnent l'existence nous laissent supposer qu'elle avait l'éloquence de celle qui venait de foudroyer Ascelin. Elle fit tomber toutes les oppositions, et Léothéric put enfin prendre le gouvernement de l'église de Sens. La mort frappait à coups redoublés parmi les anciens amis de Gerbert. On apprit à Rome, vers le mois d'octobre 999, que la tante de l'empereur, la pieuse princesse Mathilde, abbesse de Quedlimbourg, venait de s'endormir dans le Seigneur après une vie de saintes œuvres et de noble dévouement à l'Église et à l'État. Par l'élévation de son caractère et la suprématie de son esprit, Mathilde avait acquis en Allemagne une immense influence. Durant ses expéditions, Othon III lui confiait toujours la régence. C'était grâce à ses sages conseils que ce jeune prince avait pu grouper de nouveau sous son obéissance, après une minorité orageuse, les peuples d'origine diverse violemment réunis par l'épée d'Othon le Grand [1].

17. La bienheureuse mort de l'impératrice Adélaïde eut lieu

[1] Lausser, *Gerbert*, p. 320.

de l'Église et ne pourront jamais être élevés à la condition des personnes libres. Ils ne pourront ni directement ni par interposition acquérir de biens libres ; le juge ou tabellion qui rédigerait des conventions de cette nature sera excommunié. Il perdra son crédit et son honneur au palais impérial, puisqu'il n'aura pas rougi de prêter son ministère contre la sainte Église, honorée comme une mère dans le palais des empereurs. — Nous voulons, ajoute le pape, que ce décret solennel soit présenté à notre très cher fils l'auguste empereur, afin d'être confirmé par lui et enregistré comme loi obligatoire dans toutes les provinces de l'empire, pour avoir force et effet, avec l'aide de Dieu, à perpétuité. Fait à Pavie, le jour des calendes d'août (1er août 1022) et écrit de la main de notre frère Léon, évêque de Verceil. » — L'approbation et la confirmation impériale de ces décrets synodaux furent rédigées par saint Henri en ces termes : « Je ne saurais, très-saint pape Benoît, vous rien refuser, puisque c'est à vous après Dieu à qui je dois tout ce que je suis. Encore moins le pourrais-je faire quand votre requête est si juste, si conforme à l'honneur de l'Église et au bien de l'empire; quand elle m'associe à vos paternelles sollicitudes, de telle sorte qu'en partageant vos labeurs je puisse avoir quelque part à vos joies pastorales. Grâces immortelles soient donc rendues à votre pontificale vigilance, qui n'omet rien de toutes les mesures utiles au bon gouvernement de l'Église. L'incontinence des clercs est sans nul doute la plaie la plus affreuse de notre société ; vous venez de prendre un moyen efficace de correction. Comme fils très-soumis de votre paternité et de la sainte Église, je vous félicite des décrets promulgués synodalement par vous, je les approuve et les confirme de mon autorité impériale, et pour disposer mieux tous les esprits à les recevoir, je jure devant Dieu de les faire inviolablement observer. A cet effet, et pour qu'ils demeurent fermes et stables à perpétuité, je les ai fait solennellement inscrire au recueil des lois parmi les actes du droit public revêtus de la sanction impériale, en présence et avec l'approbation des sénateurs, des comtes palatins et des principaux officiers de la république chrétienne[1]. »

[1] Watterich. *Pontific. Roman. Vita.* t. I, p. 708.— *Patr. Lat.*, t. CXL, c. 228.

Entrevue de l'empereur avec saint Romuald fondateur de l'ordre des Camaldules.

42. A côte de l'effroyable débordement de mœurs que révèlent dans le clergé séculier d'Italie ces mesures de rigueur contre les violateurs du célébat ecclésiastique, se produisait sous l'influence de saint Romuald un mouvement de régénération spirituelle et de retour à la perfection religieuse. Cet illustre disciple de saint Benoît fut pour les monastères d'Italie ce que saint Odilon était pour ceux des Gaules et d'Allemagne ; la réforme des ordres religieux se personnifia en quelque sorte dans ces deux grands hommes, véritables conquérants des âmes. Romuald venait en dernier lieu de fonder une nouvelle maison de son ordre près d'Arezzo, dans une pittoresque vallée des Apennins, à Campo-Maldoli, d'où le nom de Camaldules donné plus tard à sa congrégation. Les religieux vivaient sous la règle de saint Benoît, mais ils étaient spécialement voués à la vie contemplative et habitaient des cellules isolées, à peu près comme les disciples de saint Nil le Jeune. Romuald avait voulu allier dans une même institution la vie érémitique,la vie cénobitique et celle des reclus. Dans une vision pareille à celle de Jacob, le fondateur avait vu ses disciples vêtus de blanc monter en silence, un à un, les degrés d'une échelle immense qui s'élevait de la terre au ciel. A la suite de cette apparition,il changea la couleur noire du costume bénédictinpour adopter la robe blanche de même forme,et il fit du silence perpétuel la règle du nouvel institut. « Or, dit saint Pierre Damien son biographe, la réputation de Romuald était universelle. L'empereur Henri,au retour de son expédition dans l'Italie méridionale voulut voir l'homme de Dieu. Des envoyés vinrent de sa part le prier de se rendre à Pavie, promettant s'il y consentait de lui accorder tout ce qu'il aurait à demander en faveur de sa congrégation. A l'arrivée du message impérial, le vénérable abbé convoqua ses frères et leur déclara qu'il refuserait l'invitation, afin de rester fidèle à l'observation stricte de la loi du silence. Mais ses disciples le supplièrent de changer de résolution. Maître, lui dirent-ils, vous voyez qu'avec la grâce de Dieu le nombre de vos religieux s'accroît chaque jour. L'espace fait défaut dans votre monastère. Acceptez donc la proposition de l'empereur ; demandez un nouvel emplacement qui puisse suffire à la foule des

vocations religieuses. — Romuald se rendit à leurs instances : J'irai donc, puisque vous le voulez, dit-il; et par une inspiration prophétique il ajouta : Sachez que l'empereur vous fera don du monastère du Mont-Amiato, et d'avance réfléchissez au choix que vous aurez à faire d'un abbé pour cette maison nouvelle. — L'homme de Dieu suivit les envoyés impériaux, mais durant tout le voyage il ne rompit pas une seule fois le silence. Il le garda même régulièrement devant l'empereur, lors de sa première entrevue. Henri, touché jusqu'aux larmes de la modestie du vénérable vieillard prosterné à ses pieds, s'écria : Plût à Dieu que mon âme habitât le corps de ce saint ! Il respecta le désir de Romuald qui persista à ne pas vouloir enfreindre la règle en rompant le silence devant une telle assemblée, et lui dit qu'il le recevrait le lendemain en particulier. Le lendemain, quand l'homme de Dieu arriva au palais, les chevaliers allemands accoururent et se prosternèrent devant lui ; ils se partageaient respectueusement quelques poils détachés de la robe du saint, pour les emporter dans leur patrie comme des reliques. Ces marques de vénération plongèrent l'homme de Dieu dans une douleur profonde ; pour s'y dérober il voulait repartir sur-le-champ à son monastère, et il fallut toutes les instances de ses disciples pour l'en empêcher. Introduit près de l'empereur, il lui parla de la situation déplorable dans laquelle se trouvaient les églises d'Italie, de l'oppression des pauvres, des violences des grands, des mesures à prendre pour rétablir l'ordre et la discipline. Ainsi qu'il l'avait prédit, l'empereur lui offrit pour sa congrégation le monastère du Mont-Amiato, près de Sienne, dont l'abbé venait d'être chassé à cause de ses scandaleux déportements [1]. » Après cet entretien, les deux saints se séparèrent pour ne plus se revoir qu'au ciel.

[1] S. Petr. Damian. *Vit. S. Romuald.* cap. LXV, *Patr. Lat.*, tom. CXLIV, col. 1003.

§ VII Dernière année de pontificat.

Entrevue de saint Henri et de Robert le pieux.

43. Henri prit de même congé du pape Benoît VIII, pour lequel il professait un si vif attachement et qu'il ne devait également plus revoir sur la terre. Avant de rentrer en Germanie, il eut une entrevue avec le roi de France Robert le Pieux. La chronique de Raoul Glaber en rend compte en ces termes : « Les deux souverains se rendirent, chacun de son côté, sur les rives opposées de la Meuse qui séparait leurs États respectifs. Parmi les seigneurs de leur escorte, on agitait chaleureusement la question de préséance ; nul ne voulait consentir à ce que son prince fît la première démarche et franchît le fleuve. Ce serait, disait-on, humilier l'honneur de la couronne. L'avis qui prévalut fut que, de chaque côté, une barque recevrait à son bord l'un et l'autre monarque et que leur entrevue aurait lieu au milieu du fleuve. Mais Henri se souvenait de la parole du Sage : *Quanto magnus es, humilia te in omnibus.* « Plus vous êtes grand, plus il faut savoir vous humilier vous-même. » Il laissa dire ses courtisans, et à l'aube du jour montant sur une barque avec l'impératrice Cunégonde et deux ou trois de ses plus fidèles chevaliers, il vint surprendre le roi des Francs. Les deux princes se tinrent longtemps embrassés dans une cordiale étreinte ; ils assistèrent ensuite à une messe solennelle, célébrée par les évêques. Après le festin royal qui termina cette entrevue, Robert offrit à l'empereur des présents magnifiques en or, argent et pierres précieuses. Il lui montra ensuite cent chevaux caparaçonnés d'or et d'argent, et le supplia de vouloir bien les agréer. Notre amitié, lui dit-il, paraîtrait diminuer de tout ce que vous refuseriez. — Mais Henri, touché d'un si noble accueil, rendit grâces au roi, et ne voulut de tant de trésors accepter que deux souvenirs pieux : un livre des évangiles recouvert d'or et de perles, et un reliquaire renfermant une dent du diacre et martyr saint Vincent. L'impératrice n'accepta également que deux reliquaires, et remercia le roi de ses offres généreuses. Le lendemain, Robert avec les évêques et les seigneurs de sa cour traversa la Meuse et se rendit à la tente

impériale, où il trouva la plus magnifique hospitalité [1]. » Les deux souverains conclurent un traité d'alliance ; ils conférèrent ensemble sur les intérêts de l'Église et de l'État et convinrent de se revoir l'année suivante à Pavie, où le pape Benoît VIII devait de son côté se trouver avec l'empereur. Mais les événements ne permirent point la réalisation de ce projet.

Robert le Pieux à Rome. Ses compositions liturgiques

44 Robert seul put faire le voyage d'Italie. Il est probable qu'il s'agissait dans ces négociations entre les trois illustres alliés le pape, l'empereur et le roi des Francs, de se concerter sur les mesures à prendre en cas d'une future vacance de l'empire. De l'union virginale de saint Henri ne devait jamais naître de fils. Le pape se préoccupait à juste titre d'une situation qui pouvait, à une date plus ou moins éloignée, replonger Rome et l'Italie dans les désastres dont elle commençait à se relever après tant d'efforts et d'héroïques combats. Mais les prévisions humaines sont impuissantes à commander l'avenir. Celles de Benoît VIII ne devaient pas plus aboutir que tant d'autres, dont l'histoire nous a montré jusqu'ici l'inanité ; comme si la Providence divine se réservait à elle seule, par les moyens les plus inattendus, de sauver à son heure et quand il lui plaît l'Église immortelle fondée par Jésus-Christ sur la pierre qui défie toutes les attaques de l'enfer et du monde. Aucun chroniqueur ne nous a fourni de détails sur ce côté à la fois politique et religieux des entretiens que Benoît VIII eut alors avec Robert le Pieux. En revanche, ils nous ont soigneusement transmis un épisode liturgique qui fait honneur au roi des Francs. La réputation de Robert, comme poëte et compositeur de mélodies sacrées, était connue à Rome. S'il est vrai, comme la plupart des hymnographes le prétendent, qu'il fut l'auteur de la séquence si connue :

Veni Sancte Spiritus
Et emitte cælitus
Lucis tuæ radium,

[1] Rodulf. Glaber. *Historiar.* lib. III, cap. II, *Patr. Lat.*, tom. CXLII, col. 643.

il faut convenir qu'il avait en ce genre un talent de premier ordre car cette hymne est certainement l'une des plus belles de la liturgie, à tel point que d'autres auteurs l'ont trouvée digne du génie d'Innocent III, auquel ils en font honneur. Mais en dehors de ce chef d'œuvre dont l'origine est contestée, Robert avait authentiquement composé d'autres morceaux liturgiques d'une grande beauté. Il nous suffira de mentionner le magnifique répons du temps pascal : *Christus resurgens ex mortuis ;* celui de la Pentecôte : *Cum complerentur dies Pentecostes ;* celui du jeudi saint que saint Thomas d'Aquin introduisit dans l'office du Saint-Sacrement : *Homo quidam fecit cœnam magnam* ; l'introït de la Dédicace : *Terribilis est locus iste ;* ceux de la sainte Vierge : *Sancta et immaculata Virginitas ; Gaude, Maria virgo, cunctas hæreses interemisti in universo mundo*, et enfin la touchante invocation : *Ora pro populo, interveni pro clero, intercede pro devoto fœmineo sexu* [1]. A coup sûr, les fidèles qui chantent aujourd'hui avec l'Église ces mélodies si pleines de piété et de charme ne se doutent guère qu'ils répètent les paroles et les chants composés par le second roi de la dynastie capétienne. Mais on le savait à Rome, lorsque Robert, « le nouveau David, » ainsi que les hagiographes l'ont surnommé, y fit son pèlerinage *ad limina.* « Or, dit un chroniqueur, un jour qu'il assistait à une messe pontificale dans la basilique de Saint-Pierre, au moment de l'Offertoire il alla en grande dévotion déposer son offrande à l'autel du prince des apôtres. Les évêques et les clercs qui entouraient le souverain pontife s'attendaient à trouver, sous le voile de pourpre qui recouvrait le plateau offert par le pieux roi, une somme d'or considérable. Mais quand ils purent vérifier le contenu, ils ne virent qu'un parchemin plié en quatre, sur lequel Robert avait écrit les paroles et noté le chant du répons composé par lui en l'honneur de saint Pierre et commençant par ces mots : *Cornelius centurio.* Ils admirèrent le génie musical du pieux roi et le pape ordonna que désormais ce répons serait chanté à Rome en l'honneur de saint Pierre et en mémoire du très-glorieux compositeur [1]. »

[1] *Patr. Lat.*, tom. CXLI, col. 939-946.
[2] *Patr. Lat.*, tom. CXLI, col. 900.

Concile de Sélingstadt.

45. Cependant saint Henri, de retour dans ses États, faisait partout promulguer les décrets du concile de Pavie contre les désordres des clercs. Un synode tenu à Goslar et auquel assistaient Géron archevêque de Magdebourg, Unwan de Brème, saint Bernward d'Hildesheim, Arnolf d'Averstædt, Thierry de Minden et Ekkard de Sleswig, reçut avec vénération le rescrit apostolique de Benoît VIII et s'associa aux efforts du souverain pontife pour rétablir en Germanie la discipline cléricale dans sa pureté primitive [1]. Nous n'avons plus les actes de cette assemblée, à laquelle saint Henri paraît avoir assisté en personne. Mais il nous reste ceux du concile provincial de Mayence tenu à Sélingstadt (11 août 1022) sous la présidence du métropolitain Aribo, assisté des cinq évêques de Worms, Strasbourg, Bamberg, Augsbourg et Wurtzbourg, ses suffragants. Parmi les canons, au nombre de vingt, qui furent décrétés à Sélingstadt, quelques-uns présentent un intérêt rétrospectif et fournissent de curieux détails sur les mœurs et la discipline ecclésiastiques au onzième siècle. On défend aux prêtres de « célébrer plus de trois messes par jour. » La dévotion les portait alors à multiplier l'oblation du saint sacrifice autant de fois qu'ils le pouvaient. Ce ne fut que plus tard que la discipline actuellement en vigueur fut définitivement fixée sur ce point. — « Le prêtre qui aura pris quelque nourriture ou quelque boisson la nuit après le chant du coq, si c'est en été, ne célébrera point la messe le lendemain ; si c'est en hiver, il ne pourra dire la messe que dans le cas de nécessité. » Comme on n'avait point encore d'horloges qui sonnassent l'heure pendant la nuit, on supposait que le chant du coq marquait minuit en été, et qu'en hiver, où les nuits sont plus longues, ce chant n'indiquait pas aussi probablement cette heure. « Il est défendu de porter aucune épée dans l'église, si ce n'est l'épée royale. » Dans un siècle de guerre où tout le monde était armé, cette prohibition prévenait les luttes sacriléges dont les églises pouvaient parfois devenir le théâtre. « Défense de jeter un corporal dans le feu pour éteindre un incendie. C'était là une pratique que la foi exagérée et supersti-

[1] *Patr. Lat.*, tom. CXL, col. 231.

cieuse de cette époque avait fait prévaloir, et contre laquelle l'Église s'élevait sagement par la voix de ses évêques. Enfin, on déclare que « le pélerinage de Rome ne saurait en aucun cas dispenser les pécheurs publics d'exécuter la pénitence canonique qui leur aura été imposée.» L'abus d'une sainte coutume, celle des pèlerinages pieux, était ainsi réprimé dès sa naissance par l'Eglise, toujours attentive à prévenir le désordre, et à entretenir les fidèles dans le milieu d'une prudente et mutuelle édification [1].

Mort de Benoît VIII Légende posthume.

46. L'année suivante (1023), comme l'empereur se disposait à repasser les Alpes pour tenir à Pavie la diète solennelle qui avait été annoncée, il tomba malade et ne put entreprendre ce long voyage. Six mois après, il recevait la douloureuse nouvelle de la mort du pape Benoît VIII, survenue le 7 avril 1024. « Ce pontife apostolique dit saint Pierre Damien, avait édifiée l'Église catholique dont il était le chef par son zèle et son dévouement. Son affection et son estime particulière pour le bienheureux Odilon, abbé de Cluny, s'étaient affirmées en diverses rencontres. Chaque fois que sous son pontificat Odilon était venu accomplir son pèlerinage *ad limina*, il avait reçu de Benoît VIII l'accueil le plus paternel, et obtenu pour sa congrégation non seulement des faveurs spirituelles mais des subsides considérables. Immédiatement après la mort de ce pape, les Romains promurent au trône pontifical son frère Jean XX. Or, quelques jours après, le pontife défunt apparut à l'évêque de Porto et à deux autres prélats de l'église romaine dont je n'ai pu, ajoute saint Pierre Damien, retrouver le nom. Il leur dit que, retenu pour quelque temps dans les ténèbres expiatrices du purgatoire, sa délivrance serait accordée par la miséricorde divine aux prières du vénérable Odilon. Il les suppliait donc d'aller trouver sur-le-champ le nouveau pape son frère, afin d'envoyer à Cluny solliciter les prières du saint abbé pour le repos de son âme. Cette communication surnaturelle fut transmise aussitôt à Jean XX par les trois personnages qui l'avaient reçue simultanément. Le pape écrivit de sa main une lettre revêtue du sceau apostolique pour informer Odilon de ce fait, et

[1] Labbe. *Concilior.*, Tom. IX, p. 844.

lui demander le secours de ses suffrages en faveur du pontife défunt. Il chargea l'évêque de Porto de faire parvenir le plus promptement possible ce message à destination. L'évêque se rendit en foute hâte à Pavie, au monastère de Saint-Maïeul; il y trouva un religieux qui partait pour Cluny et lui remit les lettres apostoliques. Dès qu'il les eût reçues, le vénérable Odilon fit commencer non-seulement à Cluny mais dans toutes les maisons de son ordre une série de prières publiques et privées, psalmodies, messes et distributions d'aumônes, pour le repos de l'âme qui lui était si extraordinairement recommandée. Vers les derniers jours de cette neuvaine, le moine Hildebert, chargé à Cluny du service des pauvres, eut une vision qu'il raconta en ces termes : Dans une auréole de gloire, je voyais un personnage à la figure radieuse ; il était entouré d'une foule de bienheureux vêtus de robes blanches comme la neige. Ce groupe céleste se dirigea sous mes yeux dans la salle du chapitre, où je voyais notre père Odilon siéger au milieu des frères. Là, le personnage principal se détacha de ceux qui l'escortaient et vint fléchir le genou devant l'abbé, en inclinant la tête avec les marques d'un profond respect et d'une vive reconnaissance. Je demandai son nom, et il me fut répondu : C'est Benoît, l'évêque du siége apostolique, qui vient rendre grâces au vénérable abbé d'avoir par ses prières et les suffrages des frères saints obtenu sa délivrance des tourments du purgatoire et son admission parmi les bienheureux citoyens de la Jérusalem céleste [1]. » Tel est le récit de Pierre Damien, qui écrivait moins de cinquante ans après l'événement. Il se retrouve avec les mêmes circonstances dans la vie de saint Odilon par son disciple Jotsald. Enfin le *Codex Regius* signale l'apparition posthume de Benoît VIII à l'évêque de Porto, « lequel, dit-il, en fut tellement ému qu'il renonça à son évêché et entra daus un monastère [2]. »

[1] S. Petr. Damian. *Vit. S. Odilonis, Patr. Lat.*, tom. CXLIV, col. 937. Le même fait est consigné dans la vie de saint Odilon par Jotsald, moine de Cluny et disciple de l'illustre abbé. (Cf. *Patr. Lat.*, tom. CXLII, col, 927).

[2] *Monasterium intravit et episcopatui cessit.* (*Codex Regius*, fol. 91 verso).

CHAPITRE HUITIÈME

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE JEAN XX (juin 1024-juillet 1033).

§ I. ÉLECTION DE JEAN XX.

1. Un laïque promu au souverain pontificat. — 2. Discussion d'un texte de Raoul Glaber. — 3. Eloges donnés par saint Fulbert de Chartres à l'élection de Jean XX.

§ II. MORT DE SAINT HENRI. AVÈNEMENT DE CONRAD II.

4. Dernière maladie et mort de saint Henri. — 5. Miracles opérés sur son tombeau. Canonisation solennelle. — 6. Désordres et révoltes. Incendie du palais impérial à Pavie. — 7. Diète nationale pour l'élection d'un roi de Germanie. — 8. Election de Conrad II le Salique. — 9. Sacre du nouveau roi par l'archevêque de Mayence.

§ III. MORT DE SAINTE CUNÉGONDE.

10. Retraite de l'impératrice au monastère de Kaffungen. — 11. Mort de sainte Cunégonde, ses funérailles, sa canonisation.

§ IV. L'EMPIRE GREC.

12. Projets de l'empereur Basile II contre le saint-siège et l'empire d'Occident. Eustathe patriarche de Constantinople. — 13. Ambassade byzantine à Rome pour revendiquer le titre d'œcuménique en faveur des patriarches de Constantinople. — 14. Lettre de Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, au pape Jean XX. — 15. Dernières entreprises de Basile II contre l'Italie. Le nouveau patriarche Alexis. Mort de Basile II. — Avénement de Constantin VIII. Ses mœurs et son caractère. — 17. Décadence de l'église de Constantinople. — 18. Mort de Constantin VIII. Avénement et mort de Romain III Argyre.

§ V. L'EMPEREUR CONRAD II LE SALIQUE.

19. Conrad le Salique et son épouse Gisèle. — 20. Conrad le Salique et l'étendard de saint Pierre. — 21. Qualités royales de Conrad le Salique. — 22. Guillaume le Grand duc d'Aquitaine refuse la couronne d'Italie. — 23. Sa correspondance à ce sujet. — 24. Listes de proscription dressées contre les évêques d'Italie. — 25. Entrée de Conrad en Lombardie. Résistance

§ VI. SYNCHRONISME.

PONTIFICAT DE JEAN XX

(Juin 1024. — Juillet 1033).

Un laïque promu au souverain pontificat

1. Entre la mort de Benoît VIII et l'élection de son frère Jean XX au souverain pontificat, il n'y eut que quelques jours d'intervalle. Le témoignage de saint Pierre Damien à ce sujet est formel. « Jean, frère de Benoît VIII lui succéda immédiatement, dit-il, et fut promu à la dignité apostolique : *Huic plane mox ut obiit, germanus ejus Joannes in apostolica dignitate successit* [1]. » Raoul Glaber confirme le fait en y ajoutant des circonstances fort aggravantes, voici ses paroles : « Jean, surnommé Romain [2], frère de Benoît VIII, se fit immédiatement à force de largesses proclamer pape, bien qu'il ne fût encore que simple laïque. On vit donc un néophyte assis sur le trône de saint Pierre [3]. » Bonizo de Sutri, évêque de Plaisance,

[1] L. Petr. Damion. *Vit. S. Odil. Patr. Lat.*, tom. CXLIV, col. 937.

[2] Raoul Glaber est le seul auteur qui nous fasse connaître le surnom que Jean XX portait avant sa promotion. Cf. Novaës, *Joann. XX, papa* 155, tom. III, p. 222.

[3] Rodulf. Glaber. *Histor.*, lib. IV, cap. I, *Patr. Lat.*, tom. CXLII, col. 672.

mieux placé que Raoul Glaber pour savoir la vérité sur cette élection pontificale, remarque en effet comme une singularité jusque-là sans précédent que « le même jour vit Jean XX laïque et préfet de Rome transformé en souverain pontife : *Uno eodemque die et præfectus laïcus fuit et pontifex* [1]. » Mais loin d'insinuer que ce pape ait dû son élection à des largesses simoniaques, il en fait au contraire un fort bel éloge, et relève la fermeté, le zèle apostolique, l'esprit de foi qui inspirèrent ses actes [2]. Le catalogue de Zwellen mentionne, de même que Bonizo, l'élévation d'un simple laïque au pontificat suprême, mais il ne fait aucune allusion à la simonie qui l'aurait déterminée. Voici ses paroles : « Jean XX siégea neuf ans, jusqu'à l'année du Seigneur 1033. Il était frère du précédent pape, et encore laïque au moment de son exaltation. Ce fut lui qui couronna à Rome l'empereur Conrad le Salique et l'impératrice Gisèle, le jour de Pâques 1027, en présence de Rodolphe roi de Bourgogne et de Canut roi d'Angleterre [3]. » Le catalogue de Watterich beaucoup moins explicite dit seulement : « Jean, frère de Benoît et du comte Albéric leur aîné, siégea huit ans et six mois [4]. » Enfin le *Codex Regius* nous fournit la notice suivante : « Jean XX, fils du comte Grégoire de Tusculum, siégea onze ans. Après lui la vacance du trône apostolique ne fut que de deux jours. Il était romain d'origine, ce qui n'empêcha pas les Romains de lui faire la guerre. Sous son pontificat, l'empereur saint Henri, modèle de virginité dans le mariage, mourut en Allemagne et de nombreux miracles s'opérèrent à son tombeau [5]. »

Discussion d'un texte de Raoul Glaber.

2. Sur la foi de Raoul Glaber, dont l'unique témoignage se trouve, comme on vient de le voir, isolé au milieu du silence des autres contemporains, Baronius [6] avait cru à la réalité d'un pacte simonia-

[1] Bonizo Placentin. *Historiæ pontific· fragment. Patr., Lat.*, tom. CL. col. 870 et col. 817.

[2] Cf. Bonizo, *Ad Amicum.*, lib. V. tom. cit. col. 816-617.

[3] *Catalog. Zellens. Patr. Lat.*, tom. CCXIII, col. 1030.

[4] Watterich. tom. I, p. 70.

[5] *Codex Regius*, fol. 92.

[6] Baron, *Annal.* ann. 1024.

que dont l'élection de Jean XX aurait été le résultat. Nous ne pouvons désormais partager ce sentiment. Sans doute il est manifeste que l'influence du comte de Tusculum Grégoire et celle de son fils aîné Albéric durent peser puissamment sur le suffrage des Romains. D'autre part, la promotion d'un laïque au siége de saint Pierre constituait une infraction éclatante à toutes les règles canoniques. On conçoit dès lors qu'un soupçon de simonie ait pu se produire en de telles circonstances, et que Raoul Glaber l'ait accueilli de très-bonne foi. Mais il ne faut pas oublier que l'empereur saint Henri vivait encore. Les stipulations convenues entre le défunt pape Benoît et lui, relativement aux élections pontificales [1], avaient force de loi; ses lieutenants à Rome durent les faire respecter, et tout s'accorde à prouver qu'ils le firent réellement. En effet, Benoît VIII mourut le 7 avril 1024 et Jean son frère, bien qu'élu immédiatement après, ne fut sacré que vers la fin du mois de juin, ou peut-être, suivant l'opinion de MM. Jaffé et Watterich, dans la première quinzaine de juillet. Cet intervalle suppose que l'élection de Jean XX avait été, en vertu des dernières règles posées à ce sujet, soumise d'abord aux formalités prescrites. Or, l'une des clauses les plus formelles de l'acte synallagmatique passé entre l'empereur et Benoît VIII était la prohibition de toute manœuvre simoniaque dans l'élection. Il nous paraît donc absolument impossible que le frère de Benoît VIII eût précisément enfreint une clause si solennelle. L'eût-il fait, il nous paraît également impossible que les lieutenants impériaux, connaissant à cet égard la ferme volonté de leur maître, eussent consenti au sacre. Si Jean XX eût été un simoniaque et s'il eût été assez puissant dans Rome pour se passer du consentement des lieutenants impériaux, il n'aurait mis aucun intervalle entre son élection et son sacre. Les ambitieux qui osent acheter les dignités et les honneurs se montrent d'ordinaire plus pressés d'en jouir. Il est probable que le retard fut occasionné par l'examen sérieux de la question canonique soulevée par l'élection d'un simple laïque au souverain pontificat. C'était là un empêche-

[1] Cf. chapitre précédent n. 8.

ment disciplinaire dont les circonstances pouvaient permettre de dispenser. Y eut-il une dispense de ce genre? Nous ne le savons. Mais il est certain que le nouveau pontife était digne de l'exception qu'on fit en sa faveur.

Eloges donnés par saint Fulbert de Chartres à l'élection de Jean XX.

3. La lettre suivante que saint Fulbert de Chartres lui écrivit en cette circonstance en est la preuve. « Au seigneur saint et pape universel Jean, Fulbert humble évêque des Carnutes. Grâces immortelles soient rendues au Dieu tout-puissant qui a visité votre humilité, bienheureux père, et vous a élevé au faîte des honneurs dont vous étiez si digne. Le monde entier a les yeux fixés sur vous et vous proclame trois fois bienheureux ; les saints contemplent votre élévation et se réjouissent de trouver, vivantes en votre personne, toutes les vertus qu'ils cherchent à pratiquer. Les persécuteurs de l'Église vous regardent, ils tremblent en voyant votre main armée du sceptre de la justice. Les opprimés élèvent vers vous un regard d'espérance, et ils respirent ; vous êtes la consolation de leurs douleurs, le remède à leurs maux. Je suis, très-bienheureux père, du nombre de ces opprimés, moi, petit évêque d'une grande et illustre église. C'est donc à vous que j'ai recours dans ma détresse ; j'implore l'appui de votre paternelle piété. Un comte, du nom de Rodolphe, dont nous avons le malheur d'être voisin, s'est fait notre persécuteur acharné. Il s'est emparé injustement des domaines de l'église ; il a de sa main égorgé un de nos clercs, il en retient deux autres au fond d'un cachot. Cité pour tous ces crimes à comparaître devant la curie du roi, il s'y est refusé, n'ayant pas plus de respect pour la majesté royale que pour la puissance divine. Enfin, il a été par nous frappé d'excommunication. Loin de s'amender, il prétend trouver près du siége apostolique l'absolution de ses fautes et l'annulation des censures ecclésiastiques encourues par lui. C'est dans ce but qu'il est parti pour faire un pèlerinage *ad limina*. Nous vous supplions donc, très-aimé père, vous à qui le gouvernement de toute l'Église a été confié, de vous souvenir que le sang de vos fils a été versé par ce coupable, et de prendre contre lui les mesures qui vous paraîtront les plus efficaces. Adieu, saint et bon pasteur, veillez sur nous et ne laissez pas opprimer le troupeau de Jésus-

Christ[1]. » Les éloges prodigués par Fulbert au nouveau pontife sortent du thême officiel des congratulations employées en pareil cas. On ne saurait les confondre avec un compliment banal. Il faut donc nécessairement supposer que la réputation du frère de Benoît VIII était depuis longtemps connue, et que ses éminentes qualités l'avaient fait apprécier sous le pontificat précédent. D'après la teneur même de la supplique formulée par le saint évêque de Chartres, il est facile de comprendre l'intérêt qu'il pouvait y avoir à cette époque de choisir, pour les élever au souverain pontificat, des personnages déjà puissants par leur position sociale, leur naissance et le crédit de leur famille. Pour lutter contre les tyrannies féodales dont le comte Rodolphe nous présente un si triste échantillon, il fallait chez les papes, outre leur autorité spirituelle, un pouvoir indépendant et fort. Ce furent peut-être ces considérations qui déterminèrent le clergé de Rome et les représentants impériaux à élire un laïque au souverain pontificat. Jean XX se montra digne d'une si glorieuse exception.

§ II Mort de l'empereur saint Henri.

Dernière maladie et mort de saint Henri.

4. La cérémonie de son sacre précéda de quelques jours à peine la mort prématurée pour la terre, mais précieuse devant Dieu, de l'empereur saint Henri. « Il avait célébré les fêtes de Noël à Bamberg, dit le chronographe saxon, et fut retenu quelques mois dans cette ville par une cruelle maladie. Ayant repris quelques forces, il voulut se rendre à Parthénopolis (Magdebourg), où les intérêts de l'État réclamaient sa présence. Mais la fatigue le contraignit de s'arrêter à Ælstett, où il passa le dimanche des Rameaux. Sa faiblesse augmentant, il éloigna la foule des seigneurs qui l'escortaient, et se rendit avec quelques-uns de ses plus fidèles serviteurs à Nieubourg où il se prépara dans la solitude à la communion qu'il fit le jour de la Cène du Seigneur (jeudi-saint). Comme s'il eût puisé une vigueur nouvelle dans le sacrement des forts, il put, le

[1] S. Fulbert. *Epist.* LXXXIV. *Patr. Lat.*, tom. CXLI, col. 241.

samedi saint, faire son entrée solennelle avec l'impératrice à Magdebourg, où il fut reçu au milieu des acclamations de joie de tout le peuple. Après les joyeuses fêtes de la résurrection du Sauveur, il put se rendre à Halberstadt ; il y séjourna quelque temps encore, et en repartit pour Goslar, où il resta dix jours et partit pour la villa impériale de Grunn, où il fut repris de douleurs si violentes qu'il comprit que ses lèvres avaient touché le calice de la mort [1]. » — « Nouveau Moïse, disent les actes, il avait dû les triomphes de sa vie moins à la puissance des armes qu'à celle de la prière. Toutes ses guerres si glorieusement terminées avaient été justes et saintes ; ses victoires furent des triomphes pour l'humanité. Il aspirait maintenant à la couronne immarcescible que le Seigneur réserve à ses élus. Sentant la mort approcher, il manda les parents de la très-bienheureuse impératrice, et en présence des seigneurs qui entouraient son lit de souffrance, prenant la main de Cunégonde, il leur dit : Vous m'aviez confié cette vierge de Jésus-Christ ; je la remets au Seigneur Jésus et à vous dans sa virginité intacte. — Après avoir ainsi parlé, il s'endormit dans le Seigneur [2] » (14 juillet 1024).

Miracles opérés sur son tombeau. Canonisation solennelle.

5. Il n'avait que cinquante-deux ans. « La terre entière le pleura, » ajoute l'hagiographe. Nous trouvons, en effet, chez tous les chroniqueurs contemporains l'expression de la douleur universelle. « Hélas ! hélas ! s'écrie l'annaliste d'Hildesheim, quelle lamentation de toutes parts ! L'empereur Henri a cessé de vivre sur la terre, que son âme repose dans la paix [3] ! » — « La mort du saint empereur, dit Wippo, plongea le monde romain dans la consternation. La république chrétienne avait perdu son père ; elle chancela sous le poids de cette douleur. Le corps du bienheureux Henri fut transporté à Bamberg, où on lui donna la sépulture au milieu des sanglots et des larmes d'une population désolée [4]. » Des miracles ne tardèrent pas à illustrer le tombeau du glorieux empereur. « Le

[1] *Chronograph. Saxo. Patr. Lat.*, tom. CXL, col. 88.
[2] S. Henric. *Acta. Patr. Lat.*, tom. CXL, col. 127.
[3] *Annal. Hildesheim.* Cf. Watterich., tom. I, p. 708.
[4] Wippo. *Vita Conradi Salici. Patr. Lat.*, tom. CXLII, col. 1221.

avait le premier établi ce touchant anniversaire dans les diverses maisons de son ordre. Voici à ce sujet le récit de l'hagiographe de Cluny, Jotsald. « Un religieux du diocèse de Rodez, au retour d'un pèlerinage à Jérusalem, s'était embarqué de Thessalonique pour la Sicile. Une violente tempête assaillit le navire, et l'on fut contraint de faire relâche près d'une île ou plutôt d'un rocher qui semblait complétement désert. Or, un vénérable ermite vivait dans cette solitude, servant Dieu dans la prière, le jeûne et les macérations. De quel pays êtes-vous? demanda-t-il au religieux. — D'Aquitaine, répondit celui-ci. — Connaissez-vous, reprit l'ermite, le monastère de Cluny et Odilon son abbé? — Sur la réponse affirmative du voyageur, l'ermite continua en ces termes : Du haut de ce rocher, Dieu me fait souvent contempler les supplices des âmes qui souffrent en purgatoire, et la joie de celles que les prières et les sacrifices de ceux qui sont restés ici bas délivrent chaque jour des flammes. Parmi elles, j'en entends un grand nombre se plaindre que la congrégation de Cluny et son abbé Odilon, aux suffrages desquels elles s'étaient recommandées, les oublient et ne fassent plus mémoire d'elles dans leurs oraisons. Je vous conjure donc, au nom du Seigneur, quand vous serez rentré dans votre patrie, de donner cet avertissement à l'abbé Odilon et à sa congrégation sainte. Dites-leur de ma part de multiplier leurs prières, leurs veilles et leurs aumônes pour le repos des âmes qui achèvent de se purifier dans le lieu de l'épreuve. Ainsi le ciel verra s'accroître le nombre des bienheureux, et l'empire du démon sera en deuil. — De retour en France, le religieux s'acquitta fidèlement de sa mission. Le bienheureux abbé et ses frères rendirent grâces à Dieu de cette communication céleste; ils ajoutèrent oraisons sur oraisons, aumônes sur aumônes, et appliquèrent tous les mérites de leurs saintes œuvres à la délivrance des âmes du purgatoire. Enfin Odilon promulgua une ordonnance générale, adressée à tous les monastères relevant de sa juridiction, pour leur enjoindre de célébrer l'anniversaire des morts le lendemain de la Toussaint [1]. » Le texte de

[1] Jotsald. *S. Odilon Vita*, Lib. II, cap, XIII. *Patr. Lat.*, tom. CXLII, col. 926.

cette ordonnance monastique nous a été conservé. En voici la teneur : « Il a été décrété par le très-bienheureux père et seigneur Odilon, du consentement et à la requête de tous les frères de Cluny que, de même que dans toutes les églises de l'univers on célèbre le jour des calendes de novembre la fête de tous les saints, ainsi on célébrera parmi nous le lendemain la fête de la commémoration de tous les fidèles défunts qui ont vécu sur la terre depuis la création du monde. Ce jour là, après le chapitre, le doyen et le cellérier feront une distribution de pain et de vin, comme au jeudi saint, à tous les pauvres qui se présenteront. Tout ce qui restera du dîner et du souper des frères sera intégralement recueilli par l'aumônier et distribué aux pauvres. Le soir de la Toussaint, après les vêpres de cette fête, on sonnera toutes les cloches et l'on récitera l'office des morts. La messe du lendemain sera célébrée pour les défunts en grande solennité, et au son des cloches. Toutes les autres messes privées seront dites à l'intention des âmes du purgatoire et l'on donnera ce jour-là dans l'hôtellerie du monastère un repas à douze pauvres. Nous voulons, demandons et enjoignons que ce présent décret soit observé à perpétuité dans toutes les maisons de notre ordre. Nous exhortons en même temps les fidèles qui militent dans la maison du Seigneur, c'est-à-dire dans la sainte Église catholique, de faire en ce jour, selon la mesure de leur pouvoir, des aumônes à la même intention [1]. » Tel est le décret de saint Odilon pour l'institution d'une solennité si chère aux cœurs chrétiens. En l'absence du rescrit de Sylvestre II qui ne nous est point parvenu, ce texte nous fait pénétrer complétement dans la pensée du saint fondateur, et constitue l'un des plus précieux monuments liturgiques du dixième siècle.

Révolte des Romains contre Sylvestre II.

29. La consécration solennelle qui étendait à toute la catholicité la nouvelle institution née à Cluny fut accueillie avec autant d'empressement que de piété par l'univers chrétien. De toutes parts Sylvestre II en recevait les témoignoiges les plus consolants, lorsqu'il se vit soudain arraché à ses pieux travaux par des révoltes

[1] S. Odilon. *Statutum in defunctis.* tom. cit. col. 1035.

dans ses États. Un nouveau Crescentius, un de ces opiniâtres tenants de la politique byzantine, ennemie acharnée des empereurs d'Occident, se révéla dans la personne de Grégoire comte de Tusculum. A son instigation, les villes de Césène et de Tibur se mirent en insurrection. Il fallut une armée pour réduire la première; la seconde écouta la voix du saint évêque Bernward d'Hildesheim, que Sylvestre II lui envoya comme un ange de paix, et rentra dans l'obéissance. Il n'en fut pas de même à Rome. Un jour que le pape célébrait une messe pontificale à Saint-Jean-de-Latran, pendant qu'à l'offertoire le peuple portait ses présents à l'autel, un groupe de factieux fit entendre des cris de colère. Une femme furieuse s'avança près du comte palatin Hugues de Toscane, représentant de l'empereur, et se plaignit d'un déni de justice vrai ou faux. Le tumulte fut bientôt à son comble. Les conjurés tirèrent leurs épées, en même temps que les gardes palatins se mettaient en défense. Le pape fut contraint de s'enfuir; il réussit à sortir de Rome au milieu des vociférations d'une populace en délire. Les deux premières stations où il espérait trouver un asile dans la campagne romaine avaient été détruites; on avait même saisi ses revenus de la Sabine. A la nouvelle de ces lamentables excès, Othon III se hâta de franchir les Alpes pour voler au secours du grand pontife, son père et son ami. La présence de l'empereur calma momentanément les esprits, Sylvestre II put rentrer paisiblement à Rome.

Sylvestre II et les Croisades.

30. Un péril d'une autre nature occupait alors toute sa sollicitude. Les Sarrasins venaient de faire une invasion sur les frontières romaines et de s'emparer de Capoue. Othon III avec son armée marcha à leur rencontre, leur infligea une défaite sanglante et reprit sur eux la capitale de la Campanie. Cet incident éveilla dans l'âme du pape, comme par une sorte de vue prophétique, la première idée des croisades. La chrétienté d'Occident sans cesse menacée par les Maures d'Espagne et les Sarrasins d'Italie devait un jour se liguer sous l'étendard de la croix de Jésus-Christ pour repousser les attaques du Croissant. Mais le foyer et le centre du mahométisme n'étaient pas en Occident. C'était de l'Orient que sortaient par essaims innombrables les hordes dévastatrices qui pro-

menaient la flamme et le fer sur le midi de l'Europe. Sylvestre II conçut le hardi projet d'une immense coalition des peuples latins, sans distinction de nationalités ou de races, unis seulement par la foi religieuse dans un but tellement élevé au-dessus des rivalités mesquines de la politique locale, qu'il fût impossible à tout guerrier chrétien de ne pas y dévouer jusqu'à la dernière goutte de son sang. Dans une lettre fameuse, adressée par lui à toute la catholicité, il traça en traits éloquents ce programme vraiment sublime que les croisades devaient réaliser. Voici cette lettre où le pontife s'efface lui-même pour faire entendre à l'Europe chrétienne une voix sortie du glorieux tombeau de Jésus-Christ. « L'église désolée de Jérusalem à l'Église catholique maîtresse du sceptre des rois. — Pendant que tu es florissante en Occident, épouse immaculée du Christ dont je me fais gloire d'être l'un des membres, mon front courbé sous la douleur n'a d'espoir de se relever jamais que par ton secours. Comment pourrais-je ne pas avoir en toi une suprême confiance, ô reine du monde, puisque tu me reconnais pour ta fille? Quel est celui de tes enfants qui pourrait demeurer insensible au spectacle de mes abaissements et de mes malheurs? Pour être aujourd'hui plongée dans l'abîme de l'humiliation, je n'en suis pas moins cette église que l'univers entier regardait autrefois comme le plus beau fleuron de la couronne chrétienne. J'ai donné le jour aux patriarches ; c'est ici que les prophétes ont annoncé les oracles divins. J'ai envoyé à tous les points du monde les apôtres pour illuminer les ténèbres des autres peuples ; c'est de la Judée que l'univers a reçu la foi du Christ ; c'est dans mon sein que l'humanité a vu naître son Rédempteur. Comme Dieu, le Christ est partout ; mais comme homme c'est ici qu'il a pris naissance, qu'il a souffert, qu'il a été enseveli, qu'il est ressuscité pour monter aux cieux. Isaïe dans un transport prophétique avait dit : « Son sépulcre sera rayonnant de gloire, » mais les puissances de l'enfer sont conjurées contre les lieux saints ; l'infidèle s'efforce de les détruire ; la domination des païens souille ce tombeau sacré. Levez-vous donc, soldats du Christ, déployez vos étendards, volez au combat. Et si vous ne le pouvez encore par les armes, secourez-nous du moins

de votre influence, de vos conseils, de vos aumônes. Ce que vous ferez pour nous, vous le ferez pour une église de qui vous avez reçu gratuitement tout ce que vous possédez de plus précieux. Vos sacrifices ne seront pas sans récompense; la bénédiction de Dieu multipliera dans l'avenir vos prospérités. Par moi le Seigneur vous bénit, afin que l'assistance que vous me donnerez soit pour vous-mêmes une cause de félicité, un moyen de rémission pour vos fautes et le gage du salut éternel[1].» — «Il y a, dit M. Lausser, dans cet appel aux armes tombant de la bouche du pontife dont les lèvres ne s'ouvrent que pour bénir et pardonner, comme un cri de suprême détresse. L'on se sent ému de ce frémissement de tendresse virile par où les plus austères esprits communiquent, des hauteurs du commandement avec l'âme des multitudes. » L'état de l'Europe retarda l'exécution du plan de Sylvestre. Seuls les Pisans se levèrent à sa voix; ils équipèrent une flotte pour voler au secours des chrétiens de la Palestine, ouvrant ainsi sur les flots de la Méditerranée le premier sillon que devaient suivre, à la voix d'Urbain II, les navires chrétiens des croisés.

Willigise de Mayence et Bernward d'Hildesheim. Le légat Frédéric.

31. De ces hauteurs où planait le génie de Sylvestre II, il lui fallait redescendre pour lutter contre les passions mauvaises qui s'agitaient autour de lui, menaçant à la fois l'église et l'empire. Conon, évêque de Pérouse, éleva des prétentions sur l'abbaye de Saint-Pierre située dans son diocèse, mais relevant depuis sa fondation de l'autorité du saint-siége. L'abbé opposa une énergique résistance; l'évêque le fit chasser à main armée et s'empara du monastère. Sylvestre II, dans un concile réuni au palais de Latran, fulmina contre Conon une sentence d'anathème et le belliqueux prélat fut contraint de se soumettre à la pénitence qui lui fut imposée. Une autre contestation du même genre survenue entre Willigise, archevêque de Mayence, et le saint évêque d'Hildesheim Bernward fut plus difficile à terminer. Le monastère de Gandersheim, où la pieuse Hroswita composait ces drames chrétiens qui l'ont immortalisée, avait toujours relevé des évêques d'Hildesheim.

[1] Gerbert. *Epist.* CCIX, p. 149.

Il avait alors pour abbesse une tante de l'empereur Othon III. La princesse Sophie, sœur d'Othon, venait elle-même d'y prendre le voile; mais elle ne voulut pas le recevoir des mains de l'évêque d'Hildesheim et appela pour cette cérémonie l'archevêque de Mayence. Bernward n'eut point à réclamer contre cette première mesure, qui ne dépassait ni le droit de l'abbesse ni celui de la postulante. Mais il dut bientôt intervenir pour un objet plus grave. La princesse Sophie, dont la vocation religieuse ne paraît pas avoir été très-solide, porta dans le cloître les passions du monde. Sa conduite légère lui attira les reproches du saint évêque. Elle n'en tint aucun compte, et profitant d'une maladie de l'abbesse sa tante pour usurper les fonctions de supérieure, elle invita l'archevêque Willigise à consacrer l'église récemment construite au sein du monastère. Bernward s'opposa à cet empiétement sur sa propre juridiction. Willigise eut le tort de passer outre : non-seulement il consacra l'église d'Hildesheim, mais déclarant que l'abbaye relevait de son pouvoir métropolitain, il y exerça dès lors tous les droits juridictionnels. Bernward porta l'affaire à Rome, où il fut accueilli avec déférence par le pape et l'empereur. Dans un synode tenu le 5 janvier 1001 au parloir (*in parlare*) de l'église de Saint-Sébastien, Sylvestre II fit entendre des paroles sévères contre l'archevêque de Mayence. Sans toutefois se prononcer définitivement, il remit la solution à un concile provincial qui devrait se réunir le 21 juin à Palitho (Polden) en Allemagne, sous la présidence d'un légat du saint-siége. Willigise prit cette condescendance paternelle pour un acte de faiblesse. Il fit confirmer ses prétendus droits dans une assemblée d'évêques à Gandersheim, surexcita en sa faveur les principaux seigneurs germains et se disposa à une révolte ouverte. Lorsque le cardinal-prêtre Frédéric, légat du pape, se rendit au concile de Palitho, il fut accueilli par des cris et des injures. Les évêques allemands s'étaient fait accompagner d'hommes d'armes prêts à trancher à coups de sabre la question canonique. Le légat obtint avec peine qu'on voulût bien l'entendre ; il adressa quelques paroles pleines de douceur à l'assemblée pour l'engager au calme et pacifier les esprits. Après quoi, il

présenta à l'archevêque de Mayence une lettre du souverain pontife. Willigise refusa de la recevoir, et le légat se vit contraint d'en donner lui-même lecture à haute voix. Le rescrit apostolique contenait des reproches pour le métropolitain rebelle, et l'avertissait de se soumettre aux décisions de l'Église. En ce moment les vassaux de l'archevêque firent irruption dans la salle des séances en criant : Mort à l'évêque Bernward ! mort au légat Frédéric ! Dans ce tumulte, le représentant du saint-siége demeura impassible, opposant aux furieux, avec le calme d'une âme héroïque, un courage qui n'eût pas reculé devant le martyre. Les évêques parvinrent à le dégager ; on fit évacuer la salle, mais Willigise n'y voulut pas rester après le départ de ses adhérents. Il sortit sans vouloir écouter le légat, qui le suivit jusqu'à la porte et le somma, au nom de l'autorité apostolique, d'assister à la séance du lendemain. Sourd à toutes les exhortations, Willigise quitta Palitho la nuit suivante, et le légat se vit contraint de lui écrire qu'en vertu du pouvoir des princes des apôtres Pierre et Paul ainsi qu'au nom du pape Sylvestre II, il demeurerait suspens de ses fonctions jusqu'à ce qu'il eût comparu en personne devant le saint-siége.

Nouvelle révolte des Romains contre le pape et contre l'empereur

32. Quand le légat fut revenu en Italie pour rendre compte de sa pénible mission au pape et à l'empereur, tous deux avaient quitté Rome, à la suite de nouveaux soulèvements dont Grégoire de Tusculum s'était fait l'instigateur. Tibur s'était encore une fois révoltée. Othon III avec ses troupes en fit le siége, réussit à s'en rendre maître et voulait anéantir ce foyer d'insurrection. Mais sur les instances du pape, il consentit à épargner la cité rebelle, se bornant à en raser les murs et à exiger des ôtages pour garantir la fidélité des habitants. A peine de retour à Rome, il s'y vit assiégé lui-même dans son palais du mont Aventin. Les séides de Grégoire de Tusculum fermèrent toutes les portes et couvrirent les rues de barricades. Toutes les communications avec le dehors étaient rompues. L'armée allemande commandée par Henri de Bavière s'était dirigée sur la province de Bénévent, où une insurrection venait aussi d'éclater. La situation semblait donc désespérée. L'empereur et le personnel de sa garde resté près de lui manquaient de vivres. Ils se prépa-

raient à tenter une vigoureuse sortie et à mourir glorieusement le fer à la main, lorsqu'on annonça l'approche du duc de Bavière. Celui-ci à la première nouvelle des événements avait rebroussé chemin et volait au secours de l'empereur. Ce fut au tour des Romains de trembler. Ils vinrent se prosterner aux pieds d'Othon et demander grâce. La clémence prévalut dans l'esprit du jeune prince. Il accorda généreusement le pardon aux rebelles et se contenta de leur adresser ces paroles touchantes : « N'êtes-vous donc plus mes Romains ? Par amour pour vous, j'ai renoncé à mes compatriotes Saxons et Germains, à ma famille, à mon pays. Sous mes drapeaux vos guerriers ont parcouru en maîtres les contrées les plus lointaines, des provinces où vos aïeux, quand le monde leur était soumis, ne posèrent jamais le pied. J'ai fait tout cela pour porter votre nom et votre gloire jusqu'aux extrémités du globe. La prédilection que je vous ai témoignée excitait l'envie de mes autres sujets ; et voilà que, repoussant ma tendresse paternelle, vous avez égorgé mes plus fidèles serviteurs. Si j'ai, par la grâce de Dieu, échappé à vos coups, vous n'en avez pas moins ourdi contre moi vos complots parricides [1]. »

Mort d'Othon III

33. Après cette harangue empreinte d'une tristesse si profonde Othon III et le pape Sylvestre quittèrent Rome au milieu des larmes de la population repentante. Ils allèrent d'abord camper à quelques milles de l'ingrate cité que leur absence consternait et s'éloignèrent bientôt pour se rendre à Pavie. Ce fut là que Frédéric vint les rejoindre. Les nouvelles dont il était porteur n'étaient pas de nature à les consoler des disgrâces qu'ils venaient d'éprouver eux-mêmes. La révolte de l'archevêque de Mayence soutenue par un parti puissant en Germanie compliquait les difficultés de la situation. Le pape prit des mesures pour convoquer les évêques d'Allemagne et Willigise en particulier à un concile qui devait se tenir à Todi, aux prochaines fêtes de Noël (1001). De son côté, l'empereur leur mandait d'amener avec eux une nombreuse armée, dont il avait besoin pour réprimer l'insurrection

[1] Thangmar. *Vit. S. Bernwardi.* cap. xxv, *Patr. Lat.*, tom. CXL, col. 414.

de la province de Bénévent. Le concile s'ouvrit en effet le 27 décembre au lieu indiqué, mais il ne s'y présenta que trois évêques allemands. Il fallut donc le proroger pour attendre l'arrivée des autres prélats. On annonçait l'approche de l'archevêque de Cologne et de l'évêque de Constance avec une nombreuse armée. Cette nouvelle rendit quelque espérance à l'empereur Othon III. Ce prince dont les forces physiques étaient épuisées par une fièvre lente et continue, tombait dans un profond découragement. Il voyait s'évanouir comme un songe ses magnifiques projets. Rome lui fermait ses portes et l'Allemagne prenait parti contre lui en faveur de l'archevêque de Mayence. La révolte de ce dernier contre le saint-siége devait durer plus longtemps que la vie du pape et de l'empereur. Willigise ne se soumit définitivement qu'en l'an 1007, repentir bien tardif pour un homme qui avait commencé par être l'un des plus fidèles amis de Gerbert et d'Othon lui-même. Enfin, le 19 janvier 1002, l'archevêque de Cologne et l'évêque de Constance amenèrent l'armée si longtemps attendue. Sans perdre un instant Othon III, malgré le délabrement de sa santé, se mit à la tête des troupes et s'avança vers le sud de l'Italie. Mais l'intensité de la maladie le contraignit de s'arrêter à quelque distance de Rome, au pied du mont Soracte, dans la bourgade de Paterno. « Le jour à jamais funeste qui allait nous ravir le plus doux des empereurs, dit le chroniqueur Thangmar, était proche. Othon sentit qu'il allait mourir ; il voulut faire sa confession à un prêtre qui se rencontra par hasard. L'humble ministre du Seigneur lui demanda s'il se trouvait plus mal. Non, répondit l'empereur. Mais il ne faut pas à la fièvre du corps joindre celle de l'âme. — Et il se confessa dévotement. Le mal fit des progrès rapides. Le pape et les évêques accoururent à Paterno. L'auguste malade reçut avec une ferveur inexprimable le corps du Seigneur, et il s'endormit dans la paix[1] (23 janvier 1002). » Sylvestre ferma en pleurant les yeux de cet empereur de vingt-deux ans, dont il avait fait un Constantin nouveau. Il perdait avec

[1] Thangmar. *loc. cit.*. cap. XXXVII.

Othon III le bras et le cœur sur lesquels il avait compté pour la restauration d'un empire vraiment chrétien. Par surcroît de douleur, il dut prendre lui-même des mesures de prudence afin d'éviter aux dépouilles mortelles du jeune César les outrages des populations voisines. On dut cacher sa mort et transporter furtivement le cercueil impérial sous l'escorte d'une troupe dévouée. Malgré ces précautions, le cortége funèbre fut attaqué par les bandes italiennes et il fallut forcer le passage les armes à la main. Après sept jours d'une marche pénible, sans cesse interrompue par de nouveaux combats, on atteignit Vérone, d'où l'on s'engagea dans les défilés des Alpes. Le voyage dès lors se continua à petites journées à travers des populations émues, qui s'empressaient de rendre les plus magnifiques hommages au souverain qu'elles avaient aimé. Ce fut seulement le dimanche des Rameaux (29 mars 1002) que le cortége à la fois triomphal et funèbre arriva à Aix-la-Chapelle, où tous les princes d'Allemagne et une foule immense accueillirent en pleurant les restes du dernier représentant direct de la maison de Saxe. Ils les déposèrent dans le chœur de l'église de Sainte-Marie, non loin du tombeau qu'Othon III avait élevé à Charlemagne.

Hardoin d'Ivrée, roi d'Italie.

34. Cette mort prématurée fut le signal d'un ébranlement général en Allemagne et en Italie. Trois concurrents Henry de Bavière, le margrave de Misnie et de Thuringe Eckard, Herman II duc d'Alémanie, se disputèrent le trône les armes à la main. La Bohême et la Pologne étaient en feu. Les seigneurs italiens, dans une diète tenue à Pavie, se séparèrent de l'empire et choisirent pour roi Hardoin d'Ivrée. La récente constitution impériale, œuvre du grand pontife, était ainsi foulée aux pieds. Le nouveau roi d'Italie, Hardoin, marquis d'Ivrée, était fort indigne de l'honneur qui lui fut fait alors. Le choix de sa personne par les seigneurs féodaux constituait une véritable insulte pour le pape. L'année précédente, Hardoin avait mis à mort l'évêque Pierre de Verceil. Un tel forfait commis publiquement, sous un empereur qui s'appelait Othon III et un pape qui s'appelait Sylvestre II, ne pouvait rester impuni. Le meurtrier fut cité à Rome, et voici le texte récemment découvert de la sentence fulminée contre lui le 5 janvier 1001.

« Pénitence imposée au marquis Hardoin dans la basilique de Saint-Pierre de Rome par le seigneur pape Sylvestre, l'empereur auguste Othon III et les pontifes de la catholique Italie synodiquement assemblés. Sachent tous qu'Hardoin a confessé devant le concile que les hommes d'armes qui ont assassiné l'évêque Pierre de Verceil étaient à sa solde, qu'il les dirigeait en personne, qu'il a présidé au meurtre et qu'il a ensuite ramené et gardé à son service les assassins. Comme il s'est spontanément déterminé à cet aveu et qu'il l'a fait publiquement, le saint synode a voulu lui imposer la même pénitence qu'il aurait eue à accomplir s'il se fût, dans une confession secrète, accusé d'avoir mis à mort un évêque. En conséquence il ne portera plus jamais les armes, ne mangera plus de viande, ne recevra plus le baiser d'aucun ami, renoncera à l'usage du mariage, ne gardera pour tout vêtement qu'un cilice. Tant qu'il sera en santé il ne pourra rester plus de deux nuits dans le même lieu, et ne recevra le corps du Seigneur qu'à la fin de sa vie. Il peut cependant échanger cette pénitence contre la profession monastique, à la condition de se déterminer immédiatement [1].»

Avénement de saint Henri au trône d'Allemagne.

35. On voit que le marquis d'Ivrée ne se crut pas longtemps lié par les engagements qu'il dut prendre au concile de Rome, à la suite de cette sentence. En se faisant conférer le titre de roi, il se donnait un brevet d'absolution que d'ailleurs les événements ne devaient pas ratifier. Sylvestre II n'eut point à intervenir dans ces conflits qui firent plus tard répandre des torrents de sang. Plus forte que la douleur, sa grande âme subissait sans fléchir des coups si terribles, mais son corps épuisé par de précoces infirmités et par l'approche de la vieillesse était déjà atteint d'une maladie mortelle. Dieu lui réservait pourtant en ce monde une dernière joie. La couronne d'Allemagne fut enfin solennel-

[1] Le document dont nous donnons la traduction est resté inconnu à tous les historiens de Gerbert et à M. Olleris lui-même. Il a été retrouvé naguère dans un manuscrit appartenant à la bibliothèque du chapitre d'Ivrée et publié par M. Amédée Peyron (*Notizia dell' archivio del reverendissimo capitolo d'Ivrea*, p. 9). Les *Tavole cronologiche* en reproduisent le texte, *Secolo* XI, p. 133.

[1] Olleris. *Gerbert*, p. 176.

lement déposée sur nn front digne de la porter. Le duc de Bavière, celui que l'Église devait plus tard honorer d'un culte public sous le nom de saint Henri, reçut la soumission de toutes les provinces germaniques et régna sans conteste. Les Saxons avaient été les derniers à lui rendre hommage. Henri conquit leur cœur dans une diète tenue à Mersebourg en septembre 1002. Comme le duc saxon Bernhard lui exposait les vœux du peuple et lui demandait ce qu'il voulait octroyer à ses sujets : « Je ne veux d'autre règne que celui de Dieu, répondit Henri. Je sais comment vous avez toujours été fidèles à vos rois, toute mon ambition est de mériter par mon dévouement pour vous une semblable fidélité pour moi. Ma vie entière sera vouée à votre bonheur, au règne de la justice et des lois.» Ces nobles paroles émurent les Saxons qui s'écrièrent : Vive le roi ! Le duc Bernhard lui remit la sainte lance, conservée en Saxe depuis Charlemagne. Henri baisa pieusement cet insigne auguste et sut le faire respecter. Son règne fut une suite de triomphes soit sur les grands vassaux allemands et italiens qui cherchaient à se rendre indépendants, soit sur les Slaves qu'il voulait soumettre et convertir. Sa piété, son zèle pour la propagation de la foi chrétienne, sa soumission à l'autorité de l'Église faisaient l'édification de ses contemporains. Le saint et le héros se trouvaient par une heureuse alliance réunis en sa personne, et ses brillantes qualités rappelaient Charlemagne dont sa famille prétendait descendre. La reine Cunégonde, se montrait par sa modestie, sa vertu et une charité inépuisable la digne épouse d'un saint couronné. Il vécurent tous deux, d'un mutuel consentement, dans la continence parfaite, et donnèrent ainsi l'un des plus illustres exemples de ces mariages de la virginité si féconds en fruits de salut et de grâce.

Mort de Sylvestre II

36. Quand Sylvestre II apprit ces heureuses nouvelles, il était à Rome au milieu d'un peuple qui, appréciant enfin les bienfaits de son administration paternelle,entourait ses derniers jours d'une vénération d'autant plus profonde qu'elle était plus tardive. « Les rares documents de l'époque, dit M. Olleris, nous le représentent octroyant ou confirmant des priviléges à divers monastères, répon-

dant aux questions délicates, aux cas de conscience sur lesquels on l'interrogeait. Il portait dans ses relations un grand esprit de douceur acquis par la dure expérience des affaires; il savait compatir aux faiblesses de la nature humaine, tout en condamnant ses erreurs.[1] » Nous n'avons sur cette période du pontificat de Sylvestre II aucun détail circonstancié. Les légendes injurieuses qui circulèrent depuis, et qui attribuaient à sa mort un caractère tragique appartiennent au roman non à l'histoire. Les dernières pensées du grand pontife furent pour le ciel. Nous en avons la preuve dans les hymnes au Saint-Esprit et aux saints anges qu'il composa sur son lit de douleur. Bien qu'il ne fût pas encore arrivé à la vieillesse proprement dite, l'étude et les nombreuses vicissitudes de son existence avaient brisé l'énergie de sa robuste nature. Sa tendre piété envers la sainte Vierge, attestée par son épitaphe[1], dut consoler les tristesses de ses derniers jours. Il mourut le 12 mai de l'année 1002, après avoir saintement gouverné l'Église pendant quatre ans, trois mois, dix jours. Après lui la majesté du siége apostolique devait déchoir encore de la hauteur où son génie l'avait portée, pour redevenir le jouet des factieux; mais l'impulsion était donnée et Grégoire VII n'était pas loin.

[1] *Quem dederat mundo celebrem doctissima Virgo.*

CHAPITRE CINQUIÈME

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE JEAN XVIII (13 juin-7 décembre 1003).

1. Election et mort prématurée de Jean XVIII.

PONTIFICAT DE JEAN XIX (25 décembre 1003-juin 1009).

§ I LES CATALOGUES PONTIFICAUX.

2. Notice de Jean XIX d'après les catalogues pontificaux. Son épitaphe. — 3. Jean XIX et l'église de Constantinople.

§ II ROBERT LE PIEUX.

4. Episode inédit de la vie de Robert le Pieux raconté par le *Codex Regius*. — 5. Le roi Robert et la reine Constance. — 6. Le roi Robert et les pauvres. — 7. Une conspiration. Clémence du roi. — 8. Eglises fondées par le roi Robert. Les cathédrales du moyen âge. — 9. Robert le Pieux et Léothéric archevèque de Sens. — 10. Une société secrète à Orléans. — 11. Le Le comte Aréfast et les nouveaux manichéens. — 12. Arrestation des sectaires d'Orléans. — 13 Concile d'Orléans. — 14. Condamnation et mort des sectaires.

HAGIOGRAPHIE CONTEMPORAINE.

15. Mort de saint Nil le Jeune. — 16. Martyre de saint Abbon de Fleury. — 17. Saint Adalbéron évêque de Metz. — 18. Saint Fulcran évêque de Lodève. — 19. Saint Fulbert évêque de Chartres. — 20. Foulque-Nerra comte d'Anjou. — 21. Guillaume V duc d'Aquitaine. — 22. Recueil de canons de Burchard évêque de Worms. — 23. Abdication de Jean XIX. — 24. Invention de la gamme par Guy d'Arezzo.

PONTIFICAT DE SERGIUS IV (août 1009-juillet 1012).

§ I LES PÈLERINAGES A JÉRUSALEM.

25. Notice de Sergius IV d'après les catalogues pontificaux. Son épitaphe. — 26. Destruction de l'église du Saint-Sépulcre. Persécution contre les Juifs. — 27. Reconstruction de l'église du Saint-Sépulcre. Pélerinages à Jérusalem. Le pèlerin burgonde Lethbald. — 28. Pèlerinage d'Odalric évêque d'Orléans. — 29. Pèlerinage de Robert duc de Normandie. Sa mort à Nicée. Guillaume le Bàtard. — 30. Les quarante pélerins normands.

PONTIFICAT DE JEAN XVIII

(13 juin. — 7 décembre 1003,)

Election et mort prématurée de Jean XVIII

1. Dans l'intervalle du 12 mai 1003 date de la mort de Sylvestre II, au 13 juin suivant date de l'intronisation de Jean XVIII son successeur, une élection régulière avait eu lieu. Nous n'en connaissons pas les détails. Les catalogues pontificaux se bornent à mentionner le nom du nouveau pontife et la courte durée de son règne. Le *Codex Regius* le fait en ces termes : « Jean XVIII siégea cinq mois et vingt-cinq jours. Après lui, le siége demeura vacant dix-neuf jours [1]. » Le catalogue de Zwellen est encore moins explicite ; il se borne à nous apprendre que le nouveau pape portait avant sa promotion le nom patronymique de Sicco [2]. Celui de Watterich confirme ce dernier renseignement et reproduit les dates du *Codex Regius* [3]. Aucun des rescrits de Jean XVIII ne nous est parvenu, en sorte que les historiens furent longtemps réduits à inscrire son nom sur la liste des papes sans pouvoir y joindre aucune notion particulière. Une inscription découverte en 1750 à *Santa-Maria* de Ripagnano, près de Fermo, est venue jeter quelque lumière sur l'origine, le mérite et les vertus de ce pieux pontife En voici la traduction : « Le pape Jean (XVIII), fils de Sicco et de Columba,

[1] *Codex Regius*, fol. 124.
[2] *Catal. Zwetlens. Patr. Lat.*, tom. CCXIII, col. 1030.
[3] Watterich., tom. I, p. 69.

naquit au château fort de Ripagnano. Jeune encore, il fut envoyé à Rome et élevé dans la maison du consul Petronius. Il fit des progrès rapides dans les lettres et se distingua tellement que, le cinq des ides de juin de l'an du Seigneur 1003, aux applaudissements de toute la ville de Rome, il fut promu au souverain pontificat. Mais il ne fit que passer sur le siége apostolique, et la veille des calendes du mois de novembre suivant, il s'endormit en paix pour aller régner dans les cieux [1]. »

PONTIFICAT DE JEAN XIX

(25 décembre 1003-juin 1009).

§ I. Les Catalogues pontificaux.

Notice de Jean XIX d'après les catalogues pontificaux. Son épitaphe.

2. L'inscription qu'on vient de lire atteste péremptoirement le mérite du dernier pape. Sous quelque influence qu'ait été faite son élection, il s'en montra digne. Baronius conjecture avec assez de vraisemblance que le comte Grégoire de Tusculum avait pu dès lors, par suite des derniers bouleversements politiques, reprendre à Rome la prépondérance féodale contre laquelle Othon III et Sylvestre II avaient si énergiquement lutté. Sans doute pour mieux faire accepter sa domination par les Romains, le comte évita tout d'abord de peser violemment sur les élections pontificales. Ainsi s'expliquerait le choix successif de candidats également dignes par leurs vertus de monter sur le siége apostolique. L'ambition du nouveau Crescentius se réservait pour un temps plus opportun. Grégoire de Tusculum avait deux fils engagés dans la cléricature, mais trop jeunes encore pour être présentés aux suffrages des électeurs.

[1] Cf. Novaës, *Joan. XVIII*, 148 *papa*, tom. II, p. 209. D'après cette inscription, la date véritable de la mort de Jean XVIII devrait être reportée au 31 octobre. Nous maintenons cependant, jusqu'à ce que de nouvelles découvertes viennent confirmer celle de Ripagnano, la chronologie indiquée par les catalogues et universellement adoptée.

Il comptait plus tard les faire papes, et nous le verrons y réussir. En attendant, il laissa le clergé et le peuple romain libres de choisir leurs propres candidats. Le successeur de Jean XVIII s'appelait Fasanus, nom qu'il échangea pour celui de Jean. Le catalogue de Zwellen le mentionne en ces termes : « Fasanus, qui prit le nom de Jean XIX, était fils d'Ursus et de Stéphanie. Après cinq ans et demi de règne il abdiqua volontairement et se retira dans le monastère de Saint-Paul-hors-les-murs, pour y finir ses jours [1]. » Les catalogues d'Eccard [2] et de Watterich [3] s'expriment de même ; le premier ajoute seulement qu'avant sa promotion au souverain pontificat Fasanus était cardinal prêtre de la basilique de Saint-Pierre. L'humilité avec laquelle il renonça à la dignité apostolique pour achever sa vie dans la retraite et la prière, nous donne la plus haute idée de sa sainteté. Un fragment de son épitaphe retrouvé à la basilique Vaticane et reproduit par Vegio nous en donne un témoignage plus explicite. Voici ses paroles : « Quelle piété tendre, quelle touchante modestie brillèrent dans ce pontife apostolique, la gloire de son siècle et du monde ! Il s'était choisi de son vivant cette sépulture, dans l'espoir d'y ressusciter pour l'éternité bienheureuse. Son nom était célèbre dans tout l'univers, il était vénéré des augustes empereurs [4] et chéri de toutes les nations. Profondément versé dans la science du dogme et de la discipline ecclésiastiques, il répandit en Occident la semence féconde de sa parole, tandis que, vainqueur de la perfidie grecque, il étouffa en Orient les germes d'un nouveau schisme. Passant qui entrez dans cette église du bienheureux Pierre, priez pour son digne successeur et dites : Puisse-t-il régner dans la patrie du ciel [5] !

[1] *Catal. Zellens. Patr. Lat.*, tom. CCXIII, col. 1030.

[2] Eccard *Catalog. pontific. corp. historic.* tom. II, p. 1640.

[3] Watterich. tom. I, p. 89.

[4] Il s'agit ici des empereurs de Constantinople Basile II et Constantin VIII, qui continuaient à régner simultanément en Orient.

[5] Quam solers Domino placuit, quam mente modesta
Præsul apostolicus, orbis et omne decus.
Hic statuit tumulo claudi sua membra sub isto,
Hæc eadem sperans ut sibi reddat humus.

Jean XIX et l'église de Constantinople.

3. Ce document dont l'authenticité est incontestable nous révèle une particularité du pontificat de Jean XIX qui n'a laissé aucune trace dans le *Regestum* de ce pape, tel du moins qu'il nous est parvenu. Les tentatives schismatiques faites alors par les Grecs de Byzance, les mesures prises par Jean XIX pour rétablir l'union entre les deux églises, ne nous sont pas connues dans leur détail. On sait seulement qu'il s'agissait encore du titre de patriarche œcuménique, auquel les orgueilleux métropolitains de Constantinople ne cessaient de prétendre. Le long règne de Basile II [1], qui ne devait se terminer qu'en 1025, l'éclat des victoires de ce prince contre la Bulgarie dont il acheva la conquête définitive, après douze ans de glorieux combats, surexcitèrent l'amour-propre byzantin. A la mort du patriarche Chrysoberga (995), le maître des milices Sisinnius fut promu au siége vacant. On dit qu'outre ses talents militaires il était habile médecin. C'étaient là sans doute des titres fort recommandables près d'un empereur guerrier tel que Basile II, mais on en voudrait d'autres dans un patriarche. Les Grecs ne se montraient pas si difficiles; leurs suffrages n'hésitaient jamais à se porter sur le premier laïque venu, dès qu'il était patroné par la cour. Sisinnius ne paraît pas avoir su le droit canonique aussi bien que la stratégie et la doctrine d'Hippocrate. Son premier soin fut de rétablir le nom de Photius dans les diptyques de son église. Il fit rechercher la fameuse circulaire que cet hérésiarque avait adressée en 886 au patriarche d'Aquilée [2], et l'envoya, munie de son approbation et de sa signature, à toutes les chétientés d'Orient. En même temps le nom du pape disparaissait des tablettes sacrées,

Ardua qui labit cunctis per sidera cœli,
Augustis charus, gentibus et tribubus.
Doctrinis comptus sacris et dogmate clarus,
Per patrias sancta semina fudit ovans.
Nam Graïos superans, Eois partibus unam
Schismata pellendo reddidit Ecclesiam.
Principis hinc Petri sed quisquis tendis ad aulam,
Dic supplex : Isdem regnet ab arce poli.

(WATTERICH., tom. I, p. 89).

[1] Cfr. ch. III de ce présent volume n. 42.

[2] Cf. Tom. XIX de cette *Histoire*, p. 154.

où l'on inscrivait pour les réciter au canon de la messe celui des titulaires des cinq patriarcats. Le schisme était complet ; il se prolongea plus de quatre ans encore après Sisinnius, qui mourut en 998. Son successeur Sergius refusa de recevoir les premiers légats que Jean XIX envoya en Orient. Une seconde députation du siége apostolique fut mieux accueillie ; le nom du souverain pontife fut rétabli sur les diptyques et l'union entre les deux églises grecque et latine solennellement proclamée [1]. Elle devait subsister encore un demi siècle jusqu'en 1053, époque où nous verrons la rupture définitive s'accomplir, pour le malheur de l'Orient, par les lamentables intrigues de Michel Cérulaire.

§ II. Robert le Pieux.

Episode inedit de la vie de Robert le Pieux raconté par le *Codex Regius.*

4. Le *Codex Regius* consacre à Jean XIX une notice qui n'est guère plus explicite que celles de Zwellen et de Watterich quant aux détails personnels sur ce pontife, mais qui intéresse plus particulièrement notre histoire nationale. « Jean XIX, dit-il siégea cinq ans, et après lui le siége demeura vacant dix-neuf jours. Il était né à Rome dans la région dite *Porta metropolis,* et fut inhumé à Saint-Pierre. De son temps florissait le roi de France Robert, prince illustre par la vertu et la science. Sa dévotion était telle qu'à chacune des fêtes de l'Église il se retirait dans quelque monastère pour les célébrer plus pieusement. Non-seulement il chantait avec les moines, mais il revêtait une chape de soie et présidait lui-même le chœur. Rien ne le distrayait de ces fonctions, qui plaisaient à son humble piété. Une année, comme il faisait le siége d'une forteresse dans le voisinage d'Orléans, il quitta l'armée pour venir dans cette ville célébrer la fête de saint Aignan. Suivant sa coutume, il dirigea pendant la messe le chœur des religieux, et lorsqu'on fut arrivé à l'*Agnus Dei* le pieux roi entonna lui-même par trois fois cette prière liturgique, en faisant chaque

[1] Cf. Novaës, *Joannes XIX, papa* 149, tom. II, p. 211.

fois une génuflexion profonde. Or, en ce moment même l'armée qui investissait le château-fort assiégé ouvrait la brèche dans les murailles ennemies, et entrait victorieuse dans la place [1]. »

Le roi Robert et la reine Constance.

5. Cet incident n'a été consigné ni dans les Grandes chroniques de France, ni dans la vie de Robert par le moine contemporain Helgaud. Le *Codex Regius* est le seul document à nous connu qui en fasse mention, et comme il ne donne pas le nom de la forteresse il nous est impossible de déterminer si le fait en question se rapporte soit à Avallon, soit à Auxerre, dont le saint roi eut à faire le siége durant son expédition contre la Bourgogne révoltée. Son surnom de Pieux a valu de nos jours au fils de Hugues Capet le dédain impertinent de l'école rationaliste. Un roi qui chante au lutrin, quel thème pour défrayer les plaisanteries de nos esprits forts! Cependant, au onzième siècle, la foi en Jésus-Christ et la souveraine puissance de la prière obtenaient des victoires que la France incrédule du dix-neuvième ne connaît plus. Robert le Pieux, en dépit des sarcasmes de l'impiété moderne, fut un grand roi. Il soutint durant près de quatorze ans, avec une vigueur qui ne se démentit jamais, la lutte engagée contre lui par ses vassaux révoltés et finit par réunir à sa couronne le duché de Bourgogne qui lui fut légué par son oncle Otho-Guillaume, mort sans enfants. « D'autres raconteront ses exploits militaires, dit son biographe Helgaud, pour moi qui eus le bonheur de vivre dans l'intimité de cette âme vraiment royale et sainte, je ne veux me consoler de sa perte qu'en retraçant le tableau de ses vertus [2]. » Arbitre des rois, Robert le Pieux tint souvent dans sa main le sort des empires; il n'usa de son influence que pour assurer le repos du monde. A la mort de saint Henri dont il avait été l'allié fidèle, les peuples de Germanie lui offrirent le diadème impérial, il le refusa non par faiblesse mais par un sentiment de justice et par amour pour la paix. « Ce roi très sage et très ami de Dieu, dit Raoul Glaber, était l'ami des humbles et la terreur des superbes. Lorsqu'un siége épis-

[1] *Codex Regius*, fol. 124 verso.

[2] Helgaud. *Vita Robert. regis. Patr. Lat.* tom. CXLI, col. 913.

copal venait à vaquer dans ses États, il se préoccupait uniquement pour le choix d'un nouveau titulaire du mérite et des vertus, non de la naissance ni du rang. Il eut souvent à lutter à ce sujet contre les grands de son royaume, qui ne supportaient pas l'idée de voir les églises gouvernées par des évêques d'une condition inférieure [1]. » L'amour du bon roi pour les humbles et les petits se traduisait par une infatigable charité pour les pauvres. Il en nourrissait chaque jour plus de mille dans ses palais, et voulait les servir de ses mains. La reine Constance, habituée au luxe de la cour d'Aquitaine, trouvait un tel cortège indigne de la majesté royale, et ne manquait aucune occasion d'en faire un crime à son époux. « Dès qu'elle parut à la cour, dit Raoul Glaber, on vit la France inondée de méridionaux, les plus vains et les plus légers de tous les hommes. Leur façon de vivre, leur costume, leur équipage, leur armure étaient également bizarres. Leurs cheveux descendaient à peine au milieu de la tête ; vrais histrions dont le menton rasé de frais, les bottines ridiculement terminées par un bec recourbé, l'attitude extravagante, annonçaient le dérèglement intérieur. Hommes sans foi, sans loi, sans pudeur, dont les contagieux exemples corrompirent la nation française et lui firent oublier les lois de l'antique et décente simplicité de nos aïeux [2] ! » Parmi ces courtisans favoris de la reine Constance se trouvaient en grand nombre les trouvères ou chantres du gai savoir, dont les romans de chevalerie allaient bientôt obtenir un si grand crédit durant tout le moyen âge. On conçoit que ces poëtes mondains n'eussent pas beaucoup de sympathie pour un roi tel que Robert, dont les goûts poétiques étaient exclusivement religieux. Et pourtant certaines compositions liturgiques, dues à l'inspiration du fils de Hugues Capet, ont survécu et survivront à toutes les chansons de geste. « Un jour, dit Helgaud, comme il inaugurait à Étampes un palais que Constance venait d'y faire bâtir, il ordonna pour le repas du soir d'ouvrir la porte à tous les pauvres. L'un d'eux vint se placer aux pieds du roi,

[1] Rodulf. Glaber. *Histor.*, lib. III, cap. II, *Patr. Lat.*, tom. CXLII, col. 649.
[2] *Ibid.* cap. IX, col. 668.

lequel lui faisait passer sous la table les aliments que les écuyers lui présentaient à lui-même. Cependant le pauvre, armé d'un couteau, détacha les lames d'or qui décoraient la frange du manteau royal et, son larcin accompli, il s'éloigna sans être remarqué. Au sortir de la table, la reine s'aperçut du vol et s'emporta en injures. Est-ce ainsi, dit-elle, que vous vous laissez déshonorer? — Je ne suis point déshonoré, répondit Robert. Cet or était sans doute plus nécessaire à celui qui l'a pris qu'à moi-même [1]. — Dans sa résidence de Poissy (Pisciacus), Robert avait fait construire un monastère dédié à sainte Marie mère de Dieu. Il aimait à y passer les nuits en prière, prosterné devant l'autel. Un matin comme il rentrait au palais, il trouva sa lance royale toute couverte de lames d'argent dont la reine Constance l'avait fait décorer. Un pauvre passait en ce moment sous les fenêtres du royal appartement. Robert l'appela : Détache ces lames d'argent, lui dit-il ; elles te seront de quelque utilité ; à un soldat comme moi une lance de fer suffit [2]. » Le chroniqueur qui raconte ces détails et une foule d'autres semblables n'y voit que des actes de charité royale. Il nous semble qu'on pourrait les considérer aussi comme une protestation contre le luxe corrupteur de la fastueuse reine. Les modernes écrivains affectent de prendre en pitié ces actes du roi Robert, parce qu'ils lui furent inspirés par une foi profondément chrétienne ; ils les admireraient sans réserve dans un philosophe stoïcien.

Le roi Robert et les pauvres.

6. « Le pieux roi, continue le biographe, avait une prédilection particulière pour les lépreux ; il se souvenait de la bonté touchante avec laquelle le Sauveur lui-même les accueillait aux jours de sa vie mortelle. A l'exemple du divin Maître, Robert les admettait près de sa personne, leur distribuait des aumônes, et plus d'une fois on le vit baiser leurs mains couvertes d'ulcères. Quand on lui demandait où il puisait nn pareil courage. Je me souviens, répondait-il, que moi aussi je suis poussière et que je retournerai en poussière. » Ou bien il racontait que souvent Jésus-Christ avait

[1] Helgaud, col. 913.
[2] *Ibid.*, col. 914.

pris l'apparence d'un lépreux et reçu sous cette forme l'hospitalité que lui offraient les saints. Dieu récompensa cette vertu héroïque par le don des miracles. Il suffisait que le roi touchât de sa main les malades, en faisant sur eux le signe de la croix, pour leur rendre la santé[1]. » Ainsi parle Helgaud, contemporain et ami du roi Robert. Il avait vu de ses yeux les guérisons miraculeuses dont il parle. La tradition d'ailleurs a conservé ce souvenir : c'est à partir de Robert le Pieux que les rois de France ont pris l'usage de toucher à certains jours les malades scrofuleux en disant : « Le roi te touche, Dieu te guérisse. » Heureuse la France, si tous les descendants des capétiens qui régnèrent sur elle se fussent montrés, comme Robert, dignes de leur titre de rois très chrétiens ! « Le jeudi saint, dit encore Helgaud[2], la cour de ce roi pieux offrait un admirable spectacle. Trois cents pauvres étaient réunis au palais, à l'heure de tierce. Robert les servait à genoux ; il distribuait à chacun d'eux une portion de légumes, un poisson, un pain, une mesure de vin et un denier. A sexte, trois cents autres indigents étaient servis de même. Le soir cent pauvres clercs ou religieux prenaient place à la table royale. Robert leur faisait la même distribution, mais en donnant à chacun douze deniers. Après le repas, déposant son manteau royal, revêtu d'un cilice, il leur lavait les pieds, pendant qu'un diacre chantait le récit de la cène du Seigneur selon l'Évangile de saint Jean. » On vit quelquefois jusqu'à cent soixante évêques ou prêtres assister le pieux roi dans cette représentation du *Mandatum Domini*, dont l'usage se conserva également dans le cérémonial des rois de France. « Les deux jours suivants, vendredi et samedi saint, continue le chroniqueur, étaient consacrés à la visite des églises et à l'adoration de la croix. Dans la nuit du samedi saint, le roi communiait au sacrement du corps de Jésus-Christ, pour lequel il avait la piété la plus tendre et la plus profonde. Le superbe palais qu'il avait fait construire à Paris fut inauguré, dit encore Helgaud, le jour de Pâques. Au

[1] Helgaud. col. 931.
[2] *Ibid.*, col. 924.

milieu d'un royal appareil, les pauvres furent admis à la salle du festin. Au moment où les officiers présentaient à Robert l'eau pour se laver les mains, un aveugle, informé par les assistants de ce qui se passait, éleva la voix et demanda comme une faveur que le roi voulût bien lui jeter quelques gouttes d'eau sur le visage. Robert affecta de prendre sa requête pour une plaisanterie sans conséquence, et de la main il lui jeta en riant quelques gouttes d'eau à la figure. Mais en ce moment l'aveugle recouvra la vue. Tous les grands se précipitèrent autour de lui pour constater le prodige ; un chant d'action de grâces retentit dans la salle. L'aveugle miraculeusement guéri prit place au festin, pendant lequel les louanges de Dieu furent l'unique sujet de toutes les conversations [1]. »

Une conspiration. Clémence du roi.

7. Le chroniqueur ne dit pas si les courtisans de la reine Constance prirent part à cette allégresse sainte, mais il laisse entendre qu'ils eussent volontiers, sans cet événement, repris les entretiens frivoles dont ils avaient l'habitude [2]. Le biographe parle de conspirations auxquelles les méridionaux ne furent peut-être pas étrangers. Le parti de la reine faisait opposition perpétuelle; chacun le savait à la cour et l'on se redisait à voix basse cet alexandrin qui passa depuis en proverbe :

Constans et fortis, quæ non constantia ludit [3] *!*

Robert avait le secret de déjouer toutes ces trames sans sortir de l'admirable mansuétude qui faisait le fond de son caractère. « Une année, comme il s'était rendu au palais de Compiégne pour y célébrer les fêtes pascales, le jeudi saint, pendant qu'il lavait les pieds aux pauvres, douze seigneurs qui avaient juré sa mort s'apprêtaient à le poignarder. On les saisit et ils avouèrent leur projet parricide. Le très-doux roi les fit enfermer dans la maison dite de Charles le Chauve ; leur envoya des mets de sa table et veilla à ce qu'ils pussent tous

[1] Helgaud. col. 915.

[2] *Quorum verba forte fuissent vana et otiosa, nisi tanto lumine forent illustrati eo die.*

[3] Helgaud. col. 915.

se confesser afin de participer le jour de pâque au corps et au sang du Seigneur. Selon les lois en vigueur à cette époque, le jugement solennel des coupables ne pouvait avoir lieu qu'à l'expiration du temps pascal. Ce ne fut donc que le lundi de *Quasimodo* que les conjurés eurent à comparaître au plaid royal. A l'unanimité, ils furent condamnés à mort. La sentence fut portée au roi, et les coupables à genoux attendaient l'heure du supplice. Je ne puis, dit Robert, condamner des chrétiens qui viennent de recevoir l'aliment et le breuvage céleste. Au nom du Seigneur Jésus je leur pardonne. — Il adressa ensuite aux rebelles une exhortation touchante, et pour les mettre dans l'impossibilité de retomber dans leur crime, il les bannit de sa cour et les renvoya isolément chacun dans son pays [1]. »

Eglises fondées par le roi Robert. Les cathédrales du moyen âge.

8. Dans ce trait de clémence souveraine, on retrouve la tendre dévotion du saint roi pour le sacrement de l'eucharistie. Le Dieu du tabernacle régnait alors véritablement sur la France. Robert lui élevait des temples magnifiques à Paris, à Orléans, à Auxerre, à Autun, à Vitry, à Melun, à Poissy, à Compiègne. Les provinces entières s'associaient dans un élan de charité et de foi, pour concourir à l'œuvre royale. La plupart de nos cathédrales gothiques remontent, sinon comme exécution du moins comme idée première, à cette époque du onzième siècle, où un roi pieux couvrait la France de palais dédiés au roi des rois. Ces cathédrales étaient aussi par excellence les palais des pauvres. Pour les construire et les décorer, tous les arts, tous les métiers se formaient en confraternités ; les architectes inconnus qui en dressaient le plan ne demandaient d'autre faveur que d'avoir leur tombe sous le portique qui représentait pour eux l'entrée du ciel. L'histoire du monde se détachait en relief dans les statues innombrables du portail, dans les verrières admirablement coloriées, où la lumière du soleil semblait rendre à la vie l'image des justes et des saints de l'ancienne et de la nouvelle loi. Plus hautes que les chênes des forêts, les voûtes élancées invitaient à la prière sous leurs mystérieuses pro-

[1] Helgaud, col. 911.

fondeurs; la foi de tout un peuple semblait pénétrer jusqu'aux cieux avec la flèche qui s'élevait au-dessus des nuages; elle empruntait pour se faire entendre la voix des cloches, voix puissante comme celle du tonnerre, majestueuse comme celle de l'Océan. Partagée en forme de croix, la cathédrale inclinait son chevet, de même que Jésus-Christ mourant pour le salut du monde avait incliné la tête. Tout l'admirable symbolisme des cathédrales du moyen âge a été de nos jours étudié, compris, admiré; nos générations ont réappris à lire ces livres gigantesques, entaillés dans la pierre par la foi de nos aïeux. On parvient à les restaurer et même à en composer de nouveaux qui ne sont pas trop indignes des anciens. Mais on a négligé le côté social qui faisait de ces temples merveilleux le centre de toute activité généreuse. Les pauvres ne trouvaient pas seulement un abri sous les arceaux dorés des basiliques. Ils étaient immatriculés à l'église qui les nourrissait. Les colléges canoniaux et monastiques, les menses épiscopales, constituaient de véritables ministères de la charité publique, à côté des palais élevés au Dieu de l'eucharistie. Jésus-Christ devenu dans son sacrement la nourriture des âmes continuait, comme autrefois sur la montagne, à multiplier le pain du corps pour la foule des indigents. Les riches offraient en grande piété leurs trésors au Dieu des pauvres en faveur de ses membres souffrants. De là ces innombrables donations et legs que rois, princes, nobles, bourgeois faisaient « pour le remède de leur âme, » *pro remedio animæ*. Dans ce commerce de la charité chrétienne, le don offert à Dieu et distribué en son nom n'humiliait pas le pauvre qui le recevait; l'harmonie s'entretenait entre les classes sociales; on ignorait cet antagonisme meurtrier qui fait de nos multitudes sans Dieu des machines à émeute et à barricades. Tout le mécanisme de l'état chrétien, tel que le concevait Robert, gravitait autour de l'église. A l'ombre des tours majestueuses de la cathédrale, des hommes consacrés à Dieu élevaient les jeunes générations dans les principes de foi qui faisaient le bonheur de leurs pères. La science, à tous ses degrés, s'abritait sous le temple élevé au Dieu des sciences. Diplomatie, politique, administration, ces grands mots dont nous

sommes aujourd'hui si fiers et qui grèvent si lourdement nos budgets modernes, revêtaient alors un habit de moine, une robe d'évêque ou de prêtre, et ne coutaient rien à l'État. Ainsi croyait, pensait et agissait la société chrétienne du moyen âge. Les hommes vivaient dans l'amour de Dieu qui rendait leur patrie terrestre si florissante; ils ne craignaient pas de mourir pour lui et pour elle; la communion de pensées et d'espérances autour d'une même table eucharistique réunissait tous les rangs sans les confondre, comme une famille de frères au banquet du père céleste. En travaillant pour le ciel, on accomplissait sur la terre des œuvres immortelles.

Robert le Pieux et Léothéric archevêque de Sens.

9. Dans un milieu si profondément chrétien, le crime de lèse-majesté par excellence était l'hérésie. Tout ce qui attaquait le dogme catholique sur lequel reposait l'édifice social était un attentat contre la société tout entière. Robert le Pieux, si clément quand les outrages n'atteignaient que sa personne, déployait alors une vigilance extrême et une infatigable activité. Il n'épargnait pas même les évêques. « Il arriva, dit Helgaud, que le métropolitain de Sens, Léothéric, abusant de son pouvoir, se servait quelquefois de la communion pour rechercher les coupables et faisait intervenir le sacrement de l'eucharistie comme un moyen de police inquisitoriale. Informé du fait, le roi en témoigna la plus vive indignation; il adressa au métropolitain la lettre suivante : « Vous passez pour savant, mais je ne vois point briller en vous la lumière de la véritable sagesse. Je me demande sur quel fondement vous pouvez appuyer votre conduite, quand pour servir les intérêts de votre injuste domination et dans un sentiment de haine vous faites de l'administration du corps et du sang du Seigneur une épreuve qui vous aide à découvrir des coupables. Les paroles liturgiques que le prêtre doit prononcer en donnant la communion sont les suivantes: « Que le corps de Jésus-Christ soit pour vous le salut de l'âme et du corps. » Pourquoi donc, d'une bouche téméraire et souillée, osez-vous leur substituer celles-ci : « Si vous êtes digne, recevez le corps du Seigneur? » Est-ce donc que jamais un mortel peut être digne? J'en jure par la foi du Christ, si vous, prince de l'église, vous ne venez à résipiscence, vous serez déposé de la dignité épiscopale,

et condamné avec ceux qui ont dit au Seigneur : « Éloignez-vous de nous. » Épouvanté de la vigueur de ce langage, reprend le biographe, Léothéric ne répliqua point, il renonça à sa formule impie, laquelle avait déjà été adoptée par d'autres évêques qui s'empressèrent également de la supprimer [1]. » Nous ne savons si cet incident se rattache à un autre fait non moins grave, dans lequel le pape Jean XIX intervint en 1008 avec une fermeté vraiment apostolique. Léothéric de Sens et Fulco d'Orléans avaient refusé de recevoir un privilége apostolique adressé à l'abbé de Saint-Benoît-sur-Loire. Ils en avaient fait jeter au feu les exemplaires authentiques, quand ils leur furent communiqués. Le pape en écrivit sur-le-champ au roi de France. « Si les deux évêques coupables n'ont pas fait leur soumission au saint-siége d'ici aux prochaines fêtes de pâques, disait le souverain pontife, ils seront excommuniés [2]. » Léothéric se soumit au pape comme il s'était soumis au roi ; Fulco l'imita, et l'affaire n'eut pas d'autres suites.

Une société secrète à Orléans.

10. Le diocèse d'Orléans était alors, sans que son évêque en fût informé, devenu le centre d'une association occulte qui travaillait dans l'ombre au renversement de toute foi et de toute civilisation chrétiennes. La persistance des sociétés secrètes à toutes les époques de l'histoire ecclésiastique, depuis Constantin le Grand, est un fait qui mérite l'attention des esprits sérieux. On eût dit que Satan, ne pouvant plus régner sur le monde à ciel ouvert, s'était réfugié dans les catacombes abandonnées par l'Église, pour y préparer souterrainement son futur triomphe. C'est la même tactique qu'il poursuit de nos jours pour organiser et discipliner les innombrables légions du désordre, qui menacent d'ensevelir dans les ruines et le sang toutes les institutions sociales. A ce point de vue, les criminelles tentatives des sectaires d'Orléans, au commencement du onzième siècle, sont curieuses à étudier. Vers l'an 1008, une femme dont le nom est resté inconnu vint d'Italie dans

[1] Helgaud. col. 912.
[2] Jaffe. *Regest. Joann. XIX.* p. 349.

les Gaules, apportant le programme d'une association secrète vraiment infernale qui devait bientôt étendre ses ramifications pour la ruine des âmes. L'astucieuse italienne se fixa à Orléans ; elle avait un tel charme de séduction qu'elle exerçait un empire irrésistible non-seulement sur les ignorants et les simples, mais sur les intelligences les plus cultivées et sur les plus savants hommes de la cléricature. Ses premiers adeptes furent, dans le clergé d'Orléans, un chanoine de Sainte-Croix nommé Lisoius et l'écolâtre Étienne. Tous deux travaillèrent avec ardeur à l'extension de la secte, et lui procurèrent de nombreux adhérents. Leur propagande d'ailleurs était aussi discrète qu'active ; rien ne transpirait au dehors, les conciliabules se tenaient durant la nuit dans un local soigneusement fermé. La réputation de science et de vertu de l'écolâtre et du chanoine de Sainte-Croix étaient comme une sauvegarde et une garantie pour les adeptes [1]. L'affiliation échappa ainsi à tous les regards durant plus de dix années ; elle se recruta parmi les membres du chapitre, dont l'un, nommé Théodat, mourut dans cette erreur sans jamais en avoir été soupçonné. Peu à peu la contagion gagna les provinces voisines, et le mal croissait chaque jour, lorsque vers l'an 1019 la première révélation d'un tel état de choses fut faite à Robert le Pieux par une lettre du duc de Normandie Richard V. Celui-ci avait reçu la confidence d'un de ses vassaux, le comte Aréfast, près duquel un émissaire avait assayé des tentatives d'affiliation dans les circonstances suivantes. Un jeune clerc normand du nom d'Herbert était allé achever ses études à Orléans, attiré par la réputation de l'écolâtre Étienne ; mais au lieu de la vérité qu'il cherchait, il puisa à cette source empoisonnée les plus détestables enseignements. Loin de se révolter contre les monstrueux secrets auxquels il fut successivement initié, le jeune homme y trouva un encouragement à ses passions naissantes. A son retour en Normandie, il se promit de propager la nouvelle doctrine. Croyant trouver dans Aréfast une recrue facile

[1] Rodulf. Glaber. *Historiar.*, lib. III, cap. VIII, *Patr. Lat.*, tom. CXLII, col. 659.

à conquérir, il s'ouvrit à lui sans réserve et lui dévoila tout le plan de la secte. Homme de probité, de bon conseil et d'une intelligence qui s'était plus d'une fois manifesté dans les ambassades dont il avait été chargé près du roi de France, Aréfast comprit la gravité d'un pareil secret; mais il fut assez habile pour dissimuler ce sentiment à Herbert et lui laissa espérer tout ce qu'il voulut. Cependant il avertissait le duc de Normandie et le priait d'informer Robert le Pieux du nouveau danger qui menaçait ses États.

Le comte Aréfast et les nouveaux manichéens.

11. Surpris d'une si étrangère nouvelle, le roi répondit sur-le-champ en priant Aréfast de se rendre lui-même à Orléans, d'y amener Herbert et de ménager tellement sa conduite que les sectaires ne pussent suspecter en rien son dessein véritable. Aréfast devait se présenter comme un adepte sollicitant l'initiation, et subir toutes les épreuves préliminaires. Il joua parfaitement ce rôle : Herbert lui servit d'introducteur, on l'admit aux conciliabules; il s'y tenait assis au dernier rang, écoutait les discours des illuminés et feignait d'y prendre le plus vif intérêt. Le système doctrinal des sectaires n'était autre qu'une négation absolue de tous les dogmes chrétiens. « Jésus-Christ, disaient-ils, n'est pas né de la vierge Marie; sa passion, sa mort sur la croix, sa résurrection sont autant de fables. Le baptême ne remet pas les péchés, l'ordination du prêtre ne lui donne pas le pouvoir de consacrer le pain et le vin eucharistiques, ni de les changer au corps et au sang de Jésus-Christ. L'invocation des saints est inutile et leur intercession complètement inefficace. Les livres de l'ancien et du nouveau Testament ne contiennent que des rêveries insensées. Il n'y a jamais eu de création. La terre et le ciel ont toujours été tels que nous les voyons, sans avoir eu ni auteur ni commencement. Les œuvres de piété sont un travail inutile; les récompenses ou les peines d'une autre vie n'existent pas; toutes les actions, même les plus criminelles aux yeux des ignorants, sont par nature indifférentes; le mariage constitue un joug inhumain, la volupté est la seule loi du monde. » Aréfast ne se permit que très peu d'objections. Il demanda seulement en qui il devrait désormais

placer sa confiance, puisqu'on lui défendait de croire à Jésus-Christ rédempteur. « Jusqu'ici, lui fut-il répondu, vous êtes resté avec les ignorants profanes plongé dans un abîme d'erreurs. Nous vous ouvrirons les portes du salut, si vous consentez à y entrer par l'imposition de nos mains. Vous serez purifié de toutes fautes et rempli du véritable esprit saint. On vous donnera un aliment céleste qui rassasiera votre âme, vous jouirez comme nous de visions angéliques et Dieu sera pour toujours avec vous. » L'aliment céleste dont ils vantaient ainsi les charmes, était emprunté aux anciennes pratiques théurgiques de la gnose et de Manès. A certaines époques fixées, ils se rendaient, hommes et femmes, durant la nuit dans une vaste salle, où chacun tenait à la main une lampe allumée. Après des évocations démoniaques, sur un signal du chef, toutes les lampes étaient éteintes et une scène de bestiale promiscuité s'accomplissait dans les ténèbres. De ces conjonctions monstrueuses naissaient de malheureux enfants, qu'on égorgeait huit jours après leur naissance. Leur corps était jeté dans un brasier ardent, et les cendres soigneusement recueillies devenaient ce viatique sacré, cet aliment céleste dont on venait de parler à Aréfast. On les mêlait à la nourriture et aux boissons ordinaires pour l'usage des initiés [1].

12. Ces horribles détails, racontés dans toute leur crudité par les *Gesta synodi Aurelianensis*, paraissent absolument incroyables au docteur Héfélé. « Ce sont évidemment là, dit-il, de faux bruits répandus parmi le peuple et qui témoignent de l'horreur qu'on avait pour cette secte [2]. » Nous ne saurions partager cet avis. Le peuple n'intervint nullement dans l'enquête préalable qu'Aréfast poursuivit seul à ses risques et périls, pendant les quelques mois de sa pénible initiation. Les *Gesta* nous apprennent que le comte, fervent chrétien, au sortir de ces assemblées sacriléges, allait chaque matin retremper son courage et sa foi dans le sacrement l'eucharistie. Ce fut lui et nullement la rumeur populaire qui

[1] Labbe. *Concilior.*, tom. IX, col. 840.
[2] Héfélé. *Hist. des Conciles*, tom. VI, p. 256, trad. Delarc.

informa le roi de France de ces monstrueuses pratiques. Il ne dit que ce qu'il avait vu de ses yeux et entendu de ses oreilles. La véracité de son rapport est garantie par la délicatesse de sa conscience ; les *Gesta* ont été recueillis d'après sa déposition : l'auteur ajoute même qu'il croit devoir supprimer, pour épargner la pudeur publique, la partie des interrogatoires relative à ces faits monstrueux. En somme, les nouveaux manichéens d'Orléans, c'est le nom que leur donne Adhémar de Chabannais, n'inventaient rien ; ils reproduisaient exactement les crimes qui avaient motivé contre leurs ancêtres toute la rigueur des lois de Justinien et de Théodose ; ils importaient dans la Gaule chrétienne, les mystères infâmes de la théurgie orientale et renouvelaient sous d'autres formes les rites sanglants, les holocaustes homicides des cultes idolâtriques. Robert, la reine Constance, Léothéric de Sens et un grand nombre d'évêques se rendirent à Orléans. La nuit précédente, les officiers royaux avaient surpris les sectaires dans une de leurs assemblées mystérieuses, et les avaient tous arrêtés. Parmi eux se trouvaient dix chanoines de Sainte-Croix. Aréfast qui selon sa coutume assistait à la réunion fut également incarcéré, et le lendemain il comparut avec les autres, dans la cathédrale de Sainte-Croix, devant le roi, les évêques et le clergé. Aucun laïque, pas même la reine Constance, ne put pénétrer dans la basilique, dont les portes assiégées par une multitude immense restèrent fermées. Pour dédommager la reine, on lui confia le soin de veiller à ce que la consigne ne fût pas violée, et elle s'en acquitta avec la fermeté habituelle de son caractère.

Arrestation des sectaires d'Orléans.

13. « Aréfast prit le premier la parole, disent les *Gesta*. Seigneur roi, dit-il, je suis vassal de Richard votre très-fidèle comte de Normandie ; c'est injustement qu'on m'a incarcéré et qu'on me fait comparaître, chargé de chaînes, devant vous. — Le roi lui répondit : Expliquez-nous ce qui s'est passé, afin que nous puissions juger en pleine connaissance de cause. Si vous êtes innocent, vous serez rendu à la liberté ; sinon vous resterez dans les fers. — Aréfast s'exprima en ces termes : Ayant ouï parler de la science et de la piété de ces hommes qui comparaissent aujourd'hui devant vous,

je suis venu en cette ville pour profiter de leurs instructions. C'est là le motif qui m'a fait quitter ma patrie. S'il y a là un crime quelconque, les évêques qui vous entourent en décideront. — Pour que nous puissions nous prononcer, dirent les évêques, il faut d'abord que vous nous expliquiez la nature des enseignements que vous avez puisés près de ces hommes. — Aréfast s'adressant alors au roi : Que votre majesté, dit-il, de concert avec les vénérables évêques, interroge mes coaccusés, afin d'entendre de leur propre bouche la doctrine qu'ils professent. Vous jugerez ensuite si elle est repréhensible ou non. — Le roi et les évêques procédèrent à l'interrogatoire successif de chacun des sectaires, leur ordonnant de faire leur profession de foi sans dissimulation ni réticence. Mais aucun d'eux n'en eut le courage. Ces ennemis de la vérité refusèrent tous de parler sincèrement. Plus on les pressait, moins ils se laissaient prendre, comme l'anguille glisse entre les mains du pêcheur. Il ne fut pas possible de leur arracher le moindre aveu. Indigné de cette mauvaise foi, Aréfast leur dit : Je croyais avoir trouvé en vous des docteurs de vérité. Vous ne cessiez de me vanter votre sincérité. Vous étiez prêts, disiez-vous, à subir la mort pour affirmer la divinité de votre doctrine. Et maintenant vous n'osez même en dire le moindre mot, et vous m'abandonnez seul dans ce péril mortel. Je ne suis pourtant qu'un novice et le dernier de vos disciples. L'heure est venue de vous faire connaître tels que vous êtes. Obéissez au roi, exposez votre doctrine telle qu'elle est, pour que les évêques la puissent juger. Vous m'avez appris que le baptême n'efface point les péchés, que le Christ n'est pas né de la Vierge Marie, qu'il n'a point souffert la passion, qu'il ne fut pas enseveli, qu'il n'est pas ressuscité d'entre les morts, que le pain et le vin consacrés sur l'autel par les prêtres ne peuvent être par la vertu du Saint-Esprit changés au corps et au sang du Seigneur. — Après cette déclaration explicite d'Aréfast, l'évêque de Beauvais, Guérin demanda à Étienne et à Lisoius, les deux chefs de la secte, si telle était réellement leur croyance. Oui, s'écrièrent-ils avec une audace diabolique. C'est là ce que nous croyons, et nous le soutiendrons jusqu'à la mort. — Comme l'évêque leur démontrait que la

puissance divine de Jésus-Christ n'a point de bornes, et que très réellement le Sauveur avait voulu naître d'une vierge, mourir sur la croix pour racheter le genre humain et ressusciter d'entre les morts pour nous assurer à nous-mêmes le bienfait de la résurrection dans sa gloire, les deux hérésiarques l'interrompirent en disant : Nous n'y étions pas, et nous ne pouvons regarder de tels récits comme sérieux. — Mais, leur demanda l'évêque, croyez-vous à l'existence des aïeux que vous n'avez point connus et dont vous êtes les descendants ? — Oui, répondirent-ils. — Puisque vous croyez à l'existence d'aïeux que vous n'avez point vus, reprit l'évêque, pourquoi refusez-vous de croire à l'existence du Verbe éternel, Dieu de Dieu, engendré avant les siècles, et incarné à la fin des temps, par l'opération du Saint-Esprit, dans le sein de la vierge Marie ? — Ce qui répugne à la nature, répliquèrent-ils, ne saurait s'accorder avec la création. — Ne croyez-vous pas, leur demanda l'évêque, qu'avant l'établissement de l'ordre naturel, Dieu le Père a tout créé par son Fils. — Ce sont des fables, répondirent-ils. Libre à vous de les faire croire à des esprits grossiers, qui adoptent sans examen les inventions bizarres qu'on a écrites sur des peaux d'âne ou de mouton. Pour nous, nous avons une loi intérieure gravée par L'Esprit-Saint dans nos consciences. Nous ne croyons que ce que Dieu, le maître du monde, nous a révélé. Cessez donc des objurgations inutiles, et faites de nous ce que vous voudrez. Le roi de gloire nous apparaît déjà dans les célestes régions, sa droite nous soutient pour d'immortels triomphes, elle nous ouvre les portes de l'éternité bienheureuse. — Il n'y n'eut pas moyen de les faire revenir à de meilleurs sentiments. Tous les évêques s'y employèrent en vain dans cette séance, qui dura depuis la première heure du jour jusqu'à la neuvième [1]. »

Concile d'Orléans. Condamnation et mort des sectaires.

14. « A chaque observation nouvelle qui leur était adressée, dit, Raoul Glaber, ils répondaient par des injures contre la foi chrétienne. On procéda solennellment à leur dégradation ecclésiastique, sans que cette cérémonie terrible les impressionnât d'aucune sorte.

[1] *Gesta concil. Aurelian.* Labbe, tom. IX, col. 841.

Enfin, pour les épouvanter, on leur dit que s'ils n'abjuraient leurs erreurs le roi les ferait brûler vifs. Cette menace, loin de les intimider, exalta leur fanatisme. Nous sortirons sains et saufs des flammes, s'écriaient-ils. Le feu de la terre ne saurait nous atteindre. — Le roi espérant que leur frénésie tomberait devant l'appareil du supplice ordonna de faire dresser un immense bûcher, à quelque distance de la ville [1].» — « Cependant, reprennent les *Gesta*, la multitude continuait d'assiéger les portes de l'église. La reine Constance se tenait au milieu de ses gardes sur le parvis, pour contenir la foule et l'empêcher de massacrer les prisonniers. Quand ceux-ci, au nombre de treize, défilèrent devant la reine, elle vit passer au premier rang l'écolâtre Étienne, qui jadis avait été son confesseur. Prise d'un mouvement d'indignation, elle lui enfonça dans l'œil la pointe d'une baguette qu'elle tenait à la main [2]. » — « En approchant du bûcher, les captifs s'écrièrent qu'ils allaient donner à tout le peuple un exemple de leur pouvoir surnaturel ; ils se dégagèrent des mains des gardes et coururent se jeter eux-mêmes dans les flammes. Mais l'art magique sur lequel ils comptaient leur fit défaut. En sentant l'ardeur du feu qui pénétrait leur chair : Nous avons été le jouet d'une illusion satanique, s'écrièrent-ils; nous avons blasphémé le Seigneur Dieu, nous reconnaissons en ce moment son pouvoir! —Les assistants se précipitèrent aussitôt pour les arracher à la fournaise ardente. Mais la flamme vengeresse les avait tellement atteints qu'il fut impossible de les sauver [3]. On avait, ajoutent les *Gesta*, jeté dans le brasier la cendre abominable dont ils se servaient dans leurs horribles festins. Elle fut brûlée avec eux. Un clerc et une religieuse qu'ils avaient enrôlés dans leur affiliation se repentirent sincèrement et furent rendus à la liberté [4]. » L'évêque d'Orléans Odalric, successeur de Fulco, apprit que le *præcentor* Théodat, chanoine de Sainte-Croix, mort trois ans auparavant, avait persévéré jusqu'à la dernière heure dans cette

[1] Rodulf. Glaber, *loc. cit.* col. 653.
[2] Labbe, col. 842.
[3] Glaber, col. 664.
[4] Labbe. col. 842.

nouvelle hérésie dont alors on ne soupçonnait même pas l'existence. Le fait ayant été constaté par des témoignages irrécusables, le corps de Théodat fut exhumé de l'église où il reposait et jeté à la voirie. Au nom du libéralisme moderne, les écrivains de nos jours, dénaturant complétement les faits, prennent parti pour les manichéens d'Orléans; ils les représentent comme les victimes du fanatisme d'un roi que sa dévotion rendait féroce. Les manichéens d'Orléans étaient des criminels de la pire espèce ; ils s'infligèrent à eux-mêmes le supplice dont un pieux roi se contentait de les menacer. Robert voulait les convertir ; ils préférèrent se brûler eux-mêmes et ne s'avisèrent que trop tard de leur imprudence. Toutes les tentatives pour les sauver furent inutiles, car on voulait les sauver. Telle est la vérité historique sur les manichéens d'Orléans, précurseurs des sectes albigeoises et vaudoises qui devaient plus tard reprendre l'œuvre de destruction sociale, rêvée par les ennemis de tout ordre et de toute civilisation.

§ III. Hagiographie contemporaine.

Mort de saint Nil le Jeune.

15. Le mouvement religieux qui entraînait alors le monde était universel. La réaction essayée par le manichéisme d'Orléans fut à peine remarquée : rois, princes, peuples, tous voulaient servir le Dieu de l'Évangile et le glorifier sur la terre, pour être admis à partager la gloire de son royaume céleste. Une génération de saints renouvelait les exemples de vertu et les œuvres édifiantes des premiers âges de l'Église. Le saint Antoine du onzième siècle, l'illustre ermite d'Italie, Nil le Jeune, achevait à Tusculum sa vie d'humilité, de solitude et de pénitence. Chassé avec ses disciples de son campement de Val-Luce, près du Mont-Cassin, par les Sarrasins qui dévastaient la Calabre, il était venu fixer ses tentes à dix milles de Rome, dans une contrée sauvage, nommé Serpéri, peut-être parce qu'elle n'avait alors d'autres habitants que les scorpions et les serpents du désert. Nil la transforma et en fit un séjour de bénédiction et de grâces. Le comte Grégoire de Tusculum, sur le territoire duquel il se trouvait, voulut connaître ce père des ermites, ce pa-

triarche de la solitude. Le seigneur féodal, malgré son ambition et l'odieuse tyrannie qu'il faisait peser sur Rome, avait conservé des sentiments de foi. Il se prosterna aux pieds du vieillard en disant : « Serviteur du Très-Haut, mes péchés me rendent indigne d'offrir l'hospitalité à un saint tel que vous. Mais puisqu'à l'exemple du divin Maître vous avez daigné honorer de votre présence les domaines d'un pécheur tel que moi, ma demeure, ma cité de Tusculum et toutes ses campagnes sont à votre disposition. Ordonnez-en comme il vous plaira. — Que le Seigneur vous bénisse, vous et vos serviteurs, votre maison et votre cité, répondit le bienheureux père. Je ne vous demande que la permission d'habiter ce petit coin de vos domaines, et d'y élever un monastère où nous servirons le Seigneur, en le priant pour vous. » Le comte s'empressa de ratifier cette modeste prière. Telle fut l'origine du couvent de Grotta-Ferrata, élevé sur les ruines de l'ancienne villa de Cicéron. Les fleurs de la solitude chrétienne s'épanouirent ainsi dans une retraite jadis illustrée par l'éloquence et la philosophie païenne du prince des orateurs latins. Nil y acheva ses jours dans la contemplation et la prière. Averti surnaturellement de sa mort prochaine, il rassembla ses frères et leur dit : « Quand j'aurai émigré de cette vie, vous confierez mon corps à la terre. Je vous prie de ne point le déposer dans une église, c'est un honneur dont je ne suis pas digne. Vous n'élèverez ni chapelle ni oratoire sur le lieu de ma sépulture ; si pourtant vous tenez à y placer un signe qui en conserve la mémoire, contentez-vous d'y mettre une tombe plate sur laquelle puissent s'asseoir les voyageurs, car je fus moi-même voyageur sur la terre tous les jours de ma vie. Surtout souvenez-vous de moi dans vos saintes prières. » Ayant ainsi parlé, il les bénit, et s'étendit sur sa couche pour mourir. Il y resta deux jours, priant et se fortifiant par le signe de la croix. A cette nouvelle, Grégoire de Tusculum accourut avec un très-habile médecin, nommé Michel. Il s'agenouilla à côté du patriarche, lui prit la main droite et la couvrant de baisers et de larmes : « O père, bien aimé père, s'écria-t-il, pourquoi nous quittez-vous ? Sont-ce mes péchés qui vous ont déterminé à émigrer vers le ciel ? Vous ne me répondez même plus et vous ne vous oppo-

sez point à ce que je baise votre main bénie, vous qui m'en empêchiez si souvent en disant : Je ne suis ni évêque ni prêtre ni diacre, mais un humble moine. Vous ne devez pas me baiser la main. » Ainsi parlait le comte, et ses sanglots entrecoupaient sa voix. Cependant le bienheureux restait dans son extase silencieuse. Le médecin s'assurait que le pouls n'accusait aucune espèce de fièvre, et déclara que l'homme de Dieu pourrait vivre longtemps encore. Mais à peine se fut-il éloigné avec le comte, au moment où le soleil disparaissait à l'horizon, Nil remit sa bienheureuse âme entre les mains du Père céleste [1] » (26 septembre 1005).

Martyre de saint Abbon de Fleury.

16. L'année précédente, saint Abbon de Fleury, une autre gloire de la vie monastique, mourait en France, martyr de son zèle pour la discipline. Il avait entrepris la réforme du monastère de la Réole en Gascogne. Nous en avons déjà fait la remarque, ce n'était pas chose facile d'arrêter la licence qui s'était introduite, avec l'oubli des règles canoniques, dans certaines communautés religieuses. Le relâchement et le désordre étaient à leur comble dans le monastère de la Réole. Saint Abbon essaya d'abord d'y faire observer plusieurs règlements que son zèle lui dicta; il y fit venir en même temps quelques religieux de son abbaye de Fleury pour améliorer insensiblement, par des exemples de régularité et de vertu, l'esprit général. Mais les moines, aigris par ces mesures, se portèrent aux dernières violences. Une lutte s'engagea ; le saint abbé se jeta au milieu des combattants pour arrêter leur fureur sacrilége ; un de ces forcenés lui perça le flanc d'un coup de lance. Saint Abbon dissimula sa blessure et voulut remonter à sa cellule. En y rentrant, il expira dans les bras d'Aimoin, son disciple fidèle, qui nous a conservé le récit de ses travaux et de ses vertus (12 novembre 1004).

Sain Adalbéron évêque de Metz.

17. En ce temps, la terre fournissait une abondante moisson au ciel. Saint Adalbéron, évêque de Metz, mourait le 14 décembre 1005, Il était fils de Frédéric duc de la basse Lorraine et de Béatrix sœur de Hugues Capet. Sa naissance lui ouvrait ainsi le chemin à

[1] Bolland. *Act. Sanct.* 26 septembre.

tous les honneurs de la terre ; mais sa piété dirigea sa vocation vers le service de l'Église, et les hautes dignités qu'il y obtint furent relevées par son mérite. Élu évêque de Metz (994), il mit en pratique sa maxime favorite : « Pour faire le bien, disait-il, un bon pasteur doit commencer par se faire aimer. » Il avait pour cela tous les dons de la nature et de la grâce, des manières douces et polies, des inclinations bienfaisantes, l'art de rendre un service comme s'il eût été lui-même obligé. Il partagea le zèle des grands saints de son siècle pour la réforme monastique et propagea dans son diocèse l'ordre de Saint-Benoît, qui rappelait l'état religieux à sa première ferveur. Il voulut placer son épiscopat d'une manière plus spéciale sous les auspices de la chaire apostolique ; dans ce dessein, il entreprit un pélerinage *ad limina apostolorum*. Sa maison était l'asile des pauvres et des malheureux. Il les recevait avec bonté, leur lavait lui-même les pieds, selon les traditions de l'hospitalité antique, et se croyait honoré de servir de ses mains ces représentants de Jésus-Christ. Une maladie contagieuse, qu'on nomma le *feu sacré*, lui donna occasion de faire éclater l'héroïsme de sa charité. Plusieurs provinces furent alors affligées par ce fléau. Ceux qui en étaient atteints venaient à Metz, au tombeau de saint Goëric, y chercher un prompt secours à un mal si cruel. Adalbéron recevait chez lui tous les malades, lavait leurs ulcères malgré l'infection, et leur donnait lui-même à manger. Adalbéron, qui aimait si tendrement Jésus-Christ dans la personne des pauvres, avait une vive et respectueuse dévotion pour les mystères de ce Dieu sauveur. Il ne célébrait jamais la sainte messe sans s'être revêtu auparavant d'un cilice, et il ne pouvait tenir entre ses mains le corps de Jésus-Christ sans l'arroser de larmes. Il passait les veilles des principales fêtes sans prendre aucune nourriture, et pour mieux sanctifier par la prière et le recueillement le jeûne du carême, il se retirait dans quelque monastère de son diocèse. Saint-Adalbéron mourut le 14 décembre 1005.

Saint Fulcran évêque de Lodève.

18. L'année 1006 vit mourir saint Fulcran, évêque de Lodève. Issu d'une des plus nobles familles du Languedoc, Fulcran se distingua également par sa tendre piété, sa vigilance pastorale et sa

généreuse charité. Dans une famine qui désola le midi de la France, il se fit comme le père nourricier de tous les malheureux. Malgré ses libéralités, il trouva encore des fonds pour faire rebâtir son église cathédrale sous l'invocation de Saint-Genès d'Arles, et pour y joindre un monastère dédié au Sauveur. Après cinquante-huit ans d'épiscopat, il alla recevoir le prix de ses vertus (13 février 1006). Sur le point d'expirer, il se fit soutenir les bras pour donner une dernière bénédiction à son peuple bien-aimé, qui s'était réuni à la cathédrale où le saint évêque avait voulu mourir.

Saint Fulbert évêque de Chartres

19. Une autre gloire de l'église de France commençait alors à briller du double éclat de la vertu épiscopale et du mérite littéraire. C'était saint Fulbert, évêque de Chartres. D'une naissance obscure, il disait de lui-même « qu'on l'avait tiré de la poussière pour le faire asseoir avec les princes de l'église. » Il avait fait ses études à Reims sous la direction de Gerbert, depuis Sylvestre II. Sa réputation d'éloquence le fit appeler à présider l'école claustrale de Chartres. Il y porta une érudition qui n'avait d'égale que sa modestie. Outre les lettres divines et humaines, il avait acquis des connaissances médicales remarquables pour son temps. On voit, par son *Traité contre les Juifs* [1], qu'il n'ignorait pas l'hébreu. Les fonctions de l'épiscopat ne lui firent point discontinuer les leçons publiques. Sa volumineuse correspondance avec toutes les sommités religieuses, politiques et littéraires de son temps, atteste qu'il était alors regardé comme l'oracle de la France. Il a attaché son nom à la fondation de la cathédrale de Chartres, ce merveilleux monument du génie chrétien de nos pères. Au milieu des travaux et des honneurs de sa dignité, saint Fulbert ne considérait qu'avec effroi la responsabilité de sa charge. « Mon Créateur, disait-il, mon unique confiance, mon salut et ma vie, donnez-moi force et courage. Je crains d'être entré témérairement dans l'épiscopat et de devenir pour les autres une pierre d'achoppement : et pourtant, quand je songe que sans appui de naissance ou de richesses, « comme le pauvre élevé de son fumier, » je suis monté sur cette

[1] *Patr. Lat.*, tom. CXLI. col. 305.

chaire, il m'est impossible de ne pas voir là l'œuvre de votre Providence. » Saint Odilon, abbé de Cluny, fut obligé de calmer les scrupules du pieux et modeste prélat ; et, sur ses instances, Fulbert consentit à exercer un ministère que Dieu comblait de tant de bénédictions. Il méritait, pour la doctrine, de compter parmi les Pères de l'église. Ses *Lettres* [1] sont écrites avec beaucoup de grâce et d'esprit, d'un style aisé et délicat. Son *Traité contre les Juifs* se distingue par la solidité du raisonnement et la profondeur des pensées. A ces dons d'une intelligence supérieure, saint Fulbert joignait un zèle à la fois prudent et ferme pour le maintien de la discipline ecclésiastique ; et il le signala pendant toute la durée de son pontificat (1007-1029).

Foulque-Nerra comte d'Anjou.

20. Ces exemples de sainteté et de vertu réagissaient sur tous les rangs de la société. Les mœurs encore farouches des jeunes nations de l'Europe s'imprégnaient peu à peu de la sève religieuse. On en vit un exemple illustre dans la personne de Foulque-Nerra, comte d'Anjou, l'un des seigneurs les plus puissants de France, mais en même temps l'un des guerriers les plus emportés et les plus violents. Vers l'an 993, il était entré à main armée dans le cloître de Saint-Martin de Tours, et en viola l'asile. Les religieux, pour protester contre ce sacrilége, descendirent toutes les châsses des saints, toutes les images de Jésus-Christ crucifié, et les entourèrent d'épines ; fermèrent ensuite les portes de l'église avec défense de les ouvrir à personne qu'aux pèlerins étrangers. Foulque-Nerra, frappé de cet appareil lugubre voulut expier sa faute par une pénitence solennelle. Il vint, pieds nus, accompagné des principaux seigneurs de la suite, faire amende honorable au tombeau de saint Martin : il se prosterna devant les châsses des saints et le crucifix, promettant de respecter désormais l'église et toutes ses propriétés. Cet événement commença une révolution dans les idées du comte d'Anjou. Effrayé des désordres de sa vie, pour apaiser les remords de sa conscience troublée par tant de souvenirs sanglants, il fit le pèlerinage de Jérusalem, et au retour fonda le monastère de Beaulieu, près de

[1] *Patr. Lat.*, tom. CXLI, col. 189.

Loches. Un légat du souverain pontife consacra le nouveau couvent, et une bulle exempta le monastère de Beaulieu de la juridiction de l'archevêque de Tours. Deux autres pèlerinages en Palestine occupèrent le reste de la vie de Foulque-Nerra, et lui valurent le surnom de *Palmier*, à cause des palmes qu'il rapportait de chacun de ses voyages en Terre-Sainte.

Guillaume V duc d'Aquitaine.

21. Un prince tout à la fois plus puissant, plus religieux et plus pacifique que Foulque d'Anjou, était le duc d'Aquitaine Guillaume V, surnommé le Grand. C'était le défenseur des pauvres, le père des moines, le protecteur des églises. Dès sa jeunesse, il prit la coutume de faire chaque année le pèlerinage de Rome ou celui de Saint-Jacques en Galice. Guillaume d'Aquitaine entretenait des relations d'amitié avec le roi de France, Robert le Pieux ; Alphonse, roi de Léon ; Sanche le Grand, roi de Navarre; Canut, roi d'Angleterre et de Danemarck, et l'empereur saint Henri. Solidement instruit dans sa jeunesse, il conserva toujours le goût de l'étude. Il créa dans son palais une bibliothèque considérable ; à l'imitation de Charlemagne, il réunit près de lui des savants dont il aimait la société, et il passait dans leurs doctes entretiens les loisirs prolongés de l'hiver. Une découverte intéressante attira, vers l'an 1009, l'attention du monde catholique sur l'Aquitaine. Alduin, abbé du monastère de Saint-Jean-d'Angely, en Saintonge, trouva dans la muraille de son église un petit coffre de pierre, renfermant un reliquaire d'argent, avec cette inscription : « Ici repose le chef du précurseur de Jésus-Christ. « L'authenticité de cette relique était peut-être fort contestable. Néanmoins personne en Aquitaine ne songea à la révoquer en doute. On accourut bientôt à Saint-Jean-d'Angely non-seulement de toutes les parties de la Gaule, mais encore des pays étrangers. Le roi Robert y vint avec la reine Constance et offrit une conque d'or du poids de trente livres, ainsi que d'autres ornements précieux. Sanche, roi de Navarre, s'y rendit aussi ; le duc de Gascogne, le comte de Champagne, toutes les illustrations de l'époque y envoyèrent leurs plus riches offrandes. Nous relatons ce fait comme un trait caractéristique des mœurs du temps. Beaucoup d'autres du même genre se produisirent alors.

Les écrivains hostiles à la religion y ont trouvé l'occasion d'attaquer la simplicité crédule des âges de foi : ils ont prétendu que les prêtres et les moines exploitaient à leur profit la superstition populaire. Pour être juste et vrai, il fallait dire que s'il y eut erreur dans le degré de vénération à rendre à certaines reliques, il ne se trouva nulle part supercherie. Les prêtres et les moines partageaient sincèrement la croyance de leur temps : s'il se rencontra des dupes, ils le furent les premiers. Quant aux inconvénients qui pouvaient résulter de la dévotion des peuples à des reliques dont l'authenticité ne nous paraît point assez sérieusement prouvée, à nous qui jugeons d'après les ressources plus étendues et plus sûres de la critique moderne, voici la judicieuse observation du protestant Leibnitz : « En prouvant que l'on peut avec justice honorer les saints, en se renfermant dans les bornes que nous avons assignées, nous avons montré que l'on peut vénérer de même leurs reliques, et, en leur présence, ainsi que devant les images, rendre des hommages aux saints à qui elles appartiennent. Or, comme il ne s'agit ici que de pieuses affections, peu importe, lors même que par hasard les reliques que l'on croit véritables seraient supposées[1]. »

Recueil de canons de Burchard évêque de Worms.

22. Le prélat qui, à cette époque, fit preuve du savoir théologique le plus profond, fut Burchard, évêque de Worms (1006). Il était né dans la Hesse, de parents nobles, qui l'envoyèrent faire ses études d'abord à Coblentz, ensuite au monastère de Loches et à Liége. Promu jeune encore à l'épiscopat, il y conserva tous ses goûts d'étude. N'ayant personne auprès de lui qui pût le seconder, il pria Baldric, évêque de Liége, avec lequel il était lié d'amitié, de lui envoyer un homme versé dans la connaissance des Écritures, pour se mettre sous sa direction. Baldric lui donna le moine Olbert, qui devint depuis abbé de Gemblours. Burchard était préoccupé d'un projet gigantesque : il travaillait a la composition d'une théologie canonique, dans le but de rétablir l'observation de la discipline dans son diocèse. Il fut aidé dans cette volumineuse compi-

[1] Leibnitz, *Système théologique*, p. 198.

lation par Walther, évêque de Spire; par Brunicho prévôt de l'église de Worms, auquel il dédia son œuvre; mais surtout par Olbert, son maître. Afin d'en mûrir l'ensemble et les détails avec plus de calme, il se retira à deux lieues de Worms dans un ermitage qu'il s'était fait construire. Les autorités sur lesquelles il s'appuie dans ce long ouvrage sont les saintes Écritures; les écrits des Pères, saint Basile, saint Augustin, saint Ambroise, saint Benoît, saint Isidore, les décrétales des papes, les canons des Apôtres et ceux des conciles, les pénitenciels de Rome, de saint Théodore de Cantorbéry et du vénérable Bède. L'ouvrage est divisé en vingt livres, qui embrassent l'économie de tous les devoirs sociaux dans leurs rapports avec les diverses conditions. Dans la théologie morale et judiciaire de Burchard tout se tient. La règle, c'est la parole de Dieu interprétée et appliquée par l'Église. Toute la hiérarchie spirituelle et civile y trouve sa place depuis le pape jusqu'au moindre clerc, depuis l'empereur jusqu'au moindre chef de famille [1]. Les critiques modernes ont relevé quelques inexactitudes dans l'immense travail du saint et savant évêque de Worms, par exemple, des citations qui ne sont pas tirées des pièces originales, mais provenant d'autres collections fautives. Il suffira d'un mot pour répondre à ce reproche. Au onzième siècle, on n'avait pas sous la main les magnifiques éditions des pères et des conciles que nous devons à l'érudition des Bénédictins et des Jésuites, des Mabillon, des Labbe, des Mansi, des Ballerini. Il fallait alors recourir à des manuscrits difficiles à se procurer, difficiles à lire; et si l'on doit s'étonner de quelque chose, c'est du prodigieux savoir déployé par Burchard dans un siècle qu'on est convenu de taxer d'*ignorance*.

Abdication de Jean XIX.

23. La science et la vertu, qui avaient de si illustres représentants en France et en Germanie, pourraient nous présenter des noms aussi célèbres en Angleterre et en Espagne. Il nous suffira de citer saint Dunstan, saint Elphége, archevêque de Cantorbéry, saint Alfric et saint Léofric en Angleterre. Saint Froilan, évêque de

[1] Burchard. Vormatiens. *Collect. cvnon. Patr. Lat.*, tom. CXL, col. 491.

Léon, saint Attilan, évêque de Zamora, faisaient la gloire de la catholique Espagne, qui continuait ses luttes séculaires contre les Maures. Robert le Pieux en France ; Alphonse V en Espagne ; saint Henri II en Germanie; saint Étienne Ier en Hongrie mettaient leur influence et leur pouvoir au service de la chrétienté. Le pontificat de Jean XIX s'écoula dans ces conditions prospères. Le pape rétablit l'évêché de Mersbourg et érigea celui de Bamberg, à la prière de saint Henri II. Divers conciles en Italie et en France (1005-1006) réglèrent les questions de droit canonique et de discipline. Saint Brunon, surnommé Boniface, en faveur de qui l'évêché de Mersbourg venait d'être rétabli, recevait la couronne du martyre en Russie, où son zèle apostolique l'avait conduit pour prêcher l'Évangile dans des contrées encore païennes (14 février 1009). Ainsi l'Église toujours féconde étendait ses conquêtes en versant le sang de ses martyrs sur des plages lointaines, comme une semence de nouveaux chrétiens. Jean XIX avant d'aller rendre compte a Dieu d'un pontificat qui avait été illustré par tant d'exemples de vertu, sentit le besoin de se recueillir lui-même dans la solitude. Il abdiqua la papauté, et embrassa le vie monastique à l'abbaye de Saint-Paul de Rome. Après sa retraite, le saint-siége eut une vacance de trois mois.

Invention de la gamme par Guy d'Arezzo.

24. On place sous le pontificat de Jean XIX l'importante découverte de la gamme par Guy d'Arezzo, religieux bénédictin, qui fixa ainsi les principes de la tonalité moderne, et préluda aux progrès que l'art musical, en se développant, devait réaliser par les chefs-d'œuvre des grands maîtres. Guy d'Arezzo donna aux six notes les noms des premières syllabes de l'hymne que l'église romaine chante aux vêpres de la fête de saint Jean-Baptiste.

> *Ut* queant laxis *re*sonare fibris
> *Mi*ra gestorum *fa*muli tuorum,
> *Sol*ve polluti *la*bii reatum,
> Sancte Joannes.

Dans une lettre où il expose les avantages de la nouvelle méthode, le modeste religieux s'exprime ainsi : « J'espère que ceux qui viendront après nous prieront Dieu pour la rémission de nos

péchés; car, au lieu de dix années qu'il fallait auparavant pour acquérir à grand'peine une science fort imparfaite du chant ecclésiastique, nous formons maintenant un chantre en un an, deux au plus [1]. » On peut, en effet, imaginer combien il devait être difficile d'étudier le chant avant l'invention de la gamme. Le pape appela Guy d'Arrezzo à Rome, et lui exprima sa vive satisfaction pour cette utile découverte. La première messe qui fut chantée en Allemagne, d'après la méthode de Guy, fut exécutée à Bamberg, lors de la consécration de la cathédrale par le pape Benoît VIII. Tout le monde fut émerveillé de la facilité avec laquelle on put alors apprendre la musique, qui avait autrefois exigé dix ans d'exercices [2].

PONTIFICAT DE SERGIUS IV

(août 1009-juillet 1012.)

§ I. Les pèlerinages à Jérusalem.

Notice de Sergius IV d'après les catalogues pontificaux.

25. Les catalogues pontificaux se bornent à une simple mention de Sergius IV sans presque aucun détail biographique. Celui de Watterich [3] dit simplement : « Sergius, surnommé *Os porci*, était

[1] Guido Aretin. *De Ignoto Cantu. Patr. Lat.*, tom. CXLI, col. 423.

[2] « La gamme inventée par Guy d'Arezzo n'avait d'abord que les six premières notes; on y ajouta plus tard une septième, qui complète les principales intonations de l'échelle musicale. De nos jours, on a découvert un rapport surprenant et mystérieux entre les sept intonations musicales du son, les sept couleurs principales de la lumière, les sept figures principales de la Géométrie. Par exemple, une barre de fer chauffée graduellement présente graduellement les sept couleurs principales dans lesquelles se divise le rayon lumineux; si, dans cette incandescence graduelle, on frappe la barre de fer, elle rend graduellement les sept notes de la gamme musicale, si on place à côté, sur une feuille de fer-blanc, ou sur le couvercle d'un piano, une poudre fine et légère, les vibrations graduelles des sept notes principales formeront graduellement, avec la poussière, les sept figures principales de la géométrie : le cercle, l'ellipse, le cône, etc. Ce mystère de la nature paraît s'étendre fort loin. » (ROHRBACHER, *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, tom. XII, p. 440).

[3] Watterich, tom. I, p. 69.

romain d'origine ; il siégea trois ans et quinze jours. » Le catalogue de Zwellen un peu moins laconique s'exprime en ces termes : « Sergius IV portait avant sa promotion le nom de Pierre. On l'avait surnommé *Os porci*, du nom de sa mère Stéphanie *Bucca porci*. Il était évêque d'Albano au moment de son élection. Il fit décorer la tombe de Sylvestre II (Gerbert), et composa l'épitaphe qui y est gravée [2]. » Le *Codex Regius* ajoute ces paroles significatives : « Ce fut un pontife de vie sainte et d'excellente doctrine [3], » éloge que justifie amplement l'inscription suivante, placée sur le tombeau de ce pape près de celui de Gerbert sous le portique de Saint-Jean de Latran : « Qui que vous soyez, lecteur qui franchissez le seuil de cette basilique, avant de parcourir du regard les merveilles que l'art y a accumulées, suspendez un instant votre course, et lisez ce titre sépulcral. Ici reposent dans la tombe les restes d'un pasteur vénéré, que le Tout-Puissant, en des jours heureux, donna à son Église dont il fut la gloire. Il fut le pain du pauvre, le vêtement des nus, le docteur du peuple. Il changea son nom de Pierre pour prendre celui de Sergius, à l'époque où il fut appelé à prendre avec le titre de souverain pontife le gouvernail du vaisseau céleste de l'Église. Durant cinq années il avait fait bénir son épiscopat dans la cité d'Albano, quand il fut élevé au pontificat suprême. Accordez à sa mémoire une pieuse prière et dites : Jésus rédempteur, ayez pitié de lui, donnez à son âme le repos de vos tabernacles éternels [4]. »

Son épitaphe.

[1] *Catalog. Zwetlens. Patr. Lat.*, tom. CCXIII, col. 1030.

[2] *Codex Regius*, fol. 195 verso. Cf. Novaës, *Sergius IV papa* 150, tom. II, p. 213.

[3]
Quisquis ad hoc tendis sublimia limina lector,
Et caperis tanta nobilitate domus :
Intentis oculis aula percurrere raras
Desine materias, arte juvante manus.
Lumina cum gressu pendente arguta coercens,
Respice soll citus, quid velit hic titulus.
Hic tumulata jacent pastoris membra sereni,
Quem decus Ecclesiæ contulit omnipotens,
Pauperibus panis, nudorum vestis opima,
Doctor et egregius qui fuit in populo.

Destruction de l'église du Saint-Sépulcre. Persécution contre les Juifs.

26. L'avénement de Sergius IV coïncida avec un désastre dont le retentissement se prolongea au sein de la chrétienté tout entière. Les Musulmans abattirent à Jérusalem l'église du Saint-Sépulcre, qui avait déjà été brûlée par Chosroës au septième siècle. Il passa pour constant que ce forfait eut pour premiers auteurs les juifs de France, lesquels écrivirent au calife Hakem que s'il ne ruinait pas promptement ce terme de pèlerinage, si fréquenté par les chrétiens, bientôt ceux-ci le dépouilleraient de ses États. Le porteur de la lettre fut arrêté à Orléans, où un pèlerin qui avait voyagé avec lui en Palestine le reconnut. Il confessa son crime et fut condamné à être brûlé vif. Les juifs qui étaient fort nombreux et très riches à Orléans en furent chassés. La nouvelle de leur trahison se répandit dans tout le royaume et par tout l'univers : ce qui fit prendre aux princes chrétiens la résolution unanime de les bannir entièrement de leurs États. La haine publique éclata en même temps dans toutes les provinces. On les chassa des villes, on les poursuivit dans les campagnes comme des animaux malfaisants ; plusieurs furent noyés, un grand nombre périt par le fer et par d'autres genres de tourments ; quelques-uns se tuèrent de désespoir ; d'autres se firent baptiser pour échapper à la mort. Les haines nationales exaltées par ces vengeances se portèrent souvent à des excès, qu'avec nos mœurs actuelles nous ne pouvons que condamner. Elles persistèrent pendant toute la durée du moyen âge. On a encore trouvé là une occasion d'incriminer l'Église, comme si elle eût excité l'indignation populaire contre les juifs, et que tout le sang versé dans ces circonstances déplorables dut lui

In quo mutato permansit nomine præsul,
Sergius ex Petro, sic vocitatus erat,
Jura sacerdoti lætas dum vidit aristas,
Cœtibus æquavit naviger angelicis.
Albanum regimen lustro venerabilis uno
Rexit, post summum ducitur ad solium.
Ductus mente pia : Jesu, dic, parce redemptor !
Utque vicem capias, dic : Deus hunc habeas.
(Watterich., tom. I, p. 89).

être imputé. L'histoire, qui n'est que le témoin de la vérité, ne peut s'associer à ces reproches calomnieux. Elle constate seulement le courant des idées générales qui poussait la chrétienté tout entière à des violences contre les Juifs, race déicide et marquée comme d'un sceau réprobateur. La scission profonde qui existait entre les habitudes des peuples chrétiens et celles de cette nation odieuse, la réputation bien établie qu'avaient les Juifs de s'enrichir par des moyens usuraires, de traiter tous les royaumes de l'univers comme leurs pères avaient traité les Égyptiens, et de les dépouiller de leurs richesses, entretinrent ces préjugés qui éclatèrent parfois d'une manière terrible. Mais ce sont là des faits qui se rattachent au caractère général d'une époque : on ne saurait les atttibuer à l'Église en particulier, pas plus qu'à nulle autre institution alors existante. Chaque siècle, chaque phase de la civilisation, a son lot de bonnes et de mauvaises actions qui lui est propre. L'Église faisait infiltrer goutte à goutte, au cœur des sociétés naissantes, des principes de douceur et de bienveillance universelles. Mais elle eut longtemps à combattre, pour atteindre au but de cette noble mission. Et si notre siècle qui est encore loin de la perfection, même en ce genre, croit devoir se glorifier d'avoir fait quelques progrès sur ses pères, c'est aux efforts incessants de l'Église qu'il en est redevable.

Reconstruction de l'église du Saint-Sepulcre. Pèlerinages à Jérusalem. Le pèlerin burgonde Lethbald.

27. « Cependant, dit Raoul Glaber, à qui nous avons emprunté les détails précédents, la mère du calife Hakem était une chrétienne fervente ; elle se montrait digne de porter le nom de Marie qu'elle avait reçu au baptême. La providence de Dieu, en l'élevant sur les marches d'un trône, la réservait pour une restauration glorieuse. Marie comprit sa mission, elle supplia tellement le calife son fils, qu'elle en obtint l'ordre de rebâtir l'église du Saint-Sépulcre. On se mit sur-le-champ à l'œuvre. Cette nouvelle bientôt répandue en Occident y souleva des transports d'allégresse. De toutes parts des multitudes incroyables de pèlerins, *incredibilis hominum multitudo*, se mirent en route pour Jérusalem, emportant des offrandes pour aider à la reconstruction de la maison de Dieu [1]. »

[1] Rodulf. Glaber. *Historiar.*, lib. III, cap. VII. *Patr. Lat.*, tom. CXLII, col. 659.

L'impulsion une fois donnée, « ce fut, dit le même chroniqueur, un mouvement général, tel qu'on ne l'aurait pas cru possible. Les masses populaires avaient pris l'initiative ; les personnes d'une condition plus élevée suivirent ; puis les rois eux-mêmes, les comtes, les évêques, s'ébranlèrent à leur tour ; enfin, ce qui ne s'était jamais vu, les femmes elles-mêmes, celles de la plus haute noblesse aussi bien que les plus pauvres, entreprirent ce long et pénible voyage. La foi des pèlerins était si vive que plusieurs d'entre eux demandaient au Seigneur la grâce de mourir près du Saint-Sépulcre, faisant ainsi le sacrifice de leur vie au Dieu qui avait voulu donner son sang pour la rédemption du monde. Il en fut ainsi pour un pèlerin de Burgondie, nommé Lethbald, du diocèse d'Autun. Arrivé à Jérusalem, quand il eut visité successivement tous les lieux saints, il se rendit au mont des Oliviers, à l'endroit où le Sauveur en présence de ses disciples remonta aux cieux. Lethbald se prosterna à terre, les bras en croix, dans un recueillement qui semblait une extase. Un torrent de larmes coulait de ses yeux et cependant son âme était inondée d'une joie sainte. Quand il eut prié longtemps dans cette attitude, il se releva et les mains étendues vers le ciel il dit : Seigneur Jésus, qui par amour pour nous avez daigné descendre du trône de votre majesté sur notre terre pour sauver le genre humain, c'est de ce lieu qu'il m'est aujourd'hui donné de voir que vous êtes remonté aux cieux, revêtu de notre chair glorifiée. Je supplie votre toute puissante miséricorde, si je dois mourir en cette année, de m'accorder la faveur de terminer ici mes jours, en vue de cette montagne sainte de votre ascension. J'ai la ferme confiance qu'amené sain et sauf à Jérusalem par votre protection divine, vous aurez pitié de mon âme, et l'introduirez dans les joies de votre paradis. — Ayant ainsi parlé, il revint avec ses compagnons dans l'hôtellerie. Or c'était l'heure du dîner. Il laissa les autres se mettre à table, et s'étendit sur son lit. Un doux sommeil ne tarda point à clore ses paupières, ou plutôt une vision céleste ravit ses sens. On l'entendit tout à coup s'écrier : Gloire à vous, ô mon Dieu ! Gloire à vous ! — Ses compagnons se précipitèrent à ses côtés, le réveillèrent, et de

nouveau l'invitèrent à prendre quelque nourriture. Mais il refusa, en disant qu'il se sentait un peu incommodé. Vers le soir il demanda à recevoir le sacrement de l'eucharistie vivifiante ; ce fut son viatique pour l'éternité, car il s'endormit aussitôt dans le Seigneur. Son pèlerinage n'avait point été, comme tant d'autres, inspiré par une vaine curiosité ; il allait à Jérusalem pour y trouver la patrie céleste. A leur retour, ses compagnons firent connaître sa bienheureuse mort, et j'en ai entendu le récit de leur bouche, dit Raoul Glaber, alors que je me trouvais au monastère de Bèze[1]. »

Pèlerinage d'Odalric évêque d'Orléans.

28. « En ce même temps, continue le chroniqueur, l'évêque d'Orléans, Odalric, fit également le voyage de la Terre Sainte. Je ne veux point passer sous silence un prodige dont il y fut témoin, et dont il nous a lui-même raconté tous les détails. Le soir du samedi saint, pendant que les fidèles attendaient à l'église du Saint-Sépulcre que le feu nouveau, par la vertu divine, vînt allumer les cierges que chacun tenait à la main, un mahométan, mêlé parmi la foule, poussa un éclat de rire sacrilége et parodiant le chant liturgique qu'on entonne à la première apparition du feu sacré, il s'écria de toute la force de ses poumons : Ἅγιος ὢ Θεός. *Kyrie eleyson ;* puis saisissant le cierge d'un chrétien, il se précipita à travers la multitude pour s'enfuir. Mais il s'arrêta soudain, envahi par une possession démoniaque. Le chrétien qui le poursuivait reprit son cierge, pendant que le malheureux possédé se tordait dans d'horribles convulsions. Les musulmans ses coréligionnaires s'empressaient autour de lui et lui prodiguaient leurs secours ; tout fut inutile, et il expira entre leurs mains. Cette catastrophe jeta la terreur parmi les Sarrasins ; les fidèles y virent un signe de la justice divine en faveur de la foi chrétienne. En ce moment, le miracle accoutumé eut lieu. De l'une des sept lampes qui brûlent continuellement à l'entrée du Saint-Sépulcre s'élança une flamme qui parcourut tous les rangs de l'assemblée, allumant les cierges que les chrétiens tenaient à la main. L'évêque d'Orléans supplia le patriarche de Jérusalem, Jordan, de lui céder la lampe miraculeuse

[1] Rodulf. Glaber. *Histor.*, lib. IV. cap. VI, *Patr. Lat.* tom. CXLII, col. 680.

avec l'huile qu'elle contenait. Il offrit en échange une livre d'or pur. Il rapporta cette précieuse relique dans son église cathédrale, et chaque jour l'huile du Saint-Sépulcre opère sur les malades des guérisons miraculeuses. Odalric revint par Byzance, où le roi Robert le Pieux l'avait chargé d'offrir à l'empereur Constantin VIII une épée d'honneur et un coffret enrichi de diamants. Constantin lui remit pour le roi des Francs une portion considérable du bois de la vraie croix et des manteaux de pourpre brodés d'or [1].

Pèlerinage de Robert duc de Normandie Sa mort à Nicée. Guillaume le Bâtard.

29. L'appel de Sylvestre II en faveur de Jérusalem captive trouvait ainsi des échos posthumes dans toutes les provinces occidentales. « Ce fut alors, reprend Glaber, que le duc Robert [2] de Normandie, avec une immense multitude de peuple, entreprit son voyage en Terre-Sainte. Il avait recueilli des sommes considérables d'or et d'argent, pour les offrir au tombeau du Sauveur. Son pieux pèlerinage accompli, il revint par l'Asie Mineure. Mais arrivé à Nicée, il fut atteint d'une maladie mortelle et rendit son âme à Dieu (1035.) Cet événement laissait la Normandie sans souverain. Robert, en effet, n'avait point d'enfants légitimes. Marié dans sa jeunesse à la sœur de Canut, roi des Angles, il avait peu de temps après obtenu la dissolution de cette alliance contractée malgré lui sous la pression paternelle, et depuis n'avait pas voulu essayer de secondes noces. Seulement il avait eu d'une concubine un fils nommé Guillaume, auquel il voulait transmettre ses États. Avant son départ pour Jérusalem, il s'en était expliqué aux principaux seigneurs de Normandie, et leur avait fait jurer d'élire Guillaume pour leur prince, s'il lui arrivait à lui-même de mourir durant le voyage qu'il allait entreprendre. Ses vœux furent religieusement accomplis; Guillaume fut élu à l'unanimité duc de Normandie et confirmé dans ce titre par le roi de France. Ce n'é-

[1] Rodulf. Glaber, *loc. cit.*. col. 681.

[2] Robert II, dit *le Magnifique* et surnommé par les chansons de geste *le Diable*, second fils du duc Richard II, remplaça en 1028 son frère Richard III, qu'on l'accuse d'avoir empoisonné. Sa jeunesse fort orageuse lui valut chez les trouvères et parmi le peuple son surnom diabolique. Son fils naturel Guillaume n'avait que huit ans, lorsque l'élection des seigneurs Normands l'appela à recueillir l'héritage paternel.

tait pas d'ailleurs la première fois que des fils illégitimes succédaient à leur père. L'histoire sainte nous apprend que, parmi les fils du patriarche Jacob, quelques-uns avaient une semblable origine. Dans les siècles chrétiens, le plus illustre des empereurs, Constantin le Grand, était, dit-on, dans le même cas. » Après avoir répondu ainsi aux scrupules de ceux de ses contemporains que pouvait scandaliser la haute fortune du fameux bâtard de Normandie, destiné en 1066 à faire la conquête de l'Angleterre, le chroniqueur ajoute : « Les esprits sérieux se demandaient ce que pouvait présager l'élan universel qui portait à Jérusalem des multitudes telles qu'aucun siècle n'en avait vu jusqu'alors. A mon avis, la meilleure réponse à cette question est qu'il faut considérer ce fait inouï comme un indice de la prochaine apparition de l'Antechrist, lequel est attendu, d'après l'autorité des saintes Écritures, vers la fin de ce siècle onzième. Les routes qu'il doit parcourir en venant d'Orient lui sont frayées par ce concours extraordinaire de pèlerins, et il pourra ainsi accomplir sa marche triomphale à travers les nations séduites par sa puissance. Car il exercera, dit le Sauveur, une séduction telle que « les élus eux-mêmes, s'il était possible, y succomberaient. » Du reste je ne veux pas nier que ces laborieux pèlerinages, entrepris dans un esprit de foi, n'attirent sur les dévots fidèles des fruits de bénédiction et ne leur méritent du juste juge des récompenses[1]. »

Les quarante pelerins normands. Leur victoire à Salerne.

30. On voit que le chroniqueur ne comprenait rien à ce grand mouvement précurseur des croisades. Uniquement préoccupé des idées de son temps sur l'imminence de la fin du monde, il croyait que les pèlerins frayaient la route à l'Antechrist, tandis qu'ils élargissaient le chemin par lequel la croix de Jésus-Christ, portée par les guerriers latins irait faire trembler en Orient le croissant de Mahomet. On devine encore dans les dernières paroles de Raoul Glaber un sentiment de défiance secrète contre ces lointains pèlerinages. De nos jours, un mouvement analogue s'est produit au milieu de nos sociétés que le rationalisme s'imaginait avoir séparées

[1] Rodulf. Glab. *loc. cit.* col. 682.

pour jamais de tout élément religieux et surnaturel. Les mêmes défiances se sont renouvelées, mais l'observation finale de Raoul Glaber est vraie pour notre dix-neuvième siècle comme elle l'était pour le onzième ; l'esprit de foi qui transporte les milliers de fidèles aux sanctuaires vénérés attire les bénédictions de Dieu sur les peuples, et désarme la colère du souverain juge. Le pèlerinage de Robert de Normandie en Terre-Sainte n'était pas le premier qui eût été entrepris par les descendants chrétiens des guerriers de Rollon. Vers l'an 1012, quarante pèlerins normands abordèrent à Salerne, au retour d'un pieux voyage en Palestine. Le prince de Salerne, Guaymar, leur offrit dans sa capitale une généreuse hospitalité, et voulut leur faire trouver près de lui le repos et l'abondance dont ils avaient été si longtemps privés. Quelques jours après, les Normands remarquèrent autour d'eux une grande agitation; la crainte se peignait sur tous les visages, on tenait les portes de la ville soigneusement fermées. Inquiets d'un changement si subit, ils en demandèrent la cause. On leur montra le long du rivage, à peu de distance des vieilles murailles de Salerne, des tentes nouvellement dressées, et des guerriers qui poussaient des clameurs tumultueuses. C'était une armée de Sarrasins venue pour prélever le tribut annuel que Guaymar s'était engagé à leur payer afin de sauver sa capitale menacée du pillage par ces barbares. Comme personne dans la ville ne parlait de faire résistance, les pirates dans une entière sécurité ne prenaient pas même la peine de garder leur camp . A cette vue, les braves pélerins s'indignèrent également de l'insolence des Sarrasins et de la lâcheté des habitants. Ils demandèrent à grands cris des armes et des chevaux, ils parlèrent d'honneur, de courage et de patriotisme ; mais le peuple surpris d'un langage nouveau pour lui demeurait dans la stupeur et l'abattement. Quelques Longobards, car tel était le nom que portaient encore les peuples de l'Italie méridionale restés soumis à l'empire grec, consentirent pourtant à se joindre aux courageux Normands. Cette poignée de braves sortit en silence par la porte qui conduisait à la mer et surprit l'ennemi dans le plus étrange désordre. Les Sarrasins, étonnés de cette attaque imprévue, tombè-

rent sous leurs coups avant de pouvoir se mettre en défense. Une terreur panique s'empara d'eux ; ils fuyaient, poursuivis l'épée dans les reins par ces hommes inconnus dont la valeur tenait du prodige ; la plupart périrent dans les flots où ils se précipitaient à la nage pour regagner leurs navires. Salerne était délivrée, les pélerins vainqueurs y rentrèrent en triomphe. Guaymar les combla de présents, et les supplia de se fixer pour toujours près de lui. Il leur proposa en outre d'appeler ceux de leurs compatriotes qui voudraient partager leur fortune et leurs glorieux combats. Les pèlerins répondirent, ajoute le chroniqueur « qu'ils avaient combattu non pour prendre mérite de deniers, mais pour l'amour de Dieu, et pour ce qu'ils ne pouvaient soutenir tant de superbe des Sarrasins [1]. » Impatients de revoir leur patrie après l'accomplissement de leur pèlerinage, ils partirent sur des navires de Salerne chargés de magnifiques présents, de fruits inconnus au-delà des Alpes et d'étoffes précieuses destinées au duc de Normandie. Les récits merveilleux de cette expédition, la vue de tant de richesses si promptement acquises, les instances des officiers longobards produisirent une grande sensation dans les manoirs de la Neustrie. Chaque Normand se croyant assuré d'une rapide fortune voulait aller combattre les Sarrasins dans la péninsule. Les chevaliers qui entreprenaient ce long voyage étaient accueillis avec faveur et trouvaient bientôt à se signaler par leurs exploits [2].

Les Sarrasins en Italie et les chevaliers chrétiens.

31. « Voici, dit M. Cherrier, quelle était alors la situation de l'Italie méridionale. Dans la Campanie, la principauté longobarde de Capoue se trouvait resserrée entre les terres du Mont-Cassin et les duchés de Naples, de Gaëte et d'Amalfi, auxquels on donnait aussi le nom de républiques, peut-être à cause de l'indépendance presque absolue dont jouissaient ces petits États. Les principautés de Bénévent et de Salerne ne dépassaient guères les limites actuel-

[1] *Ystoire de li Normant*, chap. XIII, p. 15. Cette curieuse chronique, écrite au onzième siècle en langue vulgaire par Amatus, moine du Mont-Cassin, a été publiée par M. Champollion.

[2] De Cherrier. *Lutte des papes et des empereurs de la maison de Souabe*. Introd. p. 77-79, tom. I.

les de ces deux territoires. A l'exception de quelques points fortifiés demeurés au pouvoir des Sarrasins, les Grecs possédaient le reste de ce qui s'appela plus tard le royaume de Naples. Bari était leur capitale; le lieutenant de l'empereur d'Orient, appelé « Catapan » (*Catapanus* d'où vient peut-être notre expression moderne de capitaine) exerçait une autorité illimitée sur la province impériale. Du Tibre au Phare, les courses fréquentes et les déprédations des Sarrasins, maîtres de la Sicile, avaient réduit le peuple à un état insupportable de misère et d'épuisement[1]. » Les récits des chroniqueurs sont pleins d'horribles détails sur la cruauté des Sarrasins. « Ils poursuivaient les malheureux chrétiens par terre et par mer, sans leur laisser un asile pour respirer, dit Raoul Glaber. Ceux qui tombaient entre leurs mains étaient écorchés vifs, d'autres fois coupés en morceaux. L'Afrique envoyait chaque année des flottes de pirates renforcer les Arabes de Sicile et dévaster les provinces méridionales d'Italie[2]. » Une telle situation provoquait dans toute l'Europe chrétienne la haine du Sarrasin et une soif ardente de vengeance. Des chevaliers accouraient mettre leur épée au service des victimes d'une férocité brutale. Raoul Glaber nous a transmis le récit d'un combat livré par ces vaillants soldats du Christ contre les sauvages musulmans. « Après avoir invoqué le secours du Dieu tout-puissant, dit-il, et imploré l'intercession de la Vierge Marie, du prince des apôtres et de tous les saints, les nôtres malgré leur petit nombre s'élancèrent dans la mêlée, sûrs de triompher de l'ennemi. Ils avaient fait vœu, si le ciel leur accordait la victoire, d'offrir à l'autel de Saint-Pierre au monastère de Cluny tout l'argent et l'or du butin. La bataille fut terrible et dura longtemps. Mais enfin les chrétiens furent vainqueurs, les Sarrasins tombèrent presque tous sous leur glaive, et leur chef, nommé Motget, perdit la vie. Or, c'est la coutume des guerriers sarrasins de porter au jour de combat leurs costumes les plus riches. Chacun des morts

[1] De Cherrier. *Lutte des rois et des empereurs de la maison de Souabe*, Introd. p. 80.
[2] Rodulf. Glaber. *Historiar.*, lib. IV, cap. VII, col. 682.

avait donc des vêtements brodés d'or et d'argent. Les vainqueurs, en exécution du vœu fait au Seigneur, recueillirent ces dépouilles opimes, et les envoyèrent au monastère de Cluny. La quantité de métal précieux fut telle que le vénérable abbé Odilon put en faire exécuter le *ciborium* de l'autel de saint Pierre. Il distribua tout le reste aux pauvres, sans en réserver un denier[1]. »

Les Danois en Angleterre. Martyre de de saint Elphége archevêque de Cantorbéry.

32. Pendant que les Sarrasins dévastaient les côtes d'Italie, une invasion de pirates danois en Angleterre prenait d'assaut la ville de Cantorbéry et massacrait toute la population. La malheureuse cité avait pour évêque un pasteur selon le cœur de Dieu, un père qui voulut mourir pour son troupeau. C'était saint Elphége. Élevé dès son plus jeune âge à l'école bénédictine, puis abbé du monastère de Bath érigé par ses soins, il porta sur la chaire épiscopale toutes ses vertus d'abnégation, de zèle et d'austère pénitence. Dans les plus grands froids de l'hiver, il se levait au milieu de la nuit et allait prier en plein air, pieds nus, et le reste du corps couvert seulement d'une légère tunique. Sa charité était si vigilante et si libérale qu'il parvint, par ses seuls efforts, à abolir entièrement la mendicité dans son diocèse. Quand les Danois vainqueurs entrèrent à Cantorbéry, saint Elphége s'échappa des mains de ses moines qui voulaient le retenir dans l'église, et se jetant entre les mourants et les meurtriers il s'écriait: « Épargnez ces faibles et innocentes victimes. Tournez votre colère contre moi qui ai retiré tant de captifs de vos mains, et qui vous ai si souvent reproché vos forfaits. » Ces barbares se jetèrent sur lui, le chargèrent de coups de pied et de poing, lui déchirèrent le visage de leurs ongles, et lui serrèrent la gorge pour l'empêcher de parler davantage. Ils le renfermèrent ensuite dans une étroite prison, et l'y tinrent sept mois. Dans cet intervalle, une maladie épidémique décima leur armée. Ceux des chrétiens qui avaient quelque accès près des Danois leur firent comprendre que ce fléau était une punition divine. Les barbares vinrent demander grâce à l'archevêque et le mirent en liberté. Saint Elphége n'en jouit pas longtemps. Les Danois voulurent le con-

[1] Rodulf. Glaber. *loc. cit.* col. 683.

traindre à leur livrer les sommes d'argent dont sa charité disposait en faveur des malheureux. Il refusa, et fut remis en prison après avoir subi d'affreuses tortures. Les Danois revinrent à la charge, et lui demandèrent de leur abandonner enfin ses trésors. Comme il leur peignait les terribles jugements de Dieu, et les affreux égarements où les engageait le culte des idoles, ils se jetèrent sur lui, l'accablèrent de plaies et le laissèrent demi-mort sur la place. Enfin l'un de ces barbares qu'il avait baptisé la veille, par une compassion digne d'un pareil chrétien, et pour l'empêcher de languir davantage, lui déchargea sur la tête un coup de hache dont il expira (19 avril 1012). Les Danois qui marquaient ainsi par des représailles sanglantes leur passage en Angleterre, avaient été provoqués par les cruautés d'Ethelred à leur égard. L'an 1002, ce prince fit massacrer tous les Danois qui se trouvaient en Angleterre. Le même jour, à la même heure, dans toutes les provinces, les victimes surprises à l'improviste furent égorgées par la populace avec leurs femmes et leurs enfants. L'horreur du meurtre fut en plusieurs lieux aggravée par tous les outrages et toute la barbarie que peut inspirer la haine nationale. Ces exécutions en masse laissèrent pour de longues années des germes de vengeance dans l'esprit des peuples. Les Danois firent expier dans la suite à l'Angleterre ce facile triomphe de la perfidie ; et nous verrons, en 1017, Canut le Grand, leur roi, imposer son joug à tous les habitants de la Grande-Bretagne.

§ II. Regestum de Sergius IV.

Projets de restauration de l'empire. Le sceptre impéaial offert à Robert le Pieux et à Hugues son fils aîné.

33. Entre les deux barbaries qui menaçaient l'Europe chrétienne au nord et au midi, le pape Sergius IV eut plus d'une fois la pensée de reconstituer l'empire romain, tel que l'avaient établi Léon III et Charlemagne, tel que naguères Sylvestre II et Othon III avaient voulu le restaurer. Le roi d'Allemagne saint Henri, le roi de France Robert le Pieux pouvaient l'un ou l'autre porter dignement le sceptre de Charlemagne. Mais le premier était retenu en Germanie par les continuelles révoltes de ses vassaux. Une seule fois il avait

paru en Italie, dans une excursion rapide, l'année même qui avait suivi son avénement (1004). A son approche l'usurpateur Hardoin d'Ivrée s'était prudemment retiré dans son marquisat, prêt à renoncer à toutes ses prétentions royales pourvu qu'on lui laissât la vie. Rappelé subitement en Allemagne, saint Henri n'avait pu poursuivre ses conquêtes et Hardoin reprit le titre de roi d'Italie. Quant à Robert le Pieux, il refusa positivement d'accepter la couronne impériale, et il eut raison. La dynastie capétienne dont il était le second titulaire n'avait pas encore des racines assez profondes dans le cœur des Français, pour qu'un souverain pût s'exposer aux dangers d'une guerre lointaine. Les grands vassaux prêtaient une obéissance moins effective que nominale ; ils reconnaissaient en parole la suzeraineté du roi, mais ils se souciaient fort peu de lui rendre le service militaire et de marcher sous ses étendards. Fidèle à la politique de Hugues Capet, Robert le Pieux se préoccupait moins d'étendre son pouvoir au dehors que de le consolider à l'intérieur. Dans ce but, il voulut associer au trône son fils aîné Hugues, âgé seulement de dix ans. « Mais les grands du royaume, dit Raoul Glaber, firent opposition à ce projet. Laissez, dirent-ils, au jeune prince le temps de grandir et d'arriver à l'âge viril. Ne renouvelez pas pour lui la faute qui fut commise pour vous, en le chargeant d'un fardeau qu'il est encore incapable de porter. » Le ton injurieux d'une pareille remontrance atteste suffisamment l'esprit d'indépendance qui animait la féodalité vis-à-vis de la nouvelle dynastie. Robert n'y eut aucun égard. Il comprenait mieux que jamais la sagesse des mesures prises par Hugues Capet envers lui-même. L'enfant royal, malgré toutes les résistances, fut sacré à Compiègne. La couronne déposée sur son front par l'archevêque de Reims assurait pour l'avenir la transmission paisible du pouvoir. Malheureusement une mort prématurée fit évanouir cette espérance ; à dix-huit ans Hugues se couchait dans la tombe, pleuré de la France entière. « Il est impossible, dit le chroniqueur, d'imaginer plus de perfections que n'en réunissait ce jeune roi. Son maintien modeste et le charme de sa parole lui gagnaient tous les cœurs, il avait pour son père et sa mère une affection et un respect sans bornes, les pauvres étaient

ses clients favoris, il s'était constitué l'avocat de toutes les souffrances et de toutes les infortunes. Son nom était vénéré dans toutes les provinces, on disait qu'il ressemblait à son bisaïeul et qu'il serait comme lui Hugues le Grand. Les peuples d'Italie lui envoyèrent une ambassade pour lui offrir de régner sur eux avec le titre de césar. Mais, hélas ! ajoute Glaber, nos péchés sans doute offensèrent la justine divine et le prince objet de tant d'amour nous fut subitement enlevé. On lui donna la sépulture au milieu des gémissements et des larmes d'une immense multitude dans l'église Saint Corneille de Compiègne, au pied de l'autel où il avait reçu l'onction royale [1]. » Après ces touchantes funérailles, où la douleur de Robert, dit encore le chroniqueur, fut inexprimable, les grands furent convoqués à Reims pour le sacre du jeune prince Henri, frère puîné de Hugues, antérieurement investi du duché de Bourgogne. La reine Constance, le mauvais génie de cette famille, eût préféré voir couronner son troisième fils, Robert, l'objet de ses prédilections maternelles. Mais le roi tint bon, Henri fut sacré dans la basilique de Reims. Tous les grands lui prêtèrent serment de fidélité, ce qui ne les empêcha point, quelques mois après, de soutenir les armes à la main les prétentions du jeune Robert. « Il y eut alors en France, dit le chroniqueur, une guerre encore plus impie qu'une guerre civile, celle de deux frères armés l'un contre l'autre. » Robert le Pieux vit son autorité méconnue dans cette lutte fratricide. Plus d'une fois les deux rivaux, ses fils, tournèrent leurs armes contre lui-même. Henri lui enleva le château de Dreux, Robert se saisit des forteresses d'Avallon et de Beaune. Le vieux roi retrouva toute la vigueur de sa belliqueuse jeunesse et fit rentrer dans le devoir ces enfants ingrats. Mais son cœur était profondément blessé dans ses affections les plus chères. Il s'en ouvrit un jour au vénérable Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, lui demandant conseil sur la conduite à tenir vis-à-vis de ces jeunes princes. « Il vous faut, ô roi, répondit Guillaume, vous souvenir de votre propre jeunesse, alors que votre illustre père et la reine votre

[1] Rodulf. Glaber. *Historiar,* lib. III, cap. IX ; tom. cit. col. 665.

mère eurent tant à se plaindre de vous. (C'était une allusion aux résistances que Robert le Pieux, engagé dans son aveugle passion pour Berthe sa parente, avait si longtemps opposées à la voix de la nature et de la religion.) Dieu vous fait souffrir par vos propres fils, ajouta l'abbé, ce que vos parents ont souffert par vous. « Le très-pieux roi, continue Raoul-Glaber, accueillit ces paroles en grande patience. Il reconnut la sagesse de cet avis : en considération de ses fautes passées, il usa de miséricorde envers ses fils et leur ouvrit les bras dans une réconciliation sincère [1]. »

Renaissance des lettres et des sciences Nombreuses fondations monastiques.

34. En de telles conjonctures la pensée de faire asseoir un prince capétien sur le trône impérial était inexécutable. Le pape Sergius dut y renoncer, et laisser à ses successeurs le soin de mettre un terme à la vacance de l'empire. Sa pastorale sollicitude avait d'ailleurs à s'exercer sur presque tous les points du monde pour le maintien de la discipline ecclésiastique et la direction du mouvement intellectuel qui faisait partout renaître en Europe le goût des lettres et des sciences. La réforme de Cluny, en rappelant les ordres monastiques au véritable esprit de leur vocation, avait inspiré dans toutes les provinces une sainte émulation qui se traduisait par des fondations nouvelles. Construire des monastères c'était, on le sait, créer des centres d'instruction publique, des foyers de science et de vertu. Les premières années du onzième siècle furent fécondes en institutions de ce genre. Le comte Ausfred (saint Ausfroy) fondait en Brabant l'abbaye de Thorn, collégiale de chanoinesses pour l'éducation des jeunes filles nobles. Ausfred fut plus tard élevé malgré lui sur le siége épiscopal d'Utrecht. Le clergé et le peuple de cette ville vinrent le chercher à Aix-la-Chapelle, où le noble chevalier se trouvait alors, et malgré sa résistance le forcèrent à accepter son élection. Déposant alors son épée sur l'autel de la sainte Vierge : « Jusqu'ici, dit-il, j'ai employé ma puissance temporelle au service de Dieu et des pauvres ; désormais je recommande à la sainte vierge Marie, ma nouvelle dignité, mon salut et celui du troupeau qui va m'être confié. » Le chevalier devint véritablement l'évêque

[1] Rodulf. Glaber. *loc. cit.* col. 666.

des pauvres. Il en nourrissait chaque jour soixante-douze en mémoire des disciples du Sauveur. Il bâtit près d'Utrecht le monastère du Mont-Sainte-Marie, et voulut y finir ses jours dans la paix du Seigneur (3 mai 1010). A la même époque, le comte Geoffroy de Sablé fondait le prieuré de Solesmes destiné à faire revivre dans la France du dix-neuvième siècle les grandeurs et les gloires de la famille bénédictine ; Vauthier, surnommé le Blanc, comte d'Amiens, établissait le monastère de Saint-Arnoux à Crespy-en-Valois et lui donnait pour abbé un saint religieux, Gérard, du monastère de Lagny ; la duchesse Judith, veuve de Richard II de Normandie, donnait sa terre de Bernay pour y construire une abbaye qui devint le berceau de la ville actuelle ; en Auvergne deux frères, Eustorge et Amblard de Brezons, offraient à la congrégation de Cluny une église dédiée à saint Flour (Florus premier évêque de Lodève) sur le mont Indiciacum : saint Odilon y fit bâtir un monastère que Jean XXII érigea plus tard en siége épiscopal. C'est l'origine de la ville et de l'évêché de Saint-Flour. Sous l'influence de l'illustre abbé de Cluny, les anciens monastères tels que ceux de Saint-Denys, de Marmoutiers, de Saint-Benoît-sur-Loire, reprenaient leur ancienne splendeur. En 1008, le vénérable Hervé, abbé de saint Martin de Tours, faisait la dédicace des constructions nouvelles nécessitées par un incendie dont nous avons parlé précédemment. Un détail intéressant se rattache à cette cérémonie, où presque tous les évêques de France voulurent assister. Le pieux Hervé, dans sa foi naïve, supplia saint Martin de manifester son pouvoir durant la solennité par quelque prodige éclatant. Mais le thaumaturge lui apparut et lui dit : « Mon fils, les miracles qui ont eu lieu jusqu'ici doivent suffire. Il vous faut demander à Dieu des choses plus utiles, savoir le salut des âmes. Pour moi, je ne cesse de m'y intéresser. Je demande surtout au Seigneur la conversion de ceux qui le servent dans cette église ; quelques-uns se livrent trop aux affaires du siècle ; il en est même qui prennent part aux expéditions militaires. » Le danger que signalait au zèle d'Hervé cette vision surnaturelle était, en effet, eu égard aux mœurs de l'époque, le plus pressant et le plus général. Les monastères attiraient à eux les plus

nobles intelligences, les hommes d'élite en tout genre. La faveur des rois venait y solliciter l'ambition des moines, en leur offrant des emplois, des missions diplomatiques, des honneurs, des dignités. Il était à craindre que, dans ce commerce avec le monde, les religieux ne perdissent l'esprit de leur vocation. Saint Odilon se préoccupait sans cesse de ce péril. « Attirez le monde par la bonne odeur de Jésus-Christ, disait-il à ses moines, mais ne vous laissez point vous-mêmes séduire par le monde. » Le zélé réformateur donnait le premier l'exemple. Il n'usait de son crédit, qui était immense, que pour le salut des âmes. Sous son inspiration on vit le jeune comte de Verdun, Frédéric, résigner son comté en faveur des évêques de cette ville, « afin, disait-il, de réparer par cette donation les injustices et les spoliations dont ses aïeux s'étaient rendus coupables. » Odilon qui avait inspiré cette résolution généreuse refusa absolument les dons que Frédéric voulait faire à la congrégation de Cluny. Il ne consentit même pas à le recevoir parmi ses disciples et l'adressa au bienheureux Fingen, un religieux d'origine irlandaise, qui venait de rétablir la règle monastique dans l'abbaye de Saint-Vanne [1]. A l'exemple des religieux de Cluny, le clergé séculier entrait dans la voie de la perfection évangélique. L'archidiacre de Reims, Richard, et celui de Troyes, Adérald, dont les noms sont inscrits au catalogue des saints, donnaient alors l'exemple de toutes les vertus sacerdotales. Richard devint, après le bienheureux Fingen, abbé de Saint-Vanne. Sa réputation se répandit dans toute la Gaule et lui attira un nombre prodigieux de disciples, qui retraçaient par leur ferveur une image des anciens monastères de Scété et de Nitrie. L'archidiacre de Troyes, Adérald, n'obtint pas de Manassès son évêque la permission de s'enfermer dans un monastère, mais il réussit à établir parmi les chanoines de la cathédrale la règle de saint Chrodegang, si féconde en fruits de bénédiction et de salut.

Réaction contre les moines.

35. Le pape Sergius IV, du haut de la chaire apostolique, présidait à cette glorieuse renaissance de la perfection monastique et

[1] Saint Vitonus, évêque de Verdun, au cinquième siècle, dont le nom s'est ainsi transformé dans l'idiome populaire.

Satire d'Ascelin de Laon contre les ordres religieux.

cléricale en Occident. Son *Regestum* est presque entièrement consacré à ce grand objet[1]. Il n'était pas toujours facile de maintenir la bonne harmonie entre les évêchés et les monastères. Plus d'un évêque trouvait exorbitants les priviléges accordés aux ordres religieux, et ne voyait leur influence qu'avec une extrême jalousie. Il nous reste une véritable satire composée à cette époque contre les progrès du monachisme par le fameux Ascelin de Laon. Ce vétéran de toutes les trahisons avait fini par se faire pardonner le passé, on ne sait d'ailleurs trop comment, car l'histoire a négligé de nous transmettre ce détail. Toujours est-il que nous le retrouvons en faveur près du roi Robert le Pieux, auquel il adressait, sous le titre de *Carmen ad Rotbertum regem Francorum*, une virulente diatribe contre les moines. La pièce ne renferme pas moins de quatre cent trente alexandrins, plus ou moins réussis comme prosodie, mais tous assaisonnés du sel de la plus amère ironie. Les moines sont à ses yeux « les crotoniates modernes », ils se servent « de leurs antiques parchemins comme les athlètes de Crotone se servaient du ceste pour vaincre dans les luttes du pugilat. Ils ordonnent, et tout cède à leur empire. Un paysan grossier, difforme, repoussant, sera par eux élevé sur la chaire des pontifes et ceindra la mitre enrichie de pierres précieuses. Les comtes, les grands, les gardiens des lois seront forcés de revêtir la cuculle. Qu'ils prient, qu'ils se taisent, qu'ils marchent l'œil baissé ; c'est leur devoir[2]. Quant aux évêques, il leur suffit de rester à leur charrue, et de chanter s'ils le veulent les lamentations de notre premier père, quand il fut chassé du paradis terrestre. Trop heureux qu'on leur laisse le temps de mourir sans prendre auparavant leur place! Une accusation se produit contre eux, un moine enquêteur aussitôt vient informer. La Gaule produit par milliers ces inquisiteurs, que la règle des Pères nourrit et engraisse. Êtes-vous moine? lui dit-on. — Non, je ne suis pas un moine, répond-il, je suis un soldat qui sert son roi. Le roi mon maître se nomme Odilon de Cluny. Incli-

[1] Sergius IV. *Epist et diplomata. Patr. Lat.*, tom. CXXXIX, col. 1499-1528.
[2] *Carmen ad Rotbertum*, vers. 33-13.

nez-vous en silence, et gardez-vous de résister[1]. » — Ascelin n'était plus jeune, quand il écrivait de telles impertinences. « Ses cheveux, dit-il, avaient la blancheur du cygne[2]; » il eût beaucoup mieux fait d'employer ses derniers jours à la pénitence, plutôt que d'insulter avec une rage sénile la personnalité sainte d'Odilon. Son pamphlet toutefois révèle un côté de la bassesse humaine qu'il importe de mettre à nu. Ascelin n'était pas seul, parmi le clergé séculier, à jalouser les moines. Ce sentiment n'est pas non plus particulier au onzième siècle; il s'est produit à toutes les époques et toujours aussi injustement. Les ordres religieux sont l'avant-garde de l'armée du Seigneur; obligés à un plus grand renoncement, ils obtiennent par le fait même une plus grande influence. Qui donc aurait le droit de leur en faire un crime, et de se plaindre comme d'une usurpation du crédit qu'ils conquièrent à force de vertus et de généreux dévouement?

Jugement du pape dans la controverse soulevée par l'archevêque de Tours au sujet du monastère de Beaulieu.

36. Les démêlés des évêques de France avec les monastères ont laissé dans le *Regestum* de Sergius IV une trace authentique. Nous croyons devoir reproduire ce document aussi curieux que peu connu. « Sergius par la grâce divine pontife de la sainte église romaine, serviteur des serviteurs de Dieu. Sachent tous les fidèles que le vénérable métropolitain de Tours notre frère et co évêque Hugues est venu porter au siége apostolique, avec grandes lamentations une plainte au sujet du monastère que Foulques, comte d'Anjou, vient de construire à Beaulieu pour le remède de son âme, et qu'il a offert au bienheureux Pierre prince des apôtres et à nous son successeur indigne. Seigneur pape, nous a dit l'archevêque de Tours, pourquoi me refusez vous le droit de consacrer l'église de ce monastère, puisqu'il est situé dans la circonscription de mon diocèse? — Sur cette réclamation, je convoquai autour de moi les évêques cardinaux, les prêtres, diacres et sous-diacres de l'église romaine dont les noms suivent : l'archevêque de Lyon qui se trouvait alors à Rome, Pierre évêque de Préneste, Benoît de Porto,

[1] *Carmen ad Robertum*, vers, 85, 110-115.

[2] *Jam caput hocce meum candens imitatur colorem. Patr. Lat.*, t, CXLI, col. 771.

Jean de Lavicana, Grégoire de Sylva-Candida, Pierre de Piperno; les prêtres cardinaux Amicus, Étienne, Jean et Crescentius; l'archidiacre de la sainte église Jean ; les diacres Abbon, Jean de Beno, Pierre de Breperato, Bérard, Grégoire primicier des dèfenseurs et d'autres clercs en grand nombre. Quand tous furent réunis dans la basilique de Saint-Pierre, l'évêque de Porto, Benoît, prit la parole et m'interpella en ces termes : Seigneur pape et trés-saint-père, le vénérable archevêque de Tours s'adresse à vous comme au pasteur suprême, investi par Dieu de la puissance souveraine pour le gouvernement de toute l'Église. Il a fait connaître ses griefs et il demande justice. Le monastère récemment construit par Foulques comte d'Anjou est situé dans son diocèse. Rien ne s'oppose donc, si votre sainteté daigne y consentir, à ce qu'il puisse présider la cérémonie de la consécration. — Après cet exposé de la requête, Pierre de Préneste, chargé par nous de représenter les droits du siége apostolique, parla ainsi : Il est de notoriété publique que le nouveau monastère est bâti sur un domaine appartenant en toute propriété au comte Foulques d'Anjou. Dès lors, le fondateur a eu pleine et entière liberté de donner à qui il voulait cet établissement. Or, il l'a offert au bienheureux Pierre et aux papes ses successeurs à perpétuité. C'est donc à notre seigneur le pape qu'il appartient de choisir tel évêque qu'il jugera convenable pour la cérémonie de la consécration. Autrement il faudrait dire que le siége apostolique est déchu de son droit de propriété ; j'attends qu'on m'en fournisse la preuve. — A ces mots, l'archevêque Hugues témoigna le plus vif embarras ; il sentait que toute raison sérieuse lui faisait défaut. Il le confessa en toute sincérité, reconnaissant qu'il avait eu tort de soulever une pareille prétention, et confessant devant le Seigneur tout-puissant et la sainte église romaine l'injustice de sa requête. Grégoire de Sylva Candida prit alors une baguette et la remit à l'archevêque de Tours. Celui-ci, tenant la baguette à la main, déclara qu'il reconnaissait en son nom et au nom de ses successeurs la pleine et entière propriété du siége apostolique sur le monastère de Beaulieu, et qu'il renonçait à toute revendication contraire. Après quoi, nous le désignâmes pour procéder en notre

nom à la consécration solennelle de cette abbaye. Un instrument authentique, signé de tous les assistants, fut dressé en sa présence et muni de notre sceau manuel [1]. » Ce procès-verbal est daté du 14 avril 1012 et termine le *Regestum* de Sergius IV, qui mourut deux mois après, laissant une réputation justement méritée de sainteté, de science et de zèle apostolique.

[1] Sergius IV. *Epist.* XIV. *Patr. Lat.*, tom. CXXXIX, col. 1526.

CHAPITRE SEPTIÈME

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE BENOIT VIII (22 juin 1012-7 avril 1024).

§ I. SCHISME DE L'ANTIPAPE GRÉGOIRE.

1. Election de Benoit VIII. Intrusion de Grégoire. — 2. Une amphibologie. L'antipape Grégoire et saint Henri à Palitho. — 3. Le patrice des Romains Jean de Spolète et le préfet de Rome Crescentius. — 4. Le roi d'Italie Hardoin. Mort du patrice Jean. Fin du schisme.

§ II. SACRE IMPÉRIAL DE SAINT HENRI II.

5. Révolte des Slaves. — 6. Couronnement de l'empereur saint Henri à Saint-Pierre de Rome. Le globe d'or des empereurs. — 7. Donation faite par saint Henri II au Saint-Siége. — 8. Constitution impériale relative à l'élection des papes. — 9. Fin du règne et de la vie d'Hardoin.

§ III. VERTUS CHRÉTIENNES DE SAINT HENRI II.

10. L'empereur saint Henri devant l'histoire. — 11. Vœu de continence. Négociations politiques pour le mariage de saint Henri. — 12. Sainte Cunégonde. Mariage virginal. — 13. Monuments conservés de saint Henri et de sainte Cunégonde. — 14. Calomnies contre la vertu de sainte Cunégonde. — 15. Comparution de l'impératrice calomniée à la diète de Bamberg. — 16. Les épreuves par le feu au onzième siècle. — 17. Justification miraculeuse de l'impératrice par l'épreuve du feu.

§ IV. L'EMPEREUR SAINT HENRI ET L'ITALIE.

18. Saint Henri et saint Wolfgang évêque de Ratisbonne. — 19. Le chant du *Credo* introduit dans les églises de Rome à la requête de saint Henri. — 20. Saint Meinwerc évêque de Paderborn et le pape Benoit VIII. — 21. Arnold frère de saint Henri promu à l'archevêché de Ravenne. Concile tenu en cette ville. — 22. Saint Henri à Pavie. Retour par les Gaules. Visite de l'empereur à Cluny. — 23. Passage en Flandre. Les fêtes de l'ile de Bétuwe. Le moine saint Poppo. — 24. Influence civilisatrice des ordres religieux. — 25. L'empereur saint Henri et le bienheureux Richard abbé de Saint-Vanne.

§ V. BENOIT VIII ET L'ITALIE.

26. Une invasion de Sarrasins à Luni. Victoire de l'armée pontificale. — 27 Premières croisades en Italie. Véritable caractère de ces expéditions. —

28. Invasion de Sarrasins en Sardaigne. Leur expulsion par les Pisans et les Génois coalisés à la requête de Benoît VIII. — 29. Arrivée des Normands de Gislebert en Apulie. Mélo de Bari et les Grecs de l'Italie méridionale. — 30, Victoires de Mélo et des Normands. Leur défaite dans les plaines de Cannes. Prise de la forteresse de Garigliano par les Grecs; supplice du gouverneur Datto. — 31. Benoît VIII envoie le comte normand Raoul à la défense de Bénévent. — 32. Voyage de Benoît VIII à Bamberg pour implorer le secours de l'empereur.

§ VI. EXPÉDITION DE SAINT HENRI DANS L'ITALIE MÉRIDIONALE.

33. — Marche de l'armée impériale. Athénulf abbé du Mont-Cassin et son frère Pandolphe prince de Capoue. — 34. Arrivée de l'empereur à Bénévent. Siége de Troja. — 35. Fin de l'expédition militaire. Pacification de l'Apulie. — 36. L'empereur et le pape au Mont-Cassin. Election de l'abbé Théobald. — 37. Charte de saint Henri relative à l'élection des abbés du Mont-Cassin. — 38. Confirmation de la charte impériale par Benoît VIII. — 39. Guérison miraculeuse de saint Henri au Mont-Cassin. — 40. Incident relatif à la translation des reliques de saint Benoit dans les Gaules. 41. Le pape et l'empereur au concile de Pavie. — 42. Entrevue de l'empereur avec saint Romuald fondateur de l'ordre des Camaldules.

§ VII. DERNIÈRE ANNÉE DE PONTIFICAT.

43. Entrevue de saint Henri et de Robert le Pieux. — 44. Robert le Pieux à Rome. Ses compositions liturgiques. — 45. Concile de Sélingstadt. — 46. Mort de Benoît VIII. Légende posthume.

§ I. Schisme de l'antipape Grégoire.

Election de Benoît VIII Intrusion de Grégoire.

1. La mort prématurée de Sergius IV permit au vieux comte Grégoire de Tusculum de réaliser enfin son ambitieux programme et de faire asseoir l'un de ses fils sur le siége apostolique. Voici en quels termes, malheureusement trop laconiques, le *Codex Regius* enregistre le fait: « Benoît VIII, né à Tusculum et fils de Grégoire, siégea onze ans, onze mois et vingt-deux jours. Après lui le siége demeura vacant pendant une année. Il fut chassé du siége apostolique et on lui substitua un antipape; ce qui donna lieu à un horrible schisme [1]. » Les catalogues de Watterich

[1] Voici le texte du *Codex Regius. Benedictus octavus natione Tusculanus, ex patre Gregorio, sedit annis* XI, *mensibus* XI, *diebus* XXI, *et cessavit episcopatus anno uno. Hic fuit ejectus de papatu et factus alius quidam antipapa, unde fuit maximum schisma.* (Fol. 124 verso).

et de Zwellen passent entièrement sous silence, le schisme qui désola à cette époque l'église romaine. Ils se bornent à cette simple mention : « Benoît eut pour pére Grégoire de Tusculum et pour mère la noble dame Marie. Il siégea onze ans, onze mois et vingt et un jours [1]. » Le schisme indiqué par le *Codex Regius* n'en eut pas moins lieu. La chronique comtemporaine de Thiethmar, évêque de Mersebourg, l'atteste formellement. « Le pape Benoît VIII, dit ce chroniqueur, fut combattu dans son élection par un compétiteur nommé Grégoire, mais il finit par triompher [2]. » Ce texte de la chronique de Thiethmar, cité par tous les historiens ecclésiastiques, était jusqu'ici le seul qui parlât du schisme occasionné à Rome par l'élection de Sergius IV. C'est l'observation que François Pagi et le bollandiste J-B. Sollier ont tour à tour reproduite. « Pas un seul auteur ancien, disent-ils, ni en Allemagne ni en Italie, à l'exception de Thiethmar, ne fait la moindre allusion à l'expulsion de Benoît VIII et au schisme qui en fut le résultat [3]. » Le *Codex Regius*, on le voit, vient après tant de siècles confirmer le récit de l'évêque de Mersebourg. On n'hésitait pas d'ailleurs, sur la foi de ce témoin unique, mais exceptionnellement placé par la faveur dont il jouissait près de saint Henri pour savoir la vérité, à admettre l'existence d'un schisme, dont l'antipape Grégoire se fit le chef après l'élection de Sergius. Une autre difficulté surgissait à

[1] Watterich. tom. I, p. 69. *Catalog. Zwellens. Patr. Lat.*, tom. CCXIII, col. 1030.

[2] Nous reproduisons ici intégralement le passage de Thietmar, avec l'amphibologie qu'il renferme et qui a fourni aux historiens subséquents l'occasion d'une longue et obscure controverse. *Papa Benedictus Gregorio quodam in electione prævaluit. Ob hoc iste* (?) *ad nativitatem Dominicam ad regem* (*Henricum*) *in Palithi venit, cum omni paratu apostolico, expulsionem suam omnibus lamentando innotescens. Hujus crucem rex in suam suscepit custodiam et a cæteris abstinere præcepit, promittens sibi, cum ipse illuc veniret, hæc secundum morem Romanum diligenter finiri. Advenit optati temporis acceleratio et rex Heinricus a papa Benedicto, qui tunc præ cæteris antecessoribus suis maxime dominabatur, mense februario* (1014) *in urbe Romulea cum ineffabili honore suscipitur, et advocatus sancti Petri meruit fieri* (THIETHMAR. *Chronic.*, lib. VI, cap. LXI. *Patr. Lat.*, tom. CXXXIX, col. 1360).

[3] Bollandist. *Act. S. Henric.* 14 jul. — Franicsc. Pagi *Breviar. gestor. Pontif. romanor.*, tom. II, p. 291.

propos d'une phrase amphibologique, dont Thiethmar fait suivre immédiatement celle que nous venons de reproduire. Après avoir mentionné, comme on l'a vu, les deux noms de Benoît VIII et de son compétiteur Grégoire, il ajoute : « Celui-ci (*iste*) arriva le jour de Noel (1013) à Palitho, dans tout l'appareil d'un souverain pontife, se plaignant amèrement d'avoir été expulsé de Rome. Le roi Henri retint sous sa garde la croix apostolique de celui-ci et lui prescrivit de s'abstenir de tout acte pontifical, jusqu'à ce que lui-même pût se rendre en Italie et terminer cette affaire selon les règles en vigueur parmi le clergé romain. Le temps vint où cette expédition si longtemps attendue put avoir lieu. Le roi fut accueilli à Rome par le pape Benoît, qui à cette époque exerçait dans la ville sainte une autorité telle que ses prédécesseurs n'en avaient jamais eu de plus considérable. Il fut couronné par ce pontife au mois de février 1014 et proclamé l'avoué impérial de saint Pierre. »

Une amphibologie. L'antipape Grégoire et saint Henri à Palitho.

2. Le nœud de la question est précisément le pronom amphibologique *iste*, qui peut également se rapporter soit à Benoît VIII soit à son compétiteur Grégoire. Le cardinal Baronius l'interpréta dans le premier sens. « Benoît VIII, dit-il, fut chassé de Rome par l'antipape Grégoire, et arriva à Palitho, résidence royale de saint Henri, près de Mersebourg, aux fêtes de Noël de l'an 1012 [1]. » Cette opinion, suivie par Muratori lui-même et reproduite en dernier lieu par Novaës [2], a été combattue fort justement, croyons-nous, par le P. Sollier, dans la préface des actes de saint Henri. « Si cet empereur, dit-il, avait reçu le pape Benoît VIII à Palitho, il n'aurait pu le retrouver l'année suivante à Rome en pleine possession d'une autorité telle que ses prédécesseurs n'en avaient jamais eu de plus considérable. Thiethmar n'a nullement eu l'intention, dans son fameux *iste* si mal compris, de désigner le pape légitime Benoît VIII. Il commence, au contraire, par affirmer que ce pape,

[1] Baron. *Annal. eccl.* ann. 1012.

[2] Novaës. *Benedict. VIII, papa* 151, tom. II, p. 214. Nous-même, dans le *Manuel d'histoire ecclésiastique* en quatre volumes, nous avons de bonne foi suivi l'opinion de Baronius. Un examen plus attentif de la question nous l'a fait depuis abandonner.

après avoir été attaqué par un intrus du nom de Grégoire, venait d'en triompher : *Papa Benedictus Gregorio quodam in electione prævaluit*. Or, s'il venait d'en triompher, il n'avait nullement besoin de faire le voyage de Germanie pour implorer le secours du saint roi. On remarquera que Thiethmar n'hésite point à reconnaître la légitimité du pape Benoît VIII ; non-seulement il lui donne sans hésitation dans ce passage le titre de pape, mais quelques lignes plus haut il en avait déjà fait une mention particulièrement élogieuse. « Sergius IV et Benoît VIII se succédèrent sur le siége apostolique, dit-il ; tous deux furent d'illustres pontifes, dévoués aux intérêts de la Germanie. Ainsi que leurs prédécesseurs, ils travaillèrent de tout leur pouvoir au rétablissement de la dignité impériale, et attendirent longtemps l'heureux jour où le roi Henri pourrait franchir les Alpes. Benoît VIII eut enfin cette joie. Gloire à Dieu qui ménageait à son église un pasteur sous l'autorité duquel la ville de Rome si longtemps opprimée put retrouver le bonheur et la paix [1]. » Évidemment donc, reprend Sollier, Benoît VIII était pour Thiethmar, comme pour le roi Henri et pour tous les fidèles catholiques d'Allemagne, le seul et légitime pape. Mais s'il fût venu aux fêtes de Noël de l'an 1012 implorer le secours des Germains contre un intrus, le roi ne lui eût pas interdit de porter la croix apostolique et de s'abstenir des fonctions de son ordre jusqu'à ce que la question de légitimité ait pu être éclaircie. Ce n'est donc pas le pape Benoît VIII qui vint à Palitho, mais son compétiteur Grégoire l'intrus [2]. » Nous pourrions ajouter à cette argumentation du savant Bollandiste, une remarque grammaticale qui a aussi son importance. Dans la langue latine le pronom *iste* a une signification particulière, en opposition avec les deux autres pronoms démonstratifs *hic* ou *ille*. Ainsi dans toute procédure l'avocat latin désignait son client par *hic* et la partie adverse par *iste*. Or, au onzième siècle où le latin était encore la langue officielle, on connaissait cette règle. Thiethmar, en sa qualité d'évêque de Mersebourg, avait à présider

[1] Thietmar. *Chronic.*, *loc. cit.*, col. 1360.
[2] Bolland. *loc. cit.* Cf. *Patr. Lat.*, tom. CXL, col. 75.

un tribunal ecclésiastique; il ne pouvait en ignorer le langage. Lors donc qu'il écrivit son fameux *iste*, sur lequel devait s'élever une si longue controverse, il était loin de soupçonner l'amphibologie posthume qu'on y trouverait plus tard. Il venait de parler d'un pape légitime Benoît VIII et de l'intrus Grégoire. Le pronom *iste*, dont il se sert immédiatement après, ne pouvait dans le langage juridique s'appliquer qu'à l'intrus et non au pape légitime. Quoi qu'il en soit, l'opinion du bollandiste Sollier est aujourd'hui admise par les savants, et les auteurs des *Tavole Cronologiche* [1] déclarent qu'il ne saurait plus désormais y avoir un doute sur ce point. Ce fut bien l'intrus Grégoire, chassé définitivement de Rome par Benoît VIII, qui alla solliciter, sans pouvoir l'obtenir, la protection de saint Henri.

Le patrice Jean de Spolète et le préfet de Rome Crescentius

3. Mais si l'on est parvenu non sans efforts à ressaisir ce mince rayon de lumière, on n'a pas encore réussi à dégager de l'obscurité où elle reste plongée la personnalité de l'antipape Grégoire. Son nom seul est tout ce que nous savons de lui. Aucun détail circonstancié ne nous est parvenu sur le schisme dont il fut l'auteur. La situation même de Rome à cette époque ne nous est que fort imparfaitement connue. La prépondérance des comtes de Tusculum et leur crédit s'attestèrent par l'élection de Benoît VIII, mais ne suffirent pas à arrêter la faction opposée, qui soutenait l'intrusion de l'antipape Grégoire. En recherchant quels purent être les chefs de cette opposition, assez forte pour tenir en échec la puissance des comtes de Tusculum, on rencontre dans les diplômes contemporains deux frères auxquels ce rôle semble devoir être attribué. L'un prenait dans les actes le titre de patrice des Romains; c'était Jean, duc de Spolète et marquis de Camerino; l'autre, le comte Crescentius, se faisait appeler préfet de Rome [2]. Sous ces titres ambitieux qui rappelaient les

[1] Mozzoni. *Tavole Chronologiche*. secol. XI, note 16.

[2] Un diplôme cité par Mabillon (*Annal. Benedict.* ad ann. 1011) donne à Jean le titre de patrice des Romains et à Crescentius celui de *præfectus urbis*. Une autre charte, citée par Muratori (*Annal. Ital.* ann. 1012), désigne les deux personnages en ces termes : *Johannem Domini gratia ducem atque marchionem*

souvenirs des époques païenne et bysantine, tels que les avaient déjà usurpés Albéric et le premier Crescentius, il n'est pas difficile de deviner la politique traditionnelle d'hostilité au saint-siége et au principe d'un empire romain d'Occident. Cette conjecture est corroborée par un témoignage précis de Thiethmar. « Il arriva, en ce temps, dit-il, un phénomène extraordinaire qui préoccupa vivement les Romains. Dans une des églises de la ville, on vit tout à coup surgir au côté droit de l'autel, par une fissure du pavé, une source d'huile qui coula tout un jour en présence de la foule stupéfaite. Le patrice Jean remplit une ampoule de cette huile et l'envoya à notre roi Henri, qu'il appelait son seigneur. Dans l'Écriture l'huile est considérée tantôt comme un emblême de grâce et de miséricorde : *Oleum de capite tuo non deficiet* [1]; tantôt comme un symbole d'adulation perverse : *Oleum peccatoris non impinguet caput tuum* [2]. Celle qui coula d'une manière si étrange à Rome pouvait donc signifier à la fois l'admirable vertu de notre prince Henri et l'odieuse perfidie du patrice des Romains. Car cet oppresseur du siége apostolique affectait en toute occasion d'adresser des présents et des protestations de dévouement hypocrite au roi constitué par le Seigneur, mais il tremblait à chaque instant de le voir élevé à la dignité impériale et il faisait jouer en secret tous les ressorts de son astucieuse politique pour l'en empêcher. C'est que notre roi avait le zèle de la maison de Dieu ; comme le fort armé, il veillait à la défense des églises saintes, il châtiait rigoureusement les spoliateurs sacriléges; il était enfin le représentant ici-bas du roi des cieux ; tandis que celui-ci, *iste* [3], nature vulgaire et tyrannique, représentait le génie du mal ; sa cupidité était un gouffre insatiable ; il s'emparait comme d'une proie des pieuses offrandes que la dévotion des fidèles déposait à l'autel des apôtres, grossissant ses

necnon et Crescentium Dei nutu honorabilem comitem germanum ipsius. Le docte annaliste interprète le double titre du patrice Jean dans le sens qu'il eut réuni le duché de Spolète et le marquisat de Camerino sous sa domination.

[1] Eccle. IX, 8.

[2] Ps. CXL, 5.

[3] Ce second *iste* de Thiethmar nous semble déterminer exactement le sens du premier et justifier notre remarque grammaticale.

trésors sacriléges de l'hostie de propitiation offerte pour la rémission des péchés. Il tomba, du reste, quelque temps après, sous le coup d'une double vengeance, l'une de la terre, l'autre du ciel; c'est du moins ce que je crains pour son âme. Sa mort rendit la sécurité au seigneur pape Benoît et ouvrit à notre saint roi le chemin de l'empire[1]. »

Le roi d'Italie Hardoin. Mort du patrice Jean. Fin du schisme.

4. La chronique de Farfa, récemment publiée par M. Pertz, attribue de même à la mort du patrice Jean la fin du schisme. « Quand ce patrice fut mort, dit l'auteur anonyme, le seigneur Benoît de Tusculum, pape de bonne mémoire, fut mis en possession du siége apostolique[2]. » Il y a donc tout lieu de croire que l'intrusion de l'antipape fut l'œuvre du patrice Jean et de son frère Crescentius, préfet de Rome. Ce que Thiethmar nous apprend de leurs violences et de leur fourberie politique s'accorde parfaitement avec les plaintes de Bonizo de Sutri, qui déplore en termes indignés l'usurpation lamentable de ces *capitanei*, « lesquels, sous le vain nom de patrices, dévastaient l'église romaine et prétendaient disposer du siége apostolique comme d'un bénéfice héréditaire[3]. » Bonizo laisse entendre que leur faction schismatique s'appuyait sur l'alliance d'Hardoin, ce marquis d'Ivrée devenu roi par un caprice des grands vassaux d'Italie[4]. Si les deux tyrans de Rome, Jean et Crescentius, redoutaient l'avénement de saint Henri à l'empire, le marquis d'Ivrée craignait encore plus cette éventualité, qui pouvait lui coûter la vie. Son trône improvisé n'était guère solide; Milan et les autres cités de la Lombardie refusaient de reconnaître son pouvoir. Au lieu de se gagner les sympathies par un gouvernement sage et modéré, il achevait par ses violences de s'aliéner les esprits. Voici le tableau que l'évêque d'Utrecht Adelbold nous a tracé de la tyrannie d'Hardoin : : « Sous le nom de cet épiscopicide (*episcopicida*), tous les vices régnaient en Italie. Il fallait que les Lombards fussent sourds et aveugles, le jour où ils couronnè-

[1] Thiethmar. *Chronic.*, lib. VII, cap. L, *Patr. Lat.*, tom. CXXXIX, col. 1401.
[2] Pertz. *Monument. Germ.* tom. XI, p. 542.
[3] Bonizo. *Ad Amicum.* Lib. V. *Patr. Lat.*, tom. CL. col. 817.
[4] *Ibid.* col. 816.

rent un pareil roi ; aussi ne tardèrent-ils pas à s'en repentir. Par un juste jugement de Dieu, ceux d'entre les évêques qui avaient le plus ardemment travaillé à son élection furent ceux qu'il outragea les premiers. Il les traitait comme on ne traiterait pas des bouviers ou des gardeurs de pourceaux, *ut bubulcos et subulcos*. Un jour l'évêque de Pavie étant venu l'entretenir de je ne sais quelle affaire, commença la conversation par quelques réflexions qui déplurent au roi. Celui-ci s'élança sur l'évêque, le saisit par les cheveux et le renversa en le foulant aux pieds. Tout ce que l'Italie comptait de brigands, de pillards, d'assassins, était sûr de rencontrer l'appui et les faveurs d'Hardoin : les honnêtes gens tremblaient sous la domination de pareils scélérats. Hardoin avait pour conseillère la cupidité, pour premier ministre l'avarice, l'argent pour suzerain et pour maître ; tel était son cortége royal. Ses électeurs se repentaient de l'avoir élu ; par députés et par lettres, ils s'adressaient au roi Henri, le priant de venir les délivrer. Thédald, marquis de Reggio, l'archevêque de Ravenne, les évêques de Modène, de Vérone et de Verceil étaient restés fidèles à la souveraineté du roi de Germanie. Ceux de Milan, de Crémone, de Plaisance, de Pavie, de Brescia et de Côme, après avoir plus ou moins longtemps hésité, finirent par abandonner Hardoin, et tous joignirent leurs instances pour appeler le roi d'Allemagne en Italie [1]. » Cette peinture de l'état des esprits, peut-être un peu surfaite par Adelbold, en sa qualité d'allemand et, comme tel, intéressé à exagérer les torts d'Hardoin, ne laisse pas de nous initier aux divers mouvements de l'opinion publique en Italie. Elle nous fait comprendre l'alliance naturelle qui dut s'établir entre la faction de l'antipape Grégoire et l'aventurier qui régnait à Pavie. On peut donc assez vraisemblablement conjecturer que dans le schisme qui éclata à Rome, lors de l'élection de Benoît VIII, une question de principe dominait la question des personnes. Il s'agissait de savoir si l'empire d'Occident serait ou non rétabli. Benoît VIII représentait le parti favorable au rétablissement de la dignité impériale ; l'antipape Grégoire lui fut opposé

[1] Adelbold. *Vit. S. Henric. imper.* cap. XXIV. *Patr. Lat.*, tom. CXL, col. 97.

par la faction contraire, c'est-à-dire par le patrice Jean et son frère le préfet de Rome Crescentius, alliés secrets du tyran Hardoin. La situation présentait ainsi sous d'autres noms et avec d'autres personnages des difficultés analogues à celles que saint Léon III avait eues à vaincre, deux siècles auparavant, pour reconstituer l'empire d'Occident en la personne de Charlemagne. Benoît VIII ne fut pas moins heureux que son illustre prédécesseur, et saint Henri se montra réellement le Charlemagne du onzième siècle.

§ II. Sacre impérial de saint Henri II.

Révolte des Slaves.

5. De même qu'Astolphe et Didier gardaient autrefois les défilés des Alpes, les Cluses de Lombardie, comme on disait alors, pour arrêter les armées de Pépin le Bref et de Charlemagne, ainsi faisait Hardoin pour fermer à saint Henri l'entrée de l'Italie. Les précautions du marquis d'Ivrée et sa sollicitude à cet égard étaient continuelles, dit Adelbold; mais s'il attendit longtemps un ennemi qui ne paraissait jamais, ce retard n'était pas dû à la terreur qu'il se glorifiait de lui inspirer. Dès les fêtes de Noël de l'an 1012, au moment où l'antipape était venu en appareil pontifical faire à Palitho une manifestation qui lui avait si peu réussi, le roi de Germanie avait préparé son expédition au-delà des Alpes. Il comptait l'entreprendre au printemps prochain, et cette nouvelle avait attiré sous ses drapeaux toute la noblesse d'Allemagne. Mais il fut retenu par la nécessité de réprimer une effroyable révolte des Slaves, qui venaient de secouer le joug et de donner libre carrière à tous leurs instincts sauvages. Dans les premiers transports de leur fureur, ils parcoururent, le fer et le feu à la main, tous les pays au nord de l'Elbe, incendiant les églises et passant la charrue sur leurs fondements; faisant périr dans les plus horribles supplices les prêtres et les moines, ne laissant enfin au-delà du fleuve aucun vestige du christianisme. La population de Hambourg fut tout entière massacrée ou emmenée en esclavage. A Altembourg, ville de Saxe la plus peuplée de fidèles, les Slaves réunirent tous les chrétiens comme pour une immense boucherie et les égorgèrent en masse, à l'excep-

tion de soixante prêtres qu'ils tinrent en réserve pour en faire le jouet d'une cruauté inouïe. Ils leur coupèrent en croix la peau de la tête, leur ouvrirent le crâne, en sorte qu'on voyait à nu la cervelle; puis, les mains liées derrière le dos, ils les promenèrent dans tous leurs cantons, ne cessant de les frapper jusqu'à ce qu'ils eussent rendu le dernier soupir. La mort de saint Libentius, archevèque de Hambourg, survenue sur ces entrefaites, ne fit que compliquer l'état des choses, en privant les églises désolées d'un prélat dont la modération et la sagesse étaient d'autant plus nécessaires que la situation était plus déplorable. Benoît VIII, de concert avec Henri II, éleva sur ce siége métropolitain un pasteur capable de recueillir cet héritage dévasté. C'était Unvan précédemment chapelain de saint Libentius. Son affabilité, sa bienfaisance lui avaient conquis l'estime et l'affection générale. Le roi pourvut ensuite, par des mesures efficaces, au rétablissement de la paix. Ses armes victorieuses arrêtèrent enfin les ravages des Slaves; et tranquille de ce côté il put prendre la route d'Italie.

Couronnement de l'empereur saint Henri à Saint-Pierre de Rome. Le globe d'or des empereurs.

6. « Gloire et grâces immortelles soient rendues à Dieu le Père et à Jésus-Christ son Fils et Notre Seigneur! s'écrie en ce moment le chroniqueur évêque Thiethmar. Il était donc enfin venu le jour tant désiré où notre saint roi allait monter les degrés du trône impérial et recevoir le diadème des mains du successeur de saint Pierre! Pour attirer les bénédictions du ciel sur ses armes, il combla mon église de Mersebourg de dons et de pieuses offrandes, un évangéliaire d'ivoire et d'or, un calice d'or enrichi de pierreries, deux croix d'argent et deux ampoules de même métal, un grand calice d'argent avec sa patène et le chalumeau (*fistula*). De plus, il nous assigna dans chacune de ses résidences royales de Thuringe et de Saxe le cens annuel sur deux familles, et il fit restaurer à ses frais dans les domaines de notre église tout ce que la négligence de mes prédécesseurs avait laissé tomber en ruine. Béni soit le Dieu tout puissant, qui protége le roi son serviteur! Il a fait mentir les prévisions ennemies. On disait que jamais Henri ne ceindrait la couronne impériale, on avait ajouté que son règne serait court et qu'il se terminerait par une fin tragique. Or, douze ans sont écoulés depuis

qu'il tient d'une main ferme le sceptre de Germanie ; il part pour Rome avec sa noble épouse la reine Cunégonde. Le souverain pontife les attend en grande joie ; les fidèles romains leur préparent un accueil triomphal. Un césar chrétien va de nouveau régner sur le monde, l'onction impériale coulera sur le front du plus auguste des monarques. L'église de Mersebourg tressaille d'allégresse et inscrira ce grand jour parmi ses plus heureux anniversaires [1]. » Après cette prosopopée que Thiethmar écrit en vers alexandrins, et par laquelle il termine le sixième livre de sa chronique, l'évêque hagiographe revient à sa prose ordinaire et commence le septième livre en ces termes : « L'an quatorzième après la plénitude du millénaire écoulé depuis l'incarnation du Sauveur, en la troisième semaine du second mois de l'année 1014, le dimanche seizième jour des calendes de mars (14 février), Henri roi de Germanie par la grâce de Dieu faisait son entrée solennelle à Rome, escorté de douze sénateurs, dont six portaient le costume romain et la barbe rase ; les six autres avaient le costume allemand, cheveux longs, longue barbe, et le bâton à la main. Il monta avec Cunégonde son épouse bien aimée les degrés de la basilique de Saint-Pierre, où le seigneur pape l'attendait. Avant de l'y introduire, Benoît lui demanda s'il voulait être le protecteur fidèle et le défenseur de l'église romaine. Henri le jura, et dans une profession de foi solennelle il déclara qu'il voulait demeurer fidèle au seigneur pape et à ses successeurs légitimes. Il reçut alors l'onction sainte des mains du pontife ; la couronne royale qu'il avait portée jusque là fut suspendue par son ordre au-dessus de l'autel du prince des apôtres ; le pape le couronna ensuite, ainsi que la pieuse Cunégonde, avec le diadème des empereurs [2]. » Thiethmar omet ici un détail que Raoul Glaber, son contemporain, a soigneusement recueilli. « Les lois ecclésiastiques et civiles, dit Glaber, avaient fort sagement réglé qu'aucun prince ou roi ne pût prendre le titre d'empereur ni en exercer l'autorité sinon celui que le pape aurait choisi pour son mérite, et à qui il

[1] Thiethmar. *Chronic.*, lib. VII, cap. ultim. col. 1362.
[2] Thiethmar., lib. VII, *loc. cit.*

aurait remis les insignes du pouvoir impérial. On avait vu, en effet, de tous les points du monde, surgir des tyrans qui sans autres formalités s'étaient improvisés empereurs, deshonorant par leur cruauté un titre créé par la piété des papes pour la défense de la sainte Église. Or, jusque là l'insigne du pouvoir impérial avait affecté à chaque couronnement des formes diverses. Le vénérable pape Benoît voulut donner à cet auguste emblême une forme définitive, qui symbolisât le caractère du pouvoir impérial. Il fit exécuter un globe d'or surmonté d'une croix de même métal et coupé à angle droit par deux cercles de pierres précieuses qui le divisent en quatre parties égales. C'était le globe du monde, avec ses quatre grandes divisions; l'empereur chrétien, en le voyant dominé par l'image de la croix vivifiante, devait à chaque instant se rappeler que son règne était le règne de Jésus-Christ sur la terre. Les cercles ornés de pierres précieuses figuraient les vertus qui doivent resplendir dans un empereur chrétien. Tel fut l'insigne impérial que le seigneur pape offrit au prince germain dans la basilique de Saint-Pierre, en présence de la foule immense qui assistait au couronnement. Henri reçut avec joie ce précieux symbole, et l'ayant attentivement considéré : Très-bon père, dit-il à Benoît VIII, vous avez voulu par cet emblème m'apprendre comment je dois user de la dignité nouvelle qui m'est conférée et gouverner notre commune monarchie.— Puis, élevant dans sa main le globe d'or : Cependant, ajouta-t-il, cette croix surmontant le globe du monde ne conviendrait véritablement qu'à ceux qui ont foulé aux pieds les pompes de la terre, pour mieux porter la croix du Sauveur [1]. » Dans ces dernières paroles du saint empereur, se révélait l'une de ses plus constantes préoccupations, celle qui le poursuivait jusque dans la cérémonie de son sacre, et que nous le verrons reprendre plus tard. Il songeait à renoncer au monde et à s'ensevelir dans les joies austères du cloître, pour vivre et mourir comme un moine ignoré. Dans cette pensée, il voulut ajoute Raoul Glaber, que le globe impérial fût porté le jour même du couronnement à Cluny, et offert de sa part au vénérable abbé Odilon.

[2] Rodulf. Glaber. *Historiar.*, lib. I, cap. v, *Patr. Lat.*, tom. CXLII, col. 626.

Donation faite par saint Henri II au saint-siége.

7. « Après la cérémonie, dit Thiethmar un festin solennel fut donné par le pape Benoît VIII au palais de Latran, et les fêtes se prolongèrent durant huit jours. Le dernier soir (21 février), une rixe éclata entre les Romains et les Allemands sur le pont Saint-Ange et dégénéra bientôt en une véritable émeute. De part et d'autre, il y eut un grand nombre de morts et le combat se prolongea toute la nuit. Les auteurs de ce guet-apens étaient trois frères d'origine lombarde, nommés Hugues, Hécil et Ezzelin. Ils furent saisis par ordre de l'empereur et envoyés en exil à Fulda [1]. » Ce soulèvement témoignait assez de l'irritation du parti vaincu et de la persistance des haines séculaires que les factieux entretenaient dans le peuple romain contre la domination impériale. Ce fut l'occasion pour saint Henri d'accentuer plus énergiquement encore l'alliance intime qu'il prétendait garder avec le saint-siége. Il confirma à l'église romaine tous les droits concédés par Charlemagne et par les Othons. Nous avons encore le texte de cet acte, dont l'original fut longtemps conservé à la bibliothèque vaticane et que le P. Theiner à recemment reproduit dans le *Codex diplomaticus domini temporalis sanctæ sedis* [2]. Voici ce précieux document que nous verrons cité plus tard en 1245 par Innocent IV, au treizième concile général premier de Lyon. « Au nom du Seigneur Dieu tout-puissant Père, Fils et Saint-Esprit, moi Henri, par la grâce de Dieu empereur auguste, je promets et jure par ce pacte de notre confirmation à vous bienheureux Pierre, prince des apôtres et porte-clefs du royaume des cieux, et par vous à votre vicaire le seigneur Benoît souverain pontife et pape universel, de maintenir en votre puissance et votre domination tout ce que vos prédécesseurs ont tenu et possédé, la ville de Rome avec son duché et ses faubourgs, tous les villages et territoires de montagne ou de plaine, le littoral et les ports, toutes les cités, châteaux, forteresses et villages des confins de la Toscane, Porto, Centumcellæ (Civita-Vecchia), Céré, Bleda, Marturiano, Sutri, Nepi, Castello, Gallese, Orti, Polimarzo, Amelia, Todi, Pérouse avec

[1] Thiethmar. lib. VII, cap. 1.
[2] *Cod. Diplomat.*, tom. I, p. 7.

ses îles majeure et mineure, et son lac, Narni et Otricoli avec tous les finages et territoires appartenant à chacune de ces cités ; l'exarchat de Ravenne en entier avec ses villes, cités, forteresses et châteaux, enfin tout ce que les rois et empereurs de pieuse mémoire Pépin le Bref, Charlemagne, Louis le Débonnaire, Othon I[er], Othon II, et Othon III nos prédécesseurs ont offert au bienheureux Pierre prince des apôtres et aux papes vos prédécesseurs, suivant leur acte de donation que nous reproduisons ici. » Suit en effet, dans le diplôme de saint Henri, la même énumération que nous avons précédemment fait connaître au lecteur, à l'époque d'Étienne III et de Pépin le Bref[1]. Après quoi, le nouvel empereur continue en ces termes : « Nous vous confirmons dans vos droits sur le monastère de Fulda, dont l'abbé ne peut recevoir la consécration que par délégation du saint-siége ; nous maintenons également vos droits sur toutes les autres abbayes, terres et domaines appartenant à la juridiction de saint Pierre dans les provinces au-delà des Alpes. Nous offrons à saint Pierre et à vous ainsi qu'à vos successeurs le patronat de l'évêché de Bamberg. Chaque année, à titre de pension, vous recevrez de l'évêque de ce lieu un cheval blanc tout caparaçonné et une taxe dont le prix sera d'avance fixé. De plus, nous vous offrons, confirmons et maintenons à vous, bienheureux Pierre, et à votre vicaire le seigneur Benoît ainsi qu'à ses successeurs la donation faite par nos prédécesseurs les Othons au pape Jean, de bonne mémoire, des cités, forteresses et bourgades de Riéti, Amiterne, Furco, Nursia, Balva et Marsia, ainsi que la ville d'Interamno avec tout son territoire[2]. »

Constitution impériale relative à l'élection des papes.

8. Le lecteur aura déjà pu remarquer, dans cette énumération des États du saint-siége dressée par l'empereur saint Henri, le rappel très-fréquent des donations antérieurement faites par les Othons. C'est là une preuve saisissante de la fausseté du prétendu *Decretum electionis Sylvestri* dont nous avons parlé précédemment[3]. « Du reste, ajoutait le nouvel empereur, nous entendons que tous

[1] Cf. tom. XVII, p. 252 et 278.
[2] S. Henric. *Pactum cum Benedicto VIII, Patr. Lat.*, tom. CXL.
[3] Cf. ch. v de ce présent volume, n. 8 et 9.

les territoires énumérés dans ce pacte solennel demeurent en votre juridiction, principauté et puissance, en telle sorte que ni par nous ni par nos successeurs, en quelque manière ou pour quelque motif que ce soit, il puisse en être rien retranché ou diminué, nous engageant au contraire nous et nos successeurs à vous les garantir contre toute spoliation et à les maintenir avec tous leurs droits, revenus et cens à l'église du bienheureux apôtre Pierre et des pontifes assis sur son siége très-sacré. Nous promettons de les défendre de toutes nos forces et de tout notre pouvoir, sauf en tout notre droit et celui de nos successeurs tel qu'il est réglé par les pacte, constitution et décret du pape Eugène IV et de ses successeurs (Léon IV et Sylvestre II), statuant que pour prévenir les troubles et les entreprises de pontifes schismatiques tout le clergé ainsi que la noblesse de Rome s'engageront par serment prêté entre nos mains à observer dans l'élection des papes toutes les règles canoniques, sans brigues ni violences, avec cette clause formelle que le pontife élu ne pourra être sacré avant d'avoir, en présence de nos envoyés et de l'assemblée du peuple romain, pour la satisfaction de tous et la tranquillité générale, souscrit la déclaration faite autrefois par le seigneur pape et père spirituel Léon IV. Nous stipulons en outre la prohibition formelle à tout Romain, libre ou esclave, de condition laïque, de s'immiscer à l'avenir dans l'élection des papes, voulant qu'elle soit exclusivement l'œuvre des clercs et des autres personnages qui, d'après l'antique usage des saints Pères, ont droit d'y prendre part. Quiconque oserait contrevenir sur ce point à notre présente constitution encourrait la peine du bannissement et de l'exil. Nous défendons également à nos envoyés et représentants de mettre, sous aucun prétexte, opposition ou empêchement quelconque à l'élection faite dans les conditions indiquées. Si l'un d'entre eux avait cette témérité, qu'il sache qu'il y aurait pour lui un crime passible de la peine de mort. Nous prescrivons et enjoignons à tous de garder l'obéissance au seigneur apostolique, ainsi qu'aux juges et aux ducs établis par son autorité pour rendre la justice. Il nous paraît encore nécessaire de déclarer que des *missi dominici* seront nommés annuellement et par le sei-

gneur apostolique et par nous pour rendre compte de la manière dont sera observée notre présente constitution impériale. Ces *missi* écouteront toutes les plaintes qu'on aurait à formuler contre les juges et les ducs ; ils en référeront au seigneur apostolique qui prendra immédiatement les mesures nécessaires pour mettre un terme aux désordres ; ils pourront au besoin s'adresser à nous-même par l'intermédiaire de nos représentants. Et pour que ce présent pacte trouve créance ferme et efficace près des fidèles de la sainte Église de Dieu, nous l'avons souscrit de notre main et fait revêtir de notre sceau impérial[1]. »

Fin du règne et de la vie d'Hardoin.

9. Les nouvelles stipulations relatives aux élections pontificales, dans lesquelles le clergé romain et quelques-uns des principaux fonctionnaires de l'empire devaient seuls intervenir désormais, avaient été sans nul doute inspirées par le souvenir du schisme récent qui venait de désoler l'Église. L'intrus Grégoire disparut de la scène historique aussitôt après son voyage à Palitho, et l'on ne sait quelle fut sa destinée. Hardoin s'était empressé de faire sa soumission ; il demandait grâce de la vie et sollicitait même la faveur d'être maintenu dans le marquisat d'Ivrée. Henri accorda la première requête et refusa la seconde. Le tyran s'en vengea en surprenant par un coup de main la cité de Verceil. Fier de ce succès, il crut à un retour sérieux de fortune et recommença ses brigandages. L'évêque de Verceil, Léon, fut sa première victime ; il voulait le faire décapiter pour le punir de son attachement au pape et à l'empereur. Des amis fidèles délivrèrent le vénérable captif ; une réaction formidable contre le gouvernement d'Hardoin se produisit de toutes parts. On inventa pour lui un surnom jusque là sans exemple ; on l'appelait l'*episcopicida* en souvenir du meurtre de l'évêque de Pavie, pour lequel il avait été jadis condamné par Sylvestre II à une pénitence perpétuelle. Sa conduite ultérieure à l'égard des évêques de Brescia et de Verceil ne justifiait que trop le surnom populaire. Il se fit justice à lui-même ; il renonça à ses prétentions, et pour se mettre à l'abri de toutes les vengeances,

[1] *S. Henric. pactum. loc. cit.* col. 238.

s'enferma dans un monastère où il mourut sous l'habit religieux en 1015. Sa retraite et sa mort achevèrent la pacification de la haute Italie, qui acclama avec enthousiasme l'avénement de saint Henri au trône des césars.

§ III. Vertus chrétiennes de saint Henri II.

L'empereur saint Henri devant l'histoire.

10. Le glorieux empereur n'avait alors que trente-six ans[1], et depuis qu'il portait le titre de roi de Germanie, il comptait les douze années de son règne par autant d'expéditions militaires toujours victorieuses. Son activité, sa valeur, son génie administratif rappelaient ceux de Charlemagne dont il descendait, dit-on, au douzième degré; sa noble figure, encadrée de longs cheveux et d'une barbe soyeuse, reproduisait la majesté souveraine du fils de Pépin le Bref[2]. Henri II fut l'un des meilleurs et des plus grands souverains de l'Allemagne et du monde. « On sait, dit l'historien protestant Gfrörer, que l'église du moyen âge l'a placé au nombre des saints, et certes, si jamais un homme d'État ou un homme d'Église en Allemagne mérita cet honneur, il appartient, après saint Boniface fondateur de l'empire, à l'empereur Henri II. Mais cette solennelle reconnaissance a précisément nui au jugement que les historiens modernes ont porté sur ce monarque. Les uns voient dans sa canonisation la preuve qu'Henri n'était qu'un pauvre dévot dont le clergé sut abuser à sa guise ; les autres ne savent apprécier un empereur qu'autant que ses dispositions ont été plus ou moins hostiles à l'Église[3]. » On aime à constater, sous la plume d'un protestant, ce témoignage d'impartiale justice rendu au mérite et aux talents de saint Henri. Mais il est un autre côté de la vie du grand empereur qu'on a trop laissé dans l'ombre, c'est précisément le côté religieux par lequel il a conquis une couronne plus glorieuse que tous les diadêmes, celle de la sainteté. Le récit de ses

[1] Il était né le 6 mai 978.

[2] Voir le buste de saint Henry tel qu'il a été reproduit d'après la figure gravée sur le tombeau de ce prince. *Patr. Lat.*, tom. CXL, col. 38.

[3] Goschler. *Dict. de théolog. cathol.*, tom. X, p. 371.

exploits militaires, de ses négociations politiques qui soumirent à son sceptre une moitié de l'Europe continentale, depuis les confins de la Russie jusqu'au détroit de Sicile, se trouve partout. Les chroniqueurs ont relevé le nombre exact de ses fondations charitables, des institutions fécondes, des donations pieuses qu'il semait sur sa route avec une munificence digne de Charlemagne. Mais sous ce manteau de grandes œuvres et de généreuses inspirations, notre respectueuse curiosité voudrait pénétrer plus intimement dans la connaissance personnelle du héros chrétien. Les récentes découvertes paléographiques de M. Pertz nous ont apporté sur ce point des indications précieuses et trop longtemps ignorées.

Vœu de continence. Négociations politiques pour le mariage de saint Henri.

11. Un manuscrit du treizième siècle appartenant à la bibliothèque de Leipsick renferme une vie de saint Henri, écrite par un hagiographe resté inconnu. Elle a été publiée par M. Pertz, au tome IV de ses *Monumenta Germaniæ historica*. « S'il est bon de céler le secret du roi, dit le biographe anonyme, c'est un devoir d'honneur de faire connaître les œuvres que Dieu accomplit dans l'âme des saints. Ayant donc obtenu des renseignements authentiques sur le glorieux confesseur du Christ l'empereur Henri et sur la vénérable vierge Cunégonde son épouse, je veux les mettre en lumière et suppléer ainsi aux narrations trop écourtées des historiens précédents. » Touché de bonne heure par une grâce divine qui l'appelait à la perfection des conseils évangéliques, Henri dans son adolescence fit vœu de continence parfaite. Devenu duc de Bavière, à la mort de son père Henri dit *Iracundus* (le Colère), avec lequel il devait par sa mansuétude former un contraste si marqué, il se vit bientôt poursuivi par les instances des seigneurs ses vassaux qui le suppliaient de se marier. « La rosée du ciel tombant sur les campagnes à l'aurore d'un jour d'été, dit le chroniqueur, ne réjouit pas mieux la terre que l'avénement du jeune duc ne réjouit les provinces soumises à sa domination. La vertu régnait avec lui, les ennemis du Christ étaient ramenés au joug de la foi, des églises nouvelles se construisaient de toutes parts, on réédifiait les anciennes ; la chose publique *res publica* était florissante, les princes se réjouissaient dans la gloire et le succès de

leurs armes, les peuples bénissaient un gouvernement qui leur rendait l'abondance de la paix. On aurait voulu, s'il eût été possible, qu'un tel règne n'eût jamais de fin. Mais l'immortalité n'est pas le privilége de la condition humaine ; la sollicitude prévoyante des princes se préoccupait donc de l'avenir et voulait qu'après un chef si admirable un fils digne de lui pût continuer son œuvre, en héritant de son pouvoir et de ses vertus. Mais le confesseur du Christ se souvenait de son vœu d'adolescent ; il résistait aux sollicitations de sa cour et ne se montrait nullement pressé de choisir une épouse. Les instances se répètèrent alors, à temps et à contre temps, avec une véritable importunité ; les avis succèdaient aux allusions, puis les menaces aux avis ; on en vint à parler de révolte et d'émeutes, si le prince ne consentait sur ce point à satisfaire l'opinion publique. Contraint par ces démonstrations, Henri céda, mais dans son cœur, avec des gémissements inénarrables, il suppliait le Seigneur tout-puissant de daigner concilier l'exécution de son vœu personnel avec la volonté des princes et du peuple. Plein d'espérance dans le secours divin, il donna à ses vassaux la réponse suivante : Je ne m'oppose plus à votre volonté, mais je ne consentirai à prendre pour épouse qu'une personne digne du rang suprême auquel vous la convierez. Je vous laisse le soin de la choisir vous-mêmes dans ces conditions. — Cette parole si longtemps attendue combla les princes de joie. Ils se concertèrent pour choisir à leur maître une épouse accomplie. La providence de Dieu la tenait en réserve et dirigea sur elle tous les suffrages [1]. »

Sainte Cunégonde. Mariage virginal.

12. « Sur les bords du Rhin, continue l'hagiographe, vivait un comte palatin nommé Sigfrid, retiré dans ses domaines avec sa noble épouse Hedwige. Tous deux étaient d'illustre race ; ils comptaient des rois parmi leurs aïeux : leur fortune était considérable, mais leur vertu plus éclatante encore. De leur alliance sainte, ils avaient une fille nommée Cunégonde, perle précieuse qui devait effacer par son mérite la gloire de tous ses ancètres. Elle était d'une beauté accomplie ; son caractère, ses mœurs douces et simples lui conciliaient l'admiration de tous ceux qui l'approchaient. Elle

[1] *S. Henric. Vita. Patr. Lat.*, tom. CXL. 188.

aussi avait fait au Seigneur un vœu secret de perpétuelle virginité. Les princes de Bavière jetèrent les yeux sur elle et la proposèrent à leur maître comme la seule épouse vraiment digne de lui. Durant ces pourparlers, il advint que le père et la mère de la jeune fille moururent tous deux. Elle resta donc orpheline et ce fut à ses tuteurs qu'on s'adressa pour les négociations du futur mariage. A cette nouvelle, la chaste vierge fut saisie d'une douleur inexprimable ; elle répandait dans le secret de la solitude des torrents de larmes, voulant rester fidèle au roi des anges qu'elle avait choisi pour l'époux de son âme. Mais ses proches, fiers d'une alliance qui devait illustrer leur famille, combattaient ses scrupules ; ils multipliaient les instances, les caresses, les supplications. La vierge très-prudente résistait toujours ; elle priait le Seigneur de lui faire connaître sa volonté. Enfin, un pressentiment intérieur qu'il faudrait peut-être appeler une vue surnaturelle lui fit comprendre que ses prières étaient exaucées, et que la grâce de rester fidèle à son union avec le Christ lui serait accordée dans le mariage qu'elle allait contracter. Elle donna donc enfin un consentement que sa famille reçut avec une joie extrême. Ses noces avec Henri furent célébrées au milieu d'universelles acclamations de triomphe. Les hommes se réjouirent dans des pensées terrestres, mais les anges, témoins de cette union virginale, entonnèrent dans les cieux le cantique d'une allégresse sainte. Après que les évêques eurent béni les nobles époux, lorsque ceux-ci se trouvèrent seuls Henri prit le premier la parole et dit : Épouse très-chérie, je ne veux pas vous laisser ignorer que j'ai fait devant Dieu serment de lui dévouer mon corps et mon âme, en gardant par amour pour Jésus-Christ la continence parfaite. — A ces mots, le visage de la jeune fiancée parut rayonnant d'une joie céleste. Seigneur mon roi, dit-elle, votre parole est plus douce à mon cœur que le parfum du miel. Le vœu que vous avez fait de votre côté, je l'avais fait du mien. Plutôt que d'y manquer, je renoncerais à toutes les couronnes de la terre. Les jours qui viennent de s'écouler ont été pour moi des jours d'épouvante, car je craignais de violer mes serments et d'encourir la colère du souverain juge. — Henri prit alors la main droite de

la vierge et la tenant dans la sienne, il lui dit : Maintenant je puis vous appeler mon amie, mon épouse immaculée. Le Seigneur est vraiment avec nous, puisqu'il a inspiré à nos cœurs la même volonté et le même désir. Jurons-lui tous deux de rester fidèles à son amour. Quant à moi, par la foi de Jésus-Christ que je prends ici à témoin, je vous promets de vous honorer comme la plus glorieuse des épouses, de vous aimer comme la plus chère moitié de moi-même et de vous préférer à tout sur la terre. — Telles furent ces noces immaculées, ajoute l'hagiographe. Les invités qui assistèrent aux fêtes dont elles furent accompagnées ne virent que la pompe extérieure; pour nous, il nous semble que le Fils de la vierge Marie y assista réellement quoique invisible, et renouvela en un sens mystique le prodige de Cana, changeant l'eau d'un mariage vulgaire en un vin céleste qui fait germer les vierges. » Suivant l'antique usage des Germains, la nouvelle épouse reçut le lendemain les offrandes qu'on appelait *Morgen-Gabe* (don du matin)[1]. Or, on conserve encore à Bamberg dans le trésor de la cathédrale le « présent du matin » qu'Henri fit à la vierge sa fidèle épouse. C'est une grande croix d'or, véritable chef-d'œuvre de l'art byzantin au onzième siècle. Notre Seigneur y est représenté les bras largement étendus sur l'instrument de la rédemption ; sa figure reproduit le type traditionnel dans toute sa majesté ; le corps est habillé de la ceinture aux genoux. A droite, la vierge Marie est debout, enveloppée d'un voile de deuil, à gauche l'apôtre saint Jean avec les deux inscriptions grecques gravées sous les bras de la croix : Ἴδε ὁ υἱός σοῦ, Voici votre fils ; Ἰδοὺ ἡ μήτηρ σοῦ, Voici votre mère. Au-dessus de la tête du Sauveur deux anges en adoration paraissent symboliser la perpétuelle contemplation des mystères de l'amour divin, a laquelle les deux époux voulaient consacrer leur vie. Sur le pourtour extérieur du crucifix merveilleux, Cunégonde fit graver plus tard ces deux alexandrins en langue latine:

Jesu Christe, bonum, clemens, crucis accipe donum,
Quod dedit Henricus Cæsar pius atque secundus[2].

[1] *S. Henric. Vita Patr, Lat.* tom. CXL. col. 191.
[2] Bolland. *Act. S. Henric.* Cf. *Patr., Lat.*, tom. CXL, col. 170.

Monuments conservés de saint Henri et de sainte Cunégonde

13. « Les deux époux fidèles au Christ, reprend l'hagiographe, vécurent ainsi sur le trône n'ayant qu'un cœur et qu'une âme ; ils étaient deux dans un même esprit mais non dans une seule chair. Même volonté, mêmes désirs, mêmes vues dans le gouvernement, en sorte que l'œuvre commencée par l'un était poursuivie par l'autre avec une sagesse et une vigilance égales; vertu, piété, dévotion, tous leurs sentiments étaient communs. Henry n'avait rien de caché pour sa sainte épouse ; elle était la confidente de tous ses projets, elle entrait de moitié dans tous ses joies et ses sollicitudes. » Il nous reste encore plusieurs monuments de cette indissoluble affection qui unissait les deux augustes époux. Sur un évangéliaire d'or émaillé, que possède la cathédrale de Bamberg, on lit cette inscription : « Le roi Henri, non moins illustre par l'ardeur de sa foi que par l'éclat de ses victoires a choisi parmi les plus précieux joyaux de son trésor ce livre admirable, pour l'offrir au service de l'autel. Bienheureux Pierre, prince de l'église et porte-clefs du royaume des cieux, et vous Paul, docteur des nations, obtenez pour votre dévot serviteur et pour la sérénissime reine Cunégonde un trône immortel dans les joies du paradis[2]. «Un autre évangéliaire exécuté après la cérémonie du couronnement impérial représente le Sauveur avec le nimbe crucifére assis sur un trône. De la main droite étendue, il pose une couronne sur la tête de l'empereur, lequel lui est présenté par l'apôtre saint Pierre reconnaissable aux clefs symboliques ; de la gauche, il couronne la reine Cunégonde qui

[2] Voici le texte entier de cette inscription dont nous n'avons traduit que quelques phrases :

Rex Heinricus ovans, fidei splendore coruscans,
Maximus imperio fruitur quo prosper avito,
Inter opum varias prono de pectore gazas,
Obtulit hunc librum divina lege refertum :
Plenus amore Dei, pius in donaria templi,
Ut sit perpetuum decus illic omne per ævum.
Princeps Ecclesiæ, cælestis claviger aulæ,
O Petre, cum Paulo gentis doctore benigno,
Hunc tibi devotum prece fac super astra beatum,
Cum Cunigonda sibi conregnante serena.

(*Patr. Lat.*, tom. CXL, col. 172.)

lui est présentée par saint Paul. Les deux époux portent chacun le sceptre ou main de justice, comme pour marquer l'égalité fraternelle de leur puissance, et le Christ leur dit à tous deux :

Tractando justum, discernite semper honestum;
« En rendant la justice, discernez toujours la vérité [1]. »

Calomnies contre la vertu de sainte Cunégonde.

14. « Telle était donc, reprend l'hagiographe, l'union sainte de ce couple impérial. Le secret de leur chaste affection n'était pas connu des hommes ; il s'en trouva cependant d'assez pervers pour essayer de la rompre et pour diffamer en la personne de Cunégonde la plus belle fleur de vertu qui se soit épanouie en ce siècle. Miroir de toutes les nobles dames, la pureté de sa vie ne se pourrait comparer qu'à l'éclat du soleil radieux [2]; et pourtant l'antique ennemi de toute vertu, le père du mensonge, le grand architecte des infamies trouva des instruments dociles qui se firent les calomniateurs d'une telle vertu. » L'hagiographe ne les nomme point. Les actes de saint Henri et ceux de sainte Cunégonde publiés par les Bollandistes gardent la même réserve, tout en laissant soupçonner que les coupables tenaient de fort près à la famille impériale. Quoi qu'il en soit, on accusait positivement la vertueuse impératrice du plus criminel des forfaits. « La rumeur scandaleuse, dit l'hagiographe, fut avidement accueillie par le vulgaire. Hommes et femmes, grands et petits, tous en parlaient, les uns avec une douleur sympathique les autres avec l'accent de la haine satisfaite. Voilà donc, disaient ces derniers, à quoi devaient aboutir ces hypocrites démonstrations de vertu ! — Henri était alors retenu au loin par une de ses expéditions militaires. Les ennemis de Cunégonde se donnèrent la satisfaction d'aller l'instruire de tout ce qui se disait. Non, non, s'écria d'abord l'empereur ; il n'y a pas un mot de vrai dans ce que vous racontez de mon épouse bien-aimée ! — Mais d'autres émis-

[1] *Patr. Lat.*, tom. cit. col. 170.

[2] *Ipsa nobilissimus flos matronarum et omnium mulierum speculum clarissimum... ad instar sideris radiabat* (col. 191).

saires revinrent à la charge, se succédant sans paraître de connivence et tous répétant les mêmes accusations. Henri finit par ajouter foi à des récits qui lui venaient de tant de sources différentes. La campagne terminée, il revint à Bamberg, résolu de ne plus revoir l'impératrice. Celle-ci n'ignorait pas les calomnies odieuses dont elle était victime ; l'éloignement de l'époux qu'elle aimait de toute son affection virginale lui déchirait le cœur. Elle se plaça un jour sur son passage et l'aborda en toute confiance et sérénité ; mais Henri détourna les yeux et ne répondit point à son salut. Mon très-regretté seigneur, lui dit-elle en pleurant, pourquoi ne m'adressez-vous plus la parole et détournez-vous de moi votre face ? — La tête baissée et d'un ton sévère : Ce n'est point à moi à vous l'apprendre, dit l'empereur. Interrogez votre conscience ; vous y trouverez une réponse suffisante. — Ma conscience, reprit Cunégonde, est absolument pure. Le Dieu très-haut m'en est témoin, lui qui voit tout. Jamais je n'ai rien fait des crimes qu'on me reproche. O roi mon seigneur, je vous en supplie, montrez en cette circonstance le même héroïsme dont vous avez donné tant de preuves dans les combats, daignez prendre patience. L'honneur de l'empire semble en ce moment diminué à cause de moi, mais avec la grâce de Dieu il sera bientôt relevé par moi, si pourtant vous consentez à prendre les mesures que je vais brièvement vous indiquer. — Un peu adouci par ces paroles, l'empereur lui permit de continuer; ce qu'elle fit en ces termes : Seigneur, que votre majesté convoque tous les princes, évêques ou laïques, en cette cité royale de Bamberg. En leur présence, la cause sera examinée dans les formes juridiques, et l'assemblée décidera. J'ai la ferme espérance que la miséricorde divine nous arrachera à cet abime de honte et de misérables calomnies [1]. »

Comparution de l'impératrice calom

15. « Après y avoir sérieusement réfléchi, l'empereur accepta la proposition. Tous les princes furent convoqués à Bamberg. Henri prit place au milieu d'eux pour procéder au jugement solennel. L'impératrice, avec un calme et une sérénité surhumaine vint s'as-

[1] *Vit. S. Henric.* tom. cit. col. 195.

seoir sur la dernière marche du trône ; elle avait placé dans le secours divin toute son espérance. D'une voix entrecoupée de sanglots, l'empereur prononça ces paroles : Mes bien aimés et glorieux princes, vous savez tous, hélas ! le triste objet de cette réunion. Il m'a fallu depuis quelques mois connaître et subir l'opprobre et l'ignominie. C'est à vous de prononcer sur le sort d'une épouse coupable. Interrogez les lois et les décrets de nos aïeux, et rendez en toute justice une sentence définitive. — A ces mots, les princes et les nobles seigneurs éclatèrent en gémissements et en pleurs. Ils ne pouvaient se défendre d'un sentiment de profonde compassion pour une impératrice dont ils avaient si longtemps béni le nom et admiré les vertus ; aucun d'eux ne voulait assumer la responsabilité d'une condamnation. L'impératrice remarqua leur embarras ; s'armant donc d'un courage viril, elle se leva, et au milieu du plus profond silence s'exprima en ces termes : Princes dignes de tout honneur, c'est vous qui, dans un concours unanime, avez élevé au faîte de la puissance le seigneur bien aimé mon auguste époux ; vous avez voulu m'associer moi-même à sa puissance ; c'est de la sorte que, par votre initiative et avec la grâce de Dieu, on nous vit l'un et l'autre constitués dans la plus éminente des dignités. Mais plus cet honneur fut grand pour moi, plus il m'imposait de devoirs. Aujourd'hui on m'accuse d'avoir forfait par un crime affreux à cet honneur qui m'est plus cher que la vie. Il me faut par la plus rigoureuse de toutes les épreuves démontrer devant vous mon innocence. Je demande qu'on fasse chauffer à blanc douze socs de charrue ; pieds nus, je marcherai sur ces fers ardents. Telle sera l'épreuve ; en attendant, je vous rends grâces du sentiment miséricordieux qui vous a empêchés de prononcer contre moi aucune sentence. — Après avoir ainsi parlé, elle s'assit. Les princes conférèrent entre eux sur cet incident. Si l'impératrice notre dame, disaient-ils, avait conscience de quelque faute commise par elle, loin de s'offrir spontanément à cette épreuve, la plus dure de toutes, elle refuserait de la subir quand même on voudrait la lui imposer[1]. »

nièce à la diète de Bamberg.

16. Ces réflexions que le chroniqueur reproduit purement et

[1] *Vit. S. Henri*, tom. cit. col. 196.

Les épreuves par le feu au onzième siècle.

simplement sans y mêler aucune observation personnelle, et sans que dans l'auguste assemblée aucune autre réclamation se fût élevée contre la proposition de l'impératrice, démontrent suffisamment que les épreuves dites « jugements de Dieu, » si souvent condamnées par les papes, étaient encore pratiquées sans scrupule au onzième siècle. On en trouve à cette époque trois autres exemples non moins fameux. « Quelques religieux du Mont-Cassin, au retour d'un pèlerinage à Jérusalem, dit la chronique de Léon d'Ostie, rapportèrent un fragment du linge dont le Seigneur s'était servi au jour de la Cène pour essuyer les pieds des apôtres. Ils voulaient enrichir leur monastère de cette précieuse relique et la remirent solennellement à l'abbé Athenulf, le VI[e] des ides de décembre (8 décembre 1014). Cependant on en contestait fort l'authenticité et grand nombre de moines refusaient d'y croire. Les pélerins, dans un sentiment de foi vive, saisirent alors la relique et la jetèrent sur les charbons ardents d'un encensoir. Elle y prit bientôt la couleur du feu et on ne la distinguait plus dans le brasier. Mais quand les charbons furent éteints, le tissu miraculeux se retrouva dans son état naturel, avec sa couleur et sa souplesse primitives. On le plaça donc en toute vénération dans une châsse de vermeil enrichie d'émaux et de pierreries et fermée par un cristal très pur. Chaque année, le jeudi saint, durant la cérémonie du *Mandatum* au Mont-Cassin cette châsse est placée au milieu du chœur, entre deux candélabres allumés, et un acolythe l'encense pendant toute la cérémonie. A la fin du *Mandatum*, tous les frères viennent deux à deux s'agenouiller devant la sainte relique et la baiser respectueusement [1]. » On lit dans les actes de saint Meinwerc évêque de Paderborn, que le jour de la consécration du monastère d'Aldinchoven, fondé par lui à quelque distance de sa ville épiscopale, il reçut du patriarche d'Aquilée Wolfgang les reliques d'un saint nommé Félix. Pour éprouver l'authenticité de ces reliques, il fit allumer un vaste bûcher en plein air au milieu du cloître, et y jeta le corps de saint

[1] Leo Ostiens. *Chronic. Cassin.* lib. II, cap. XXXIII. *Patr. Lat.*, tom. CLXXIII, col. 622

Félix. Quand le bûcher eut été consumé, le corps fut retrouvé intact. Cette solennelle épreuve fut renouvelée trois fois, toujours avec le même résultat. Meinwerc prit alors respectueusement les précieuses reliques et aux acclamations d'une foule immense les exposa à la vénération des fidèles dans l'église d'Aldinchoven[1]. Le trait suivant de saint Poppo évêque de Sleswig est plus saisissant encore. Dans une de ses missions apostoliques chez les Danois, comme ces infidèles lui demandaient un miracle pour attester la vérité de la doctrine qu'il venait leur prêcher, l'évêque prit le gantelet de fer d'un des guerriers et ordonna de le faire rougir sur un brasier ardent. Quand le gantelet échauffé par la flamme eut pris la couleur du feu, on le retira avec des tenailles, et l'héroïque missionnaire y plongea sa main droite recouverte d'un tissu de lin. L'étoffe fut consumée en un clin d'œil, mais la main demeura intacte. Témoins du prodige, les Danois n'hésitèrent plus : « Nous croyons maintenant, dirent-ils, que le Christ est le Dieu véritable[2]. »

Justification miraculeuse de l'impératrice par l'épreuve du feu.

17. L'épreuve à laquelle se soumettait la pieuse impératrice pour attester son innocence fut acceptée sans contradiction. « Douze socs de charrue furent chauffés à blanc, continue l'hagiographe, et la bienheureuse Cunégonde, comme une brebis qu'on mène au sacrifice, fut conduite à la basilique par deux évêques. Henri suivait à pied, avec tous les seigneurs. Quand on jeta sur le pavé les fers rouges qui lançaient des étincelles de feu, l'empereur ne put contenir son émotion : Ne persistez point, dit-il à Cunégonde, dans votre horrible projet. Je vous crois innocente. — Mais la vierge lui répondit avec une douceur évangélique : Plus l'épreuve est terrible, plus elle sera convaincante. — Levant alors les yeux au ciel, elle s'avança pieds nus sur les fers rouges, en disant : Seigneur mon Dieu, protégez votre humble servante. — Tous les assistants avaient les yeux fixés sur elle. On la vit successivement appuyer les deux

[1] Bolland. *Act. Sanct.* 15 *jun.* On croit que les reliques envoyées à Meinwerc étaient celles de saint Félix d'Aquilée, martyr, dont on célèbre la fête le 16 mars.

[2] Bolland., *loc. cit.* p. 534.)

pieds sur les fers incandescents, en répétant chaque fois cette prière : Seigneur Jésus, ayez pitié de votre humble servante ! Quand elle fut arrivée au douzième, elle y resta debout comme sur un trône d'honneur. La foule émue se précipitait pour vénérer la sainte et courageuse femme. L'empereur se jeta à ses pieds : Très douce dame, lui dit-il, pardonnez-moi, je vous en supplie, et rendez-moi votre amour. J'ai péché, je le confessse ; je vous ai indignement outragée par d'odieux soupçons. Ma douleur est égale à mon admiration. Que ma langue se dessèche sur mes lèvres, si jusqu'au dernier jour de ma vie je ne travaille à réparer mon erreur. — O roi mon seigneur, répondit-elle, c'est Dieu seul qu'il vous faut aimer et non pas moi. Mon respect et mon affection pour vous sont sans bornes ; il en a toujours été ainsi depuis que j'eus l'honneur de devenir votre épouse, il en sera de même jusqu'à mon dernier soupir. — Cependant l'assemblée tout entière faisait retentir des cantiques d'actions de grâces, et bénissait le Seigneur Dieu tout puissant qui glorifie ses élus [1]. » Ici s'arrête malheureusement le récit de l'hagiographe anonyme. Nous regrettons qu'il n'ait pas jugé à propos de nous faire connaître d'autres détails sur la vie intime des deux saints époux. Quant à l'épreuve miraculeuse des fers ardents, subie dans la basilique de Bamberg par l'héroïque impératrice, elle est attestée par tous les autres écrivains, et constitue l'un des faits historiques les plus incontestables. Sur le tombeau qui fut élevé plus tard à l'empereur saint Henri et à sa pieuse compagne, un des bas-reliefs représente cet épisode, qui avait laissé dans toute la Germanie les plus profonds souvenirs.

§ IV. L'empereur saint Henri et l'Italie.

Saint Henri et saint Wolfgang évêque de Ratisbonne

18. Tel était donc le couple impérial que le pape Benoît VIII avait eu la joie de couronner dans la basilique de Saint-Pierre, le 22 février 1014. Les historiens hostiles à l'Église se scandalisent, nous

[1] *Henric. Vit. Patr. Lat.*, tom. CXL, col. 197.

l'avons vu, des prétendus désordres de Charlemagne; ils s'indignent qu'on ait pu songer en de telles conditions à lui rendre un culte public. Ces mêmes historiens ne manquent pas de flétrir comme une exagération ridicule la vertu de saint Henri. C'est un parti pris chez eux de dénigrer tout ce que l'Église admire et consacre. Quant à mettre quelque logique dans leurs récriminations, c'est ce dont ils se soucient le moins, mais aussi c'est ce qui empêchera toujours de les prendre au sérieux. Les plus grands rois que le monde ait vus sont ceux qui se montrèrent les plus chrétiens. La foi est essentiellement la vertu des héros. Les actes de foi se retrouvent dans tous les monuments qui nous restent de saint Henri. Son manteau impérial conservé dans le trésor de Bamberg, merveilleuse broderie de soie et d'or, représente dans une série de figures allégoriques le règne de Jésus-Christ sur le monde. Les sphères célestes dans les régions éthérées et l'humanité dans ses évolutions sur la terre gravitent autour de la croix rédemptrice et de la vierge Marie que l'artiste désigne par ces mots liturgiques : *Sancta Maria, stella maris inclyta*. L'empereur de la terre consacre la puissance qui lui est donnée à la majesté divine : *Supernæ usiæ sit gratum hoc Cæsaris donum*. En retour, il ne demande que les récompenses éternelles. C'est ce que signifie le vers suivant brodé en lettres d'or sur la frange du manteau :

O decus Europæ, Cæsar Henrice beare [1].

L'Église du ciel s'était intéressée d'avance au choix d'un empereur qui devait servir si glorieusement l'Église de la terre. « Six ans avant son sacre, disent les actes de saint Henri, comme il passait la nuit en prières dans la basilique de Saint-Emmeran à Ratisbonne, au tombeau du bienheureux Wolfgang, son ancien maître [2], il eut une vision céleste. Saint Wolfgang lui apparut, et du doigt lui désignant une inscription gravée sur la muraille : Considère attentivement ces

[1] *Patr. Lat.*, tom. CXL, col. CLX.

[2] Nous savons par le vers suivant de Thiethmar que la jeunesse de saint Henri s'était écoulée sous la direction de saint Wolgang :

Nutrit præclarum Wolgangus præsul alumnum

caractères, lui dit-il, car ils renferment un avis prophétique. — Or, les lettres indiquées étaient celles-ci : *Post sex*. Quand la vision eut disparu, Henri chercha vainement le sens des deux mots mystérieux. Il les interpréta d'abord dans le sens qu'après six jours révolus il devait mourir ; dans cette pensée, il se prépara au passage suprême et fit aux pauvres d'abondantes distributions d'aumônes. Mais le sixième et le septième jour s'écoulèrent sans accident, et il reporta le terme indiqué par la vision à six mois. Cette échéance s'accomplit de même ; il crut alors qu'il s'agissait de six années et après ce nouveau terme écoulé, lorsqu'il se vit appelé par le siége apostolique à ceindre l'épée des Césars, il comprit enfin le sens de la vision, rendant grâces à Dieu et à son serviteur Wolfgang [1]. »

Le chant du *Credo* introduit dans les églises de Rome à la requête de saint Henri

19. Quoi qu'il en soit de l'authenticité de ce récit merveilleux, il est certain que le nouvel empereur se fit connaître de ses nouveaux sujets en Italie comme un fils dévoué de l'Église et un fervent chrétien. « Durant son séjour à Rome pour les fêtes du couronnement, dit Bernon abbé de Reichnaw, l'empereur remarqua qu'on ne chantait point le *Credo* après l'évangile, ainsi qu'on le fait dans les autres églises. Il en demanda en ma présence la raison aux prêtres romains, et voici la réponse qu'ils lui firent : L'église romaine n'a jamais été souillée par aucune hérésie. Selon la promesse divine faite à saint Pierre elle demeure immuable dans la solidité de la foi catholique. Voilà pourquoi les autres églises, accessibles à l'erreur et trop souvent visitées par l'hérésie, chantent plus fréquemment le symbole. — Cette réponse ne satisfit point la piété de l'empereur. Il insista près du seigneur apostolique Benoît, et finit par obtenir que les Romains chanteraient désormais le symbole aux messes solennelles. Je ne sais, ajoute Bernon, s'ils sont depuis restés fidèles à cet engagement [2]. » Une longue controverse s'est engagée entre les liturgistes à propos de ce texte de l'abbé de Reichnaw. Baronius, le cardinal Bona, Hugues Mesnard en concluaient qu'avant le onzième

[1] S. Henric. *Act. Patr. Lat.*, tom. CXL, col. cx.
[2] Berno Augiens. *De offic. Missæ*, cap. II. *Patr. Lat.*, tom. CXLII, col. 1061.

siècle les prêtres romains ne récitaient pas le symbole à la messe, Mais Dom Martène, Mabillon, Baluze trouvaient dans les *Ordines romani* des septième, huitième et neuvième siècles la récitation du symbole indiquée immédiatement après celle de l'évangile. Il était donc impossible de reculer jusqu'à l'intervention de saint Henri en 1014 un usage constaté dans les monuments liturgiques de Rome longtemps avant ce prince. Dom Martène croit qu'il faut presser davantage le texte de l'abbé de Reichnaw et le prendre plus à la lettre pour en avoir l'interprétation exacte. Bernon, en effet, ne parle que du chant solennel du symbole par le chœur ou les fidèles : *Romani usque ad hoc tempora symbolum nullo modo cecinerunt.* La réclamation de saint Henry ne portait que sur l'omission de ce chant, et ses instances près du pape Benoît VIII avaient uniquement pour but de le faire cesser. *Dominus imperator non antea desiit, quam omnium consensu id domino Benedicto apostolico persuasit, ut ad publicam missam illud decantarent.* Le symbole n'était donc point alors chanté dans les églises romaines, mais il était récité par le prêtre après l'évangile. Dom Martène le prouve péremptoirement par ces paroles de Léon III aux députés du concile d'Aix-la-Chapelle en 810 : « Vous me dites que vous chantez le symbole à la messe, parce que vous avez trouvé cet usage établi par vos prédécesseurs. Qu'importe? Quant à nous, nous ne le chantons pas, mais nous nous contentons de le lire [1]. » Tel paraît donc être très-réellement le sens du passage controversé. Une autre question liturgique s'y rattache indirectement. On croit qu'en adoptant définitivement, à la prière de saint Henry, le chant public du symbole à la messe, Benoît VIII autorisa de plus dans l'église romaine l'addition du *Filioque*, à laquelle saint Léon III son prédécesseur s'était opposé dans la crainte d'un schisme de la part des Grecs. Bien que le texte de l'abbé de Reichnaw ne fasse aucune allusion à ce point particulier, comme il est certain que depuis Benoît VIII le symbole est

[1] *Quod vero asseritis ideo vos cantare symbolum, quoniam alios in istis partibus vobis priores audistis cantasse. Quid ad nos? Nos enim id ipsum non cantamus, sed legimus.* (Leo III. *Collat. cum legat. Aquisgran.* Cf. Franc. Pagi, *Breviar Pontific. Roman.* tom. II, p. 295.)

chanté dans l'église romaine avec le *Filioque*, il y a lieu de rapporter ces deux faits simultanés à l'autorisation du pontife [1].

Saint Meinwerc évêque de Paderborn et le pape Benoît VIII

20. La cour du nouvel empereur, comme jadis celle de Charlemagne, ressemblait à un concile permanent. Henri aimait par-dessus tout, disent les actes, la société des évêques les plus saints et des moines les plus savants. » Outre l'abbé de Reichnaw dont il s'était fait accompagner en Italie, il y avait conduit le saint évêque de Paderborn, Meinwerc, que nous avons eu l'occasion de nommer précédemment. Meinwerc, proche parent d'Othon III, avait été chapelain de cet empereur. Elevé à l'école palatine de Germanie par les disciples de Gerbert, il y avait puisé l'amour des lettres humaines. Il lisait Horace, Virgile, Salluste, Stace ; mais ces génies de l'antiquité païenne dont le commerce lui était familier ne faisaient que redoubler son ardeur pour les divines Ecritures, seule lumière véritable des intelligences et des cœurs. « Or, disent les actes, en l'an 1009, pendant que le roi Henri était à Goslar, les députés de l'église de Paderborn vinrent lui annoncer la mort de Réthar évêque de cette ville, et recommander son âme aux prières de tous les fidèles de Germanie. Le pieux monarque prit part à leur deuil : il fit célébrer des messes pour l'évêque défunt et multiplia les aumônes pour le repos de son âme. Appelant ensuite les prélats et les princes de sa cour, il les consulta sur le choix d'un successeur. Tous lui désignèrent Meinwerc, dont les vertus et la science étaient rehaussées par une illustre origine et une fortune princière. Cette dernière circonstance n'était point à dédaigner, car la ville de Paderborn venait d'être presque entièrement détruite par un incendie. La cathédrale, les monastères et tous les édifices publics avaient été consumés par les flammes. Le roi fit donc appeler Meinwerc : en présence des seigneurs, il lui tendit son gant, et avec un doux sourire : Prenez, lui dit-il, ce gage que je vous offre. — Que représente-t-il ? demanda Meinwerc. — L'évêché de l'église de Paderborn, répondit le roi. — Mais, dit Meinwerc, il n'y a plus à Paderborn ni église, ni maison épiscopale. — C'est précisément pour que

[1] Cf. Moroni. *Dizionar*. artic. *Simbolo*.

vous puissiez les rebâtir, dit le roi, que je vous offre ce gage. — En ce cas, répondit Meinwerc, j'accepterai un honneur qu'en toute autre circonstance j'aurais péremptoirement refusé. — Ainsi, ajoute le chroniqueur, il ne consentit à devenir évêque que pour être plus utile à l'Église. » Son premier soin, comme il l'avait promis, fut de rebâtir la cathédrale et le monastère de Paderborn. Il rétablit l'ancienne école monastique dans sa première splendeur, et consacra toute sa fortune à réparer les ruines des édifices particuliers et publics. Benoît VIII accueillit avec honneur le saint évêque, et confirma, par un privilége apostolique, en date du mois de mai 1014, toutes les fondations et institutions dont Meinwerc avait doté son église[1].

Arnold frère de saint Henri promu à l'archevêché de Ravenne. Concile tenu en cette ville.

21. Saint Henri ne demeura qu'un mois à Rome après son couronnement. Il ne suffisait pas d'avoir affirmé par un pacte solennel le rétablissement de l'empire allié et défenseur du saint-siége, il fallait apprendre au monde que ce n'étaient point là de vaines paroles et que l'épée du nouveau Charlemagne ferait partout respecter le droit, la justice et la vérité. L'exarchat de Ravenne, compris dans la donation confirmée aux souverains pontifes par saint Henri, était, depuis la mort de Sylvestre II, le théâtre de luttes sanglantes et de révoltes contre l'autorité des papes. Durant onze années, le siége métropolitain était demeuré au pouvoir de plusieurs intrus, qui se maintenaient par la violence et la simonie. En arrivant à Ravenne, l'empereur y trouva un de ces envahisseurs, nommé Adalbert, dont la tyrannie pesait d'une manière effroyable sur le clergé et le peuple. L'intrus fut chassé et l'on procéda canoniquement au choix d'un pasteur légitime. Les suffrages se portèrent unanimement sur un des frères de l'empereur, nommé Arnold, attaché au palais en qualité de chapelain. Arnold méritait cet honneur moins encore par sa naissance que par sa vertu. Sacré par le pape Benoît VIII, il vint aussitôt prendre possession de son siége et convoqua immédiatement un concile provincial dont les actes s'expriment en ces termes[2] : « Sous le règne de Jésus-Christ Notre

[1] Bolland. *Act. S. Meinverc.* 5 *jun.* p. 518.
[2] Benedict. VIII: *Epist.* XII, *Patr. Lat.*, Tom. CXXXIX, col 1596.

Seigneur à perpétuité, la quatorzième année après le millénaire de son incarnation glorieuse, et sous l'empire du très-clément et auguste Henri, la veille des calendes de mai (30 mars), le vénérable synode s'est réuni à Ravenne dans l'église de la Résurrection, sous la présidence du très-saint archevêque de cette église Arnold, assisté du très-illustre évêque de Plaisance Sigefrid, et d'un grand nombre d'autres évêques de l'Émilie, de la Pentapole, de la province Flaminia et de plusieurs autres églises de Dieu. Un rapport préliminaire a été présenté à l'assemblée, retraçant le tableau malheureusement trop fidèle des calamités, des violences, des crimes des excès de tout genre, commis dans notre province durant les onze années de viduité que vient de traverser l'église de Ravenne, c'est-à-dire depuis la mort de Frédéric jusqu'à l'ordination du très-saint Arnold, notre père spirituel. Dans cet intervalle, au mépris des constitutions canoniques, des décrets pontificaux et des statuts fixés par nos illustres métropolitains Gerbert et Frédéric, les ordinations illicites, les spoliations des monastères ou des églises, les intrusions sacriléges se sont impunément multipliées. En conséquence, nous suspendons de la célébration des saints mystères tous ceux qui auraient été ordonnés de la sorte, jusqu'à ce qu'il ait été possible d'établir une enquête spéciale et de prononcer en connaissance de cause une sentence définitive sur chacun d'eux. Toutes les églises, chapelles et oratoires consacrés par l'intrus Adalbert dans l'étendue de la province de Ravenne, cesseront d'être livrés au culte jusqu'à réhabilitation. Le saint synode ayant examiné la cause de Pierre, l'un des clercs de cette église, mis à mort par les séditieux, déclare qu'en vertu des lois canoniques et civiles la confiscation ultérieurement faite de ses biens est nulle, et, comme il est constant que ces biens avaient été acquis au nom de l'église de Ravenne, ils seront intégralement restitués à celle-ci. Nous avons encore, sous peine d'excommunication et d'anathème, renouvelé la défense de vendre le saint-chrême, de faire payer une somme d'argent pour les recommandations de l'âme ou pour la sépulture des défunts. Enfin nous interdisons sous les mêmes peines aux archiprêtres d'usurper sur les fonctions épisco-

pales en bénissant le peuple ou en consacrant le saint-chrême [1]. »

Saint Henri à Pavie. Retour par les Gaules. Visite de l'empereur à Cluny.

22. De Ravenne l'empereur se rendit à Pavie, où il passa les jours de la semaine sainte et des solennités pascales. Sa présence dans l'antique capitale de la Lombardie lui conquit tous les cœurs. « La mobilité des Lombards est proverbiale, dit Thietmar. Il réussit à la fixer par sa bienveillance, sa douceur, sa charité inépuisable. A la requête des évêques de cette province, il fonda et enrichit de donations pieuses l'évêché de Bobbio, célèbre par le monastère de Saint-Colomban. Après ce dernier acte de munificence impériale, il repassa les Alpes et revint triomphant dans nos contrées septentrionales. L'air y est peut-être moins pur que dans les provinces romaines et lombardes, ajoute le chroniqueur, mais on y trouve plus de sincérité et de bonne foi. Nous aimons à donner l'hospitalité, tandis que les Italiens la vendent; l'hôte est pour nous un être sacré, les Italiens ne se font pas faute de lui administrer ces toxiques mortels dont ils ont le secret [2]. » Évidemment, ces dernières paroles du chroniqueur font allusion à quelques tentatives criminelles contre la vie du jeune empereur. Le détail n'en est pas venu jusqu'à nous, et Thiethmar a eu le tort de ne pas s'expliquer suffisamment. En traversant la Bourgogne, qu'il cherchait dès lors à rattacher à l'empire comme un de ses fiefs naturels, Henri s'arrêta avec toute sa cour au monastère de Cluny pour conférer avec l'illustre abbé saint Odilon. « Il fut témoin, disent les actes, de véritables merveilles dans l'ordre surnaturel [3]. » Pierre Damien, dans sa vie de saint Odilon, nous raconte l'un de ces faits miraculeux qui signalèrent le passage de l'empereur à Cluny. « Un jour, dit-il, comme Henri était à table dans une salle du monastère, on servit une coupe de cristal délicieusement ciselée et remplie d'aromates. C'était un chef-d'œuvre de l'art alexandrin, qu'un prince d'Orient envoyait à l'empereur. Henri fit signe à deux

[1] Labbe, *Concil.*, tom. IX, col. 814.

[2] Thiethmar. *Chronic.*, lib. VII, col. 1363. *Patr. Lat.*, tom. CXXXIX. col. 1363.

[3] *Ubi cum plurima signa religionis et sanctitatis vidisset.* (S. Henric. *Acta. Patr. Lat.*, tom. CXL, col. 126.)

de ses chapelains, Albéric et Landulf, qui devinrent plus tard évêques l'un de Côme, l'autre de Turin. Il leur remit cette coupe et les chargea de l'offrir de sa part au bienheureux Odilon. Les deux chapelains s'acquittèrent en toute révérence de leur commission et revinrent en hâte assister au repas impérial. Or, la merveilleuse coupe faisait l'admiration des moines et surexcitait leur curiosité. Ils ne se contentèrent pas de la regarder, chacun voulut la tenir à la main, mais un maladroit laissa tomber le vase précieux qui se brisa en morceaux. L'accident, comme on le pense, avait eu lieu en l'absence d'Odilon. Les moines coururent l'informer de cette mésaventure. L'homme de Dieu leur fit comprendre la portée que leur faute pouvait avoir. L'auguste empereur, dit-il, pourrait en rendre responsables les deux clercs de son palais, lesquels y sont complétement étrangers. — Après avoir ainsi parlé, il se rendit avec tous les religieux à l'église du monastère, et pria le Seigneur de ne point faire retomber sur des innocents un accident qui n'était pas leur fait. Or, après cette prière, la coupe se retrouva complétement intacte, tellement que l'homme de Dieu, dans un premier mouvement d'indignation, accusait ses religieux de l'avoir induit en erreur en lui parlant d'un accident imaginaire. Mais la stupéfaction qui se peignait sur leurs visages lui prouva bientôt leur sincérité, et tout le monastère retentit de cantiques d'actions de grâces[1]. » — « L'empereur transporté d'une joie sainte, reprennent les actes, donna au monastère sa couronne et son sceptre avec un crucifix d'or. Ces augustes offrandes furent présentées de sa main à Odilon durant la messe de la fête de Saint Pierre. Henri voulut ensuite être associé à la communauté sainte ; il se recommanda en toute humilité et contrition de cœur aux prières des religieux et reprit sa route par Liége et Trèves[1]. »

Passage en Flandre. Les fêtes de l'ile de Bétuwe.

23. Son voyage fut une série d'ovations triomphales. On accourait de tous les points de la Gaule et de la Germanie pour saluer le nouveau Charlemagne. Parmi les seigneurs, les évêques et les abbés qui venaient lui offrir leurs hommages, se trouvait le prévôt de

[1] S. Petr. Damian. *Vita Odilon. Patr. Lat.*, tom. CXLIV, col. 935.

Saint-Waast, Poppo, dont l'empereur connaissait depuis longtemps la vertu et la sainteté éminente. Né vers l'an 978 d'une des plus nobles familles de Flandre, Poppo s'était distingué dans la carrière des armes à la cour du duc Baudouin le Barbu, qui le prit en affection singulière et voulut lui faire épouser la fille du comte Frumold son premier ministre. Mais Dieu réservait au jeune guerrier une plus haute alliance. Un soir qu'il chevauchait à la tête de ses hommes d'armes, il se vit tout à coup environné d'une auréole de lumière ; la lance qu'il tenait à la main lui parut transformée en une croix resplendissante. « Dieu m'appelle à son service, dit-il à ses compagnons. Je renonce à tout pour le suivre. » Et sur-le-champ, il déposa son armure avec les autres insignes de son rang, pour embrasser la croix de la pauvreté. Il commença sa voie de renoncement par un pèlerinage à Jérusalem, et en rapporta de précieuses reliques dont il enrichit l'église de Notre-Dame de Deynse. Reprenant encore une fois le bâton de pèlerin, il alla se prosterner au tombeau des saints apôtres à Rome, et au retour il prit l'habit monastique à Saint-Thierry près de Reims. Plus tard, le bienheureux Richard, devenu abbé de Saint-Waast, voulut l'avoir à ses côtés en qualité de procureur du monastère, ou plutôt de premier ministre des pauvres, car c'était ainsi que Poppo considérait sa nouvelle charge. L'hospitalité chrétienne et l'amour des membres souffrants de Jésus-Christ étaient ses deux vertus favorites. Dieu les récompensait par des miracles éclatants. Un jour d'hiver que le charitable économe venait d'achever sa distribution et qu'il ne lui restait plus rien à donner, un lépreux à demi nu se présenta grelottant sous les ulcères qui dévoraient sa chair vive. Poppo l'introduisit dans sa cellule, lui apporta des aliments et l'enveloppa dans la couverture de laine de son propre lit. En ce moment, la lèpre disparut, le pauvre avait recouvré sa santé et sa vigueur premières. « La réputation de l'homme de Dieu était grande dans le pays de Liége et dans toute la Gaule, disent les actes ; aussi quand il se présenta devant l'empereur pour l'entretenir des affaires de son abbaye, il fut reçu avec les plus grands honneurs. La cour était alors dans l'île de Bétuwe sur le Wahal et le Lech, où l'on avait

organisé des spectacles et des fêtes pour célébrer l'avènement impérial. Henri prenait part à ces spectacles et semblait y trouver quelque plaisir. Or, l'un de ces jeux d'histrions consistait à enduire un acteur de miel et à le livrer ainsi à des ours qui venaient d'abord lécher le miel ruisselant sur ses membres nus. C'était ensuite au malheureux acteur, par sa souplesse et son agilité, à se soustraire à l'étreinte mortelle de ces animaux. Témoin de ces jeux barbares, si éloignés des mœurs chrétiennes, Poppo reprocha à l'empereur de les permettre. Il parla avec tant de force et de persuasion que tous les princes et seigneurs jurèrent d'y renoncer pour jamais. Henri remercia publiquement l'homme de Dieu, le combla de présents et lui accorda pour son monastère les diverses faveurs qu'il était venu solliciter [1]. »

Influence civilisatrice des ordres religieux.

24. Nous ne savons si le rationalisme moderne fera un crime à l'empereur saint Henri d'avoir si docilement écouté la voix d'un moine ; mais l'humanité n'avait qu'à s'applaudir de l'influence monastique qui adoucissait peu à peu les mœurs de l'Europe, en effaçant les derniers vestiges de la barbarie païenne. Ce point de vue a été fort négligé par nos modernes historiens. Il ne faudrait peut-être pas trop le leur reprocher, car ils avaient tant d'autres choses à réapprendre eux-mêmes et tant de préjugés populaires à redresser, que la tâche dépassait jusqu'à un certain point leur volonté et leur pouvoir. Les ordres religieux du moyen âge leur apparurent d'abord sous l'aspect de colonisateurs et d'agriculteurs. C'est ce côté qui fut mis de préférence en relief. Saint Benoît fut transformé en un directeur de ferme modèle ; le Mont-Cassin devint pour eux une grande colonie agricole d'où sortaient par essaims les robustes ouvriers qui défrichèrent les campagnes, desséchèrent les marais, et fertilisèrent le sol en l'arrosant de leurs sueurs. Cette justice rendue aux ordres religieux constituait déjà un immense progrès sur l'école voltairienne, qui n'avait vu dans le monachisme qu'une lèpre du corps social, le parasitisme élevé à la hauteur d'une institution d'utilité publique. La renaissance des études

[1] Bolland. *Act. S. Popponis*, 25 *januar*.

paléographiques parallèlement à celles de l'archéologie vint ajouter deux gloires nouvelles au passé des ordres religieux. On reconnut qu'ils n'avaient pas seulement initié notre société européenne aux sciences agricoles, mais qu'ils lui avaient appris le peu de littérature qu'elle sait encore et qu'ils avaient, comme génie architectural, dépassé tout ce qu'elle est aujourd'hui en état de produire. Ces révélations inattendues bouleversèrent quelque peu les systèmes de la science officielle. Des luttes désespérées s'engagèrent à propos de ces résultats étranges, constatés par des érudits qui ne les avaient, certes, pas cherchés. L'étonnement fut grand lorsqu'on eût prouvé que tous les progrès réels d'une civilisation qui se fait gloire de détester et de persécuter les moines, étaient uniquement dus à l'initiative monastique. Ce n'était encore là pourtant qu'un côté fort accessoire de la question. La vérité absolue est que les ordres religieux, réalisant dans leur sein la perfection des conseils évangéliques, opérèrent dans le monde une culture bien supérieure à celle d'un champ de blé ou d'une intelligence lettrée. Ils cultivèrent dans l'homme les germes divins, et le transfigurèrent par la sainteté.

L'empereur saint Henri et le bienheureux Richard abbé de Saint-Vanne.

25. L'empereur Henri II, saint lui-même, comprenait ces grandes vérités si péniblement reconquises par les efforts posthumes de nos érudits. A ses yeux, la sainteté avait plus de prix qu'un trône, et ses sujets dont il faisait le bonheur n'avaient garde de l'en blâmer. Poursuivi par un désir toujours plus ardent de perfection, il résolut de quitter le monde, pour être tout entier au service de Jésus-Christ. Un jour, comme il visitait le cloître de Saint-Vannes, il sécria : « C'est ici le lieu de mon repos, voilà la demeure que j'ai choisie? » Et il demanda sur-le-champ au bienheureux Richard de le recevoir parmi les moines de son abbaye. Richard comprit que la vocation d'Henri n'était pas celle d'un pauvre et modeste religieux : il trouva un expédient pour satisfaire la piété du prince sans nuire à l'État. Il assembla sa communauté, et pria l'empereur de s'expliquer devant tous les religieux. Henry protesta qu'il avait résolu de quitter les vanités du siècle, pour se consacrer au service de Dieu dans le monastère où il se trou-

vait. « Voulez-vous, dit l'abbé, pratiquer l'obéissance jusqu'à la mort, suivant la règle et l'exemple de Jésus-Christ? — Je le veux, répondit Henri. — Et moi, dit l'abbé, dès ce moment je vous reçois au nombre de mes religieux : j'accepte la responsabilité du salut de votre âme, si de votre côté vous promettez de suivre, en vue du Seigneur, tout ce que je vous ordonnerai. — Je jure de vous obéir ponctuellement en tout ce que vous me commanderez. — Je veux donc, reprit Richard, et je vous ordonne, en vertu de la sainte obéissance, de reprendre le gouvernement de l'empire confié à vos soins par la Providence divine. Je veux que vous procuriez, autant qu'il dépendra de vous, le salut de vos sujets par votre vigilance et votre fermeté à rendre la justice. » En entendant ces paroles, l'empereur étonné regretta sans doute de ne pouvoir secouer le joug qui pesait sur ses épaules ; il se soumit pourtant, et continua de faire briller sur le trône les vertus qu'il eût voulu ensevelir dans la solitude. Nous croyons que l'antiquité offre peu de scénes d'une majesté plus imposante et d'une plus auguste simplicité.

§ V. Benoît VIII et l'Italie.

Une invasion de Sarrasins à Luni. Victoire de l'armée pontificale.

26. L'Église en remettant à saint Henri l'épée de Charlemagne, avait déterminé sa vocation et lui avait imposé des devoirs qu'il ne pouvait plus décliner. Les événements ne tardèrent pas à le lui prouver à lui même. « En l'an 1015, dit Thiethmar, une flotte de Sarrasins vint aborder en Lombardie, au port de Luni. Cette ville tomba en leur pouvoir ; ils s'y retranchèrent et purent ainsi dévaster tout le littoral, pillant les campagnes voisines, massacrant les populations, promenant partout la terreur et le brigandage. En l'absence de l'empereur, le seigneur apostolique Benoît fit appel à tous les chefs et défenseurs de la sainte mère Église. Il les convoqua en sa présence ; au nom du Christ dont il était le vicaire, il les exhorta à se montrer vaillants et à attaquer l'ennemi sans crainte, leur promettant qu'avec l'aide du Seigneur ils seraient victorieux. En même temps, il envoyait par mer une multitude innombrable de

barques, pour couper aux Sarrasins le chemin du retour. « L'émir, ayant deviné le but de ces dispositions si sagement concertées, craignit de tomber aux mains de l'armée pontificale et s'enfuit avec une faible escorte, laissant ses soldats privés de direction et de commandement. Mais les soldats valaient mieux que leur chef. « Sans attendre l'attaque des chrétiens, reprend le chroniqueur, ils se précipitèrent au combat avec une telle fureur, que pendant trois jours et trois nuits le glaive impitoyable décima nos rangs. Enfin le Seigneur se laissa fléchir par les prières et les gémissements de son peuple. Les ennemis de son nom furent vaincus à leur tour, et forcés de se replier sur leur camp. Le carnage fut tel qu'il ne resta pas debout un seul guerrier musulman. Le butin fut immense, les vainqueurs se partagèrent ces dépouilles opimes. Parmi les victimes, se trouvait la femme de l'émir (*regina*). Le pape réserva pour le trésor de Saint-Pierre le diadème d'or enrichi de pierreries qui fut trouvé parmi ses joyaux, et il envoya à l'empereur saint Henri mille livres pesant d'or. Après cette glorieuse expédition, chacun des guerriers survivants était riche ; l'armée pontificale se sépara en bénissant le Christ et en chantant ses triomphes. L'émir fugitif ne perdait cependant pas l'espoir d'une revanche. Irrité de la défaite de ses troupes et de la mort de sa femme, il envoya au pape un énorme sac de châtaignes, en lui faisant dire que l'été suivant il amènerait contre lui autant de milliers de soldats. Benoît VIII fit vider les châtaignes et remplissant le sac de millet, il le remit au porteur en disant : S'il ne suffit point à votre maître de s'être attaqué une première fois au siége apostolique, il peut revenir. Mais il trouvera pour le recevoir autant sinon plus d'hommes d'armes avec lances et cuirasses, qu'il y a de grains de millet dans ce sac [1]. »

Premières croisades en Italie. Véritable

27. « L'homme pense et parle, ajoute le chroniqueur, mais Dieu seul règle les événements. Que tous les fidèles implorent sa clémence et sa miséricorde, afin qu'il daigne écarter de nous de tels

[1] Thiethmar. *Chronic.* lib. VII, cap. XXXI. *Patr. Lat.*, tom. CXXXIX, col. 1386.

fléaux et nous assurer la sécurité et la paix! » Ce vœu ne devait pas encore être exaucé. La lutte entre Jésus-Christ et Mahomet, entre la croix et le croissant de l'Islam, devait se prolonger même au-delà des croisades. Dans ce duel entre l'Europe chrétienne contre l'Asie mahométane, il importe de remarquer que les Sarrasins furent constamment les agresseurs. Pour n'avoir pas suffisamment mis ce fait en lumière, les historiens modernes ont laissé croire aux lecteurs que les croisades n'avaient aucune raison d'être ; qu'elles représentaient un de ces mouvements inexplicables de fanatisme religieux, tels qu'il s'en pourrait produire dans une société peuplée d'énergumènes et de fous. Les résumés d'histoire à l'usage de l'enseignement officiel professent pour la plupart cette doctrine absurde. Les meilleurs se contentent de dire que les croisades se justifient par leurs résultats accessoires ; qu'elles eurent le mérite d'apprendre la géographie à l'Europe féodale, de développer le sentiment chevaleresque des guerriers chrétiens, de faire connaître aux Francs et aux Germains, les richesses artistiques de l'Orient. Pour peu qu'on veuille presser davantage ces plaideurs de circonstances atténuantes, ils vous diront que le poivre et les épices tombèrent à moitié prix sur les divers marchés européens après les croisades. En vérité, il faudrait être bien difficile pour ne pas se rendre à des arguments si péremptoires. La question des épices tranche tout, et répond à toutes les objections. C'est pourtant à ce point d'ignorance pédantesque et de classique absurdité que les lettrés de nos jours en sont venus. Pas un n'a pris la peine d'ouvrir seulement une de ces chroniques, dont le nom seul lui est connu, pour y constater que durant quatre siècles l'agression persistante des Sarrasins en Europe appela comme la plus juste et la plus politique des représailles l'invasion des croisés en Asie. Sans les croisades l'Europe serait musulmane, et la civilisation dont nos lettrés se montrent si fiers eût été ensevelie pour jamais dans les hontes du sérail.

Invasion de Sarrasins en Sardaigne.

28. Benoit VIII eut bientôt à combattre une nouvelle invasion musulmane. L'émir et sa flotte reparurent sur les côtes d'Italie, et s'abattirent sur la Sardaigne, la couvrant de sang et de ruines. Le

pape eut recours aux Pisans. Il leur envoya l'évêque d'Ostie Lambert en qualité de légat, leur offrant, s'ils s'engageaient à chasser les Sarrasins, de leur céder en fief toute l'île de Sardaigne qu'ils administreraient avec le privilége et sous l'étendard de saint Pierre, *cum privilegio et sub vexillo sancti Petri* [1]. Les consuls et tout le peuple de Pise acceptèrent avec empressement cette proposition. Ils s'allièrent pour l'expédition projetée avec les Génois et leur flotte réunie fit voile pour la Sardaigne. En approchant des côtes, ils purent apercevoir de nombreuses croix où l'émir faisait attacher les chrétiens de l'île, « afin, disait-il, de leur procurer l'avantage d'une mort semblable à celle de leur Dieu. » Déjà s'élevaient les remparts d'une forteresse que l'émir se proposait de rendre imprenable. De là, comme d'un nid d'aigle, il eût étendu sa domination sur la mer de Toscane et tout le littoral de l'Italie. Les projets du chef barbare échouèrent devant le courage des croisés. Le débarquement s'effectua sans que les Sarrasins, malgré tous leurs efforts, pussent l'empêcher. Un combat sanglant eut lieu sous les murs de la nouvelle forteresse; l'émir fut vaincu et dut regagner l'Afrique avec les débris de son armée. Les Pisans prirent dès lors possession de l'île de Sardaigne. « C'était un gros morceau, dit Muratori, et les Génois eussent bien voulu y avoir quelque part. Ils ne tardèrent pas à se brouiller à ce sujet avec leurs alliés, mais les Pisans furent les plus forts. Ils conservèrent donc la Sardaigne et c'est de cette époque que date la puissance maritime de Pise [2] » (1017).

Leur expulsion par les Pisans et les Génois coalisés à la requête de Benoît VIII.

29. « L'année précédente, dit encore Muratori, un incident qui passa d'abord presque inaperçu mais qui devait avoir d'énormes conséquences s'était produit en Apulie. » Voici en quels termes la chronique du Mont-Cassin raconte le fait. « Deux seigneurs normands Gislebert surnommé Buttéric et Guillaume le Repostel eurent entre eux une discussion fort vive. Les choses s'envenimèrent au point que Guillaume fut tué traîtreusement par son adversaire. Le duc de Normandie fit poursuivre le meurtrier; mais Gislebert,

Arrivée des Normands de Gislebert en Apulie. Mélo de Bari et les Grecs de de l'Italie méridionale.

[1] *Chronicon Pisan.* Muratori *Scrip. Ital.* tom. VI, p. 167.
[2] Murator. *Annal. Ital.* ann. 1017.

pour échapper à la justice de son suzerain prit le parti de se réfugier dans l'Italie méridionale, où déjà quelques-uns de ses compatriotes avaient trouvé l'occasion de faire fortune [1]. Accompagné de ses quatre frères Rainulf, Asclittin, Osmond, Rodolphe, avec deux cent cinquante autres chevaliers il se mit en route, ne conservant de tous ses domaines que son cheval et ses armes. Il arriva de la sorte à Capoue et y fut reçu par le duc Pandolphe, près duquel se trouvait alors le célèbre Mélo. Mélo, le plus illustre, le plus vaillant, le plus habile citoyen de toute l'Apulie, était originaire de Bari. Il avait voué sa vie à la délivrance de sa province natale qui gémissait sous l'oppression des Grecs. Son frère Datto partageait sa généreuse indignation. Ensemble ils avaient réussi une première fois à chasser de Bari le catapan, ou gouverneur grec, nommé Andronic. Mais ils expièrent bientôt ce succès par les plus cruelles infortunes. Le gouverneur revint sous les murs de Bari avec une flotte imposante, menaçant de raser la ville si l'on ne remettait entre ses mains les deux chefs de la révolte. Les habitants eurent la lâcheté de consentir à ces honteuses propositions. Ils allaient s'emparer de Mélo et de son frère, lorsque ceux-ci prévenus à temps réussirent à gagner la campagne. Le catapan se vengea sur leurs femmes et leurs enfants qu'il envoya captifs à Constantinople. Les deux fugitifs, traqués comme des bêtes fauves par les Grecs, furent assez heureux pour échapper à tous les périls. Datto vint demander asile à l'abbé du Mont-Cassin, Athénulf, près duquel il trouva le plus honorable accueil. Le pape Benoît VIII lui donna le commandement de la forteresse de Garigliano, construite autrefois par les ordres de Jean VIII, de glorieuse mémoire, pour arrêter l'invasion des Sarrasins. De son côté, Mélo, après avoir traversé successivement les cités d'Ascoli, de Bénévent et de Salerne, s'était fixé à Capoue et travaillait avec plus d'ardeur que jamais à la délivrance de sa patrie. Il recrutait contre les Grecs tous les hommes d'armes qui consentaient à l'aider dans son entreprise. L'arrivée de Gislebert et des chevaliers normands ne pouvait être plus opportune ; après

[3] Cf. chap. VI de ce présent volume, n. 30.

s'être enquis de leur nom et du motif de leur voyage, il conclut avec eux un traité par lequel ils lui engageaient leur foi et leurs loyaux services [1]. »

Victoires de Mélo et des Normands. Leur défaite dans les plaines de Cannes. Prise de la forteresse de Garigliano par les Grecs ; supplice du gouverneur Datto.

30. « A la tête de ces braves Normands, continue le chroniqueur, Mélo reprit la route qu'il venait de parcourir ; à Salerne et à Bénévent il s'adjoignit les guerriers dont il s'était assuré précédemment le concours, et avec eux s'élança résolûment sur le territoire grec. En trois rencontres successives, la première à Arenola, la seconde à Civitella, la troisième à Vaccarizo, il mit en déroute les armées du catapan, les poursuivit jusqu'à Trani et reprit toutes les cités et forteresses de l'Apulie. Mais enfin, dans les plaines de Cannes déjà fameuses par la victoire d'Annibal sur les Romains, il tomba dans une embuscade et subit une défaite sanglante. Sur les deux cent cinquante chevaliers normands, dix seulement survécurent au carnage. Une multitude innombrable de soldats italiens périt dans cette funeste journée. Toutes les conquêtes de Mélo étaient perdues. Il ne désespéra cependant point de sa cause. Laissant les débris de son armée se reconstituer à Salerne et à Capoue, sous la direction du prince Guaymar et du duc Pandolphe, il franchit les Alpes et alla implorer le secours de l'empereur, le suppliant de venir en personne faire la conquête de l'Apulie, ou du moins s'il ne pouvait entreprendre cette expédition de lui fournir une nouvelle armée. Cependant les Grecs victorieux poursuivaient leur marche dans l'Italie méridionale. Ils vinrent assiéger la forteresse de Garigliano et l'emportèrent de vive force. Datto tomba entre leurs mains avec sa petite garnison, presque tout entière composée de Normands. L'abbé du Mont-Cassin Athénulf réussit à racheter ces derniers, moyennant une énorme rançon. Mais il ne put obtenir la même faveur pour Datto, qui fut ramené, chargé de fers à Bari, où le catapan le livra aux insultes de la populace, puis le fit coudre dans un sac et jeter à la mer, comme un parricide [2] » (1019). Tel est le récit de la chronique du Mont-Cassin. Si l'on s'en tenait à son

[1] Leo Ostiens. *Chronic. Cassin.*, lib. II, c. XXXVI, *Patr. Lat.*, tom. CLXXIII, col. 627.
[2] *Ibid.*, col. 628-630.

témoignage, l'abbé Athénulf non-seulement n'aurait rien eu à se reprocher dans la fin tragique du courageux Datto, mais il aurait au contraire tout fait pour la prévenir. Nous verrons bientôt que cette version ne fut pas adoptée par les contemporains et qu'Athénulf, à tort ou à raison, fut accusé d'intelligences secrètes avec les Grecs.

Benoît VIII envoie le comte normand Raoul à la défense de Bénévent.

31. Ceux-ci menaçaient alors de pousser leurs conquêtes jusqu'à Rome et d'aller reprendre possession de l'exarchat de Ravenne. Des ordres expédiés de Constantinople enjoignaient aux divers gouverneurs et commandants militaires de profiter de la dernière victoire pour faire reconnaître dans toute l'Italie la suzeraineté des empereurs byzantins, et lever l'impôt en leur nom. La terreur inspirée par ces mesures donna lieu à de nombreuses défections. Le prince de Capoue lui-même crut prudent de se tourner du côté du plus fort. Il envoya aux empereurs Basile et Constantin en signe de vassalité deux clefs d'or. La province de Bénévent ne paraissait guère mieux disposée à la résistance. Vainement le pape y envoya une nouvelle colonie de Normands qui, sous la conduite d'un comte nommé Raoul, était venue se mettre à ses ordres [1]. Raoul, de même que Gislebert, avait quitté son pays à la suite d'un différend local. Au moment où il arrivait à Rome, la population épouvantée croyait déjà voir l'armée grecque à ses portes. Le Normand fugitif accueillit avec transport la mission que lui confia le souverain pontife. Il se rendit dans la province de Bénévent et y organisa une petite armée avec laquelle il fit face aux premiers périls. Mais ce n'était là qu'un trop faible secours. Benoît VIII le comprit parfaitement. Pour sauver l'Italie du joug byzantin, il fallait l'intervention de l'empereur d'Occident. Le pape n'hésita point, et franchissant les Alpes il se rendit en Germanie (avril 1020).

Voyage de Benoît VIII à Bamberg pour implorer le

32. « Il arriva à Bamberg, disent les actes de saint Henri, le jeudi saint (14 avril) à l'heure de sexte, et fit son entrée solennelle revêtu des ornements pontificaux, parce qu'il se proposait d'officier en personne à la cathédrale. L'empereur, tous les princes, le clergé

[1] Rodulf. Glaber. *Histor.*, lib. III, cap. I.

et une foule immense vinrent à sa rencontre et le reçurent avec des acclamations de triomphe. Quatre chœurs de musiciens avaient été disposés sur son passage, le premier sur la rive du Mein où le pontife descendit de bateau, le second à moitié chemin de la ville, le troisième à la grande porte de la cité, le quatrième à l'entrée de la cathédrale. L'empereur donna la main au pape l'introduisit dans l'église merveilleusement décorée, pendant que les chœurs de musiciens executaient les plus mélodieuses symphonies. Le pontife apostolique célébra en grande dévotion l'office de ce jour et des suivants, assisté de douze évêques. En la grande fête de Pâques, à matines, la première leçon fut chantée par le patriarche d'Aquilée, la seconde par l'archevêque de Ravenne, la troisième par le pape. Pour la procession, on déploya toutes les pompes d'une magnificence digne d'un souverain pontife et d'un empereur. Jamais dans nos contrées on n'avait vu de cérémonie si imposante, l'église de Bamberg en conservera un souvenir qui se perpétuera d'âge en âge. Le VIII des calendes de mai (24 mai) le vénérable pape consacra la nouvelle église dédiée à saint Étienne, et l'enrichit des précieuses reliques qu'on y vénère encore aujourd'hui. Durant la messe qu'il célébra en présence de soixante-douze évêques et d'une affluence innombrable de princes, de seigneurs et de fidèles, il fit donner lecture d'un rescrit apostolique conçu en ces termes [1] : « Benoît évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre très-cher fils Eberhard vénérable évêque de la sainte église de Bamberg, salu en Jésus-Christ notre Seigneur. — Sachent tous les fidèles présents et à venir qu'en ce jour nous avons accordé un privilége apostolique à l'église épiscopale que l'empereur très-chrétien, l'auguste Henri, a érigée en l'honneur du bienheureux Pierre prince des apôtres. Nous sommes venu en personne dans cette cité, et le glorieux empereur nous a fait ce magnifique accueil dont vous êtes témoins. Il a voulu offrir à la sainte église romaine en notre personne l'évêché de Bamberg, son église avec toutes ses appartenances. Pour répondre à cette auguste munificence, nous vous concédons, à vous

secours de l'empereur.

[1] S. Henric. *Acta. Patr. Lat.*, tom. CXL, col. 125.

notre très-cher fils Eberhard et à vos successeurs à perpétuité, cet évêché de Bamberg et vous confirmons dans sa possession, défendant à quelque personne que ce soit de rien entreprendre contre les droits dont jouit dès maintenant cet évêché ou contre ceux dont il pourra jouir dans l'avenir, sous la réserve de l'hommage qui sera fait chaque année au siége apostolique par vous et par vos successeurs, et qui consistera en un cheval blanc, muni d'un harnais et d'une selle convenables pour l'usage du pontife romain. Quiconque aurait la témérité de contrevenir à notre présent rescrit promulgué en ce moment encourrait l'indignation de Notre Seigneur et du bienheureux Pierre prince des apôtres, à qui cet évêché avec toutes ses appartenances a été offert par l'empereur très-chrétien. Il tomberait sous le coup de l'anathème prononcé contre Satan, et risquerait d'être condamné avec le traître Judas au feu éternel [1]. »

§ VI. Expédition de saint Henri dans l'Italie méridionale.

Marche de l'armée impériale. Athénulf abbé du Mont Cassin et son frère Pandolphe prince de Capoue.

33. Le pieux hagiographe, si explicite pour tout ce qui concerne les fêtes religieuses et les souvenirs locaux qui se rattachent à l'entrevue de Benoît VIII avec l'empereur à Bamberg, omet complétement le côté politique de la question. Mais Léon d'Ostie, dans sa chronique du Mont-Cassin, supplée à ce silence. « En apprenant, dit-il, l'invasion des Grecs, la défection du prince de Capoue, les tergiversations des autres seigneurs italiens et enfin la mort tragique de Datto, l'empereur comprit que, maîtres de l'Apulie et de la principauté de Bénévent, les Grecs ne tarderaient pas à marcher sur Rome et à conquérir le reste de l'Italie. Pour surcroît de disgrâces, le courageux Mélo, qui lui avait déjà apporté ces tristes nouvelles, venait de succomber au chagrin et aux fatigues. Il était mort en Germanie. La situation ne permettait donc pas le moindre délai. Henri se prépara immédiatement à l'expédition que le pape était venu lui demander. Une immense armée fut réunie de tous les

[1] Benedict. VIII. *Epist.* XXV, *Patr. Lat.*, tom. CXXXIX, col. 1625.

points de l'empire, et dès les premiers jours de l'automne (1021) elle fut en état de passer les Alpes [1]. » Benoît VIII ne l'avait point attendue ; il s'était hâté de retourner en Italie, pour calmer par ces heureuses nouvelles et par sa présence à Rome l'inquiétude des esprits. L'empereur avec le gros de ses troupes entra en Italie par les Marches et longea ensuite le littoral de l'Adriatique. Mais il se fit précéder du patriarche d'Aquilée, Poppo, à la tête de onze mille hommes, et de l'archevêque de Cologne Pilgrim avec vingt mille soldats. Le premier devait prendre sa direction par le pays des Marses (comté de Camerino), le second par le duché de Spolète et le territoire romain. Tous deux avaient ordre de se rejoindre aux environs du Mont-Cassin et de Capoue, afin de combiner leurs opérations de façon à se rendre maîtres de l'abbé Athénulf et de son frère le prince Pandolphe. La défection de ce dernier était de notoriété publique. Quant à l'abbé Athénulf, peut-être n'avait-il pas d'autre grief à se reprocher que celui d'ètre le frère d'un coupable. Prévenu à temps des mesures prises contre lui, il ne jugea point à propos de s'engager dans une lutte inégale. Par le conseil de son frère, il s'enfuit à Otrante dans l'intention de s'embarquer pour Constantinople. « Or, dit le chroniqueur du Mont-Cassin, durant le séjour qu'il fit à Otrante en attendant le départ du navire, l'évêque de cette ville eut une vision surnaturelle. Le bienheureux patriarche Benoît lui apparut : Va, lui dit-il, prévenir l'abbé qu'il se garde bien de s'embarquer, s'il ne veut périr en mer. — Athénulf n'ajouta aucune foi à cet oracle, et quelques jours après il prenait passage sur un navire grec. Mais la prédiction de saint Benoît n'était que trop véritable, le vaisseau fit naufrage et l'abbé avec tous ses compagnons de voyage fut englouti dans les flots. En apprenant cette nouvelle, l'empereur Henri s'écria, dit-on : *Lacum aperuit et effodit eum, et incidit in foveam quam fecit* [2]. » L'archevêque Pilgrim, arriva

[1] Leo Ostiens, *Chronic. Cassinens.* cap. XXXIX. Léon d'Ostie recule à l'an 1022 l'entrée de l'armée impériale en Italie. Mais des chartes authentiques retrouvées par Muratori établissent la présence de saint Henri à Vérone au mois de novembre 1021. (*Annal. Ital.* hoc anno.)

[2] Ps. VII, 16. — Leo Ostiens. *Chronic. Cassin. loc. cit.* col. 631.

le premier au Mont-Cassin. N'y trouvant plus Athénulf, il précipita sa marche vers Capoue, sans laisser au prince Pandolphe le temps de prendre la fuite, et poussa vigoureusement le siége de la ville. Le prince, craignant d'être livré par les habitants s'il prolongeait sa résistance, « ce qui fut très-certainement arrivé, » ajoute le chroniqueur, essaya d'un stratagème assez heureux. Il sortit ostensiblement de Capoue et vint se présenter à l'archevêque comme un ami et un allié indignement méconnu. « Je n'ai jamais, dit-il, trahi mon serment de fidélité vis-à-vis de l'empereur Henri. Je suis prêt à en fournir la preuve, et je commence par vous livrer la ville, ne demandant qu'une grâce celle d'être conduit au tribunal de l'empereur pour m'y justifier des calomnies dont je suis l'objet. » Pilgrim, fort heureux d'un incident qui lui livrait Capoue, prit la ville et conduisit Pandolphe à l'empereur. Un conseil de guerre fut rassemblé aussitôt; il se composait de tous les seigneurs allemands et italiens présents à l'armée. Pandolphe y comparut et voulut encore protester de son innocence, mais les témoignages les plus accablants se produisirent; ses accusateurs lui jetaient à la face les crimes qu'ils lui avaient vu commettre, les trahisons dans lesquelles en d'autres temps lui-même avait voulu les engager. A l'unanimité il fut condamné à mort. Mais l'archevêque Pilgrim, entre les mains duquel Pandolphe avait remis sa personne et sa vie, s'indigna contre une sentence si rigoureuse. Il alla avec plusieurs autres seigneurs implorer la miséricorde impériale. Henri accorda la grâce qui lui était demandée, et Pandolphe fut emmené captif en Germanie [1].

Arrivée de l'empereur à Bénévent. Siége de Troja.

34. Cependant l'empereur avec le principal corps d'armée était arrivé à Bénévent, où il fut reçu par le prince Landolf et la population entière avec les plus grandes démonstrations de dévouement et de fidélité [2]. Les Italiens furent de tout temps prodigues de pareils hommages; la mesure que saint Henri venait de prendre à l'égard du prince de Capoue nous prouve suffisamment le cas qu'il

[1] Leo Ostiens. *Chronic. Cassin. loc. cit.* col. 632.
[2] Murator. *Annal. Ital.* ann. 1022.

en faisait. Il continuait d'ailleurs à multiplier les grâces sur son passage, préférant, comme tous les grands rois, le mérite du bienfait aux risques de l'ingratitude. Sur sa route, il ne rencontrait plus un seul ennemi. Les Grecs avaient disparu comme par enchantement devant un souverain qui commandait une armée de cent mille hommes. Enfin à Troja, forteresse de création récente, que les Grecs avaient construite à grands frais [1] au centre de la Capitanate, à égale distance de Bénévent et du mont Gargano, il trouva une résistance digne de lui. « Les habitants se tenaient assurés, dit Raoul Glaber, de recevoir dans le courant de l'été une armée byzantine commandée par l'empereur Basile en personne. Il est vrai qu'on leur en avait fait la promesse, et dans leur outrecuidance ils se vantaient de forcer l'empereur d'Occident à baiser les pieds du souverain de Constantinople. Le siége commença donc, les troupes allemandes entourèrent la place d'un mur de circonvallation, et des tours roulantes furent approchées des murailles. Mais durant la nuit, les assiégés avec des torches enduites de résine et de poix y mirent le feu et les détruisirent complétement. Henri en établit de nouvelles qu'il fit recouvrir de cuir frais, et à la garde desquelles il fit veiller si soigneusement que toute surprise fut impossible. Ces opérations n'avaient pas duré moins de trois mois ; des sorties presque quotidiennes avaient lieu, toujours repoussées mais se renouvelant toujours. Les pertes des deux côtés étaient grandes ; la dyssenterie se mit dans l'armée impériale. Cependant les assiégés se lassèrent les premiers ; le secours qu'ils attendaient de Byzance n'était pas venu et ne devait jamais venir. Ils le comprirent enfin et songèrent au meilleur moyen de se faire pardonner par le pieux empereur une obstination qui déjà leur avait coûté si cher. Voici celui qu'ils imaginèrent. Un de ces ermites vêtus de l'habit religieux, tels qu'on en rencontre par centaines en Italie [2], dit le chroniqueur, fut chargé par eux d'une croix processionnelle qu'ils lui

[1] *Super Trojam quam nuper Græci facere cœperant, castra posuerat.* (Leo Ostiens. *Chronic. Cassinens.* cap. XLI. *Patr. Lat.*, tom, CLXXIII, col. 632.

[2] *Accipientes solitarium quemdam, indutum monachali habitu, quibus etiam Italia plurimum abundat,*

mirent à la main. Derrière lui tous les enfants de la ville furent rangés deux à deux, et sortirent de l'enceinte en répétant le chant liturgique *Kyrie eleyson* (Seigneur, ayez pitié de nous). La procession arriva ainsi devant la tente de l'empereur, qui fit demander ce que signifiait cette démonstration. L'ermite répondit qu'il venait implorer la clémence impériale pour une cité réduite au désespoir. Henri sortit de sa tente, et à la vue de ce touchant spectacle : Dieu m'est témoin, s'écria-t-il, que les meurtriers de ces enfants sont leurs propres pères et non pas moi! — Il s'émut au point de verser des larmes, fit distribuer une ration de vivres à ces ambassadeurs d'un nouveau genre, et les fit reconduire sains et saufs à la ville. Le lendemain dès l'aurore, la même procession sortait de Troja en répétant sa prière *Kyrie eleyson*. Les voix enfantines réveillèrent l'empereur, qui sortit encore de sa tente, et ne pouvant contenir son émotion répéta en pleurant la parole du Sauveur *Misereor super turbam* : « J'ai pitié de cette foule innocente. » On remarqua d'autant plus cette parole miséricordieuse que quelques jours auparavant l'empereur, irrité d'une résistance qui lui faisait perdre les plus vaillants hommes de son armée, avait dit : Si j'entre jamais à Troja, je ferai pendre tous les soldats, brûler le reste de la population avec la ville entière, dont un seul pan de mur ne restera debout. — Des conseils de clémence allaient prévaloir sur ces premiers ressentiments. L'empereur fit dire aux assiégés qu'il se contenterait pour toute satisfaction de les voir renverser eux-mêmes la partie des murailles qui faisait face à ses machines de guerre. La proposition fut accueillie avec des transports de reconnaissance ; l'œuvre expiatoire commença sur le champ, et grâce entière fut accordée à la ville[1]. »

Fin de l'expédition militaire. Pacification de l'Apulie.

35. La prise de Troja mit fin à l'expédition. « Les chaleurs de l'été auxquelles les Germains n'étaient pas accoutumés, dit Léon d'Ostie, ne leur permettaient plus de tenir la campagne. Les fièvres et les maladies contagieuses sévissaient dans l'armée ; on perdit de la sorte Ruodard évêque de Constance et l'abbé de Saint-

[1] Rodulf. Glaber. *Histor.*, lib. III, cap. I. *Patr. Lat.*, tom. CXLII' col. 647.

Gall Bourchard. L'empereur se hâta donc de faire reprendre à ses troupes le chemin de l'Allemagne. De sa personne, il se rendit à Capoue et donna au comte de Téano l'investiture de cette principauté. Les neveux de Mélo furent mis en possession du comté de Camina ; Henri confia la défense de ces jeunes princes à dix-huit chevaliers normands, parmi lesquels se trouvaient Gislebert, Gosmann, Stigand, Torstain le Bègue, Gauthier de Canosse et Hugues Falluecca[1]. » — « Les villes de Naples, de Bénévent, de Salerne, ajoute Herman Contract, s'étaient empressées de faire leur soumission, ainsi que les autres cités et forteresses du voisinage. Toutes se hâtaient d'abandonner le parti des Grecs pour jurer fidélité à l'empereur d'Occident. Sans trop se fier à leurs protestations, Henri établissait dans les localités les plus importantes les chevaliers qui accouraient en foule de la province de Normandie pour se mettre sous ses ordres. Il leur distribuait libéralement des terres et des domaines[2]. » Ainsi s'établissait peu à peu, aux confins de l'Italie méridionale, l'avant-garde des soldats chrétiens qui devaient bientôt arracher la Sicile à la tyrannie des Sarrasins.

L'empereur et le pape au Mont-Cassin. Election de l'abbé Théobald.

36. « Toutes choses étant ainsi réglées, continue Léon d'Ostie, l'empereur et le pape se donnèrent rendez-vous au Mont-Cassin pour faire procéder en leur présence à l'élection d'un nouvel abbé. Or, le prédecesseur d'Athénulf, le vénérable Jean, qui avait onze ans auparavant donné sa démission pour se retirer dans un ermitage voisin, vivait encore. Un certain nombre de religieux eurent la pensée de le rétablir dans sa charge, et le presentèrent à l'empereur. A l'aspect de ce vieillard usé par les infirmités et les ans, Henri lui témoigna la plus grande vénération, tout en lui faisant comprendre qu'il ne devait plus songer à ses anciennes fonctions. Allez, lui dit-il, vénérable serviteur de Jésus-Christ, priez-le pour vos frères et pour nous ; mais n'exposez pas votre vieillesse aux fatigues d'un ministère trop laborieux à votre âge. » Quelques jours auparavant, l'empereur avait rencontré au monastère de San-

[1] Leo Ostiens. *Chronic. Cassinens,* lib. II, c. XLI. *Patr. Lat.*, tom. CLXXIII, col. 632.

[2] Herman, Contract. *Chronic. Patr. Lat..* tom. CXLIII, col. 232,

Liberatore, au pied du mont Majella, dépendance de la grande abbaye, un prieur nommé Théobald, l'un des religieux les plus éminents de l'ordre bénédictin. Aussi distingué par sa naissance que par son mérite, Théobald avait fait le pèlerinage de Jérusalem ; depuis il avait donné la preuve de sa capacité en rétablissant la discipline dans le prieuré qu'il administrait. Henri le proposa au choix de la communauté. Cette proposition inattendue jeta quelque trouble dans les esprits. « Comme il arrive toujours en pareil cas, reprend le chroniqueur, il ne manqua pas d'opposants qui murmuraient contre un pareil procédé. D'autres, au contraire, y applaudissaient de tout cœur. L'empereur s'en aperçut, et pour couper court au différend : Que tous ceux, dit-il, qui approuvent ma proposition se lèvent. — Tous les anciens se levèrent, il ne resta assis que les plus jeunes religieux. Ce n'est point aux jeunes qu'il convient d'imposer leur volonté, reprit alors l'empereur. Théobald fut donc proclamé, et le lendemain le pape Benoît lui donna la consécration abbatiale[1] » (29 juin 1022). L'intervention si prépondérante de l'empereur pouvait se justifier par les circonstances exceptionnelles que nous avons fait connaître. Mais en principe elle était dangereuse et posait un précédent fâcheux. C'est peut-être pour ce motif que les jeunes religieux protestèrent contre l'élection en refusant de s'y associer. Le chroniqueur ne semble pas du reste s'étonner de la conduite de saint Henri ; il raconte l'épisode sans observation aucune. Dom Tosti, dans son « Histoire du Mont-Cassin. » va plus loin encore. Il prétend que les empereurs avaient sur l'abbaye une juridiction supérieure même à celle du pape, et que ce privilége leur avait été accordé en reconnaissance des nombreux bienfaits dont ils avaient comblé le monastère. Cette théorie, selon nous exorbitante, lui paraît justifiée par deux diplômes conservés dans la bibliothèque du Mont-Cassin, qu'il publia pour la première fois d'après les originaux.

Charte de saint Henri

37. Le premier est une charte impériale conçue en ces termes : « Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Henri par la clémence

[1] Leo Ostiens. *Chronic. Cassinens.* tom. cit. col. 634.

divine empereur auguste au très saint pape de la ville de Rome Benoît et à ses successeurs canoniquement élus sur le siége apostolique à perpétuité. — Le devoir de notre puissance impériale est de pourvoir à la défense des églises constituées dans toute l'étendue du monde romain, en sorte que sous notre protection elles soient à l'abri des entreprises des infidèles ou des mauvais chrétiens. Voulant donc assurer dans l'avenir la sécurité du Mont-Cassin, lequel, plus spécialement attaché à notre empire romain, a toujours depuis les premiers temps relevé de la *camera* des souverains nos prédécesseurs, qui l'ont enrichi des offrandes de leur munificence impériale et l'ont fait jouir vis-à-vis de toute autre domination d'un privilége absolu de liberté et d'immunité, nous le recommandons, très-saint pape, à votre paternité apostolique afin de le maintenir dans l'exercice de ses droits. Notre législation impériale établit en principe que toute église est exempte de servage : celle du Mont-Cassin doit être la première après celle du siége apostolique à jouir d'une telle immunité, puisqu'elle tient du saint patriarche Benoît le principat sur toutes les autres institutions monastiques, et que nos prédécesseurs Pépin le Bref, Charlemagne, Louis le Débonnaire, Lothaire, Othon le Grand et ses fils l'ont successivement tenue dans la juridiction de leur *camera* impériale. Nous voulons donc spécialement la recommander à votre paternité afin que vous soyez son protecteur et que vous la défendiez contre toute agression, sans jamais rien entreprendre contre ses priviléges, sauf en tout les intérêts de notre pouvoir impérial. Nous vous conférons donc à vous et à vos successeurs le droit de consacrer l'abbé du Mont-Cassin, mais sans qu'il puisse être à ce sujet exigé aucune taxe ou revenu, si ce n'est que l'abbaye offrira un repas au pontife du siége apostolique. Aucun autre acte de puissance ou de domination sur le monastère ne pourra être exercé par l'autorité pontificale. A la mort de l'abbé, un successeur sera élu, selon les règles et les formalités canoniques, parmi les sujets les plus capables et les plus vertueux. Procès-verbal de l'élection nous sera adressé à nous et aux empereurs nos successeurs légitimes, et après notre approbation ou la leur notifiée par un édit de pragmatique sanction, le

relative à l'élection des abbés du Mont-Cassin.

nouvel abbé sera consacré gratuitement par le pontife romain. Si quelqu'un osait contrevenir à notre présente constitution il serait condamné à payer une amende de mille livres d'or très pur, dont moitié pour notre chambre impériale et l'autre moitié au profit du monastère[1]. » Tel est le texte de ce diplôme. Dom Tosti le fait suivre de cette réflexion : « Je ne sais ce qu'eût répondu le pape saint Grégoire VII à un empereur qui lui aurait tenu un pareil langage. Mais Benoît VIII ne trouva point que l'auguste Henri, en parlant de la sorte, eût en rien outrepassé les justes limites de sa puissance impériale[2]. » Nous nous permettrons de faire observer au docte bénédictin qu'il s'exagère la portée de la requête de saint Henri et que le rapprochement entre Grégoire VII et Benoît VIII est plus spécieux que solide. Il s'agissait uniquement d'obtenir du pape la remise au profit de l'abbaye des taxes que le pontife romain aurait pu exiger pour la consécration de l'abbé. Pour ma part, je n'hésite point à croire que Grégoire VII, à une pareille requête faite par un empereur tel que saint Henri, aurait répondu par une concession telle que la fit Benoît VIII. Saint Henri venait de rendre au saint-siége tous ses domaines temporels; les empereurs d'Allemagne contre lesquels saint Grégoire VII eut à lutter ravissaient au contraire les biens du saint-siège et spoliaient outrageusement les pontifes romains. Leur situation par rapport à celle de saint Henri était celle de celui qui prend par rapport à celui qui donne. Grégoire VII, s'il avait eu affaire à un saint comme Henri II, aurait donc répondu comme le fit Benoît VIII par le rescrit suivant :

Confirmation de la charte impériale par Benoît VIII

38. « Moi Benoît, évêque du siége de la catholique église romaine, je déclare par cette présente constitution déroger à tout décret contraire rédigé par mes prédécesseurs ; en sorte qu'à l'avenir la consécration de l'abbé du Mont-Cassin, dévolue au siége apostolique par notre sérénissime fils l'empereur Henri, ne puisse être l'objet d'aucune taxe, cens, redevance ou présent d'aucune sorte. Quiconque voudrait faire autrement dans une pensée de vénalité cupide

[1] D. Luigi Tosti. *Storia della Badia di Monte Casino*, tom. II, p. 253.
[2] *Ibid.* p. 181.

serait voué par nous à la malédiction du Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit. Qu'il soit anathème avec Dathan et Abiron ; que toutes les imprécations formulées par Moïse contre les violateurs de la loi retombent sur sa tête ; qu'il subisse la condamnation d'Anne et de Caïphe les déicides ; que son sort soit celui de Judas le traître qui pour trente deniers vendit son Seigneur et son Dieu ; qu'il tombe sous le coup des anathèmes prononcés par tous les conciles généraux ; qu'il soit séparé de la communion des saints et réservé pour le dernier jour à la sentence suprême qui sera prononcée contre les fils de Satan et les bannira pour jamais de la gloire du ciel. Donné en la fête des saints apôtres Pierre et Paul (29 juin 1224) sous les signatures de Poppo patriarche d'Aquilée, Pilgrim archevêque de Cologne, Jean évêque de Népi, Boson de Tibur, Henri et Pérégrin chanceliers du seigneur empereur, Éberhard évêque et archichapelain, Hugues chancelier de la chapelle impériale [1]. »

Guérison miraculeuse de saint Henr au Mont-Cassin.

39. Une guérison miraculeuse dont saint Henri venait d'être l'objet redoublait alors sa vénération pour le glorieux fondateur du Mont-Cassin et pour cet illustre monastère. Voici en quels termes Léon d'Ostie raconte le fait. « L'empereur, dit-il, souffrait horriblement de la pierre. Plus tard il racontait que malgré sa profonde dévotion pour notre monastère et bien qu'il ne connût pas d'oratoire qui lui parût plus vénérable et plus saint que notre église, il éprouvait cependant quelque scrupule à propos de la présence des reliques de saint Benoît en ce lieu. Or une nuit, comme la douleur le tenait dans une prostration qui n'était ni la veille ni le sommeil, mais une sorte d'état intermédiaire, le très saint patriarche Benoît lui apparut et lui dit : Je sais que tu hésites à croire que mes reliques soient en ce monastère. Pour que tu ne puisses plus en douter, voici un signe infaillible. Demain à ton lever, la pierre qui te fait si cruellement souffrir sera expulsée, et tu seras complétement guéri. — A ces mots, la vision disparut. La prédiction s'accomplit le lendemain, et l'empereur plein de reconnaissance

[1] D. Luigi Tosti. *loc. cit.* p. 255.

pour le Seigneur et son serviteur Benoît, se rendit à l'assemblée conventuelle des frères. Après la tenue du chapitre, d'une voix pleine d'émotion et d'un ton solennel il dit : Mes frères, je suis guéri ; quelle récompense me conseillez-vous d'offrir au médecin qui m'a rendu la santé? — Prenez, s'il le faut, toutes les richesses du monastère, lui fut-il répondu. Nous sommes heureux de les mettre à votre disposition pour récompenser un tel bienfait. — Non, reprit l'empereur. Ce n'est point à vous mais à moi qu'il appartient de rémunérer ce service. Le médecin qui m'a guéri cette nuit même est l'illustre Benoît votre père. — Puis il raconta, en versant des larmes de joie, ce qui venait de lui arriver. Maintenant, ajouta-t-il, je sais par expérience combien ce lieu est saint ; nul n'a plus le droit de méconnaître la présence ici des reliques de votre bienheureux père Benoît et de sa sœur sainte Scolastique. — Des actions de grâce unanimes éclatèrent dans toute l'assemblée et l'on bénissait le Seigneur de ce prodige. Ce jour même l'empereur offrit sur l'autel du bienheureux patriarche un évangéliaire, en lettres onciales avec miniatures, recouvert d'or et de pierres précieuses ; un calice d'or massif avec sa patène de même métal ; une chasuble brodée de soie et d'or avec l'étole, le manipule et la ceinture ; un pluvial (*chape*) et une tunique d'une semblable richesse ; un parement d'autel tissu d'or et une grande coupe d'argent dans laquelle il voulut qu'aux principales fêtes de l'année tous les frères pussent boire en souvenir de son heureuse guérison. Il fit de plus, au prix de cinq cents *nummi* d'or, racheter des juifs qui les tenaient en gage un parement d'autel offert autrefois par Charlemagne et un calice donné par le prince saxon Thierry. En même temps qu'il déposait de sa main sur l'autel ces richesses inestimables, l'empereur fit rédiger un procès-verbal de cette donation, lequel fut signé par le seigneur apostolique Benoît. Celui-ci voulut également consacrer le souvenir de la guérison miraculeuse en offrant une chasuble de drap d'or, travail vénitien de la plus exquise délicatesse. L'archevêque de Cologne, Pilgrim, fit de même. Enfin, Henri termina cette heureuse journée en donnant au monastère la montagne de *Rocca-Vandra*, dont ses troupes venaient de

s'emparer sur une bande de brigands qui jusqu'alors avaient infesté toute la contrée [1]. »

Incident relatif à la translation des reliques de saint Benoît dans les Gaules.

40. La guérison miraculeuse de saint Henri est un fait avéré ; tous les témoignages contemporains sont d'accord à ce sujet. Il n'en est pas de même pour la conséquence que les religieux du Mont-Cassin voulaient en déduire, savoir que la translation des reliques de saint Benoît et de sa sœur Scolastique à l'abbaye de Fleury-sur-Loire était une fable. Léon d'Ostie insiste particulièrement sur ce point. « Depuis le jour où la santé lui fut miraculeusement rendue, dit-il, saint Henri fit brûler partout où il les rencontra, les exemplaires contenant le récit de la translation des reliques de saint Benoît à l'abbaye de Fleury dans les Gaules [2]. » Si telle fut réellement la conduite du saint empereur, il faut convenir qu'elle n'atteignit guère le but qu'il se proposait. Nous avons précédemment fait connaître avec tous ses détails la translation très authentique des restes de saint Benoît et de sainte Scolastique en France [3], puis l'intervention ultérieure du pape saint Zacharie pour faire restituer au Mont-Cassin une partie de ce pieux trésor [4]. Cette série de faits est incontestable. Le Mont-Cassin, à l'époque de saint Henri, était donc rentré en possession non pas de l'intégralité mais d'une partie des reliques de saint Benoît. Ajoutons que n'en eut-il point été ainsi, l'intercession du bienheureux patriarche invoquée par le pieux empereur au Mont-Cassin suffisait à obtenir du Seigneur la guérison miraculeuse qui eut lieu en cette circonstance.

Le pape et l'empereur au concile de Pavie.

41. En quittant la fameuse abbaye bénédictine le pape et l'empereur se rendirent à Pavie, où se tint le 1er août 1022 un concile dont les actes, bien que mutilés dans leur première partie, offrent un véritable intérêt pour l'histoire de la discipline ecclésiastique. Ils débutent par un discours du pape dont les dernières paroles seulement ont été conservées. Benoît VIII s'exprimait en ces ter-

[1] Leo Ostiens. *Chronic. Cassinens, loc. cit.* col. 636.
[2] *Ibid.*, col. 637.
[3] Cf. tom. XVI de cette *Histoire*.
[4] Cf. tom. XVII, p. 181.

mes : « Jésus-Christ Notre Seigneur en choisissant l'Église pour épouse a voulu qu'elle fût sans ride et sans tache. Mais la main de tous s'est levée contre cette épouse immaculée. Ceux-là surtout l'ont profanée lamentablement qui se disent les prêtres du Seigneur, mais ne sont que d'indignes apostats retournant contre leur mère les bienfaits qu'ils tiennent de sa tendresse. Les rois et les empereurs chrétiens, le peuple catholique, ce peuple d'acquisition conquis à Jésus-Christ par les armes de la foi, n'ont cessé de dilater les patrimoines de l'Église ; il les ont étendus de l'une à l'autre mer. Mais, hélas ! ces domaines si pieusement offerts sont devenus la proie d'une infâme cupidité. Tous les passants y ont jeté leur main sacrilége et les spoliateurs les plus rapaces sont précisément les chefs et pasteurs qui ont mission de défendre au péril de leur vie l'honneur de l'Église. Ce sont les clercs, si l'on peut encore donner ce nom à des misérables qui vivent comme des païens. Au mépris de toutes les lois ecclésiastiques et civiles, ils prennent des femmes et ont des enfants. Pères infâmes, ils enrichissent les fils de leur infamie en leur livrant les amples domaines de l'Église, ses plus glorieux patrimoines, tous ses biens meubles et immeubles. Et pour qu'aucune répétition de ces vols sacriléges ne puisse être faite ultérieurement, ils engagent leurs fils dans la milice, les mettant ainsi à couvert sous les immunités de la noblesse. Voilà quels sont les vrais ennemis de l'Église. O ciel ! ô terre ! il n'est que trop certain qu'elle n'en a pas de pires. Nulle spoliation n'est plus horrible que celle-là. Il est temps d'y mettre un terme. En conséquence, par l'autorité de Dieu tout puissant et des princes des apôtres Pierre et Paul, de concert avec notre très glorieux fils l'empereur Henri toujours auguste, avec l'approbation de tous nos frères les évêques, pour extirper un tel scandale et préserver à jamais les siècles futurs d'une contagion si effroyable, nous avons formulé les décrets suivants : Nul évêque, prêtre, diacre ou sous-diacre ne peut se marier. S'il avait l'audace de le faire, qu'il soit déposé selon la règle ecclésiastique et jugé selon toute la rigueur des lois civiles, qui interdisent de même sous les peines les plus graves ces unions sacriléges. Les fils ou filles nés de telles alliances resteront serfs

de l'Église et ne pourront jamais être élevés à la condition des personnes libres. Ils ne pourront ni directement ni par interposition acquérir de biens libres ; le juge ou tabellion qui rédigerait des conventions de cette nature sera excommunié. Il perdra son crédit et son honneur au palais impérial, puisqu'il n'aura pas rougi de prêter son ministère contre la sainte Église, honorée comme une mère dans le palais des empereurs. — Nous voulons, ajoute le pape, que ce décret solennel soit présenté à notre très cher fils l'auguste empereur, afin d'être confirmé par lui et enregistré comme loi obligatoire dans toutes les provinces de l'empire, pour avoir force et effet, avec l'aide de Dieu, à perpétuité. Fait à Pavie, le jour des calendes d'août (1er août 1022) et écrit de la main de notre frère Léon, évêque de Verceil. » — L'approbation et la confirmation impériale de ces décrets synodaux furent rédigées par saint Henri en ces termes : « Je ne saurais, très-saint pape Benoît, vous rien refuser, puisque c'est à vous après Dieu à qui je dois tout ce que je suis. Encore moins le pourrais-je faire quand votre requête est si juste, si conforme à l'honneur de l'Église et au bien de l'empire; quand elle m'associe à vos paternelles sollicitudes, de telle sorte qu'en partageant vos labeurs je puisse avoir quelque part à vos joies pastorales. Grâces immortelles soient donc rendues à votre pontificale vigilance, qui n'omet rien de toutes les mesures utiles au bon gouvernement de l'Église. L'incontinence des clercs est sans nul doute la plaie la plus affreuse de notre société ; vous venez de prendre un moyen efficace de correction. Comme fils très-soumis de votre paternité et de la sainte Église, je vous félicite des décrets promulgués synodalement par vous, je les approuve et les confirme de mon autorité impériale, et pour disposer mieux tous les esprits à les recevoir, je jure devant Dieu de les faire inviolablement observer. A cet effet, et pour qu'ils demeurent fermes et stables à perpétuité, je les ai fait solennellement inscrire au recueil des lois parmi les actes du droit public revêtus de la sanction impériale, en présence et avec l'approbation des sénateurs, des comtes palatins et des principaux officiers de la république chrétienne[1]. »

[1] Watterich. *Pontific. Roman. Vita.* t. I, p. 708.— *Patr. Lat.*, t, CXL, c, 228.

Entrevue de l'empereur avec saint Romuald fondateur de l'ordre des Camaldules.

42. A côte de l'effroyable débordement de mœurs que révèlent dans le clergé séculier d'Italie ces mesures de rigueur contre les violateurs du célébat ecclésiastique, se produisait sous l'influence de saint Romuald un mouvement de régénération spirituelle et de retour à la perfection religieuse. Cet illustre disciple de saint Benoît fut pour les monastères d'Italie ce que saint Odilon était pour ceux des Gaules et d'Allemagne ; la réforme des ordres religieux se personnifia en quelque sorte dans ces deux grands hommes, véritables conquérants des âmes. Romuald venait en dernier lieu de fonder une nouvelle maison de son ordre près d'Arezzo, dans une pittoresque vallée des Apennins, à Campo-Maldoli, d'où le nom de Camaldules donné plus tard à sa congrégation. Les religieux vivaient sous la règle de saint Benoît, mais ils étaient spécialement voués à la vie contemplative et habitaient des cellules isolées, à peu près comme les disciples de saint Nil le Jeune. Romuald avait voulu allier dans une même institution la vie érémitique, la vie cénobitique et celle des reclus. Dans une vision pareille à celle de Jacob, le fondateur avait vu ses disciples vêtus de blanc monter en silence, un à un, les degrés d'une échelle immense qui s'élevait de la terre au ciel. A la suite de cette apparition, il changea la couleur noire du costume bénédictin pour adopter la robe blanche de même forme, et il fit du silence perpétuel la règle du nouvel institut. « Or, dit saint Pierre Damien son biographe, la réputation de Romuald était universelle. L'empereur Henri, au retour de son expédition dans l'Italie méridionale voulut voir l'homme de Dieu. Des envoyés vinrent de sa part le prier de se rendre à Pavie, promettant s'il y consentait de lui accorder tout ce qu'il aurait à demander en faveur de sa congrégation. A l'arrivée du message impérial, le vénérable abbé convoqua ses frères et leur déclara qu'il refuserait l'invitation, afin de rester fidèle à l'observation stricte de la loi du silence. Mais ses disciples le supplièrent de changer de résolution. Maître, lui dirent-ils, vous voyez qu'avec la grâce de Dieu le nombre de vos religieux s'accroît chaque jour. L'espace fait défaut dans votre monastère. Acceptez donc la proposition de l'empereur ; demandez un nouvel emplacement qui puisse suffire à la foule des

vocations religieuses. — Romuald se rendit à leurs instances : J'irai donc, puisque vous le voulez, dit-il; et par une inspiration prophétique il ajouta : Sachez que l'empereur vous fera don du monastère du Mont-Amiato, et d'avance réfléchissez au choix que vous aurez à faire d'un abbé pour cette maison nouvelle. — L'homme de Dieu suivit les envoyés impériaux, mais durant tout le voyage il ne rompit pas une seule fois le silence. Il le garda même régulièrement devant l'empereur, lors de sa première entrevue. Henri, touché jusqu'aux larmes de la modestie du vénérable vieillard prosterné à ses pieds, s'écria : Plût à Dieu que mon âme habitât le corps de ce saint! Il respecta le désir de Romuald qui persista à ne pas vouloir enfreindre la règle en rompant le silence devant une telle assemblée, et lui dit qu'il le recevrait le lendemain en particulier. Le lendemain, quand l'homme de Dieu arriva au palais, les chevaliers allemands accoururent et se prosternèrent devant lui ; ils se partageaient respectueusement quelques poils détachés de la robe du saint, pour les emporter dans leur patrie comme des reliques. Ces marques de vénération plongèrent l'homme de Dieu dans une douleur profonde ; pour s'y dérober il voulait repartir sur-le-champ à son monastère, et il fallut toutes les instances de ses disciples pour l'en empêcher. Introduit près de l'empereur, il lui parla de la situation déplorable dans laquelle se trouvaient les églises d'Italie, de l'oppression des pauvres, des violences des grands, des mesures à prendre pour rétablir l'ordre et la discipline. Ainsi qu'il l'avait prédit, l'empereur lui offrit pour sa congrégation le monastère du Mont-Amiato, près de Sienne, dont l'abbé venait d'être chassé à cause de ses scandaleux déportements [1]. » Après cet entretien, les deux saints se séparèrent pour ne plus se revoir qu'au ciel.

[1] S. Petr. Damian. *Vit. S. Romuald.* cap. LXV, *Patr. Lat.*, tom. CXLIV, col. 1003.

§ VII Dernière année de pontificat.

Entrevue de saint Henri et de Robert le pieux.

43. Henri prit de même congé du pape Benoît VIII, pour lequel il professait un si vif attachement et qu'il ne devait également plus revoir sur la terre. Avant de rentrer en Germanie, il eut une entrevue avec le roi de France Robert le Pieux. La chronique de Raoul Glaber en rend compte en ces termes : « Les deux souverains se rendirent, chacun de son côté, sur les rives opposées de la Meuse qui séparait leurs États respectifs. Parmi les seigneurs de leur escorte, on agitait chaleureusement la question de préséance ; nul ne voulait consentir à ce que son prince fît la première démarche et franchît le fleuve. Ce serait, disait-on, humilier l'honneur de la couronne. L'avis qui prévalut fut que, de chaque côté, une barque recevrait à son bord l'un et l'autre monarque et que leur entrevue aurait lieu au milieu du fleuve. Mais Henri se souvenait de la parole du Sage: *Quanto magnus es, humilia te in omnibus.* « Plus vous êtes grand, plus il faut savoir vous humilier vous-même. » Il laissa dire ses courtisans, et à l'aube du jour montant sur une barque avec l'impératrice Cunégonde et deux ou trois de ses plus fidèles chevaliers, il vint surprendre le roi des Francs. Les deux princes se tinrent longtemps embrassés dans une cordiale étreinte ; ils assistèrent ensuite à une messe solennelle, célébrée par les évêques. Après le festin royal qui termina cette entrevue, Robert offrit à l'empereur des présents magnifiques en or, argent et pierres précieuses. Il lui montra ensuite cent chevaux caparaçonnés d'or et d'argent, et le supplia de vouloir bien les agréer. Notre amitié, lui dit-il, paraîtrait diminuer de tout ce que vous refuseriez. — Mais Henri, touché d'un si noble accueil, rendit grâces au roi, et ne voulut de tant de trésors accepter que deux souvenirs pieux : un livre des évangiles recouvert d'or et de perles, et un reliquaire renfermant une dent du diacre et martyr saint Vincent. L'impératrice n'accepta également que deux reliquaires, et remercia le roi de ses offres généreuses. Le lendemain, Robert avec les évêques et les seigneurs de sa cour traversa la Meuse et se rendit à la tente

impériale, où il trouva la plus magnifique hospitalité [1]. » Les deux souverains conclurent un traité d'alliance ; ils conférèrent ensemble sur les intérêts de l'Église et de l'État et convinrent de se revoir l'année suivante à Pavie, où le pape Benoît VIII devait de son côté se trouver avec l'empereur. Mais les événements ne permirent point la réalisation de ce projet.

Robert le Pieux à Rome. Ses compositions liturgiques.

44 Robert seul put faire le voyage d'Italie. Il est probable qu'il s'agissait dans ces négociations entre les trois illustres alliés le pape, l'empereur et le roi des Francs, de se concerter sur les mesures à prendre en cas d'une future vacance de l'empire. De l'union virginale de saint Henri ne devait jamais naître de fils. Le pape se préoccupait à juste titre d'une situation qui pouvait, à une date plus ou moins éloignée, replonger Rome et l'Italie dans les désastres dont elle commençait à se relever après tant d'efforts et d'héroïques combats. Mais les prévisions humaines sont impuissantes à commander l'avenir. Celles de Benoît VIII ne devaient pas plus aboutir que tant d'autres, dont l'histoire nous a montré jusqu'ici l'inanité ; comme si la Providence divine se réservait à elle seule, par les moyens les plus inattendus, de sauver à son heure et quand il lui plaît l'Église immortelle fondée par Jésus-Christ sur la pierre qui défie toutes les attaques de l'enfer et du monde. Aucun chroniqueur ne nous a fourni de détails sur ce côté à la fois politique et religieux des entretiens que Benoît VIII eut alors avec Robert le Pieux. En revanche, ils nous ont soigneusement transmis un épisode liturgique qui fait honneur au roi des Francs. La réputation de Robert, comme poëte et compositeur de mélodies sacrées, était connue à Rome. S'il est vrai, comme la plupart des hymnographes le prétendent, qu'il fut l'auteur de la séquence si connue :

Veni Sancte Spiritus
Et emitte cælitus
Lucis tuæ radium,

[1] Rodulf. Glaber. *Historiar.* lib. III, cap. II, *Patr. Lat.*, tom. CXLII, col. 643.

il faut convenir qu'il avait en ce genre un talent de premier ordre car cette hymne est certainement l'une des plus belles de la liturgie, à tel point que d'autres auteurs l'ont trouvée digne du génie d'Innocent III, auquel ils en font honneur. Mais en dehors de ce chef d'œuvre dont l'origine est contestée, Robert avait authentiquement composé d'autres morceaux liturgiques d'une grande beauté. Il nous suffira de mentionner le magnifique répons du temps pascal : *Christus resurgens ex mortuis ;* celui de la Pentecôte : *Cum complerentur dies Pentecostes ;* celui du jeudi saint que saint Thomas d'Aquin introduisit dans l'office du Saint-Sacrement : *Homo quidam fecit cœnam magnam* ; l'introït de la Dédicace : *Terribilis est locus iste ;* ceux de la sainte Vierge : *Sancta et immaculata Virginitas ; Gaude, Maria virgo, cunctas hæreses interemisti in universo mundo*, et enfin la touchante invocation : *Ora pro populo, interveni pro clero, intercede pro devoto fœmineo sexu* [1]. A coup sûr, les fidèles qui chantent aujourd'hui avec l'Église ces mélodies si pleines de piété et de charme ne se doutent guère qu'ils répètent les paroles et les chants composés par le second roi de la dynastie capétienne. Mais on le savait à Rome, lorsque Robert, « le nouveau David, » ainsi que les hagiographes l'ont surnommé, y fit son pèlerinage *ad limina*. « Or, dit un chroniqueur, un jour qu'il assistait à une messe pontificale dans la basilique de Saint-Pierre, au moment de l'Offertoire il alla en grande dévotion déposer son offrande à l'autel du prince des apôtres. Les évêques et les clercs qui entouraient le souverain pontife s'attendaient à trouver, sous le voile de pourpre qui recouvrait le plateau offert par le pieux roi, une somme d'or considérable. Mais quand ils purent vérifier le contenu, ils ne virent qu'un parchemin plié en quatre, sur lequel Robert avait écrit les paroles et noté le chant du répons composé par lui en l'honneur de saint Pierre et commençant par ces mots : *Cornelius centurio*. Ils admirèrent le génie musical du pieux roi et le pape ordonna que désormais ce répons serait chanté à Rome en l'honneur de saint Pierre et en mémoire du très-glorieux compositeur [1]. »

[1] *Patr. Lat.*, tom. CXLI, col. 939-946.
[2] *Patr. Lat.*, tom. CXLI, col. 900.

Concile de Sélingstadt.

45. Cependant saint Henri, de retour dans ses États, faisait partout promulguer les décrets du concile de Pavie contre les désordres des clercs. Un synode tenu à Goslar et auquel assistaient Géron archevèque de Magdebourg, Unwan de Brème, saint Bernward d'Hildesheim, Arnolf d'Averstædt, Thierry de Minden et Ekkard de Sleswig, reçut avec vénération le rescrit apostolique de Benoît VIII et s'associa aux efforts du souverain pontife pour rétablir en Germanie la discipline cléricale dans sa pureté primitive [1]. Nous n'avons plus les actes de cette assemblée, à laquelle saint Henri paraît avoir assisté en personne. Mais il nous reste ceux du concile provincial de Mayence tenu à Sélingstadt (11 août 1022) sous la présidence du métropolitain Aribo, assisté des cinq évêques de Worms, Strasbourg, Bamberg, Augsbourg et Wurtzbourg, ses suffragants. Parmi les canons, au nombre de vingt, qui furent décrétés à Sélingstadt, quelques-uns présentent un intérêt rétrospectif et fournissent de curieux détails sur les mœurs et la discipline ecclésiastiques au onzième siècle. On défend aux prêtres de « célébrer plus de trois messes par jour. » La dévotion les portait alors à multiplier l'oblation du saint sacrifice autant de fois qu'ils le pouvaient. Ce ne fut que plus tard que la discipline actuellement en vigueur fut définitivement fixée sur ce point. — « Le prêtre qui aura pris quelque nourriture ou quelque boisson la nuit après le chant du coq, si c'est en été, ne célébrera point la messe le lendemain ; si c'est en hiver, il ne pourra dire la messe que dans le cas de nécessité. » Comme on n'avait point encore d'horloges qui sonnassent l'heure pendant la nuit, on supposait que le chant du coq marquait minuit en été, et qu'en hiver, où les nuits sont plus longues, ce chant n'indiquait pas aussi probablement cette heure. « Il est défendu de porter aucune épée dans l'église, si ce n'est l'épée royale. » Dans un siècle de guerre où tout le monde était armé, cette prohibition prévenait les luttes sacriléges dont les églises pouvaient parfois devenir le théâtre. « Défense de jeter un corporal dans le feu pour éteindre un incendie. C'était là une pratique que la foi exagérée et supersti-

[2] *Patr. Lat*, tom. CXL, col. 231.

cieuse de cette époque avait fait prévaloir, et contre laquelle l'Église s'élevait sagement par la voix de ses évêques. Enfin, on déclare que « le pélerinage de Rome ne saurait en aucun cas dispenser les pécheurs publics d'exécuter la pénitence canonique qui leur aura été imposée.» L'abus d'une sainte coutume, celle des pèlerinages pieux, était ainsi réprimé dès sa naissance par l'Eglise, toujours attentive à prévenir le désordre, et à entretenir les fidèles dans le milieu d'une prudente et mutuelle édification [1].

Mort de Benoît VIII Légende posthume.

46. L'année suivante (1023), comme l'empereur se disposait à repasser les Alpes pour tenir à Pavie la diète solennelle qui avait été annoncée, il tomba malade et ne put entreprendre ce long voyage. Six mois après, il recevait la douloureuse nouvelle de la mort du pape Benoît VIII, survenue le 7 avril 1024. « Ce pontife apostolique dit saint Pierre Damien, avait édifiée l'Église catholique dont il était le chef par son zèle et son dévouement. Son affection et son estime particulière pour le bienheureux Odilon, abbé de Cluny, s'étaient affirmées en diverses rencontres. Chaque fois que sous son pontificat Odilon était venu accomplir son pèlerinage *ad limina*, il avait reçu de Benoît VIII l'accueil le plus paternel, et obtenu pour sa congrégation non seulement des faveurs spirituelles mais des subsides considérables. Immédiatement après la mort de ce pape, les Romains promurent au trône pontifical son frère Jean XX. Or, quelques jours après, le pontife défunt apparut à l'évêque de Porto et à deux autres prélats de l'église romaine dont je n'ai pu, ajoute saint Pierre Damien, retrouver le nom. Il leur dit que, retenu pour quelque temps dans les ténèbres expiatrices du purgatoire, sa délivrance serait accordée par la miséricorde divine aux prières du vénérable Odilon. Il les suppliait donc d'aller trouver sur-le-champ le nouveau pape son frère, afin d'envoyer à Cluny solliciter les prières du saint abbé pour le repos de son âme. Cette communication surnaturelle fut transmise aussitôt à Jean XX par les trois personnages qui l'avaient reçue simultanément. Le pape écrivit de sa main une lettre revêtue du sceau apostolique pour informer Odilon de ce fait, et

[1] Labbe. *Concilior.*, Tom. IX, p. 844.

lui demander le secours de ses suffrages en faveur du pontife défunt. Il chargea l'évêque de Porto de faire parvenir le plus promptement possible ce message à destination. L'évêque se rendit en foute hâte à Pavie, au monastère de Saint-Maïeul; il y trouva un religieux qui partait pour Cluny et lui remit les lettres apostoliques. Dès qu'il les eût reçues, le vénérable Odilon fit commencer non-seulement à Cluny mais dans toutes les maisons de son ordre une série de prières publiques et privées, psalmodies, messes et distributions d'aumônes, pour le repos de l'âme qui lui était si extraordinairement recommandée. Vers les derniers jours de cette neuvaine, le moine Hildebert, chargé à Cluny du service des pauvres, eut une vision qu'il raconta en ces termes : Dans une auréole de gloire, je voyais un personnage à la figure radieuse ; il était entouré d'une foule de bienheureux vêtus de robes blanches comme la neige. Ce groupe céleste se dirigea sous mes yeux dans la salle du chapitre, où je voyais notre père Odilon siéger au milieu des frères. Là, le personnage principal se détacha de ceux qui l'escortaient et vint fléchir le genou devant l'abbé, en inclinant la tête avec les marques d'un profond respect et d'une vive reconnaissance. Je demandai son nom, et il me fut répondu : C'est Benoît, l'évêque du siége apostolique, qui vient rendre grâces au vénérable abbé d'avoir par ses prières et les suffrages des frères saints obtenu sa délivrance des tourments du purgatoire et son admission parmi les bienheureux citoyens de la Jérusalem céleste [1]. » Tel est le récit de Pierre Damien, qui écrivait moins de cinquante ans après l'événement. Il se retrouve avec les mêmes circonstances dans la vie de saint Odilon par son disciple Jotsald. Enfin le *Codex Regius* signale l'apparition posthume de Benoît VIII à l'évêque de Porto, « lequel, dit-il, en fut tellement ému qu'il renonça à son évêché et entra dans un monastère [2]. »

[1] S. Petr. Damian. *Vit. S. Odilonis, Patr. Lat.*, tom. CXLIV, col. 937. Le même fait est consigné dans la vie de saint Odilon par Jotsald, moine de Cluny et disciple de l'illustre abbé. (Cf. *Patr. Lat.*, tom. CXLII, col, 927).

[2] *Monasterium intravit et episcopatui cessit.* (*Codex Regius*, fol. 91 verso).

CHAPITRE HUITIÈME

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE JEAN XX (juin 1024-juillet 1033).

§ I. ÉLECTION DE JEAN XX.

1. Un laïque promu au souverain pontificat. — 2. Discussion d'un texte de Raoul Glaber. — 3. Eloges donnés par saint Fulbert de Chartres à l'élection de Jean XX.

§ II. MORT DE SAINT HENRI. AVÈNEMENT DE CONRAD II.

4. Dernière maladie et mort de saint Henri. — 5. Miracles opérés sur son tombeau. Canonisation solennelle. — 6. Désordres et révoltes. Incendie du palais impérial à Pavie. — 7. Diète nationale pour l'élection d'un roi de Germanie. — 8. Election de Conrad II le Salique. — 9. Sacre du nouveau roi par l'archevêque de Mayence.

§ III. MORT DE SAINTE CUNÉGONDE.

10. Retraite de l'impératrice au monastère de Kaffungen. — 11. Mort de sainte Cunégonde, ses funérailles, sa canonisation.

§ IV. L'EMPIRE GREC.

12. Projets de l'empereur Basile II contre le saint-siège et l'empire d'Occident. Eustathe patriarche de Constantinople. — 13. Ambassade byzantine à Rome pour revendiquer le titre d'œcuménique en faveur des patriarches de Constantinople. — 14. Lettre de Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, au pape Jean XX. — 15. Dernières entreprises de Basile II contre l'Italie. Le nouveau patriarche Alexis. Mort de Basile II. — Avénement de Constantin VIII. Ses mœurs et son caractère. — 17. Décadence de l'église de Constantinople. — 18. Mort de Constantin VIII. Avénement et mort de Romain III Argyre.

§ V. L'EMPEREUR CONRAD II LE SALIQUE.

19. Conrad le Salique et son épouse Gisèle. — 20. Conrad le Salique et l'étendard de saint Pierre. — 21. Qualités royales de Conrad le Salique. — 22. Guillaume le Grand duc d'Aquitaine refuse la couronne d'Italie. — 23. Sa correspondance à ce sujet. — 24. Listes de proscription dressées contre les évêques d'Italie. — 25. Entrée de Conrad en Lombardie. Résistance

PONTIFICAT DE JEAN XX

(Juin 1024. — Juillet 1033).

Un laïque promu au souverain pontificat

1. Entre la mort de Benoît VIII et l'élection de son frère Jean XX au souverain pontificat, il n'y eut que quelques jours d'intervalle. Le témoignage de saint Pierre Damien à ce sujet est formel. « Jean, frère de Benoît VIII lui succéda immédiatement, dit-il, et fut promu à la dignité apostolique : *Huic plane mox ut obiit, germanus ejus Joannes in apostolica dignitate successit* [1]. » Raoul Glaber confirme le fait en y ajoutant des circonstances fort aggravantes, voici ses paroles : « Jean, surnommé Romain [2], frère de Benoît VIII, se fit immédiatement à force de largesses proclamer pape, bien qu'il ne fût encore que simple laïque. On vit donc un néophyte assis sur le trône de saint Pierre [3]. » Bonizo de Sutri, évêque de Plaisance,

[1] L. Petr. Damion. *Vit. S. Odil. Patr. Lat.*, tom. CXLIV, col. 937.

[2] Raoul Glaber est le seul auteur qui nous fasse connaître le surnom que Jean XX portait avant sa promotion. Cf. Novaës, *Joann. XX, papa* 155, tom. III, p. 22?.

[3] Rodulf. Glaber. *Histor.*, lib. IV, cap. I, *Patr. Lat.*, tom. CXLII, col. 672.

mieux placé que Raoul Glaber pour savoir la vérité sur cette élection pontificale, remarque en effet comme une singularité jusque-là sans précédent que « le même jour vit Jean XX laïque et préfet de Rome transformé en souverain pontife : *Uno eodemque die et præfectus laïcus fuit et pontifex* [1]. » Mais loin d'insinuer que ce pape ait dû son élection à des largesses simoniaques, il en fait au contraire un fort bel éloge, et relève la fermeté, le zèle apostolique, l'esprit de foi qui inspirèrent ses actes [2]. Le catalogue de Zwellen mentionne, de même que Bonizo, l'élévation d'un simple laïque au pontificat suprême, mais il ne fait aucune allusion à la simonie qui l'aurait déterminée. Voici ses paroles : « Jean XX siégea neuf ans, jusqu'à l'année du Seigneur 1033. Il était frère du précédent pape, et encore laïque au moment de son exaltation. Ce fut lui qui couronna à Rome l'empereur Conrad le Salique et l'impératrice Gisèle, le jour de Pâques 1027, en présence de Rodolphe roi de Bourgogne et de Canut roi d'Angleterre [3]. » Le catalogue de Watterich beaucoup moins explicite dit seulement : « Jean, frère de Benoît et du comte Albéric leur aîné, siégea huit ans et six mois [4]. » Enfin le *Codex Regius* nous fournit la notice suivante : « Jean XX, fils du comte Grégoire de Tusculum, siégea onze ans. Après lui la vacance du trône apostolique ne fut que de deux jours. Il était romain d'origine, ce qui n'empêcha pas les Romains de lui faire la guerre. Sous son pontificat, l'empereur saint Henri, modèle de virginité dans le mariage, mourut en Allemagne et de nombreux miracles s'opérèrent à son tombeau [5]. »

Discussion d'un texte de Raoul Glaber.

2. Sur la foi de Raoul Glaber, dont l'unique témoignage se trouve, comme on vient de le voir, isolé au milieu du silence des autres contemporains, Baronius [6] avait cru à la réalité d'un pacte simonia-

[1] Bonizo Placentin. *Historiæ pontific· fragment. Patr., Lat.*, tom. CL. col. 870 et col. 817.

[2] Cf. Bonizo, *Ad Amicum.*, lib. V. tom. cit. col. 816-617.

[3] *Catalog. Zellens. Patr. Lat.*, tom. CCXIII, col. 1030.

[4] Watterich. tom. I, p. 70.

[5] *Codex Regius,* fol. 92.

[6] Baron, *Annal.* ann. 1024.

que dont l'élection de Jean XX aurait été le résultat. Nous ne pouvons désormais partager ce sentiment. Sans doute il est manifeste que l'influence du comte de Tusculum Grégoire et celle de son fils aîné Albéric durent peser puissamment sur le suffrage des Romains. D'autre part, la promotion d'un laïque au siége de saint Pierre constituait une infraction éclatante à toutes les règles canoniques. On conçoit dès lors qu'un soupçon de simonie ait pu se produire en de telles circonstances, et que Raoul Glaber l'ait accueilli de très-bonne foi. Mais il ne faut pas oublier que l'empereur saint Henri vivait encore. Les stipulations convenues entre le défunt pape Benoît et lui, relativement aux élections pontificales [1], avaient force de loi; ses lieutenants à Rome durent les faire respecter, et tout s'accorde à prouver qu'ils le firent réellement. En effet, Benoît VIII mourut le 7 avril 1024 et Jean son frère, bien qu'élu immédiatement après, ne fut sacré que vers la fin du mois de juin, ou peut-être, suivant l'opinion de MM. Jaffé et Watterich, dans la première quinzaine de juillet. Cet intervalle suppose que l'élection de Jean XX avait été, en vertu des dernières règles posées à ce sujet, soumise d'abord aux formalités prescrites. Or, l'une des clauses les plus formelles de l'acte synallagmatique passé entre l'empereur et Benoît VIII était la prohibition de toute manœuvre simoniaque dans l'élection. Il nous paraît donc absolument impossible que le frère de Benoît VIII eût précisément enfreint une clause si solennelle. L'eût-il fait, il nous paraît également impossible que les lieutenants impériaux, connaissant à cet égard la ferme volonté de leur maître, eussent consenti au sacre. Si Jean XX eût été un simoniaque et s'il eût été assez puissant dans Rome pour se passer du consentement des lieutenants impériaux, il n'aurait mis aucun intervalle entre son élection et son sacre. Les ambitieux qui osent acheter les dignités et les honneurs se montrent d'ordinaire plus pressés d'en jouir. Il est probable que le retard fut occasionné par l'examen sérieux de la question canonique soulevée par l'élection d'un simple laïque au souverain pontificat. C'était là un empêche-

[1] Cf. chapitre précédent n. 8.

ment disciplinaire dont les circonstances pouvaient permettre de dispenser. Y eut-il une dispense de ce genre? Nous ne le savons. Mais il est certain que le nouveau pontife était digne de l'exception qu'on fit en sa faveur.

Eloges donnés par saint Fulbert de Chartres à l'élection de Jean XX.

3. La lettre suivante que saint Fulbert de Chartres lui écrivit en cette circonstance en est la preuve. « Au seigneur saint et pape universel Jean, Fulbert humble évêque des Carnutes. Grâces immortelles soient rendues au Dieu tout-puissant qui a visité votre humilité, bienheureux père, et vous a élevé au faîte des honneurs dont vous étiez si digne. Le monde entier a les yeux fixés sur vous et vous proclame trois fois bienheureux ; les saints contemplent votre élévation et se réjouissent de trouver, vivantes en votre personne, toutes les vertus qu'ils cherchent à pratiquer. Les persécuteurs de l'Église vous regardent, ils tremblent en voyant votre main armée du sceptre de la justice. Les opprimés élèvent vers vous un regard d'espérance, et ils respirent ; vous êtes la consolation de leurs douleurs, le remède à leurs maux. Je suis, très-bienheureux père, du nombre de ces opprimés, moi, petit évêque d'une grande et illustre église. C'est donc à vous que j'ai recours dans ma détresse ; j'implore l'appui de votre paternelle piété. Un comte, du nom de Rodolphe, dont nous avons le malheur d'être voisin, s'est fait notre persécuteur acharné. Il s'est emparé injustement des domaines de l'église ; il a de sa main égorgé un de nos clercs, il en retient deux autres au fond d'un cachot. Cité pour tous ces crimes à comparaître devant la curie du roi, il s'y est refusé, n'ayant pas plus de respect pour la majesté royale que pour la puissance divine. Enfin, il a été par nous frappé d'excommunication. Loin de s'amender, il prétend trouver près du siége apostolique l'absolution de ses fautes et l'annulation des censures ecclésiastiques encourues par lui. C'est dans ce but qu'il est parti pour faire un pèlerinage *ad limina*. Nous vous supplions donc, très-aimé père, vous à qui le gouvernement de toute l'Église a été confié, de vous souvenir que le sang de vos fils a été versé par ce coupable, et de prendre contre lui les mesures qui vous paraîtront les plus efficaces. Adieu, saint et bon pasteur, veillez sur nous et ne laissez pas opprimer le troupeau de Jésus-

Christ [1]. » Les éloges prodigués par Fulbert au nouveau pontife sortent du thème officiel des congratulations employées en pareil cas. On ne saurait les confondre avec un compliment banal. Il faut donc nécessairement supposer que la réputation du frère de Benoît VIII était depuis longtemps connue, et que ses éminentes qualités l'avaient fait apprécier sous le pontificat précédent. D'après la teneur même de la supplique formulée par le saint évêque de Chartres, il est facile de comprendre l'intérêt qu'il pouvait y avoir à cette époque de choisir, pour les élever au souverain pontificat, des personnages déjà puissants par leur position sociale, leur naissance et le crédit de leur famille. Pour lutter contre les tyrannies féodales dont le comte Rodolphe nous présente un si triste échantillon, il fallait chez les papes, outre leur autorité spirituelle, un pouvoir indépendant et fort. Ce furent peut-être ces considérations qui déterminèrent le clergé de Rome et les représentants impériaux à élire un laïque au souverain pontificat. Jean XX se montra digne d'une si glorieuse exception.

§ II Mort de l'empereur saint Henri.

Dernière maladie et mort de saint Henri.

4. La cérémonie de son sacre précéda de quelques jours à peine la mort prématurée pour la terre, mais précieuse devant Dieu, de l'empereur saint Henri. « Il avait célébré les fêtes de Noël à Bamberg, dit le chronographe saxon, et fut retenu quelques mois dans cette ville par une cruelle maladie. Ayant repris quelques forces, il voulut se rendre à Parthénopolis (Magdebourg), où les intérêts de l'État réclamaient sa présence. Mais la fatigue le contraignit de s'arrêter à Ælstett, où il passa le dimanche des Rameaux. Sa faiblesse augmentant, il éloigna la foule des seigneurs qui l'escortaient, et se rendit avec quelques-uns de ses plus fidèles serviteurs à Nieubourg où il se prépara dans la solitude à la communion qu'il fit le jour de la Cène du Seigneur (jeudi-saint). Comme s'il eût puisé une vigueur nouvelle dans le sacrement des forts, il put, le

[1] S. Fulbert. *Epist.* LXXXIV. *Patr. Lat.*, tom. CXLI, col. 241.

samedi saint, faire son entrée solennelle avec l'impératrice à Magdebourg, où il fut reçu au milieu des acclamations de joie de tout le peuple. Après les joyeuses fêtes de la résurrection du Sauveur, il put se rendre à Halberstadt ; il y séjourna quelque temps encore, et en repartit pour Goslar, où il resta dix jours et partit pour la villa impériale de Grunn, où il fut repris de douleurs si violentes qu'il comprit que ses lèvres avaient touché le calice de la mort [1]. » — « Nouveau Moïse, disent les actes, il avait dû les triomphes de sa vie moins à la puissance des armes qu'à celle de la prière. Toutes ses guerres si glorieusement terminées avaient été justes et saintes ; ses victoires furent des triomphes pour l'humanité. Il aspirait maintenant à la couronne immarcescible que le Seigneur réserve à ses élus. Sentant la mort approcher, il manda les parents de la très-bienheureuse impératrice, et en présence des seigneurs qui entouraient son lit de souffrance, prenant la main de Cunégonde, il leur dit : Vous m'aviez confié cette vierge de Jésus-Christ ; je la remets au Seigneur Jésus et à vous dans sa virginité intacte. — Après avoir ainsi parlé, il s'endormit dans le Seigneur [2] » (14 juillet 1024).

Miracles opérés sur son tombeau. Canonisation solennelle.

5. Il n'avait que cinquante-deux ans. « La terre entière le pleura, » ajoute l'hagiographe. Nous trouvons, en effet, chez tous les chroniqueurs contemporains l'expression de la douleur universelle. « Hélas ! hélas ! s'écrie l'annaliste d'Hildesheim, quelle lamentation de toutes parts ! L'empereur Henri a cessé de vivre sur la terre, que son âme repose dans la paix [3] ! » — « La mort du saint empereur, dit Wippo, plongea le monde romain dans la consternation. La république chrétienne avait perdu son père ; elle chancela sous le poids de cette douleur. Le corps du bienheureux Henri fut transporté à Bamberg, où on lui donna la sépulture au milieu des sanglots et des larmes d'une population désolée [4]. » Des miracles ne tardèrent pas à illustrer le tombeau du glorieux empereur. « Le

[1] *Chronograph. Saxo. Patr. Lat.*, tom. CXL, col. 88.
[2] S. Henric. *Acta. Patr. Lat.*, tom. CXL, col. 127.
[3] *Annal. Hildesheim.* Cf. Watterich., tom. I, p. 708.
[4] Wippo. *Vita Conradi Salici. Patr. Lat.*, tom. CXLII, col. 1221.

jour anniversaire de ses funérailles, disent les actes, comme le clergé et le peuple réunis dans la cathédrale de Bamberg commençaient les vêpres de la vigile, une femme de la ville, depuis longtemps affligée d'une infirmité telle qu'elle ne pouvait marcher qu'en rampant sur les mains, vint au tombeau du saint empereur. Dans un transport de foi et d'amour, elle répétait à haute voix la parole du psalmiste : *Vota mea Domino reddam in conspectu omnis populi ejus.* Tout le peuple, en effet, devait être témoin des merveilles du Seigneur. L'infirme passa la nuit en prières devant le sépulcre du bienheureux. Le lendemain, à l'heure de tierce, comme on commençait la célébration de la messe solennelle, on la vit tout à coup lever les mains et les yeux au ciel dans l'attitude de l'extase. Peu à peu ses nerfs se détendirent, tous ses membres se redressèrent, et rendue à une santé parfaite elle se mit à marcher au milieu de la foule qui fit retentir l'église de cantiques d'actions de grâces [1]. » Ce fait, ajoute l'hagiographe, est de notoriété publique à Bamberg ; les personnes les plus dignes de foi, qui en furent témoins, l'ont certifié par serment. « Le jour des Rogations de l'année suivante, un prêtre portant la croix processionnelle à la tête du peuple de sa paroisse vint, au chant des psaumes et des hymnes sacrés, faire la station liturgique à la cathédrale de Bamberg. Or, on conduisait derrière lui un aveugle qui vint se prosterner au tombeau du glorieux empereur et supplia le Seigneur Jésus de lui rendre la vue par l'intercession du bienheureux Henri. Sa prière achevée, en présence de la foule qui le conduisait, l'aveugle recouvra subitement la lumière. Des acclamations de joie retentirent parmi le peuple émerveillé. Quand la procession quitta la cathédrale, le prêtre remit au miraculé la croix processionnelle et celui qui était venu aveugle reprit le chemin de l'église paroissiale en dirigeant la marche de tous [2]. » Les grâces surnaturelles et les prodiges se multiplièrent de la sorte sur le tombeau du bienheureux, sans qu'on lui rendît de culte solennel, jusqu'en 1152. A cette

[1] S. Henric. *Miraculor.* pars. I. *Patr. Lat.*, tom. CXL, col. 139.
[2] *Ibid.*, col. 132.

époque, le pape Eugène III, à la sollicitation de l'empereur Conrad III et des princes d'Allemagne, après une enquête qui fut elle-même accompagnée de nombreux miracles [1], prononça la canonisation de saint Henri et inscrivit son nom au livre d'or des élus.

Désordres et révoltes Incendie du palais impérial à Pavie.

6. La vacance de l'empire fut signalée par de graves désordres. « Les princes séculiers, dit Wippo, ne mettaient plus de bornes à leur ambition : chacun prétendait s'élever sinon au trône, du moins à un degré supérieur de puissance, non par le mérite mais par la force des armes. La discorde envahit le royaume au point que presque partout le meurtre, l'incendie, les rapines se multipliaient dans une proportion effrayante. Il ne fallut rien moins que la vigueur déployée par l'impératrice Cunégonde pour réprimer ces excès. Bien qu'elle ne pût de tout point suppléer à l'absence d'une main virile, cependant, avec l'aide de ses deux frères Thierry évêque de Metz et Hécilon duc de Bavière, elle réussit dans la mesure du possible à sauver l'État de tant de périls. Avec un génie vraiment supérieur, elle prépara l'élection qui devait donner un nouveau roi à la Germanie [2]. » Les seigneurs lombards avaient été les premiers à donner l'exemple de la révolte. « A la nouvelle de la mort de l'empereur, reprend Wippo, le peuple de Pavie se crut délivré pour jamais du joug des Allemands. Il se rua sur le palais construit jadis par Théodoric le Grand, et le démolit avec une telle fureur qu'il n'en resta pas pierre sur pierre, depuis le faîte jusqu'aux fondations :

Ausibus illicitis fregerunt mœnia regis [3]. »

Le chroniqueur confond ici le palais de Théodoric le Grand, qui n'existait plus depuis l'an 1004, avec celui que les insurgés de Pavie détruisirent en l'an 1025. Muratori rétablit sur ce point la vérité historique et nous fournit une nouvelle preuve des habitudes révolutionnaires de la capitale lombarde. L'ancien palais de

[1] S. Henric. *Miraculorum*, pars I. *Patr. Lat.*, tom. CXL, col. 133.
[2] Wippo. *Vit. Conrad. Salic. Patr. Lat.*, tom. CXLII, col. 1222.
[3] *Ibid.*, col. 1231.

Théodoric, chef-d'œuvre de l'art gothique et considéré comme une des merveilles de l'Italie, avait été entièrement brûlé dans la sédition qui suivit la mort d'Othon III. Saint Henri força les habitants à réédifier à leurs frais un nouveau palais, que la rage des Lombards détruisit à la mort du saint empereur. « Ils ne voulaient plus, dit Wippo, que jamais un souverain habitât leur cité. » Bientôt ils eurent vis-à-vis d'un nouveau prince à se justifier de leur crime. Leur système de défense est curieux. « En quoi, disaient-ils, avons nous forfait à nos serments? Nous avions juré foi et hommage à Henri tant qu'il vivrait, nous avons tenu notre parole. Mais à sa mort, nous étions sans souverain ; s'il nous a plu de détruire un de nos édifices publics, cet édifice n'était point une résidence impériale puisqu'il n'y avait plus d'empereur. » Un pareil argument nous donne l'idée de ce qu'était devenue l'Italie sous l'influence corruptrice de Byzance. « On leur répondait, continue Wippo : Nous savons bien que du vivant de l'empereur vous n'auriez jamais osé démolir un de ses palais. Mais quand l'empereur fut mort, l'empire ne l'était pas. A bord d'un navire, si le capitaine meurt, le vaisseau reste. D'ailleurs vous convenez vous-mêmes que le palais était un édifice public ; dès lors aucun particulier ne pouvait s'en emparer sans commettre un acte de spoliation. Or, d'après les lois, tout spoliateur est justiciable de l'autorité souveraine [1]. »

Diète nationnale pour l'élection d'un roi de Germanie.

7. Le nouveau monarque au nom duquel on tenait ce langage, et qui finit par contraindre les citoyens de Pavie à relever pour la seconde fois le palais ruiné par eux, fut Conrad II dit le Salique, successeur de saint Henri d'abord à la couronne de Germanie puis à celle de l'empire. Son élection fut vivement combattue par les princes italiens, entre autres par le marquis de Suze Maginfred et son frère Alric évêque d'Asti, ainsi que par les marquis et comte de Toscane Hugues et Albert-Azzo, ancêtres de la maison ducale d'Este. Tous abhorraient la domination allemande ; ils renouvelèrent donc près du roi de France Robert le Pieux les propositions

[1] Wippo. *Vit. Conrad Salic. Patr. Lat.*, tom. CXLII, col. 1332.

qui avaient déjà précédemment échoué, et lui offrirent soit pour lui soit pour l'un de ses fils le royaume d'Italie avec la perspective de la couronne impériale. Fidèle à sa politique aussi habile que sage, Robert refusa encore, et l'élection du roi de Germanie se fit sous l'influence de l'impératrice Cunégonde, avec le concours des principaux seigneurs ecclésiastiques et civils des provinces allemandes. « Je crois accomplir un devoir sacré, dit Wippo, en inscrivant ici le nom des illustres personnages, dont la prudence se signala en cette rencontre, et qui ont droit à la reconnaissance de l'histoire. Ce furent, parmi les prélats, Aribo archevêque de Mayence, Pilgrim de Cologne, Poppo de Trèves, Thierry évêque de Metz, Wernhaire de Strasbourg, Macelin de Wurtzbourg, Eberhard de Bamberg, Heymo de Constance, Bruno frère de l'empereur saint Henri, évêque de d'Augsbourg, Gonthier de Salzbourg, Burchard de Ratisbonne, et Agilbert de Frisingue. Parmi les princes séculiers, on remarquait les ducs Benno de Saxe, Adalbéron d'Istrie, Hécilon de Bavière, Ernest d'Alémannie, Frédéric de Lorraine, Gozilon des Ripuâires, Conrad de Franconie et son cousin Conrad de Carinthie. Laïques et évêques, tous unis dans le danger commun de l'État, joignirent leurs efforts pour arriver à une heureuse solution et mettre un terme à la vacance du trône. Leurs lettres ou leurs envoyés allaient dans chaque province solliciter l'adhésion des autres seigneurs, calmer l'effervescence des esprits et assurer un résultat pacifique. La Providence bénit leur œuvre, et enfin on vit s'ouvrir pour l'élection la diète la plus nombreuse et la plus auguste qui fut jamais [1]. »

Election de Conrad II le Salique.

8. « Sur les confins du territoire de Mayence et de Worms, continue Wippo, le fleuve du Rhin forme par son contour une plaine immense, qui offrait toutes les conditions nécessaires pour le campement de tant de princes et de seigneurs. Ce fut là qu'ils se groupèrent par nationalités ; l'on peut dire que toutes les forces vives et le cœur même du royaume y étaient avec eux. Les îles disséminées sur le Rhin servaient de rendez-vous pour les conférences particulières et les pourparlers secrets [2]. » Ce n'était pas chose fa-

[1] Wippo. tom, cit. 1223.
[2] *Ibid.*, col· 1334.

cile de mettre d'accord la multitude des ambitions rivales. On procéda par voie d'élimination, écartant successivement, après discussion sérieuse, les divers candidats qui ne réuunissaient pas les conditions voulues d'âge, de talent ou de mérite. Le soin le plus extrême et la plus grande impartialité furent mis à cet examen préliminaire. En dernier lieu, il ne resta en présence que deux candidatures, celles de Conrad l'aîné duc de Franconie et de son cousin Conrad le Jeune duc de Carinthie, descendants l'un et l'autre par les femmes de l'empereur Othon le Grand. La noblesse d'origine était égale de part et d'autre. « Mathilde mère de Conrad le Jeune, était fille du roi de Bourgogne ; Adélaïde mère de Conrad l'aîné, était sœur des comtes Gérard et Adelbert de Lorraine, dont les ancêtres remontaient à l'époque de Clovis et avaient reçu le baptême des mains de saint Remy. Entre ces deux princes l'assemblée demeurait en suspens ; on eût penché plus volontiers pour l'aîné, dont le mérite et la vertu offraient plus de garanties ; mais on craignait en l'élisant de froisser le jeune Conrad, dont l'influence était considérable et dont l'ambition pourrait plus tard ne pas reculer devant une guerre civile. La situation se dénoua providentiellement par une démarche de Conrad l'aîné près de son cousin. Ce nous est, lui dit-il, un assez grand honneur d'avoir été jugés l'un et l'autre dignes de porter la couronne de Germanie, dans une assemblée qui représente le pays tout entier. C'est maintenant à nous de relever encore cet hommage rendu en notre personne à nos aïeux, en nous rappelant leur glorieuse devise : « Des actes, non des paroles. » Il est temps de fixer toutes les irrésolutions et toutes les incertitudes par un acte solennel. En ce qui me concerne et au nom de tous mes partisans, je jure de m'en remettre absolument aux suffrages de l'assemblée. S'ils se prononcent en votre faveur, bien aimé cousin, je vous promets d'y joindre ma voix et toutes celles dont je dispose, sans réserve et du plus grand cœur. Si au contraire Dieu en jugeait autrement et que les votes me fussent favorables, je ne doute pas que vous agissiez de même à mon égard. — Le jeune Conrad, touché de cette ouverture, se jeta dans les bras de son cousin et lui promit le même dévouement et la

même fidélité. Les seigneurs qui observaient de loin l'attitude des deux rivaux furent au comble de la joie en les voyant s'embrasser. Dès le lendemain, on procéda au vote dans une session imposante, qui devait être la dernière. L'archevêque de Mayence interrogé le premier répondit par un éloquent discours, dont la conclusion fut celle-ci : Je vote pour Conrad l'aîné, il est digne d'être notre seigneur et roi ; il saura défendre la patrie. — Tous les autres archevêques, évêques et prélats manifestèrent qu'ils partageaient cet avis. En ce moment Conrad le Jeune, se détachant du groupe des Lorrains parmi lesquels il siégeait, s'approcha de son consin : Je vous choisis, lui dit-il, pour mon roi et seigneur. — Le nouveau monarque se leva, et le prenant par la main le fit asseoir à ses côtés. Une immense acclamation de joie retentit dans l'assemblée. Chaque royaume, chaque province répétait le même cri : Vive le roi Conrad de Franconie ! — On demanda à l'impératrtce Cunégonde de confirmer, en tant qu'il pouvait lui appartenir, cette élection. Elle le fit avec joie, et remit à Conrad les insignes royaux dont elle était restée dépositaire depuis la mort de l'empereur Henri [1]. »

Sacre du nouveau roi par l'arcche-vêque de Mayence.

9. La conduite de la pieuse impératrice fut d'autant plus admirée en cette circonstance, que le nouveau roi avait plus d'une fois pris les armes contre saint Henri, et avait à juste titre encouru sa disgrâce. Vaincu d'ailleurs dans ces luttes inégales que les grands vassaux engageaient alors si légèrement contre leur suzerain, Conrad avait, en punition de ses révoltes, perdu une partie de ses domaines. L'expérience l'avait corrigé, s'il faut en croire son biographe, qui vante dans le nouvel élu comme un trait caractéristique, « une profonde humilité, » *vir magnæ humilitatis*. [2] « Toute l'assemblée des princes et des seigneurs, ajoute-t-il, se rendit en grande pompe à Mayence pour la cérémonie du couronnement. Ce fut une marche triomphale ; les clercs psalmodaient sur le chemin, les laïques chantaient les louanges du Seigneur et

[1] Wippo. *loc. cit.* col. 1226.
[2] *Ibid.*, col. 1227.

lui rendaient grâces d'avoir béni l'élection. Je ne crois pas, dit Wippo, qu'on ait jamais nulle part tant remercié le Seigneur. Si Charlemagne fût revenu vivant sur la terre, le sceptre à la main, il n'aurait pas soulevé plus d'allégresse ni plus d'enthousiasme. Le jour du sacre, au moment du défilé, comme le roi se rendait à la cathédrale, trois suppliants, un colon de l'église de Mayence, une pauvre veuve et un jeune orphelin, se prosternèrent devant lui ; il les releva et s'arrêta pour entendre leur cause. Les princes de son cortége voulaient faire retirer ces malheureux, et priaient le roi de ne pas retarder la cérémonie pour des affaires qu'on pouvait remettre à un temps plus opportun. Conrad se tournant alors vers les évêques, fit cette réponse digne d'un vicaire royal du Christ : Il me paraît plus conforme à la justice de faire ce que je dois, que d'apprendre d'autrui ce que je devrais faire. Vous m'avez souvent répété la parole de l'Évangile : « Ce ne sont pas ceux qui entendent les paroles de la loi qui sont justifiés, mais ceux qui les mettent en pratique. » Plus l'heure de mon sacre approche, plus je dois m'affermir dans l'œuvre de Dieu. — Il écouta donc la requête des suppliants et leur rendit justice. Le cortége reprit alors sa marche ; mais quelques pas plus loin un nouveau suppliant vint se plaindre d'avoir été injustement banni de sa patrie. Conrad le prit par le bras pour l'aider à traverser les rangs pressés de la foule, et le fit marcher à ses côtés jusqu'à ce qu'il fût arrivé au trône disposé dans la cathédrale. Durant le trajet il écouta le récit de l'exilé, et recommanda ensuite sa cause à l'un des princes qu'il chargea d'en prendre connaissance. Heureux début de règne ! s'écrie Wippo ; heureux le peuple dont le roi se montre plus empressé à faire justice qu'à recevoir la couronne ! C'était le jour de la nativité de sainte Marie (8 septembre 1024), qui avait été choisi pour inaugurer un tel règne. L'archevêque de Mayence, avant de répandre l'huile sainte sur le front du nouveau roi, lui adressa ce discours ; « Toute puissance vient de Dieu ; mais en passant de cette source très-pure à travers les agitations du siècle, il en est d'elle comme des divers ruisseaux qui se troublent dans leur parcours. Le Dieu tout puissant, roi des rois, auteur et principe de toute autorité,

reste toujours la source limpide d'où découle pure et sans tache le principe du pouvoir. Dans sa transmission aux hommes mortels, il est arrivé trop souvent que ce pouvoir tombât en des mains indignes; l'orgueil, la haine, les passions impures, l'avarice, la colère, l'impatience, la cruauté, ont plus d'une fois souillé le pouvoir recueilli par elles, pour le malheur des sujets et pour la condamnation des rois qui burent au calice de la puissance le breuvage mortel de l'iniquité. Que toute l'Église des saints prie donc le Seigneur en ce jour et intercède près de sa clémence, afin que le pouvoir que nous transmettons immaculé à notre roi et seigneur Conrad conserve entre ses mains, dans la mesure où il est possible à la condition humaine, son caractère d'inviolable intégrité. C'est de vous, seigneur roi, qu'il est question dans ce discours et c'est à vous qu'il s'adresse. Le Seigneur qui vous a élu pour devenir le roi de son peuple, a voulu vous éprouver avant de vous appeler au trône. Sa providence flagelle d'ordinaire les élus; elle daigne frapper ceux qu'elle prédestine et humilier ceux qu'elle réserve à la gloire. C'est ainsi que David son serviteur, avant d'être le plus glorieux des rois d'Israël, connut la persécution, l'outrage et l'exil. Ce n'est pas sans motif, seigneur roi, que Dieu vous a éprouvé vous-même ; il a permis que votre prédécesseur l'empereur Henri vous retirât ses bonnes grâces, et qu'il vous les rendît plus tard, afin de vous apprendre à être vous-même miséricordieux ; vous avez souffert afin que vous sachiez compatir à la souffrance ; la clémence divine a permis que vous ne fussiez pas toujours irréprochable, afin de vous donner d'avance la mesure de longanimité qui convient au roi très-chrétien représentant sur la terre de la clémence céleste. Vous êtes maintenant élevé à la dignité suprême ; vous êtes le vicaire du Christ. Mais vous ne serez vraiment roi qu'à la condition d'imiter Jésus-Christ votre modèle et votre maître. Le trône fragile de la terre doit vous rappeler sans cesse l'obligation de mériter le trône du ciel. C'est un grand honneur sans doute de régner ici-bas, mais il est infiniment plus glorieux de triompher dans le ciel. Dieu demande de vous de grandes choses ; mais il veut surtout que vous soyez le défenseur des églises et des clercs, le tuteur des veuves et

des orphelins. C'est à ces conditions que la double couronne de la terre et du ciel vous est assurée. Et maintenant, seigneur roi, toute l'Église sainte vous demande par ma voix de pardonner en ce jour à ceux qui ont pu encourir précédemment votre disgrâce. Parmi eux, il en est un que je veux désigner spécialement à votre clémence, c'est le noble Othon, qui a pu jadis vous déplaire. Aujourd'hui qu'avec la grâce de Dieu vous êtes devenu un homme nouveau, nous vous conjurons, par la charité de Jésus-Christ, de lui pardonner du fond du cœur, afin d'obtenir pour vous-même le pardon de vos fautes passées. — A ces mots, le roi ému jusqu'au fond de l'âme versa un torrent de larmes. Les évêques, les princes et tout le peuple faisaient entendre le même cri : Pardon ! Pardon ! — Conrad déclara qu'il pardonnait à tous ses ennemis, et des acclamations où la joie se mêlait aux larmes d'attendrissement répondirent à sa parole. Il aurait fallu être de fer, ajoute le chroniqueur, pour ne pas pleurer au spectacle d'une telle mansuétude unie à une telle puissance :

Ferreus esset homo, qui plangere non potuisset,
Quod tantas culpas ignovit tanta potestas.

L'auguste cérémonie se poursuivit sous cette impression si vive et si émouvante. Au retour, le nouveau roi apparut à ses sujets avec l'auréole d'une double consécration, celle du pouvoir et celle de la clémence. On admirait la noblesse de ses traits, la majesté de sa taille élancée, car, ainsi qu'il est écrit de Saül, il dominait de toutes les épaules la foule des seigneurs. Un royal festin termina cette heureuse journée[1]. »

§ III. Mort de sainte Cunégonde.

Retraite de l'impératrice au monastère de Kaffungen.

10. L'avénement de Conrad mettait fin au rôle politique de sainte Cunégonde. La pieuse impératrice n'aspirait qu'à se voir délivrée du fardeau des grandeurs. « Elle fut fidèle, dit l'hagiographe

[1] Wippo. *loc. cit.* col. 1228.

à la dernière recommandation faite par Henri, et ayant perdu ce très-doux gardien de sa pureté, elle ne voulut plus appartenir qu'à Jésus-Christ. Le 14 juin 1025, anniversaire de la mort du saint empereur, elle fit consacrer l'église construite par ses soins au monastère de Kaffungen [1], dans le diocèse de Paderborn. Durant la messe qui fut célébrée par l'archevêque, elle s'avança processionnellement en costume d'impératrice pour offrir au maître autel un reliquaire contenant un morceau de la vraie croix. Ce fut son dernier acte de souveraine. On récita l'évangile qui était celui de la dédicace, c'est-à-dire l'histoire de Zachée dont le Seigneur voulut récompenser la foi en visitant sa maison. Après quoi, l'humble vierge déposa son manteau de pourpre, revêtit une tunique de laine brune qu'elle avait tissée de ses mains et, se prosternant devant l'archevêque, fit la profession religieuse. A ce spectacle, les larmes coulèrent de tous les yeux. On la vit couper elle-même ses cheveux, qui sont encore aujourd'hui conservés comme des reliques dans le trésor de l'abbaye. L'archevêque lui donna le voile, et lui remit l'anneau des épouses du Seigneur. L'auguste vierge prononça alors d'une voix angélique ces paroles : Jésus-Christ mon Dieu a posé son signe sur mon visage, il m'a donné son anneau comme gage d'amour. — Ainsi, épouse consacrée du Christ, elle célébrait son alliance mystique. Dans le monastère fondé par elle, toutes les religieuses la vénéraient comme leur mère, mais elle s'estimait à peine digne d'être leur servante, s'appliquant de préférence aux travaux les plus grossiers, fuyant avec une modestie admirable, les hommages qu'on rendait à sa vertu. La gravité de son visage avait une douceur infinie ; elle était, si l'on peut dire ainsi, triste jusqu'en riant et cette tristesse était pleine de suavité. La prière, le travail, la lecture des livres saints, étaient ses seules délices. Une nuit, après de longues prières, la servante du Seigneur s'était assise sur la paille recouverte d'un cilice qui lui servait de couche. Une jeune religieuse lisait à haute voix les pages de la sainte Écriture, pen-

[1] *Confugium*, « le Refuge ; » tel était le nom que la sainte impératrice avait choisi pour le lieu de sa retraite.

dant que l'impératrice l'éclairait elle-même à la lumière d'une lampe qu'elle tenait à la main. Vers le milieu de la nuit, vaincue par le sommeil, Cunégonde laissa échapper la lampe qui mit feu à la paille. En un instant la cellule fut remplie de flammes. Aux cris de la jeune sœur, les religieuses accoururent et l'impératrice se réveilla. Elle traça le signe de la croix sur les flammes qui l'enveloppaient de toutes parts : à l'instant même le feu s'éteignit, sans laisser la moindre trace sur les vêtements de la sainte.

Mort de sainte Cunégonde, ses funérailles, sa canonisation.

11. Après quatorze ans de cette vie d'humilité et de foi, la servante du Christ, épuisée par les jeûnes, les macérations et les veilles, fut atteinte d'une maladie de langueur, qui changea bientôt de caractère et se transforma en douleurs vives et aigües. Pendant que tout le corps de l'auguste malade se contractait sous l'étreinte du mal, son âme puisait de nouvelles forces dans son union intime avec Dieu. Les louanges du Seigneur étaient constamment sur ses lèvres. Elle invoquait les anges saints dont sa vie ici-bas avait retracé la pureté immaculée et dont elle allait partager le bonheur céleste ; elle s'adressait aux apôtres et aux confesseurs dont elle avait toujours professé la foi et imité les vertus ; elle appelait à son agonie le chœur des vierges du Christ dont la vie avait été la sienne. Cependant le bruit de sa mort prochaine s'était promptement répandu dans le voisinage. Une foule immense accourut autour du monastère, le chant des litanies retentissait dans toute la maison et se mêlait à la psalmodie sainte des clercs et des religieuses, réunis dans la cellule de la malade. Immobile sur son humble cilice, la servante du Seigneur attendait l'heure de sa délivrance. Mais la simplicité de cet appareil déplaisait à la foule des assistants ; on voulait que son lit de mort fut celui d'une impératrice. Comme on apportait des tentures de soie et d'or, la vierge mourante retrouva la force de s'y opposer. « Ces ornements ne sont point pour moi, dit-elle. Ils pouvaient convenir à l'épouse d'un roi mortel, mais non à l'épouse du roi céleste. Laissez-moi l'habit religieux ; vous y ensevelirez mon corps, et vous le déposerez dans le tombeau de mon frère et seigneur l'empereur Henri, que je vois en ce moment dans la gloire et qui m'invite à le rejoindre. —

Ayant ainsi parlé, elle recommanda son esprit au Seigneur, et son âme bienheureuse s'envola au séjour de la gloire (24 juillet 1039). La foule éclata en gémissements ; chacun la pleurait comme une mère. Le corps de la sainte fut transporté à Bamberg, escorté par une longue suite de princes et de seigneurs. Une foule immense suivait le convoi. Le jour des obsèques solennelles, toutes les villes, toutes les campagnes furent désertes et l'on vit accourir des populations entières. Les mères élevaient leurs petits enfants dans leurs bras pour que la bienheureuse morte les bénît en passant, les infirmes se faisaient porter sur leurs grabats afin que l'ombre du cercueil les guérît. Ce ne fut qu'avec la plus grande peine que le cortége put arriver jusqu'à la cathédrale de Saint-Pierre. Le corps de la vierge était revêtu de l'humble robe des religieuses; sur le voile qui protégeait son front on avait déposé non point le diadème impérial, mais une couronne de roses blanches, symbole de virginité. Ce fut ainsi que l'épouse vierge, après les obsèques qui durèrent trois jours, fut déposée dans le tombeau de son virginal époux. Heureuse église de Bamberg ! s'écrie l'hagiographe, vous possédez maintenant ce double trésor. Des miracles sans nombre attestent chaque jour la sainteté de Cunégonde, cette fleur de virginité qui est devenue la fleur de Bamberg[1]. » La canonisation solennelle de la sainte impératrice eut lieu par une bulle d'Innocent III, promulguée au palais de Latran le 3 avril de l'an 1200[2].

§ IV. L'empire grec.

Projets de l'empereur Basile II contre le Saint-Siége et l'empire d'Occident.

12. La vacance de l'empire, après la mort de saint Henri, réveilla l'ambition et les espérances des Grecs de l'Italie méridionale. On se rappelle que les assiégés de Troja menaçaient l'armée allemande de la prochaine arrivée du grand monarque d'Orient, Basile II, qui forcerait l'empereur des Romains à lui baiser les pieds[3]. Cette bravade, malgré sa ridicule exagération et le démenti que

[1] *Vita S. Cunegundis, Patr. Lat.*, tom. CXL, col. 210-214.
[2] Cf. Innocent III. *Bulla canoniz. S. Cunegund.* tom. cit. col. 219.
[3] Cf. chapitre précédent, n 34.

Eustathe patriarche de Constantinople.

l'événement ne tarda guère à lui donner, n'était cependant pas entièrement chimérique. Le nom de Basile II, illustré depuis cinquante ans par des victoires sans nombre sur les Slaves, les Russes, les Petchénègues, les Sarrasins et les Abasges, venait de grandir encore dans l'imagination et la terreur populaires par un dernier massacre qu'il venait de faire des Bulgares et qui lui valut le surnom de Bulgarochtone. En 1022, libre enfin de tourner ses armes victorieuses contre l'empire d'Occident, il se disposait à passer en Sicile afin d'en expulser les Sarrasins, et à remonter l'Italie jusqu'aux Alpes pour y rétablir la suzeraineté de l'empire de Constantinople. Ce projet gigantesque était, nous l'avons dit, l'objectif permanent de la politique byzantine. Tous les césars d'Orient avaient rêvé sa réalisation, mais il faut convenir que nul d'entre eux ne fut jamais plus capable que Basile d'en venir à bout. La Providence qui se joue des desseins des hommes et arrête comme il lui plaît les plus terribles conquérants ne permit point au vainqueur des Bulgares d'ajouter à tant de lauriers les triomphes qu'il se promettait sur les bords du Tibre. Une révolte du roi des Ibères le rappela aux extrémités orientales du Pont-Euxin, et pendant qu'il volait avec la rapidité de la foudre contre ces nouveaux ennemis, deux de ses généraux, Phocas et Xiphias, se faisaient proclamer empereurs en Cappadoce. Basile II sortit à son honneur de cette double guerre étrangère et civile, mais il lui fallut du temps; ce fut seulement en 1024 qu'il retrouva sa liberté d'action et put reprendre ses projets interrompus. Les circonstances lui étaient beaucoup plus favorables. L'empereur saint Henri, le vainqueur de Troja, venait de mourir; l'Allemagne tout entière occupée à l'élection d'un nouveau roi ne pouvait transporter ses guerriers des rives du Rhin au détroit de Sicile. Enfin, un nouveau pape venait de s'asseoir sur la chaire apostolique, dans des conditions qui pouvaient offrir une chance de plus à la politique byzantine. Jean XX promu subitement du laïcisme au souverain pontificat se trouvait dans cette situation singulière que, vis-à-vis des règles canoniques reçues en Occident, son élection pour devenir légitime avait eu besoin d'une dispense spéciale, tandis que la pratique de

l'église d'Orient autorisait de plein droit une promotion de ce genre. Enfin, le patriarche de Constantinople Sergius, qui avait refusé de suivre son prédécesseur dans ses errements schismatiques[1], était mort depuis cinq ans. Basile l'avait remplacé par une de ses créatures, Eustathe, archiprêtre « du sacré palais. » De cet ensemble de conjonctures, Basile II espérait profiter habilement pour donner à l'expédition militaire qu'il préparait le double caractère d'une guerre politique et religieuse. Politiquement, il s'annonçait comme un libérateur, en Sicile d'où il expulserait les Sarrasins, et en Italie qu'il délivrerait de l'odieuse domination des Germains. Religieusement, il prétendait obtenir du nouveau pape la ratification du titre d' « œcuménique » pour les patriarches de Byzance et donner ainsi satisfaction aux prétentions orgueilleuses de l'église orientale. Eustathe entra pleinement dans cette voie, qui ouvrait à son ambition personnelle les perspectives les plus brillantes.

Ambassade byzantine à Rome pour revendiquer le titre d'œcuménique en faveur des patriarches de Constantinople.

13. « On vit donc, dit Raoul Glaber, arriver à Rome dans le cours de l'année 1024, une ambassade solennelle de l'empereur Basile. Elle réclamait pour le patriarche de Constantinople, capitale de l'Orient, le privilége de s'appeler œcuménique dans l'église grecque, comme le pape se nommait le pontife universel du monde entier. Les envoyés avaient des présents magnifiques pour le souverain pontife, et des sommes immenses à distribuer aux principaux du clergé de Rome afin d'acheter leur conscience. Nous vivons, ajoute le malin chroniqueur, en un temps où l'argent est vraiment le roi du monde, mais c'est à Rome surtout que ce roi maudit a établi sa domination. Les ambassadeurs grecs exposèrent leur requête au pontife et il leur fut répondu qu'on l'examinerait. Les Romains, séduits par l'or de Byzance, cherchaient quelque subterfuge pour concéder secrètement ce qui leur était demandé. Mais ce fut en vain. On ne saurait faire mentir la parole de vérité, qui a dit de la chaire apostolique : « Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. » Les intrigues qui s'agitaient dans le conclave transpirèrent promptement au dehors : ce fut dans

[1] Cf. chapitre VI de ce présent volume, n. 3.

toute l'Italie une rumeur générale. L'indignation publique éclata de toutes parts. » Qu'y eut-il de vrai dans le prétendu complot des conseillers du pape Jean XX, tel que Raoul Glaber le fait connaître sur la foi des bruits populaires? Nous ne le savons pas au juste. Mais il résulte manifestement de son récit que l'émotion soulevée en Italie à cette occasion fut énorme. La question politique engagée au fond de cette controverse, en apparence purement théologique, dut nécessairement contribuer à l'agitation des esprits. Il s'agissait, pour les provinces septentrionales de l'Italie, d'une alternative formidable. Le pape Jean XX continuerait-il à les protéger contre le retour de la domination byzantine, ou bien laisserait-il renverser une des barrières que ses prédécesseurs avaient jusque-là maintenue si énergiquement contre l'ambition des patriarches de Constantinople? La brèche une fois ouverte sur le terrain de la discipline religieuse, ne serait-elle pas bientôt élargie dans le domaine de la politique par les armes de l'empereur Basile? « L'émotion gagna promptement les Gaules, dit Hugues de Flavigny, dont le récit confirme en ce point celui de Raoul Glaber. Plusieurs évêques et abbés firent en personne le voyage d'Italie pour protester contre les prétentions des Grecs et faire échouer leur entreprise. D'autres se contentèrent d'adresser au siége apostolique des lettres où ils rappelaient la tradition de l'Église, conjurant le clergé de Rome de ne point consentir à des propositions dont l'énoncé seul était un scandale et un opprobre. Notre bienheureux père Richard, abbé de Saint-Vanne, fut du nombre de ceux qui partirent sur-le-champ pour Rome, afin de lutter de tout son crédit et de toute son influence contre les prétentions byzantines. Vrai fils de l'église romaine, il volait à la défense de sa mère [2]. »

Lettre de Guillaume abbé de

14. « Parmi ceux qui écrivirent au pape à ce sujet, continue Raoul Glaber, je dois citer le vénérable Guillaume abbé de Saint-

[1] Rodulf. Glaber. *Historiar.*, lib. IV, cap. I, *Patr. Lat.*, tom. CXLII, col. 671.

[2] Hugo Flaviniacens. *Chronic.*, lib. II, cap. XVII. *Patr. Lat.*, tom. CLIV, col. 241. Hugues de Flavigny écrivait dans les premières années du douzième siècle.

Saint-Bénigne de Dijon au pape Jean XX.

Bénigne de Dijon. Sa lettre courte mais éloquente et vive était conçue en ces termes : Au pape Jean promu par la grâce de Dieu et l'autorité du bienheureux Pierre prince des apôtres sur le siége le plus auguste de l'univers, Guillaume serviteur de la croix du Christ, que votre règne soit celui de la justice apostolique afin de vous mériter la couronne de gloire. — L'apôtre des Gentils nous apprend à respecter les personnes constituées en dignité, ce qui ne l'empêche pas de s'écrier ailleurs : « Je sors peut-être des limites de la prudence, mais c'est vous qui m'y avez contraint : » *Factus sum insipiens, vos me coegistis* [1]. Nous aussi, nous nous sentons pressé par un sentiment d'amour filial d'exhorter votre paternité à se rappeler en ce moment la conduite du Sauveur, et à poser à quelqu'un de vos amis la question que Notre Seigneur fit à saint Pierre quand il lui demanda : « Que disent de moi les hommes [2] ? » La réponse que vous obtiendrez, pourvu qu'elle soit sincère, méritera toute votre attention. Si elle est nettement favorable, prenez garde à la justifier par votre conduite, si elle est embarrassée et obscure, priez le père des lumières de dissiper toutes les ombres, afin que vous guidiez dans la plénitude de la lumière et dans la voie des commandements divins tous les fidèles enfants de l'Église. Il nous est venu une nouvelle qui scandalise tous ceux qui l'entendent, et qui trouble profondément les âmes. Bien que l'ancien empire romain, qui s'étendait autrefois sur l'univers entier, soit aujourd'hui partagé en un nombre infini de monarchies particulières, la puissance suprême de lier et de délier sur la terre comme au ciel est restée une ; elle appartient maintenant comme toujours, par le don du Seigneur, au magistère inviolable de Pierre. C'est donc une présomption complétement injustifiable de la part des Grecs d'avoir revendiqué un privilége qu'ils auraient, dit-on, obtenu de vous. Nous vous supplions de montrer plus de vigueur pour la correction des abus et le maintien de la discipline au sein de l'Église catholique et apostolique, c'est le devoir d'un pontife

[1] II Cor., XII, 11.

[2] Le texte auquel fait allusion le vénérable abbé est celui-ci : *Quem me dicunt esse homines*? (Marc, VIII, 27.)

universel ; ainsi puissiez-vous régner heureusement ici-bas et dans l'éternité [1]. » D'après la teneur même de sa lettre, on voit que le vénérable abbé croyait que le pape avait déjà cédé aux instances des ambassadeurs de Constantinople, tant la rumeur publique avait exagéré les faits. Dans la réalité, les Grecs n'avaient encore rien obtenu, et la manifestation qui se produisait contre eux dans tout l'Occident n'était pas de nature à leur valoir un succès. Jean XX n'avait pas un instant songé à leur faire la concession qu'ils sollicitaient. « Ils retournèrent donc à Constantinople, dit Raoul Glaber, avec la double honte d'avoir échoué dans leurs négociations, et d'avoir vu leurs prétentions orgueilleuses réfutées par tous les docteurs de l'Occident [2]. »

Dernières entreprises de Basile II contre l'Italie. Le nouveau patriarche Alexis. Mort de Basile II.

15. Cet échec ne fit que precipiter les résolutions belliqueuses de l'empereur Basile II ; il se fit précéder en Italie par une flotte considérable sous les ordres du patrice Oreste et comptait aller promptement la rejoindre avec le reste de ses troupes, mais il fut arrêté soudain par une maladie qui devait être mortelle. Durant tout le cours de l'année 1025, il se vit cloué sur un lit de douleur. Le patriarche Eustathe, dont la santé semblait florissante, mourut cependant avant lui. Basile se faisait apporter chaque jour quelque relique insigne qu'on plaçait dans son appartement. Vers la fin de décembre, l'abbé de Stude, Alexis, vint de son monastère apporter à l'empereur le chef de saint Jean Baptiste. C'était au moment où le patriarche Eustathe venait de rendre le dernier soupir. Alexis fut aussitôt investi de sa dignité. Basile chargea son protosyncelle le patrice Jean d'aller sur-le-champ et sans plus de formalités

[1] Rodulf. Glaber, *loc. cit.* col, 671. — Le texte de la lettre de saint Guillaume a été reproduit par M. Pertz avec plus de correction, d'après divers manuscrits. Cf. *Monument. German.* tom. VII, p. 66 et Watterich, tom. I, p. 709.

[2] Les historiens rationalistes de nos jours n'ont pas trouvé ce dénouement à leur goût. Ils ne sauraient admettre qu'un pape, dès qu'il est accusé, ne soit pas coupable. « Jean XX, disent-ils, accorda au patriarche grec le titre de patriarche œcuménique de tout l'Orient. L'Eglise latine découvrit cette intrigue, et força le pape à révoquer sa bulle. » (Comte de Ségur. *Hist. du Bas-Empire,* tom. II, p. 141)

mettre l'abbé de Stude en possession du patriarchat. L'ordre de l'empereur moribond fut exécuté sans retard. Le protosyncelle eut le temps de revenir rendre compte de sa mission, et l'empereur expira. Nous recommandons aux admirateurs passionnés du système byzantin cette façon d'improviser des patriarches. Voilà pourtant à quel degré de servitude tomberont toujours les églises qui préfèrent l'autorité et la monnaie de César à l'autorité paternelle mais pauvre et persécutée du vicaire de Jésus-Christ! Basile avait soixante-huit ans; il en avait régné soixante-trois; treize avec Nicéphore et Zimiscès, cinquante avec son frère et collègue nominal Constantin VIII, à qui il laissait le trône. « Fainéant dans son enfance, dit M. de Ségur, débauché dans sa jeunesse, belliqueux jusqu'à la fin de sa vie, avare et dur dans sa vieillesse, Basile II étendit ses frontières, releva le trône, dompta ses ennemis, opprima ses peuples et cependant replaça pour quelque temps l'empire sur des bases plus solides. » Cette appréciation en général assez juste ne pèche que par la conclusion. La prétendue solidité des bases sur lesquelles Basile II aurait replacé l'empire est, ainsi qu'on va le voir, une pure chimère. Grand guerrier, et grand politique, Basile crut, comme beaucoup d'autres, que non-seulement il pouvait se passer du pape mais qu'il était de son intérêt de l'humilier et de l'amoindrir. Il se trompait grossièrement; c'est un mécompte que tous ses imitateurs ont eu et auront jusqu'à la fin des siècles.

Avénement de Constantin VIII. Ses mœurs et son caractère.

16. Constantin VIII que son frère, mort sans postérité, laissait seul maître du pouvoir, était lui-même depuis cinquante ans décoré du nom d'empereur; mais jamais titre n'avait été plus complétement honorifique. Durant un demi-siècle de règne nominal, Constantin n'avait appris en fait de gouvernement qu'à dresser des chevaux, aménager une écurie de luxe, commander des festins somptueux et les manger aux sons d'une musique voluptueuse, en compagnie de débauchés et de parasites. Vrai monarque de sérail, il ne connaissait d'autres devoirs et d'autres affaires que les plaisirs. Des trois valets de chambre qui s'étaient partagé jusque là ce honteux ministère, l'un devint grand-maître du palais, le

second commandant des gardes, le troisième ministre de la guerre et tous trois reçurent le titre de proëdres (présidents), qui leur donnait la préséance sur tous les sénateurs, patrices et autres dignitaires impériaux. Deux scélérats qui avaient jadis exercé la noble profession de détrousseurs de grand chemin, Spondyle et Nicétas, furent crées celui-ci duc d'Ibérie, celui-là duc d'Antioche. Ils avaient mission de défendre les frontières contre les Sarrasins au midi et contre les barbares au nord : on comprend qu'ils ne défendirent rien, mais qu'ils profitèrent de leur élévation inespérée pour mettre les provinces au pillage. Les Sarrasins, de leur côté, sans se préoccuper de ce dérisoire duc d'Antioche, envahirent tout le littoral de la Cilicie ; leurs flottes victorieuses parcoururent impunément l'archipel, dévastant les Cyclades et menaçant d'aller incendier Constantinople elle-même. Au nord, les Petchénègues ne respectèrent pas mieux le duc d'Ibérie et franchirent le Danube. Ces revers dont chaque courrier entretenait l'empereur ne l'arrachaient point à son indolence. Il avait imaginé un passe-temps qui absorbait tous ses loisirs et réveillait par l'attrait du sang ses appétits blasés. On établit une cour de justice pour rechercher tous les grands personnages qui, sous le règne de Basile, avaient manifesté l'horreur que leur inspiraient les débauches de Constantin VIII. La liste en fut fort longue ; elle comprenait à peu près toutes les illustrations de l'empire dans les deux ordres civil et militaire. Le nombre des victimes de cette impériale vengeance allait chaque jour croissant. Pour tous, la confiscation des biens fut la pénalité préliminaire ; Constantin trouvait ainsi le moyen de grossir son trésor aux dépens de ces malheureux. Au début, il faisait sans miséricorde exécuter ceux qu'il venait de dépouiller, mais plus tard il changea de système et déclara par un édit qu'il se contenterait de leur faire crever les yeux. Le servilisme oriental appela cet acte « le décret de la divine clémence de César. » Le général Comnène, aïeul de l'illustre famille de ce nom, fut un des privilégiés auxquels on fit la grâce de crever les yeux.

Décadence de l'église

17. Pendant que Constantin VIII replaçait l'empire sur de telles basses, le patriarche Alexis réunissait en 1027 à Constantinople un

de Constantinople.

conseil connu dans l'histoire sous le nom de Σύνοδος ἐνδημοῦσα (synode provincial). Les actes de cette assemblée nous révèlent le pitoyable état où se trouvait réduite alors l'ambitieuse église de Byzance. Les Césars distribuaient au gré de leurs caprices les évêchés et les abbayes, mais ils entendaient se faire payer des titulaires en proportion de la valeur des bénéfices dont ils les gratifiaient. Les biens ecclésiastiques étaient en conséquence grevés de contributions et de charges énormes. Les évêques, pour se soustraire aux impôts dont les métropolitains étaient personnellement responsables, s'absentaient de leurs églises, en détournaient les revenus, affermaient des terres et s'occupaient servilement de l'administration temporelle de leurs biens. Ils n'observaient plus les limites de la juridiction ecclésiastique, ils entreprenaient sur les droits les uns des autres et ordonnaient des clercs étrangers. Les ecclésiastiques, de leur côté, passaient sans permission d'une province à une autre ; ils abondaient surtout à Constantinople, où il n'était pas rare de voir des clercs déposés, ou revêtus de l'habit clérical sans avoir été ordonnés nulle part, exercer impunément les fonctions sacrées. L'ordre monastique autrefois si florissant en Orient, où il avait pris naissance, depuis longtemps affaibli par l'esprit d'erreur, de schisme et de discorde, se précipitait encore plus rapidement que l'ordre clérical vers une ruine entière. Les empereurs s'étaient accoutumés, surtout depuis l'hérésie des iconoclastes, à mettre les monastères et les hôpitaux entre les mains de laïques puissants et constitués en autorité. On s'était proposé, par l'institution de cette espèce de commende, de ménager des protecteurs et des bienfaiteurs à ces maisons, et de rétablir celles qui avaient été ruinées en si grand nombre par l'impie Copronyme. Mais on les conféra insensiblement à toute sorte de personnes, à des femmes, même à des païens, qui les regardèrent comme leur bien propre. Ces concessions se faisaient à vie. On donnait à des hommes des monastères de femmes, à des femmes des monastères d'hommes. On peut se figurer quels désordres en résultaient. Le concile de Constantinople s'efforça de remédier aux abus les plus criants. Il défendit de donner un monastère à des personnes de l'autre sexe, de trafi-

quer sur les commendes comme sur des biens profanes, et d'en aliéner le fonds sans la permission du patriarche ou du métropolitain. Mais ces règlements, quelque sages qu'ils pussent paraître, n'en étaient pas moins d'avance frappés d'impuissance et de stérilité par le despotisme césarien que l'église grecque préférait à l'autorité du siége apostolique.

Mort de Constantin VIII. Avènement et mort de Romain III Argyre.

18. Constantin VIII n'était guère disposé à seconder les efforts du patriarche dans sa réforme religieuse. Loin de songer à diminuer les impôts exorbitants qui frappaient non-seulement les ecclésiastiques mais indistinctement tous les sujets de l'empire, il se préoccupait au contraire du moyen de les augmenter. Basile II, pour subvenir aux frais de ses expéditions militaires, avait imaginé toute une série jusque là inconnue de taxes et de redevances ; le public se vengea en le surnommant Basile l'Avare. Constantin ne faisait pas la guerre ; il s'était empressé de rappeler la flotte d'Italie, mais comme il payait aux barbares des sommes fabuleuses sous forme de tribut annuel pour acheter honteusement la paix, il trouvait insuffisants les impôts établis par son frère et les augmenta de près du double. Le mécontentement était à son comble et la situation allait sans aucun doute se dénouer par une révolution de palais ou par quelque émeute dans la rue, lorsque l' « imbécile vieillard, » c'est l'expression d'un chroniqueur contemporain, tomba malade. Les médecins annoncèrent qu'épuisé par la débauche il n'aurait pas la force de résister à l'atteinte du mal et que sa mort était imminente. Constantin n'avait point de fils. Le trône allait donc manquer d'héritier. Les courtisans, préoccupés de cette situation, proposèrent au moribond de se choisir lui-même un successeur, auquel on ferait épouser l'une des trois princesses ses filles, Eudoxie, Théodora ou Zoé (9 novembre 1028). La pensée de l'empereur se porta sur le général Dalassène, qui venait de remporter quelques victoires en Arménie. Il lui députa sur-le-champ un officier du palais, avec ordre de se rendre au plus tôt à Constantinople. Le choix était excellent, mais les ministres et les favoris, craignant de perdre leur pouvoir sous un prince habile et ferme, circonvinrent tellement le malade que l'ordre fut révoqué.

Un second courrier partit aussitôt pour rappeler le précédent, et l'on amena au palais le patrice Romain-Argyre, sur lequel les eunuques avaient jeté les yeux pour en faire leur empereur. Constantin lui offrit le titre de César et la main de la princesse Théodora. Or, le patrice était marié à une femme vertueuse, nommée Hélène; il fit observer que les lois de l'Église s'opposaient au divorce, que dès lors il lui était impossible d'accepter la proposition. « Je vous laisse le choix, répondit Constantin en retrouvant en ce moment sa cruauté habituelle. Ce soir vous épouserez ma fille, ou vous aurez les yeux crevés. » De retour dans sa maison, le patrice semblait disposé à braver tous les périls, plutôt que de répudier une épouse digne de toute son affection. Mais Hélène, se jetant à ses pieds, le conjura d'obéir; pour le mieux déterminer, elle se coupa les cheveux en sa présence, puis courut s'enfermer dans un monastère en disant : « Je sauve la vie et peut-être les yeux de mon époux. Que m'importe l'empire ? » En apprenant ce trait d'héroïsme, la princesse Théodora refusa à son tour la main du patrice. « Vive Hélène ! s'écria-t-elle. Je n'épouserai point un homme capable de sacrifier une telle femme. » Zoé, moins généreuse que sa sœur et plus ambitieuse qu'elle, accepta la main de Romain-Argyre et le titre *d'augusta*. Eudoxie avait pris le voile et s'était faite religieuse. Le patriarche grec ne montra ni les mêmes scrupules que Romain-Argyre, ni la même délicatesse que Théodora. Il ratifia purement et simplement le divorce, et ce qui caractérise encore mieux la religion hypocrite des Byzantins, c'est qu'en passant si facilement sur le crime d'adultère, on se fit scrupule de quelque degré fort éloigné de parenté, qui se rencontrait entre les deux nouveaux époux. Cette question subalterne fut agitée sérieusement et décidée en faveur du second mariage par le patriarche Alexis, de concert avec son clergé. Cette importante affaire fut résolue et terminée dans les trois derniers jours de la vie de Constantin, qui mourut le 12 novembre 1028 à l'âge de soixante-huit ans. Le successeur qu'il s'était donné dans des circonstances si étranges fut accueilli par le peuple byzantin et régna sous le nom de Romain III Argyre. Prince faible et dépourvu de talents, il vécut sans gloire

et mourut empoisonné par la princesse Zoé, sa nouvelle femme (1034).

§ V. L'empereur Conrad II le Salique.

Conrad le Salique et son épouse Gisèle.

19. Lé contraste entre l'empire byzantin et celui que les papes avaient relevé avec tant de gloire en Occident ne fut jamais plus tranché qu'il nous apparaît au début du onzième siècle. Quelle grandeur et quel éclat dans la personne de saint Henri II ! quelle bassesse et quelle ignominie dans Constantin VIII ! Quelle majesté et quelle noblesse dans l'élection royale et le couronnement de Conrad le Salique à Mayence ; quelle bizarre et cruelle aventure que l'avénement impérial de Romain Argyre à Constantinople ! La différence entre les deux églises latine et grecque n'est pas moins accentuée. En Occident, c'est le pape qui confère la dignité impériale, en Orient c'est l'empereur qui fait les patriarches. Le césar byzantin est au-dessus de toutes les lois divines et humaines ; son caprice est la seule loi. Quand il lui plaît de rompre ce que « Dieu lui-même a uni et ce que nul homme n'a droit de séparer, » sa volonté suffit pour briser le lien indissoluble d'un mariage légitime ; le clergé byzantin, patriarche en tête, s'empresse de ratifier après coup le divorce : enfin, l'époux qu'on vient d'outrager dans ses affections les plus chères s'incline devant les menaces ; il accepte la couronne que lui offre une concubine. On peut rapprocher ces hontes du bas-empire d'un trait qui honore le caractère de Conrad le Salique et montre en même temps la sévérité avec laquelle les évêques de l'église latine veillaient à faire respecter par les princes la discipline canonique qui sauvegardait la sainteté du mariage chrétien. Conrad n'étant encore que duc de Franconie avait épousé, du vivant de saint Henri II, la princesse Gisèle fille d'Herman duc d'Alémanie, veuve en premières noces d'Ernest duc d'Autriche. Cette alliance, au point de vue politique, était fort avantageuse pour Conrad, dont elle grandissait le crédit et augmentait la fortune ; elle déplut singulièrement à l'empereur avec qui, nous l'avons vu, le duc de Franconie était alors en révolte ou-

verte. Une protestation juridique contre la validité du mariage fut rédigée par les conseillers impériaux, qui relevèrent deux causes de nullité, savoir la parenté au sixième degré de Conrad avec Gisèle et l'affinité resultant entre eux du premier mariage de Gisèle avec Ernest d'Autriche, cousin de Conrad à un degré plus éloigné encore. A la diète électorale de Mayence, la question fut de nouveau agitée ; un certain nombre d'évêques, entre autres Pilgrim métropolitain de Cologne, voulurent exiger de Conrad qu'il répudiât Gisèle. « Je préfère, répondit-il, renoncer à la couronne. » Il promit d'ailleurs de fournir la preuve que son mariage avait eu lieu avec les dispenses canoniques, ce qui était vrai. Pilgrim put s'en convaincre bientôt lui-même ; toutefois il fut sursis au couronnement de Gisèle jusqu'à la décision du siége apostolique. La sentence fut favorable et Pilgrim réclama l'honneur de couronner lui-même à Cologne la nouvelle reine[1].

Conrad le Salique et l'étendard de saint Pierre.

20. « Conrad signala son règne par les plus brillants exploits, dit Bonizo de Sutri. Il tourna d'abord ses armes contre la Bohême, pénétra en vainqueur dans cette contrée et en rapporta comme trophée de victoire les enseignes royaux que portaient les princes de ce pays. Il chassa le duc Cuno qui s'arrogeait le titre de roi, le dépouilla de ses États et le contraignit de se réfugier en Hongrie. Revenu en Saxe, Conrad eut encore à lutter contre une révolte de la Lusace et s'avança avec ses troupes jusqu'à Bellegarde. De là, il envoya des ambassadeurs au seigneur pape Jean XX, le suppliant de vouloir bien lui transmettre l'étendard de saint Pierre, avec lequel il se proposait d'entrer en Hongrie pour faire rentrer ce royaume sous la suzeraineté de la Germanie. Le pape y consentit ; il confia l'étendard de saint Pierre à l'évêque de Porto et à un noble romain Belinzo de la région Marmorata, leur enjoignant de le porter eux-mêmes à la bataille aux premiers rangs, sans le remettre à d'autres. S'il arrivait leur dit-il, que cette condition déplût au roi Conrad, vous lui répondrez : Nous vous avons promis

[1] Cf. Rodulf. Glaber. *Historiar*, lib. IV, *Præfat.* col. 669. Wippo. *Vit. Conrad.* col. 1229, *Patr. Lat.*, tom. CXLII.

la victoire au nom de saint Pierre; c'est donc à saint Pierre non à d'autres que doit en revenir l'honneur. — Les choses se passèrent comme le pape l'avait réglé ; les Hongrois furent mis en déroute et l'on prit la lance de leur roi. Les délégués pontificaux la rapportèrent à Rome, où l'on peut encore la voir aujourd'hui, dit le chroniqueur, déposée devant la confession de saint Pierre comme un monument de victoire. Après cette glorieuse expédition, ajoute Bonizo, Conrad se disposa à venir en Italie pour y recevoir la consécration impériale [1]. » Ce curieux épisode de la guerre de Hongrie n'a été reproduit par aucun des annalistes germains et nous ne le connaissons plus que par le récit du saint évêque de Plaisance.

Qualités royales de Conrad le Salique.

21. En revanche, le biographe Wippo insiste davantage sur d'autres détails non moins intéressants et demande pardon à ses lecteurs de ne pouvoir enregistrer toutes les grandes actions de son héros. « Si je voulais tout noter, dit-il, le temps et les forces me manqueraient. Le premier soin de Conrad fut de réunir à Aix-la-Chapelle une diète nationale où il prit place au milieu des évêques, des princes et des seigneurs, sur le trône de Charlemagne. Les mesures les plus sages pour l'administration de la république, les réglements pour le maintien des lois divines et humaines, furent sanctionnés alors. On admirait la prudence et les qualités éminentes du nouveau roi. Bien qu'il ignorât les lettres, *quanquam enim litteras ignoraret*, il aimait et recherchait l'entretien des clercs, leur donnait en public des marques de sa bienveillance, et travaillait avec les évêques dans des conférences particulières au maintien de la discipline cléricale et aux progrès des études. Il se concilia l'affection des chevaliers par son esprit d'impartialité et de justice : jamais il ne consentit à retirer aux enfants les bénéfices qui avaient été la récompense des services rendus par leur pères ; quant aux services nouveaux, nul ne sut les reconnaître avec plus de noblesse et de générosité. Sa munificence était sans bornes ; mais on remarquait surtout son égalité d'âme, la constance et la fermeté de

[1] Bonizo, *Ad amicum*, lib. V. *Patr. Lat*,, tom. CL, col. 817.
[2] Wippo. *Vit. Conrad. Patr. Lat.*, tom. CXLII, col. 1230-1231.

son caractère ; il était pour les bons d'une inépuisable bonté, pour les pervers d'une sévérité terrible, pour ses sujets un père, un lion contre les ennemis. Son activité était infatigable, et l'on disait en forme de proverbe que le roi Conrad avait retrouvé la selle de Charlemagne : *Sella Chuonradi habet ascensoria Caroli.* » Au moment où il se disposait à traverser les Alpes, l'archevêque de Milan, Héribert, avec un grand nombre de seigneurs lombards, vint le trouver à Constance pour lui jurer foi et hommage. L'entrevue eut lieu durant les fêtes de la Pentecôte (29 mai 1026). Ce fut alors que se débattit entre Conrad et les Italiens la question de l'incendie du palais impérial de Pavie, dans les termes cités précédemment [1].

Guillaume le Grand duc d'Aquitaine refuse la couronne d'Italie.

22. La conclusion ne fut point favorable aux diplomates italiens, dont toutes les ruses échouèrent contre le bon sens illettré mais très-correct du roi de Germanie. L'acte de soumission auquel venaient se prêter les seigneurs lombards n'avait d'ailleurs rien de spontané. Avant de s'y résoudre, ils avaient épuisé toutes les combinaisons politiques, dans le but d'échapper à la domination allemande. Repoussés par Robert le Pieux, à qui ils avaient offert le royaume d'Italie, ils s'étaient adressés à Guillaume V surnommé le Grand, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine [2], pour lui faire la même proposition. Autant Conrad était illettré, autant le duc Guillaume était littérateur. « Son goût pour les livres était si connu de ses amis même les plus éloignés, disent les auteurs de l'Histoire Littéraire de France, qu'ils ne croyaient pas lui pouvoir faire de plus agréable présent. Canut roi de Danemark et d'Angleterre lui envoyait les plus précieux manuscrits qu'il pouvait rencontrer dans ses royaumes. Il suffisait d'être savant pour être assuré des bonnes grâces du duc d'Aquitaine. Ce fut par ce motif qn'il avait appelé à Poitiers le docte Fulbert, plus tard évêque de Chartres, et lui avait donné la trésorerie de Saint-Hilaire ; de même qu'il con-

[3] Cf. n. 6 de ce présent chapitre.

[1] Fils de Guillaume IV surnommé « Fier à bras » et d'Emma fille de Thibaut I[er] comte de Champagne.

féra l'abbaye de Saint-Maixent à Réginald surnommé le Platon du onzième siècle. La piété de Guillaume était encore au dessus de son savoir. Elle le rendait le défenseur des pauvres, le père des moines, le protecteur des églises et l'ami des évêques. On lui doit la restauration de l'abbaye de Maillezais, qui devint plus tard un siége épiscopal, transféré ensuite à La Rochelle. Il fonda l'abbaye de Bourgueil dans un de ses domaines et contribua à la réforme des monastères de Charroux et de Saint-Jean-d'Angely. L'incendie de la ville de Chartres, en 1020, lui fournit une occasion de signaler sa magnificence et sa charité. Il contribua à relever la malheureuse ville et fournit aux frais immenses de la réédification de la cathédrale, entreprise par saint Fulbert son ami. Dès sa jeunesse, Guillaume, nous l'avons vu précédemment, avait pris la coutume d'aller à Rome tous les ans visiter le tombeau des apôtres. Durant les trente-neuf années de son règne, il fut fidèle à accomplir ce pieux pèlerinage, et si les événements ne lui permettaient pas de le faire au temps fixé il y suppléait par un voyage de dévotion à Saint-Jacques en Galice[1]. » Tel était le noble prince sur lequel les seigneurs lombards jetèrent les yeux pour lui offrir la couronne refusée par le roi Robert.

Sa correspondance à ce sujet.

23. De la correspondance échangée à ce sujet, il nous est resté quatre lettres fort curieuses pour l'histoire de la diplomatie italienne au onzième siècle. La première, adressée par le duc d'Aquitaine au marquis de Suze, Maginfred, et à sa femme « la très-prudente Berthe, » est conçue en ces termes : « L'offre du royaume d'Italie que vous me proposez pour moi-même ou pour mon fils aîné ne me semble point acceptable ; elle n'est ni utile ni honnête. Vos compatriotes sont gens sans foi, ils n'entament ces négociations que pour m'abandonner à l'instant du péril. Si j'étais impuissant à triompher des difficultés qu'une acceptation me mettrait sur les bras, à quoi m'aurait servi la couronne ? uniquement à me rendre l'objet du mépris public. Dans mes propres États, il ne manque pas d'esprits turbulents et inquiets, qui saisiraient avidement l'occasion d'une expédition lointaine où je serais engagé pour secouer ici le

[1] *Hist. littér. de la France*, tom. VII, p. 284.

joug. Ainsi donc, au nom de la foi jurée et de notre vieille amitié, renoncez à un projet qui tournerait à votre détriment et au mien. Gardez-en le secret, même vis-à-vis de mon fils, jusqu'à la première entrevue que nous pourrons avoir ensemble. Si Dieu ne permet pas que nous puissions nous revoir au temps fixé, prenez vos mesures près de l'archevêque de Milan et de l'évèque de Verceil pour faire cesser toutes démarches ultérieures [1]. » Avant de prendre cette résolution définitive, Guillaume s'était adressé à l'évêque de Verceil, Léon, pour lui demander son avis. Le billet qu'il écrivit à ce prélat italien était ainsi conçu : « Guillaume par la grâce de Dieu duc d'Aquitaine au seigneur Léon évêque de Verceil, salut. Les Italiens veulent nous proposer, mon fils ou moi, pour la couronne vacante dans leur pays : ils jurent d'y faire adjoindre le titre et la dignité d'empereur des Romains. Aidez-moi de vos conseils dans cette conjoncture ; c'est le moment ou jamais de me donner la preuve de votre dévouement et de votre amitié [2]. » L'évêque de Verceil n'eût pas été lombard s'il n'avait profité de cette ouverture, si loyale et si franche, pour en tirer à son profit quelque avantage en argent ou en nature. Il répondit en ce sens dans des lettres que nous n'avons plus. Lorsqu'enfin les événements eurent fait abandonner le projet primitif, ne voulant point perdre la rémunération d'un service qu'il n'avait pas rendu, l'évêque adressa à Guillaume cette curieuse missive : « Ne vous affligez point, ami très-cher, de la déception que les Lombards vous ont fait éprouver. Croyez mon conseil, il est excellent : cuirassez votre âme contre ces petites mésaventures ; ne vous inquiétez plus du passé et soyez sur vos gardes pour l'avenir. Quel que soit le parti que vous croirez devoir prendre, mandez-le moi par le plus fidèle de vos chevaliers ; je vous dirai mon avis, pourvu que vous ayez confiance en moi. Envoyez-moi par la même occasion cette merveilleuse mule avec frein d'or et le tapis admirable que je vous ai demandés il y a plus de six ans. Je vous le dis en vérité, vous ne perdrez point votre récompense : en retour je vous donnerai tout ce que vous voudrez.

[1] Guillelm, Aquitan. *Epist.* I, *Patr. Lat.*, tom. CXLI, col. 827.
[2] *Ibid. Epist.* II, col. 828.

Adieu [1]. » La réponse de Guillaume est un chef-d'œuvre d'ironie et de piquante malice. « Je ne songe pas le moins du monde, ami très-cher, à m'affliger de la déception des Lombards. Ils ne m'auraient pu tromper que si j'eusse un seul instant ajouté foi à leurs paroles : or, je n'ai pas à me reprocher cette confiance. Je me soucie donc aussi peu de leurs fourberies passées que de celles qu'ils pourront faire encore à l'avenir. Mais je ne professe pas une médiocre admiration pour vous, dont la mémoire est si fidèle et la prévoyance si lucide, quand je vous vois embrasser avec tant chaleur le parti de Conrad. Ce prince ne vous a cependant jamais rien donné en Allemagne ; on dit même qu'il ne pourra rien vous donner ni rien vous ôter en Italie. Vous n'avez donc pas été mieux inspiré au point de vue de votre propre intérêt qu'en ce qui concernait le mien ; je n'en attendrai pas moins les excellents conseils que vous me promettez, si je consens seulement à avoir foi en vous. Mandez-moi quelle foi de ce genre je pourrais avoir, et de quel avantage me serait le conseil que vous me promettez. Si je voulais, malgré vous et malgré Conrad, je me mettrais dès demain, avec la grâce de Dieu, en possession de l'Italie. Il m'est impossible en ce moment de vous envoyer la mule que vous demandez ; j'en fais chercher une qui ait des cornes ou trois queues ou cinq jambes, quelque singularité, enfin, qui puisse vous la faire trouver merveilleuse. Aussitôt qu'il s'en rencontrera en Aquitaine, je vous la ferai expédier avec son frein d'or. Il me serait plus facile de vous satisfaire au sujet du tapis que vous sollicitez, mais j'ai complétement oublié de quelle longueur et de quelle largeur il vous conviendrait de l'avoir. Prenez la peine de me rappeler ces dimensions : s'il s'en trouve un dans les conditions requises, je vous l'enverrai ; sinon je le commanderai tout spécialement, pourvu que nos ouvriers d'Aquitaine soient capables de l'exécuter. En retour, je n'exigerai nullement de vous la récompense que vous mettez à ma disposition en m'offrant tout ce que je voudrai. Cette offre dépasse de beaucoup votre pouvoir. Mais lors même que je ne vous donnerais rien, souvenez-vous de moi dans vos

[1] Guillelm. Aquitan. *Epist.* III, *Patr. Lat.*, tom. CXLI col. 327.

prières ; demandez au Seigneur de me faire habiter dans sa maison tous les jours de ma vie, afin que je sois fidèle à sa volonté sainte et que l'ombre de ses tabernacles me protége. Après cela, ne différez pas de me transmettre l'excellent conseil que vous tenez pour moi en réserve. La promesse tout amicale que vous m'en avez faite me donne pleine confiance en vous ; car j'ai pour maxime de croire à l'amitié et de ne jamais douter des promesses d'un ami [1]. » Cette lettre du duc d'Aquitaine était suivie d'un *post-scriptum*, destiné sans doute dans la pensée de l'auteur à dérouter le génie si perspicace de l'évêque de Verceil, en le plaçant entre deux communications diamétralement opposées. « Tout ce que je viens d'écrire, seigneur Léon, frère bien-aimé, disait le *post-scriptum*, n'est qu'un jeu de mon imagination ; je vais maintenant parler sérieusement. Je n'accuse point les Lombards de la déception qu'ils ont pourtant ménagée de tout leur pouvoir vis-à-vis de moi. J'aurais obtenu le royaume d'Italie, si j'avais consenti à une injustice qu'ils exigeaient impérieusement. Ils avaient dressé une liste d'évêques italiens dont ils demandaient le bannissement et dont les siéges devaient être donnés à des candidats désignés d'avance. A Dieu ne plaise que jamais je commette un pareil crime. Mes aïeux ont toujours respecté les pasteurs de l'Église, moi-même dans la mesure de mes forces je les ai toujours exaltés; je ne saurais les persécuter quand ils n'ont commis aucun crime. Telle était cependant la condition que nous posaient, à mon fils et à moi, quelques-uns des plus puissants seigneurs. Elle ne parut acceptable ni au sage Maginfred marquis de Suze, ni à son frère Alric, l'excellent évêque d'Asti, ces deux illustres personnages dont je ne me suis jamais repenti d'avoir suivi le conseil. A mes yeux, ils l'emportent de beaucoup sur tous les Italiens par la supériorité d'esprit, la fidélité du caractère et la bonté du cœur. En définitive, si quelque souvenir de moi peut vous être agréable et que je puisse ou doive vous le transmettre, vous ne serez pas trompé dans votre espérance. Rendez-moi la pareille, afin de ne pas rester vous-même au-dessous de mes vœux. J'attends

[1] Guillel. Aquitan. *Epist.* IV, *loc. cit.* col. 829.

de vous une lettre confidentielle vers la prochaine fête de la sainte vierge Marie mère de Dieu (peut-être l'Assomption de l'an 1025). *In Christo vivas, valeas, vivendo, valendo* [1]. »

Listes de proscription dressées contre les évêques d'Italie.

24. On aimerait à connaître la composition des listes de bannissement dressées contre les évêques italiens par la faction qui proposait le trône au duc d'Aquitaine. L'exclamation indignée que cette proposition arrache au grand cœur de Guillaume V semblerait indiquer qu'il ne s'agissait pas seulement de simples évêques, mais que les conjurés, portant plus haut leurs regards, visaient le siége apostolique lui-même. Le pape Jean XX pourrait avoir été implicitement désigné sous l'expression générale dont se sert le duc d'Aquitaine, en parlant des « pasteurs de l'Église que ses aïeux ont toujours respectés et à l'exaltation desquels il a toujours travaillé lui-même dans la mesure de ses forces [2]. » Chaque année Guillaume V faisait un pèlerinage au tombeau de saint Pierre. Il avait dû conférer avec le pape Jean XX de la situation politique et des ouvertures qui lui étaient faites personnellement. Il n'ignorait pas que la faction lombarde, hostile à la domination allemande, faisait courir les bruits les plus injurieux contre le pontife. Il y a donc lieu de conjecturer avec une certaine vraisemblance que l'exclamation du duc faisait indirectement allusion à la personne même du pape, menacée par le parti italien.

Entrée de Conrad en Lombardie. Résistance de Pavie. Mesures de rigueur.

25. Quoi qu'il en soit, ces négociations n'étaient plus un secret en Europe. Conrad II ne les ignorait pas ; il avait hâte d'aller en Italie imposer de force son autorité aux Lombards et ceindre ensuite la couronne impériale. « Avant de quitter la Germanie, dit Wippo, il avait, à la requête et sur le conseil des princes ses fidèles, désigné pour son successeur, en cas d'éventualité funeste, son fils encore enfant Henri III, et l'avait placé sous la tutelle de Brunon évêque d'Augsbourg, frère de saint Henri [3]. » La précaution était sage,

[1] Guillelm. Aquitan. *Epist.* IV, *loc. cit.* col. 830.

[2] *Sed absit a me rem hujusmodi facere, ut pastores Ecclesiæ, quibus mei patres semper honorem exhibuerunt, et quos ipse quantum valui semper exaltavi, sine crimine inhonorem.*

[3] Wippo. *Vit. Conrad. Salic. Patr. Lat.*, tom, CLXII, col. 1233.

car l'expédition d'Italie ne devait pas s'accomplir sans quelque danger. D'autre part, une ligue venait de se former en Allemagne contre l'autorité du nouveau roi entre son ancien compétiteur Conrad le Jeune et les ducs Ernest d'Alemanie et Frédéric de Lorraine, qui avaient bien vite oublié les serments prêtés à Mayence. « En arrivant à Bâle, reprend le chroniqueur, le roi commit un acte de simonie qui fut le premier et le dernier de son règne. Le siége épiscopal de cette ville était vacant depuis trois mois par la mort d'Adalbéro. Un clerc de noble race, nommé Udalric, offrit à Conrad et à la reine Gisèle une somme immense, à la condition d'obtenir l'évêché vacant. Le marché fut conclu et Udalric devint évêque. Mais le roi, mieux éclairé sur ses devoirs, comprit sa faute et en fit pénitence. Il s'obligea par un vœu solennel à ne plus jamais accepter d'argent pour la collation des églises ou des abbayes, et il tint parole [1]. » Entré sans coup férir en Italie par la route de Vérone, il vint célébrer les fêtes de Pâques à Verceil. Or, durant la solennité, l'évêque Léon, dont nous venons de reproduire la correspondance avec Guillaume le Grand duc d'Aquitaine, vint à mourir. « C'était un homme fort sage, dit Wippo, il quitta ce monde et s'endormit en paix dans le Seigneur. Conrad ne voulut point renouveler la faute commise à Bâle ; une élection régulière appela au siége vacant un chanoine nommé Harderic. » La ville de Milan ouvrit ses portes au roi de Germanie ; l'archevêque Héribert, fidèle à la foi jurée lors de l'entrevue de Constance, lui mit sur la tête la couronne de fer des rois lombards dans la basilique de Saint-Ambroise. La résistance commença à Pavie. Les habitants, au lieu de reconstruire le palais impérial renversé par eux à la mort de saint Henri, en avaient employé les matériaux à exhausser leurs remparts et à bâtir de nouvelles forteresses. La ville était devenue imprenable. Conrad dut renoncer à en faire le siége et se contenta d'un simple blocus. « Cependant, dit Wippo, il poursuivit avec une vigueur incroyable les seigneurs italiens qui tenaient le parti des rebelles, entre autres le marquis Adelbert et le comte Wilhelm. Il

[1] Wipppo. *Vit. Conrad. Salic. Patr. Lat.*, tom. CXLII, col. 1233.

prit de vive force le château d'Orba et plusieurs autres forteresses défendues par eux, et les rasa jusqu'aux fondements. La révolte de Pavie coûta bien des larmes au peuple italien ; les cités, les bourgades étaient dévastées ; les populations sans défense se réfugiaient dans les églises ; mais le droit d'asile ne les y protégeait pas. On mettait le feu aux églises ; on passait au fil de l'épée tous les malheureux réfugiés. Les campagnes restaient incultes et désertes ; on arracha tous les plants de vignes ; la navigation et le commerce furent interdits ; le roi défendit même les communications d'un village à l'autre. Cette calamité dura deux ans dans le territoire de Pavie ; elle ne cessa qu'après la complète soumission de la capitale lombarde [1]. »

Émeute à Ravenne. Peste. L'armée allemande et l'archevêque de Milan.

26. Cette rigueur n'était pas seulement barbare ; elle était impolitique au premier chef. La haine du nom allemand, déjà si vive en Italie, prit des proportions effrayantes. Conrad ne parut point s'en préoccuper. La supériorité de ses forces lui garantissait la victoire ; c'est tout ce qu'il voulait. Il eut le tort de ne pas comprendre qu'il engageait dans les périls de la lutte une responsabilité plus haute que la sienne, celle du siége apostolique lui-même, dont la situation allait être pour longtemps compromise par des excès auxquels les papes étaient d'ailleurs complétement étrangers. Vers le mois de juillet 1026, Conrad fit son entrée solennelle à Ravenne dont les portes lui étaient d'avance ouvertes, puisque cette ville était rentrée depuis le règne de saint Henri sous la domination pontificale. Mais si les portes s'ouvrirent, les cœurs restèrent fermés. « Il fallut, reprend le biographe, déployer vis-à-vis des habitants tout l'appareil de la puissance, et cela ne suffit point malheureusement à prévenir la révolte. Un complot fut organisé ; les citoyens, comptant sur leur nombre, essayèrent de se débarrasser de l'armée royale. Une nuit, pendant qu'une partie des troupes était encore dans la campagne voisine, les conjurés s'emparèrent de toutes les issues, les fermèrent à l'intérieur et commencèrent à massacrer ceux des soldats qui se trouvaient dans l'enceinte. Aux

[1] Wippo. *Vit. Conrad. loc. cit.* col. 1234.

cris poussés par ces malheureux, leurs compagnons accouraient de l'extérieur pour venir à leur aide ; mais à mesure qu'ils se présentaient un à un au guichet de chaque porte, ils étaient eux-mêmes égorgés. Ce fut un carnage épouvantable. La mêlée entre les Teutons et les Italiens donna lieu à des épisodes d'une cruauté inouïe. Dans chaque maison, les habitants de Ravenne massacraient les soldats auxquels ils avaient quelques jours auparavant offert l'hospitalité en apparence la plus cordiale. On combattait dans les rues, sur les places, sur les remparts ; des lâches, postés sur le point culminant des tours, écrasaient sans péril, sous des quartiers de rocher, les malheureux Allemands qui passaient à leur portée. Assaillis de toutes parts, n'ayant plus d'autres ressources que leur courage et leurs armes, les Teutons finirent par se rassembler en petits groupes, faisant face de tous côtés aux assaillants. Le comte Eppo, l'un des plus braves chevaliers de Bavière, réussit avec quelques soldats déterminés à se frayer un chemin parmi la populace ameutée. Il s'empara d'une des portes donnant sur le pont de Mantoue, jetant au fleuve ou passant au fil de l'épée tout ce qui lui faisait obstacle. Ce fut le salut de l'armée, les corps dispersés dans la campagne purent rentrer en ville. Les émeutiers ne songèrent plus qu'à sauver leur vie. Ils se ruèrent en un clin d'œil dans toutes les églises, pour s'y mettre sous la protection du droit d'asile. En ce moment, Conrad éveillé par le tumulte s'était élancé sur son cheval de guerre, la lance au poing ; il sortit du palais avec son escorte, résolu à vaincre ou à périr. A la vue des habitants consternés qui jetaient leurs armes et cherchaient partout un refuge, touché d'un sentiment de compassion, il fit cesser le massacre. Le lendemain, à la pointe du jour, les citoyens de Ravenne, pieds nus, couverts d'un cilice, vinrent se prosterner devant lui pour implorer sa clémence. Ils obtinrent le pardon qu'ils sollicitaient. Conrad se montra en cette occasion aussi noble que généreux. Il fit grâce aux rebelles, en même temps qu'il prodiguait à leurs victimes les marques d'une munificence vraiment royale. Un soldat allemand avait eu le pied coupé au-dessus de la cheville. Le roi alla le visiter et déposa sur son lit de douleur deux énormes bottes

de cuir qu'il avait fait remplir pleines de pièces d'or [1].» A l'émeute succéda la peste. « Peu habitués aux chaleurs du climat d'Italie, reprend le chroniqueur, les Allemands furent les premiers atteints par la contagion. Les chevaux eux-mêmes périssaient chaque jour, au point que la cavalerie était entièrement démontee. Conrad qui ne cédait que devant Dieu, ajoute Wippo dans un sentiment de fierté nationale, dut fuir ces chaleurs meurtrières. Il se retira avec ses troupes sur la rive gauche de l'Adige et vint camper sur les fraîches collines de Brienza, où durant deux mois l'archevêque de Milan se chargea de fournir royalement à sa subsistance et à celle de toute l'armée [2]. » On peut juger par ce trait des richesses énormes dont la mense archiépiscopale de Milan disposait alors. Elles avaient d'ailleurs été naguères considérablement accrues par Conrad lui-même, le jour de son couronnement, avait fait don à cette église de trois nouveaux comtés. Le métropolitain Héribert ne faisait donc que rendre au roi ce qu'il en avait reçu. Sa charité d'ailleurs était sans bornes. Pendant une disette qui dura huît années, il fit chaque jour distribuer au peuple huit mille pains, huit mille boisseaux de féves ou autres légumes cuits, sans compter une distribution mensuelle de vêtements à laquelle il voulait présider en personne. Nos rationalistes modernes savent peu ces choses; ils ne se doutent pas que les biens ecclésiastiques étaient le budget des pauvres. Le problème du paupérisme qui menace de dévorer nos sociétés modernes n'aura jamais d'autre solution que dans la charité de l'Église.

Sacre impérial de Conrad II par le pape Jean XX.

27. L'automne de l'an 1026 s'écoula pour Conrad en négociations avee les seigneurs de la haute Italie, lesquels se décidèrent enfin à lui jurer foi et hommage. « Il célébra la solennité de Noël à Hipporéa (Ivrée), dit le chroniqueur, et reçut en cette ville une ambassade de Rodolphe roi de Bourgogne, lui mandant que ce prince se disposait à se rendre à Rome pour le couronnement impérial, dont l'époque était fixée aux prochaines fêtes de Pâques. Ce mes-

[1] Wippo. *loc. cit.* col. 1234.
[2] *Id. Ibid.*

sage fut accueilli en grande joie par Conrad, qui fit aux ambassadeurs des présents magnifiques. L'armée royale se mit en marche dans les premiers jours de janvier 1027, franchit le Pô et prit la direction de Rome. Mais en arrivant à Lucques, elle trouva une résistance inattendue. Le marquis Réginard, maître de cette ville, refusa d'en ouvrir les portes, et il fallut commencer un siége en règle. Après la reddition de la place, les Toscans renoncèrent à une lutte inégale et firent leur soumission. Le roi victorieux poursuivit son voyage et entra solennellement à Rome, où il fut accueilli avec les plus grands honneurs par le pape Jean XX et la population tout entière. Le jour de Pâques (26 avril 1027), il fut proclamé empereur des Romains et reçut du pontife la bénédiction impériale. » Ici le chroniqueur insère dans son récit un pompeux alexandrin qui rend toute la joie dont un tel événement comblait son patriotisme :

Cæsar et Augustus romano nomine dictus.

En effet, entre la papauté et l'empire un nouveau pacte d'alliance venait d'être scellé. Jean XX faisait pour Conrad le Salique ce que Benoît VIII avait fait pour saint Henri, Jean XII pour Othon le Grand, saint Léon III pour Charlemagne. De part et d'autre, les stipulations furent les mêmes. Bien que le texte ne nous en ait point été conservé, il est certain que Conrad le Salique souscrivit en faveur de l'église romaine et du siége apostolique une charte identiquement semblable à celle de ses prédécesseurs. Aucun sacre impérial ne pouvait avoir lieu sans cet engagement préliminaire. Quand nous disons que Conrad eut lui-même à le souscrire, nous entendons bien réellement qu'il y apposa sa signature. Nous insistons sur ce point pour rectifier l'idée fausse que les lecteurs pourraient s'être faite d'après une parole précédemment citée de Wippo, lequel a prévenu que le nouveau monarque « ignorait les lettres. » Dans le sens qu'on donnerait de nos jours à cette expression, elle signifierait que Conrad ne savait ni lire ni écrire Mais au onzième siècle elle voulait dire seulement que ce prince

n'avait pas, comme saint Henri son prédécesseur, comme Robert le Pieux, comme Guillaume V d'Aquitaine, ses contemporains, suivi le cours des sept arts libéraux. Quant à savoir écrire, Conrad n'avait rien à apprendre sur ce point de nos modernes bacheliers. De nombreux diplômes où sa signature se trouve en toutes lettres avec quelques lignes autographes subsistent encore [1]. Conrad signa donc de sa main, et contresigna plus tard de son épée l'engagement qu'il contractait comme empereur avec l'Église romaine. Mais il ne fut point assez heureux pour effacer du même trait de plume la haine que les factions, en Italie et à Rome même, nourrissaient contre la domination allemande.

Émeute à Rome durant les fêtes du sacre.

28. La cérémonie de son sacre dépassa pourtant, comme splendeur, tout ce qui s'était vu jusque-là. « En sortant de la basilique de Saint-Pierre, reprend Wippo, l'empereur et l'impératrice Gisèle étaient escortés par deux rois, Rodolphe de Bourgogne et Canut le Grand d'Angleterre, qui les conduisirent en grande pompe au *triclinium* du Latran. Mais, ajoute le chroniqueur, les fêtes pascales n'étaient pas encore terminées, lorsqu'une collision sanglante éclata entre les Romains et les Tudesques. Un prétexte insignifiant donna lieu à l'explosion subite de ces haines nationales, qui trahissaient une antipathie profonde entre les deux peuples. Un Romain et un soldat allemand se prirent de querelle à propos d'un cuir de bœuf, dont chacun revendiquait la propriété. Tant qu'ils échangèrent entre eux les coups de poings en partie double, la lutte resta dans les proportions d'une rixe vulgaire. Mais bientôt les Romains prirent fait et cause pour leur compatriote. L'armée allemande, infanterie et cavalerie, chargea soudain la foule. Ce fut une véritable bataille ; elle dura tout le reste du jour et toute la nuit suivante. Les pertes furent énormes des deux côtés. Parmi les morts se trouva l'un des plus braves chevaliers de l'armée, le jeune Béranger, fils de Lutold comte d'Alémanie. L'empereur qui l'aimait tendrement le pleura. Son corps fut déposé dans le tombeau

[1] Conrad II, *Diplomat. Patr. Lat.*, tom. CLI, col. 2039-1082.

du césar Othon [1]. Les Romains après une lutte acharnée durent cesser le combat. Le lendemain, la peur les avait transformés en suppliants. Ils se présentèrent devant l'empereur, pieds nus, les nobles tenant à la main un glaive, les hommes de race servile portant deux cordes d'osier passées autour du cou. Les nobles en offrant leur glaive nu, reconnaissaient qu'ils avaient mérité la décapitation ; les serfs avec leurs cordes d'osier se jugeaient dignes d'être pendus. Conrad leur fit grâce à tous [2]. » Plus de sévérité aurait accru les ressentiments et exaspéré l'hostilité déjà si vive des factieux. La clémence avait le double avantage de relever la générosité de caractère du nouvel empereur, et de terminer provisoirement la querelle.

Expédition de Conrad en Apulie. Un bandit italien. Pandolphe de Capoue. Les Normands à Aversa.

29. « La paix étant ainsi rétablie entre les Romains et les troupes Teutoniques, reprend le chroniqueur, Conrad se rendit en Apulie. Soit de vive force, soit de bon gré, il fit reconnaître son pouvoir à Bénévent, à Capoue et dans toutes les autres villes de la province. Il organisa les divers établissements des Normands en Apulie de telle façon, que ces vaillants étrangers pussent prêter un concours utile aux gouverneurs impériaux pour la défense des frontières contre les entreprises des Grecs. Après qu'il eût terminé heureusement son œuvre de pacification, il revint à Rome, prit congé du pape et traversa de nouveau l'Italie septentrionale pour retourner en Germanie. Il y avait alors, au pied des Alpes, dans la région baignée par la mer Adriatique, un pirate nommé Thasselgart, qui répandait partout la terreur. Déjà le césar Henri avait essayé de le poursuivre ; mais le bandit avait sur tout le littoral des retraites inconnues et des navires toujours prêts à lui donner asile. Thasselgart était un homme de noble race, mais il avait, dans l'habitude du crime, perdu tous les sentiments généreux qu'on pouvait attendre de sa naissance. Ses mœurs étaient infâmes, sa cruauté ne respectait rien ; il pillait et brûlait les églises, massacrait sans pitié hommes, femmes, enfants, tout ce qu'il rencontrait sous sa

[1] Il s'agit ici d'Othon II mort à Rome en 983 et enterré sous le portique de Saint-Pierre.

[2] Wippo. *Vita Conrad. loc. cit.* col. 1235.

main. L'empereur Conrad se promit de délivrer l'Italie d'un tel fléau. Il le fit traquer avec une telle énergie, qu'enfin le brigand tomba dans une embuscade et fut fait prisonnier. A cette nouvelle, l'empereur, dont le camp se trouvait à une distance de plus de cent milles du lieu de la capture, partit en toute hâte sans s'arrêter ni jour ni nuit, dans la crainte que le redoutable captif ne vînt encore à s'évader, comme il l'avait fait tant de fois. En abordant le brigand : C'est donc toi bête fauve, qui dévores depuis si longtemps le peuple d'Italie ! s'écria-t-il. Par la croix sainte du Sauveur, un monstre tel que toi ne mangera plus mon pain. — Et séance tenante il le fit pendre à un gibet. Depuis lors la contrée respira en paix [1]. » La chronique du Mont-Cassin ajoute quelques autres détails relatifs à l'expédition de Conrad en Apulie. Elle nous apprend que le fameux Pandolphe, prince de Capoue, jadis condamné à mort pour crime de haute trahison et gracié par saint Henri à la prière de l'archevêque de Cologne [2], revint en Italie à la suite du nouvel empereur. Peut-être l'exilé qui, le jour du couronnement royal à Mayence, s'était précipité à travers les rangs pressés de la foule pour implorer la clémence du monarque [3], n'était-il autre que Pandolphe. Cet intrigant fut remis en possession de sa principauté, mais il n'usa de sa nouvelle fortune que pour assouvir ses vengeances. Il s'empara de l'abbaye du Mont-Cassin, retint durant sept ans l'abbé Théobald dans un cachot et dévasta les biens du monastère. Il renoua avec l'empire grec ses anciennes relations, et se fit le plus ardent adversaire de Conrad son bienfaiteur. A la tête d'une troupe mélangée de soldats byzantins et musulmans, il tenta un coup de main sur la ville de Naples, commandée alors au nom de l'empereur par le duc Sergius. L'entreprise réussit ; mais Sergius ne tarda point à prendre sa revanche. Aidé du comte normand Raynolf, il rentra triomphant à Naples. Le brave chevalier neustrien reçut en récompense le territoire de l'antique Atella, ville étrusque depuis longtemps ruinée. Raynolf y

[1] Wippo, *Vita Conrad. loc cit.*, col. 1236.
[2] Cf. chapitre précédent n. 33.
[3] Cf. n. 9 de ce présent chapitre.

construisit, sous le nom d'*Adversa*, l'Aversa moderne, une place forte destinée à servir de barrière aux incursions de Pandolphe et des Grecs ses aliés. L'investiture solennelle lui en fut donnée en la forme usitée alors par la chevalerie italienne, c'est-à-dire en lui faisant placer la main droite dans les plis d'un étendard (1030). L'émigration normande, attirée par cette brillante colonie, prit bientôt des proportions énormes ; vingt ans plus tard Aversa devenait le siége d'un évêché considérable [1]. C'est ainsi qu'au onzième siècle la foi à Dieu et la fidélité aux princes fondaient des villes florissantes, tandis que l'athéisme moderne ne réussit qu'à les dévaster.

§ V. Synchronisme.

Canut Ier le Grand. Vertus de ce prince.

30. Le couronnement de Conrad à la basilique de Saint-Pierre avait eu pour témoin un illustre pèlerin qui venait d'arriver à Rome, selon la coutume du temps, avec une panetière sur l'épaule et un bàton à la main. Quelques jours après la cérémonie, cet étranger écrivait une lettre ainsi conçue : « Canut, roi de tout le Danemark, de l'Angleterre, de la Norwége et d'une partie de la Suède, à Egelnoth métropolitain, à l'archevêque Alfric, à tous les évêques et primats, à toute la nation des Anglais, nobles et peuple, salut. Je vous fais savoir qu'en exécution d'un vœu fait depuis longtemps, je me suis rendu à Rome pour la rémission de mes péchés et pour le salut des royaumes et des peuples qui sont assujettis à mon gouvernement. Il s'est tenu ici, pendant la solennité pascale, une grande assemblée de personnages illustres pour le couronnement de l'empereur Conrad. Je me suis entretenu avec le pape et l'empereur au sujet des besoins de mes royaumes d'Angleterre et de Danemark. J'ai obtenu pour mes peuples plus de justice et de sûreté dans leurs voyages à Rome. Ils ne seront plus désormais re-

[1] Cf. Leo Ostiens. *Chronic. Cassieens*, lib. II, cap. LVI. *Patr. Lat.*, tom. CLXXIII, col. 632 et seqq. Cf. Moroni *Dizionar.* — De Cherrier. *La lutte des papes et des empereurs de la maison de Souabe*, tom. I, introduct. p. 82.

tardés par tant de barrières, ni rançonnés par d'injustes péages. L'empereur a consenti à toutes mes demandes, ainsi que Rodolphe roi de Bourgogne, qui possède les principales clôtures des Alpes[1]. » Le roi qui venait ainsi à Rome traiter en personne pour les besoins de ses sujets, était Canut, fils de Suénon roi de Danemark. Sage, vaillant, constant dans les revers et plein de ressources pour les réparer, il avait vengé par la conquête de toute la Grande-Bretagne le massacre des Danois (1017). Il s'était montré dans sa lutte avec Edmond Côte-de-Fer, dernier roi de la race des Angles, religieux, équitable et naturellement bienfaisant. Si durant la guerre il fit quelquefois paraître encore des restes de la férocité danoise, ce fut moins le fruit de son naturel que l'effet malheureux des occasions et d'un emportement passager. Tranquille possesseur de l'Angleterre, il la rendit bientôt le plus florissant de tous les royaumes, en développant le génie du commerce naturel aux indigènes, en faisant régner la justice, l'abondance et la paix. Il effaçait ainsi par la modération de son gouvernement l'odieux d'une domination étrangère et les rivalités nationales excitées par la conquête. Il répara tous les monastères que les désastres de la guerre avait ruinés. A Rome, il fit autant admirer sa pieuse munificence qu'il donna d'édification par les marques de sa sincère piété. Ses libéralités s'étendaient même aux royaumes étrangers, et saint Fulbert évêques de Chartres reçut de lui des sommes énormes pour la construction de sa cathédrale. — Un jour, Canut se trouvait au bord de l'Océan, sur la côte de Winhester. Un des seigneurs de l'escorte, par une de ces flatteries hyperboliques dont on ne se fait pas scrupule dans les cours les plus chrétiennes, lui donna le titre superbe de roi des rois et de maître de la mer. Le prince, sans rien lui répondre, plia son manteau, le mit au bord de la mer où le flux montait, et s'assit dessus. Au moment où le flot s'approchait : « Tu es soumise à mes ordres, dit-il à la mer ; je te commande de respecter ton maître et de ne point venir jusqu'à lui. » On écoutait avec étonnement, lorsque

[1] Canut. Reg. *Epist. ad Angl. Patr. Lat.*, tom. CLI, col. 1181.

les premiers flots venant à mouiller les pieds du roi : « Vous voyez, dit-il, comment l'Océan respecte son maître. Apprenez par là quelle est la puissance des rois mortels. Le seul Roi des rois est le grand Dieu par qui la terre, la mer et tous les éléments ont été créés et sont gouvernés. » Après cette belle leçon il se leva et, suivi de tous ses courtisans, vint à l'église de Winchester. Là mettant sur la tête du crucifix le diadème qu'il avait coutume de porter, il protesta que celui-là seul mérite la couronne à qui toutes les créatures obéissent. Canut mourut peu de temps après une action si digne de clore un règne qui n'avait été qu'un tissu de bonnes œuvres (1036). Ses deux fils, Harald et Canut II, succédèrent l'un après l'autre à leur père dans la souveraineté de la Grande-Bretagne ; après quoi cette couronne, rentrant dans la famille de ses anciens possesseurs (1042), passa sur la tête de saint Édouard, frère d'Edmond Côte-de-Fer.

Olaüs II le Saint.

31. Tandis que Canut édifiait l'Angleterre et le Danemark, les contrées sauvages de la Norwége étaient gouvernées par un prince également vertueux, Olaüs II le Saint, à qui une mort héroïque mérita le titre de martyr. Les deux rois Olaüs et Canut, si dignes d'une amitié réciproque, se firent néanmoins une guerre acharnée pendant la plus grande partie de leur règne. Leur but commun était de réunir sur une seule tête les couronnes de Danemark et de Norwége qui, malgré la séparation naturelle des deux royaumes, ont paru de toute antiquité ne pouvoir appartenir qu'à un même souverain. Olaüs s'appliqua particulièrement à purger ses terres des devins et des magiciens dont elles étaient infestées et qui perpétuaient les superstitions les plus insensées du paganisme. La rigueur qu'il déploya en cette circonstance donna lieu à une révolte dont Canut, son rival, profita habilement pour se faire reconnaître roi de Norwége. Mais cette réunion ne dura point. Olaüs parvint à repousser les tentatives de Canut et reconquit l'indépendance de son territoire. Il profita de son autorité pour travailler avec une nouvelle ardeur à convertir tous ses sujets à la foi chrétienne : ses efforts irritèrent contre lui les idolâtres qui restaient encore en grand nombre dans ses États et qui le firent périr secrètement (1028). On lui érigea

une sépulture honorable à Drontheim, capitale du royaume où les miracles opérés par son intercession ont rendu son culte fort célèbre. — Le gendre d'Olaüs le Saint, nommé aussi Olaüs, établit le christianisme en Suède, et marcha sur les traces de son beau-père. C'est ainsi que la lumière de l'Évangile se propageait jusque sous le climat nébuleux et glacé de la Sarmatie et des régions scandinaves, tandis que, sous l'influence du césarisme byzantin, elle commençait à s'éclipser dans les belles contrées de la Grèce et dans les provinces jadis privilégiées de l'Orient, qu'elle avait éclairées de ses premiers rayons.

Sectes manichéennes en Italie et en France. Gérard, archevêque de Cambrai. Synode d'Arras.

32. Cependant les sectes antichrétiennes dont nous avons signalé naguères l'apparition à Orléans [1] continuaient à travailler dans l'ombre. Leurs traces se trouvent à la fois en Italie et dans les Gaules, et, chose remarquable, elles affichaient leur alliance intime avec l'empire grec. « On découvrit en Lombardie, écrit Raoul Glaber, une affiliation de ce genre. Ses membres se recrutaient parmi les plus nobles du pays. Le lieu de leurs assemblées était une citadelle perchée sur un rocher inexpugnable, auquel sa situation avait valu le nom de *Mons Fortis* (Montfort). Leurs infâmes pratiques étaient un mélange d'idolâtrie et de judaïsme : ils adoraient Jupiter et Vénus, comme les païens ; ils leur sacrifiaient des victimes en observant pour l'immolation le rituel des Hébreux. A plusieurs reprises, le marquis de Suze, Maginfred, et son frère Alric évêque d'Asti, dans le diocèse duquel cette forteresse était située, réunirent toutes les troupes fidèles pour en faire le siége, mais ils ne purent s'en rendre maîtres. Quand par hasard il leur arriva de faire quelques prisonniers parmi ces ennemis de la foi, jamais il ne fut possible d'en amener un seul à se rétracter. Les sectaires préféraient se laisser brûler vifs. Le dieu que nous adorons, disaient-ils, est plus puissant que Jésus-Christ. C'est lui qui par de là les mers a donné l'empire de Constantinople à Basile II et à ses successeurs. Il nous réserve à nous-mêmes des destinées non moins brillantes [2]. » —

[1] Cf. chap. VI de ce présent volume, n. 10-14.

[2] Rodulf. Glaber. *Historiar.*, lib. IV, cap. II, *Patr. Lat.*, tom. CXLII, col, 672.

Les ramifications de la secte s'étaient propagées souterrainement, elle s'étendaient dans plusieurs diocèses des Gaules, où certains évêques manquèrent de vigilance. L'un d'eux, ainsi que nous l'apprend Gérard de Cambrai, s'était contenté d'examiner les nouveaux manichéens et de les renvoyer absous, parce qu'ils n'avaient point avoué leurs dogmes impies. « En agissant de la sorte, lui écrivait Gérard, vous avez renfermé le loup dans la bergerie, et mis ces faux docteurs en état de faire beaucoup plus de mal qu'auparavant. Il fallait leur faire professer et souscrire les vérités contraires aux impiétés abominables dont ils sont accusés [1]. » On voit, par les actes du synode tenu à Arras en 1025, que Gérard fut plus vigilant et plus heureux. Il réussit par la force de ses raisons à ramener un grand nombre de ces malheureux à la foi. Dans un discours qu'il prononça en présence de tout son peuple, pour exposer la doctrine catholique et la venger des calomnies dont elle était l'objet, Gérard explique avec une précision toute théologique la nature et les propriétés du sacrement d'eucharistie. « Quand le pain et le vin mêlé d'eau, dit-il, sont consacrés sur l'autel d'une manière ineffable par le signe de la croix et en vertu des paroles du Sauveur, ils deviennent le vrai et propre corps, le vrai et propre sang de Jésus-Christ, quoiqu'ils paraissent autre chose à nos sens ; car on ne voit que du pain matériel, et c'est néanmoins très-réellement le corps de Jésus-Christ, ainsi que la Vérité nous l'assure en ces termes formels : *Ceci est mon corps, etc.* Mais comment se fait-il que le corp du Sauveur soit présent en tant d'églises à la fois, qu'on le distribue tous les jours à tant de personnes, et qu'il reste cependant toujours le même ? Pour répondre à cette objection, je vous demande comment le Fils de Dieu a pu être tout entier dans le sein de son Père, et tout entier en même temps dans le sein de la Vierge ? Il n'a pas été plus impossible à celui qui est allé à son Père, avec lequel il est toujours, et qui cependant est demeuré avec ses disciples; il ne lui a pas été, dis-je, plus impossible de conserver son corps glorieux dans le ciel et de nous faire part sur la terre du

[1] Gerard. Camerac. *Epist. Patr. Lat.*, tom. CXLII, col. 1270.

sacrement de son corps[1]. » Ces paroles sont un beau monument de la foi du onzième siècle touchant la présence réelle de Jésus-Christ au sacrement de nos autels, même avant que Bérenger eût troublé l'Église à ce sujet.

Lettre de Jean XX à Robert le Pieux.

33. Pour un grand nombre de nobles et de seigneurs féodaux, le principal attrait de ces sectes aussi hostiles à la foi qu'à la civilisation était la perspective de s'emparer impunément des biens de l'Église et des monastères. La licence dans la doctrine autorisait la spoliation ; il en est toujours ainsi. Le pape Jean XX se préoccupait à juste titre du danger que ces pernicieuses erreurs faisaient courir à la société chrétienne. Voici la lettre qu'il écrivait à Robert le Pieux en cette circonstance : « Nous étions donc réservés, très-religieux roi, à ces temps mauvais où la charité s'éteint dans les cœurs et où l'iniquité surabonde. L'état ecclésiastique est confondu, l'ordre de la religion sainte foulé aux pieds, la piété et la justice outragées, les édits royaux aussi bien que les décrets apostoliques audacieusement violés. Et ce sont des hommes qui se disent chrétiens qui en viennent à de tels excès ! Votre royale sublimité a le devoir de veiller plus que jamais pour maintenir dans l'étendue de ses États la règle de la foi catholique, et faire triompher la vérité contre ses ennemis, afin que par vous les bons deviennent meilleurs et que les pervers soient ramenés dans la voie du bien. Ce n'est pas seulement à notre autorité pastorale que ce devoir est imposé en vertu du serment de notre ordination ; il l'est aux rois par celui de leur sacre. » Après cette énergique exhortation, le pape signale les violences commises contre les plus vertueux personnages et en particulier contre le vénérable Odilon, abbé de Cluny, qu'une sainteté éminente ne mettait point à l'abri de pareilles persécutions. Il se plaint de « l'influence exécrable » de quelques seigneurs qui poussaient à l'épiscopat des sujets indignes, afin de les avoir plus tard pour complices dans leurs entreprises sacriléges. Puis il reprend en ces termes : « Ils osent se déchaîner ouvertement contre l'autorité de l'Église romaine, laquelle a droit

[1] Gerard. Camerac. *Epist. Patr. Lat.*, tom. CXII, col. 1272.

de juger toutes les autres églises, sans que nul puisse ni appeler de son jugement ni le réformer. » Quelle folie a un chrétien, disait Léon le Grand, d'outrager celui qui représente le bienheureux Pierre prince des apôtres, et dont ce porte clefs du royaume céleste est le tuteur et le patron! » Pour réprimer la rage et l'insolence de ces criminels, pour sauvegarder contre leurs attentats les églises et les monastères placés sous notre protection, et en particulier l'illustre abbaye de Cluny, nous avons adressé à notre bien-aimé fils Odilon pour lui et ses successeurs à perpétuité un privilége revêtu de notre autorité apostolique, dont nous transmettons un exemplaire à votre sublimité royale, afin qu'elle lui donne force de loi dans ses États et le fasse notifier à tous les évêques et à tous les seigneurs, en sorte que quiconque, soit prince, soit évêque, oserait le transgresser tombe à la fois sous le coup de l'anathème apostolique et sous la vindicte des décrets royaux [1]. »

Mort de Robert le Pieux

34. Le roi Robert comprenait d'autant mieux la nécessité de joindre ses efforts à ceux du courageux pontife, qu'il voyait son autorité souveraine méconnue, et qu'il lui fallait combattre, les armes à la main, contre ses propres enfants [2]. Au retour d'une expédition décisive en Bourgogne, le pieux roi fut contraint par la maladie de s'arrêter à Melun. « C'était, dit le biographe, le jour de la fête des saints apôtres Pierre et Paul (29 juin 1031). Ce même jour, à la sixième heure (midi), il y eut une éclipse de soleil telle, que l'on ne discernait plus les objets à côté de soi. Hélas! on sut bientôt ce que présageait à la France un phénomène si extraordinaire. Durant les vingt et un jours que dura la maladie du très-saint roi, on l'entendit sans cesse répéter les psaumes de David, en sorte qu'on peut lui appliquer l'éloge mérité par le patriarche saint Benoît:

Psalmicen assiduus nunquam dabat otia plectro,
Sacra canens, obiit psalmicen assiduus [3].

[1] Joann. XX. *Epist* XI, *Patr. Lat.*, tom. CXLI, col. 1145.

[2] Cfr. chapitre VI de ce présent volume n. 33.

[3] « Psalmiste assidu, la lyre de David résonnait sans cesse sur ses lèvres; en chantant les hymnes sacrés il mourut psalmiste infatigable. »

Ce bienheureux chevalier du Christ savait que la région de la paix n'est point en ce monde, et que pour trouver le port il faut quitter les rivages de la terre. Il avait hâte d'échanger les tristesses de l'exil pour les joies de la patrie immortelle. Voir le Christ mon Dieu dans les splendeurs de sa gloire, disait-il, c'est mon seul bonheur ! — Le nom de Jésus revenait à chaque instant sur ses lèvres. Pour être admis à contempler le roi éternel dans son ineffable puissance, il invoquait l'intercession des anges, des archanges et de tous les élus de Dieu. D'une main défaillante il traçait le signe de la croix sur son front, ses yeux, ses narines, ses lèvres, sa poitrine et ses oreilles, en mémoire des mystères de l'incarnation, de la nativité, de la passion, de la résurrection, de l'ascension et de la descente du Saint-Esprit. Suivant une coutume à laquelle il fut fidèle toute sa vie, il avait près de lui de l'eau bénite et en faisait un continuel usage. Sentant redoubler l'ardeur de la fièvre, il demanda le viatique du corps et du sang de Notre Seigneur Jésus-Christ. Quelques instants après, il s'envola au royaume du Roi des rois, du Maître des maîtres, dans les palais de la bienheureuse immortalité (20 juillet 1031), au moment où l'aurore se levait sur le *castrum Milidunum* (Melun). Son corps fut transporté à Paris, et déposé au monastère de Saint-Denys près du tombeau de son père Hugues-Capet, au pied de l'autel de la Sainte-Trinité. Le deuil fut immense; les lamentations de la foule s'élevèrent jusqu'au ciel. Les moines pleuraient la mort d'un roi qui fut leur père ; tous les ordres du clergé perdaient en sa personne leur appui et leur consolation; le cortége innombrable des veuves et des orphelins rappelait avec des gémissements et des sanglots les bienfaits de sa main généreuse. Le même cri retentissait de toutes parts. Dieu tout-puissant ! disait la multitude éplorée, ne nous reste-t-il donc plus qu'à mourir, quand vous nous enlevez le plus tendre des pères ? — Et se frappant la poitrine, les malheureux se prosternaient près du cercueil, suppliant le Dieu de toute sainteté de faire miséricorde au plus saint des rois. Que de regrets, hélas ! que de prières et de vœux ! Pour donner satisfaction à la douleur publique, il fallut durant plusieurs heures répéter ces acclamations funèbres : Nous avons

connu le repos et la paix sous le sceptre du bon roi Robert! Il nous protégeait contre tous les ennemis. Au père pieux, au père de la noblesse et du peuple, au père de tous les gens de bien, regrets éternels! Que son âme soit heureuse; qu'il repose dans le salut, qu'il entre heureusement au séjour des élus, que son séjour soit avec les bienheureux dans le royaume du Christ durant les siècles des siècles [1]! »

Avénement de Henri Ier roi de France. Guerre, peste et famine.

35. Telle fut la fin de Robert le Pieux. Son plus bel éloge est renfermé dans cette autre parole de son biographe: « Il fut roi de ses passions et père de son peuple. » Le jeune prince Henri Ier son fils lui succéda; il apprit bientôt à ses dépens combien il avait été criminel en se laissant entraîner à la révolte contre un tel roi et un tel père. Son frère puîné, Robert, aidé du crédit de la reine Constance, lui disputa le trône et le contraignit de se réfugier près du duc de Normandie. Une guerre civile longue et sanglante désola le royaume. Elle se termina à l'avantage du roi Henri, qui d'ailleurs n'abusa point de sa victoire. Il pardonna généreusement à son frère et lui donna l'investiture du duché de Bourgogne. La reine Constance ne put intervenir dans cette réconciliation; elle mourut de désespoir en apprenant le triomphe de son fils aîné. C'était une fin digne de cette odieuse marâtre. Les malheurs de la France n'étaient pas finis. Aux terreurs de la guerre civile succédèrent des angoisses causées par la plus horrible famine dont l'histoire ait gardé le souvenir. Un dérangement inouï des saisons, des pluies presque continuelles durant trois années consécutives depuis 1030, empêchèrent les grains et les autres productions de venir à maturité. « Le muid de blé, dit un contemporain, s'éleva jusqu'à soixante sous d'or. » Après avoir épuisé les ressources que purent fournir les herbes des prairies et les racines des arbres, on déterra et on mangea des cadavres. On se nourrit ensuite de la chair des vivants qu'on massacrait. Il paraît que la calamité fut surtout extrême dans l'ancien royaume de Bourgogne. Près de Mâcon, on saisit un aubergiste qui avait fait périr et manger chez lui quarante-

[1] Robert. *Reg. Francor. Vita. Patr. Lat.*, tom. CXLI, col. 933.

huit passants, dont on retrouva les crânes. Le comte de Bourgogne, Othon, le fit brûler vif. Mais cette sévérité n'empêcha point qu'un boucher ne mît publiquement en vente de la chair humaine sur le marché de Tournus, il fut aussi condamné au feu, et l'on s'empressa d'enterrer les restes de son abominable commerce. Un malheureux pressé par la faim alla disputer aux vers cet horrible aliment, et s'en nourrit pendant quelques jours. Il subit le même supplice. La famine causa une si grande mortalité, que les vivants ne suffirent plus à enterrer les morts. Les cadavres restaient dans les rues et sur les chemins, au lieu même où ils étaient tombés en défaillance; on fut obligé de construire d'immenses dépôts que la langue énergique de l'époque appela des *charniers*, où l'on jetait pêle-mêle les victimes. Cette stérilité et cette famine, qui avaient commencé en Orient et qui se firent successivement sentir en Grèce, en Italie, dans les Gaules et en Angleterre, cessèrent enfin l'an 1033, dont la seule récolte surpassa en abondance celle de cinq années communes. Ces désastres donnèrent lieu à la charité chrétienne de produire d'héroïques vertus. Le bienheureux Richard de Verdun, saint Guillaume abbé de Saint-Bénigne, saint Odilon de Cluny, se distinguèrent parmi tous les autres par leurs inépuisables largesses. Les évêques et les abbés de toutes les provinces rivalisèrent de zèle pour combattre le fléau. L'Église rendit alors aux pauvres ce qu'elle avait reçu autrefois des riches. On dépouilla les autels, on vendit les vases sacrés pour nourrir les membres souffrants de Jésus-Christ. Par une louable prévoyance, les prélats pourvurent de préférence aux besoins des laboureurs, afin que la terre ne demeurât point sans culture, et que l'espoir de la récolte ne fût point éteint par la mort de ceux qui la devaient préparer.

La Trève de Dieu. Concile de Limoges.

36. Le retour de l'abondance fut accueilli par les peuples comme un bienfait du ciel, et avec une reconnaissance d'autant plus grande, que le contraste était plus sensible. Les évêques et tous les gens de bien profitèrent de ces heureuses dispositions pour remédier aux désordres passés, et surtout pour arrêter, avec les guerres des seigneurs particuliers, l'habitude invétérée du brigandage, les pillages continuels, la profanation des lieux saints, toutes les violences et

tous les sacriléges qui en étaient la suite. Divers conciles dans les provinces d'Aquitaine, de Bourgogne, d'Arles et de Lyon (1030-1033), statuèrent que, pendant les jours consacrés à la mémoire des mystères de la passion du Seigneur, c'est-à-dire depuis le mercredi soir de chaque semaine jusqu'au lundi matin de la semaine suivante, il y aurait suspension d'armes entre tous les citoyens, quel que fût le sujet de leurs querelles. C'était le complément de l'institution déjà inaugurée au concile du Puy sous le titre de « Trève » (*Treuga*) ou « Paix de Dieu [1]. » Dès lors, la guerre fut soumise à des règles dictées par l'humanité, l'honneur et la religion. Une espèce de législation militaire fut publiée par divers conciles et, sous le nom *paçata, pezade*, on établit une milice chargée de réprimer les contrevenants. C'était une victoire que la morale évangélique remportait sur la législation et les mœurs encore barbares du siècle. Les peuples accueillirent ces diverses mesures avec enthousiasme. Pendant que les évêques levaient leurs crosses vers le ciel en signe d'adhésion, la multitude criait, en étendant les mains : « La paix ! la paix ! » confirmant par là le pacte perpétuel qu'ils venaient de contracter entre eux et avec Dieu lui-même. On prit l'engagement solennel de se rassembler tous les cinq ans, pour constater la fidélité avec laquelle la *Trève de Dieu* aurait été observée, et aviser s'il y avait lieu aux moyens de la rendre plus stable. Le concile de Limoges (1031) excommunia les guerriers qui refuseraient de s'associer à ces sages et utiles règlements. Tous les évêques assemblés, tenant à la main des cierges allumés, entendirent la lecture des malédictions suivantes : « Nous excommunions les guerriers qui refusent à leur évêque la paix et la justice. Qu'ils soient maudits, eux et ceux qui les aident à faire le mal ! Maudits soient leurs armes et leurs chevaux ! Que leur demeure soit avec le fratricide Caïn, avec le traître Judas, avec Dathan et Abiron qui furent engloutis vivants dans les enfers ! De même que ces flambeaux s'éteignent à vos yeux, que leur joie s'éteigne à l'aspect des saints anges, à moins qu'ils ne fassent satisfaction avant leur mort et qu'ils ne se sou-

[1] Cf. chapitre III, n. 16 de ce présent volume.

mettent à une juste pénitence ! » En même temps, les évêques renversaient leurs cierges et les éteignaient à leurs pieds. Le lendemain, en session synodale, ils se préoccupèrent des mesures générales à prendre dans le cas où la Trève de Dieu rencontrerait encore des violateurs. « Que ferez vous, demanda le vénérable Odalric, abbé du monastère de Saint-Martial de Limoges, si malgré vos défenses les princes et les seigneurs de cette contrée rompent la paix ? — Nous sommes indécis, répondirent les évêques. Veuillez donc, très aimé père, nous donner à se sujet les conseils de votre expérience. — Odalric répondit : Il n'y a qu'un seul moyen efficace. S'ils refusent de souscrire les engagements de paix, mettez toute la province de Limoges en interdit. Qu'à l'exception des pèlerins, des mendiants et des pauvres, des clercs et des enfants au-dessous de deux ans, nul ne puisse être inhumé en terre sainte. Que l'office divin cesse d'être célébré publiquement dans les églises ; que le baptême soit donné sans solennité dans l'intérieur des maisons. Qu'à midi toutes les cloches sonnent le glas funèbre, que tous les fidèles se prosternent le front dans la poussière pour invoquer la miséricorde du Seigneur et demander la paix. Que les sacrements de pénitence et d'eucharistie ne soient plus administrés qu'aux malades en danger de mort. Que les autels dans toutes les églises soient dépouillés comme le vendredi saint ; que les croix, les statues, les images des saints soient voilés de noir. Les messes seront dites chaque matin par les prêtres, mais les portes des églises resteront fermées. Tant que durera l'nterdit, nul ne pourra contracter mariage ; l'usage de la viande sera défendu dans tout le territoire et l'on observera la même abstinence que celle du carême. Tous les clercs, tous les laïques, laisseront croître leur barbe et leurs cheveux, jusqu'à ce que les princes, chefs du peuple, aient enfin pris le parti d'obéir au saint concile[1]. » — L'avis du vénérable Odalric, adopté par l'assemblée, fut publié sous forme de décret obligatoire.

37. Le concile de Limoges promulgua ensuite une décision du

[1] Labbe, *Concil.*, tom. IX, p. 901.

Question de l'apostolat de saint Martial. Décision du pape Jean XX.

pape Jean XX en faveur de l'apostolat de saint Martial. Cette question tenait depuis quelques années tous les esprits en suspens. On sait que saint Martial, envoyé par saint Pierre dans les Gaules, était l'un des soixante-douze disciples du Seigneur. Né en Judée et parent du prince des apôtres, son nom hébreu ne nous est plus connu. Celui de Martial qu'il adopta depuis paraît être un composé de celui de Marc, s'il faut en croire la tradition grecque qui l'écrit Μαρκίαλιος. Ces faits étaient alors de notoriété publique dans toutes les Gaules, et nul ne songeait à contester à l'église de Limoges l'honneur d'avoir eu pour premier évêque l'un des soixante-douze disciples de l'Évangile. Ce qui faisait l'objet de la controvers était uniquement la question de savoir si l'on pouvait donner à saint Martial le titre d'apôtre, bien qu'il n'eut jamais fait partie des douze qui composèrent le collége apostolique proprement dit. Les plus anciens livres liturgiques recueillis en France, en Angleterre, en Espagne et jusqu'en Orient, étaient favorables aux partisans de l'apostolat; dans les litanies qu'ils contenaient, le nom de saint Martial était joint à celui des apôtres. Mais dans les textes plus récents, saint Martial au lieu d'être nommé le dernier dans le rang des apôtres avait été reporté le premier dans celui des confesseurs. Les adversaires de l'apostolat trouvaient ce changement rationnel, ils soutenaient qu'en dehors du collége apostolique on ne saurait reconnaître d'apôtres. On leur répondait que saint Paul lui-même avait donné le titre d'apôtres aux soixante-douze disciples, dans ce texte de l'Épître aux Corinthiens : *Visus est illis undecim, deinde visus est Jacobo, deinde apostolis omnibus*[1]. On ajoutait qu'Epaphrodite est personnellement désigné par saint Paul comme apôtre : *Necessarium existimavi Epaphroditum vestrum apostolum mittere ad vos*[2] ; enfin, que les textes les plus précis de saint Jérôme et de l'antiquité ecclésiastique donnent le titre d'apôtre à Timothée, à saint Marc, à saint Luc, à Silas et à Onésime, non pas sans doute que ce titre soit égal en dignité à celui des douze apôtres propre-

[1] I Cor., xv, 5 et 7.
[2] Philippe, II, 25.

ment dits, mais parce qu'il représente la mission donnée par le Seigneur lui-même aux soixante-douze disciples quand il les envoya deux à deux *misit illos binos*[1], prêcher le royaume de Dieu en Judée, et qu'il leur dit : *Ecce ego mitto vos sicut agnos inter lupos*[2]. La question ainsi posée avait été soumise par Jourdain évêque de Limoges au pape Benoît VIII[3], qui mourut avant d'avoir pu répondre. Son frère et successeur Jean XX, dans une encyclique adressée à tous les évêques des Gaules, donna la solution définitive en ces termes : « Le très bienheureux Martial, ainsi que nous le lisons dans ses actes, fut baptisé par le prince des apôtres Pierre son parent, avant l'époque de la passion du Sauveur. Il quitta sa famille pour s'attacher au Fils de Dieu vivant encore sur la terre, et le servir comme son maître et Seigneur. Il fut présent à la résurrection de Lazare, il assista à la Cène, il servit le Seigneur durant la cérémonie du lavement des pieds. Après la passion, il vit l'apôtre Thomas mettre le doigt dans les plaies du côté et des mains. Il était avec les apôtres quand il leur fut dit : « Allez, enseignez toutes les nations. Recevez le Saint-Esprit : les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez et retenus à qui vous les retiendrez. » Il vit le Seigneur monter au ciel ; il était dans le cénacle et il reçut l'Esprit-Saint le jour de la Pentecôte ; le don des langues lui fut communiqué ainsi qu'aux autres. Parent de saint Pierre selon la nature et son fils spirituel par le baptême, il suivit le prince des apôtres dans ses missions : il fut envoyé par lui dans les Gaules, où il convertit une foule de païens par la sainteté de sa doctrine et l'éclat de ses miracles. Comment donc se trouve-t-il parmi vous des esprits légers qui lui refusant le titre d'apôtre ne lui reconnaissent que celui de confesseur ! Remarquez que Pierre, celui qui reçut de Jésus-Christ les clefs du royaume céleste, est à nos yeux tout à la fois confesseur, puisqu'il a fait cette confession magnifique : « Vous êtes le Christ Fils du Dieu vivant ; » apôtre, puisqu'il a été envoyé par le Christ lui-même ; martyr, puisqu'il a

[1] Luc, x, 1.
[2] *Ibid.* 3. — Cf. Labbe, *Concil.*, tom. 10, col. 870-890.
[3] Jordanus Lemoviceus. *Epist, Patr. Lat.*, tom. CXLII, col. 1349.

souffert la mort pour son Dieu; prince des apôtres, parce qu'il a lui-même constitué des apôtres tels que Marc baptisé de ses mains, Mathias élu par le sort, Luc, Barnabé, et plusieurs autres. On ne conteste pas à ces derniers le titre d'apôtres, bien qu'ils aient reçu leur mission des apôtres eux-mêmes, pourquoi donc le refuser au bienheureux Martial sous prétexte qu'il ne fut pas du nombre des douze? Si les douze seuls devaient porter ce titre, pourquoi saint Paul le donne-t-il à Épaphrodite? Pourquoi le trouvons-nous donné à Silas, à Jude et à d'autres disciples des apôtres? Le mot *apostolus* signifie envoyé; ceux que Jésus-Christ a envoyés prêcher la foi dans l'univers sont des apôtres. En conséquence, appuyé sur la pierre immuable de la vérité, nous définissons qu'on peut donner au très-bienheureux Martial le titre d'apôtre et célébrer sa fête en cette qualité. Pour mieux attester notre vénération envers ce très-grand apôtre, nous avons dédié en son honneur, dans la basilique de saint Pierre, un autel où il est invoqué chaque jour et où sa mémoire est plus particulièrement honorée la veille des calendes de juillet (30 juin) anniversaire de sa bienheureuse mort[1]. »

Institution de la chevalerie.

Vers le même temps, une nouvelle institution vint seconder la tendance générale à humaniser la guerre; ce fut l'institution de la chevalerie, qui commença en France sous le règne de Robert et de Henri Ier son successeur. La chevalerie chrétienne, à son origine, était une consécration religieuse du noble guerrier à la défense de l'Église et des pauvres. L'homme d'armes qui voulait recevoir cette consécration militaire se présentait à l'évêque, qui bénissait d'abord son épée, afin qu'elle fût employée au service des églises, des veuves et des orphelins, et qu'elle pût les protéger contre la cruauté des païens et des hérétiques. « Comme vous avez donné, disait le pontife, à votre serviteur David de vaincre Goliath, et à Judas Machabée de triompher des nations qui ne vous invoquaient pas; de même, ô mon Dieu! à votre serviteur qui vient courber la tête sous le joug de la sainte milice accordez la force et le cou-

[1] Joann. XX. *Epist.* xv, *Patr. Lat.*, tom. CXLI, col. 1149. — Voir la savante *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial*, par M. l'abbé Arbellot.

rage pour la défense de la justice et de la foi. » L'évêque ceignait l'épée au nouveau chevalier qui se levait ensuite, la brandissait avec force, l'essuyait sur son bras gauche et la remettait dans le fourreau. Le pontife lui donnait alors le baiser de paix ; puis avec l'épée nue qu'il prenait de la main droite, il frappait trois fois le chevalier doucement sur les épaules, en disant : « Sois un guerrier pacifique, vaillant, fidèle et dévoué à Dieu. » La chevalerie n'était accordée qu'aux hommes de race noble et aguerris dans le service militaire. On s'y préparait par un noviciat ; le jeune homme se mettait quelque temps sous les ordres d'un chevalier, avant de prétendre à l'honneur de le devenir lui-même. Les châteaux des seigneurs furent ainsi comme autant de séminaires de chevalerie. La cour du roi de France fut regardée comme l'école suprême de courtoisie pour tout le royaume. Cette hiérarchie d'éducation chevaleresque, en adoucissant les mœurs, rappelait encore la hiérarchie de la subordination politique et montrait la royauté comme le faîte de l'édifice social.

Soulèvement général en Italie. Nouvelle expédition de Conrad. Mort de Jean XX.

39. L'empereur Conrad fit acte de chevalier défenseur des droits du saint-siége, en venant protéger le pape Jean XX contre une conspiration qui s'était formée au sein de Rome. Le souverain pontife échappa avec peine à la mort dont les rebelles le menaçaient. Il fut obligé de fuir (1033), pour laisser à la fureur des partis le le temps de se dissiper. La haine du joug allemand se trouvait au fond de cette explosion factieuse. Voici en quels termes Wippo s'exprime à ce sujet : « Il y eut alors dans toute l'Italie un bouleversement tel, qu'on n'en avait pas encore vu de si formidable dans nos temps modernes. Tous les peuples se soulevèrent à la fois contre leurs princes ; les vassaux et les simples soldats contre leurs seigneurs et leurs chefs ; tous les petits contre les grands. Nul ne voulait plus obéir, les révoltés disaient : Puisque l'empereur ne veut pas nous rendre justice, nous nous la ferons à nous-mêmes. — A cette nouvelle, Conrad s'écria : Les Italiens réclament justice ; ils en paraissent affamés. Vive Dieu ! je les en rassasierai bientôt ! — Il se disposa sur-le-champ à franchir les Alpes. Cependant les princes d'Italie épuisaient tous les moyens

de conciliation, mais en pure perte. A bout de ressources, ils eurent recours aux armes, mais au premier choc, la multitude qu'ils voulaient combattre les écrasa. L'évêque d'Asti périt dans cette rencontre. Les autres s'enfuirent, n'attendant plus de secours que dans l'arrivée de l'empereur [1]. » La présence de Conrad suffit en effet, avec la terreur inspirée aux Italiens par les légions allemandes, pour arrêter cette jacquerie. Le pape put rentrer à Rome, mais ce ne fut pas pour longtemps, car il mourut au mois de juillet de l'an 1033, après un pontificat qui n'avait pas été sans gloire, et dont le cours prospère fit oublier ce que le début avait pu présenter de suspect.

[1] Wippo. *Vit. Conrad. Patr. Lat.*, tom. CXLII, col. 1244.

CHAPITRE NEUVIÈME

SCHISME DES TROIS PONTIFICATS

BENOIT IX (janvier 1033-20 décembre 1046).
SYLVESTRE III (février 1045-20 décembre 1046).
GRÉGOIRE V (mai 1045-20 décembre 1046).

SOMMAIRE.

L'INTRUS BENOIT IX.

§ I. ILLÉGITIMITÉ DE BENOIT IX.

1. Election simoniaque d'un enfant de douze ans au trône pontifical. — 2. Illégitimité de Benoît IX. Témoignage de Raoul Glaber. — 3. Portée du témoignage de Raoul Glaber. — 4. Témoignages de saint Pierre Damien et du pape Victor III. — 5. Témoignage de Guillaume de Malmesbury. — 6. Témoignage d'Othon de Frisingen. — 7. Les écrivains modernes et la prétendue légitimité de Benoît IX.

§ II. CATALOGUES PONTIFICAUX.

8. Les intrus innommés. — 9. Notice du *Codex Regius* et du catalogue de Watterich. — 10. Deux pseudopapes du nom de Gregoire VI. — 11. Notice du catalogue de Zwellen. — 12. Texte d'un manuscrit du Vatican. — 13. Portrait de Benoît IX par Bonizo de Sutri. — 14. Déposition des intrus au concile de Sutri. Election de Clément II. — 15. Discussion du texte de Bonizo. Benoît IX ne reçut jamais les ordres sacrés. — 16. Solution de quelques difficultés.

§ III. CONRAD LE SALIQUE EN ALLEMAGNE.

17. Révolte du duc d'Alémanie. Guerre de Pologne. — 18. Guerre pour la succession du royaume de Bourgogne. Le comte de Champagne Eudes. — 19. Guerre contre les Luitizes.

§ IV. DERNIÈRE EXPÉDITION DE CONRAD EN ITALIE.

20. Arrivée de Conrad à Vérone. Deux diplômes pontificaux. — 21. Entrée de Conrad à Milan. Manifestation séditieuse contre l'archevêque Héribert. — 22. Incarcération par Conrad de l'archevêque de Milan et des évêques de

§ I. Illégitimité de Benoît IX.

Election simoniaque d'un enfant de douze ans au trône pontifical.

1. A la mort de Jean XX, la famille des comtes de Tusculum, avait pour chef Albéric frère du pontife défunt. Albéric s'était habitué à considérer le pontificat suprême comme un bénéfice désormais héréditaire dans la maison de Tusculum. Ses deux frères Benoît VIII et Jean XX venaient de l'occuper non sans gloire durant un espace de vingt et un ans ; le monde catholique avait béni leur administration. A tout prix, le comte de Tusculum voulait garder le trône apostolique dans sa famille ; or, il n'avait que deux fils, l'aîné nommé Grégoire jeune adolescent d'une quinzaine d'années était déjà investi du titre de patrice des Romains ; le second, nommé Théophylacte, avait de dix à douze ans. Ce fut cet enfant que le comte proposa à l'élection des Romains, mettant ainsi le saint-siége en tutelle. Comme jadis Héribert de Vermandois qui avait fait élire pour la métropole de Rome un enfant du même âge [1], Albéric réussit dans ce projet sacrilége : les mêmes moyens amenèrent le même résultat. L'or d'un côté, l'intimidation de l'autre, étouffèrent toutes les résistances et Théophylacte fut élu sous le nom de Benoît IX. Il ne fut naturellement pas question

[1] Cf. Tom. XIX de cette *Histoire*, p. 425.

de lui conférer encore les ordres sacrés. On dut attendre, comme on l'avait fait pour Hugues de Reims, qu'il eût achevé son éducation. Malheureusement Théophylacte ne devait pas même, comme celui-ci, en profiter pour prendre la moindre teinture de science et d'esprit ecclésiastique. Créé pape à douze ans par la simonie et l'ambition d'un père dénaturé, il ne devait jamais avoir la moindre vocation même à la cléricature. Son nom représente et très-exactement celui d'une victime de la barbarie féodale, en même temps qu'il résume, dans son expression la plus hideuse, la tyrannie infligée au saint-siége par les « capitans » de Tusculum, ces « dévastateurs de l'Église, » ainsi que les appelle Bonizo de Sutri, « ces odieux patrices qui avaient mis la main sur le pontificat comme sur un de leurs fiefs [1]. » Certes, l'historien impartial a lieu de s'étonner qu'en présence d'un acte aussi monstrueux de la tyrannie féodale contre la majesté du trône apostolique, les écrivains rationalistes, loin de protester contre la violence abominable des tyrans, prétendent en faire retomber l'odieux sur l'Église elle-même. Ces fiers amis de la liberté prennent bravement le parti des oppresseurs contre la victime ; ils s'inclinent courageusement devant la magnanimité du loup et dénoncent avec emphase la perversité incurable de la brebis. Saint Pierre Damien, témoin des attentats du comte de Tusculum, tenait un autre langage. « Savez-vous, disait-il, comment on intronise un pape simoniaque? La nuit, une soldatesque avinée se répand dans les rues de la ville, brandissant ses armes et vociférant les plus affreuses menaces contre les cardinaux, les évêques et les prêtres qui refusent leur concours. Porté par le flot tumultueux de l'émeute, le pontife simoniaque prend posses-

[1] Bonizo. *Lib. V ad amicum. Patr. Lat.*, tom. CL, col. 817. Bonizo n'indique pas l'âge de Benoît IX au moment où une élection simoniaque et la pression violente de son père Albéric le portèrent sur le trône pontifical. Mais ainsi qu'on le verra bientôt cet âge est nettement indiqué par Raoul Glaber qui donne à Benoît IX dix à douze ans lors de son étrange promotion : *Puer ferme decennis intercedente thesaurorum pecunia electus exstitit a Romanis* (Rodulph. Glaber. *Historiar.*, lib. IV, cap. v, col. 679) *Fuerat sedi Romanæ ordinatus quidam puer circiter annorum duodecim, contra jus fasque* (*Ibid.* lib. V, cap. v, col. 698. *Patr. Lat.*, tom. 142.)

sion d'un siége qu'il profane. On distribue ensuite pour faire taire le peuple l'argent à pleines poignées dans toutes les régions urbaines, sur les places publiques, dans les ruelles, dans les carrefours. C'est ainsi qu'on envahit l'arche sacrée du bienheureux Pierre. Rome se change en un atelier où la simonie établit son enclume et ses marteaux. O crime ! ô forfait ! ce sont les biens de l'Église, les trésors du prince des apôtres qui payent les abominables trafics de Simon le Mage ; jadis Pierre foudroyait Simon, aujourd'hui Simon se fait payer par le prince des apôtres [1]. »

Illégitimité de Benoît IX. Témoignage de Raoul Glaber.

2. Ce fut dans tout le monde catholique un cri d'indignation et d'horreur, quand on apprit le nouvel attentat du comte de Tusculum. On peut en juger par le passage suivant de Raoul Glaber : « L'épouvantable famine après sept années de désastres venait de finir ; les peuples avaient acclamé la Trêve de Dieu. Pendant que les évêques élevaient leur bâton pastoral en signe d'acquiescement, la multitude, les bras levés au ciel, criait unanimement : La paix ! la paix ! la paix ! Ce fut dans la chrétienté tout entière comme un jubilé qui rappelait ceux de l'antique loi de Moïse. Mais, ô douleur ! le retour de l'abondance ramena les anciens forfaits. Toujours inclinée vers le mal, l'humanité oublia vite les bienfaits de Dieu et le pacte de paix, pour retourner à son vomissement. La parole de l'Écriture se vérifia encore une fois : *Impinguatus et dilatatus recalcitravit*. Les princes des deux ordres ecclésiastique et civil, sans autre loi qu'une avarice insatiable, recommencèrent leurs rapines. A l'exemple des grands, les petits et ceux des classes moyennes [2], s'abandonnèrent aux plus détestables excès. Le débordement du vice atteignait des proportions inouies. Jamais on ne vit tant d'adultères et d'incestes, de meurtres et de parjures, de violences et de dégradation. Pour comble de malheur il ne se trouva presque plus d'hommes en état de s'opposer à tant d'excès : le mot du prophète s'accomplit : *Et erit sicut populus, sic sacerdos*. Non-

[1] S. Petr. Damian. *Epist.* IV, lib. III. *Patr. Lat.*, tom. CXLIV, col. 291.

[2] *Mediocres ac minores.*

seulement la direction des États [1], mais le gouvernement de l'Église elle-même était livré à des enfants. Nos péchés nous valurent cette malédiction et l'on put répéter avec le fils de David : « Malheur à toi, terre ! » On venait, à force d'argent, de proclamer pape universel un enfant de dix à douze ans, neveu des précédents pontifes Benoît VIII et Jean XX. L'or prévalut sur la question d'âge et de sainteté ; contre tout droit, contre toute règle, cet enfant fut élu sous le nom de Benoît IX. Horrible début d'un pontificat qui devait finir plus misérablement encore ! Fréquemment expulsé par les Romains, et traité par eux avec mépris lors même qu'ils le subissaient, ce fantôme de pape n'eut jamais aucun pouvoir. Sa conduite et ses mœurs furent telles que je rougirais d'avoir à les raconter. Enfin, aux acclamations de tout le peuple, il fut une dernière fois chassé par ordre de l'empereur et remplacé par un pontife digne de ce nom. Tels furent les excès de cette période lamentable ; l'or et l'argent, non le mérite élevaient aux premières dignités ecclésiastiques, et le Seigneur put dire comme dans l'Écriture : « Ils ont fait des princes que je ne reconnais pas [2]. »

Portée du témoignage de Raoul Glaber.

3. Ce récit du chroniqueur contemporain ne laisse aucun doute sur l'illégitimité absolue d'un pontificat imposé par une simonie notoire à un enfant de douze ans, lequel « n'eut jamais aucun pouvoir » *nulla potestate viguit* ; fut chassé par les Romains autant de fois que les événements le leur permettaient, *frequenter ejectus* ; et

[1] Raoul Glaber fait allusion ici à la jeunesse de Henri Ier que la mort de Robert-le-Pieux venait d'investir du royaume de France.

[2] Rodulf. Glaber, *loc. cit.* col. 679 et 698. Nous croyons devoir reproduire dans leur texte original quelques-unes des expressions du chroniqueur qui démontrent que Benoît IX ne fut jamais considéré ni à Rome ni par le reste de la catholicité comme un pape légitime. *Nam et ipse universalis papa romanus, nepos scilicet duorum Benedicti atque Joannis, qui ei præcesserant, puer ferme decennis intercedente thesaurorum pecunia electus exstitit a Romanis. A quibus exinde frequenter ejectus ac inhoneste receptus, nulla potestate viguit.—Quem scilicet sola pecunia auri et argenti plus commendavit quam ætas aut sanctitas. Et quoniam infelicem habuit introitum, infeliciorem persensit exitum. Horrendum quippe referri turpitudo illius conversationis et vitæ. Tunc vero cum consensu totius Romani populi atque ex præcepto imperatoris ejectus est a sede, et in loco ejus subrogatus est vir religiosissimus.*

conspué par eux lorsqu'il leur fallut le subir *inhoneste receptus*. Durant les douze années que ce pape nominal, instrument et victime de la féodalité, dut passer d'abord en éducation, puis avec la liberté progressive que l'adolescence lui donna peu à peu, il ne prit nullement ni le caractère ni les mœurs cléricales. Raoul Glaber se refuse par pudeur à écrire le détail de ses excès et de ses débordements : *horrendum quippe referri turpitudo illius conversationis et vitæ*. Nous suppléerons à ce silence par des récits plus circonstanciés, puisés à des sources récemment ouvertes par la paléographie moderne. Un enfant de douze ans, créé pape par l'ambition d'un père dénaturé, n'était pas dans des conditions bien favorables pour avoir une vocation sérieuse au sacerdoce. A douze ans, il n'avait pas cette vocation; elle ne lui vint pas depuis. La contrainte qu'on voulut lui imposer le jeta dans le désordre : mais la faute et le scandale en sont tout entiers au comte de Tusculum son père. L'Église de Jésus-Christ la chaire apostolique mises à l'encan et profanées par de telles mains sont l'une et l'autre étrangères à des scandales dont elles subirent la douloureuse épreuve mais dont elles furent pleinement innocentes. Aussitôt que la pression du comte de Tusculum céda devant la puissance prépondérante de l'empereur, les Romains s'empressèrent de chasser définitivement le prétendu pape : *Cum consensu totius Romani populi atque ex præcepto imperatoris ejectus est*. Il faut donc, suivant l'expression que Raoul Glaber emprunte à l'Écriture pour rendre plus énergiquement sa pensée, mettre Benoît IX au rang de ces princes de l'Église « que le Seigneur ne reconnaît pas : » *Principes extiterunt, et non cognovi*.

Témoignages de saint Pierre Damien et du pape Victor III.

4. Telle est, ce nous semble, la conclusion qui ressort naturellement du texte de Raoul Glaber. Elle est pleinement confirmée par deux autres témoignages contemporains, beaucoup plus autorisés encore. Saint Pierre Damien qualifie d'intrusion le pontificat de Benoît IX, « lequel, dit-il, succéda à son oncle Jean XX par invasion » *invasione successit* [1]. L'abbé du Mont-Cassin Didier, depuis

[1] Voici le texte de S. Pierre Damien : *De æquivoco quoque ejusdem Benedicti*

pape sous le nom de Victor III (1086-1088), est plus explicite. Voici ses paroles : « Il y eut une période lamentable durant laquelle le siége apostolique fut occupé par des pontifes qui n'en avaient que le nom seul. De ce nombre fut Benoît IX, fils du consul Albéric. Ce nom de Benoît (béni) fut une véritable antiphrase, il était loin de représenter des œuvres de bénédiction. Celui qui le portait suivit les traces de Simon le Mage, et non celles de Simon-Pierre. Son père, lui avait, en semant l'or parmi le peuple, obtenu le souverain pontificat. Je ne pourrais sans horreur rappeler les excès, les hontes, les crimes, dont sa vie fut souillée; je me bornerai donc à dire comment le Seigneur tout puissant, daignant enfin jeter un regard de miséricorde sur son Église, la délivra de cette exécrable oppression. Après avoir quelque temps multiplié sans repos ni trève les rapines, les meurtres et la plus abominable tyrannie dans la ville de Rome, Benoît IX vit la population tout entière se révolter contre lui; il fut dépossédé de la chaire pontificale et chassé de la ville. On procéda à une nouvelle élection, où malheureusement l'argent joua encore un rôle. Les suffrages furent de nouveau achetés, au mépris de toutes les lois canoniques, par l'évêque de Sabine, Jean, qui prit le nom de Sylvestre III. Mais trois mois après son installation, Benoît IX revenait avec l'armée des comtes de Tusculum et rentrait dans la ville en maître irrité. Chassé ignominieusement par lui, Sylvestre retourna à son évêché de Sabine. En recouvrant le pouvoir, Benoît n'avait pas changé de mœurs. Selon la parole de l'Écriture, « cet adolescent suivait sa voie, et en prenant des années il ne changeait pas de direction. Son cœur s'endurcissait au crime; il persévérait comme auparavant dans les mêmes iniquités. Cependant il se voyait l'objet du mépris universel aussi bien de la part du clergé que de celle du peuple; ses crimes soulevaient un cri de réprobation générale. Il prit alors conseil de sa propre infamie; le souverain pontificat pesait horriblement à ce disciple d'Épicure, dont l'unique loi était le plaisir. S'abouchant donc avec

papæ atque nepote, qui post eum tertius, Joanni secundus in Romanæ sedis invasione successit, idem mihi narravit humbertus, etc. (S. Petr. Damian. *Opuscul.* XIX. *De abdicat episcop.* cap. III, *Patr., Lat.,* tom. CXLV, col. 428.

l'archiprêtre Jean, dont la réputation de vertu était d'ailleurs excellente, il convint moyennant une grosse somme d'argent de lui laisser le pontificat. Le marché conclu, Benoît IX quitta la ville et se retira dans les châteaux du comte de Tusculum. L'archiprêtre Jean prit le nom de Grégoire VI; il administra le siége deux ans et huit mois jusqu'à l'arrivée du roi Germain Henri III, lequel venait faire reconnaître son autorité en Italie et recevoir la couronne impériale (1047). Avant d'entrer à Rome, le roi convoqua à Sutri un concile où se rendirent en grand nombre les évêques, les abbés, les principaux du clergé et de l'ordre monastique. Il y appela Grégoire VI, lui mandant que sa présence était absolument nécessaire pour traiter des affaires de l'Église, et mettre un terme aux malheurs du saint-siége, disputé par trois titulaires s'arrogeant le titre de papes. Dans la pensée du roi, cette situation devait se dénouer par une sentence de déposition que le concile prononcerait simultanément contre les trois envahisseurs de la chaire apostolique. Après quoi on procèderait dans une élection canonique au choix d'un pape légitime, qui pût gouverner le troupeau du Seigneur selon les règles fixées par les pères. Ceux des évêques que le roi envoya à Grégoire VI pour l'engager à venir à Sutri se gardèrent bien de laisser entrevoir à ce pontife la résolution de leur maître. Grégoire se persuada qu'on déposerait Benoît IX et Sylvestre III, les deux premiers intrus, et qu'on le maintiendrait lui-même au souverain pontificat. Dans cet espoir, acceptant l'invitation de grand cœur, il vint se réunir au roi et aux évêques pour l'ouverture du concile. Mais dans le cours de la discussion synodale, il ne tarda guère à comprendre la vérité. Le premier, il reconnut l'impossibilité pour lui de rester au rang suprême ; il descendit du trône pontifical, se dépouilla lui-même des ornements de sa dignité et, demandant pardon de sa faute, remit à l'assemblée un acte d'abdication. Le roi fit ensuite son entrée solennelle à Rome. Le clergé et le peuple, réunis à la basilique de Saint-Pierre, procédèrent à l'élection d'un pape légitime. Il ne se trouva parmi les clercs de l'Église romaine aucun sujet capable de porter dignement un pareil fardeau. Les suffrages se portèrent

donc sur l'évêque de Bamberg, Suidger, qui prit le nom de Clément II et gouverna pieusement l'Église de Jésus-Christ [1]. »

Témoignage de Guillaume de Malmesbury.

5. Tel est le récit du pape Victor III. Il est évident que pour lui, comme pour saint Pierre Damien et Raoul Glaber, le fils du comte de Tusculum, l'enfant de dix ou douze ans promu par simonie au pontificat, ne fut qu'un pseudopape sans aucun des caractères qui constituent la légitimité d'un véritable vicaire de Jésus-Christ. Son élection entachée d'un vice originel notoire, accomplie en violation de toutes les lois canoniques, était nulle de plein droit. Aucun homme sérieux ne pourrait en disconvenir. Si pourtant l'enfant ainsi illégalement élu fût devenu plus tard un ministre de l'Église digne de ce nom, et que l'assentiment du clergé et du peuple romain eût ratifié ultérieurement un choix nul dans le principe, il y aurait dans le fait même de cette reconnaissance une sorte de confirmation rétrospective et de réélection implicite. Mais ce fut précisément le contraire qui arriva. Jamais, on vient de le voir, Benoît IX n'obtint que le mépris du clergé de Rome et la haine d'un peuple dont il se fit, non le pasteur ou le père, mais le bourreau. Théophylacte, fils du comte Albéric de Tusculum, ne fut donc, sous le titre de Benoît IX, qu'un pseudopape, absolument comme l'avait été à dix-huit ans sous le nom de Jean XII le fils du premier Albéric, le criminel Octavien de funeste mémoire [2]. Les circonstances dans lesquelles surgit l'intrusion de Benoît IX expliquent comment elle put se prolonger douze ans pour le malheur de l'Église et la honte de Rome. La terrible insurrection populaire, véritable jacquerie, dont nous avons signalé l'explosion dans les diverses provinces de l'Italie septentrionale, avait repris une nouvelle recrudescence après le départ de l'empereur Conrad [3]. Celui-ci obligé, comme on le verra bientôt, de recommencer une expédition qui absorba complétement ses préoccupations et ses forces, laissa la ville de Rome livrée en proie au pseudopape. Les comtes de Tusculum étaient ses alliés politiques, il avait dès lors un puis-

[1] Victor III, *Dialog.*, lib. III, *Patr. Lat.*, tom. CXLIX, col. 1005.
[2] Cf. Tom. XIX de cette *Histoire*, p. 460, 550 et 556.
[3] Cf. chapitre précédent derniers alinéas.

sant intérêt à les ménager. Benoît IX était leur pape ; il le leur laissa pour ne pas augmenter par une rupture le nombre déjà trop considérable des ennemis qu'il avait à combattre. Tout conspirait donc, en ces tristes conjonctures, contre l'honneur du saint-siége et la dignité apostolique. Ce que devint l'église romaine durant cette éclipse du pouvoir pontifical, on peut s'en faire une idée par les paroles suivantes de Guillaume de Malmesbury, « Sauf quelques petites fermes voisines de Rome, tous les biens, tous les revenus appartenant aux basiliques de la cité sainte, furent aliénés ou spoliés. Les offrandes volontaires des fidèles étaient la seule ressource qui restât pour l'entretien du clergé et la subsistance des pauvres. Les villes et autres domaines de l'État ecclésiastique étaient livrées par le pseudo-pape à ses bandes de soldats, ou plutôt de brigands. Tous les chemins, toutes les routes d'Italie, étaient couverts de bandits qui détroussaient impunément les voyageurs, ne laissant passer aucun pèlerin sans le maltraiter ou le rançonner. De chaque sentier surgissaient des essaims de pillards, et l'on ne pouvait plus voyager qu'avec des bataillons d'escorte. Les bandits laissaient leurs victimes, riches ou pauvres, complétement dénudées ; les supplications ne touchaient pas leur cœur ; la moindre velléité de résistance était punie de mort. Dans toutes les provinces de l'univers catholique on dut interrompre les pèlerinages à Rome ; les fidèles préféraient distribuer à leurs propres églises les aumônes expiatoires qu'ils avaient à faire, plutôt que d'aller au péril de leur vie enrichir les brigands italiens. Mais, ajoute le chroniqueur, combien plus déplorable encore n'était pas la situation intérieure de Rome, cette ville jadis le centre de toute sainteté ! Les sicaires s'y promenaient en plein forum, guettant leurs victimes. Si quelque malheureux pèlerin, à travers mille dangers et d'incroyables fatigues, avait réussi à dérober sa tête aux routiers de l'extérieur, les sicaires l'attendaient aux portes de Saint-Pierre pour le piller toujours et trop souvent l'assassiner. Le glaive nu à la main, ils le poursuivaient jusque sur le tombeau des apôtres, jusqu'au pied des saints autels. Ils s'emparaient des pieuses offrandes, pour les dépenser en orgies et en débauches. Telle était, ajoute le chroniqueur, la

situation du siége apostolique sous d'indignes usurpateurs [1]. »

Témoignage d'Othon de Frisingen.

6. Ces divers témoignages empruntés aux écrivains d'Italie, de France, d'Angleterre, établissent péremptoirement l'illégitimité de Benoît IX. Nous pourrions y joindre ceux de Léon d'Ostie, d'Arnulf de Milan, de la chronique de Farfa, d'Hermann Contract, tous également significatifs [2]. Il nous suffira de citer un passage d'Othon de Frisingen pour montrer que l'Allemagne elle-même, en dépit de la tolérance intéressée de l'empereur Conrad, considérait aussi le pape de douze ans comme un abominable intrus. « A cette époque, dit le chroniqueur allemand, l'Église de Dieu eut à subir au sein de la ville de Rome une confusion inexprimable, *pudenda confusio*. Trois intrus, dont l'un se faisait appeler Benoît, occupaient simultanément le siége romain. Pour comble de misère, ils s'étaient partagé entre eux les grandes basiliques patriarcales avec leurs revenus. L'un trônait à Saint-Pierre ; le second à Sainte-Marie-Majeure ; le troisième, c'était Benoît, au palais de Latran. Leur conduite était infâme ; je le sais très-pertinemment, ajoute Othon, pour avoir entendu moi-même à Rome raconter tous ces détails par des témoins oculaires [3]. Or, continue le chroniqueur, un vénérable prêtre de Rome, nommé Gratien, plein de zèle et de piété filiale pour la sainte Église, dont il voyait les établissements réduits à la plus extrême misère, alla trouver ces trois hommes et les conjura de rendre les revenus ecclésiastiques à leur pieuse destination. Il réussit à l'obtenir ; on laissa seulement à Benoît dont l'autorité paraissait prépondérante les rentes du denier de Saint-Pierre pro-

[1] Willelm. Malmesbur. *Gest. reg. Anglor.*, lib. II, cap. CCI, *Patr. Lat.*, tom. CLXXIX, col. 1183.

[2] Voir le texte de ces chroniqueurs au tom. I, p. 712 des *Pontificum romanor.* de M. Watterich.

Voici le texte d'Othon de Frisingen : *Circa idem tempus pudenda confusio Ecclesiæ Dei in urbe Roma fuit. Tribus ibi invasoribus, quorum unus Benedictus dicebatur, sedem illam occupantibus atque ad majoris miseriæ cumulum divisis simul cum redditibus patriarchiis, uno ad sanctum Petrum, altero ad sanctam Mariam Majorem, tertio id est Benedicto in palatio Lateranensi sedente, flagitiosam et turpem vitam, ut egometin Urbe Romanis tradentibus audivi.* (Otho. Frising. *Chronicon*, lib. VII, cap. XXXII. — Watterich., *loc. cit.*)

venant du royaume des Anglo-Saxons. Le succès de cette négociation fut acclamé par les citoyens de Rome; le prêtre Gratien reçut de l'enthousiasme populaire le surnom de libérateur de l'Église de Dieu. Pour le récompenser de son zèle, les citoyens l'élurent souverain pontife sous le titre de Grégoire VI. Cependant le roi de Germanie, franchissant les Alpes avec son armée, annonça l'intention de venir à Rome pour y rétablir l'ordre. Grégoire VI se porta à sa rencontre à Sutri, et offrit, dit-on, au prince pour se le rendre favorable un diadème d'or. Il n'en fut pas moins déposé, ainsi que les trois autres pseudopapes; et un pontife légitime, Suidger, évêque de Bamberg, promu canoniquement au siége apostolique, prit le gouvernement de l'Église sous le nom de Clément II. »

Les écrivains modernes et la prétendue légitimité de Benoît IX.

7. Tel est le récit d'Othon de Frisingen. Pour lui comme pour tous les autres chroniqueurs déjà cités, Benoît IX ne fut qu'un misérable intrus. C'est donc à tort qu'on avait jusqu'ici inscrit le nom de cet envahisseur du siége apostolique parmi ceux des papes légitimes. Baronius lui-même, après avoir constaté que l'élection de Benoît IX due à la violence et à la simonie était nulle de soi, déclarait cependant que « l'univers chrétien ayant depuis reconnu la juridiction de ce pape, lui avait ainsi conféré après coup une légitimité qu'il n'avait pas dans le principe [1]. » Quand le docte cardinal parlait ainsi, la plupart des documents que nous venons d'analyser étaient encore enfouis dans la poussière des bibliothèques. Il n'avait sous les yeux que des textes incomplets ou tronqués, entre autres quelques copies manuscrites de diplômes par lesquels un pape du nom de Benoît adressait le pallium à l'archevêque de Hambourg Hermann, ainsi qu'à ses deux successeurs immédiats Bézelin surnommé Albrand et Adelbert. Baronius attribuait ces chartes pontificales, qui d'ailleurs n'étaient pas datées, au règne de Benoît IX. Dès lors il se crut en droit de conclure que cet intrus, malgré la nullité de son élection primitive, aggravée dans la suite par l'infamie de ses mœurs, avait cependant été reconnu sans hésitation par l'univers chrétien comme un véritable et légitime

[1] Baron. *Annal.* 1033.

pape[1]. « Tant était grande à cette époque, ajoute-t-il, la vénération du monde catholique pour l'église romaine ! Il suffisait qu'un titulaire quelconque fut promu sur le trône de saint Pierre pour qu'on honorât dans sa personne le prince des apôtres qu'il représentait[2]. » Toute cette argumentation de Baronius tombe absolument à faux devant les découvertes récentes de la science chronologique. Les trois archevêques de Hambourg Hermann, Bézelin et Adelbert, qu'il supposait en communion avec Benoit IX, se succédèrent l'un à l'autre dans la période chronologique de l'an 1012 à l'an 1024[3], dix années par conséquent avant la promotion schismatiques de Benoît IX en 1033. Ce pseudopape ne leur écrivit donc jamais, ou plutôt la chancellerie romaine ne leur adressa aucune lettre sous son nom. Les chartes que Baronius attribuait à Benoît IX appartenaient à Benoît VIII (1012-1024) ; de là, l'erreur très-involontaire du savant cardinal. Mais si nous ne pouvons lui faire le moindre reproche au sujet d'une inexactitude que l'état de la science à son époque ne lui permettait pas de contrôler, il nous est impossible d'admettre le même moyen d'excuse pour les historiens plus récents qui, sans se donner la peine d'examiner la question après lui, n'ont pas tenu le moindre compte des nouveaux documents successivement remis en lumière[4]. Nous ne voulons point ici faire allusion à Fleury, dont on ne pouvait attendre de sérieuses recherches sur ce point. Il eut cependant la loyauté

[1] *Porro in christiano orbe cognitum fuisse et habitum ipsum Benedictum absque controversia Romanum pontificem liquet. Etenim ab eodem petiisse pallium constat et obtinuisse archiepiscopum Hamburgensem Hermanum, ejus successorem Bezelinum cognomento Albrandum, et qui eidem subrogatus est Adelbertum.* (*Annal. Ibid.*)

[2] *Interim autem, quod mireris, tanta vigebat tunc observantia toto catholico orbe erga romanam ecclesiam, ut quemcumque audirent trono insidere Petri, colere eum et venerari non detrectarent, cum non ipsum sedentem, sed eum cujus vice sederet, in primis attenderent.* (Baron. *Annal. ibid.*)

[3] Cf. Lappenberg. *Hamburg. Urkund.* I, 71. — *Patr. lat.*, tom. CXLI, col. 1368.

[4] A l'époque où écrivait Baronius, les œuvres de saint Pierre Damien n'avaient même pas été publiées, et le grand cardinal n'en connaissait que quelques fragments manuscrits.

de ne pas se prononcer sur le fait de la légitimité de Benoît IX. La trouvant admise par le grand annaliste Baronius, il n'était pas dans son rôle de la contester[1]. On a au contraire le droit de s'étonner que des auteurs beaucoup plus modernes, dont la prétention était de remonter aux sources pour dégager l'histoire ecclésiastique des erreurs qui l'encombrèrent si longtemps, aient pu hasarder des assertions comme celle-ci : « L'autorité de Benoît IX fut reconnue et respectée par toute la terre. On écoutait saint Pierre même dans son indigne successeur. Il donna successivement le pallium à trois archevêques de Hambourg Hermann, Bézelin surnommé Albrand et Adalbert[2]. » Le même anachronisme est reproduit sans scrupule par M. Henrion dans son « Cours complet d'histoire ecclésiastique[3]. » Le docteur Jaffé à fait justice de ces erreurs d'un autre âge, en supprimant du *Regestum* de Benoît IX les prétendues lettres aux archevêques de Hambourg[4]. Il est d'ailleurs constant que la chancellerie romaine expédia au nom de Benoît IX, durant les douze années de ce pontificat en commende, un assez grand nombre de bulles dont nous ferons connaître les plus importantes. Il en avait été de même sous le règne du pape féodal Jean XII ; ce qui ne légitimait nullement la situation de ce dernier. Tous les antipapes ont eu leur *Regestum*, ce qui ne les saurait non plus réhabiliter. La condition de Benoît IX est sur ce point exactement semblable. La connivence de l'empereur Conrad lui valut peut-être quelques adhésions épiscopales en Allemagne, par exemple celle de Poppo, métropolitain de Trèves, dont nous aurons bientôt à parler. Ces adhésions isolées et lointaines sont, nous l'avons vu, en opposition formelle avec la grande masse des témoignages contemporains. Il est donc absolument contraire à l'exactitude historique d'affirmer que « l'autorité de Benoît IX fut reconnue et respectée par toute la terre. » Pour être dans le vrai,

[1] Fleury. *Histoire eccl.*, l. LIX, chap. XXI, XLVII, LIII.

[2] Rohrbacher. *Hist. univ. de l'Egl. cathol.*, livr. LXIII, 2e édit. Gaume, 1851, tom. XIII, p. 481.

[3] Tom. XIX, col. 595.

[4] Jaffé. *Regest. romanor pontific.* p. 360-362.

il faudrait retourner la proposition et dire que toute la terre conspua l'intrusion de cet enfant de douze ans sur le siége apostolique. Les documents qu'il nous reste à présenter au lecteur appuieront encore cette conclusion, tout en fournissant quelque lumière nouvelle sur une des périodes restée jusqu'ici la plus obscure de l'histoire ecclésiastique.

§ II. Catalogues Pontificaux.

Les intrus innommés.

8. On aura sans doute remarqué dans le récit d'Othon de Frisingen une particularité dont les autres chroniqueurs antérieurement cités ne parlent point. Othon, qui avait puisé ses renseignements à Rome même, nous apprend que trois compétiteurs, dont l'un était Benoît IX, siégeaient simultanément, celui-ci au palais de Latran, et les deux autres à Saint-Pierre et à Sainte-Marie-Majeure. « Tous trois, dit-il, menaient une vie aussi criminelle qu'infâme, comme me l'ont affirmé à Rome même des témoins oculaires. » Le vertueux prêtre Gratien fit une démarche près de ces trois intrus pour obtenir que, cédant une partie des revenus dont ils s'étaient emparés, on pût subvenir à l'entretien du clergé et à la subsistance des pauvres. Le succès de la négociation valut au prêtre Gratien une telle reconnaissance de la part des citoyens, qu'ils le promurent lui-même au souverain pontificat sous le nom de Grégoire VI. Dès lors, s'il faut s'en rapporter au témoignage d'Othon de Frisingen, il y aurait eu par le fait de cette nouvelle élection, un quatrième pape s'ajoutant aux trois qui prétendaient déjà l'être. Cependant nous ne connaissons d'après les autres documents analysés jusqu'ici que trois de ces compétiteurs, savoir Benoît IX, Sylvestre III et Grégoire VI. Quel aurait été le quatrième ? Othon de Frisingen ne le dit pas. S'est-il trompé sur ce point ? cela est possible. Toutefois le *Codex Regius* va plus loin encore. Ce ne serait pas seulement quatre intrus mais six, qui durant ce schisme lugubre auraient tour à tour usurpé le titre de pape. Voici la notice du *Codex Regius*.

9. « Benoît IX né à Tusculum était fils d'Albéric; il siégea

Notices du *Codex Regius* et du catalogue de Watterich.

treize ans. Il fut une première fois chassé du pontificat et remplacé par un évêque qui prit le nom de Sylvestre III. Celui-ci fut expulsé à son tour et Benoît recouvra le pouvoir. Il en fut bientôt dépossédé pour la seconde fois et remplacé par Jean, archiprêtre de Saint-Jean-Porte-Latine, qui prit le nom de Grégoire. Mais comme celui-ci était absolument illettré, il fit sacrer en même temps que lui un autre pontife pour exercer les fonctions du ministère ecclésiastique. Le pape associé déplut à un grand nombre de citoyens, et on en créa un troisième qui remplit l'office des deux autres. On les vit donc un contre deux et deux contre un se disputer le pouvoir jusqu'à l'arrivée du roi germain Henri. A cette époque, Grégoire mourut. Henri fit déposer canoniquement les deux autres et les remplaça par Suidger, évêque de Bamberg, lequel prit le nom de Clément II et fut mis par Henri en possession du siége apostolique[1]. » Quelle que soit la valeur de cette donnée du *Codex Regius*, elle est entièrement nouvelle et diffère de tous les autres documents jusqu'ici connus. Le catalogue de Watterich ne porte que des indications fort laconiques. En voici les termes : « Benoît IX, fils d'Albéric, était neveu de Benoît VIII et de Jean XX ; il siégea quatorze ans, quatre mois et vingt jours. On le chassa du trône pontifical et il fut remplacé par l'évêque de Sabine Jean, auquel on donna le nom de Sylvestre III. Celui-ci occupa injustement le siége apostolique pendant quarante-huit jours, après lesquels il fut expulsé et Benoît se réinstalla pendant un mois et vingt et un jours. Il céda ensuite volontairement le ponti-

[1] *Benedictus IX natione Tusculanus, ex patre Alberico, sedit annis XIII. Iste est ejectus de papatu et factus papa episcopus qui infra vocatus est Silvester, et iste quoque est ejectus, et Benedictus recuperavit pontificatum ; et iste vero est ejectus et datus est papatus Joanni archipresbytero Sancti-Johannis-ante-Portam-Latinam, qui Gregorius sextus infra dictus est. Et habito papatu, cum esset rudis litterarum, alterum papam ad vices officii ecclesiastici exequendum secum consecrari fecit. Quod cum multis non placeret, tertius superinducitur qui solus vices duorum implevit. Uno itaque contra duos et duobus de papatu altercantibus contra unum. Gregorio mortuo, Henricus imperator contra duos Romam accedit, et eis canonica et imperiali censura depositis, Suidgerium Bambergensem episcopum qui infra Clemens II dictus est, in papatu per vim substituit.* (*Codex Regius*, fol. 125.)

ficat à son parrain Jean, archiprêtre de Saint-Jean-Porte-Latine, le jour des calendes de mai (1er mai 1045). On donna à celui-ci le nom de Grégoire. » — Ici une variante trouvée dans un des manuscrits consultés par Watterich donne à ce Grégoire pour nom patronymique Gratien [*Gregorius qui vocatur Gratianus*], au lieu de celui de Jean. Puis la notice continue de la sorte : « Grégoire occupa le pontificat un an et huit mois moins onze jours. Après quoi il fut déposé légalement par le roi de Germanie Henri, et conduit en exil dans les régions transalpines[1]. »

Deux pseudo-papes du nom de Grégoire VI.

10. Il serait inutile, en l'absence d'autres moyens de contrôle, d'essayer un système de conciliation entre le récit du *Codex Regius* et celui du catalogue de Watterich. On peut cependant remarquer que l'un et l'autre s'accordent à donner à l'archiprêtre de Saint-Jean-Porte-Latine le nom de Jean ; une variante unique, trouvée dans un seul des manuscrits consultés par Watterich, identifie seule ce personnage avec celui qu'Othon de Frisingen appelle positivement Gratien. Il se pourrait donc qu'au lieu d'un seul pape portant alors le nom de Grégoire, il y en ait eu deux. Ainsi s'expliquerait l'assertion contradictoire du *Codex Regius* faisant mourir Grégoire à Rome avant l'arrivée du roi, tandis que le catalogue de Watterich affirme que Grégoire fut déposé par Henri et alla finir ses jours en exil au delà des Alpes. Nous verrons en effet qu'il y eut très-réellement une sentence de déposition prononcée au concile de Sutri contre Grégoire VI et que ce pape ne mourut point à Rome ; mais nous trouverons aussi la preuve qu'un autre pontife du même nom mourut avant l'arrivée du roi de Germanie et qu'il fut enterré dans la basilique vaticane. Nous indiquons seulement ici le fait, nous réservant de le mettre plus en lumière à sa date chronologique.

Notice du catalogue de Zwellen

11. Le catalogue de Zwellen, beaucoup plus détaillé que celui de Watterich, semble se rapprocher sur quelques points du *Codex Regius*. Voici ses paroles : « Benoît IX, appelé auparavant Théophylacte, siégea douze ans. Chassé pour ses crimes, il revint une

[1] Watterich, tom. I, p. 70.

première et une seconde fois ; enfin, toujours livré à ses vices infâmes, il se démit en 1046 d'un pouvoir dont ses mœurs le rendaient indigne. Lors de sa première expulsion, les Romains constituèrent à sa place un pontife du nom de Sylvestre, qui fut excommunié et chassé au retour de Benoît. Lorsque celui-ci prit la résolution de renoncer au pouvoir, il ordonna à sa place un prêtre nommé Gratien, non sans lui faire payer cet honneur. Les Romains ratifièrent la convention et établirent Gratien sur le siége apostolique. Henri III de Germanie, voulant remédier au schisme qui troublait ainsi l'Église, réunit un concile à Sutri. Gratien y fut déposé et Suidger évêque de Bamberg proclamé pape sous le nom de Clément II. » Après cet exposé général, le catalogue de Zwellen reprend en particulier la biographie de Sylvestre III et de Grégoire VI. « Sylvestre III, dit-il, promu après l'expulsion de Benoît IX, eut à peine le temps d'être ordonné. Il fut expulsé presque immédiatement après, l'an du Seigneur 1044. » — « Gratien, celui qui prit le nom de Grégoire, était romain d'origine. Ce fut lui que Benoît IX en se dépouillant du pontificat mit à sa place l'an du Seigneur 1047. Il était riche de patrimoine ; de plus il était animé des meilleures intentions. Pour subvenir aux besoins de l'Église, pour mettre un terme au schisme entretenu par deux rivaux, il alla trouver en secret l'un et l'autre compétiteur, et moyennant des présents qu'il leur fit de ses propres deniers, il les fit consentir à céder leurs prétentions. Cela lui valut d'être élu par les Romains et substitué par eux contre sa propre volonté, dit-on, aux deux compétiteurs. Mais comme les jugements humains ne sauraient discerner dans un acte la véritable intention qui l'a inspiré, on incrimina comme simoniaques les présents qu'il avait faits aux deux compétiteurs, et il fut déposé juridiquement [1]. » Tel est le texte du catalogue de Zwellen. Que faut-il entendre par les deux rivaux, les deux compétiteurs, dont parle la notice ? D'une part il vient d'être dit que Sylvestre III avait été expulsé presque immédiatement après sa promotion. D'autre part, Benoît IX aurait

[1] *Catalog. Zwellens, Patr. Lat.*, tom. CCXIII, col. 1031.

volontairement abdiqué en faveur de Gratien. Ce serait donc deux nouveaux prétendants avec lesquels Gratien aurait eu à négocier. De la sorte, le catalogue de Zwellen confirmerait implicitement l'existence de plusieurs autres intrus, que la chronique de Frisingen et le *Codex Regius* nous ont déjà fait soupçonner. Voici le texte : *Gratianus dives in hæreditate et mobilibus*, *compatiens Ecclesiæ Dei, et schisma quod in contentione duorum versabatur amovere volens*, *utrumque secreto convenit, et oblatis ac datis bonis suis*, *utrumque ab ambitione sedis amovit*.

Texte d'un manuscrit du Vatican.

12. Quoi qu'il en soit de cette particularité jusqu'ici inconnue et pour laquelle il faut attendre les éclaircissements que de nouvelles découvertes paléographiques pourraient apporter dans l'avenir, les catalogues pontificaux ne se montrent pas plus favorables à la légitimité de Benoît IX que les diverses chroniques contemporaines dont nous avons cité préalablement le témoignage. Ils s'accordent au contraire à reconnaître la justice de la sentence qui le déposa, lui et ses autres compétiteurs, au concile de Sutri. Un texte inédit, emprunté au manuscrit 1984 de la bibliothèque vaticane et publié pour la première fois par Watterich, n'est pas moins concluant. En voici la teneur : « L'an de l'incarnation 1046, indiction XIIIe, pendant que Benoît IX présidait à Rome comme pape, une grande sédition éclata dans la ville ; tous les Romains réunis en une seule masse se portèrent contre Benoît et le chassèrent du pontificat. Or, cette même année, le jour de la fête de sainte Cécile, 22 novembre, survint une éclipse de soleil qui dura environ trois heures. Cependant après l'expulsion de Benoît une violente querelle surgit entre les citoyens de l'intérieur de Rome et les Transtévérins. Le 7 janvier, les Romains se portèrent en bataille dans le quartier situé au delà du Tibre et un combat furieux s'engagea de part et d'autre. La victoire resta aux Transtévérins, grâce aux auxiliaires qui leur furent envoyés par les comtes de Tusculum. Des escadrons de cavalerie commandés par Gérard, fils de Rainier, partisan du pontife Benoît, descendirent des montagnes, mirent en fuite les Romains et les poursuivirent jusqu'à la porte de Saxe, où l'encombrement fut tel que plus de cent sol-

dats périrent étouffés. Trois jours après ce désastre, il y eut à Rome un tremblement de terre si violent que toutes les cloches des églises en furent mises en branle et lançaient leur sonnerie dans les airs. Pendant que les Transtévérins tenaient le parti de Benoît, les Romains, d'un consentement unanime, se choisirent pour pontife l'évêque de Sabine, Jean, qui prit le nom de Sylvestre III. Il occupa le pontificat quarante-neuf jours, et fut chassé par Benoît qui rentra vainqueur dans la ville. Mais enfin Benoît ne pouvant souffrir le peuple romain, *non sufferens populum romanum*, céda par une charte datée des calendes de mai (1er mai 1047) la dignité pontificale à son parrain Jean, archiprêtre de Saint-Jean-Porte-Latine. Celui-ci prit le nom de Grégoire; il détint le pontificat un an et huit mois moins onze jours. A la nouvelle de ces luttes sanglantes, Henri par la grâce de Dieu très-invincible césar vint en Italie avec une grande puissance et une armée innombrable. Arrivé à Sutri, il manda le clergé de Rome avec le pontife Grégoire. Un concile nombreux et solennel, *mirabile synodum*, se tint dans l'église de Sutri. Jean évêque de Sabine dit Sylvestre, l'archiprêtre Jean dit Grégoire, ainsi que Benoît IX, jugés d'après les canons et les lois par les saints et religieux évêques, furent très-justement frappés d'une sentence de perpétuel anathème. Le pieux et bon roi Henri vint ensuite à Rome avec une telle multitude de soldats qu'il fut impossible de loger toute cette armée dans l'enceinte de la ville. En présence de tout le peuple, un saint et glorieux synode composé des évêques et abbés, ainsi que de tout le clergé romain, se tint dans la basilique du bienheureux Pierre prince des apôtres, la veille de Noël (24 décembre 1047). L'admirable et saint pontife Clément II y fut créé pape : le lendemain, fête de la Nativité du Seigneur Jésus-Christ, il sacra Henri en qualité d'empereur, au milieu des acclamations d'allégresse du peuple de Rome. La sainte Église, délivrée de ce schisme formidable, retrouva ainsi sa splendeur et sa gloire[1]. »

13. Ce récit d'un annaliste anonyme, mais évidemment contem-

[1] Watterich, *Pontificum romanor*, tom. I, p. 72-73.

Portrait de Benoît IX par Bonizo de Sutri.

porain, nous donne un tableau saisissant des luttes acharnées, des combats féroces, qui ensanglantèrent la ville de Rome livrée à la tyrannie du pseudopape Benoît IX. Un autre chroniqueur, Bonizo de Sutri, va nous faire encore mieux pénétrer dans le détail de ces complications schismatiques, en même temps qu'il soulèvera un coin du voile qui a longtemps couvert les débordements de Benoît IX. On a déjà vu que, porté en 1033, à l'âge de dix ou douze ans, sur le trône usurpé de saint Pierre, cet enfant ne pouvant alors avoir que le titre nominal de pape fut supporté par les Romains jusqu'en 1046, c'est-à-dire jusqu'à l'époque de sa plus fougueuse jeunesse. Agé alors de vingt-trois ans environ, il put donner libre carrière à ses appétits sensuels, à ses instincts vulgaires et grossiers. Le portrait qu'en a tracé Bonizo méritait d'être recueilli par les précédents historiens de l'Église, qui l'ont cependant laissé passer inaperçu. « Ne craignant ni Dieu ni les hommes, dit-il, Théophylacte se faisait appeler par antiphrase du nom de Benoît. Il se plongea dans la fange des plus honteux plaisirs ; sa conscience ne reculait pas devant l'adultère, sa main ne tremblait pas devant le meurtre et l'assassinat. Nombreux furent les crimes de ce genre qu'il osa perpétuer sans scrupule. Enfin il déclara sa résolution d'épouser sa cousine, fille du comte Gérard de Saxe. Je n'y consentirai jamais, dit le comte, à moins que vous ne renonciez au pontificat. — Le jeune homme se rendit alors près d'un vénérable prêtre nommé Jean, dont la réputation de vertu paraissait solidement établie. Il en écouta docilement les conseils, se condamna lui-même et renonça au pontificat. C'était une louable détermination ; malheureusement elle devint le point de départ d'un nouveau scandale. Le prêtre, cédant à une pensée d'ambition coupable, voulut se faire pape à son tour ; il sema l'argent parmi le peuple romain, et au prix d'une honteuse vénalité il obtint un serment de fidélité que tous lui jurèrent. Élevé ainsi à la dignité pontificale, il prit le nom de Grégoire. Mais le comte Gérard de Saxe et les *capitanei* de Tusculum refusèrent de le reconnaître ; ils se choisirent un autre pontife en la personne de l'évêque de Sabine, qui prit le nom de Sylvestre. A cette nouvelle, le patrice

Grégoire (frère de Benoît IX) et Pierre de Germanie, *Petrus Germani*, indignés du manque de parole de Gérard de Saxe qui refusait toujours de donner sa fille en mariage à Théophylacte, réinstallèrent celui-ci sur le trône pontifical[1]. »

Déposition des intrus au concile de Sutri. Élection de Clément II.

14. « Hélas ! quel remède à tant de désastres nous restait-il donc ? s'écrie le chroniqueur. Aucun autre que la parole de l'Évangile qui fut dite à Pierre pour rassurer sa faiblesse : « J'ai prié pour toi, Pierre, afin que ta foi ne vienne point à faillir[2]. » Très-réellement en effet la foi de Pierre ne faillit point en ces tristes circonstances ; elle ne faillira jamais dans l'église romaine jusqu'à l'éternité. Durant cette horrible tempête, le Seigneur suscita en la personne de l'archidiacre Pierre un sauveur. Celui-ci convoqua les évêques, les cardinaux, les clercs, les moines, tous les fidèles en qui il restait un sentiment de crainte de Dieu, et les détermina à se séparer de la communion de trois intrus. N'écoutant que son zèle, comme autrefois le pontife hébreu Onias, il se dévoua pour la défense de l'Église : au péril de sa vie, il franchit les Alpes et se rendit à la cour du roi d'Allemagne. Sa démarche n'était pas celle d'un dénonciateur vulgaire ; il ne se proposait que le salut commun. Admis à l'audience du prince, il se jeta à ses pieds et le supplia, en versant un torrent de larmes, de venir le plus tôt possible au secours de la sainte église romaine, comme on conjure un fils de voler à la défense d'une mère désolée. Il priait en même temps les évêques germains d'accompagner le roi dans cette expédition, afin de terminer en un concile solennel le schisme de Rome. Sa requête fut agréée et mise sur-le-champ à exécution. Le pontife nominal Grégoire, qui détenait la chaire apostolique, reçut du roi l'invitation de venir à sa rencontre, ce qu'il fit d'autant plus volontiers qu'en conscience il croyait n'avoir personnellement rien à se reprocher, comme la suite des événements le prouva. Grégoire s'avança

[1] Bonizo Placentin. *Ad amicum*, lib. V. *Patr. Lat.*, tom. CL, col. 817.

[2] *Sed quis pro tantis calamitatibus nobis locus remedii, nisi vox illa evangelica, quæ confortat apostolum dicens* : « *Ego pro te rogavi, Petre, ut non deficiat fides tua.* » *Sed certe et vere non defecit fides Petri, nec deficiet fides Romanæ Ecclesiæ in æternum.* (*Ibid.*)

donc jusqu'à Plaisance où il s'aboucha avec le roi, et ensemble ils firent leur entrée à Pavie au milieu des plus grands honneurs rendus à l'un et à l'autre. Les évêques germains voulurent qu'il en fut ainsi, disant que tout évêque, et à plus forte raison celui qui était encore considéré comme le pontife du grand siége de Rome, avait droit aux honneurs de son rang tant qu'il n'en était pas déchu par une sentence canonique. Le voyage se poursuivit de la sorte jusqu'à Sutri. Là, le roi pria Grégoire, qui était toujours traité comme pape, de convoquer un synode. Grégoire y consentit et signa le décret de convocation. C'était un homme simple et d'une surprenante naïveté : *Erat enim idiota et miræ simplicitatis.* Le concile se réunit donc sous la présidence de Grégoire, autour duquel prirent séance a leur rang les patriarches, les métropolitains, les évêques. Dans cette assemblée on remarquait surtout le patriarche d'Aquilée Poppo, l'homme le plus éloquent de son époque, l'évêque d'Augsbourg Bruno et l'archevêque d'Arles Reimbaud. La première question soumise à l'examen du synode fut celle de l'usurpation de Sylvestre III. Condamné à l'unanimité des suffrages, cet intrus fut déposé de l'épiscopat ainsi que du sacerdoce et relégué dans un monastère jusqu'à la fin de ses jours. On s'accorda ensuite à laisser de côté Théophylacte, qui s'était jugé lui-même digne d'être déposé et avait pris l'initiative de son abdication. La troisième cause, celle de Grégoire, était beaucoup plus embarrassante. Que ferait-on de lui? Comment procéder à une accusation juridique contre un juge qu'il n'était pas permis à d'autres de juger? Dans cette situation, les évêques le supplièrent de vouloir bien exposer lui-même ce qu'il pensait de son élection. Il le fit en toute simplicité et montra combien ses intentions avaient été pures. — Par la miséricorde de Dieu, dit-il, j'ai toujours été digne de l'estime et be la bonne réputation qu'on m'accordait comme prêtre; j'ai fidèlement gardé depuis ma plus tendre enfance une pureté de mœurs inviolable. Hélas! de nos jours c'est là pour les Romains un mérite tel qu'ils n'en croient capables que les anges. Il me valut de leur part des offrandes considérables ; j'acquis ainsi de grandes richesses, que je voulais employer à la restauration de

la discipline ecclésiastique. Je méditais une vaste réforme dont voici le plan. La tyrannie des patrices en était venue au point d'écarter le clergé et le peuple des élections pontificales, et de constituer sans eux les papes. Je crus ne pouvoir mieux employer mon argent qu'à faire rendre au clergé et au peuple le droit d'élection injustement usurpé par les patrices. C'est là ce que je fis. — A ces mots, les évêques du concile lui représentèrent avec le plus grand respect que sa bonne foi avait pu être en cette circonstance victime de quelque illusion du démon. Ils ajoutèrent que la droiture d'intention ne saurait justifier un acte vénal en soi ; que la vénalité était incompatible avec le caractère sacré du pontificat. Ces considérations, aidées de la grâce du Saint-Esprit, agirent sur le cœur de Grégoire ; il reconnut que son zèle pour Dieu n'avait point été selon la science. Après s'être profondément recueilli, il s'adressa de nouveau aux évêques. — Frères, dit-il, Dieu m'est témoin qu'en mon âme et conscience j'ai cru faire une œuvre méritoire, qui me vaudrait la rémission de mes péchés et attirerait sur moi la grâce du Seigneur. Maintenant je reconnais l'illusion dont je fus victime. Donnez-moi vos conseils et dites-moi le parti que je dois prendre. — Les pères lui répondirent unanimement : C'est à vous seul qu'il appartient de décider dans votre propre cause. Prononcez vous-même votre jugement. Mieux vaut pour vous vivre ici-bas dans la pauvreté avec le bienheureux Pierre, pour l'amour duquel vous avez agi de la sorte, afin d'être éternellement riche dans les cieux, plutôt que de conserver comme Simon le Mage les richesses de ce siècle en perdant celles de l'éternité.— A ces mots, le pontife se leva et dit : Moi, Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, considérant que par les ruses de l'antique ennemi du genre humain mon élection a été entachée d'une très-honteuse vénalité qui ressemblerait à de la simonie, je juge qu'il me faut écarter du pontificat de Rome. — Puis il dit aux évêques : Vous plaît-il qu'il en soit ainsi ? — Ce qui vous plaît à vous-même, répondirent les pères, nous n'avons qu'à le confirmer. — Cette importante affaire ainsi régulièrement terminée, le concile mit fin à ses séances. Mais le roi et les évêques se trouvèrent dans une grande perplexité. Il

n'y avait plus de souverain pontife qui pût donner au roi la consécration impériale ; d'autre part, on ne savait comment procéder à une élection nouvelle. Les clercs de Rome rentraient pleinement dans leur droit d'élire, et ils avaient la faculté d'en user, mais le peuple romain ne pouvait y intervenir, parce qu'avant sa promotion Grégoire avait fait jurer aux citoyens romains de ne reconnaître, lui vivant, aucun autre pontife. Enfin, et ce point était surtout lamentable, le clergé romain était tombé, depuis le schisme, dans une décadence horrible ; la maladie du chef s'était communiquée à tous les membres. Il ne se trouvait, dans cette église si grande, pas un seul prêtre qui ne fût ou illettré, ou simoniaque, ou concubinaire. Sous l'empire de cette nécessité douloureuse, on fut contraint de passer par-dessus la loi canonique qui interdit d'élire au souverain pontificat un sujet qui n'aurait pas reçu à Rome même soit le diaconat, soit le sacerdoce. On élut donc Suidger, évêque de Bamberg, qui prit le nom de Clément II. Quelques laïques en petit nombre, lesquels n'avaient pas fait le serment exigé par Grégoire, sanctionnèrent par leurs acclamations le choix de ce pape qui, le premier depuis le prince des apôtres, était étranger par son ordination à l'église romaine. Mais ainsi que le disent formellement les décrets du bienheureux pape Innocent Ier, la nécessité autorise des remèdes extraordinaires, lesquels à leur tour doivent cesser quand leur nécessité vient à disparaître. Autre est l'ordre normal, autre est l'exception commandée pour un temps par des motifs d'urgence [1]. »

Discussion du texte de Bonizo. Benoît IX ne reçut point alors les ordres sacrés.

15. Ces dernières réflexions de Bonizo ont une certaine importance rétrospective. Clément II ne fut pas, comme l'affirme le chroniqueur, le premier pape pris en dehors de l'église romaine. On se souvient que telle avait déjà été la situation du cousin d'Othon III, Bruno, allemand d'origine ainsi que d'ordination, et néanmoins promu au souverain pontificat en 996 sous le nom de Grégoire V. Telle aussi avait été la promotion de Gerbert, l'illustre Sylvestre II, qui appartenait par son sacerdoce à l'église de France. Bonizo ne

[1] Bonizo. *Ad amicum*, lib. V, *loc. cit.*. col. 319.

l'ignorait pas; mais à ses yeux Grégoire V et Sylvestre II lui même n'avaient pas eu le caractère de légitimité que son rigorisme trop absolu exigeait pour les vicaires de Jésus-Christ. Dans un fragment de son livre *De vita christiana* retrouvé naguère par le cardinal Maï, il parle de Sylvestre II comme du plus savant personnage de son époque, mais il le désigne comme pape avec cette mention significative « un certain Sylvestre [1]. » Il attribuait l'élection de Grégoire V et de Sylvestre II à la pression tyrannique de l'empereur; il ne croyait pas qu'elle eût été motivée alors par des nécessités telles qu'on pût enfreindre la règle canonique. Bonizo se trompait sur ce point d'histoire, mais la scrupuleuse attention qu'il apportait à vérifier dans un passé déjà lointain les titres de légitimité pontificale nous est un sûr garant du soin avec lequel il examina les questions analogues qui touchaient à son temps. Nous pouvons donc croire à la sincérité de son témoignage à propos des trois compétiteurs pontificaux Benoît IX, Sylvestre III et Grégoire VI. Son récit porte jusque dans les moindres détails le caractère de l'impartialité la plus complète. Il dit de chacun des trois intrus le bien ou le mal qu'il en sait, sans réticence comme sans exagération de parti pris. C'est ainsi qu'il rend hommage à la bonne foi simple et naïve de Grégoire VI, tout en constatant l'illusion dont ce pape abusif, *abusivus ille Gregorius*, fut le jouet. De même il flétrit les désordres de Benoît IX en quelques mots énergiques, mais il n'entre pas dans le détail, comme n'aurait point manqué de le faire un écrivain systématiquement hostile. L'histoire lui doit, et à lui seul, la mention d'un incident dont l'importance n'a pas encore été signalée, et grâce auquel il nous est donné d'établir que Benoît IX, ce pape en commende, élu à dix ou douze ans, ne reçut point alors les ordres sacrés. Le fait résulte péremptoirement de la demande adressée en 1083 par le jeune Théophylacte au comte Gérard de Saxe son oncle, dont il voulait épouser la fille. « Renoncez d'abord au pontificat, répondit le comte;

[1] *De quodam Silvestro, viro omnium artium peritissimo, qui primitus abbas Bobiensis, postea archiepiscopus Ravennas, post vero Romanus papa effectus.* (Bonizo. *De Vit. Christian. Fragment. Patr. Lat.*, tom. CL col. 869.)

autrement je ne consentirai jamais à ce mariage. » Évidemment si Théophylacte avait été engagé dans les ordres, s'il eût été même simplement sous-diacre, sa requête eût été impossible. Gérard de Saxe, dont la réponse telle que Bonizo nous l'a transmise accuse les sentiments chrétiens, n'aurait pas manqué de faire valoir l'empêchement dirimant créé par une ordination. Benoît IX n'avait donc d'un pape que le titre résultant de l'élection faite en sa faveur à un âge qui excluait toute espèce de capacité canonique ou civile. En un mot, Benoît IX était alors un laïque. La preuve, c'est qu'immédiatement après la réponse conditionnelle de Gérard de Saxe, pour faire disparaître le seul obstacle qui s'opposait à son mariage, Benoît courut chez son parrain, l'archiprêtre de Saint-Jean-Porte-Latine, et résigna entre ses mains le titre pontifical. Cette résiliation était uniquement faite en vue du mariage projeté. Or, si Benoît IX eût été engagé dans les ordres, la cession à laquelle il se déterminait n'aurait en rien facilité ses ambitions matrimoniales. L'empêchement canonique de l'ordre eût subsisté dans toute son énergie absolument comme il subsiste de nos jours, avec cette aggravation de plus qu'au onzième siècle la jurisprudence canonique en matière de mariage ne se séparait pas de la législation civile. Nous sommes donc en face de ce résultat fort inattendu mais incontestable que non-seulement Benoît IX ne fut point légitime pape, mais qu'il resta simple laïque depuis l'an 1033, date de son intrusion, jusqu'en 1045, date de son abdication entre les mains de Grégoire VI. On ne saurait donc plus, comme l'ont fait trop longtemps les ennemis de l'Église, se servir de l'exemple de ce prétendu pontife pour insulter la papauté. Ainsi tombent l'une après l'autre, à la lumière de l'histoire et de la vérité, les calomnies séculaires qui ont défrayé l'ignorance ou l'esprit de parti conjurés contre l'édifice immortel bâti sur la foi infaillible de Pierre.

Solution de quelques difficultés.

16. Avant la découverte des monuments que nous venons de reproduire en entier, au risque de fatiguer le lecteur par des répétitions inévitables, on ne manquait pas de jeter sans cesse comme une injure au catholicisme le nom de Benoît IX. On disait que ce

jeune seigneur féodal, type de cruauté et de dissolution, avait été par la chrétienté tout entière révéré comme pape légitime, que chaque jour il avait porté à l'autel du Seigneur des mains souillées de crimes et exercé toutes les fonctions qui supposent non-seulement le titre mais le caractère pontifical. Les hommes sérieux éprouvaient cependant quelques scrupules en présence de l'assertion deux fois réitérée de Raoul Glaber, auteur contemporain, lequel nous apprend que Benoît IX avait dix ou douze ans environ au moment de son élection simoniaque (1033). Il semblait difficile d'admettre avec quelque apparence de raison qu'on eût fait dire la messe à un enfant de cet âge. Pour échapper à la difficulté, on recourut à un expédient. Le texte de Raoul Glaber, disait-on, aura été altéré par quelque copiste. Il faut lire au lieu du chiffre de dix ou douze ans, celui de dix-huit ou vingt-deux, qui aurait été l'âge réel de Benoît IX à l'époque de sa promotion [1]. Cette explication conjecturale ne saurait subsister devant le texte formel de tous les manuscrits connus, lesquels portent invariablement et aux deux endroits cités les paroles très-catégoriques *puer ferme decennis* [2]; *puer circiter annorum duodecim* [3]. D'ailleurs à dix-huit ou vingt-deux ans on est entré dans l'adolescence et l'on a cessé d'être un enfant. Le texte du chroniqueur contemporain répétant deux fois le nom de *puer* contredisait donc l'interprétation plus large qu'on voulait lui donner en doublant arbitrairement les chiffres. Mais alors se présentait une difficulté nouvelle dont on n'entrevoyait pas la solution. Il nous reste de Benoît IX un certain nombre de diplômes parfaitement authentiques, sans compter quelques autres chartes dont le texte ne nous a point été conservé, mais dont l'existence attestée par des preuves irrécusables ne saurait être mise en doute. Dès que Benoît IX a écrit des documents de ce genre, disait-on, comme ces documents ont toute la correction désirable et qu'ils sont à tous égards dignes de la majesté du siége apostolique, il est

[1] Nous trouvons cette conjecture soutenue sérieusement par Novaës lui-même *Storia de Sommi Pontifici*, tom. II, *Benedictus IX papa* 153, p. 225.
[2] Rodulf. Glab. *Historiar.*, lib. IV, cap. v, *Patr. Lat.*, tom. CXLII, col. 679.
[3] *Historiar.*, lib. V, cap. v, *loc. cit.* col. 698.

impossible de les considérer comme l'œuvre d'un enfant de dix ou douze ans. La conclusion est parfaitement juste, et nous ne pouvons qu'y souscrire. Ces diplômes ne sont point en effet l'œuvre de Théophylacte, mais celle de la chancellerie romaine ; ils portent le nom de Benoît IX, mais ils ne sont pas plus son œuvre que les édits rendus au nom d'un roi mineur par un conseil de régence. Le même fait avait eu lieu à Reims, quand au nom du jeune titulaire Hugues de Vermandois, lequel faisait alors ses études à l'école métropolitaine de Sens, le conseil qui administrait pour cet enfant rendait des sentences, prenait des décisions, formulait des jugements, distribuait des bénéfices et nommait aux charges vacantes. Les choses se passèrent exactement de même à Rome sous le pontificat en commende de Benoît IX ; ce dernier ne sut vraisemblablement jamais un seul mot des actes ecclésiastiques expédiés en son nom dans les diverses provinces du monde. Durant toute son enfance, il aurait été incapable de les comprendre ; arrivé à l'adolescence, il se hâta, nous l'avons vu, de renoncer à son titre nominal de pontife dans l'espoir d'épouser sa cousine, la fille du comte Gérard de Saxe. Le *Regestum* de Benoît IX dont nous ferons connaître chaque pièce à son ordre chronologique porta le nom du pape enfant, mais ne fut nullement son œuvre. Telle est l'explication fort naturelle et fort simple d'un fait qui avait jusqu'ici embarrassé la critique des historiens. L'idée de faire administrer une église par un conseil durant la minorité du titulaire, idée contraire à l'esprit des saints canons et que l'on ne saurait jamais trop flétrir, était encore admise en France sous Louis XIV. Henri de Bourbon-Verneuil porta jusqu'en 1652, date de sa mort, le titre d'évêque de Metz qu'il avait eu presque au berceau. Il le garda jusqu'à son dernier soupir sans avoir jamais voulu recevoir les ordres sacrés. Les exemples de ce genre ne manquaient pas à Metz, où Charles II de Lorraine avait à onze ans, en 1578, pris possession de ce siége précédemment occupé dans les mêmes conditions par trois ou quatre princes de sa famille. L'ambition des comtes de Tusculum n'a donc malheureusement pas manqué d'imitateurs dans les familles royales ou princières. Pour s'être perpétués jusqu'à une époque relativement si

rapprochée de la nôtre, ces abus n'en sont pas moins odieux, mais ils nous aident à comprendre comment au onzième siècle un tyran féodal donnait le siége de Rome à son fils âgé de dix ou douze ans. Le principe était le même. Tant fut déplorable, à toutes les époques de l'histoire, la main-mise du pouvoir civil usurpant violemment le domaine sacré de l'Église ! En présence de tels excès, on ne peut que s'associer à l'énergique exclamation de Bonizo : « Béni soit Dieu, disait-il, d'avoir suscité le roi Henri, fils de Conrad, pour délivrer l'église romaine de telles pestes [1] ! »

§ III. Conrad le Salique en Allemagne.

Révolte du duc d'Alémanie. Guerre de Pologne.

17. Les circonstances politiques dans lesquelles se produisit l'élection simoniaque de Benoît IX furent telles que pouvait les souhaiter l'ambition de son père le patrice Albéric. L'Italie méridionale était de nouveau ravagée par les violences du prince de Capoue, Pandolphe IV, malencontreusement rétabli dans ses États après la mort de saint Henri. L'Italie septentrionale en proie aux routiers avait recommencé sa formidable jacquerie ; tout y était à feu et à sang. L'empereur Conrad, le seul dont l'intervention aurait pu mettre un terme à cette effroyable anarchie, avait à lutter au-delà des Alpes contre une révolte qui faillit le précipiter lui-même du trône. Elle avait pour chefs outre le comte Wolf de Souabe les plus proches parents de l'empereur, son oncle Chuno duc de Worms et son beau-fils Ernest duc d'Alémanie. Ce dernier appela à son secours le puissant comte de Champagne et de Blois, Eudes ; la lutte s'engagea de part et d'autre avec une fureur égale et des succès divers. L'objet de la querelle était la possession du royaume de Bourgogne, dont l'investiture, donnée par Conrad à Rodolphe dit le Fainéant, était réclamée par Ernest comme fief maternel. L'ambitieux Ernest mourut, les armes à la main, dans une bataille sanglante livrée, le

[1] *Henricus rex, Conradi filius, Romanam ecclesiam a talibus pestibus liberavit.* (Bonizo. *De Vit. Christian. Fragment. Patr. Lat.*, tom. CL. col. 870.

18 août 1030, dans les plaines de Baar près de Constance. En apprenant la mort de son beau-fils, Conrad s'écria, dit-on :

Raro canes rabidi fœturam multiplicabunt [1].

Ernest, en effet, ne laissait pas d'enfants, mais ses alliés ne devaient pas tarder à reprendre les armes (6 septembre 1032). En attendant, l'empereur put intervenir dans une guerre civile qui venait d'éclater en Pologne et que Wippo raconte en ces termes : « Le duc Boleslas en mourant avait laissé deux fils Miceslas II et Othon qui se disputèrent l'héritage paternel. Vaincu par Miceslas, Othon fut contraint de se réfugier en Russie. Après y avoir quelque temps mené la vie la plus misérable, il eut recours à l'empereur Conrad et le supplia de l'aider à rentrer dans ses États. Sa requête fut accueillie favorablement ; deux corps d'armée conduits l'un par Conrad en personne, l'autre par Othon, pénétrèrent en Pologne. Miceslas vaincu à son tour se réfugia près d'Udalric duc de Bohême. Celui-ci cherchait alors un moyen de se faire pardonner par l'empereur la part qu'il avait prise dans la conjuration du duc Ernest. Il eut l'infamie de spéculer sur la bonne foi de son hôte et offrit à Conrad de le lui livrer. Non, répondit l'empereur, je ne veux point acheter un ennemi d'un autre ennemi. — Othon rétabli en Pologne, et créé duc par césar, fut assassiné quelques mois après par un de ses familiers. Miceslas II obtint alors de Conrad la faveur de succéder à son frère [2]. » Ce ne fut pas pour longtemps, car il mourut lui-même en 1034, laissant un fils mineur nommé Casimir, dont nous aurons bientôt à raconter la singulière destinée.

Guerre pour la succession du royaume de Bourgogne. Le comte de Champagne Eudes.

18. Conrad était absorbé par son expédition de Pologne quand survint la mort sans postérité de Rodolphe, roi de Bourgogne (6 septembre 1032). « Ses États, dit M. d'Arbois de Jubainville, s'étendaient de la Lorraine au nord à la Méditerranée au midi, de la Saône et du Rhône à l'ouest aux Alpes à l'est, comprenant ainsi la Franche-Comté, la Suisse, le Dauphiné et la Provence. Les pré-

[1] « Les chiens enragés ne reproduisent pas. » (Wippo. *Vit. Conrad. Patr Lat.* tom. CXLII, col. 1240.)

[2] Wippo. *Vit. Conrad. loc. cit.*, col. 1241.

tendants naturels à la succession de Rodolphe étaient son neveu et sa nièce ; son neveu, le belliqueux comte de Champagne Eudes, fils de sa sœur Berthe; sa nièce Gisèle de Souabe, femme de l'empereur Conrad le Salique. Conrad, dès l'époque de son avénement à l'empire, avait fait des efforts pour s'assurer l'héritage de Rodolphe, et à deux reprises Rodolphe l'avait institué son héritier. En mourant, il lui envoya son diadème et les autres insignes de la royauté burgonde, en particulier la lance dite de Saint-Maurice [1]. » Le comte de Champagne, profitant de l'éloignement de l'empereur, envahit sur-le-champ la Bourgogne : il ne prit cependant pas le titre de roi. « Je ne voudrais jamais l'être, dit-il ; ce que je veux, c'est être maître du roi. » Ces paroles que lui prête Wippo n'étaient pas très-sincères, car nous le verrons bientôt aspirer à un titre plus haut même que celui de roi. Conrad, à cette nouvelle, quitta la Pologne avec son armée. Il arriva à Strasbourg où il célébra la fête de Noël (25 décembre 1032), entra en Suisse par Soleure et tint, le jour de la Purification de la sainte Vierge (2 février 1033), au monastère de Paterniacum (Payerne) une diète solennelle. « Les grands et le peuple de Bourgogne, dit Wippo, l'acclamèrent en ce jour et le couronnement royal eut lieu. Conrad entreprit aussitôt le siége des places fortes dont le comte de Champagne s'était emparé. Mais la rigueur du froid qui régnait alors devint un obstacle invincible. Un de nos poëtes qui suivait l'armée, ajoute le chroniqueur, nous a laissé en quelques centaines de vers le récit de cette expédition, et le dédia à l'empereur lui-même. Les particularités qu'il mentionne sont vraiment étonnantes [2]. Ainsi, au siége du château de Morat, il gelait tellement fort durant la nuit, qu'au matin les pieds des chevaux ne faisaient plus qu'un avec le sol : les animaux étaient

[1] *Hist. des ducs et comtes de Champagne*. tom. I. p. 317.

[2] *In quibusdam mirandæ res dicuntur* : telle est l'expression même de Wippo. C'est donc à tort, semble-t-il, que le docte historien des *Ducs et comtes de Champagne*, en reproduisant cet épisode d'après Wippo, ajoute : « Le biographe contemporain qui nous rapporte ces descriptions poétiques, ne nous dit pas si elles ne sont pas un peu exagérées. » (M. D'Arbois de Jubainville. tom. cit., p. 319.)

forcés de rester immobiles jusqu'à ce qu'on les eût délivrés à coups de hache de leur prison glacée. César dut se retirer à regret au *castrum Turicum* (Zurich) et interrompre les opérations militaires. Au printemps (1033), il passa avec son armée en Champagne. Puisque le comte Eudes, dit-il, est venu en Bourgogne prendre injustement le bien d'autrui, il sera juste qu'avec l'aide de Dieu je lui enlève une partie de ses propres domaines. — Cette menace s'accomplit avec la dernière rigueur. Partout où passa l'armée impériale sur les terres et possessions du comte, elle multiplia tellement la dévastation et l'incendie qu'Eudes fut contraint de venir humblement demander la paix. Il promit de renoncer à ses prétentions sur la Bourgogne et de rendre les places dont il s'était emparé. A ces conditions, la paix fut signée et l'empereur retourna avec gloire en Germanie. Mais Eudes ne tint pas ses promesses; Conrad fut donc obligé, après avoir célébré à Ratisbonne la fête de Pâques (1034), de revenir en Burgondie. Il fit reconnaître son autorité par l'archevêque de Lyon et par le prince de Genève Gérold, emporta d'assaut la forteresse de Morat et emmena en captivité tous les habitants. A cette nouvelle, la terreur s'empara des seigneurs burgondes qui tenaient encore le parti du comte de Champagne. Ils s'enfuirent en toute hâte; Conrad les poursuivit et les chassa du royaume. Le reste se soumit; l'empereur exigea d'eux un grand nombre d'ôtages et retourna par l'Alsace en Germanie [1].»

Guerre contre les Luitizes.

19. L'élection de Benoît IX, en janvier 1033, avait eu lieu au plus fort de la lutte engagée pour la succession du royaume de Bourgogne; il ne paraît pas que cette élection ait été d'aucune façon notifiée au roi de Germanie. Toute l'année 1034 s'était écoulée en opérations militaires, leur succès aurait permis à Conrad de franchir les Alpes au printemps de l'an 1035 pour rétablir l'ordre en Italie. Mais une révolte des Luitizes le retint aux frontières septentrionales de la Germanie. Les Luitizes *(Leutici)*, peuplade encore païenne, habitaient les contrées marécageuses situées à l'embouchure de l'Elbe, devenues de nos jours la province de Holstein. Sans cesse en lutte contre les Saxons

[1] Wippo. *Vit. Conrad. loc. cit.*, col. 1242.

chrétiens de leur voisinage, leur cruauté naturelle s'exagérait encore par leur fanatisme idolâtrique. Conrad pour être plus tôt libre de ses mouvements aurait voulu terminer cette querelle à l'amiable. « Il chercha donc, dit Wippo, les moyens de ménager une paix solide entre les deux partis. Or, les païens prétendaient que les Saxons avaient été les premiers agresseurs. Les Saxons au contraire juraient, par la foi du Christ, qu'il n'en était rien ; ils demandèrent pour établir leur innocence qu'on eût recours à l'épreuve du combat singulier. L'empereur, mal conseillé par ses princes, eut le tort d'y consentir. Deux lutteurs choisis de chaque côté se présentèrent en champ clos. Le chrétien fut vaincu et tomba sous les coups de son adversaire. A cette vue, les païens ivres de joie entrechoquèrent leurs boucliers et s'élancèrent contre les Saxons. Ils les eussent tous exterminés sans la présence de l'armée impériale qui arrêta leur fureur. Tout moyen de conciliation ayant échoué, Conrad éleva au confluent du Havel et de l'Elbe, limite des deux territoires, la forteresse de Werben. Il y laissa une garnison considérable, fit jurer aux princes saxons de concourir à sa défense dans le cas d'une nouvelle invasion des Luitizes, et revint en Franconie. Les païens n'attendaient que son départ pour recommencer l'attaque. Ils s'emparèrent par surprise de la forteresse et passèrent la garnison au fil de l'épée. A cette nouvelle, l'empereur accourut avec son armée au bord de l'Elbe, mais les païens en avaient soigneusement gardé tous les passages. Il fallut les forcer les armes à la main. Un combat sanglant fut livré dans le lit même du fleuve. L'empereur ayant de l'eau jusqu'à la ceinture écrasait de sa masse d'armes les ennemis qui lui faisaient tête, encourageant les siens de son exemple et de sa parole. Les païens vaincus lâchèrent pied : en pénétrant sur leur territoire, Conrad les poursuivit à travers les étangs et les lacs, massacrant et brûlant tout sur son passage. Incapables de lui résister par les armes, les barbares témoignaient leur rage par d'horribles profanations. On trouva sur leur route des crucifix qu'ils avaient couverts de boue et de crachats ; l'image du Sauveur avait les pieds et les mains coupés, les yeux crevés. En punition de ce sacrilége, Conrad infligea le même supplice à quel-

ques-uns des prisonniers Luitizes tombés en son pouvoir. Enfin cette nation rebelle prit le parti de se soumettre; elle se résigna à payer à Conrad le tribut annuel déjà exigé par les précédents empereurs, et augmenté en cette circonstance de près d'un tiers[1] » (1035).

§ IV. Dernière expédition de Conrad en Italie.

Arrivée de Conrad à Verone. Deux diplômes pontificaux.

20. L'expédition était terminée, celle d'Italie allait enfin commencer. Les premiers mois de l'an 1036 furent consacrés aux préparatifs militaires exigés par cette guerre lointaine. Au milieu de ces apprêts belliqueux, fut célébré le mariage du jeune roi Henri fils et héritier présomptif de l'empereur avecla princesse anglodanoise Chunelinde, fille de Canut le Grand. Ce fut seulement vers les derniers jours de l'automne 1036 que l'armée impériale put franchir les Alpes. Conrad, l'impératrice Gisèle, le jeune roi Henri et sa femme Chunelinde arrivèrent à Vérone à la fin du mois de décembre, et y célébrèrent la fête de Noël[2]. Les routes d'Italie fermées jusque-là, comme nous l'avons vu, à toutes les communications avec l'Europe septentrionale se rouvrirent soudain. La chancellerie romaine en profita pour expédier, à la date du mois d'octobre, le premier diplôme connu sous le nom de Benoît IX. Il était adressé à Gombaud abbé du monastère bénédictin de Sainte-Croix de Bordeaux, pour le confirmer dans la possession du prieuré de Notre-Dame-de-Soulac, donné jadis aux moines de Sainte-Croix par Guillaume le Bon, duc d'Aquitaine[3]. On sait que de nos jours Notre-Dame-de-Soulac ou de la Fin-des-Terres, merveilleusement exhumée par une illustre initiative et débarrassée des sables qui la couvrirent si longtemps, est redevenue l'un des plus intéressants pèlerinages de la côte du Médoc[4]. La charte de Benoît IX, si réellement elle fut écrite sous le règne de ce pape nominal et s'il ne

[1] Wippo, *loc. cit.*, col. 1243.
[2] Wippo. *Ibid.* Muratori. *Annal. Ital.* 1036.
[3] Benedict. IX. *Epist.* I, *Patr. Lat.*, tom. CXLI, col. 1343.
[4] Cf. *Notre-Dame-de-Soulac ou de la Fin des Terres*; in-8, Lesparre, 1865.

faut pas plutôt, comme l'ont pensé quelques savants bénédictins, la reporter à l'an 1022 et au pontificat de Benoît VIII[1], reproduit exactement le formulaire officiel usité pour ces sortes de priviléges apostoliques, sans aucune mention particulière qui puisse faire supposer l'intervention personnelle et directe du pontife. Il en est de même d'un autre diplôme portant confirmation des domaines et biens du collége canonial de Florence. Cette pièce n'est suivie d'aucune indication chronologique; elle appartient peut-être aussi au pontificat de Benoît VIII; en tout cas, elle ne sort pas du cadre des formules cancellaresques[2]. Cependant l'arrivée de l'empereur en Italie devait bientôt forcer le pape nominal Benoît IX à sortir de son rôle effacé jusque-là. Ce dut être pour la chancellerie romaine et pour le comte Albéric de Tusculum un sujet de préoccupations fort vives. Comment le jeune seigneur féodal, âgé de quinze ou seize ans, qui portait le titre de pape serait-il accueilli par Conrad le Salique? A une époque de tranquillité et de calme, l'apparition de ce fantôme de pontife aurait soulevé un immense éclat de rire dans le camp impérial. Mais les événements offraient alors tant de périls que l'empereur, non-seulement ne songea point à faire de récriminations, mais profita au contraire comme d'une bonne fortune du frêle appui que le concours du pape nominal pouvait lui fournir.

Entrée de Conrad à Milan. Manifestation séditieuse

21. De Vérone, l'empereur se rendit à Milan dans les premiers jours de l'année 1037. « Il y fut reçu, dit Wippo, avec la plus grande magnificence par l'archevêque Héribert, qui l'attendait sur le seuil de la basilique de Saint-Ambroise. Mais en ce moment même, je ne sais par quelle instigation, continue le chroniqueur, un tumulte

[1] Le doute sur la véritable date de ce diplôme tient à l'insuffisance de la note chronologique qui le termine. En voici les termes : *Scriptum per manus Sergii archiscrivii sacri nostri palatii, mense octobris, indictione quinta* : « Ecrit par la main de Sergius archiviste de notre sacré palais au mois d'octobre, indiction cinquième. » Or il y eut sous Benoît VIII comme sous son neveu Benoît IX un archiviste du nom de Sergius : de plus l'indiction cinquième peut aussi bien convenir à l'année 1022 sous le pontificat de Benoît VIII qu'à l'année 1036 sous celui de Benoît IX.

[2] Benedict. IX, *Epist.* II, *Patr. Lat.*, tom. CXLI, col. 1346.

contre l'archevêque Héribert.

effroyable ayant presque le caractère d'une émeute se produisit au sein de la multitude. Le peuple de Milan interpellait l'empereur et le suppliait de se faire le chef de la conjuration ourdie contre l'archevêque. Fort troublé de cette explosion populaire, Conrad finit cependant par apaiser l'effervescence, en promettant de réunir dans le plus bref délai une diète nationale à Pavie. Là, dit-il, tous ceux qui ont des griefs à produire seront entendus; et justice sera faite[1]. » La manifestation séditieuse dont Wippo semble avoir ignoré le motif et les instigateurs, se rattachait au plan général de révolte organisé alors dans toute l'Italie, et retracé par Muratori en ces termes : « Les grands seigneurs féodaux, ducs, marquis, comtes, archevêques, évêques et abbés, tenaient directement de l'empereur ou du roi leurs fiefs et dignités temporelles. Or, ils avaient coutume de conférer l'investiture de chacun de leurs fiefs à des nobles qui s'obligeaient envers eux au service militaire, et qui à leur tour inféodaient des domaines particuliers à une troisième catégorie de feudataires nommés vavasseurs. Soit oppression réelle des grands seigneurs italiens envers leurs vassaux et de ceux-ci envers les vavasseurs, soit épidémie de révolte comme il s'en produit de temps en temps au sein des sociétés les mieux organisées, tous les subordonnés secouèrent à la fois le joug, déclarant qu'ils le trouvaient insupportable[2]. » Il paraît que, malgré ses éminentes vertus, l'archevêque de Milan encourut la haine des séditieux. Voici comment s'exprime à ce sujet le chroniqueur contemporain Arnulf de Milan : « Après tant d'actes glorieux qui avaient signalé son épiscopat, Héribert s'était accoutumé à la domination; il en usait un peu arbitrairement, *immoderate paululum dominabatur*, poursuivant ses projets, sans se préoccuper de ceux d'autrui. Il advint ainsi qu'un certain nombre de chevaliers milanais, de ceux qu'on nomme vavasseurs, lui tendirent secrètement des embûches et conspirèrent contre son autorité. Un prétexte s'offrit à leur vengeance. Un feudataire puissant, auquel l'archevêque venait de retirer son fief, se mit à leur

[1] Wippo. *Vit. Conrad. Patr. Lat.*, tom. CXLII, col. 1244.
[2] Murator. *Annal. Ital.* 1036.

tète, et il y eut une révolte ouverte. Héribert essaya d'abord mais inutilement la voie des conseils et des exhortations. Il eut alors recours à la force; les rebelles furent vaincus et bannis de la ville Ils trouvèrent à Marcia, à Sépri, a Lodi surtout, des auxiliaires résolus à vaincre ou à mourir avec eux. Les citoyens de Lodi ne pardonnaient pas à Héribert de leur avoir donné pour évêque un sujet d'ailleurs assez capable, pris parmi les prêtres cardinaux de sa métropole [1], tandis qu'ils en eussent désiré un autre choisi parmi leurs compatriotes. Prenant donc le parti des révoltés, ils mirent en déroute l'armée d'Héribert. Dans ce péril imminent, l'archevêque n'attendait plus de secours que du césar germain Conrad. Il le conjura de hâter son arrivée. Mais quand l'empereur parut à Milan, le parti hostile à l'archevêque souleva une émeute ; les vociférations les plus insultantes éclatèrent sur le passage de Conrad. et ce prince obligé de dissimuler son ressentiment partit aussitôt pour Pavie [2]. »

Incarcération par Conrad de l'archevêque de Milan et des évêques de Verceil, Plaisance et Crémone.

22. Le passage du chroniqueur milanais éclaicit et complète le récit de Wippo qui continue en ces termes : « La diète nationale convoquée par l'empereur se tint à Pavie. Le comte Hugues et une quantité d'autres seigneurs italiens y formulèrent contre l'archevêque de Milan des plaintes juridiques pour divers griefs dont ils se plaignaient. L'empereur manda Héribert et le somma de faire satisfaction à tous. L'archevèque s'y refusa. Irrité de cette attitude, Conrad se persuada que toute la conjuration italienne avait été ourdie par Héribert; il le fit arrèter et jeter en prison [3]. » Cette mesure de rigueur, aussi injuste que brutale, eut les plus déplorables conséquences. « En apprenant l'incarcération de son pasteur, dit Arnulf, toute la cité de Milan, hommes et femmes, enfants et vieil-

[1] *De suorum numero cardinalium sacerdotum satis idoneum.* (Arnulf. *Gest. archiep. Mediolan.*, lib. II, cap. VII.) On remarquera cette expression de prètres cardinaux usitée alors pour désigner les chanoines de Milan. Muratori croit que ce titre était passé de l'église romaine aux diverses métropoles d'Italie.

[2] Arnulf. *Ibid. Patr. La.*, tom. CXLVII, col. 302.

[3] Wippo. *Vit. Conrad. Patr. Lat.*, tom. CXLII, col. 1245.

lards, éclatèrent en gémissements et en pleurs. L'étonnement, la stupeur, la consternation furent au comble. Que de prières s'élevèrent au Seigneur! Que de larmes furent versées en ce jour! Le clergé, le peuple, les chevaliers eux-mêmes se réunirent pour aviser au moyen d'obtenir la liberté du pontife. Ils envoyèrent des ôtages à l'empereur ; les ôtages furent retenus, mais Conrad ne relâcha point le prisonnier. Il se proposait au contraire de le condamner à un exil perpétuel. Trois autres évêques, Ardéric de Verceil, Pierre de Plaisance, Hubald de Crémone, furent arrêtés également ; ils devaient avoir le sort du métropolitain [1]. » Le biographe allemand confirme ce récit de l'annaliste milanais, et il ajoute : « La rigueur déployée contre des ministres de Jésus-Christ, condamnés et exilés sans jugement préalable, fut généralement improuvée. Quelques-uns des seigneurs germains qui faisaient partie de l'expédition m'ont raconté que notre très-pieux roi Henri, fils de l'empereur, tout en gardant le respect qu'il devait à son père, déplorait en secret les mesures violentes dont le métropolitain et les trois évêques furent victimes. Il avait raison, car si l'on doit refuser tout honneur à des prélats déposés par une sentence canonique, il faut au contraire le leur maintenir tant que le jugement n'est point intervenu [2]. »

Évasion d'Héribert. Siége de Milan par Conrad. Levée du siége.

23. L'empereur n'en persista pas moins dans son inflexible détermination. En quittant Pavie pour aller à Ravenne célébrer les fêtes de Pâques (10 avril 1037), il fit partir Héribert son prisonnier pour Aquilée, où il voulait le tenir en exil. L'archevêque de Milan s'éloigna donc sous la conduite du patriarche Poppo et de Conrad duc de Carinthie. « Le voyage, dit Wippo, se fit sans incident jusqu'à Plaisance, où le captif et son escorte devaient passer la nuit. Un des familiers d'Héribert se coucha dans le lit préparé pour son maître, pendant que celui-ci, revêtu des habits du fidèle serviteur, put tromper la vigilance des gardiens et s'éloigner en toute hâte. Un cheval lui avait été préparé ; l'archevêque le monta et franchit

[1] Arnulf. *Gest. archiep. Mediolan*, lib. II, cap. XII. *Patr. Lat.*, tom. CXLVII, col. 302.
[2] Wippo, *Vit. Conrad. loc. cit.* col. 1245.

rapidement les quatorze lieues qui le séparaient de Milan, où il arriva le matin même [1]. » Son retour inattendu fut un véritable triomphe. « Toute la cité prévenue en un instant de l'heureuse nouvelle, dit Arnulf, se porta en allégresse à sa rencontre. Maîtres et serviteurs, hommes et femmes, dans une joie indescriptible couraient le saluer. La ville en deuil le soir avait au matin retrouvé ses chants de fête. Cependant Conrad exaspéré dénonça dans un décret impérial l'archevêque Héribert comme criminel de lèse-majesté et ennemi de la chose publique. Il enjoignait à tous ses féaux dans toute l'étendue de l'empire de se rendre à Milan pour l'aider à s'emparer du traître. On vit donc le territoire milanais se couvrir de soldats venus de chaque province d'Italie et d'Allemagne. A leur tête, Conrad ouvrit la campagne par le siége de Landriano, petite forteresse située près de Lodi. Il l'emporta de vive force, la rasa jusqu'aux fondements, et vint avec toute son armée camper à trois milles de distance autour de Milan. La cité s'était mise en défense et avait soigneusement fortifié toutes ses approches (mai 1037). Une vaillante cavalerie, recrutée parmi les jeunes gens de la ville, venait chaque jour insulter l'armée impériale dans ses retranchements. Habile à lancer les traits, cette jeunesse se couvrait de boucliers impénétrables, tuait les Allemands et se dérobait en un clin d'œil à leur poursuite. Ces escarmouches durèrent jusqu'à la fête de l'Ascension (19 mai). En ce saint jour les césariens, l'empereur à leur tête, sortirent du camp en ordre de bataille, les Teutons à droite, les Italiens à gauche. Les Milanais vinrent à leur rencontre et un combat acharné fut livré dans la plaine. Après des efforts incroyables de part et d'autre, un géant teuton qui commandait l'aile gauche tomba percé de traits. A l'aile droite le marquis italien Wido [2], qui portait la bannière impériale, eut le même sort. Les assaillants lâchèrent pied et regagnèrent leur camp, pendant que les Milanais vainqueurs rentraient dans la ville. Désespérant de se rendre maître d'une place si courageusement

[1] Wippo. *Ibid.*

[2] Wido ou Gui, un des ancêtres de la maison d'Este, était frère d'Albert-Azzo. (Cf. Murator. *Annal. Ital.* 1037.

défendue et si puissamment fortifiée, le césar leva le siége et ordonna de dévaster tout le territoire de la province. Ses ordres furent exécutés. Mais, ajoute l'annaliste milanais, le ciel lui-même prit parti contre ce prince cruel. A la lueur des incendies allumés par ses soldats, Dieu répondit par les éclats de son tonnerre. La foudre tomba à diverses reprises sur le camp de césar; une grêle épouvantable l'inonda : la vengeance divine poursuivait Conrad. Son secrétaire Berthold, le plus cher de ses conseillers, devint fou [1]. » Le biographe allemand Wippo confirme l'authenticité de ces phénomènes extraordinaires. « Pendant que l'empereur faisait le siége du *castrum* de Corbetta près de Milan, dit-il, un fait singulier que plusieurs considérèrent comme un miracle se produisit. Le dimanche de la Pentecôte (29 mai), à l'heure de tierce, bien que le ciel fût absolument pur et sans nuages, le tonnerre éclata soudain et la foudre à coups redoublés tomba sur le camp avec tant de violence qu'elle fit périr une grande quantité d'hommes et de chevaux. La terreur fut telle parmi les survivants que plusieurs en devinrent fous et ne recouvrèrent qu'après quelques mois une lueur de raison. Or, ceux qui du dehors vinrent au camp ce jour là soutinrent qu'ils n'avaient vu aucun éclair et n'avaient pas une seule fois entendu les grondements de la foudre [1]. » Sigebert de Gemblours ajoute à ce récit quelques détails intéressants. « Cet orage épouvantable, dit-il, éclata au moment où l'empereur assistait dans une petite église, non loin de Milan, à la messe de la Pentecôte. Les uns tombaient foudroyés par le tonnerre ; d'autres devinrent fous de terreur. L'évêque de Minden, Bruno, qui chantait la messe, le secrétaire de Conrad et trois autres assistants déclarèrent qu'ils avaient vu apparaître saint Ambroise menaçant l'empereur de toute sa colère [2]. »

Excommunication d'Héribert

24. « Loin de céder aux avertissements du ciel, reprend l'annaliste milanais, l'audace de Conrad s'accrut avec les difficultés ; il s'imagina qu'il pourrait de sa propre autorité déposer Héribert

[1] Arnulf. *Gest. archiep. Mediolan. Patr. Lat.*, tom. CXLVII, col. 303.
[2] Wippo, *Vita Conrad. Patr. Lat.*, tom. CXLII, col. 1245.

par le pseudopape Benoît IX.

de la dignité métropolitaine. En conséquence, dans un conseil impérial auquel assistèrent les évêques de sa suite, présents mais improuvant [1], il proclama la déchéance d'Héribert, et nomma archevêque de Milan un de ses chapelains, le prêtre Ambroise, qui avait précédemment fait partie du collége des cardinaux de cette métropole [2]. » Ici encore Wippo confirme dans les termes les plus explicites le récit du chroniqueur italien. « En ce temps, dit-il, Conrad donna l'archevêché de Milan au chanoine Ambroise. Ce dernier n'eut pas à s'applaudir d'un tel présent, car les Milanais, à cette nouvelle, dévastèrent tout ce qu'Ambroise leur compatriote possédait sur leur territoire, et ils demeurèrent fidèles à Héribert. Ce fut alors, ajoute Wippo, que le pape vint trouver l'empereur à Crémone. Conrad le reçut avec honneur : *honorifice receptus*, et après quelques jours le renvoya à Rome : *et dimissus, reversus est Romam* [3]. » Ces quelques mots d'un laconisme fort significatif, échappés au biographe allemand, sont précieux pour l'histoire. « Le pape vint trouver l'empereur à Crémone. » Quel était ce pape ? Wippo n'ose même pas le nommer. Nous savons qu'il s'appelait Benoît IX et qu'il avait quinze ou seize ans. « Conrad le reçut avec honneur et le renvoya à Rome. » Un tel accueil serait bien maigre pour un pape légitime, mais il était encore mille fois trop honorable pour le titulaire dérisoire du siége apostolique. Wippo [4] n'en dit pas plus. En honnête biographe, il glisse sur cet incident : le nom de Benoît IX ne se trouve pas une seule fois sous sa plume. Mais les annales d'Hildesheim et la chronique d'Hermann Contract nous révèlent le véritable motif des honneurs tels quels rendus par Conrad au fantôme de pape. Il s'agissait de lui faire prononcer une sentence d'excommunication et de déposition contre l'archevêque de Milan Héribert. Benoît IX ne demandait pas mieux ; ce n'était point acheter trop cher la reconnaissance officielle de l'empereur pour son pontificat en commende. Si Con-

[1] Sigebert. Gemblac. *Chronic.*, *Patr. Lat.*, tom. CLX, col. 207.

[2] *Etsi videntibus, non tamen volentibus episcopis.*

[3] Arnulf. *Patr. Lat.*, tom. CXLVII, col. 303.

[4] Wippo, *loc. cit.*, col. 1246.

rad avait besoin du fils d'Albéric, le fils d'Albéric n'avait pas moins besoin de Conrad. Rien donc n'eût été plus simple, puisqu'on était d'accord, de profiter de l'entrevue de Crémone pour fulminer sur-le-champ la sentence, d'ailleurs souverainement injuste, qu'on préparait contre l'archevêque de Milan. Cependant on n'en fit rien ; et c'est ici une preuve indirecte mais saisissante de tout ce que nous avons dit précédemment sur la situation de ce pape mineur, lequel n'exerçait personnellement aucun acte pontifical. Il fut renvoyé sur-le-champ à Rome, afin que le conseil ecclésiastique de régence pût prendre en son nom les mesures nécessaires et procéder avec une apparence canonique contre le redoutable archevêque de Milan. C'est ce qui eut lieu le jour de Pâques suivant (26 mars 1038). « Par un commun décret des évêques, disent les Annales d'Hildesheim, le métropolitain de Milan, après de fréquents et justes monitoires, fut anathématisé par le pontife apostolique et séparé de la communion des fidèles. Cet archevêque persista néanmoins dans son obstination et toute cette année, ainsi que la suivante, il fit dans la mesure de son pouvoir beaucoup de mal à l'empereur [1]. » Pour l'annaliste d'Hildesheim, allemand d'origine et de cœur, Héribert était coupable dès que l'empereur croyait avoir à s'en plaindre. Hermann Contract plus impartial se borne à mentionner le fait en ces termes : « Le pape excommunia l'archevêque de Milan révolté contre l'empereur [2]. » Il est bon d'ajouter que l'annaliste d'Hildesheim lui-même, sans se préoccuper de la contradiction qui pourrait en résulter pour le lecteur, parlant deux pages plus loin de Benoît IX et de ses deux compétiteurs au pontificat, s'exprime ainsi sous la date de l'an 1046 : « Le roi Henri, durant son expédition d'Italie, fut reçu pacifiquement par les Romains ; il fit déposer dans un synode trois papes indignes qui avaient usurpé la chaire apostolique [3]. »

25. L'archevêque de Milan se préoccupa fort peu de l'anathème

[1] *Annal. Hildesheim. Patr. Lat.*, tom. CXLI, col. 579.
[2] Herman Contract. *Chronic. Patr. Lat.*, tom. CXLIII, col. 236.
[3] *Annal. Hildesheim. loc. cit.*, col. 583.

Alliance d'Héribert et du comte de Champagne. Victoire d'Eudes à Bar-le-Duc.

lancé contre lui par le pape nominal Benoît IX. Aucun des membres de l'épiscopat italien ne prit au sérieux cette sentence. Elle n'empêcha point Héribert de rester jusqu'à sa mort (16 janvier 1045) en possession du siége métropolitain de Milan. Mais s'il dédaigna les foudres dérisoires du jeune fils d'Albéric, il n'omit rien pour créer les plus sérieuses difficultés à l'empereur. « Celui-ci, dit Arnulf, avait voulu le déposer ; à son tour l'archevêque songea à dépouiller Conrad de la pourpre impériale. Il fit partir secrètement une ambassade chargée d'offrir au puissant comte des Francs, Eudes de Champagne, le royaume d'Italie [1]. » Eudes n'avait pas attendu cette invitation de l'archevêque pour reprendre les armes contre l'empereur. A la première nouvelle du départ de Conrad pour l'Italie (1036), il était rentré en Bourgogne avec une armée nombreuse. « Toute la région située entre la Saône et le Jura reconnut son autorité, dit le savant historien des « comtes de Champagne. » Il passa le Rhône et pénétra dans la province qui fut plus tard célèbre sous le nom de Dauphiné. Là il trouva un peu plus de résistance, et il fut obligé d'assiéger Vienne. Mais cette ville se soumit aussi. Il fut convenu que le comte y serait couronné roi de Bourgogne ; l'époque où cette cérémonie devait avoir lieu fut fixée. Mais avant de ceindre la couronne, Eudes comptait joindre de nouveaux triomphes à ces premiers succès. Il envahit le royaume de Lorraine et vint mettre le siége devont Toul, le 31 octobre 1036. Il resta devant cette place pendant une semaine, saccageant tous les environs, ne respectant ni les églises ni les monastères. Mais l'évêque Brunon, qui devint plus tard pape sous le nom de Léon IX, organisa la résistance, et les assaillants furent repoussés. Cet échec ne découragea pas le comte. Les affaires d'Italie se compliquaient de plus en plus, et la situation de Conrad était devenue plus grave que jamais. L'archevêque de Milan, les évêques de Verceil, de Crémone et de Plaisance, en lutte ouverte avec l'empereur, eurent l'idée d'offrir la couronne impériale à Eudes, et par ce moyen de s'assurer son concours pour chasser les Allemands d'Italie. Avant

[1] Arnulf. *Gest. archiep. Mediolan. Patr. Lat.*, tom. CXLVII, col. 303.

de lui faire des propositions officielles, ils lui envoyèrent demander officieusement s'il était disposé à les agréer. Le comte accepta et l'on convint du jour où les ambassadeurs de l'archevêque et des trois évêques viendraient traiter officiellement avec lui. Eudes ne put cacher sa joie. Futur roi de Bourgogne, il avait la promesse de la couronne impériale, et malgré son échec de Toul, l'absence de Conrad lui faisait considérer comme certaine la conquête immédiate de la Lorraine. Quelques journées de marche seulement le séparaient de la capitale, de cette illustre ville d'Aix-la-Chapelle, que le séjour de Charlemagne avait immortalisée, et qui avait été sous ce grand empereur le centre de la civilisation occidentale et de la domination franque. Des trois couronnes dont Eudes voyait devant lui la perspective prochaine, la couronne d'Aix-la-Chapelle n'était pas celle qui le flattait le moins. « A Noël, disait-il, je serai assis sur le trône dans le palais d'Aix ! » Il vint mettre le siége devant Bar-le-Duc, s'empara de cette ville, où il laissa une garnison de cinq cents hommes, puis il reprit vers le Nord sa marche victorieuse. La France, l'Allemagne, l'Italie tout entière, avaient les yeux fixés sur lui. On était dans l'attente d'un grand événement. Cependant Gothelon, duc de Lorraine, organisait ses moyens de défense. Gothelon, un instant rebelle à Conrad peu après l'avénement de ce prince à l'empire, lui était alors attaché par les liens de la reconnaissance. Outre le duché de Basse-Lorraine, il jouissait de la Lorraine Mosellane dont Conrad l'avait mis en possession après la mort du duc Frédéric. Gothelon parcourut son duché pour réunir des troupes ; il alla lui-même à Liége visiter l'évêque Rainard pour lui demander du secours. « Ce n'est pas seulement de la Lorraine qu'il s'agit, lui dit-il, l'empire tout entier est en danger ; si Eudes l'emporte, ce sera pour nous un opprobre éternel. Tous les Français, toute la Bourgogne, ont conjuré avec lui la conquête du royaume des Romains. » L'évêque, après avoir tenu conseil, promit son concours à Gothelon, et bientôt ce dernier à la tête d'une armée où l'on remarquait, outre l'évêque de Liége, Gérard comte de Namur et Richard abbé de Saint-Vanne de Verdun, marcha au-devant du comte Eudes. Les deux armées se rencontrèrent à douze

lieues environ au nord de Bar-le-Duc, sur les bords de l'Orne, affluent de la Meuse, près d'une localité dont le nom actuel est inconnu et qui s'appelait alors Honol. C'était le lendemain du jour où Bar-le-Duc avait été pris. Aussitôt la bataille fut décidée [1]. »

Défaite et mort du comte de Champagne non loin de Verdun.

26. Avant les premiers engagements, continue M. d'Arbois de Jubainville, l'abbé Richard célébra la messe pour l'armée lorraine. On raconta plus tard que, pendant cette cérémonie auguste, on l'avait vu s'élever miraculeusement en l'air. Il donna la communion aux assistants et leur dit, à ce que l'on prétend, « d'avoir confiance et d'être certains qu'ils remporteraient la victoire. » La bataille commença entre neuf et dix heures du matin au son des trompettes des deux armées. Les troupes du comte Eudes étant de beaucoup les plus nombreuses, c'est en leur faveur que semblait être la probabilité du succès. Les débuts justifièrent cette présomption l'aile gauche des Lorrains, qui était commandée par Gothelon, fut écrasée, et alors tout l'effort d'Eudes se porta sur l'aile droite, à la tête de laquelle se trouvaient l'évêque de Liége et le comte de Namur : il y trouva une résistance plus sérieuse ; cependant le comte de Namur s'étant engagé imprudemment au milieu des bataillons français, fut atteint par leurs traits et tué. Mais cette mort, au lieu de décourager les Lorrains, doubla leur énergie par le désir de la vengeance. Gothelon, qui avait rallié les fuyards de l'aile gauche, les ramena au combat. On vit alors changer la situation, et bientôt l'armée d'Eudes, se sentant défaite, prit la fuite. Eudes fut, dit-on le premier qui tourna le dos à l'ennemi. Fuir dans les combats était pour lui une vieille habitude, et jusque-là il s'en était trop bien trouvé pour ne pas la suivre encore ; mais il n'eut pas cette fois le même bonheur. Un chevalier obscur, d'autres disent un simple valet nommé Thierry, l'atteignit et sans doute ne le reconnaissant pas le tua d'un coup de lance. Deux mille de ses compagnons périrent avec lui. Le duc de Lorraine avait perdu mille hommes seulement. Une des plus illustres victimes du côté d'Eudes fut Manassès, comte

[1] M. D'Arbois de Jubainville. *Hist. des ducs et comtes de Champagne*, tom. I, p. 335-339.

de Dammartin. Le fils de Gilduin comte de Breteuil, Galeran, qui faisait aussi partie de l'armée d'Eudes, eut dans sa fuite le talon coupé. Craignant d'être tué par ceux qui le poursuivaient, il se mit sous la protection de l'abbé de Saint-Vanne, qui, sur le champ de bataille même, le revêtit de l'habit religieux ; et grâce au respect qu'on portait à cet habit, Galeran fut épargné. Conduit à l'abbaye de Saint-Vanne, guéri par les soins des moines, il y prononça le vœu de religion avec son père et Hugues son frère ; il y fit ses études de théologie et y devint plus tard abbé. On cessa de combattre entre deux et trois heures du soir. Alors plusieurs personnes parcoururent le champ de bataille, cherchant parmi les morts ceux qui étaient distingués par l'illustration de leurs familles, et pour lesquels les convenances exigeaient des funérailles. L'abbé Richard releva le cadavre de Manassés comte de Dammartin, et de plusieurs autres, qu'il fit transporter à Verdun, dans son abbaye, où ils furent enterrés honorablement. La nuit vint avant que l'on eût pu découvrir le corps du comte Eudes. L'abbé de Saint-Vanne, à qui Roger évêque de Châlons s'adjoignit pour faire cette pénible recherche, trouva seulement le lendemain le triste objet de ses investigations. Le comte, dépouillé de ses vêtements par les pillards, était étendu parmi les morts dans un état de nudité complète, qui laissait voir dans toute leur horreur les blessures dont les armes ennemies l'avaient déchiré. Les deux vénérables prélats relevèrent ce cadavre, seul débris de tant de grandeur et de tant d'espérances. Ils l'envoyèrent à sa veuve la comtesse Ermengarde qui le fit enterrer à Marmoutier (1037). Pendant que l'on rendait ces funèbres honneurs à la dépouille mortelle d'Eudes, son étendard, tombé entre les mains des vainqueurs allait porter en Italie, à la cour de Conrad, la nouvelle joyeuse de ces grands événements[1]. »

L'étendard victorieux donné par Héribert aux Milanais.

27. « Les ambassadeurs lombards, dit Muratori, avaient attendu l'issue de cette guerre dans l'espoir que le comte vainqueur pourrait prendre immédiatement avec eux le chemin de l'Italie. A la nouvelle de sa fin misérable, ils partirent le désespoir dans l'âme. En

[1] *Ducs et comtes de Champagne*; p. 339-344.

traversant les Alpes, ils tombèrent dans une embuscade préparée par la duchesse de Souabe, Berthe, qui les envoya, chargés de chaînes, à l'empereur. » Tout semblait donc sourire à Conrad ; pourtant il ne réussit point à triompher de Milan ni de son héroïque archevêque. Vainement il avait fait sacrer en qualité de métropolitain le chanoine Ambroise. Muratori [1] conjecture que le sacre de cet intrus avait eu lieu à Rome sous l'influence du consei administratif qui exerçait l'autorité pontificale au nom de Benoît IX. « Le pseudo-Ambroise avait beau porter la crosse et le bâton pastoral, dit Arnulf, les Milanais ne voulaient point en entendre parler. Comme un loup, il rôdait autour du bercail, cherchant une proie qu'il ne put jamais rencontrer. Chaque jour il faisait solliciter le clergé et le peuple soit dans l'intérieur de la ville, soit dans le reste de la province ; il multipliait les promesses les plus séduisantes. Quelques-uns se laissèrent séduire ; mais aussitôt que ce noyau de factieux fut connu des fidèles, la répression commença sur-le-champ. On exila les traîtres et on confisqua leurs biens. Les tentatives schismatiques échouèrent donc complétement devant l'amour des Milanais pour leur légitime archevêque [2]. » Héribert ne fut pas moins heureux dans les luttes à main armée qu'il eut à soutenir encore. L'empereur, en quittant le territoire milanais à la fin de l'an 1037, avait laissé l'ordre à ses lieutenants de renouveler l'attaque au printemps prochain. « Comme ils l'avaient promis, reprend Arnulf, les princes de l'empire revinrent sous nos murs et recommencèrent à dévaster le territoire. En prévision de ce retour offensif, l'archevêque convoqua tous les habitants en état de porter les armes, depuis le chevalier jusqu'au laboureur, riches et pauvres, petits et grands, pour les unir dans la défense de la patrie commune. Il leur donna pour les guider sur les champs de bataille un étendard sacré. Sur un char de guerre, un mât aussi élevé que celui des plus grands navires, terminé au sommet par un globe d'or, portait un drapeau de soie blanche sur lequel

[2] Murator. *Annal. Ital.* 1037.

[3] Arnulf. *Gest. archiep, Mediolan,* lib. III, cap. xv, *loc. cit.,* col. 304.

était brodée l'image du Sauveur, les bras étendus en croix. Quelque vaste que fût la plaine où se livraient les combats, cet étendard victorieux apparaissait aux guerriers comme un gage de triomphe et de salut. Tous les efforts des Germains se brisèrent contre ce signe sacré ; Conrad mourut sans avoir pu briser la résistance des Milanais et de leur archevêque [1]. »

Excursion de l'empereur en Apulie. Dédain de Conrad pour le prétendu pape Benoît IX.

28. L'expédition de Conrad en Italie se poursuivit au milieu de ces difficultés insurmontables. Les chaleurs de l'été auxquelles les soldats allemands ne pouvaient s'habituer, le forcèrent à suspendre les opérations militaires (1037) et à se retirer au-delà du Pô, dans des régions boisées mieux défendues contre un soleil torride. Il vint célébrer les fêtes de Noël à Parme, où il se promettait de passer l'hiver. « Mais, dit Wippo, le jour même de Noël, une lutte sanglante éclata entre les Teutons et les citoyens de Parme; le grand maître du palais fut tué avec plusieurs autres officiers impériaux. L'armée allemande exaspérée passa les habitants au fil de l'épée et mit le feu aux édifices. Après quoi l'empereur fit raser les remparts, espérant qu'un tel exemple retiendrait les autres cités dans le devoir. Franchissant alors les Apennins, Conrad se rendit directement en Apulie (1038), sans passer par la ville de Rome. Seule, l'impératrice voulut aller prier au tombeau des apôtres ; elle accomplit rapidement ce pèlerinage et vint retrouver son auguste époux [2]. » Cette indifférence de Conrad pour le prétendu pape Benoît IX, dont le biographe ne prononce pas même le nom, nous semble très-significative. L'impératrice Gisèle eut le pieux désir de revoir le tombeau des apôtres et la basilique vaticane où dix années auparavant un pontife légitime avait déposé sur son front le diadème. Elle vint seule à Rome, et dans cet unique but : *Imperatrix vero Romam, orandi gratia venit, inde ad imperatorem revertitur*. Pas un mot du pape nominal, pas la moindre allusion à l'existence de ce pontife en commende, auquel l'impératrice ne fit même pas l'honneur d'une visite. On dirait que, depuis l'entrevue de Crémone,

[1] Arnulf. *Gest. archiep, Mediolan*, lib. III, cap. xv. *loc. cit.*, col. 504.
[2] Wippo. *Vit. Conrad. Patr. Lat.*, tom. CXLII, col. 1246.

Conrad et Gisèle ont rougi d'avoir eu besoin de prendre au sérieux le fantôme décoré du nom de pape par l'ambitieux comte de Tusculum. Wippo ne parle plus de Benoît IX. « L'empereur ajoute-t-il, poursuivit sa route jusqu'aux confins de son empire ; il visita Bénévent, Troja, Capoue et les autres cités de l'Apulie, rétablit partout le règne de la justice et des lois, pacifia par sa seule présence les différends qui avaient surgi entre les Normands et les indigènes ; enfin, après avoir réglé toutes choses il repassa les Alpes et arriva dans les premiers jours de juillet 1038 à Vienne, capitale du royaume de Bourgogne [1]. » Ainsi dans son excursion en Apulie, ni à l'aller ni au retour, Conrad ne revit Benoît IX.

Élection de Richer abbé du Mont-Cassin.

29. Cette conduite ne pouvait manquer d'éveiller l'attention du conseil ecclésiastique de régence, qui siégeait à Rome sous la direction d'Albéric et au nom de son jeune fils. Naturellement il fallait pallier aux yeux du public ce qu'une telle situation avait de compromettant pour le crédit du pape nominal. Une circonstance favorable s'offrit bientôt. On se rappelle que le prince de Capoue Pandolphe IV, depuis sa restauration en 1027 par Conrad, avait repris le cours de ses violences et de sa tyrannie. Toute la province gémissait sous son joug ; mais l'abbaye du Mont-Cassin avait eu plus particulièrement à en souffrir. Pandolphe l'avait dépouillée non-seulement de ses terres et revenus, mais de tous les vases sacrés, de tous les ornements, de tous les objets précieux de son trésor. Le pieux abbé Théobald, retenu cinq ans dans les fers, avait réussi à tromper la surveillance de ses gardiens et à s'enfuir à Naples. Mais il ne put jamais rentrer dans son monastère et mourut en 1035. Pandolphe lui avait donné pour successeur un moine apostat, nommé Basile qui acheva de piller le peu que la rapacité du prince de Capoue avait épargné encore. Telle était la situation du Mont-Cassin, lorsqu'on y apprit l'heureuse nouvelle de l'expédition de Conrad en Apulie. L'intrus Basile courut rejoindre son protecteur le prince de Capoue, et s'enferma avec lui dans la forteresse dite « Roche d'Evandre » qu'ils croyaient inexpugnable.

[1] M. D'Arbois de Jubainville *Hist. des ducs et comtes de Champagne.*

« Délivrés de sa présence, dit le récent historien du Mont-Cassin Dom Tosti, les religieux crurent passer de la mort à la vie. Ils descendirent dans la ville pour préparer à l'empereur une réception triomphale. Conrad parut enfin, accompagné de l'impératrice Gisèle et de sa belle-fille la reine Chunelinde. Les trois augustes personnages, conduits processionnellement au monastère, vinrent s'agenouiller sur la tombe de saint Benoît. Après y avoir prié avec ferveur, Conrad passa dans la salle capitulaire et prit place sur le trône qui lui avait été préparé. Tous les religieux se prosternèrent la face contre terre, pendant que l'un d'eux, d'une voix entrecoupée de sanglots, faisait à l'empereur le récit des malheurs subis par le monastère depuis douze années, sous la cruelle domination de Pandolphe. Conrad, ému à ce spectacle, promit de faire justice. Il partit en effet le lendemain pour attaquer le tyran dans son repaire. Pandolphe eut encore une fois recours à ses ruses accoutumées. Il offrit pour sa rançon trois cents livres pesant d'or et tel nombre d'ôtages que l'empereur voudrait en désigner. Mais on ne se fiait ni aux promesses ni à la parole du traître. Les négociations furent rompues. Pandolphe et le pseudo abbé, désespérant alors de sauver leur vie, s'échappèrent de la fortesesse et s'embarquèrent pour Constantinople. Ils se croyaient sûrs de rencontrer un accueil honorable à la cour de Byzance. Mais l'époux de Zoé, Michel le Paphlagonien, qui régnait alors, avait lui-même plus d'une fois été trompé par ces deux intrigants. Chassés du palais, ils vécurent obscurément en exil. Le pseudo abbé n'abandonnait pas cependant l'espoir de rentrer au Mont-Cassin. Il en était de même de Pandolphe dont les aventures n'étaient pas encore terminées. Pour le moment, sa principauté de Capoue fut réunie à celle de Guaimar duc de Salerme, et placée par Conrad sous la protection des chevaliers normands d'Aversa. Les religieux du Mont-Cassin procédèrent à l'élection canonique d'un nouvel abbé. Leur choix tomba sur un personnage éminent, nommé Richer, bavarois d'origine et déjà abbé du monastère de Léno au territoire de Brescia. Richer avait accompagné l'empereur dans cette expédition et en était deveuu le plus intime confident. Conrad avait pour lui autant d'affection que

d'estime ; il éprouva une véritable peine à s'en séparer. Cédant toutefois aux instantes prières des religieux, il finit par donner son consentement. Richer prit possession de sa nouvelle charge. Le même jour une bulle d'or, délivrée par la chancellerie impériale, rendait au Mont-Cassin tous les domaines spoliés par les séïdes de Pandolphe, et renouvelait tous les priviléges concédés en dernier lieu par l'empereur saint Henri à la fameuse abbaye [1]. »

§ V. Dernières pièces du regestum de Benoît IX.

Diplôme adressé sous le nom de Benoît IX à l'abbé du Mont-Cassin.

30. Or, parmi ces priviléges figurait, ainsi qu'on l'a vu précédemment, celui qui conférait à l'abbé du Mont-Cassin le droit d'être sacré par le pape. La chancellerie de Benoît IX profita de cette mention déjà stipulée par saint Henri et par Benoît VIII pour intervenir par un diplôme pontifical confirmant de nouveau la clause rappelée par Conrad. Il est curieux de voir en quels termes emphatiques s'exprime la charte rédigée au nom du pape adolescent. « Benoît évêque, serviteur des serviteurs de Dieu à notre très-cher fils dans le Seigneur Jésus-Christ, le vénérable et religieux Richer, consacré et ordonné par nous abbé du très-sacré monastère du bienheureux confesseur du Christ Benoît, situé sur la montagne qui porte le nom de *Castrum Casini*, et à sa sainte congrégation, salut éternel dans le Seigneur. » Tel est ce titre fastueux dans lequel on peut relever deux expressions amphibologiques, spécialement calculées pour faire prendre le change au lecteur. Benoît IV semble dire qu'il a « consacré et ordonné » personnellement le nouvel abbé du Mont-Cassin : *Richerio abbati a nobis consecrato et ordinato*. Cependant le pontife nominal n'était personnellement intervenu d'aucune sorte dans l'intronisation abbatiale qui venait d'avoir lieu. Il n'accompagnait point Conrad au Mont-Cassin : de plus, Richer étant déjà abbé de Léno n'avait à recevoir ni consécration ni ordination nouvelle lorsqu'il fut canoniquement promu au gouvernement du Mont-Cassin. La chancel-

[1] Dom. Tosti. *Storia della Badia di Monte-Cassino*. tom. I, p. 193.

lerie romaine, qui expédia le diplôme au nom de Benoît IX, le savait fort bien. Les deux termes « consacré et ordonné par nous » signifiaient dans sa pensée « consacré dans les droits et reconnu dans son ordre hiérarchique d'abbé du Mont-Cassin. » Mais ils avaient l'avantage de se prêter beaucoup mieux encore à l'interprétation plus large d'une consécration ou ordination liturgique. C'est par de tels subterfuges que la direction des affaires ecclésiastiques de Rome croyait pouvoir maintenir l'autorité de son pontife en commende. Nous ne savons si réellement le nouvel abbé du Mont-Cassin, après son installation s'était adressé à Rome pour en obtenir de Benoît IX la confirmation de ses priviléges. Le texte du diplôme est rédigé de manière à le faire croire. « Comme vous nous en avez requis, dit ce document, nous concédons, renouvelons et confirmons tous les droits anciens de votre monastère, et spécialement celui que les très-pieux empereurs Henri et Conrad nous ont donné, à nous et à nos successeurs à perpétuité, relativement à la consécration abbatiale [1]. » Il se pourrait qu'en effet Richer eût pris l'initiative d'une démarche de ce genre, puisque l'empereur Conrad reconnaissait officiellement la communion du fils d'Albéric. En tout cas, le rescrit pontifical cette fois est authentique. Il porte une date irrécusable. La note chronologique qui le termine est ainsi conçue : « Donné le jour des calendes de juillet par les mains de Boson, évêque de Tibur, bibliothécaire du saint-siége apostolique, l'an de l'incarnation du Seigneur 1038, la sixième année du seigneur pape Benoît, la douzième du règne du seigneur Conrad, empereur des Romains [2]. » Enfin Léon d'Ostie dans sa « Chronique du Mont-Cassin » mentionne l'existence de ce document. « Suivant la coutume des pontifes romains, dit-il, le pape Benoît IX adressa, le 1er juillet 1038, un rescrit confirmant les priviléges du monastère [3]. » Mais Léon d'Ostie n'en est pas mieux disposé pour cela à reconnaître la légitimité du pape nominal, dont il dit quelques pages plus loin : « Après avoir durant douze ans non pas siégé,

[1] Benedict. IX, *Epist.* IV, *Patr. Lat.*, tom. CXLI, col. 1358.
[2] *Ibid.* col. 1359.
[3] Leo Ostiens. *Chronic. Cassin.* lib. II, c. LXV, *Patr. Lat.*, t. CLXXIII, col. 666.

mais assiégé la chaire apostolique, Benoît IX fut expulsé par les Romains [1]. » Ainsi, même pour le Mont-Cassin où il faisait parvenir gracieusement ses rescrits, le fils d'Albéric n'était qu'un intrus.

Avènement du prince Casimir moine de Cluny au trône de Pologne.

31. Son pouvoir usurpé touchait à sa fin. L'appui officiel de Conrad en faisait toute la force ; grâce à cet appui, on croyait dans quelques parties de l'Allemagne et des contrées septentrionales de l'Europe, sinon à la respectabilité de Benoît IX, qui personnellement était inconnu, du moins à la validité des décisions émanées sous son nom du siége apostolique. C'est ainsi qu'en 1038, les Polonais après sept ans d'anarchie s'étant décidés à rappeler sur le trône Casimir, fils de Miécislas II, redemandèrent ce jeune prince à l'empereur Conrad, près duquel il s'était d'abord refugié avec sa mère Rixa. Mais depuis, Casimir s'était rendu à Cluny, où il fit profession de la vie monastique entre les mains de saint Odilon et reçut même le diaconat. Les ambassadeurs polonais vinrent le trouver au monastère et le saluer comme leur roi. Avant de leur remettre le prince-moine, saint Odilon exigea qu'on le fit relever du double vœu de profession religieuse et de diaconat par le siége apostolique. Les historiens polonais qui nous ont conservé ce récit ne désignent point par son nom le pape auquel s'adressèrent les députés pour en obtenir cette double dispense. Le *Regestum* de Benoît IX est également muet sur ce point [2], d'autre part les biographes de saint Odilon n'ont pas mentionné l'incident [3]. Toutefois il est certain qu'on recourut à l'intervention du saint-siége et que les ambassadeurs polonais revinrent de Rome à Cluny avec une dispense régulière qui relevait Casimir de ses vœux. Cet acte d'autorité ne dépassait en rien les pouvoirs de la chaire apostolique : l'histoire nous fournira d'autres exemples de dispenses analogues. Celle-ci fut-elle délivrée au nom de Benoît IX par son conseil de régence, ou par l'un ou l'autre de ses compétiteurs au pontificat? Il est impossible, en l'absence de renseignements, positifs de le sa-

[1] *Romæ prœterea cum papa Benedictus per annos duodecim sedem apostolicam obsedisset potius quam sedisset, a Romanis expulsus est.* (*Ibid.* col. 683.

[2] Cf. Jaffé. *Reg. romanor pontific.* tom. I, p. 360-361.

[3] Cf. *Vit. S. Odilonis, Patr. Lat.,* tom. CXLII, col. 898-940.

voir. C'est donc par conjecture que certains auteurs l'attribuent à Benoît IX, uniquement parce que la date de l'avénement de Casimir I[er] sur le trône de Pologne (1041) coïncide avec l'anté-pénultième année de ce pape en commende. Mais nous avons vu combien avaient été complexes et intermittentes les périodes de pouvoir que se disputèrent alors les concurrents pontificaux. A certains moments, ils siégèrent tous trois d'une manière simultanée dans les trois basiliques de Saint-Jean-de-Latran, de Sainte-Marie-Majeure et de Saint-Pierre de Rome. On ne saurait donc déterminer auquel des trois le jeune prince fut redevable de la dispense qui lui permit de régner sur les Polonais. Elle était d'ailleurs accompagnée de clauses qui en signalaient le caractère exceptionnel. Les nobles de Pologne s'engageaient en retour d'une telle faveur à payer annuellement chacun au saint-siége un denier de redevance; à porter comme les moines les cheveux rasés en forme de couronne; à se revêtir les jours de fête d'une écharpe de lin rappelant l'étole des diacres. Casimir I[er] garda sur le trône les nobles qualités qui l'avaient fait aimer de saint Odilon. Marié avec la sœur du prince de Russie Jaroslaf, il donna à son peuple l'exemple de toutes les vertus. Il fonda en Pologne deux monastères où il appela des religieux de Cluny pour présider à l'éducation de la jeune noblesse du royaume. Les Polonais le surnommèrent le Pacifique, titre malheureusement trop rare dans leurs annales. Le ménologe bénédictin inscrit son nom à la date du 28 novembre avec le titre bienheureux [1].

Lettre de Poppo archevêque de Trèves à Benoît IX.

32. Un autre incident pour lequel il y eut un recours direct à l'autorité nominale de Benoît IX se produisit alors. La lettre suivante de l'évêque de Trèves en fait connaître la nature et le caractère. « Au révérendissime père des pères, Benoît (*béni*) de nom et d'effet, Poppo, par la clémence divine, évêque quoique indigne de la sainte église de Trèves, soumission affectueuse et dévouée. Au temps passé, lorsqu'avec la permission du seigneur Jean XX de vénérable mémoire, votre prédécesseur sur le siége apostolique, je me rendis à Jérusalem pour y faire mon pèlerinage au tombeau de Jésus-Christ, des hommes pervers profitèrent de mon absence pour

[1] Mabillon. *S. Odilonis elogium.* § XI. n. 120. *Patr. Lat.*, t. CXLII, col. 885.

piller et dévaster les domaines de mon église. Depuis, j'ai vainement invoqué contre eux le secours du roi mon seigneur, afin qu'il me prêtât main forte. J'ai de même adressé à diverses reprises mes supplications à votre prédécesseur; de ce côté non plus il ne m'est venu aucune consolation. Je prie donc votre aimable paternité de me venir en aide. Je souhaiterais qu'elle m'envoyât un de ses conseillers, choisi parmi les plus honorables et les plus accrédités, pour me diriger et appuyer mes efforts, me diriger par ses avis, m'appuyer dans la lutte où votre sainteté, je le suppose, sait que je suis engagé. En tout cas, si les faits dont je me plains vous sont restés jusqu'ici inconnus, faites du moins bon accueil à ma présente lettre. Un autre objet d'une nature toute différente me fait recourir à votre sollicitude. Un homme de Dieu, nommé Siméon, est mort en odeur de sainteté dans ma ville épiscopale. Les miracles que le Seigneur opère sur son tombeau nous donnent la certitude qu'il jouit, en compagnie des bienheureux, de l'éternelle félicité. En dehors des miracles qui pourraient être communs aux fidèles et aux infidèles, nous pouvons attester pour l'avoir connu de son vivant la foi qui animait ce serviteur de Dieu. Le clergé et le peuple de mon église m'ont prié de déférer cette cause au siége apostolique, sur lequel par la grâce divine vous êtes établi. Ils m'ont demandé de vous adresser la relation de la vie du saint homme et des miracles obtenus par son intercession, afin que si vous le trouvez convenable un décret apostolique nous autorise à inscrire son nom au catalogue des saints et à lui rendre un culte public. Que votre prudence daigne donc exaucer ma double requête. Ainsi puissent vos mérites et votre gloire augmenter devant Dieu et devant les hommes [1]. » Telle est la lettre de l'archevêque de Trèves à Benoît IX. Elle suppose évidemment que le pieux métropolitain croyait à la légitimité de ce pape ; mais aussi elle prouve par sa teneur même qu'il ne le connaissait point personnellement, et que jusque-là il n'avait eu avec lui ni entrevue ni correspondance. Il s'adresse à lui comme au véritable titulaire du siége apostolique ; l'attitude prise par l'empereur Conrad, qui avait re-

[1] Poppo Treuir, *Epist· Ad Benedictus IX. Patr. Lat.*, trm. CXLI, col. 1368.

connu Benoît IX, explique la méprise du vénérable Poppo, sans qu'on puisse tirer du fait lui-même aucun argument sérieux en faveur du pape adolescent.

Vie de saint Siméon de Trèves.

33. Quant à l'objet même de la requête archiépiscopale, la canonisation que sollicitaient à la fois le clergé et le peuple de Trèves était surabondamment justifiée. Siméon, dont les miracles posthumes attestaient la sainteté, venait de mourir (1er juin 1035) dans une cellule de reclus au monastère de Trèves. Il avait été, durant sa vie, le saint des pèlerinages. Né à Syracuse d'une famille d'origine grecque, il quitta la Sicile à l'âge de sept ans, et fut mené par son père à Constantinople où il fit ses études. Parvenu à l'adolescence, il déclara sa résolution de renoncer au monde. Quittant donc la maison paternelle, il se rendit à pied en pèlerinage au tombeau de Jésus-Christ. Un solitaire qui s'était fixé sur les bords du Jourdain le prit sous sa direction. Après quelques années de vie anachorétique, Siméon vint recevoir le diaconat à Bethléem, dans le monastère fondé jadis par saint Jérôme. Il y vécut deux ans, et voulut ensuite visiter la montagne du Sinaï, où Jéhovah avait dicté sa loi au grand prophète Moïse. Le monastère du Sinaï était alors un centre d'études et de science religieuse, respecté par les Arabes eux-mêmes. De tous les points de l'Europe on envoyait chaque année à ce monastère, illustré par de si grands souvenirs, poste avancé de la civilisation chrétienne, les plus riches offrandes. Le duc de Normandie Richard II, l'un des plus dévoués et des plus magnifiques protecteurs du catholicisme en Orient, se montrait particulièrement libéral envers les moines du Sinaï. Ses largesses étaient telles que l'abbé envoyait annuellement deux de ses religieux en France pour les recevoir. Or, en 1026, les deux délégués vinrent à mourir en chemin, et l'on chargea Siméon d'aller reprendre leur mission inachevée. Il s'embarqua donc à Alexandrie sur un navire vénitien ; mais en arrivant sur les côtes de Syrie, le vaisseau fut pris par des corsaires sarrasins, qui mirent à mort les matelots et les passagers. Au moment de l'abordage, Siméon s'élança à la mer ; il fut assez heureux pour gagner la plage voisine. C'était près d'Antioche, où le fugitif arriva bientôt. Sept cents pè-

lerins français s'y trouvaient alors, sous la conduite du bienheureux Richard, abbé de Saint-Vanne. Ils revenaient de Jérusalem, où leur entrée en nombre si considérable n'avait pas médiocrement surpris le gouverneur musulman. Mais leur contenance recueillie et pieuse avait bientôt dissipé toutes les inquiétudes. Sans autres armes que leur bâton de pèlerins, ils s'étaient prosternés à la porte de la cité sainte, en chantant le répons liturgique du dimanche des Rameaux : *Ingrediente Domino in sanctam civitatem* [1]. Après avoir visité successivement tous les lieux saints, ils retournaient dans leur patrie. Siméon se joignit à eux et emmena d'Antioche un saint moine, nommé Cosmas, qui consentit à partager les fatigues de son voyage. Parvenus à Belgrade, sur les confins des Bulgares et des Hongrois, les deux moines grecs furent retenus prisonniers par le gouverneur de la ville alors en guerre avec l'empire de Byzance. Les supplications, les prières, les larmes du saint abbé Richard ne purent fléchir le gouverneur. Siméon et Cosmas furent jetés dans un cachot, pendant que la caravane française reprenait tristement sa route. Après plusieurs mois de détention, les deux captifs remis en liberté gagnèrent, à travers mille dangers, un port de mer où ils purent s'embarquer pour l'Italie. Arrivés heureusement à Rome, ils se prosternèrent au tombeau des apôtres, reçurent la bénédiction du pape Jean XX et se rendirent en France, terme de leur voyage. A leur passage en Aquitaine, ils trouvèrent l'accueil le plus honorable à la cour du duc Guillaume le Grand. On y discutait alors avec la plus vive ardeur la question de l'apostolat de saint Martial. Ils furent interrogés sur ce point comme représentants de la tradition orientale, et ils attestèrent que les plus antiques liturgies grecques mentionnaient réellement saint Martial au nombre des soixante-douze disciples du Sauveur.

[1] Ce répons est encore aujourd'hui celui qu'on chante le dimanche des Rameaux après le *Gloria laus,* quand les portes de l'église un instant fermées se rouvrent pour laisser passage à la procession. Nous avons déjà exprimé le vœu de voir un écrivain consciencieux publier sur la liturgie romaine une étude qui la montrerait en action dans l'histoire du passé et ferait comprendre son influence à travers les siècles. Nous appelons de nouveau l'attention des lecteurs sur ce magnifique sujet. Plus que jamais il est redevenu actuel.

Cependant le pieux moine d'Antioche, Cosmas, tomba malade et mourut en Aquitaine. Siméon rendit les derniers devoirs à ce compagnon fidèle et poursuivit seul sa route en Normandie. Mais le duc Richard II, dont il venait de si loin recueillir les aumônes, avait cessé de vivre (1027). Son fils et successeur Richard III ne se montrait nullement disposé à continuer aux chrétiens d'Orient les largesses paternelles. Siméon resta quelques mois à Rouen, dans l'espoir de faire revenir le jeune prince à des sentiments plus généreux. Il n'y réussit point, mais d'autres cœurs moins fermés à la charité chrétienne s'ouvrirent à sa voix. Le comte Joscelin et sa femme Emmeline donnèrent l'exemple. Siméon leur offrit en récompense une relique considérable de sainte Catherine, apportée par lui du mont Sinaï. Les deux époux déposèrent ce pieux trésor dans un monastère construit par eux près de Rouen sous le vocable de la Sainte-Trinité et sous le patronage de sainte Catherine. Siméon ne voulut point quitter la France sans avoir revu le vénérable abbe Richard, dont une circonstance si cruelle l'avait séparé deux ans auparavant à Belgrade. Il se rendit dans ce but à Verdun, au monastère de Saint-Vanne. Là il eut occasion de connaître l'archevêque de Trèves, Poppo, qui se disposait à faire lui-même le pèlerinage des lieux saints. Poppo le prit pour compagnon de voyage, et ainsi le moine du Sinaï put, après tant d'épreuves, rentrer dans son monastère. Mais l'archevèque de Trèves avait été si touché de la sainteté de l'humble et courageux pèlerin, qu'il ne voulut plus s'en séparer. Il obtint non sans peine de l'abbé du Sinaï la permission de ramener Siméon en Allemagne (1029). Ce fut donc le monastère de Trèves qui posséda durant les dernières années de sa vie le pieux moine grec. Une cellule de reclus, dans laquelle il s'enferma pour n'en plus sortir vivant, devint le théâtre des plus éclatants prodiges. Sa mort elle-même fut accompagnée d'un véritable miracle. Le corps conserva toute sa souplesse et toute son incorruptibilité durant plus d'un mois, sans qu'on osât lui donner la sépulture. Une foule immense ne cessait de visiter le saint et des guérisons sans nombre avaient lieu chaque jour [1].

[1] Bolland. *Act. Sanct.* 1 jun.

Réponse faite au nom de Benoît IX a l'archevêque de Trèves.

34. Tel avait été dans sa vie et dans sa mort le vénérable serviteur de Dieu dont l'archevêque de Trèves, au nom du clergé et du peuple de sa province, demandait la canonisation à l'autorité du saint-siége représentée alors par le pape nominal Benoît IX. Le conseil de régence saisit avidement cette occasion de faire valoir son pape en commende. Dans une première réponse à l'archevêque Poppo on faisait tenir à Benoît IX ce langage : « Nous avons lu et relu les lettres que nous adressait votre révérence ; leurs expressions se sont gravées dans notre cœur, et nous avons resolu tout d'abord de donner satisfaction à votre légitime requête. Si notre réponse s'est néanmoins fait attendre, n'imputez point ce retard à un oubli ou à un manque d'affection. Nous ne faisons pas ce que nous voulons ni quand nous le voulans, mais bien lorsque la Providence divine nous ménage des circonstances favorables. Du reste, vous avez raison de rappeler que le siége apostolique est le refuge commun de tous les pasteurs de l'Église ; il est en effet l'origine et le fondement de toutes les églises de l'univers, selon la parole immortelle de Notre Seigneur Jésus-Christ au prince des apôtres : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église. » C'est donc à juste titre que toute la chrétienté fidèle doit recourir à lui, comme il doit lui-même étendre sur tous sa protection puissante. En conséquence, pour vous aider à triompher dans la lutte que vous avez à soutenir contre la perversité des oppresseurs de votre église, nous vous envoyons un prélat (*præsulem*) qui mettra à la défense de la justice notre glaive spirituel. C'est un homme aussi recommandable par l'honnêteté de ses mœurs que par sa profonde sagesse. Il a toutes les qualités que son nom même indique. Serviteur de Dieu aussi dévoué que fidèle, son mérite nous est connu; il joint, suivant l'expression de l'Évangile, la simplicité de la colombe à la prudence du serpent; de ses lèvres découle une éloquence plus douce que le lait et le miel ; ceux qui l'écoutent se sentent attirés comme par le charme d'une ambroisie céleste ; il est comme notre bras droit. En le détachant de nous pour l'envoyer à votre secours nous ne doutons pas de l'heureux succès de sa mission. Il vous secondera dans tous vos travaux: il vous suppléera au besoin pour les consécra-

tions, pour la confection du saint-chrême, enfin pour tout ce à quoi votre fraternité sainte jugera à propos de l'employer [1]. » Quel était cet auxiliaire si recommandable, qu'on envoyait ainsi à l'archevêque de Trèves? Le rescrit pontifical ne le nomme point. S'il est vrai qu'il réunit toutes les qualités qu'on relève en sa personne, il devait être un phénomène bien rare en ce temps de profonde décadence où le clergé romain, suivant le témoignage de Bonizo précédemment cité, « ne comptait plus un seul membre qui ne fût ou illettré ou simoniaque ou concubinaire [2]. » Le bollandiste Papebroch, dans sa dissertation sur les actes de saint Siméon de Trèves [3], émet conjecturalement l'opinion que l'auxiliaire ainsi recommandé par la chancellerie romaine à l'archevêque Poppo était l'archiprêtre Gratien, le même qui deux ans plus tard obtint de Benoît IX sa renonciation au titre pontifical. La signification étymologique du nom de Gratien, rapprochée de l'allusion qui est faite par le rescrit cancellaresque au nom de bon augure porté par le légat, se prêterait assez bien à l'hypothèse du savant commentateur ; mais Gratien n'était qu'archiprêtre ; il n'aurait pu, comme le rescrit lui en donne le pouvoir, exercer à Trèves des fonctions qui supposent le caractère épiscopal; enfin le rescrit lui-même le désigne comme un évêque, *præsul*, et non comme un simple archiprêtre. Il faut donc nous résigner à ignorer le véritable nom de l'envoyé romain.

Bulle de canonisation de saint Siméon de Trèves.

35. Quoi qu'il en soit, ce délégué était porteur d'une bulle solennelle de canonisation qui inscrivait au catalogue des saints le bienheureux reclus Siméon. « Écrite en style vraiment apostolique, dit Papebroch, la bulle était rédigée au nom d'un souverain pontife qui n'avait rien de commun avec les apôtres. » La suscription est conçue en ces termes : « Benoît évêque serviteur des serviteurs de Dieu à tous les archevêques, évêques, prêtres, à tout le clergé et à tous les fidèles du royaume Teutonique ainsi que de toutes les autres nations et langues de l'univers, salut très-affectueux avec la bénédiction apostolique. La divine majesté dans son inénarrable puissance est toujours admirable dans ses saints et ne

[1] Benedict. IX, *Epist.* v. *Patr.*, *Lat.*, tom. CXLI, col. 1360.
[2] Cf. n. 14 de ce présent chapitre.
[3] Bolland., tom. I, *junii*, p. 97. A.

cesse par leur intercession d'opérer des prodiges. Ceux qui viennent d'éclater à Trèves sur le tombeau du vénérable Siméon resplendissent comme la lumière du soleil à son midi. Un cri d'admiration s'est élevé de toutes parts ; des lettres particulières, des écrits authentiques, nous sont venus de Trèves et ont apporté à Rome l'heureuse nouvelle. En apprenant ces merveilles, prosterné la face contre terre, nous avons béni le Seigneur notre Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme, de toutes nos forces. Nous lui avons rendu grâces de ce qu'il a daigné en nos jours faire briller dans son Église sainte cette nouvelle lumière, qui va prendre place sur le candélabre pour illuminer tous les fidèles habitants de la maison de Dieu. En conséquence et sur la requête de notre très cher frère Poppo archevêque de Trèves, qui nous a prié de définir la question par un décret de notre autorité apostolique, nous avons en la fête de la Nativité de la très-sainte vierge Marie (8 septembre 1041) réuni le glorieux collége de notre clergé romain, et d'un concert unanime nous avons statué par une sentence définitive que le serviteur de Dieu Siméon, dont la gloire posthume se manifeste par tant de prodiges, doit être tenu et honoré comme saint par tous les peuples, tribus et langues de la terre. Sa fête sera célébrée annuellement à la date de sa bienheureuse mort ; son nom sera inscrit au martyrologe avec celui des autres saints. Si quelqu'un était assez téméraire pour enfreindre, mépriser ou violer notre présente constitution, outre l'offense dont il se rendrait coupable envers le Seigneur, il perdrait à jamais le patronage du bienheureux Siméon et de tous les saints dont celui-ci partage la gloire ; il encourrait de plus notre indignation apostolique [1]. » Telle est la bulle de canonisation de saint Siméon. Papebroch fait observer qu'ainsi que toutes les autres lettres écrites au nom de Benoît IX elle ne porte point la signature de ce pontife nominal, mais seulement celle des évêques suburbicaires et des principaux membres du clergé de Rome. « Peut-être, ajoute le savant bollandiste, faut-il voir dans cette omission une nouvelle preuve de l'incroyable dissolution de ce titulaire qui ne daignait même pas

[1] Benedict. IX. *Epist.* VI. *Patr. Lat.*, tom. CXLI, col. 1362.

signer les bulles les plus importantes expédiées en son nom [1]. » Du reste, pour le fond comme pour la forme, le décret de canonisation était irréprochable; il fut reçu à Trèves avec le plus vif enthousiasme et l'on commença sur-le-champ à construire une église magnifique en l'honneur de saint Siméon, sur la hauteur escarpée où il avait de son vivant choisi le lieu de sa réclusion volontaire.

Mort de l'empereur Conrad le Salique.

36. La bulle qu'on vient de lire paraît être la dernière en date de toutes celles qui se rapportent au règne nominal de Benoît IX. Conrad le Salique, protecteur de ce fantôme de pape, venait de mourir inopinément dans la force de l'âge. « Au retour de l'expédition d'Italie (1038), dit le biographe Wippo, l'empereur était arrivé sain et sauf à Vienne. Mais les chaleurs que l'armée avait eues à subir déterminèrent une peste violente qui fit une quantité énorme de victimes. La belle-fille de Conrad, Chunélinde, épouse du jeune roi Henri, succomba aux atteintes du fleau. Elle mourut le XV des calendes d'août (18 juillet), tendre fleur moissonnée au printemps de la vie. De son mariage avec Henri elle laissait une fille au berceau, laquelle fut destinée par son père à prendre le Christ pour époux, et devint plus tard abbesse d'un monastère. Quelques jours après, le V de calendes d'août (28 juillet), le duc d'Alémanie, Herman, fils du premier lit de l'impératrice Gisèle était emporté par la contagion. L'empereur avait pour ce jeune prince l'affection la plus vive; Herman la méritait par ses rares qualités, sa bravoure et une prudence au-dessus de son âge. Malgré les efforts des médecins, il mourut, au grand détriment de l'empire. La contagion sévit alors avec une fureur sinistre dans tous les rangs de l'armée. L'empereur se hâta de quitter Vienne avec ses soldats et se dirigea vers la Bavière, où l'on espérait trouver un air plus pur et un climat plus salubre. Le corps de la jeune reine soigneusement embaumé put être sans accident transporté en Germanie, et reçut la sépulture au monastère de Lintbourg, près de Spire. On voulut transférer de même le corps d'Herman à Constance, capitale du duché d'Alémanie, mais la chaleur était telle qu'il fallut s'arrêter à Trente et procéder rapidement à l'inhuma-

[1] Bolland. tom. I, *junii*. p. 98.

tion. Deux mois encore le fléau sévit dans l'armée ; Conrad prodiguait les soins les plus touchants aux soldats. Il eut enfin la joie de voir disparaître cette terrible maladie, et vers le milieu de l'automne il put se rendre à Soleure, où il convoqua en une diète nationale tous les princes et seigneurs de Bourgogne. L'investiture de ce royaume fut donnée au jeune roi Henri, qui fut sacré dans l'église de Saint-Étienne aux acclamations unanimes du peuple. La paix va enfin régner sur nous, disaient les Burgondes ; le fils de César est notre roi ! — Après les fêtes du couronnement, Conrad reprit la route de Germanie par la cité de Bâle et visita successivement la Franconie, la Saxe et la Frise. Il se trouvait à Utrecht pour la fête de la Pentecôte de l'an 1039. En cette grande solennité, comme il s'approchait de la très-sainte table, la couronne en tête, escorté de l'impératrice et du roi de Bourgogne, il ressentit une vive douleur, début d'une maladie qui devait être mortelle. Il dissimula sa souffrance, pour ne pas troubler la joie d'un si beau jour. Le lendemain, se sentant beaucoup plus mal, Conrad n'en exigea pas moins que l'impératrice et le roi Henri le quittassent pour aller présider le festin officiel. Il ne se faisait aucune illusion sur sa fin prochaine, mais il voulait mourir en empereur chrétien, aussi vaillant sur son lit d'agonie que sur un champ de bataille, aussi pieux à son dernier soupir que durant sa vie tout entière. Il demanda aux évêques de lui apporter le corps et le sang du Seigneur ; il fit disposer dans son appartement la croix sacrée avec les reliques des saints. Puis se levant sur son séant, d'une voix entrecoupée de sanglots et de larmes, il fit la confession pure et sincère de ses fautes. L'impératrice et le jeune roi étaient revenus dans la chambre de l'auguste malade. Après qu'il eut reçu dévotement la communion, Conrad les bénit et leur dit un adieu suprême. Il émigra ainsi de ce monde le lundi 4 juin 1039 [1]. »

[1] Wippo. *Vit. Conrad. Patr. Lat.*, tom. CXLII, col. 1248.

FIN DU VINGTIÈME VOLUME.

TABLE ET SOMMAIRES DU VINGTIÈME VOLUME

QUATRIÈME ÉPOQUE

DEPUIS LE RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE D'OCCIDENT (800) JUSQUAU PONTIFICAT DE SYLVESTRE II (999).

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

PONTIFICAT DE JEAN XVI (octobre 985-avril 996).

CINQUIÈME ÉPOQUE

DEPUIS SYLVESTRE II (999) JUSQU'A LA MORT DE BONIFACE VIII (1303)

CHAPITRE V.

PONTIFICAT DE SYLVESTRE II (19 février 999-12 mai 1003).

CHAPITRE VI.

PONTIFICAT DE JEAN XIX (25 décembre 1003-juin 1009).

CHAPITRE VIII.

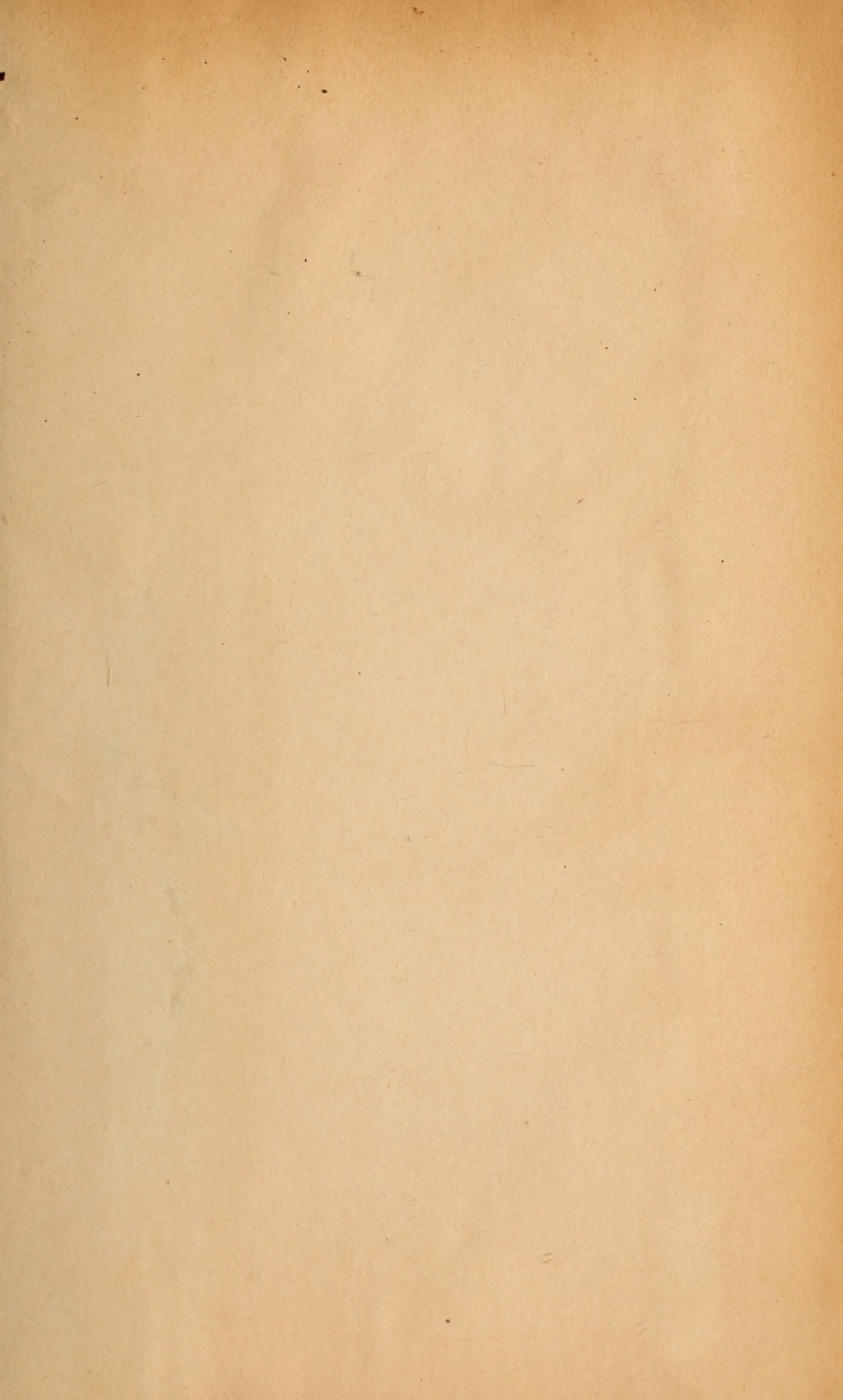
PONTIFICAT DE JEAN XX (juin 1024-juillet 1033).

CHAPITRE IX.
L'INTRUS BENOIT IX.

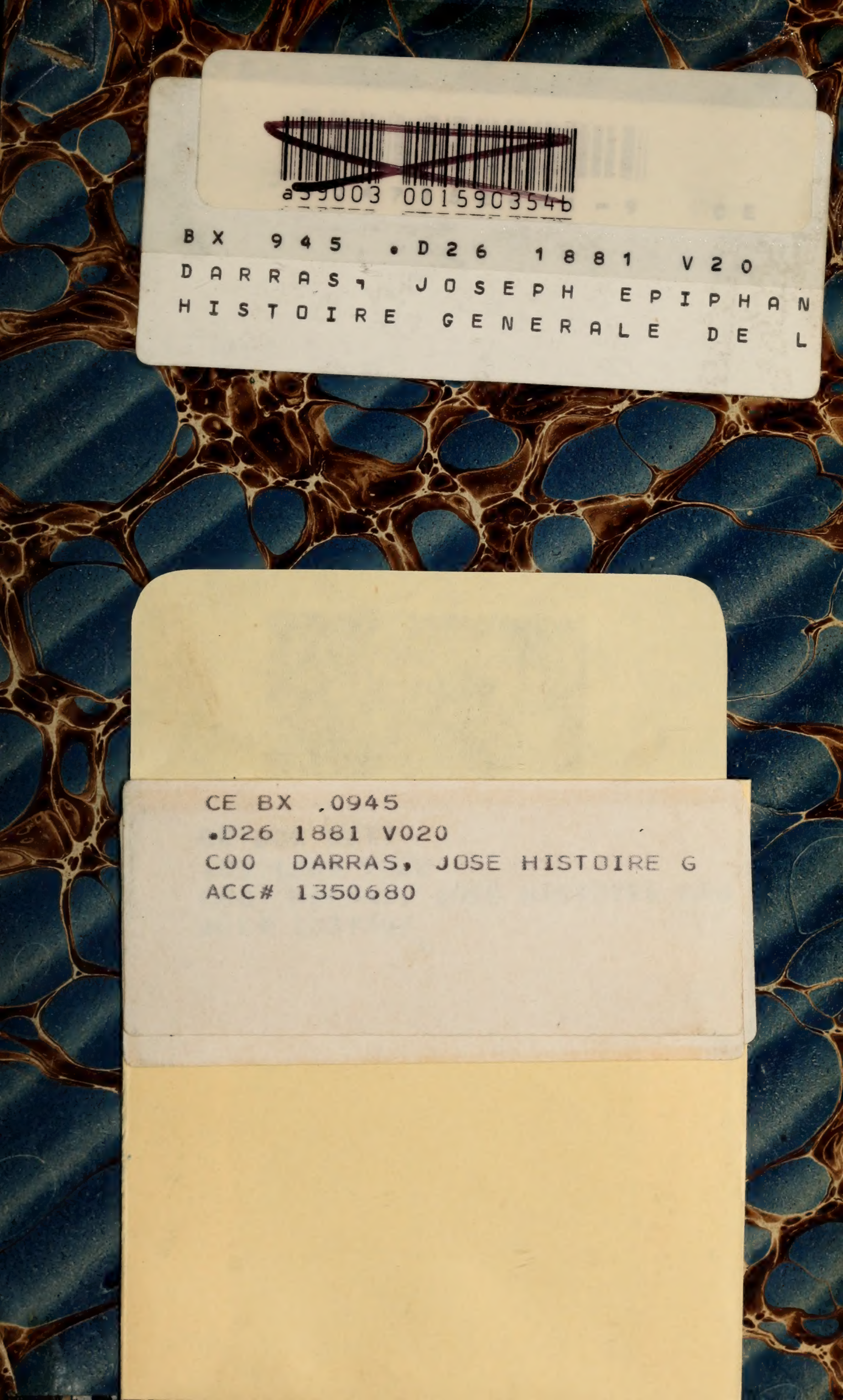
Saint-Quentin. — Imp. Jules Moureau.








La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance
The Library
University of Ottawa
Date Due




U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 05 02 12 13 04 0